

MESSAGER
DES SCIENCES HISTORIQUES
ou
ARCHIVES
DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE
DE BELGIQUE

LISTE DES COLLABORATEURS.

- MM. Dr P. P. M. ALBERDINGK THIJM, prof. à l'Université de Louvain.
J. BÉTHUNE-DE VILLERS, à Gand.
R. CHALON, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
C^{te} E. DE BARTHÉLEMY, conseil. Gén. de la Marne, à Courmelois.
ÉMILE DE BORCHGRAVE, ministre de Belgique, à Constantinople.
Ch^r L. DE BURBURE, membre de l'Acad. de Belgique, à Anvers
V^{te} DE GROUCHY, à Paris.
Chanoine DE HAERNE, membre de la Chambre des Représentants,
à Bruxelles.
A. DEJARDIN, capitaine du génie, à Liège.
C^{te} DE MARSY, à Paris.
FR. DE POTTER, homme de lettres, à Gand.
L. DEVILLERS, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
ALPH. DE VLAMINCK, archéologue, à Malines.
A. DU BOIS, avocat et conseiller communal, à Gand.
J. FELSENHART, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
L. GALESLOOT, chef de sect. aux Arch. du Royaume, à Bruxelles.
P. GÉNARD, archiviste de la ville d'Anvers.
H. HELRIG, bibliographe, à Liège.
H. HYMANS, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
BARON KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie de Belgique,
à Bruxelles.
Le chanoine J. B. LAVAUT, secrét. et archiv. de l'évêché, à Gand.
F. NÈVE, professeur à l'Université de Louvain.
N. NOLLÉE DE NODUWEZ, à Bruxelles.
ALEX. PINCHART, chef de sect. aux Arch. du Royaume, à Bruxelles.
J. J. E. PROOST, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
CH. RAHLENBEEK, à Bruxelles.
MAX. ROOSES, conservateur du Musée Plantin, à Anvers.
A. SIRET, membre de l'Académie de Belgique, à St-Nicolas.
VAN BASTELAER, président de la Société archéol. de Charleroi, à
Marcinelle.
R. VAN DEN BERGHE, attaché à la Bibliothèque, à Gand.
EDW. VAN EVEN, archiviste de la ville de Louvain.
A. VORSTERMAN VAN OYEN, homme de lettres, à La Haye.

MESSAGER
DES
SCIENCES HISTORIQUES
OU
ARCHIVES
DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE
DE BELGIQUE

Recueil publié par MM. le Comte DE LIMBURG-STIRUM, Sénateur,
Docteur en droit, etc.; FERDINAND VANDERHAEGHEN, Bibliothécaire
de l'Université, etc.; Baron BÉTHUNE, archéologue.

ÉMILE VARENBERGH, Membre de la Commission de statistique, etc.,
Secrétaire du Comité, à Gand.

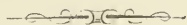
ANNÉE 1884.

GAND
IMPRIMERIE ET LITHOGR. EUG. VANDERHAEGHEN
rue des Champs, 62

—
1884.

L'ANCIEN COUVENT DES CARMES CHAUSSÉS

A GAND.



Combien d'anciens monuments, que recommandaient à la fois leur mérite artistique et leurs souvenirs historiques, ont disparu des rues de Gand dans le cours de ce siècle ! La belle église des dominicains, celle des récollets, l'Uutenhovesteen et la célèbre Cour-du-Prince, la porte des tours, l'hospice Wenemaer, la chapelle des orfèvres et tant d'autres vénérables édifices sont tombés successivement sous la pioche. Aujourd'hui, on semble revenu à des idées meilleures et on s'efforce de sauver les rares débris de l'ancienne architecture gantoise : l'administration communale a bien mérité des amis de l'art en rachetant récemment d'une démolition certaine l'entrée du château des comtes, la maison dite de la Collace, ainsi que l'église de l'ancien couvent des carmes chaussés, auquel nous consacrerons ces quelques pages.

Les frères de Notre-Dame du mont Carmel, qui s'étaient établis à Paris en 1259¹ arrivèrent à Gand vers 1280, et s'installèrent dans la paroisse de

¹ HENRION, *Histoire des ordres religieux*, p. 160.

Saint-Michel ou dans celle d'Akkerghem¹; bientôt ils s'adressèrent à l'évêque de Tournai pour obtenir l'autorisation de se fixer définitivement dans la ville. Philippe Mouskes, qu'occupait à ce moment la querelle soulevée entre les curés de Gand et les frères mineurs au sujet du droit de donner la sépulture aux laïques, n'accéda pas sans difficulté à la requête des carmes; cependant par ses lettres datées du mois d'octobre 1282, il leur permit de construire à Gand un oratoire et d'y célébrer les offices; mais afin d'éviter qu'il vînt à surgir ultérieurement des conflits toujours regrettables entre les religieux et les représentants de la juridiction ecclésiastique, le prélat crut devoir garantir par diverses conditions restrictives les prérogatives épiscopales, les droits de l'abbaye de Saint-Bavon et ceux du clergé paroissial.

« Les religieux ne pourront, en conséquence, s'adonner à la prédication ou entendre les confessions sans avoir obtenu spécialement la juridiction de l'évêque; ils n'auront qu'une seule cloche, qui ne dépassera pas en dimension celles des frères mineurs et des prêcheurs; personne ne pourra recevoir la sépulture dans l'oratoire, hormis les religieux. Vis-à-vis de l'abbé de Saint-Bavon et des curés de Saint-Michel, les carmes seront obligés au respect et à une complète déférence; à la mort d'un de ces dignitaires, ils célébreront ses obsèques et acquitteront des messes, comme s'il eut été de

¹ « In parrochia ecclesie S. Michaelis Gandensis seu de Eckerghem commorantium. » *Charte de l'évêque de Tournai, 1282.*

leur ordre. Chaque année, au jour de la dédicace de l'église abbatiale, ils iront offrir à l'abbé une obole d'or dite *maille*, en reconnaissance de son droit de personnat ; de même aux jours de la fête de saint Michel et de la dédicace de son église, deux frères du Carmel devront y assister aux offices et remplir les fonctions qu'on leur assignera. Les serviteurs du couvent, qui n'en porteraient pas l'habit, demeureront sous la juridiction du pasteur paroissial.

» Il est interdit aux carmes d'acquérir dorénavant aucune terre censale ou dimière relevant de l'abbaye de Saint-Bavon : cependant ils conserveront celles qui leur appartiennent déjà, à charge d'en acquitter les redevances. Ils seront tenus de reverser à l'église Saint-Michel la moitié de tous les dons faits aux autels et des offrandes données au prêtre dans leur oratoire ; ils devront lui abandonner aussi la moitié de tous les legs institués par des paroissiens de Saint-Michel ou d'Akkerghem, sauf que dans les cérémonies de premières messes, d'entrées en religion, de professions ou d'obsèques d'un religieux, les autorités paroissiales ne pourront prétendre qu'au meilleur meuble. »

Ces stipulations, quelque onéreuses qu'elles fussent, furent acceptées « avec reconnaissance » par le prieur des carmes et ses religieux, spécialement autorisés à cet effet par le provincial de France et par le général de l'Ordre, et ils renoncèrent expressément à tous moyens d'en provoquer ultérieurement l'annulation. L'acte épiscopal fut sanctionné par l'abbé Jean et la communauté de

Saint-Bavon, par maîtres Jean, Simon et Guillaume, recteurs de Saint-Michel et muni des sceaux de chacune des parties ainsi de celui du provincial des Carmes ¹.

Quelques années s'écoulèrent avant que les carmes fissent usage de la concession épiscopale. Les annales de l'Ordre rapportent qu'ils devinrent propriétaires, en 1286, d'un terrain nommé *Bersele* ou *Berlant* ², mais ce ne fut qu'un an plus tard, qu'ils acquirent de l'abbaye de Cambron ³ l'emplacement sur lequel on s'empessa de commencer la construction du couvent : la première pierre fut posée le 19 octobre 1287 ⁴. Cette propriété avait primitivement appartenu à un certain Giselbert Bouck et, suivant M. Van Lokeren ⁵, Hugues, châtelain de Gand, en avait confirmé la possession à l'abbaye en 1130, à la requête de son parent l'abbé Siger. Le terrain était contigu au fossé des corroyeurs de cuir blanc, d'où les religieux auraient, a-t-on dit ⁶, reçu le nom de *frères blancs* (*witte broeders*); il semble cependant que cette dénomination s'explique plus aisément par la couleur distinctive du manteau que portent les moines du Carmel ⁷.

¹ Voir MIRÆUS ET FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 414.

² WEMMERS, *Chronycke des berghs Carmeli*, 1666, p. 510.

³ LE WAITTE, *Chronique de Cambron*, citée par Foppens.

⁴ Note de l'*Album Goetghebuer*, à la Bibliothèque de Gand, G, n° 72.

⁵ *Histoire de l'abbaye de Saint-Baron*, p. 104.

⁶ DIERICX, *Mémoires*, t. II, p. 504, et VANDER MEERSCH, *Inventaire des plans des Archives*, n° 222.

⁷ L'*Album Goetghebuer* contient une aquarelle représentant un carme de l'ancienne observance, en long manteau blanc.

Les annales du couvent des carmes sont peu connues, la chronique de la maison ainsi que les archives ayant malheureusement disparu; aussi, en dehors de quelques renseignements consignés dans des documents originaux, devons-nous nous borner à mentionner les faits que rapportent divers historiens.

Lors de la translation des reliques de sainte Pharaïlde, faite par l'évêque de Tournai, le 7 octobre 1337, on trouve parmi les assistants Nicolas de Tronchiennes, prieur des carmes ¹.

Des ressources abondantes ne tardèrent pas à favoriser la nouvelle institution, au témoignage d'un annaliste de l'Ordre ². Nous connaissons notamment une donation de 3 lib. par. de rente, faite par Catherine, veuve de Salomon Borluut, le 8 juin 1377 ³, et l'achat fait par le prieur Henri de Brune, le 3 juin 1435, d'une rente appartenant à Salomon van Ertbuer et assignée sur des biens à Waerschot tenus de la dame de Zomerghem ⁴.

Les carmes jouissaient d'ailleurs de la protection de familles puissantes, qui avaient choisi leur sépulture dans cette église; parmi les personnages qui y trouvèrent un dernier asile, nous citerons Marguerite de Flandre, fille bâtarde du comte Louis de Male et épouse d'Hector de Voorhout,

¹ CASTILLION, *Sacra Belgii chronologia*, p. 72.

² WEMMERS, *loc. cit.*

³ Archives de la cathédrale, fonds Saint-Jean, E, 156.

⁴ Archives de l'Etat, fonds Saint-Bavon.

morte en 1415 ¹ ainsi que le malheureux chancelier de Bourgogne Hugonet, dont le corps mutilé fut amené du Marché du vendredi avec un cortège de 50 torches, dans la soirée du 3 avril 1476².

Les réserves formulées par l'évêque Mouskes n'étaient, on le voit, guère observées par les carmes. Aussi de nouveaux conflits surgirent avec les administrations paroissiales au sujet du droit d'accorder la sépulture dans l'église du couvent. Ces différents furent définitivement réglés par des conventions conclues dans les dernières années du XV^e siècle, avec le clergé des diverses paroisses; l'accord avec l'abbé de Saint-Pierre, le doyen de la chrétienté de Gand, les curés de Saint-Jacques, de Saint-Jean, de Saint-Nicolas et de Notre-Dame fut signé, le 25 février 1489, par les frères Daniel de Pape, professeur de théologie, et Arnold de Bost, qui agissaient au nom des carmes et de concert avec les délégués des dominicains³; un acte semblable, daté du 27 février 1492, fut stipulé par Daniel de Pape et Pierre de Brune, lecteur en théologie, vis-à-vis du clergé de Saint-Michel et de celui de Saint-Martin⁴; enfin avec

¹ Dans le nef vers le nord se trouvoit une pierre bleue, décorée de deux armoiries sur une lame de cuivre. Ladite pierre portoit l'inscription suivante : « Hier licht Edele en moghende vrouwe *Margriete vā Vlaenderē*, natuerlicke dochtere van Mynheer de moghendē Lodewyck grave van Vlaenderē. Nevers, Rethel etc., Mher Hectors heere van Veurhante ruddere, wyf was dewelcke starf int' jaer 1415, de 28 october. » *Album Goetghebuer*, G, n^o 77^{bis}.

² *Memoriebouck*, t. I, p. 301.

³ Copie du XVI^e siècle, sur papier, Archives de l'évêché, section C, VIII, 3^e.

⁴ *Ibidem*.

l'abbé de Saint-Bavon et la paroisse de Saint-Sauveur une transaction fut conclue, en 1518, relativement à la même question ¹.

Rappelons ici un souvenir historique qui se rattache à l'un des événements les plus mémorables des annales gantoises. C'est dans l'église des carmes, où elle était venue faire ses dévotions accoutumées, que l'infante Jeanne ressentit les premiers symptômes de sa prochaine délivrance ; on se hâta de la transporter au palais voisin du Wal (*Princenhof*), où bientôt elle donnait le jour à ce bourgeois de Gand sur l'empire duquel le soleil ne se couchait jamais. En souvenir de cette aventure la princesse fit don aux religieux d'un ostensor d'or massif ².

Un tragique accident, dont l'oratoire du Carmel fut le théâtre, est rapporté dans les Mémoires de la ville, au jour du vendredi-saint 1511 (v. s.). Le prieur du couvent, Pierre de Breka, qui avait quitté le ministère pastoral pour entrer en religion et qui jouissait de puissantes sympathies, commentait en chaire le mystère du jour ; « arrivé au moment où le Christ fut pris par ses ennemis, dit l'annaliste, il fut lui-même pris subitement par le Tout-Puissant et mourut pendant qu'on l'emportait de la chaire, à trois heures après-midi ³. »

C'est dans l'église des carmes que l'archiduchesse-régente fit célébrer de solennelles obsèques à la mémoire du roi de France, François I

¹ DIERICK, *Mémoires*, t. II, p. 505.

² WEMMERS, p. 729.

³ *Memoriebouch van Ghendt*, t. II, p. 24.

et de Henri VIII d'Angleterre; ces cérémonies eurent lieu à deux jours d'intervalle, le 2 et le 4 mai 1546 ¹.

L'édifice sacré devait être bientôt le témoin de scènes toutes différentes. Lors de l'émeute suscitée par les gueux fanatiques, le 22 août 1566, l'oratoire et le couvent des frères de Notre-Dame furent des premiers exposés à tous les excès des sectaires; nous empruntons à Marc van Vaernewyc l'intéressant récit de ces dévastations.

« Après le pillage du monastère des augustins, une troupe de forcenés, armés d'arquebuses et d'outils, courut chez les carmes et y commit de grands dégâts, brisant les images et les décorations dans l'église et dans le cloître. Ces furieux se retiraient en disant : « Ici cela suffit, ce sont de braves gens; allons chez les dominicains; » lorsque survint une autre bande qui s'était attardée chez les augustins et qui criait : « Allons, enlevons l'orgue ». Liévin et Jean Onghena, qui étaient à la tête, essayèrent vainement d'arrêter leurs compagnons; ceux-ci brisèrent les grandes orgues, de même qu'un autre orgue portatif, en les jetant du haut du jubé, au risque d'écraser ceux qui se trouvaient en bas. Les religieux avaient pris soin de cacher, à l'intérieur du couvent, les plus belles parties des rétables; mais un plombier nommé Gilbert Cools², homme que les moines aimaient

¹ *Memoriebouck van Ghent*, t. II, p. 245.

² Ce misérable fut exécuté par la corde, le 6 septembre suivant. (*Memoriebouck*, t. II, p. 348.)

bien et employaient chez eux, — quoiqu'il eût l'âme perverse et que son frère eût récemment quitté l'Ordre pour se faire prédicant — s'écria du milieu de la foule : « Il y a encore ici bien d'autres panneaux peints et sculptés; suivez-moi, nous les trouverons. » Le traître connaissait bien l'intérieur de la maison et mena les autres là où on avait entassé ces objets, qui furent complètement brisés à l'aide de haches, ou détériorés par les coups et les entailles. Les décorations murales et les vitraux peints n'échappèrent pas davantage; on les grattait, surtout les visages et les yeux, on les brisait en y jetant des pierres; les clôtures, les panneaux, les bancs des femmes, les portes, les jubés subirent ici le même sort que dans les autres églises et chapelles ¹. »

Revenant plus loin sur les dégats commis par les iconoclastes, l'annaliste gantois décrit avec le plus grand soin les trésors artistiques dont on eut à déplorer la perte. Nous traduirons encore le passage qui concerne les frères du Carmel.

« ...Les carmes avaient pris soin d'enlever les cinq rétables qui se trouvaient dans la nef droite; il y avait là aussi un tableau formé de médaillons artistement travaillés, dont les peintures très belles et curieuses étaient de maître Hugues Vander Ghoest ², les sculptures de maître Guillaume Hughe; au-dessous de ce panneau était placée une autre œuvre du même maître, beaucoup plus

¹ *Van die beroerlicke tijden*, t. I, p. 109.

² Il s'agit certainement du célèbre élève des Van Eyck, Hugues Van der Goes, que l'on croit natif de Gand.

importante et plus frappante mais cependant moins belle : elle représentait la légende de sainte Catherine et formait le rétable le plus éloigné de l'entrée ; une autre de ces pièces d'autel montrait les figures de l'ancien Testament symboliques de la Vierge Marie : c'était un don d'une demoiselle Vande Eedtvelde, grande bienfaitrice du couvent. Ces tableaux et d'autres encore avaient été placés dans le réfectoire, où, comme nous l'avons dit, les compagnons de Gilbert Cools les mirent en pièces et les dégradèrent.

« Dans une niche auprès du chœur était une statue de la Vierge, de grandeur naturelle : ils en brisèrent la tête et l'image du divin Enfant ; ils démolirent ou enlevèrent ensuite deux statues également grandes, bien sculptées et finement peintes, placées sous des dais dans le mur voisin.

» Devant le mur gauche du sanctuaire, près de l'orgue, on avait érigé un riche tombeau d'albâtre et de marbres précieux, orné de statues et de peintures, à la mémoire de l'ancien président Vroylant¹ ; il fut détruit, de même que la tourelle du Saint-Sacrement récemment construite dans le chœur ; les sièges des prêtres, situés en face, que maître Gérard Rym, membre du Conseil de Flandre, avait depuis peu fait élever en pierre d'Avennes avec décorations de marbres et de polychromie, eurent beaucoup à souffrir. Les grandes

¹ Il s'agit du monument de Pierre Tayspil, premier président du Conseil privé, mort en 1541, inhumé avec Jossine de Houplines, son épouse, devant l'autel de Notre-Dame. (FOPPENS, *Histoire du Conseil de Flandre*, p. 64.)

images du Sauveur en croix, de la Vierge et de saint Jean, placées sur de riches consoles au-dessus du jubé, furent jetées en bas avec les orgues : elles étaient remarquables par leur dimension autant que par la beauté de la sculpture et la richesse des décorations et des diadèmes.

» Le jubé, établi sur le côté de la nef, n'était qu'à moitié terminé, les panneaux sculptés, ornés de scènes historiées rendues avec beaucoup d'art, restaient encore incomplets de moitié environ : on les arracha comme des sujets de scandale ou d'idolâtrie, on brisa même les statuette des bas-reliefs des panneaux ; les iconoclastes n'aperçurent pas, à ce qu'il semble, les groupes de figures placées dans les intervalles des clefs de voûte, au-dessous du jubé, car ils furent épargnés. Ce jubé était une œuvre très remarquable et très précieuse, si riche et si compliquée que l'artiste qui l'avait entrepris, ne put l'achever, le temps qu'il y avait consacré dépassant déjà son salaire : on dit qu'il s'y épuisa complètement. Les deux rétables des autels placés sous le jubé, furent mis en pièces avec les autres ; les portes, admirablement travaillées par le même maître, furent dégradées afin d'enlever les figures qui y étaient sculptées. Les furieux auraient voulu démolir entièrement le jubé ; ils n'y purent réussir à cause de la solidité de la charpente en bois de pin, mais ils y firent plusieurs trouées de chaque côté. Les belles poésies d'Antoine de Roovere, la fleur des rhétoriciens, et d'autres écrivains, qui étaient suspendues au jubé, dans les cinq chapelles et ailleurs, disparurent en même temps.

» Les émeutiers se montrèrent si acharnés, quoiqu'ils eussent dit que ces moines étaient de braves gens, qu'ils grattèrent les figures peintes sur les murailles, s'acharnant surtout aux visages. Les vitraux furent brisés avec des projectiles ou à l'aide des éteignoirs et de tous les bâtons assez longs pour y atteindre. Les bancs des femmes furent également détériorés...¹ »

A la suite des ravages commis par les gueux dans le couvent, les carmes jugèrent prudent d'abandonner leur costume religieux et cessèrent, de même que les autres moines, de se raser la tonsure et la barbe². Quelques-uns même d'entre eux, oubliant leurs engagements sacrés, embrassèrent ouvertement les doctrines réformées³ et jetèrent le froc pour se faire les apôtres de l'hérésie.

Dès que la tranquillité fut momentanément rétablie, les religieux cherchèrent à réparer les dégâts causés par les fureurs iconoclastes et recueillirent dans ce but d'abondantes aumônes; une quittance délivrée par le prieur Jean de Mil et le sous-prieur Jean Potterius⁴ nous apprend que le président du Conseil privé, Viglius, s'intéressa à l'œuvre et y contribua en sa qualité de prévôt de Saint-Bavon, par un subside de 8 lib. 6 sous 8 den., monnaie de gros.

Entre tous les objets qui provoquaient l'admiration et les regrets du consciencieux chroniqueur,

¹ *Van die beroertijke tijden*, t. I, p. 160.

² VAERNEWYC, *Van die beroertijke tyden*, t. I, p. 272.

³ *Ibid.*, t. I, p. 310, et t. II, p. 49.

⁴ Original aux archives de l'évêché.

il semble que le jubé « placé au côté de la grande nef, » c'est-à-dire à l'entrée du chœur de la chapelle primitive, se distinguât par le mérite des sculptures et la richesse de l'ornementation. M. Edm. De Busscher a été assez heureux pour retrouver aux archives communales de Gand le texte du contrat intervenu entre les religieux et le sculpteur Daniel Ruutaert pour l'exécution de ce travail ¹; nous croyons devoir le reproduire intégralement, après en avoir pris une nouvelle transcription sur l'original ².

L'œuvre de Ruutaert demeura partiellement debout jusque dans ces dernières années : on avait notamment rétabli le calvaire et conservé la porte à double ventail, d'un dessin gracieux et d'un travail délicat, dont Goetghebuer prit l'esquisse au moment où elle fut vendue à un brocanteur anglais, en 1833 ³. La partie antérieure du jubé avait reçu une décoration de marbres blancs et noirs, avec colonnes composites et balustrade torse; un autel dont les rétables étaient garnis de grands tableaux, se trouvait de chaque côté de l'entrée, au dessus de laquelle était pratiquée une niche ornée d'une statue. Cette *remodernisation* avait été exécutée, vers 1740, aux frais de Gislain de Nieulant, seigneur de Leerberghe et de Desseldonck, dont l'épithaphe était encadrée dans le jubé ⁴.

¹ *Les Peintres gantois au XVI^e siècle*, p. 77.

² Voir annexe n^o 1.

³ *Album Goetghebuer*, pl. 78.

⁴ *Album Goetghebuer*, pl. 76.

Les excès dont l'intéressant récit de Vaernewyc nous a conservé un fidèle tableau, ne furent, on le sait, que le prélude de désordres bien plus graves dont la ville de Gand devint le théâtre après être tombée aux mains des ennemis de Philippe II. Les hérétiques, qui s'étaient emparés du pouvoir communal, s'acharnèrent tout particulièrement contre les établissements religieux. Les carmes réussirent mieux que les autres moines à se soustraire aux derniers supplices, mais plusieurs d'entre eux furent cruellement maltraités, notamment au jour de la Pentecôte 1578¹; le couvent livré comme logement à la soldatesque², perdit sa précieuse bibliothèque³; les vases sacrés, les reliquaires furent enlevés, notamment celui qui contenait un bras de saint Simon Stock, fondateur des carmes en Occident⁴; les ornements d'église vendus à l'encan, les autels, les images, les peintures arrachés ou détruits. Dès le 1 juin 1578, les réformés s'emparèrent de l'église et y établirent leur prêche; les biens du couvent furent confisqués⁵, les religieux dispersés et bannis de la ville⁶, ne rentrèrent en possession

¹ *Memoriebouch*, t. III, p. 42.

² *Ibid.*

³ WEMMERS, p. 825.

⁴ *Ibid.*

⁵ Les archives communales de Gand conservent l'« *Inventaris van alle die rentebrienen beronden ten cloostere ende convente van Onse Vrouwe broeders der stede van Gheult ende gheinventorieert by dher Lievin Derde ende Hughen van der Beke ghecommiteerde* », en date du 11 décembre 1579, ainsi que les comptes de gestion des biens confisqués pour les années 1579-1580 et 1581-1582.

⁶ *Memoriebouch*, t. III, pp. 43, 49, 56.

de leur ancien oratoire qu'après une profanation de six ans, lorsque la paix fut rendue à la cité par l'arrivée du prince de Parme (octobre 1584).

Deux siècles de tranquillité succédèrent pour les carmes aux agitations de la persécution calviniste; ils ne furent marqués que par un essai de réforme, entrepris par le prieur Martin de Hooghe, pour ramener ses religieux aux rigueurs de la primitive observance restaurée en Espagne par sainte Thérèse. Cette tentative (1626) ne réussit pas, bien qu'elle fût appuyée par l'archevêque de Malines Boonen, par l'archiduchesse Isabelle et par le chapitre général de l'Ordre¹. On sait qu'une colonie de carmes déchaussés s'établit, en 1650, dans une ancienne dépendance de la Cour-du-Prince et que ces religieux habitent encore l'emplacement qui leur fut concédé par Charles II d'Espagne.

Les désastres que l'église des carmes avait éprouvés au XVI^{me} siècle, furent peu à peu réparés; vers la fin du siècle dernier, elle contenait un mobilier dont la variété et la richesse ne compensaient pas, il est vrai, le manque de mérite artistique, mais dont l'aspect pittoresque, augmenté encore par la construction irrégulière de l'édifice, a plus d'une fois tenté le pinceau des artistes. Le musée de Boulogne-sur-mer possède sous le n^o 172, un tableau qui reproduit fidèlement l'intérieur de l'ancienne église; la jolie aquarelle de Vanden Eynde, conservée dans la collection Goetghebuer² et dont une repro-

¹ WEMMERS, p. 886.

² *Album Goetghebuer*, G. n^o 76.

duction est placée en tête de cette notice, nous fait exactement connaître les principales décorations de cet oratoire.

Au fond de la nef du milieu s'élevait un autel aux proportions colossales, dont la partie centrale était occupée par un tableau représentant la Vierge d'après le type attribué à saint Luc ¹. Cette image était l'objet d'une grande vénération; le cadre était couvert d'arabesques et de figures de chérubins d'or et d'argent, qui furent livrées au creuset à l'époque de l'invasion française. Le maître-autel était placé sur le même plan que les autels érigés devant le jubé qui, comme nous l'avons dit, avait été maintenu dans la nef septentrionale et était toujours surmonté des orgues et de la croix triomphale. Deux autres rétables en forme de portique, terminaient les absides latérales; huit confessionnaux, d'un aspect distingué et d'une exécution fort soignée, s'encadraient dans les boiseries qui garnissaient les parois latérales. La chaire à prêcher, les balustrades placées devant les autels, les nombreuses statues et les médaillons attachés aux murs et aux piliers, complétaient la décoration.

Parmi les tableaux, Goetghebuer en cite trois peints par De Craeyer et représentant, l'un saint Simon Stock aux pieds de la Vierge, le second

¹ Voir l'opuscule : *Kort verhael van het wijt vermaert mirakeleus beelt der allerheyligste maghet en moeder Godts Maria, gheert in het groot couvent der paters O. L. V. broeders tot Napels, gheschildert door den heyligen evangelist Lucas; wiens waerachtige afbeeldinge ontlanckx verheren in Nederland... in de kerken der paters Carmeliten... binnen Brugghe, Gent etc.* Anvers, Marcelis, 1659.

la délivrance des âmes au purgatoire par l'intercession du scapulaire, le dernier, l'approbation de cette dévotion par le pape Honorius III; à côté du chœur étaient placées deux œuvres de T. Boeyermans : l'une montrait saint Charles Borromée au milieu des pestiférés de Milan, l'autre sainte Marie-Magdeleine de Pazzi prosternée devant Jésus-Christ entouré de Saints et accompagné dans la zone supérieure du Père éternel, de la Sainte-Vierge et d'un groupe d'anges. L'un des rétables du jubé, consacré à saint Joachim et à sainte Anne, avait été peint par Van Thulden et se trouve actuellement à l'église Saint-Nicolas. On voyait encore dans le chœur « un antique à deux batans, représentant les huit béatitudes, dans le goût de Charles Van Mander » : dans le cloître un grand tableau du Calvaire par Van Helmont et dans le réfectoire le couronnement de Notre-Seigneur peint par J. Janssens ¹.

De nombreuses épitaphes garnissaient le pavement et les parois de l'église; une des plus remarquables était celle de Hector vande Woestyne, seigneur de Becelaere († 1628) et d'Anne van Huerne, sa femme ².

Parmi les hommes distingués qui habitèrent l'ancien couvent des carmes, on cite : Jean Villik, évêque de Byblos et suffragant d'Utrecht; Philippe Kersbels, écrivain ascétique, mort à Paris en 1485; Arnold Bost, historien de l'ordre, inhumé

¹ Note de l'*Album Goetghuever*.

² *Ibid.*, pl. 81.

ici en 1499; Jean Diophylax, poète († 1527) et Jacques Reymot, orateur renommé¹.

L'invasion des républicains français ramena pour les carmes les néfastes aventures de la furie guense; la nouvelle tourmente que leur communauté essuya, devait cette fois lui être fatale.

Les commissaires de la République se présentèrent au couvent le 10 brumaire an V; la maison comptait dans ce moment 26 religieux et 8 frères lais². On leur signifia les décrets d'expulsion et de confiscation ordonnés par la loi du 15 fructidor an IV et, en même temps, on leur offrit la compensation dérisoire des bous de rente créés en indemnité des biens annexés au domaine national. Tous les membres de la communauté présents à l'appel des commissaires, refusèrent, à l'exception d'un, d'accepter les bous et sur la liste nominative qui fut dressée, le prieur Victorin de Messemæcker inscrivit cette courageuse protestation :

« Que tous ces religieux protestent devant Dieu, devant leurs concitoyens et devant les législateurs français, qu'ils ne désirent que de vivre et de mourir dans l'état qu'ils ont librement choisi; qu'ils prient les autorités constituées de désabuser le gouvernement sur le prétendu désir pour leur suppression et qu'ils se flattent que le dit gouvernement, étant convaincu du vœu unanime des Belges pour maintenir les maisons religieuses,

¹ WEMMERS, passim; SANDERUS, *Verheerlijkt Vlaanderen*, t. I, p. 142.

² On trouvera sous le n° III des annexes la liste des religieux.

rapportera la Loi qui a arrêté cette suppression ¹. »

En même temps fut dressé un état détaillé de tous les biens, revenus et charges de la communauté. Celle-ci possédait :

	Lb. s. d.
1 ^o En rentes dans la ville (dont le capital de 66548 lb. était chargé de 1874 messes chantées ou basses et de six sacs de froment pour les pauvres, dont les héritiers conservaient la disposition)	2639.00.09
2 ^o En rentes hors de la ville (capital de 12960 lb.)	537.07.08
3 ^o En rentes perpétuelles (celles-ci n'étaient dues qu'après acquittement des messes fondées)	59.13.12
4 ^o En biens fonds, le revenu se montait à	730.00.00
outre quelques parcelles de bois à Wetteren affectées à l'usage du couvent.	
Soit un revenu total de	3966.02.05

Les dettes s'élevaient :

1 ^o En rentes (au capital de fr. 12400) à	393.00.00
2 ^o En dettes courantes et de ménage à la somme de	6315.12.06

Les biens meubles et immeubles de la communauté furent exposés à l'encan, quelques semaines plus tard. On conserve aux archives de la province le procès-verbal dressé par les « commissaires aux ventes de mobilier national » d'Herbomez et Manilius, assistés du citoyen Michaels, administrateur municipal, pour l'adjudication des objets confisqués

¹ Original aux archives de la province.

dans l'église et dans le couvent. Cette pièce est datée du 29 prairial an V; nous y avons relevé les détails suivants :

	Lb. gr. s.
L'orgue (à l'extinction de 13 feux).	55
La table de communion (à l'extinction de 12 feux).	37.10
Onze tableaux et un sus-de-porte.	28.00
Le maître-autel (à l'extinction de 2 feux)	12.10
Les marches du même et le tabernacle	6.02
La chaire à prêcher.	10.02
Le portail au dedans de l'église.	6.02
Les stalles en 5 lots.	
Un autel dans le chœur	3.04
3 autres autels	
10 confessionnaux, chacun environ	2.10
Quatre tuniques	2.10
Quatre chasubles.	2.10
Six idem.	1.17
Cinq chapes	2.02
Quinze devants d'autels	4.02
Dix-huit chandeliers	0.02

Plus un grand nombre de tableaux, de pierres tombales, de chandeliers, etc. Le total de la vente s'éleva à 674 lb. 12 esc. de gros ou 7434 lb. 12 sous, 9 deniers de France. La plupart des objets furent rachetés par des amis des religieux et purent ainsi demeurer à leur usage.

Le 26 floréal an V, l'église et le couvent des carmes furent mis aux enchères; la première fut adjugée au prix de 15000 livres : l'enclos, divisé en 4 lots, fut poussé à 100,000 livres. Les moines s'étaient associés pour racheter leur ancienne demeure sous le nom de l'un d'entre eux,

Félix Pieyns, auquel procuration pleine et entière fut donnée pour administrer le bien commun. Cette mission lui fut confirmée par acte du 29 mesidor an VI, enregistré à Gand le 6 fructidor.

A peine les carmes furent-ils rentrés en possession de leur église, qu'ils s'adressèrent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de la tenir ouverte aux fidèles. Dès le 8 juillet 1797, on recommença à y célébrer les offices ¹.

Cependant, par suite des confiscations, des impôts énormes et des sacrifices faits pour sauver leur établissement, les religieux se trouvaient dans le plus grand dénuement; à la restauration du siège épiscopal, ils présentèrent une requête à Mgr Fallot de Beaumont pour être autorisés à se servir de calices d'étain, à défaut de vases sacrés plus précieux ².

Les carmes ne parvinrent pas, en dépit de leurs généreux efforts, à restaurer leur communauté. Tandis que les anciens religieux s'éteignaient successivement, il était impossible de recruter des novices, par suite des entraves édictées par le régime impérial, puis par le gouvernement hollandais. En 1834, le dernier moine survivant, Henri Materne, se décida à négocier la cession de son monastère aux dominicains, qui venaient de reprendre la vie monastique. Ce projet n'ayant pas abouti, l'église des carmes fut mise à la disposition des paroissiens de Saint-Etienne, après l'incendie du

¹ Notes de l'*Album Goetghebuer*, G, n° 76.

² Original aux archives de l'évêché.

convent des augustins survenu le 20 janvier 1838. Lorsque cet édifice paroissial fut rétabli, le père Materne céda à la fabrique, pour la somme de 2500 francs, presque tout le mobilier de l'oratoire et de la sacristie des carmes, notamment les confessionnaux et la chaire de vérité, qui se trouvent actuellement encore à Saint-Étienne, ainsi que les orgues, qui ont été récemment remplacées par de plus grandes. — Le maître-autel fut acquis par les religieux récollets pour être placé dans l'ancienne chapelle des urbanistes où ils venaient de s'établir ; en même temps les débris du jubé trouvèrent asile dans l'église paroissiale de Bouchaute, tandis que celle de Nazareth reçut plusieurs statues et d'autres pièces d'ameublement¹. Vers la même époque, on détruisit la tourelle de style renaissance, assise sur la toiture du chœur et qui menaçait de s'effondrer.

Accablé d'ans et d'infirmités, le père Materne se décida enfin à faire don de tous les bâtiments de son ancien couvent à la fabrique d'église de Saint-Sauveur, sous la condition d'une rente viagère. Cette administration possède encore aujourd'hui les constructions claustrales, qui sont habitées par un grand nombre de familles ouvrières. Quant à la chapelle, elle fut vendue, le 31 janvier 1853, à MM. Verhaeghe de Naeyer pour la somme de 32000 fr. et transformée en magasin. Au mois d'octobre 1881, elle a été achetée par l'administration communale de Gand au prix de

¹ Notes de Goetghebuer.

60000 fr., afin d'y installer le musée d'antiquités.

L'église des carmes présente deux parties de construction et d'aspect fort différents. L'oratoire primitif, qui occupe le côté de la rue longue du château (improprement nommée rue longue des pierres), forme une nef unique comprenant six travées; sa longueur totale est de 33^m50, sa largeur de 12^m50; le chœur, qui la prolonge, compte deux travées avec une abside pentagonale et mesure 15^m50 de profondeur. Chaque travée est déterminée dans le mur extérieur par un grand arc en ogive portant sur des pieds droits à arrêtes vives; chacune des cloisons intermédiaires est percée d'une fenêtre à lancette, dont les meneaux ont disparu et dont les rebords sont formés de briques chanfreinées. La voûte en ogive garnie de bardeaux, était maintenue par des poutres massives supportant des poinçons semblables, que l'on vient de remplacer malheureusement par des tirants en fer.

La façade occidentale présente une décoration architecturale très intéressante. Elle est garnie d'une large baie lancéolée, aujourd'hui veuve de ses meneaux, qu'accompagnent deux lancettes trilobées simulées dans la maçonnerie; celles-ci sont surmontées d'un larmier qui se continue sur le plat du mur : leurs seuils descendent plus bas que celui de la grande fenêtre, au-dessous de laquelle s'ouvrait jadis la porte d'entrée. Le pignon triangulaire était flanqué, de part et d'autre, d'une tourelle octogonale placée en encorbellement : des corbeaux de pierre portent la

saillie; des baguettes moulurées amortissent la section des angles; l'un de ces gracieux campaniles a disparu, l'autre a perdu son svelte couronnement, auquel on a substitué une vulgaire couverture d'ardoises. Les rampants du gable sont munis d'un larmier en pierre bleue. A la partie centrale du fronton se voit une baie aveugle à lancette trilobée. entre deux demies lancettes semblables mais moins élevées. Cette façade, qui a été gravée dans les bulletins de la gilde de Saint-Luc¹, est un spécimen remarquable de l'habileté que les anciens architectes gantois savaient déployer dans les constructions en briques; il est à espérer que, lorsqu'on s'occupera de la restaurer, ce travail sera fait avec le soin et la discrétion que commandent une œuvre si intéressante.

On peut faire remonter au XV^e siècle la transformation que l'oratoire primitif subit par l'adjonction d'une seconde nef. Cette partie de l'édifice, moins large et moins élevée que la précédente, présente aussi moins d'intérêt artistique; la façade est dénuée d'ornementation, le chevet se termine par un mur plat correspondant au jubé de l'ancien vaisseau; chaque pignon terminal est percé d'une large fenêtre ogivée. Cette nef est divisée en six travées par des piliers à section octogonale plus ou moins irrégulière. qui portent les arcs-doubleaux dont les moulures s'amortissent sur le fût dépourvu de chapiteaux. On vient de rétablir l'ancienne voûte à bardeaux, mais en y

¹ Bulletin X, p. 96.

insérant des pénétrations qui correspondent aux fenêtres-lucarnes que l'on a pratiquées dans le versant méridional de la toiture.

Au flanc méridional de la seconde nef est adossé un étroit collatéral, irrégulier dans sa construction et qui offre un curieux vestige de l'architecture ogivale au déclin. Ce bas-côté compte un nombre de travées double de celui des autres nefs : chacune d'elles est couverte d'une voûte à liernes, dont les retombées posent sur des culs-de-lampe qui supportent alternativement avec les piliers, une série d'arcades ogivales géminées insérées sous les arcs-doubleaux. Cette disposition insolite est maintenue par des tirants en fer ; l'un des culs-de-lampe est encore relié au sol par une colonnette en fer forgé d'un curieux travail et d'un type bien rare au moyen-âge. Chaque cul-de-lampe est décoré d'une figure d'ange tenant un écusson ; trois de ces armoiries sont demeurées lisibles et présentent : un écu au croissant accompagné de trois étoiles, un écu parti de et d'or à cinq coquilles de sable en sautoir, enfin un écu timbré d'un heaume, qui porte deux halberdes en sautoir, cantonnées en chef d'un petit dauphin. Les attitudes variées de ces figures, le caractère énergique et soigné de la sculpture, les restes de polychromie et de diaprages qu'on y retrouve, méritent l'attention.

Chaque travée du bas-côté est éclairée par deux fenestrelles géminées en forme d'arc déprimé ; ces lumières, qui ont conservé leurs meneaux en style flamboyant, s'ouvrent à la partie supérieure de la paroi. Nous savons par le récit de Vaernewyc que

de ce côté de l'édifice se trouvaient plusieurs chapelles ou chantreries; il en est resté un vestige dans les amorces de cloisons ou de parcloises qu'on observe à la base des piliers de la nef.

L'église était jadis décorée de polychromie et de fresques, dont on pouvait récemment encore distinguer des vestiges très intéressants sur la paroi longeant la rue des pierres. On rencontrait notamment un diaphragme vert entrecoupé de cartels couverts d'inscriptions, — étaient-ce les « admirables poésies » de De Roovere, signalées par Vaerne-wyc? Cette décoration, qui pouvait remonter au XVI^e siècle, en couvrait une autre représentant des figures de saints, dont le type archaïque dénotait la haute ancienneté. Dans ses *Recherches sur les peintres gantois*¹, M. De Busscher a consigné les notes suivantes relatives à ces remarquables fragments :

« Les peintures murales retrouvées dans l'oratoire des Carmes chaussés méritent une mention particulière. Sur les parties du mur où l'on a enlevé le badigeon, on a mis à découvert plusieurs personnages religieux. Il y a un saint abbé en costume de bénédictin, à la tête rasée, au front large caractérisé et couronné d'une auréole. Il tient de la main droite sa crosse abbatiale et de la main gauche un livre d'heures, manuscrit à tranche blanchâtre et relié en velours cramoisi. Cette figure se détache sur une tapisserie damassée à fond rougeâtre et dans les ornements on distingue

¹ Tome I, p. 165.

une m gothique du XIV^e ou XV^e siècle. Près de là est placé de face, au milieu d'un berceau de verdure, un ange aux grandes ailes; sa physionomie est sémi-féminine, ses cheveux sont bouclés tout autour de la tête et sur sa poitrine se voit une agrafe ornée de pierreries, qui retient sur les épaules un manteau tout brodé et galonné d'or. On aperçoit dans le lointain une ville dont on distingue les maisons et les tours. Au dessus de l'encadrement, dans un fond colorié au vermillon, très vif de nuance, est une tablette à inscription gothique malheureusement indéchiffrable. A un autre endroit on a retrouvé le buste d'un évêque en bon état de conservation. Ces fragments de peintures murales à la colle sont très remarquables, aussi bien sous le rapport du style et de l'expression que du coloris. L'on ne peut que regretter l'impossibilité qu'il y a de pouvoir les restaurer et les conserver. »

Il faut certainement déplorer que lors des travaux entrepris pour l'installation du musée, on ait fait disparaître à jamais ces vestiges intéressants, pour appliquer sur le mur un nouveau crépissage au mortier; s'il était impossible de les maintenir, même dans un *musée d'antiquités*, on aurait dû pour le moins enlever d'abord avec soin la couche de badigeon qui masquait les peintures, afin d'en prendre un décalque exact avant de les détruire.

On nous permettra d'ajouter, à propos de ces travaux récents, qu'au lieu d'établir un nouveau porche, il eut été préférable d'ouvrir l'ancienne

porte de la façade occidentale; il eut aussi fallu tenir plus rigoureusement compte des dispositions architecturales de l'édifice pour l'installation du nouveau pavement, dont les divisions ne s'accordent pas avec les grandes lignes constructives.

Les bâtiments du monastère, transformés, comme nous l'avons dit, en « cité » abritant environ 200 ménages d'ouvriers, ont subi des altérations et des remaniements qui les rendent presque méconnaissables. Seule l'aile qui longe le fossé des corroyeurs, conserve son caractère original. Les hautes murailles parsemées de dispositions en briques de couleurs variées et traversées par des zones de pierres blanches, les larges fenêtres à trois vantaux, les grandes lucarnes avec leurs gables en escalier, donnent à cette partie de l'ancien préau un aspect à la fois sévère et pittoresque : ce vestige du vieux Gand, complètement ignoré aujourd'hui, serait bien digne d'occuper l'attention des amis de l'ancien art national.

B^{on} JEAN BÉTHUNE.

ANNEXES.

I. — *Contrat pour l'érection du jubé.*

Danneel Runthaert, beelde snijdere, kende achtervolghende der voorwaerden met hem ghemaect ende der bestedinghe hem ghedaen up de overscrevene condicien ende bespreken bij broedere Janne coels, p̄bre, prioor vanden cloostere ende couvente van onser Lieven Vrouwen broeders binnen deser voor̄. stede, anghenomen hebbende te makene, weerckene ende leverne alle de snede ende tlijn dat den doexsale vanden selven cloostere toebehoort vander zolde-ringhe nederwaert: ende datte te vuldoene, weerckene ende vulcommene vander eerster huere dat hij begonnen heeft totter tijt toe dat hij al gherecht sal wesen. Alder eerst de capiteelen metter historie van helias de profete, ende up elc capiteel anden stijl een reprijskin omme daer naermaels een beelde up te stellene, ende an elke zijde vanden stijle een pilaerkin wel duerwrocht, ende daer up elcken stijl een tabernacle, de snede vul van ghewasse boven met eenen keijserhoijkinne, naer den heesch vanden weercke; ende voor elke vaute die blommen ende looveren ende panneelen elc naer sijnen heesch: ende voor elke vaute up elc zijde, de zeven ween van onser Vrouwen met haren blijscapen ende die ijdel plaetsse ghevult met ghewasse, dijeren ende cleen personnagien, ende alle die voijen ghesneden ghelijc die eerste, ende int crues vander lijstee een wijngaert rancke ghesaeijt van ens thenden: ende binnen up tsluuten vander vaut een schive met eenen beelde ende metten looveren, na den heesch vanden weercke, naer dat Jan de smijtere ghemaect heeft ende voort, naemt de voors. danneel alle snede ende lijn vooren ghenomt tsijnen laste, ende al dit weere wel ende dueghdelic te weerckene, ende al sijn

ghesneden weerc te weerckene ende stellene inden rechte ende te accordeerne naer den hee-ch vanden weercke ende naer al dat sijnen ambochte angaet te vuldoene. Heeft voort de voorñ. danneel den voorñ. prioro beloofd ende hem verbonden heeft tweerc ter voorkeerken waert noch betere te makene dan dat binnen inden choor begonnen es, ende dat up de visitacie van weerclieden die hem dan af verstaen moghen. Es ooc bespreec dat hij danneel vanden tijde dat hij beghinnen sal te weerckene, niet en sal moghen uuten weercke gaen noch niemendt van sijnen ghesellen voor dat vuldaen es, ende emmers heeft hij beloofd tselve zijn weerc ten lanxten te vulrechtene tsente Jansmesse XV^e ende twaleve eerstcommende, ten lanxsten. Deze anneminghe ende bestedinghe es ghedaen ende gheschiet mids der somme van zeven ende twintich ponden grooten vlaemscher munte wechdragende, die de voorn. prioro over ende uuter name vanden selven sijnen cloostre ende couvente, den voorn. danneele beloofd te betaelne binnen den tijt van den voorñ. weercke ende emmers zeere corts naer tvulstellen ende vulcommen vandien; dus heeft de voorn. danneel den voorn. prioro inden name vanden selven sijnen cloostere ende couvente. in also verren als hij den selven docxsael onthiere ende sent Jansmesse eerst commende niet vulstelt ende ghelevert en hadde. hem van sijner voorn. somme van XXVII lb. gr. alle weken af te slane ende te defalquierne tien schellingen gro. de weke, voor also vele weken als hij inne ghebreke werdt vanden selven docxsale naer den voorñ. sent Jansmesse XV^e ende XII te vulrechtene ende vulwrocht te leverne zo voorseit es. Welcke voorn. leveringhe ende betalinghe inder manieren voorscreven te doene partien an beede de zijden, elc zo verre alst hem angaet. bekent ende verzekert hebben elc up hem ende up al tsijne. Actum XIII in decembre XV^e ende XI.

*(Registre des actes et contrats de la Keure
1511, f^o 140 v^o.)*

Traduction.

Daniel Ruuthaert, tailleur d'images, a reconnu avoir entrepris la construction, l'exécution et la livraison de toute la sculpture et de la colle nécessaires pour le jubé du couvent des frères de Notre-Dame, depuis l'étage jusqu'au bas, selon les conventions faites avec lui et la commande qui lui a été accordée aux conditions et stipulations ci-après, par frère Jean Coels, prêtre, prieur du couvent; il s'est engagé à accomplir le travail, à l'exécuter et à l'achever sans interrompre depuis qu'il y aura mis la main, jusqu'à ce qu'il soit érigé en place. Tout d'abord, les chapiteaux avec l'histoire du prophète Elie, et au-dessus de chacun, le long du montant, une saillie pour y placer plus tard une statue; de chaque côté du montant, une colonette finement travaillée et au-dessus une niche; la sculpture doit être décorée de feuillages et se terminer au haut par une petite couronne impériale, selon les exigences de l'art; pour chacune des voûtes, les fleurs, les rinceaux et les panneaux seront travaillés comme il convient; sur chaque côté des voûtes on placera les sept douleurs et les sept joies de la Vierge, les espaces libres seront garnis de feuillages, d'animaux et de figurines; toutes les calottes des voûtes seront sculptées comme la première; sur le croisillon des nervures un rinceau de pampres semé d'un bout à l'autre et, au milieu, sur la clef de voûte, une figurine entourée de feuillages, selon les exigences de l'art et conformément au travail commencé par Jean de Smytere. Le susdit Daniel prend à sa charge toutes les sculptures et la colle, il exécutera cet ouvrage bien convenablement et achèvera son dit travail et le mettra en place de manière à ce qu'il s'ajuste comme il faut et réponde à toutes les règles de son art; de plus, le susdit Daniel promet et s'engage envers le susdit prieur d'exécuter le travail qui fait face à la nef, mieux encore que celui déjà exécuté du côté du chœur, au jugement d'ouvriers

experts. Il est stipulé en outre que Daniel, du moment qu'il aura commencé le travail, ne pourra le laisser, non plus qu'aucun de ses compagnons, jusqu'à ce qu'il soit achevé: car il a promis que le placement serait achevé, tout au moins pour la Saint-Jean 1512. Cette entreprise et commande est faite et conclue pour la somme de 27 lb. gr. monnaie de Flandre. que le susdit prieur, au nom et lieu de son couvent et communauté, promet de payer au susdit Daniel pendant l'exécution du susdit travail ou immédiatement après l'achèvement et le placement. Le susdit Daniel a promis au susdit prieur ès-noms de son couvent et communauté, que s'il négligeait le jubé et n'avait pas achevé de l'exécuter et de le placer pour la Saint-Jean prochaine, on pourra diminuer la somme de 27 lb. gr. et défalquer 10 esc. gr. par semaine pour autant de semaines qu'il serait en défaut d'ériger et de livrer le jubé tout achevé, après la Saint-Jean 1512, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour lesquelles livraison et payement à faire aux conditions susdites, chacune des parties s'engage en ce qui la concerne et s'oblige sur sa personne et tous ses biens. Fait le 13 décembre 1511.

II. — *Le prévôt Viglius contribue à la restauration de l'église saccagée par les gueux.*

Nos fr̄ Joānes de mil, prior cōventus Carmelitarū civitatis gandensis, et fr̄ Joānes Potterius, supprior, fatemur accepisse ab Adriano de vos, canonico et eleemosynario ecclie sc̄i bavonis dicte civitatis. sūmam octo librarū sex solidorū cum octo denariis grossorum monete flandrie. Quā quidem suā Reverendus dñus D. viglius, ecclesie p̄nōiate p̄positus, nobis numerari voluit in subsidiū reparationis templi dicti n̄ri cōvētus, attestantes nos dictā sumā juxta dicti Rev^{di} dñi p̄positi voluntatem ad dictū opus et non alias expendisse.

In cujus fidem p̄sentes mea manu scripsi iisdemq̄ subscripsi,
XXIII^a die mensis decembris Añi XV^c sexagesimi septimi.
Ita est : fr̄ Joānes d̄cs Potterius.

(*Origin. aux archives de l'évêché; nous en devons la commu-
nication à l'obligeance de M. le chanoine archiviste Lavaut*)

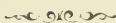
III. — *État des membres du couvent des Carmes chaussés,
supprimé par la loi du 15 fructidor an 4^{me} de la
République.*

Noms et prénoms des religieux.	leur âge.	leur qualité.
Victorinus Messemaeker,	60 ans,	prieur.
Lucianus Vanden Eede,	58 »	subprior.
Paulinus Jongmans,	78 »	moine et jubilaire.
Louis Chombart,	71 »	id. et jubilaire.
Hugues Gheluwe,	79 »	id. et valétudinaire.
Fulgence de Jonge,	68 »	id.
Angelus Roels,	63 »	procurator.
Ceciliannus Claessens.	64 »	moine.
Patricius Van Praet,	64 »	moine.
Bernard Caluwaerts,	54 »	id.
Sebastien Calf,	60 »	id.
Fernand de Coninck,	55 »	id.
Matthieu Vande Waele,	50 »	id.
Félix Peiyens,	53 »	id.
Bonav ^{re} Verschueren,	47 »	id.
Simon Braeckman,	48 »	id.
Livin Geerts,	47 »	id.
Martin Van Benede,	47 »	id.
Jean De Graef,	41 »	id.
Cyrille Van Put	39 »	id.
Urbain Nonkele,	35 »	id.
Henri Materne,	29 »	id.
Bernard Van Blomme,	27 »	id.

Noms et prénoms des religieux.	leur âge.	leur qualité.
Célestin Boon,	28 ans,	moine.
Hilduard Ranssens,	37 »	id.
Marc de Reu,	30 »	id.
Balthasar Verleyen,	64 »	frère laïc.
Juste Van Maldeghem,	67 »	id.
Augustin Van Gaveren,	58 »	id.
Gommar Scheyvaerts,	56 »	id.
Charles Goethals,	46 »	id.
Thomas Verhuyght,	35 »	id.
Ferdinand Van Cuyk,	31 »	id.
Jérôme Schelstraete,	58 »	affilié tertiaire.

(Original aux Archives de la province. — Section
des documents français.)

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV¹.



IX.

Si Mazarin ne pouvait plus conserver Robertot en Lorraine, à cause de l'opposition journalière qui lui était faite, il n'hésita pas cependant à utiliser les connaissances, l'activité et le dévouement de son intendant de Metz, et, à l'ouverture de la campagne de Flandre, en 1658, il lui confia la mission d'organiser les hôpitaux militaires.

Les soins qu'on apportait dès cette époque à ce service, qui est d'une si grande importance dans toute armée, ne sont pas assez connus. On ne possédait alors, il est vrai, ni l'organisation médicale et le matériel d'ambulance qui existent depuis quelques années et qui ne répondent pas encore pourtant à toutes les exigences, non seulement de la charité, mais encore de la sécurité des armées, ni ces associations nombreuses, qui, placées sous le patronage de la *Croix Rouge*, ont tant fait pour adoucir le sort des soldats tombés sous le feu de l'ennemi, ou atteints par ces maladies si

¹ Suite. Voir *Messager des sciences historiques*, 4^e livraison, 1883, p. 389.

cruelles, inexorables compagnes de toute nombreuse agglomération d'hommes soumis aux fatigues et aux privations.

Depuis le règne de François I, on avait essayé d'établir un service hospitalier dans les armées : Ambroise Paré et Nicolas de la Framboisière avaient ouvert la voie, mais il restait encore beaucoup à faire et le salut des blessés et des malades dépendait uniquement de l'initiative des hommes intelligents et dévoués auxquels ils étaient confiés.

Mazarin crut que Robertot pouvait être l'un d'eux et, pendant plus d'un an, nous allons voir ce dernier déployer, dans les délicates fonctions qui lui étaient dévolues, tout le zèle et tout le dévouement dont il était susceptible.

Il ne faut pas croire pourtant que là se bornait sa tâche, et après avoir étudié, d'après sa correspondance, l'organisation de ce service sanitaire, qui comprenait depuis les ambulances de tranchées jusqu'à l'évacuation des convalescents, et dans lequel l'aumônerie trouvait sa place et permettait de donner au soldat ces consolations religieuses qui sont d'un si haut prix pour tout cœur croyant et surtout pour ceux qui souffrent, nous reprendrons l'examen des autres missions dont Robertot fut simultanément chargé.

Négociations diplomatiques, organisation militaire et civile, travaux d'ingénieur et d'architecte naval, Robertot semblait doué des facultés les plus diverses du moment où il était question du service de la France.

Si, parfois, nous rencontrons quelques épisodes regrettables, ils n'en font que mieux ressortir les services et le zèle de celui dont nous retraçons la vie mouvementée.

C'est au siège de Dunkerque qu'est d'abord envoyé Robertot. Il n'est pas besoin de rappeler que cette ville, reprise par l'Archiduc Léopold sur la France, en 1652, avait été, en conséquence du traité d'alliance que conclut en 1655 Louis XIV avec Cromwell, bloquée au printemps de 1658 par une flotte anglaise et attaquée du côté de la terre par les forces combinées de la France et de la Grande Bretagne.

En mai 1657, conformément aux clauses d'un second traité, signé les 13-23 mars précédent entre le Roi et le Protecteur, six mille hommes des vieilles troupes anglaises avaient débarqué à Boulogne et à Calais, sous le commandement de Sir John Reynolds et étaient venues rejoindre l'armée de Turenne avec laquelle elles avaient fait la campagne et participé à la prise de Mardyck, qui en avait été la seule opération importante ¹.

Les soldats anglais étaient arrivés précédés d'une réputation de cruauté, qui, au dire d'un chroniqueur de Bourbourg dont nous parlerons plus loin, était loin d'être justifiée.

¹ Une lettre de Mazarin à M. de Bar, du 4 juin 1657, annonce l'arrivée prochaine des Anglais et recommande de les bien recevoir. (*Collection Bayle*, vendue en 1882.)

Voir sur la prise de Mardyck, PIERS, *Histoire de la ville de Bergues-St-Winoc, notices historiques sur Hondshoote, Wormhoudt, Grave-lines, Mardick, Bourbourg, etc.* Saint-Omer, 1833, in-8, p. 118.

Une partie de ces troupes resta en garnison dans les places du nord de la France, mais leur chef se noya, en retournant en Angleterre, à la fin de 1657 et on lui donna pour successeur Lord Lockhart, qui avait été en même temps accrédité comme ambassadeur du Protecteur près de Louis XIV. De nouveaux renforts arrivèrent bientôt sous les ordres du général Morgan ¹.

Turenne était à la tête de vingt-deux mille hommes, lorsque, le 1^{er} juin 1658, il se présentait devant Dunkerque et faisait tracer les lignes de circonvallation, tandis que la flotte anglaise attaquait la ville par mer.

Les assiégés étaient sous les ordres du Marquis de Leyde, en même temps qu'une armée espagnole, campée près de Furnes, commandée par Don Juan d'Autriche, qui avait près de lui le Prince de Condé, alors en rébellion contre la Cour, menaçait de prendre à revers les troupes alliées.

Les défenses de la place étaient considérables, les soldats espagnols nombreux et aguerris, et tout annonçait la longue durée d'un siège, dont le succès semblait encore bien incertain. Louis XIV était venu en personne assister aux opérations, et la *Gazette de France*, elle-même, ne dissimulait

¹ Nous pouvons, grâce à une obligeante communication de M. Blanchard de Farges, consul général de France à Londres, faire connaître, d'après des documents recueillis au *British Museum* par M. Bedout, l'organisation de ce corps auxiliaire et le suivre, depuis son débarquement à Boulogne, en mai 1657, jusqu'à son retour en Angleterre. Ces détails étant peu connus, même de l'autre côté de la Manche, nous avons cru devoir donner à cette note une étendue qui nous oblige à la reporter en appendice, à la fin de ce chapitre.

pas les difficultés qu'offrait l'investissement de Dunkerque. « Mais, ajoutait son rédacteur, qu'est-ce que les soldats ne feroient pas en présence de leurs souverains et qui d'eux n'envieroit pas à son camarade l'honneur de se mieux signaler? Qui donc des nostres ne voudroit pas montrer un zèle d'une vigueur extraordinaire et ne se sentiroit pas rempli de la noble émulation de s'égaler, du moins aux autres, en activité et en courage, en la présence d'un Monarque, qui fait desjà assez voir qu'il ne cède en rien aux plus fameux conquérants. »

Nous avons dit que Turenne et Lockhart commandaient les armées combinées. Le grand nom de Turenne n'a pas besoin de commentaire, mais celui de Lockhart étant beaucoup moins célèbre, en dehors de l'Angleterre, on nous permettra d'exposer en quelques lignes la vie de ce guerrier et de cet homme d'État, d'après les notes qu'a bien voulu nous communiquer un éminent diplomate ¹ qui a réuni, depuis de longues années, les éléments d'une étude historique sur ce personnage, étude dont nous sommes heureux de pouvoir des premiers annoncer l'achèvement.

William Lockhart, qui prit le titre de Lord, après avoir été créé Knight par le Protecteur, fut, au début de sa vie, un partisan dévoué des Stuarts, mais, son caractère altier ayant été blessé par certains actes de Charles II, il se tourna du

¹ M. le Comte de Taillapied de Bondy, ancien ministre plénipotentiaire de France près S. A. le Grand-Duc de Hesse-Cassel.

côté de Cromwell, qui acheva de se l'attacher en le mariant à Robina Shouster, l'une de ses nièces, dont la beauté était remarquable. Ce fut Lord Lockhart qui, après la mort de Reynolds, resserra les relations entre la France et l'Angleterre, et reçut le commandement supérieur des vieilles troupes qui se trouvèrent à la bataille des Dunes et devant Dunkerque.

Lord Lockhart resta dans cette ville comme gouverneur après qu'elle eut été prise et remise à l'Angleterre¹ et son nom reviendra plus d'une fois, lors des missions qui furent confiées à Robertot. Il avait joué un trop grand rôle pour ne pas être disgrâcié à la restauration de Charles II, mais, après avoir vécu deux années, retiré dans la famille Hamilton, à laquelle sa mère appartenait, il conquit de nouveau la faveur de son souverain, fut, une seconde fois, envoyé en France comme ambassadeur et y mourut.

Lord Lockhart avait été en rapports tout particuliers avec Mazarin, qui traitait directement nombre d'affaires avec lui, ce qui ne laissait pas que d'exciter la jalousie de Mr de Bordeaux², alors ambassadeur de France à Londres, et dont le témoignage, fréquemment invoqué par Guizot, dans son *Histoire de la République d'Angleterre*, porte l'empreinte de cette animosité.

Les vieilles troupes anglaises envoyées par

¹ V. sur les négociations relatives au rachat de Dunkerque par Louis XIV, en 1662, l'article intitulé : *L'annexion de Dunkerque à la France*, par le Vicomte DE GROUCHY. (*Revue Générale*, Brux., 1882.)

² Antoine de Bordeaux, seigneur de Neuville.

Cromwell, en France, étaient sous le commandement nominal de Lockhart, qui joignait à son titre d'ambassadeur celui de général en chef. Mais elles étaient en réalité placées sous les ordres de Thomas Morgan, officier général d'une grande valeur. C'est, dirigées par ce dernier, qu'elles marchèrent après la prise de Dunkerque, avec les troupes françaises contre les Espagnols et qu'elles prirent part aux sièges de Saint-Venant, d'Ypres et à plusieurs autres affaires importantes.

Falle, dans son *Introduction à la description de Jersey*, prétend que Turenne ne rendit pas assez justice au concours qu'il recevait du général anglais. Il nous paraît facile de réfuter ce témoignage à l'aide de la correspondance de Mazarin, qui ne manque jamais de rappeler les services que la France dut à Lockhart et à ses soldats.

Dans une lettre du 15 juin 1658, adressée à M. de la Guillotière ¹, le Cardinal s'exprime ainsi :

Je vous prie d'aller voir de ma part Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre, pour vous réjouir de ce qu'il a plu à Dieu de nous donner un si bon succès et que le corps anglois qu'il commande y a eu tant de part et acquis tant de gloire, et vous luy pourrez adjouster que j'espère que, non seulement, nous aurons Dunkerque, mais que les ennemis ne seront pas de longtemps en estat de songer à le recouvrer. Vous pouvez encor faire un compliment à la mesme occasion à Monsieur Morgan....

(*Affaires Étrangères*. Vol. 45. *Pays-Bas*.)

¹ Commandant de la garnison de Calais, en 1658, cité par PUY-SÉGUR, t. II, p. 496.

Une autre dépêche du Cardinal, de la même date, à M. de Lovat, renferme des protestations analogues :

Je ne sçaurois assez exprimer la joye que j'aye receue de la grande part que Monsieur l'ambassadeur a eue, avec le corps qu'il commande, au gain de la bataille. Je vous prie de l'en féliciter de ma part, comme fera le sieur de la Guillotière et ce gentilhomme que je dépêche à l'armée. J'espère de le faire bientôt de vive voix et de luy dire comme il a eu la principale part à establir l'union entre les deux nations, qu'aussy il se doit réjouyr, au dernier poinct, de l'avantage qu'elle en retire. Je m'asseure qu'il aura dépesché à Monsieur le Protecteur, et, bientôt, le Roy y enverra une personne de condition pour répondre au compliment que S. A. a desjà faict et pour le féliciter du gain de cette bataille¹.
(*Id., ibid.*)

¹ On nous permettra de citer encore à ce propos une lettre de Donarel à Mazarin :

« Au camp devant Dunkerque, 14 juin (1658).

» Le détail de cette journée sera fait à V. E. plus particulièrement que je ne sçaurois faire. J'auroi seulement l'honneur de l'informer que les Anglois ont fait tout ce qu'humainement on peut faire.... »

Les lignes suivantes de la même lettre montreront comment on appliquait encore à cette époque les principes sur la rançon des prisonniers :

« Les Lorrains ont beaucoup de prisonniers de condition. M. le Comte de Ligneville, au sortir de la bataille, m'a prié d'escrire à V. E. que les officiers de cette nation lui ont fait une députation pour avoir chacun d'eux la rançon de leurs prisonniers, et ont fondé leur demande sur ce qu'ils sont hors du traité et de la reprësaille. Parmi ces prisonniers, le Gouverneur de la citadelle d'Anvers y est. V. E. ordonnera, s'il lui plaist, ce que je dois dire de sa part à M. de Ligneville sur cette matière.... »

(*Affaires Étrangères. Vol. 46, p. 154. Pays-Bas.*)

« Mr de Turenne, écrit du reste Talon, dans une lettre du 14 juin, a promis de faire payer tous les prisonniers à ceux qui les ont pris. »

Lors de la restauration de Charles II, Thomas Morgan, alors major-général et commandant de la cavalerie de Monk, fut un des plus actifs coopérateurs de celui-ci, et il fut récompensé de ses services à cette occasion par le titre de baronnet et la place de gouverneur de Jersey¹.

Le premier juin 1658, la tranchée était ouverte et les différents services de l'armée d'investissement s'organisaient.

Dès ce jour, les ambulances, confiées à la direction de Robertot, fonctionnaient et, le 7, le Cardinal lui adressait des instructions et approuvait ce qu'il avait fait tout d'abord à leur sujet, et cela de concert avec Angelo Sanvitani, plus connu sous le nom de Lange, jeune romain, valet de chambre du Cardinal, et que nous apprendrons plus tard à connaître sous un assez triste jour, mais qui n'en était pas moins un auxiliaire fort actif. Mazarin, du reste, ainsi que nous en avons déjà donné la preuve dans ses premières correspondances avec Robertot, l'abbé de Coursan, et la Contour, avait pour habitude de coupler pour ainsi dire ses agents.

Dans une longue lettre du 9 juin 1658, Robertot rend compte au Cardinal de l'établissement de baraques dans les tranchées, du service de roulement des chirurgiens et du transport des blessés par des charriots; il entre, en outre, dans de grands détails sur les dispositions qu'il a prescrites pour assurer leur nourriture.

¹ *The English Baronetage*. Ed. 1741, t. III, p. 221-224. La création du titre de Morgan est du 7 février 1660.

Robertot à Mazarin.

Mardick, 9 juin 1658.

Monseigneur,

J'ai receu la lettre qu'il a pleu à V. E. m'escire touchant l'aplication qu'elle désire que j'apporte pour le soulagement et le bon traitement des blesséz.

Mr Lange, valet de chambre de V. E., luy a rendu compte que, lui et moi, avons agi au mieux jusqu'à présent. V. E. se doit assurer que les blessés seront mieux traités, avec plus de soin, et moins de dépense qu'ils n'ont jamais esté, quoique le lieu ou nous sommes soit très incommode, ne s'y rencontrant plus rien depuis que la Cour en est partie.

Mr Talon ¹, qui n'est pas bien avec le Sr Le Roy ², fait plus de bruit, lui seul, que toute l'armée ensemble, non seulement pour les choses qui concernent l'hospital, mais encore pour les autres despenses dont V. E. a commis le maniement de l'argent à ses domestiques. Le sieur Talon établit de son côté des médecins et des chirurgiens; le dit Sr Le Roy prétend que cela lui appartient. Je prévois quelques désordres entre eux. Le dit Sr Le Roy veut quitter, je l'ai prié de n'en rien faire. Le dit Sr Talon s'estoit encore chargé de la construction d'une baraque à la queue de la tranchée, pour n'en rien faire, afin d'avoir lieu d'escire à V. E. qu'on ne fait pas son devoir. V. E. me permettra

¹ Jean Talon, commissaire de l'armée en 1653, fut nommé intendant de Hainaut en 1655 et conserva ce poste pendant dix ans. Il fut ensuite, à deux reprises (1665 à 1667 et 1672 à 1674) chargé des mêmes fonctions au Canada. A son retour, le Roi le nomma secrétaire de son cabinet et, plus tard, il lui accorda une place de valet de chambre (B^{on} DE SAINTE-SUZANNE, *Le Personnel administratif sous l'ancien régime*). Robertot trace de lui dans diverses lettres un portrait peu flatteur.

² Nous ne trouvons pas le nom de ce médecin dans les Biographies. Peut-être est-ce Alexandre le Roy, qualifié dans une quittance de 1688 du titre d'opérateur ordinaire de Louis XIV.

de lui dire que mon zèle sera toujours moins intéressé que le sien, et plus utile pour le bien du service du Roy aux emplois qu'il plaira à V. E. de me donner.

Le jour qu'on a ouvert la tranchée, Mr Le Roy, en ma présence, commit dans le camp deux chirurgiens qui furent païés. Ils passèrent la nuit et le lendemain, à la queue de la tranchée. Ces deux chirurgiens furent relevés le lendemain par deux autres, le 3 et le 4; l'on les a pareillement relevés. Le Sr Lange a fait construire icy, en sa présence, à la queue de la tranchée, une maison de planches, pour vingt paillasses qu'on y a portées avec autant de couvertures, et, au bout, une chambre pour les officiers, où il a laissé le médecin de Bourbourg et quatre chirurgiens, un homme et une femme infirmiers, une marmite qui bout avec la viande, les médicaments pour les premiers appareils, et autres choses nécessaires.

Deux charriots de V. E. ont été quérir les blessés, qui sont au nombre de 45 dans l'hospital de Mardick, mais, comme cela fatigue trop vos chevaux, l'on a fait dire à tous les officiers de l'armée d'envoyer leurs blessés à Mardick, par les charriots des vivandiers de chaque régiment, ce qui commence à s'exécuter. Il y a encore des blessés dans les quartiers qu'on doit envoyer demain; il n'est encore mort aucun blessé dans l'hospital de Mardick, je les visite cinq et six fois par jour. Ce qui me presse le plus est des confesseurs. Nous n'avons pas eu aujourd'hui, qui est la feste de la Pentecoste, de messe à Mardick. J'ai fait aborder avec grande peine un aumônier dans le camp; il y en a très peu. Il a confessé sept ou huit des blessés, il m'a promis de revenir demain. Je supplie V. E. de m'envoyer quatre Capucins, deux pour le camp et deux pour Mardick, le plus tost que faire se pourra.

Ny aiant aucun bœuf, vache, ny mouton vivans dans Mardick, j'ay empesché, par l'advis du sieur Lange, que le

pourvoyeur du Roy ne rembarquât deux bœufs, une vache et quarante-un moutons; je n'en ferai tuer qu'à toute extrémité. Si je ne m'y résouds pas, je les vendrai au sieur Vernisson, qui fournit Monsieur de Turenne, et qui est frère du fournisseur du Roy¹.

(*Affaires Étrangères*. Vol. 43. *Pays-Bas*.)

Le Cardinal donne son approbation aux mesures prises et en indique de nouvelles, dans plusieurs lettres à Robertot, des 7 et 9 juin, que nous citons en entier.

Mazarin à Robertot.

7 juin 1658.

Je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne sauriez rien faire qui m'oblige davantage que de vous appliquer incessamment afin que les blessez soient traités mieux qu'ils ne l'ont jamais été et surtout qu'il ne manque rien à la queue de la tranchée pour le premier appareil. Il faut bien payer les chirurgiens afin qu'ils servent avec affection, et soyez assuré qu'on pourvoira sans aucun délai à toutes les choses que vous demanderez.

Il faut que vous ayez des gens sous vous, pour vous ayder, et Lange fera de son costé tout ce qu'il pourra pour vous soulager, mais, surtout, il ne faut rien mesnager pour bien traicter et assister les pauvres blessez.

Je vous diray que je fais partir cinq ou six chirurgiens et que je me remets à ce que Bernouin² écrira là dessus.

(*Affaires Étrangères*, Vol. 43. *Pays-Bas*.)

¹ PUYSEGER, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 543, parle d'un personnage qu'il appelle Jacques Vanescel, établi à Paris, qui était le correspondant de gros négociants de Valenciennes et d'autres villes du Nord, et se chargeait de faire parvenir des fonds aux officiers de l'armée. Ne serait-ce pas le même ?

² Valet de chambre du Cardinal, cité, à diverses reprises, dans ses lettres.

Mazarin à Robertot.

Calais, 9 juin 1658.

J'ai donné l'ordre pour faire payer au boucher du Roy les bœufs et les moutons que vous avez retenus à Mardick, où, vous ayant fait envoyer généralement tout ce que vous avez demandé à Bernouin, et quatre chirurgiens, je m'assure que l'hospital sera bien servy et que les blessez auront sujet de se louer du soing qu'on a qu'il ne manque quoi que ce soit pour leur procurer une prompte guérison.

On fait partir aujourd'hui des pères Jésuites et des Capucins pour assister aussi les malades, et l'on cherche du vieux linge, afin que vous n'en manquiez pas, quoiqu'il me semble que, de ce que le S^r Colbert a envoyé de Paris, et de ce qu'on a acheté, il en devoit avoir de grandes quantités.

Blondot m'envoie un mémoire des couvertures, paillasses et divers ustanciles qu'il avoit envoyés à Mardick pour l'hospital. Je vous prie d'en avoir grand soin, car avec cela vous aurez de quoi fournir abondamment.

Si vous avez affaire de gens pour servir à l'hospital, il en faut prendre et les bien payer, afin qu'ils servent avec affection et assiduité. *(Id. Ibid.)*

Le même jour, Lange reçoit du Cardinal une lettre pour lui annoncer les instructions qu'il envoie à Robertot.

Vous verrez ce que j'écris au sieur de Robertot touchant l'hospital. J'approuve tout ce que vous me mandez qui a esté fait. Vous verrez aussi, par ce que j'écris audit sieur de Robertot, que je paye les moutons et les bœufs et que je n'espargne rien pour assister les malades. Il faut prendre des gens soigneux en aussi grand nombre qu'il faudra pour qu'ils ne manquent de rien.

(Affaires Étrangères. Vol. 43. Pays-Bas.)

Malheureusement, l'harmonie, que Mazarin souhaitait tant voir s'établir entre ses collaborateurs, ne régnait déjà plus au bout de huit jours et, si tous voulaient seconder les intentions du ministre, chacun désirait le faire à sa façon et de son côté. Déjà l'on voit poindre les conflits qui s'élèveront entre Robertot et Talon, entre Le Roy et Lange.

Le 12, Mazarin écrit de Calais à ce dernier :

J'ai reçu vos lettres, et vous verrez par ce que j'écris au sieur de Robertot et vous agirez en cette conformité de votre côté, taschant sur toute chose que tout le monde soit en bonne intelligence, ce que je m'assure qui arrivera. ou au moins qu'il n'y aura plus de contestation, lorsque le sieur de Robertot verra ce que je lui écris et ce qu'il dira de ma part au sieur Le Roy, et vous ne sauriez me rendre un plus grand service que d'employer vos soins à ce que cela soit fait.

(*Affaires Étrangères. Vol. 43. Pays-Bas.*)

Par le même courrier, Robertot recevait les instructions suivantes :

Calais, 12 juin 1658.

Vous devriez écrire tous les jours pour sçavoir ce qu'il faut faire, afin que l'hospital soit mieux servi qu'il n'a jamais été; cependant, votre lettre mesme du 9, je ne viens de la recevoir que présentement.

Je suis très marry des divisions qui se glissent parmi ceux qui doivent concourir *unaniment* à faire les services. J'en escriis ce qu'il faut au S^r Talon, je vous prie de dire de ma part au S^r Le Roy que je lui serai fort obligé s'il ne se formalise pas de ce que les autres font et qu'il redouble ses soins pour conserver les blessez, et les faire bien traicter. Vous lui pouvez donner 500 livres de ma part et l'asseurer

que je prendrai soing de faire quelque chose de plus solide pour luy. Lange pourra fournir cette somme, et ayant escript au sieur Jacquier de vous remettre celle qui proviendra du vin, vous en pourriez aussy faire remise au Comte (Le Comte) et au sieur Lange.

Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de n'entrer en aucune contestation avec le sieur Talon et vous devez être assuré que je suis satisfait du zèle et de l'aplication avec laquelle vous exécutez toute chose que je comets à vos soins.

Les deux pères Jésuites, que l'on fit partir l'autre jour, sont arrivés, et l'on fait partir ce matin quatre Capucins et six chirurgiens auxquels on a donné tout l'argent qu'ils ont demandé. Vous prendrez garde, et Lange aussi, que les blessés ne manquent de rien.

Je ne scay pas si, par cette marée, je pourrai vous envoyer les choses contenues en vostre mémoire; mais elles partiront, au plus tard, ce soir, et si vostre lettre m'eust été plustot rendue, vous les auriez desjà.

Prenez soin, ou vous, ou Lange, d'envoyer des rafraichissements aux officiers, comme oranges ou citrons et autres choses semblables.

(Affaires Étrangères. Vol. 43. Pays-Bas.)

Depuis ce jour et jusqu'à la fin du siège, des lettres quotidiennes s'échangent entre Mazarin, Robertot et Lange, non seulement au sujet des soins à donner aux blessés, mais encore pour ce qui touche la nourriture et l'entretien des soldats dans les camps.

Robertot à Mazarin.

Mardick, 13 juin 1658.

Monseigneur,

J'ai receu les deux lettres qu'il a pleu à V. E. m'écrire les 9 et 12 du courant.

V. E. peut assurer le Roy et la Reine que les blessés sont mieux traités à Mardick qu'ils n'ont été en aucun hospital de France depuis vingt ans. J'en prends tout le soin que V. E. m'ordonne et tel qu'elle le peut souhaiter d'un serviteur très zélé. J'ai fait mettre les blessés dans six chambres séparées, lesquelles je visite toutes les heures du jour. Je leur donne moy mesme les draps et les chemises et les fais accommoder en ma présence par les infirmiers.

Pour les plaies, Mr Le Roy panse les plus blessez, et fait panser en sa présence, soir et matin, tous les autres, lorsqu'il ne va pas à la tranchée.

Les sieurs Le Roy et Lange, vont de jour à autre, à l'hospital établi à la queue de la tranchée, où il demeure, jour et nuit, trois chirurgiens, avec les médicaments nécessaires pour les premiers appareils. Il y a une marmite qui bout continuellement, des paillasses, des couvertures et deux infirmiers. On leur envoie du bois, de la chandelle et autres choses nécessaires. Tous les soirs, deux des charriots de . E. vont quérir les blessés à la queue de la tranchée. Hier, le Sr Lange m'escrivit, du camp où il avoit couché, d'envoyer les six charriots de V. E., qu'il y avoit 50 blessés de la nuit hors la hutte qui est à la queue de la tranchée, sans ce qu'il y avoit dans la hutte. J'envoiai les six charriots qui me rapportèrent neuf blessés seulement; six autres blessés me furent rapportés par les charrettes des régiments: Mr Talon avoit dit au Sr Lange cette nouvelle qui ne fut pas trouvée véritable. Sur le billet du Sr Lange, j'en ai écrit un autre au Sr Bernouin, valet de chambre de V. E., qui marque un plus grand nombre de blessés que nous n'en avons.

Nous avons pris, le Sr Lange et moi, la résolution d'aller les uns après les autres à l'hospital de la tranchée et de nous relever de soir à autre, mais le Sr Talon est de si mauvaise humeur, si choquant et si offensant en paroles

que, pour prévenir toute contestation, et ne pas retarder le service du Roy, je me suis abstenu d'aller au camp, Mr Lange prend la peine d'y aller de jour à autre. Il dira à V. E. de la façon dont le dit sieur Talon vit avec luy, au gré duquel on ne peut rien faire de bien.

J'oubliois de dire à V. E. que le sieur du Mas, chirurgien de la compagnie des gardes de V. E. en qui nous prenons confiance, ne part pas de l'hôpital de la tranchée. Il prend soin des provisions.

Nous enverrons au premier jour à V. E. l'estat de tous les chirurgiens qui est grand, je prie Dieu que nous n'ayons pas affaire d'un si grand nombre. Nous avons seize infirmiers et vingt chirurgiens. Je fais servir mon valet de sommelier; il prend soin de distribuer toutes les portions. J'apporte toute l'exactitude possible pour conserver toutes nos denrées, et empêcher la dissipation des provisions, afin que rien ne nous manque, car, de pouvoir trouver la moindre chose à Mardick, cela ne se peut plus, on a fait sortir tous les vivandiers, pour empêcher le désordre des soldats de l'armée.

Quand V. E. m'aura envoyé le contenu de mes mémoires adressés au Sr Bernouin et que je répète en plusieurs articles en celui ci-joint, je ne l'importunerai plus de rien. Présentement, je reçois celui dont j'avois besoin par Valon, valet de pied de V. E., qui arrive.

Il plaira à V. E. envoyer un ordre au sieur Jacquier ¹ pour fournir le pain sur mes lettres à l'hospital et lui mander de le faire faire bon. Pour la quantité, elle ne peut se régler; je prends ce qu'il faut. Le pain est très petit, il en faut 3 par jour, par chirurgien et infirmier; et encore se plaignent-ils.

¹ Jacquier, qui avait déjà, en 1656, l'entreprise de la fourniture des vivres en Flandre, est cité dans les *Mémoires de PUYSGUR*, t. II, p. 504.

Je supplie humblement V. E. de m'envoyer en toute diligence deux pères Capucins, des ornements pour dire la messe, des hosties pour communier les malades. Les pères Jésuites ayant pris dessein de demeurer au camp et non à Mardick, j'écris à Mr Le Tellier, qui m'a envoyé huit chirurgiens, d'en parler au père gardien de Calais.

Mr Le Roy est satisfait de la lettre que V. E. lui a escript. Il sert utilement et est bon ménager des médicaments. Il se sert fort d'eau-de-vie. Nous en avons achepté et nous n'en manquons pas.

Il plaira à V. E. me faire envoyer en toute diligence un baril de 50 livres de savon noir pour blanchir le linge de l'hospital, huit sceaux de bois blanc pour porter les bouillons aux malades, car les infirmiers cassent tous les pots de terre. J'aurai trop peu de chemises et de draps, cependant je ferai du mieux que je pourrai.

(Affaires Étrangères. Vol. 46. Pays-Bas.)

L'emploi de l'alcool pour le traitement des blessés et des malades, et qui a été très préconisé depuis quelques années, est ici intéressant à remarquer.

Mazarin approuvait de nouveau les mesures prises et répondait :

Mazarin à Robertot.

Calais, 14 juin 1658.

Vostre lettre que je viens de recevoir est du 13. J'ay esté bien ayse de voir les assurances que vous me donnez qu'il ne manqueroit rien à l'hospital. Leurs Majestés, qui prennent beaucoup de part au bon traictement qu'on doit faire aux blesséz, seront très aises que je les assure de cela, d'autant plus que l'on escript que les officiers et soldats

se plaignent du contraire. Je vous conjure de continuer à les bien assister, et particulièrement à donner bon ordre à ce que rien ne manque à la queue de la tranchée et de ne rien espargner pour cela.

Vous aurez reçu desjà tout ce que vous avez demandé par vos derniers mémoires et mesme ce que Lange avoit demandé à part, avec dix septiers de farine repassée, pour faire du pain blanc.

J'espère de vous pouvoir envoyer demain des ornements pour dire la messe et les ordres nécessaires affin que les pères Capucins ou Jésuites puissent la dire et faire toutes les fonctions nécessaires pour la consolation des pauvres blessez et malades.

Je tascheray de vous envoyer demain ce que vous demandez à la fin de vostre lettre et je fais faire des draps affin que l'on n'en manque pas.

Vous me ferez plaisir toutes les fois que vous m'escrirez, et Lange aussi, de me faire sçavoir le nombre de malades qui sont dans l'hospital ou à l'armée.

(*Affaires Étrangères. Vol. 45. Pays-Bas.*)

Dans un billet, adressé, le même jour, à Lange, le Cardinal le charge de dire à Robertot qu'il ne peut répondre à sa lettre, mais qu'il donne des ordres pour lui faire envoyer ce qu'il demande pour l'hôpital et ses malades. Deux jours plus tard, il ajoute : « Comme vous avez à présent des religieux, les âmes seront aussy bien assistez que le corps et ce sera une grande consolation pour les pauvres blessez. » (Id., *ibid.*)

C'est dans cette journée du 14, que fut remportée la victoire à laquelle nous avons déjà fait allusion, en parlant des démonstrations dont Lockhart

avait été l'objet de la part de Mazarin; dans cette circonstance, chacun veut être le premier à donner avis du succès au premier ministre, Turenne lui écrit qu'il ne lui est pas possible d'envoyer une relation parce qu'il est trop fatigué, Rouville, Talon, Donarel, chacun s'empresse à l'envi et cherche à se faire valoir, au détriment de ses voisins, de ses compagnons. De ces divers témoignages intéressants pour l'histoire générale de la campagne de 1658, que nous n'avons pas pour objet de notre étude actuelle, nous ne relèverons que deux: une lettre de Lockhart et une autre de Talon.

Lockhart à Mazarin.

Monsieur,

Les particuliers des actions d'hier vous seront représentées par des autres qui savent mieux le faire que moy. Néanmoins, si l'indisposition qui m'a travaillée depuis quelques jours m'eût permise, mon ambition d'estre entre les premiers de ceux qui vous envoye des nouvelles de cette nature m'eût poussé vous les dire, regardant la victoire d'hier, en ses effets, comme une chose qui fera croire aux ennemis de Vostre Eminence que l'alliance qu'elle a faicte entre l'Angleterre et la France (et la conjonction de leurs forces) est suivie d'une bénédiction extraordinaire, qui, comme je l'espère, rendra, de jour en jour, les armes de Sa Majesté plus considérables et glorieux.

Au camp, 18 de juine.

Je suis, Monsieur, de Vostre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur,

WILL. LOCKHART.

(*Affaires Étrangères. Vol. 46, p. 175. Pays-Bas.*)

La lettre de Talon est plus curieuse que celle du général anglais, en ce qu'elle nous montre le courtisan, dépassant toutes les limites, et attribuant le succès de la journée du 14 aux instructions du Cardinal :

Talon à Mazarin.

Au camp devant Dunkerque, 14 juin 1658.

Monseigneur,

M^r de Turenne écrivant à V. E., M^r de Perthuis lui portera la bonne nouvelle du gain de la bataille qu'il a donnée aujourd'hui aux ennemis. Elle en saura de lui toutes les particularités et j'assurerai V. E. qu'on ne peut souhaiter une affaire plus complète.

.....La dernière lettre de V. E. a tout à fait contribué à faire prendre la résolution du combat et j'ai fait remarquer à M^r de Turenne un article qui fésait congnoistre qu'il est plus avantageux d'aller au devant des ennemis que de les attendre dans les lignes. On ne vit jamais un plus bel ordre de bataille ni mieux exécuté, et chacun y a fait merveilleusement son devoir.

(Affaires Étrangères. Vol. 46, p. 162. Pays-Bas.)

Mazarin prenait, du reste, une part active à la direction des opérations militaires et adressait le 15 juin, les conseils suivants à Turenne :

Je croy que l'on pourroit faire sommer le Marquis de Lède, luy déclarant que, s'il veut attendre jusques au bout, vous ne lui pouvez accorder aucune capitulation. Et, en effet, ce seroit un coup de partye, sy on pouvoit avoir ces gens-là prisonniers de guerre. Je vous conjure d'y faire réflexion et, outre le grand avantage que le Roy en reti-

reroit par la facilité avec laquelle vous pourriez, de vostre costé, et M. le maréchal de la Ferté, pousser le reste de cette campagne, vous ne me sçauriez faire au monde un plus grand plaisir....

(*Affaires Étrangères. Vol. 45. Pays-Bas.*)

Mais, les succès militaires ne s'obtiennent qu'au prix du sang versé, et, dès le jour de la victoire, les hôpitaux voyaient augmenter leur effectif, aussi les demandes de Robertot étaient-elles de plus en plus pressantes.

Robertot à Mazarin.

Mardick, 15 juin 1658.

Monseigneur,

Je supplie très humblement V. E. de m'envoyer, par le premier batteau qui partira de Calais, 3 ou 400 bottes de paille, aiant été obligé de donner la meilleure partie de celle qui n'est arrivée la dernière aux anglois, qui ont été blessés au combat hors des lignes et qui sont en très grand nombre. Ils en attendent de jour en jour d'Angleterre. Il plaira aussi à V. E. me faire envoyer une douzaine de sceaux, du savon noir, deux ou trois douzaines de béquilles, pour aider aux blessez à marcher, quand ils sortent des barraques, le matin et le soir, un ordre pour faire demeurer deux Capucins à Mardick (car, il mourut hier trois blessés que je ne pus faire assister, faute de prêtres), des ornements pour dire la messe, des hosties pour communier les malades, et de la vaisselle de fer blanc, plats et assiettes, et quelques unes de terre pour manger, n'aiant, pour toute vaisselle, que deux plats de terre; c'est une chose qui nous presse, n'aiant pas de quoy donner à manger aux Capucins, ny à tous ceux qui abordent icy en grand nombre.

Je reçois tout présentement la lettre de V. E. du 14 du courant, qu'a apporté le sieur Moreau. J'ai escript à V. E. que le sieur Talon fésait plus de bruit luy seul que toute l'armée. Il plaira V. E. s'informer comme les choses se passent tant à l'hospital de Mardick, qu'à celui de la queue de la tranchée, et elle verra que nous lui escrivons, le Sr Lange et moi, la vérité de toute chose, et non le Sr Talon, qui est fasché que V. E. nous a commis le soin des blessez. Hier le Sr Lange, avec cinq charriots et deux charrettes de V. E., fut au camp, à la queue de la tranchée et du champ de bataille. ramasser les blessés, qu'on ramena le soir à Mardick. J'envoiai, par les charriots, toutes les choses nécessaires pour l'hospital de la tranchée. Tous les officiers et soldats de l'armée témoignent une satisfaction entière au Sr Lange du soin que prend V. E. des blessez. Le Sr Lange fit apporter plusieurs anglois et jusqu'à des espagnols, après quoy V. E. doit être satisfaite, sachant qu'il ne manque rien à la queue de la tranchée. Je visite de la part de V. E. tous les officiers blessez qu'on a portés à Mardick et les assiste du mieux que je puis.

Le Sr Lange et moi avons eu grand soin que V. E. eût de bonne heure la nouvelle du gain du combat, nous lui avions dépêché deux messagers par Bourbourg que nous avions adressé au Sr Blondeau.

ROBERTOT.

V. E. m'écrit qu'elle a fait faire les draps, il lui plaira aussi faire faire des chemises et m'envoyer encore des petits pots de terre pour boire et des petits plats, ce qui se trouvera à Calais.

Il commence à venir des malades de l'armée. Il est à propos de les faire passer à l'hospital de Calais, car ils infecteront et gasteront tous les blessez. Il plaira à V. E. m'envoyer un ordre du Roy pour faire embarquer ceux que

je jugerai hors d'état de servir. Il n'y a aucun moien de les pouvoir assister à Mardick, toute commodité nous manquant. je leur fais donner un peu de pain et de viande et des bouillons. Je supplie V. E. d'y donner ordre, la chose pressant. Quelques officiers font bruit qu'on n'a pas soin des malades.

(Affaires Étrangères. Vol. 46, Pays-Bas.)

Dans la lettre qui suit, Mazarin, tout en se montrant satisfait des services que lui rendent Robertot et Lange, leur reproche de manquer d'ordre, de lui écrire trop précipitamment et avec confusion. Que dirait le grand ministre s'il avait à lire et à étudier aujourd'hui les dépêches de bien de nos fonctionnaires?

Mazarin à Robertot.

Calais, 18 juin 1658.

J'ai receu votre dernière lettre. laquelle est sy confuse qu'on a peine à comprendre ce que vous voulez. Néanmoins, après l'avoir estudiée, j'ay donné les ordres au Normand d'acheter et de vous envoyer en diligence toutes les choses que vous demandez, et, à l'advenir, il sera bon que vous, ou Lange, vous vous adressiez à lui et que vous lui adressiez un mémoire exact de tout ce quy vous est nécessaire, et qu'il faudra faire à loisir et sans tant de haste, comme on en recognoist dans toutes vos lettres. Vous vous expliquerez mieux, et vous serez plus ponctuellement assisté.

L'on a peine à trouver des bœufs, néanmoins l'on cherche partout pour vous en envoyer dix ou douze avec 60 moutons, et je pense qu'on vous enverra aussi un tonneau de vieux linge et encore de la paille, nonobstant celle que l'on

fist partir hier matin avec diverses autres choses que vous aviez demandées.

Je vous conjure, sur tout, que les officiers soient bien traités, et de leur faire des excuses de ma part, s'ils ne le sont pas encore mieux à cause des difficultez qu'il y a de faire tenir à Mardick tout ce que je crois nécessaire pour leur plus grand soulagement.

Je ne plains nullement la dépense qu'il faut faire pour l'hospital, mais il sera bon qu'on tienne la main à n'en faire aucune qui soit inutile et ne permettre pas qu'on dissipe ce qui est destiné pour les pauvres blessez.

Mais, vous voudrez bien que je vous dise que, de la précipitation avec laquelle vous m'crivez, j'infère que tout ce qui se fait sous vous ordres à Mardick n'est pas bien réglé et cela me fasche, non pas à cause de la despense, mais parce qu'il est impossible qu'il n'y ait de la confusion et du désordre.

Je vous ai desjà mandé qu'on pourroit faire passer icy les soldats malades et ceux qui seroient grièvement blessés, et, pour cela, vous n'avez qu'à vous entendre avec le Sr de la Guillotière qui prendra le soin, avec l'assistance de quelqu'un de mes gentilshommes, pour les faire mettre sur des balandes ¹ qui les amèneront icy.

Faites avoir grand soin à quelqu'un de couserver les choses qu'on vous envoie et je vous prie de prendre, vous ou Lange, le soin de me faire sçavoir tous les jours la quantité de blessez qui seront à Mardick.

(Affaires Étrangères. Vol. 45, Pays-Bas).

¹ Les *Belandres* ou *Balandres* étaient des barques hollandaises, servant à la navigation des canaux, n'ayant (dit JAL, dans son *Glossaire nautique*,) qu'un mât et une voile trapézoïdale. La forme première était *Bijlander*, aussi ne doit-on pas accepter la forme *belande*, employée souvent aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Robertot à Mazarin.

Mardick, 19 juin 1658.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à V. E. m'écrire le 18 du courant.

V. E. trouvera bon que je lui rende un petit compte de ce qui se fait ici. Je n'ai pas manqué un seul jour, de la part de V. E., de visiter tous les officiers malades et blessés qu'on a apportés à Mardick, je leur ai fait donner des oranges, des citrons, des confitures et des bouillons à ceux qui en ont voulu, du vin à quelques uns. Je me suis acquitté de ce devoir même avec les officiers anglois. J'espère que quelques uns en remercieront V. E.

M^r le comte du Bourg ¹, le chevalier de Humières ², les officiers des gardes et autres officiers qui passeront à Calais, diront à V. E. de la manière que l'on use auprès d'eux et toujours de sa part et rien de moi.

Nous avons icy 400 blessés effectifs, dans dix chambres, sans ceux qui arriveront aujourd'hui, et 40 ou 50 malades à qui je fais donner le vivre. Je visite toutes les chambres et y passe huit heures le jour; je vois panser les blessés, je fais la visite après que les chirurgiens ont passé et les ramène à ceux qui se plaignent. Je fais placer les blessés, accomoder leurs paillasses, je fais sortir ceux qui ont des flux de ventre et des plaies qui sentent mauvais, et je les

¹ Philippe du Maine, comte du Bourg, capitaine des cheveu-légers de Mazarin, tué à leur tête à la bataille des Dunes. C'est le père du Maréchal du Bourg. Le Pippre de Nœufville cite, comme s'étant trouvé au siège de Dunkerque, un page du marquis d'Humières, portant le même nom, mais qui ne pouvait être le fils de Philippe. V. le P. ANSELME, t. VII, p. 701.

² Balthasar, chevalier d'Humières, plus tard abbé de Saint-Maixent, frère du maréchal. Ses lettres, assez nombreuses dans la correspondance de Mazarin, sont peu intéressantes.

place ailleurs, en sorte qu'on se pourmène dans toutes les chambres, sans y sentir aucune mauvaise odeur. Le Père Canaye¹, Jésuite, qui est à Calais, dira à V. E. comment sont accomodés tous les blessés. J'ai soin de les faire confesser tous, et l'on dit des prières matin et soir dans les chambres. J'y fais faire des feux pour chasser tout mauvais air.

Je suis assuré que jamais les blessés n'ont été si bien traités. Il n'en est encore mort que dix ou douze. Je fais les choses avec assez de facilité, mais ce qui m'embarasse le plus est le point d'empescher les voleries des provisions. C'est un pillage qui n'est pas soutenable. Quand on m'apporte de la paille, si je ne suis pas présent à la faire livrer, les soldats et les valets pillent tout. J'ai trente chirurgiens à qui il faut donner à manger et à boire, mille points à les contenter; trente infirmiers à nourrir, des valets dix fois le jour. Il faut bailler à boire et à manger aux survenants qui viennent, qui de Calais, qui de l'armée, il faut contenter tout le monde, envoyer les provisions et pourvoir à l'hôpital de la queue de la tranchée, envoyer les charriots quérir les blessés, et autres négoce qui se présentent à quoi il faut pourvoir. Le sieur Lange et moi faisons toutes les choses, sans qu'il y paroisse d'embaras ny d'empressement; mais, comme le sieur Lange achepse ses provisions et que je suis chargé du détail, qui me donne peu de moments de loisir, j'écris, avec une plume que j'ai dans ma poche, à V. E., dans les places, les chambres et les

¹ Le P. Canaye (Jean de) né à Paris, en 1594, mort à Rouen en 1670, était alors missionnaire supérieur des hôpitaux de l'armée de Flandre; on lui doit un certain nombre de publications littéraires, mais ce qui a surtout contribué à sa réputation est l'opuscule intitulé : *Conversation du Maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye*, attribué à Charleval. Nous le verrons plus loin faire l'éloge de la piété de Robertot.

hospitaux, et partout ailleurs où je me trouve, sur un meschant morceau de papier que j'ai dans ma poche et lui demande les choses qui me sont absolument nécessaires, car, de pouvoir dire ce qu'il me faut par un seul mémoire, je ne le puis. Je me règle sur le nombre des blessés qui m'arrivent chaque jour pour ne faire aucune dépense inutile ou mal à propos, car, dès qu'il manque la moindre chose, c'est une crierie continuelle contre moi. V. E. aura confiance que Mardick est un lieu où il n'y a aucun habitant ni commodité et qu'il faut apporter tout ce que l'on veut avoir. Je ne crois pas que le siège finisse sans avoir au moins 600 blessés, dont je serois de même chargé, si V. E. n'avoit en la bonté de consentir que j'envoie les blessés qui pourront souffrir la mer, ce que je ferai au premier bon vent.

Je supplie V. E. de croire que cet emploi ne m'incommode point, quoique je lui écrive en petit détail et que là où il y va de l'exécution de ses ordres et de l'honneur de ses commandements, je fais la chose avec plaisir et facilité et sans nul embarras.

Le Sr Lange travaille, de concert avec le Sr Talon, pour mettre les provisions nécessaires dans les vaisseaux qui portent les prisonniers. Il n'a pu écrire ce matin à V. E.

Si V. E. ne nous avoit pas permis d'envoyer à Calais de nos blessés, la dépense pour la viande auroit été à un bœuf par jour, et douze à quinze moutons. J'ai fait tuer à ce matin un des deux bœufs que j'ai retenus au pourvoyeur du Roi et six moutons. J'avois fait cette réserve pour subvenir à l'occasion pressante, car, de demeurer sans viande et avoir un si grand nombre de gens à nourrir, V. E. juge bien le blâme et la disgrâce que j'aurois encourus de n'avoir pas eu plus de prévoyance dans une affaire qu'elle prend si à cœur de faire bien traiter ses blessés, comme ils l'ont été jusqu'à présent et le seront jusqu'à la fin, au contentement et satisfaction de V. E.

L'on me vient advertir de tenir des paillasses prêtes pour 150 blessés d'augmentation, tant de ceux du jour précédent qu'on ne pust hier apporter, que de cette nuit. L'on m'a si souvent dit de ces nouvelles, qui ne se sont pas trouvées véritables, que j'écrirai demain à V. E. le nombre que j'aurai. Il lui plaira de m'envoyer Mr Le Roy qui m'est absolument nécessaire et le contenu de mes précédents mémoires et encore 1200 bottes de paille. J'ai reçu ce jour-d'hui 230 bottes que m'a envoyées le Sr Le Normand.

Je serai, etc.

ROBERTOT.

Le lieutenant colonel du régiment de Turenne est mort ¹.

(*Affaires Étrangères*. Vol. 46. *Pays-Bas*.)

Mazarin à Robertot.

Calais, 21 juin 1658.

J'ai receu vos lettres du 18^e et du 19^e et j'ai été bien aise de voir en détail le soin que l'on prend pour faire bien servir les blessez et que toutes choses soient dans les ordres. Mais, dans cet effet et pour n'estre pas volé, il faut avoir des gens affidez qui travaillent sous vos ordres, ce quy m'a fait résoudre de vous envoyer deux de mes vallets de pied qui s'acquitteront fort bien de ce que vous, ou Lange, leur direz de faire, mais, comme ce n'est pas assez, il faut que vous ayez des gens fidelles pour empescher la dissipation et que tout se distribue avec ordre.

Le Normand vous envoya dès hier matin toutes les choses que vous aviez demandées, particulièrement des bœufs et des moutons, et ce matin, on a fait encore partir comme

¹ C'est en repoussant le régiment de cavalerie allemande du colonel Mitchell, qui, par un retour offensif, chargeait Turenne lancé à la poursuite des fuyards, que Betbezat, lieutenant-colonel de son régiment, fut mortellement frappé d'un coup de pistolet, au milieu de ses piquiers. SUSANE, *Anc. Inf.*, t. IV, p. 417.

il fera, dès ce soir ou demain matin sans faute, ce que vous demandez par votre dernier mémoire, et outre cela, j'ai donné ordre de vous envoyer quantité de citrons et de confitures liquides que j'ai fait faire dans mes officines, désirant fort que les officiers en soient assistés.

Quand vous aurez à faire faire des draps, marquez le moi, car j'en ay de tout prêts et gardez que l'on ménage le vieux linge, car on a peine à en donner.

Les malades et les blessez qui pourront souffrir la mer et qui viendront icy seront fort bien traitez, car la Reine en prend soin elle même. Vous en serez soulagé d'autant.

Je vous recommande la propreté, autant que le lieu où vous êtes et la quantité de blessez qu'il y a vous le pourra permettre. Soyez assuré de mon affection.

(Affaires Étrangères. Vol. 45. Pays-Bas).

La sollicitude du Cardinal ne s'étendait pas seulement sur les soldats français; il désirait aussi que l'on prit soin des officiers et des soldats anglais, qui avaient été atteints en combattant à côté de nos troupes.

Robertot écrivait le 13, pour dire que Lord Lockhart lui avait fait demander quelques paillasses pour ses blessés :

Je leur en ai prêté vingt, autant de couvertures, trois paires de draps. Je leur ai prêté un demi mouton et douze barils de charbon; ils m'ont promis de me rendre le tout si tôt leurs vaisseaux arrivés. Ils me demandent encore des paillasses et des couvertures. Il plaira à V. E. de me faire connaître la façon dont je dois user.

Dès le lendemain, Mazarin répond :

Je serois bien aise que vous assistiez de tout ce qui

dépendra de vous à M. l'ambassadeur d'Angleterre, en ce qui regarde les soldats anglois qui seroient blessés.

Une autre préoccupation du Cardinal portait sur l'alimentation des troupes; il n'ignorait pas quelles étaient les exigences des vivandiers, qui rançonnaient les officiers et les soldats et il cherchait à y obvier en faisant venir des provisions, qui seraient revendues dans le camp à un prix raisonnable.

On s'était procuré du vin et du charbon et Mazarin s'inquiète des résultats de cette mesure :

Mazarin à Robertot.

19 juin 1658.

Je serai bien aise de sçavoir ce qu'est devenu le vaisseau et les deux balandes chargées de charbon, et vous prendrez garde de faire bien conserver l'argent qui en proviendra, comme aussi du vin, afin que le Roi puisse le faire employer de nouveau, pour entretenir à bon marché l'abondance de ces choses là dans les camps, et si vous croyez qu'il fut bon d'envoyer encore deux ou trois cents pièces de vin, on le fera, et, le Roi y perdant le tiers ou le quart, on pourra donner celuy-ci à 8 solz le pot, ce qui sera un grand soulagement aux officiers et aux soldatz et obligera les vivandiers à donner le vin qu'ils ont à un prix raisonnable.

Robertot s'empresse d'en rendre compte, le même jour, dans sa réponse au Cardinal et constate le bon effet que produit la vente du vin à un prix inférieur à celui auquel le donnaient les marchands qui suivaient l'armée :

L'on vend douze muids de vin par jour à dix solz le pot. Cela a mis le bon marché dans l'armée; le pot ne vaut plus que 14 à 16 sols chez les vivandiers. Je ne juge pas à propos que V. E. en doive envoyer davantage, non plus que du charbon de terre, dont je n'ai encore vendu qu'un demi-baril. Quelque diligence que j'aie pu faire, je n'ai pu descharger que le quart des trois vaisseaux de charbon, à cause qu'il n'y a que les charriots de V. E. qui puissent servir. On leur a fait tous porter des fascines et des planches à l'armée.

V. E. sera, s'il lui plaît, assurée que je ne perds aucun moment de tems pour exécuter ses ordres. Il plaira à V. E. me faire envoyer le contenu du mémoire ci-joint.

Trois jours après, nouvelles instructions et offre d'un envoi de vin, qui pourrait n'être vendu que huit sous le pot.

Mazarin à Robertot.

Calais, 12 juin 1658.

Si les cent tonneaux de vin que j'ai envoyés sont finis, et que vous jugiez à propos d'en achepter 200 encore, vous le pourrez faire, vous adressant à un patron que j'ai fait partir d'icy et qui doit être à présent à la fosse de Mardick. Il le baillera à huit livres en le prenant en gros, ainsi vous avez moyen de le faire distribuer à 8 solz le pot et luy donnant un billet pour la somme qui lui a desjà été payée.

Mais, il n'était pas très prudent de laisser ainsi des magasins de liquides à la disposition des soldats et, malgré les précautions prises, il ne tarda pas à se produire quelques abus qui, aussitôt exagérés, parvinrent aux oreilles du Cardinal et

que Robertot explique dans le passage suivant de sa lettre du 13.

Le désordre qui est arrivé au vin, qui est dans le parc au camp, n'est que de 30 ou 40 pots, qui est peu de choses. Le Sr Berthier, commis de Mr Jacquier, ayant désiré que je lui laissasse un garde de V. E., lorsque j'en retirai mon valet pour l'hospital de Mardick, ne m'a pas plustost donné avis qu'il venoit des camarades voir ce garde, que je l'ai retiré. Pour les cochers, qui vont tous les jours à l'armée, ils fatiguent beaucoup, et, comme ils couchent au camp, on leur a donné quelques pots. Voilà tout le désordre arrivé au vin. Je ne juge pas qu'il faille acheter davantage de vin. Le marchand dont me parle V. E. vendra le sien dans l'armée.

Pour le charbon, nul ne m'en demande, je l'ai fait mettre dans le parc du bas fort à Mardick. J'avois fait mettre en prison six hommes qui m'en avoient pris quelque peu, je les ai fait sortir. La difficulté qu'il y a à faire décharger le charbon qu'on ne peut porter que dans les charriots de V. E., qui sont toujours employés pour l'armée, m'a fait prendre dans la ballande du Sr Jacquier (Chopin, pilote anglois), chargée de 400 barils, 213 barils seulement, auquel V. E. avoit fait paier à raison de 3 liv. 2 s. le baril.

Mazarin, voyant que l'on trouvoit difficilement le placement du charbon, donna le lendemain l'ordre de lui renvoyer tout ce qui n'avoit pas été déchargé. Et, un mois plus tard, après la prise de Dunkerque, il ne l'a pas oublié et recommande à Robertot de le confier à quelqu'un de cette ville qui s'en chargera, « puisque devant estre établi une garnison angloise, il est impossible qu'on en aye affaire, quand ce ne seroit que

pour la consommation qu'on fait tous les jours dans les corps de garde. » (*Affaires Étrangères*. Vol. 45, *Pays-Bas*. Lettre du 19 juillet.)

On voit que l'esprit mercantile se retrouvait toujours chez Mazarin, dans les dispositions du ministre. Une lettre du 12, adressée à Lange, nous le montre descendant encore dans les détails au sujet de la nourriture de l'armée.

Mon intention, dit-il en terminant, est que tout le monde soit content et que personne ne manque de rien.

Le Marquis de Leyde qui commandait à Dunkerque ayant été tué, la place se rendit, et, le 23 juin, M. de Bassecourt, signa la capitulation. Bassecourt, sergent général de Bataille dans les armées espagnoles, appartenait à une famille artésienne, dont plusieurs branches sont encore fixées en Espagne et en Italie; dans ce dernier pays, le chef de l'une d'elles, le lieutenant-général Marquis de Bassecourt, est député au parlement.

Le Roi de France, dit Faulconnier, dans son *Histoire de Dunkerque* (II, p. 27), reçut fort obligeamment cet officier et, après lui avoir témoigné qu'il n'était pas en moindre estime dans son esprit que dans celui de son maître, et l'avoir glorieusement consolé, il le laissa suivre ses compagnons, qui reprenaient le chemin de Saint-Omer.

Suivant les conditions du traité fait entre Louis XIV et Cromwell, la ville fut presque immédiatement remise aux anglais.

Le service des hôpitaux continua cependant à subsister pendant un certain temps, mais peu à

peu, il perdit de son importance et Robertot reçut l'ordre de le restreindre suivant les besoins et de faire mettre de côté et transporter à Dunkerque le matériel qui devenait provisoirement inutile, afin de le tenir prêt, si on en avait besoin ailleurs.

Le 4 juillet, Mazarin envoie de Calais à Robertot l'ordre de supprimer l'hôpital établi à Mardyck, avant la remise de cette place à l'Angleterre.

Mazarin à Robertot.

Calais, 4 juillet 1658.

Comme vous avez envoyé ici près de 600 malades ou blessés, je croy qu'il n'en restera pas beaucoup à Mardick, et aussi l'ordre, que l'on envoya à M^r de la Guillotière de remettre la place à M^r l'ambassadeur d'Angleterre, ne vous devra pas embarrasser, et d'autant plus que le dit sieur ambassadeur vous donnera toutes les assistances, qui pourront dépendre de luy, afin que vous puissiez avoir le mesme soin pour les malades qui restent. Cependant, je vous prie que l'on prenne garde qu'on conserve bien tous les linges et autres ustansiles qu'on a envoyés pour l'hospital; car, il faudra asseurement en establir en quelqu'autre lieu où l'on seroit contraint à de nouvelles despenses, si vous ne faisiez en sorte qu'on se pust prévaloir des choses qui ont déjà été achetées.

Lange vous assistera, si vous en avez à faire, comme aussi les valets de pied qui sont demeurés de delà, et encore que vous ayez besoin de quelques voitures, vous pourrez avoir recours à M^r l'ambassadeur, si la Cour étoit allée à l'armée; car, pour les charriots du Roy, de la Royne et les miens, ils ont ordre de s'en revenir.

(Affaires Étrangères. Vol. 45. Pays-Bas).

Une nouvelle lettre du 19 juillet approuve les mesures prises par Robertot, lui recommande

toujours que rien ne s'égare et le charge de commander, au soin de réunir le reste du matériel, la personne qu'il jugera convenable.

En même temps, Robertot s'occupait de l'organisation d'hôpitaux militaires à Bergues¹, pour y faire soigner les malades qui avaient été évacués de l'hôpital provisoire :

Il est juste, lui écrivait encore Mazarin, le 19 juillet, dans la même lettre, que si la ville de Bergues et les autres assistent pour l'entretien des blessés espagnols, qu'ils le fassent aussi pour les françois. Et, si vous avez recours à Mr de Schomberg², de ma part, sur ce subject, je m'as-

¹ Bergues-Saint-Winoc, chef-lieu de canton, Nord, n'avait que sept à huit cents hommes de garnison ; Turenne s'en empara après deux jours de tranchée, les habitants effrayés ayant arboré le drapeau blanc. La garnison fut faite prisonnière. « Ces vieux débris de l'infanterie espagnole, ajoute H. PIERS (*Histoire de la ville de Bergues*, St-Omer, 1833, p. 51), se soumirent avec peine à leur destinée ; les uns se précipitèrent dans l'eau pour s'évader, d'autres voulaient résister jusqu'à l'extrémité, mais on parvint à les arrêter et à les désarmer ; ensuite, ils furent conduits dans l'intérieur de la France. » La capitulation fut signée le 1 ou le 2 juillet 1658.

² Frédéric Armand, comte de Schomberg, colonel d'un régiment d'infanterie allemande de son nom, à la tête duquel il prit part au siège de Dunkerque et à toute la campagne. Né en 1619, Maréchal de France le 30 juillet 1675, Schomberg passa en Angleterre, après la révocation de l'Edit de Nantes, prit du service sous Guillaume II et fut tué à la bataille de la Boyne, en Irlande, le 11 juillet 1690. Nommé gouverneur de Bourbourg en 1657, Schomberg quitta ce poste, après la prise de Gravelines, pour prendre le commandement de Bergues-Saint-Winoc. Il était parent éloigné du Maréchal de ce nom, gouverneur de Metz, dont nous avons parlé précédemment. Par sa mère, Anne de Sutton Dudley, il appartenait à la noblesse d'Angleterre et Le Pippre de Nœufville nous dit que, comme il était connu de cette nation, il prit, à la bataille des Dunes, le commandement d'un bataillon anglais, qu'il voyait faiblir, à la suite de la mort de son lieutenant-colonel*.

* *Op. cit.*, t. III, p. 465.

seure qu'il y donnera bon ordre, luy faisant voir ce que je vous ai escrit.

(*Affaires Étrangères. Vol. 45. Pays-Bas.*)

Mais l'armée marchait en avant, les blessés, les malades rejoignaient leurs corps ou étaient renvoyés dans leurs foyers et l'importance des hôpitaux de Dunkerque et des environs ne nécessitait plus ni l'attention du Cardinal, ni la présence d'un homme comme Robertot. Nous n'en donnerons comme preuve qu'une lettre du 16 août 1658, datée de Calais, dans laquelle Mazarin, après avoir accusé réception de plusieurs rapports et annoncé l'envoi pour l'hôpital d'objets réclamés, ajoute qu'à l'avenir, à moins que ce ne soit quelque chose d'important, il suffit de s'adresser à Le Normand. (*Affaires Étrangères. Vol. 45, Pays-Bas.*)

Robertot alla trouver le Cardinal à Calais, avant que celui-ci ne quittât l'armée, pour rentrer à la Cour, que le Roi, qui avait été gravement malade, avait dû regagner déjà, laissant Turenne poursuivre le cours de ses succès. Peu de jours après, le dernier hôpital qui lui ait été confié, celui de Bourbourg¹, était dissous et le 8 septembre, il annonçait cette nouvelle au ministre, en lui demandant de le charger d'une nouvelle mission.

Cette lettre renferme le curieux récit d'une tentative de surprise de la garnison anglaise de Bourbourg².

¹ Chef-lieu de canton, Nord.

² Depuis le 18 septembre 1657, Bourbourg était au pouvoir des français et avait une garnison mixte composée en partie de troupes

Robertot à Mazarin.

Bourbourg, 8 sept. 1658.

Monseigneur,

V. E. trouvera bon, s'il lui plait, que je l'informe d'une affaire qui peut porter quelque préjudice au bien du service du Roi, dont V. E. a si fort les intérêts à recommandation, afin d'y apporter le remède qu'elle jugera nécessaire.

Je séjournai à Calais le jour que V. E. en partit; le lendemain qui était le lundi, je me rendis à Bourbourg, où estant arrivé, je fus voir les majors des régiments de Thomesson et de Smisfort, je leur dis que V. E. m'avoit mandé de les advertir de faire bonne garde; je fus avec eux visiter tous les postes et les advenues par où les ennemis pouvoient venir à nous. Ils jugèrent à propos d'augmenter leurs corps

anglaises. Un curieux manuscrit, publié par E. DE COUSSEMAKER (*Document inédit pour servir à l'histoire des Guerres de Flandre, Dunkerque, 1857*), donne de très intéressants renseignements sur la situation de la ville, tour à tour exposée aux pillages et aux représailles des différentes armées. Les habitants n'eurent à se plaindre ni de Schomberg, ni des soldats du Protecteur, dont on les avait pourtant fort effrayés, mais il n'en fut pas de même d'un court séjour qu'y fit, en 1658, le Maréchal de la Ferté, après la prise de Dunkerque, en allant assiéger Gravelines, et pendant lequel il fit abattre un certain nombre de maisons, sous prétexte qu'il avait besoin de bois pour le siège : « Quelqu'uns du Magistrat luy en firent leur plainte, en remonstrant que Monsieur de Somber (Schomberg) avoit passé tout l'hiver, parmy une plus grande nécessité, sans avoir laissé ruyner aucune maisons. Ledict Marissal leur donnoit une responce assez brusque et moins raisonnable, par un jurement (qui estoit sa façon de faire) : *Cor Dieu! es que le service du Roi debrat estre tardé pour un bougre de trou de Bourbourg?* Ce qu'estant rapporté à Monsieur de Somber, celui-ci retournoit d'abord dans la ville, et, à son entrée, voyant des gens de l'armée du Marissal montés sur des maisons, empesché à les desmonter, prist ses pistolets et les jachoit sur eulx, ce qui fist bientost changer ceste évidente ruyne. » — Nous renvoyons à la publication de Coussemaker pour la suite du débat entre les deux généraux.

de garde et d'en avancer quelques uns dans deux redoutes, qui sont hors la place, mesme de faire mettre un guet dans le clocher, ce qu'ils exécutèrent le soir même. Le bonheur voulut que, sur le minuit, un soldat anglois, agé de 16 ans, venant du côté de Laingue ¹ se vint rendre dans la redoute qui est hors la place de ce costé là. Aiant esté arrêté et pressé de dire d'où il venoit, il confessa qu'il étoit sorti. le jour précédent, de Bourbourg, avec deux autres soldats anglois, pour aller prendre parti avec les ennemis, qu'on l'avoit renvoié advertir le caporal de la grande garde et douze soldats qui devoient être près cette redoute qu'on n'avoit point encore gardée, de venir à Laingue et qu'il y avoit une escorte de cavalerie à une portée de mousquet, pour les y conduire. M^{rs} Hatray, qui est capitaine et major du régiment de Thomesson, et Ulsayphe, qui est capitaine et major du rég^t de Smisfort, et qui sont fort vigilans, firent donner l'alarme. Au premier son de cloche, il se trouva 200 anglois sur le rempart. A la pointe du jour, l'on vit le parti de cavalerie qui se retiroit. Le soldat anglois, ayant été constitué prisonnier, ayant été interrogé, dit qu'un grand homme de fort bonne mine, et qui a de grands cheveux noirs, tirant sur le roux et monté sur un cheval blanc, lui avoit offert, et à plusieurs autres soldats anglois, de l'argent pour prendre parti avec les espagnols, qu'on leur donneroit, huit sols, par jour et le pain, et, aux mieux faits, qu'on leur donneroit des chevaux, des bottes, des pistolets, si non de l'argent pour s'en retourner chez eux; qu'il s'étoit laissé aller sur cette promesse, avec deux autres soldats, qui sont avec les ennemis; que ce mesme homme, monté sur un cheval blanc, l'estoit venu rencontrer le jour précédent, qui étoit un lundy, après midy, sur le chemin de Bourbourg à Laingue; qu'il estoit venu

¹ Link, ou Bourbourg-Campagne, au sud de Bourbourg.

quelques uns des ennemis à eux ; qu'on l'avoit renvoïé sur le soir, avec une escorte de cavalerie, à Bourbourg, pour dire au caporal de la grande garde et à douze soldats, qu'il ne connoissoit pas, de venir à Laingue, que le mot pour reconnoître ce corporal étoit en anglois *Dieu avec nous* ; qu'il le devoit rencontrer sur le fossé de la porte de Bourbourg à Laingue, où il y avoit une escorte de cavalerie pour les conduire.

Les majors, sur cette déposition, ont fait emprisonner le corporal de la grande garde, et quatre soldats, mais, ils n'ont rien pu tirer d'eux. Ayant fait une recherche exacte de qui pourroit être ce grand homme, monté sur un cheval blanc, que le soldat anglois âgé de 16 ans, qui est toujours prisonnier, a dit être venu souvent à Bourbourg, pendant le siège de Gravelines, et même parler anglois et l'avoir vu sortir d'une maison de Bourbourg. Je trouve par quelques conjectures que ce peut être un nommé Vuntosè, depuis peu fait capitaine dans le régiment de Grandcé¹, qui demeure et a du bien près d'Ardres, et qui parle anglois, lequel, pendant le siège de Gravelines, est venu souvent à Bourbourg et a bu avec les anglois. L'hoste, chez lequel le soldat, âgé de 16 ans, l'a vu, l'appelle Mr d'Anglebert. L'on vit encore, dimanche dernier, qui est le soir que V. E. partit de Calais, le dit Sr de Vuntosè à Bourbourg parler à des soldats anglois. L'on m'a dit aussi qu'il étoit monté sur un cheval blanc. Ce que j'écris à V. E. n'est pas une preuve convaincante contre le sieur

¹ Le régiment de Grancey, infanterie, se trouvoit, en effet, à cette époque, en Flandre. Il servit au siège de Dunkerque, garda les tranchées, pendant la bataille des Dunes, et contribua, au mois de septembre 1658, à la reprise de Gravelines. Il y emporta, dit SUSANE (*Anc. Inf.*, t. V, p. 63, 1^{re} éd.), l'ouvrage à cornes dans la nuit du 19 au 20. Il avoit été, en 1657, en garnison à Thionville, aussi Robertot devoit-il connoître ses officiers.

de Vuntosè, ou contre le Sr d'Anglebert, car toutes les circonstances s'appliquent aux deux noms indifférament par la déposition de plusieurs hôtes que j'ai interrogés verbalement à Bourbourg, mais V. E. peut faire espier les actions et la conduite du dit sieur de Vuntosè, pour prévenir les advis qu'il peut donner aux ennemis, s'il se trouve que ce soit lui qui ait débauché les soldats anglois.

Mr Lange et moi avons trouvé à propos de renvoyer en France et au régiment des Gardes Écossaises, qui est à Ardres ¹, 120 soldats légèrement blessés, qui se trouvaient dans l'hospital de Bourbourg et lesquels se pourmenaient du matin jusque au soir, dans les rues de Bourbourg. L'on leur a donné 20 et 30 sols, à chacun, pour leur aider à s'en retourner, et le double aux sergents. L'on a mis le reste chez les religieuses de Bourbourg, à 6 sols par jour et par soldat, qui sont au nombre de 70 environ, et 26 soldats escossais, auxquels on a donné pareils appointements. Deux de leurs officiers s'étant chargés de les nourrir, on leur a laissé les meilleurs chirurgiens qui en ont grand soin.

L'hospital étant rompu, il plaira à V. E. m'ordonner ce que j'aurai à faire, je travaille présentement à faire blanchir le linge et nettoyer les couvertures que je ferai porter à Gravelines.

ROBERTOT.

(Affaires Étrangères. Vol. 46. Pays-Bas).

En répondant à cette lettre, le Cardinal félicite Robertot de son zèle et lui promet de l'employer prochainement, dès que le matériel hospitalier aura été transporté à Gravelines.

¹ Ce régiment, levé en 1635, par D. Rutherford, comte de Therrot, servit en Picardie et en Flandre jusqu'en 1662, où il fut incorporé dans Douglas. (SUSANE, *Anc. Inf.*, n° 596).

Mazarin à Robertot.

Fontainebleau, 17 sept. 1658.

Je ai veu, par vostre lettre du 8^e de ce mois, que vous aviez heureusement descouvert les menées que l'on fésait pour desbaucher les soldats anglois de Bourbourg et le bon ordre que l'on apportait à la garde de cette place, à la quelle il faut veiller plus soigneusement que jamais. Il sera bon que vous informiez M^r de Schomberg de tout ce que vous m'avez escript là dessus, et des conjectures que vous avez sur le principal autheur de ces menées, qu'il faut tascher de descouvrir par toutes sortes de moyens. J'approuve tout ce que vous avez fait à l'esgard de l'hospital. Quand vous aurez fait nettoyer ce qui aura servi, il faudra tout faire porter à Gravelines, après quoy je vous manderay ce que vous aurez à faire.

(Affaires Étrangères. Vol. 45. Pays-Bas.)

Peu de jours après, Mazarin écrit à Lange pour lui dire qu'il approuve la résolution de Robertot à l'égard de Bourbourg. (Paris, 22 septembre 1658.)

V^{te} DE GROUCHY et C^{te} DE MARSY.

(A continuer.)

APPENDICE AU CHAPITRE IX.

NOTE SUR LE CORPS D'ARMÉE ENVOYÉ EN FRANCE, PAR
CROMWELL, EN 1657.

C'est par l'article VII du traité conclu entre Cromwell et Mazarin que fut décidé l'envoi d'un corps de troupes anglaises destiné à servir en France, et que furent réglées sa solde et ses conditions d'existence sur le Continent.

Ce corps, y compris les officiers, devait être fort de six mille hommes d'infanterie divisés en six régiments.

On ne peut savoir quelle est l'origine de ces régiments; il est probable qu'ils furent levés pour la circonstance, mais recrutés à l'aide d'anciens soldats, ayant pris part aux guerres civiles. Cette supposition est, du reste, confirmée par une dépêche de l'ambassadeur hollandais à Londres, qui annonce leur départ pour la France.

Il n'existait pas encore, dans la Grande-Bretagne, paraît-il, de régiments permanents d'infanterie et les historiens de l'armée anglaise, Trinen ¹, Adams ², Scott ³, etc., disent que c'est seulement du règne de Charles II que date l'organisation régulière de l'armée, et ils ne citent même que deux ou trois régiments remontant à 1662.

¹ *The regiments of the British army chronologically arranged.* London, 1878, in-8°.

² *Famous regiments of the British army, their origin, and services, etc., et Memorable battles in English History.* London, 1863, in-8°.

³ *History of the British army.* London, 1868, 2 v. in-8°.

Parmi les corps envoyés en France, nous n'avons pu trouver à déterminer que les suivants :

1^o Le régiment de *Lockhart*, comprenant dix compagnies;
2^o et 3^o. Ceux de *Smitfort* et de *Thomesson*.

Plus, 200 cavaliers, en 1658¹.

De longs détails sur l'organisation des troupes et la paie des officiers se trouvent dans les correspondances de *Lockhart*, de *Thurloe* et d'*Henri Cromwell*, major-général de l'armée d'Irlande, publiées dans la collection des *State papers of James Thurloe, Esq*². C'est à ce recueil que nous empruntons la plupart des renseignements qui suivent.

Le commandant en chef devait avoir auprès de lui, six chapelains, six chirurgiens, six secrétaires et un médecin. « Sa solde, écrit *Lockhart*, sera de 16 couronnes par jour. Je ne connais, ajoute-t-il, de maréchal ou de lieutenant-général, dans cette armée, qui reçoive autant. »

Quant aux officiers et soldats, ils devaient être traités comme ceux du régiment italien du Cardinal et recevoir par conséquent une solde supérieure à celle de tous les autres corps de l'armée, à l'exception seulement des Gardes Françaises et des Gardes Suisses, qui faisaient partie de la Maison du Roi.

« Chaque soldat, écrivait *Lockhart* à *Thurloe*, recevra cinq sous anglais, par jour, en argent, et deux sous de pain. Les meilleurs régiments actuellement en service n'ont que deux sous et le pain et la plupart des nouvelles recrues n'ont que leur pain, » et, dans une lettre suivante, il ajoutait : « Comme solde, c'est presque le double de ce qui est alloué

¹ Nous ne comprenons pas dans cette énumération le régiment de *Douglas* qui était en garnison à *Ypres*, parce que c'était un régiment étranger depuis longtemps au service de France.

² 7 vol. in-folio. Tomes VI et VII, contenant les années 1657 à 1660.

à aucun autre régiment dans ce service; car, le pain, donné aux soldats et aux officiers au-dessous du grade d'enseigne, est un grand secours apporté à leur subsistance. »

La même élévation de solde était attribuée aux aumôniers protestants, qui touchaient une couronne, par jour, au lieu de quinze sous.

Le commandement en chef du corps anglais fut, comme nous l'avons dit, donné à Sir John Reynolds, alors commissaire général de la cavalerie en Irlande, et Morgan en fut le major général.

Le texte de la commission donnée par le Protecteur à Reynolds, datée de Whitehall, 25 avril 1657, est publié dans le recueil de Thurloe, mais l'étendue de ce document ne nous permettant pas d'en donner la traduction entière, nous en citerons seulement les dispositions suivantes :

Reynolds reçoit plein pouvoir : pour gouverner, commander et employer les armées et forces anglaises envoyées en France, comme capitaine-général et commandant en chef, mais en se soumettant aux instructions qu'il recevrait du Protecteur ou de ses successeurs; pour les guider et conduire contre tous ennemis, rebelles, traîtres et autres armées et forces et leurs partisans, les combattre et ensuite envahir, résister, réprimer, subjuguier, poursuivre, massacrer, tuer et mettre à exécution, par tous les moyens possibles; pour nommer aux emplois et délivrer des commissions aux officiers; pour réquisitionner par lui-même ou par d'autres, envoyés et autorisés par lui, tous charriots, voitures, chevaux de trait, bateaux et autres moyens de transport, qui, suivant sa discrétion, et aussi souvent qu'il le jugera convenable, seront nécessaires au transport et à la conduite des armées, munitions, etc.; pour exécuter ou faire exécuter la loi martiale, dans le but de punir et réprimer tous tumultes, rapines, meurtres et autres crimes ou délits commis par toute personne, suivant les lois et

coutumes de la guerre, qui ont été sanctionnées jusqu'ici par des actes, ordonnances et ordres du parlement.

« Nous enjoignons strictement par le présent écrit, disait Cromwell, en terminant, aux officiers et soldats des dites armées et forces, d'obéir audit Sir John Reynolds, ainsi qu'aux capitaines de vaisseaux et tous gouverneurs de ports de mer et autres officiers et personnes quelconques, dans l'exécution de ladite charge de capitaine général et commandant en chef des dites armées et forces... »

La réputation de valeur des soldats anglais était telle que la Cour se détourna de sa route pour les voir. Lockhart dit à Louis XIV que Cromwell avait enjoint aux officiers et aux soldats de servir le Roi de France comme lui-même. Louis répondit qu'il était transporté de joie, en recevant un si noble témoignage d'affection d'un prince qu'il avait toujours considéré comme *le plus grand et le plus heureux de l'Europe*. Nous rapportons ces paroles, d'après l'historien anglais Godwin¹, mais nous les mettrions plus volontiers dans la bouche du Cardinal que dans celle du Roi.

Une dépêche de Lockhart complète les renseignements sur l'accueil que reçurent en France les Anglais et parle des distributions de vin, de bière et de vivres qui furent faites aux officiers et aux soldats, par ordre du Roi et de Mazarin. Mais, nous voyons que, peu de temps après, ce dernier se faisait tirer l'oreille pour payer la solde qui avait été réglée et qu'il fallait, pour obtenir une solution, une longue persistance de la part de Lockhart, dont les correspondances comprises dans les papiers de Thurloe nous fournissent la preuve.

Après la campagne de 1657, qui se termina par la prise de Mardyck, et sa remise aux Anglais, Reynolds demanda un congé pour retourner à Londres, afin de chercher des

¹ *History of the Commonwealth*. London, 1808, t. IV, p. 543.

recrues et d'augmenter les approvisionnements ¹. Il périt, en traversant la Manche, dans les premiers jours de décembre.

Le commandement fut alors donné à Sir William Lockhart, dont nous avons déjà longuement parlé. Mais, après la prise de Dunkerque, celui-ci l'abandonna le plus souvent au major général Morgan, parce que ses fonctions d'ambassadeur ne lui permettaient guère de s'éloigner de la Cour.

Les troupes anglaises prirent part aux campagnes de 1657 et 1658, en Flandre, et s'y distinguèrent par leur intrépidité et leur bravoure, ainsi que le constatent les correspondances des ministres et des généraux, auxquelles nous avons fait divers emprunts à ce propos.

Une lettre de Lockhart à Mazarin nous montre que le corps anglais, tout en obéissant aux ordres du général français, conservait une certaine indépendance et que son chef se réservait le droit de le faire rétrograder, dans le cas où son éloignement aurait pu compromettre la sûreté de Dunkerque.

Lockhart à Mazarin.

Dunquerque, le 18^e aoust 1658.

Monsieur,

Ayant reçu les commandemens que Vostre Eminence m'a fait l'honneur de m'envoyer, je ne manquerois pas d'y obéir au plustost. Mon régiment est, à présent, divisé en deux parties, dont quatre compagnies sont au Fort Royal, et les autres six, dans cette ville icy. Demain, je les feray assembler, affin que je puisse marcher, le lendemain, à

¹ Suivant Lingard (*History of England*, VIII, 521) Reynolds, pendant son séjour en France, aurait eu une entrevue avec le duc d'York et aurait été amené ainsi à promettre ses services à Charles II. Trahi par le colonel White, il allait en Angleterre, appelé par Cromwell, lorsqu'il se noya, en même temps que son dénonciateur.

l'aube du jour, vers l'armée avec mondit régiment et deux cent cavaliers: et j'espère d'y estre mardy au soir. Je demureray auprès de Monsieur de Turenne, avec les dites troupes, tant que l'ennemy nous menace du costé de Nieuport; mais, en cas qu'il prenne une autre route et s'esloigne de ces quartiers-là, je ne scaurois douter que Vostre Eminence le trouvera à propos que je m'en retourne en cette ville icy, la conservation de laquelle S. A. mon maistre m'a confié entre les mains. Et la garnison est tellement diminuée, qu'il est nécessaire de la mettre toute en armes, tous les jours, et de la faire camper sur les bastions, les nuits. Vostre Eminence peut bien croire que je n'espargneray ny ma personne, ny mes troupes, quand il y va de son service, estant très véritablement,

Monsieur, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur,

WILL. LOCKHART.

(*Affaires Étrangères. Vol. 46, Pays-Bas.*)

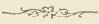
A la paix, les troupes anglaises restèrent en France, au moins en grande partie, croyons-nous, et contribuèrent à former la garnison de Dunkerque.

NOTICE

SUR

GILLES PERIANDER DE BRUXELLES.

POÈTE LATIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.



Les renseignements que les biographes nous donnent sur la vie de Periander, sont fort incomplets. Les ouvrages qu'a publiés ce poète constituent la source principale du peu que l'on sait de lui; et ces œuvres, toutes d'une insigne rareté, n'ont pas été suffisamment consultées. Par la même raison, les bibliographes ont été parfois inexacts ou incomplets en rendant compte de ses productions littéraires. Sans avoir pu les voir et les examiner, ils se contentaient de copier ce qu'avaient dit leurs devanciers. De la sorte les erreurs commises se perpétuaient.

Quel est le véritable nom de famille de *Periander*, nom auquel on a certainement donné une forme grecque? D'après Paquot, ce serait *Omnia*; selon le catalogue Van Hulthem, ce serait *Overman*. Cette dernière supposition paraît beaucoup plus vraisemblable que la première.

Quoi qu'il en soit, Periander naquit à Bruxelles. Dans toutes ses publications, il prend la double qualification de Brabançon et de Bruxellois. Il doit être né en 1545, car il déclare en 1567 avoir vingt-deux ans. Il fit ses humanités à Vilvorde, sous la direction d'Antoine Silvius de Dunkerque. C'était un instituteur renommé et qui a publié plusieurs ouvrages : son élève Periander semble lui avoir voué, pendant sa courte existence, une reconnaissance profonde.

Gilles Periander s'adonna, par goût, à la poésie latine, pour laquelle il avait une merveilleuse facilité, dont, peut-être, il a parfois abusé. Il se vante même de cette facilité :

*Una dies vidit sexcentos promere versus,
Cum Tilius vati non grave lusit opus.*

Ses humanités achevées, le jeune poète, selon l'usage de son époque, entreprit un long voyage, tant par mer que par terre, soit pour se perfectionner dans ses études, soit plutôt pour se faire connaître et chercher à gagner sa vie. Les troubles agitant alors les Pays-Bas, dont il se plaint amèrement dans plusieurs de ses pièces de vers, peuvent aussi l'avoir engagé à quitter son pays.

L'époque précise de son départ n'est pas connu; mais il est probable qu'il eut lieu en ou vers l'année 1566.

Notre jeune poète doit avoir possédé des qualités aimables aussi bien que solides. Il n'eût pas sans cela rencontré de toutes parts dans ses pérégrinations des hôtes très accueilliants et de géné-

reux protecteurs. Ainsi, il nous raconte que lors de son voyage en Suisse, il fut longtemps l'hôte et le commensal du savant imprimeur Jean Oporinus à Bâle. En 1567, nous le voyons faire un long séjour à Francfort-sur-Mein, où il fut très hospitalièrement accueilli et protégé par Conrad Weiss, d'une famille patricienne et consulaire de cette ville, où Periander publia, pendant la même année, trois ouvrages considérables.

L'année suivante 1568, la dernière de son activité et probablement aussi de sa vie, nous le retrouvons à Mayence. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, croit que Periander obtint, vers 1560, dans cette vieille cité archiépiscopale, un bénéfice ecclésiastique. Mais le savant biographe n'a pas été heureux dans sa conjecture. D'abord, vers 1560, Periander n'avait que quinze ans, et n'avait fort probablement jamais mis les pieds à Mayence. Ensuite, il n'y a pas le moindre indice que plus tard, il eut songé à entrer dans les ordres ou à acquérir un bénéfice ecclésiastique quelconque.

Ce ne fut pas non plus un ecclésiastique qui accueillit à Mayence et accorda sa protection au poète belge : mais ce fut un savant médecin, qu'il nomme son *très honoré patron*. Ce patron se nommait Jean Wahinger, professeur à l'université de Mayence et nommé à quatre reprises recteur de cette université. Il a été le médecin en titre de plusieurs Princes Électeurs de Mayence et s'était acquis une grande réputation par sa charité, comme par son savoir. En cette année 1568, il occupait l'ancien hôtel qui avait servi d'imprime-

rie à Faust et Schœffer, et après eux à Jean et à Ives Schœffer. C'est peut-être sa grande réputation comme médecin qui attira Periander à Mayence. Le jeune poète était souffrant depuis longtemps déjà, et il fait allusion à son mauvais état de santé dans plusieurs pièces de vers. L'une, dans sa *Germania*, est même intitulée : *Ad Lectorem, cum labore et adversa valetudine*.

Il ne paraît pas que les soins du docteur Wahinger parvinrent à lui rendre la santé. Après avoir publié à Mayence un mince volume, Periander disparaît sans laisser aucune trace et sans produire les œuvres qu'il avait entreprises et promises. Il est donc fort probable qu'il mourut à Mayence la même année 1568, âgé seulement de 23 ans.

Sans doute Periander ne peut être placé au premier rang des poètes latins modernes. S'il avait pu arriver à la maturité de son talent, il y serait peut-être parvenu. Mais il est constaté par de nombreux exemples, qu'il fut très estimé de beaucoup de ses contemporains, et que l'on s'est souvenu de lui longtemps après sa mort. Ainsi, par exemple, Gruterus ne l'oublie pas dans ses *Deliciis poetarum belgicorum*, Francfort, 1614, partie troisième, p. 800 et suiv., en reproduisant plusieurs de ses pièces de vers. Dans ses ouvrages, on trouve de nombreuses poésies adressées à Periander par des hommes d'une grande réputation, poésies qu'il ne serait pas équitable de considérer comme de simples civilités littéraires, après les avoir lues avec attention.

OUVRAGES DE GILLES PERIANDER.

I.

Noctuae speculum. Omnes res memorabiles, variasque et admirabiles, Tyli Saxonici machinationes complectens, planè novo more nunc primum ex idiomate Germanico latinitate donatum, adjectis insuper elegantissimis iconibus veras omnium historiarum species ad vivum adumbrantibus, unte hac nunquam risis ac editis. Authore Aegidio Periandro, Bruxelensi, Brabantino (figure en bois). Cum Gratia et Privilegio ad decennium. Francoforti ad Moenum, M. D. LXVII. Le recto du dernier feuillet porte cette souscription : *Impressum Francofurti ad Moenum, apud Georgium Corvinum, sumptibus Sigismundi Feyrabendt et Simonis Huterei, M. D. LXVII,* petit in-8° de 4 ff. non chiffrés pour les liminaires, 210 ff. chiffrés et 2 ff. non chiffrés à la fin pour l'errata et la souscription, avec nombreuses figures en bois.

C'est ici déjà la seconde traduction en vers latins du fameux *Eulenspiegel*, livre très populaire, mais en même temps passablement grossier, qui fut traduit ou imité dans les principales langues de l'Europe et parut en de nombreuses éditions. La première version latine est celle de Jean Nemius et parut à Utrecht en 1558 ; mais celle de Periander lui a été généralement préférée.

Periander dédie son ouvrage, par deux pièces de vers qui sont en tête, à Christophe Schober,

d'une famille patricienne d'Ingolstadt en Bavière. A la fin de sa version, il adresse trois autres pièces de vers à trois de ses anciens camarades et disciples. Ce sont Louis Carrion de Bruges; Henri Doulermann et Jean Candidus (De Witte?), fils du chancelier de l'évêque de Liège.

Ce livre est orné de cent et trois petites et jolies figures en bois, sans compter celle du titre qui est la répétition de celle qui se voit au folio 13, ni la jolie marque typographique de Sigismond Feierabend et Simon Huder, qui se trouve à la fin en dessous de la souscription.

Cette traduction de Periander est fort recherchée par les amateurs, et se paie à des prix passablement élevés lorsqu'elle se présente en vente; mais elle est extraordinairement rare. On la trouve mentionnée par un très grand nombre de bibliographes, tant anciens que modernes; toutefois aucun d'entre eux ne semble l'avoir vue ou examinée, aucun n'en donne une description.

J'ai sous les yeux un exemplaire de ce livre.

II.

Germania Aegidii Periandri, in qua doctissimorum virorum Elogia et judicia continentur, ex diversissimorum nostri temporis Poetarum monumentis accurate congesta : quibus addita sunt in singulos authores et viros doctos ejusdem judicia et encomia. Haec est, quasi specimen futuri Operis. Ad clarissimum virum Conradum Weiss, Patricium Fraucosfordianum, Mecenatem suum. Cum Caes.

Majest. Gratia et privilegio ad annos decem. Francofurti ad Moenum, per Petrum Fabricium, impensis Sigismundi Feyrabend, 1567, pet. in-8° de 10 ff. limin., 842 pp. et 10 ff. à la fin.

Les feuillets liminaires sont occupés par le titre, un court avis au lecteur, une longue dédicace à Cour. Weiss et une épître à Antoine Sylvius, l'ancien précepteur de l'auteur. Les dix derniers feuillets se composent de diverses pièces de vers adressées à l'auteur, dont deux par Thomas Stangerus, professeur de langue grecque à Mayence, et une, assez remarquable, par Laurent Balista (L'arbalestrier?), professeur ordinaire à l'université de Mayence (ce Balista était liégeois), enfin d'une courte pièce de vers de l'auteur *ad Lectorum, cum labore et adversa valetudine*, d'un errata, d'une table des noms de tous les auteurs cités et chantés. Au bas du dernier feuillet se trouve une courte souscription.

Ce recueil, dont je possède un bel exemplaire revêtu de sa première reliure, est fort difficile à rencontrer. Ainsi que l'indique le titre, les poésies qu'il renferme à l'éloge d'écrivains allemands, sont d'auteurs très nombreux; mais il y en a un très grand nombre qui sont de Periander.

Dans l'avis au lecteur qui se trouve au verso du titre, Periander promet de fournir sous peu des recueils semblables pour l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Écosse; cette promesse n'a pu être remplie.

La *Germania* de Periander est citée ou décrite par un grand nombre de bibliographes anciens et

modernes. C'est le diligent Freytag qui lui a accordé la notice la plus longue et la plus complète dans le tome III de son *Adparatus litterarius*, sous n° CXVI, page 453 à 461. Il y donne plusieurs et de longs extraits des poésies de Periander.

III.

Horti tres amoris amcenissimi a præstantissimis poetis nostri seculi; flosculis et plantulis odoriferis ab Aegidio Periandro consiti. Quarum primus est Italarum, secundus Germanorum, tertius Galliae poetarum. Francofurti, 1567, trois parties en un volume pet. in-8°.

Des publications de Periander, toutes très rares, celle-ci est peut-être la plus rare. Brunet, qui la cite t. III, col. 340, n'en donne pas plus la description que Graesse et les autres bibliographes. Foppens ne l'a pas connue; quant à Paquot il en fait une simple mention en avouant qu'il ignore où et quand elle a paru.

C'est d'ailleurs la moins importante des productions de Periander, puisque ce n'est qu'un choix, une compilation de poètes contemporains qui ont écrit des poésies amoureuses. Il y aura probablement ajouté quelques-uns de ses propres vers, mais sans doute en petit nombre.

D'après l'indication du titre, cette compilation est divisée en trois livres, dont le premier est consacré aux poètes italiens, le second à ceux de l'Allemagne et le troisième aux poètes français.

N'ayant jamais eu la chance de rencontrer un

exemplaire de ce livre, je dois, à regret, renoncer à en donner la description. Il est à présumer que cette impression, ainsi que les deux précédentes, aura été publiée aux frais et par les soins du célèbre éditeur Sigismond Feyerabend.

IV.

Nobilitas Moguntinæ Diocoesis Metropolitanæque Ecclesiæ capitularis uno Libello complexa, quantum fieri potuit. Accurato carmine elegiaco, veros Heroas eorundemque laudes complectens. Accessit libellus de ea nobilitate Canonicorum quæ capitularis non est, ad nobilem virum D. Wolffgangum de Worms, dictus à Dalberg, Ecclesiæ Metropolitanæ Scholasticum. Authore Aegidio Periandro Brux. Brabant. — In aurea Moguntia apud Casparum Behem. Anno 1568, pet. in-8° de 49 ff. chiffrés en tout, fig. en bois.

Ce petit livre est d'une rareté excessive et se recommande par 44 armoiries fort bien gravées en bois. Les nombreux bibliographes qui en ont parlé ne semblent pas l'avoir vu, car ils le décrivent fautivement, en se copiant les uns les autres. Vogt, dans sa description de livres rares, lui donne six feuilles d'impression, ce qui ferait 48 feuillets ou bien 96 pages. Brunet et Graesse lui accordent ces 96 pages. Or, l'exemplaire que je possède a bien 49 feuillets chiffrés tous, sauf celui du titre. Le contenu de ce petit volume est suffisamment indiqué par le titre, inutile d'insister par conséquent.

Une des erreurs les plus singulières à laquelle

ce livre a donné lieu aux bibliographes, qui se copient sans se contrôler, est celle-ci. Bon nombre d'entr'eux affirment que ces poésies de Periander ont reçu une seconde édition dans le *Tomo novo*, soit le troisième volume des *Scriptores Historiae Moguntinae* de Joannis. C'est là une assertion injustifiable, que je trouve d'abord émise dans la *Bibliotheca Belgica* de Foppens. Paquot va plus loin; il ajoute qu'on préfère la première édition à cette réimpression! Brunet répéta la même chose en disant que les belles planches de l'édition de 1568 font rechercher l'édition originale. Mais ce ne sont pas seulement les planches qui manquent dans la collection de Joannis, c'est le texte lui-même! En effet, Joannis se contente de citer l'ouvrage de Periander, en faisant une critique assez acerbe et peu justifiée de sa versification, et il reproduit, pour échantillon, seize vers en tout. Il donne ensuite les noms seuls des chanoines et *domicellares* qui sont chantés dans l'opuscule du poète Brabançon.

H. HELBIG.

Sources.

Ainsi que je l'ai dit au commencement de cette notice, les sources uniques de la biographie de Gilles Periander, sont les ouvrages de celui-ci. Cependant, une foule d'écrivains se sont occupés de ce poète. Je n'en citerai ici que les principaux :

FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 32.

PAQUOT, *Mémoires*, t. II, p. 28, édit. in-fol.

JOANNIS, *Scriptores histor. Mogunt.*, t. III, seu *tomus novus*, p. 443-446.

FREYTAG, *Adparatus litterarius*, t. III, p. 453-461.

BRUNET, *Manuel*, t. III, col. 340, et t. IV, col. 498-499.

ANALOGIES HIBERNO-FLAMANDES

ou

AFFINITÉS ENTRE LA LANGUE IRLANDAISE ET LA FLAMANDE.

Considérations préliminaires.

Depuis que la linguistique est devenue une science de premier ordre, on y a vu une source de rapprochements entre les principales des deux mille langues répandues dans le monde. Ces rapprochements tendent à les éclairer les unes par les autres, à faire connaître les rapports et les affinités qu'elles ont entre elles et la fusion plus ou moins complète qui s'est produite entre elles dans les temps anciens. De là les langues mères, sœurs ou filles, les unes à l'égard des autres, ainsi que les analogies communes entre toutes les langues connues, qui ont permis aux philologues de leur attribuer une seule et même origine, ou de faire de cette unité l'objet de leurs persévérantes recherches comparatives, qui font approfondir, apprécier et connaître de mieux en mieux chaque langue en particulier.

Mais l'intérêt que présente la linguistique ne se renferme pas dans la connaissance approfondie et scientifique des langues ; il s'étend aussi à l'his-

toire, considérée dans ses rapports avec l'état social, ethnographique, religieux et politique des peuples anciens, dont la vie est comme incrustée dans leurs langues.

On conçoit par là qu'une étude comparative entre la langue nationale et les langues les plus anciennes, ouvre des perspectives d'autant plus intéressantes, que les points de contact remontent à une plus haute antiquité. En effet, il est indubitable que l'antiquité de la langue d'un peuple est une preuve de l'ancienneté de ce peuple même, et que plus la langue se rapproche des temps primitifs, plus le peuple auquel elle appartient doit être considéré comme remontant à une époque également reculée.

On voit par là que l'histoire et la linguistique marchent la main dans la main. L'étude des analogies hiberno-flamandes en fournit une preuve. On reconnaît généralement que les langues celtiques sont antérieures à presque toutes les langues connues de l'Europe, et parmi les premières, le dialecte irlandais est incontestablement le plus riche et le plus important. Or, les historiens irlandais admettent que la troisième immigration en Irlande, celle qui a suivi la tribu de Melesius, était la colonie des Firbolgs ou Belges, et Ptolémée parle d'une contrée de l'Irlande qui était occupée par les Ménapiens. D'un autre côté, l'histoire ancienne de Belgique reconnaît les Celtes parmi les habitants primitifs du pays. De là on peut conclure avec probabilité que dans les étymologies ou analogies hiberno-germaniques, qui

font l'objet de notre écrit, c'est le *Nederduitsch* ou le Flamand ¹ qui doit prévaloir. La philologie vient ici à l'appui de cette conclusion, en ce que la langue irlandaise n'a pas plus que la flamande, l'articulation rude et aiguë, ni les consonnes dures qui, d'après les meilleurs auteurs allemands, dominent dans le haut allemand ² ce que les uns attribuent à l'influence de l'âpre climat de la haute Allemagne, et d'autres au contact fréquent que les Allemands eurent dans les temps anciens avec les Slaves, dont la langue est hérissée de sons rauques.

Pour mieux juger de la différence qui existe, à cet égard, entre le flamand et l'allemand, jetons sur l'idiome national, trop peu apprécié même en Flandre, un coup d'œil rapide en le considérant dans ses rapports avec les principales langues congénères, afin de faire ressortir la valeur linguistique de notre langue, surtout aux yeux de l'étranger, qui ne peut guère s'y intéresser qu'à ce point de vue. Nous citerons J. L. Terwen, une des autorités les plus compétentes qui résume les idées de Weiland, de Ten Kate, de Bilderdijk, etc. ; il s'exprime dans les termes suivants ³ :

« Notre belle langue maternelle, quoique le plus pur ⁴ des dialectes gothiques (ou teutoniques), est

¹ Nous préférons dans cet écrit le mot *Flamand* à celui de *Nederduitsch*, parce que nous citons parfois des mots propres au dialecte flamand.

² Voir surtout KALTSCHMIDT, *Sprachvergleichendes Wörterbuch*, Einleitung, p. 14.

³ *Etymologisch handwoordenboek*, Inleiding, p. XVII.

⁴ La pureté d'une langue dépend du peu de mélange qu'elle a avec d'autres langues connues. La langue flamande se distingue sous ce

une des branches les moins bien connues de la souche germanique. On peut dire qu'elle est généralement dédaignée par les étrangers, dont un bien petit nombre la croit digne ¹ d'être cultivée. Cependant, quoique renfermée dans des limites très étroites, elle ne le cède à aucune autre langue européenne ² en élégance (*sierlijkheid*), en flexibilité, en énergie d'expression et en ancienneté ³, et peut, avec raison, aspirer au premier rang après la langue grecque ⁴. Il y eut un temps où notre langue nationale fut menacée d'extinction; c'était d'abord à l'époque où son premier éclat s'étant évanoui sous le régime des comtes issus de la Maison de Bourgogne, l'influence des coutumes étrangères et le stupide entraînement de la mode (*de dwaze modesucht*) se firent sentir dans notre pays, abatardirent et ruinèrent (*verbasterden en verdrongen*) la langue; et, plus tard, lorsque la tyrannie fit peser son sceptre de fer sur notre chère patrie et tendit à anéantir notre idiome maternel avec notre nationalité. Mais les temps subséquents lui ont rendu, dans une grande mesure, son ancienne force et sa richesse, grâce

rappart, comme nous l'avons fait voir dans la *Revue Catholique* d'avril 1883, p. 280.

¹ Sauf l'intérêt qu'elle offre, au point de vue linguistique, et qu'on apprécie mieux depuis quelque temps.

² Nous n'insisterons pas sur cette comparaison, qu'on trouvera généralement trop absolue. C'est là, du reste, une question d'appréciation, et l'on peut dire qu'il n'y a guère de nation qui ne donne à sa langue la préférence sur toutes les autres.

³ C'est surtout sous ce dernier rapport que nous la mettons en regard de l'Irlandais, dont la haute antiquité est reconnue.

⁴ Voir *Belga Graecissans*, par REIZIUS, Rotterdam, 1730.

au patriotisme qui a prévalu contre l'influence étrangère¹. On ne saurait donc assez louer les savants qui se sont attachés de nos jours à la culture de notre belle langue. »

C'est le mérite reconnu de la langue flamande qui a inspiré nos écrivains; et son ancienneté, ainsi que sa pureté, ont fait naître l'enthousiasme, qui est le secret des créations artistiques. Quant à son ancienneté, rien ne la prouve mieux que le glossaire comparatif qui fait l'objet de ce travail; rien aussi ne fait mieux voir que ce parallèle, l'immense avantage qu'a eu notre langue d'échapper, presque complètement quant à l'originalité de ses productions, à l'influence des langues étrangères, même congénères, telles que les idiomes germaniques². C'est ce qui prouve que la langue flamande est sœur et non fille du haut allemand.

Notre langue ne peut non plus être considérée comme étant dérivée du Celtique. Elle présente,

¹ La connexion intime entre le patriotisme et la culture de la langue nationale n'a jamais été plus éclatante en Belgique que depuis notre émancipation politique, qui a vu surgir une illustre phalange de littérateurs flamands, personnifiés dans le patriote Henri Conscience, dont les œuvres ont été traduites dans presque toutes les langues de l'Europe, et ont donné au nom flamand une popularité universelle.

² Un auteur allemand, le Dr Dungen, dans son ouvrage : *Wörterbuch von Verdeutschungen entbehrlicher Fremdwörter*, ou « Dictionnaire de la germanisation des termes étrangers qui ne sont pas indispensables, » compte 5,600 mots allemands, qui, dans la plupart des cas, peuvent remplacer très bien les mots étrangers, admis dans la langue allemande. Le flamand littéraire de nos jours a su éviter, presque complètement, ces sophistications, qu'on peut appeler des barbarismes.

il est vrai, des éléments d'origine celtique ; mais ces éléments ne sont pas assez nombreux pour établir la filiation d'une langue par rapport à une autre. On doit même se demander si les éléments, communs au flamand et au celtique, ont été transmis du premier au second ou de celui-ci au premier. Quant au celtique¹, il s'agit ici du dialecte irlandais, que nous mettons en parallèle avec notre langue nationale.

Ces idiomes se présentent comme deux courants qui, issus d'une même source, l'aryaque, se sont répandus jusqu'à l'extrémité de l'Europe occidentale, en s'écartant l'un de l'autre, mais qui se sont rejoints dans leur cours et ont donné lieu à des infiltrations probablement réciproques.

En admettant, comme on doit le faire d'après les principes de la science linguistique, un élément commun dérivé de la source aryaque, on peut se demander si l'on doit attribuer l'ensemble des analogies hiberno-flamandes à cette origine. Le contraire ne paraîtra pas douteux, si l'on considère que cette source commune qu'on trouve dans le sanscrit, ne donne en général que des racines vagues, des ressemblances conjecturales ou équivoques, comme celle qu'on remarque entre parents à des degrés éloignés, et qu'on désigne sous le nom de *faux air* de famille, tandis que

¹ Dans la *Revue Catholique* de 1883, nous avons mis les divers dialectes celtiques en rapport entre eux et avec le sanscrit, dans les cas d'analogie plus ou moins probable. C'est ce que nous avons fait également en 1880 dans notre écrit flamand : *De Keltische tongrallen in verband met de Nederduitsche taal*. Gent, S. Leliaert, enz.

les affinités dont nous nous occupons, trahissent en général des traits de ressemblance tels que ceux qui existent entre parents rapprochés. Pour juger de ce rapprochement, il est nécessaire d'examiner les termes analogues chacun à chacun, en les soumettant au besoin à la critique, basée sur l'analyse linguistique; et de cet examen rationnel résulte la conviction que les infusions de l'une langue dans l'autre se rapportent généralement, non à l'origine de leur formation primitive, mais à des dates postérieures relativement récentes. Là se trouve l'intérêt principal de notre tableau comparatif, intérêt qui s'attache à chaque analogie et s'accroît à mesure qu'en entrant dans les détails, on voit que les affinités se fortifient en se multipliant et donnent ainsi la conviction des rapports qui ont existé, à certaines époques, entre les peuples qui ont parlé ces langues ou qui les parlent encore.

Une autre question également intéressante, surtout au point de vue de notre nationalité, se rattache subsidiairement à celle que nous venons de traiter; c'est la question de savoir quelle est celle des deux langues comparées, qui, en admettant la réciprocité des communications lexicographiques, a le plus contribué à ces communications. en d'autres termes, si c'est le flamand qui a été le tributaire de l'irlandais, ou si c'est l'inverse qui a eu lieu. Sans doute, ces échanges sont tout naturels entre des nations qui ont des relations nombreuses entre elles; c'est ainsi que nous voyons de nos jours un grand nombre de termes

qui passent de l'anglais au français. en matière d'industrie surtout, et des termes français qui'emprunte l'anglais, en matière de modes par exemple. Il est probable, d'après ce qui précède, que les emprunts ont été réciproques, comme on peut en juger, surtout par l'étude de nos analogies hiberno-flamandes: mais ce même examen donne la probabilité que le flamand a prêté plus qu'il n'a emprunté. C'est ce que nous tâcherons d'établir, d'après les analogies suivantes qui renferment bien des éléments flamands transmis intégralement à l'irlandais, tandis que la transmission de l'irlandais au flamand n'a guère laissé dans celui-ci de traces faciles à reconnaître, si l'on ne recourt à l'analyse linguistique. Parmi les preuves qui résulteront de l'examen du tableau à l'appui de cette assertion, nous nous bornerons, pour le moment, à une seule, qui sera corroborée par cet examen, à la suite duquel viendront nos conclusions comme épilogue de notre travail. La preuve que nous esquissons ici, et dont on trouvera le développement dans le glossaire, réside dans la texture des termes analogues, qui affecte souvent une forme flamande en irlandais, tandis que le contraire ne s'aperçoit guère. Ainsi on trouvera beaucoup de mots irlandais qui s'orthographient absolument comme en flamand, mais fort peu de mots flamands qui ont une physionomie irlandaise, tout en trahissant une origine commune.

Les formes irlandaises suivantes sont étrangères au flamand et certes se rencontreraient dans cette

langue, si celle-ci avait été tributaire de l'irlandaise à un degré perceptible :

Les diphthongues *ea*, *ao*, *io*, *iu*, et les consonnes doubles *dh*, *th*, *fh*, *mh* et *sg* (initiale), si fréquentes en irlandais, ne se rencontrent pas en flamand, si ce n'est dans quelques mots reconnus comme étrangers à l'irlandais aussi bien qu'au flamand. Quant aux formes flamandes, elles abondent en irlandais, telles que *ch*, *acht*, *ing*, *ug*, *er*, *ur*, ainsi que les diphthongues *ai*, *ei*, *oi*, etc., etc. Cela dénote un degré supérieur de civilisation dans l'antiquité chez les Flamands, qui, ayant succédé aux Celtes dans l'occident de l'Europe, avaient eu plus de rapports avec les Romains avant l'avènement du christianisme, et partant avec le monde civilisé. Nous nous bornons pour le moment à cette considération très abrégée, pour ne pas anticiper sur celle que suggérera l'étude des détails consignés dans nos analogies hiberno-flamandes suivantes, qui sont loin d'être complètes, mais suffisent pour démontrer les rapports existant entre les deux langues, et, par conséquent, entre les peuples auxquels elles appartiennent.

ANALOGIES HIBERNO-FLAMANDES ¹

OU

AFFINITÉS ENTRE LA LANGUE IRLANDAISE ET LA FLAMANDE

A

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Ab;	Père, Abbé;	Vader, Abt.
Ab;	Singe;	Aap.
Abhal (prononcez : aval);	} Pomme;	Appel.
Abhalghorst;	Verger;	} Appel-oord (anglais : Orchard).

¹ Les affinités, qui font l'objet de cet écrit, se rencontrent souvent dans plusieurs langues en rapport avec l'irlandaise, surtout dans la langue anglaise, qui est celle du pays le plus rapproché de l'Irlande. Aussi avons-nous marqué d'un astérisque (*) les mots irlandais, qui ont des analogues en flamand, mais non en anglais. Les mots flamands mis en regard des mots irlandais se rapportent pour la plupart aussi à d'autres langues d'origine teutonique; mais comme il y en a beaucoup qui sont exclusivement flamands ou dont la forme se rapproche le plus de celle de notre idiome national, nous nous bornons à les classer sous cette dernière désignation, alors même qu'ils appartiennent en même temps à d'autres langues. Les analogies douteuses sont marquées d'un double astérisque (**). Il faut en juger par l'analyse linguistique.

Les mots français placés à côté des irlandais dans notre vocabulaire d'analogies hiberno-flamandes, ne servent qu'à traduire ceux-ci dans la langue en usage au *Messenger des sciences historiques*, sans en donner la forme analogique, qu'ils présentent néanmoins parfois.

Les analogies puisées à la source flamande se rencontrent assez souvent en anglo-saxon, comme en anglais; mais le nederduitsch ou flamand étant antérieur à ces deux idiomes doit être préféré quant à l'étymologie.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Abnigh;	Soir;	Avond.
Accaire;	Ancre;	Anker ¹ .
Accarim ² ;	J'amarre;	Ik auker (ankeren).
*Achtain;	{ Je règle, je consi- dère attentivement;	Achten (in acht nemen).
Acra;	Acre;	Akker.
Adhair;	Feu;	Vuur.
*Ablaith;	Ils meurent;	Aflijvig.
Aeth;	Serment;	Eed.
Affrionn, Aiffronn;	Offrande, la messe;	Offerande.
Ail;	Volonté;	Wil.
Aile;	Tout;	Al.
Ailon;	Gouvernail;	Helm.

L'analogie se reconnaît souvent, malgré certaines différences orthographiques dues au génie des langues comparées, et soumises à des règles philologiques que cette comparaison fait connaître. Ainsi l'irlandais n'ayant pas de *h* initiale, l'analogie n'en existe pas moins avec les mots flamands commençant par une aspiration.

¹ La lettre *n* étant une liquide, comme on dit en termes de grammaire, disparaît souvent en étymologie. C'est le cas pour le mot irlandais *Accaire* analogue au flamand *Anker* et au latin *Anchora*. En islandais on a : *Akkeri*.

² Cette terminaison en *im* et celle en *aim* du verbe *achtain* caractérisent la première personne du singulier de l'indicatif présent, comme la terminaison en *en* désigne la première et la troisième personne du pluriel et l'infinitif des verbes flamands. Les terminaisons *aim* et *im* se retranchent à l'impératif irlandais, qui donne la racine du verbe. On doit en conclure que les verbes irlandais ainsi que les flamands ont eu une conjugaison plus riche, dans les temps dont il s'agit, que les verbes anglais, moins variables en général que les premiers et s'écartant davantage, sous ce rapport, des langues les plus anciennes. Les formes grammaticales ont une certaine valeur quant aux analogies (voir : *Vergleichende Grammatik* par BOPP, qui y attache beaucoup d'importance). Un grand nombre de verbes de cette étude philologique font ressortir la justesse de cette assertion. Nous mettons généralement l'infinitif flamand en parallèle avec la première personne du singulier de l'indicatif présent irlandais.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Air ¹ ;	Re;	Er.
Airle ² ;	Prêt;	Huur.
Aisyledh;	Désir;	Eisch.
**Aisling;	{ Rêve (vision qui ef- fraie souvent);	IJzing ³ .
Aitfe;	Reflux;	Ebbe.
*Aitscriobhadair ⁴ ;	Copiste;	Afschrijver.
Altoir;	Autel;	Altaar.
*Altoracht ⁵ ;	Ornement d'autel;	Altaarraad.
*Ama;	Collier de cheval;	{ Haam (traduction par- faite, sauf l'h, les voy ^{lles} initiales n'é- tant jamais aspirées en irlandais).
*Amarg ⁶ ;	Pas mal;	Niet arg.
*Ang;	Péril, ce qui inquiète;	Angst.
Ann;	Dans;	In.
Aodh ⁷ ;	Œil;	Oog.
*Aonachd ⁸ ;	Unité;	Eenheid.

¹ Ce mot dans les composés irlandais a la valeur de *er* dans les composés flamands.

² La lettre *l* de l'irlandais ne se trouve pas dans le flamand *huur*, mais elle se présente dans *huurling* celui qui se prête comme mercenaire.

³ *Y* se prononce toujours en flamand comme *ei*, et *z* comme *s* doux.

⁴ *bh* a toujours en irlandais le son de *v*, qui est pris souvent pour *b*, par mutation d'aspirée en consoune douce dans toutes les langues.

⁵ La terminaison *acht*, si fréquente en irlandais, se rapproche souvent de la flamande, plus même que dans le mot dont il s'agit ici, comme on le verra par la suite.

⁶ Ce mot est composé de *am* (particule négative comme le flamand *ou*) et *arg*, qui a entr'autres significations celle d'un mal circulant (*a running sore*). Il faut donc le traduire en flamand par *niet arg*. La syllabe *arg* du mot composé nous renvoie au flamand.

⁷ *dh* aspiré comme le *g* dans *oog*.

⁸ Même observation comme pour *altoracht*. le *chd*, qui ressemble sensiblement à l'*heid* flamand, se rencontre souvent en irlandais.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Ap, Apa;	Singe;	Aap.
Ar;	Epi de blé;	Ar.
*Arg;	Un mal circulant;	Arg (omloopend zeer)
Arnaire(Armarium) ¹ ;	Armoire;	Armaris.
Ascain;	Demander;	Eischen.
Asain, Asal;	Ane;	Ezel ² .
**Astigh ³ ;	Hors de chez soi;	Haastig.
At, Ath;	}	Pad, Ath, stad in He-
		Gué, ou passage de rivière;
Athair;	Père;	Vader.
**Athairigheachd;	Patrimoine;	}

B

*Babloir ⁴ ;	Bavard;	Babellaar.
**Baidhe;	Sympathie, amitié;	}

¹ Les philologues ne sont pas d'accord sur la question de savoir si les nombreux termes latins, analogues, comme *armarium*, à des termes irlandais ou celtiques, sont postérieurs ou antérieurs à ceux-ci. Quoiqu'il en soit pour l'ensemble de ces langues, il est très probable que le contact qu'ont eu entre elles les races, auxquelles ces langues appartenaient, doit avoir produit en Italie, dans des temps très anciens, un mélange par la transmission réciproque des mots usuels, comme cela se voit aujourd'hui chez plusieurs nations qui ont des rapports étroits entre elles. Cette question s'éloigne trop de l'étude dont il s'agit dans cet écrit, pour que nous l'examinions à fond.

² La lettre *z* qui a toujours en flamand le son de l'*s* doux se rend en irlandais par *s* comme dans le mot *Asal*.

³ Proprement *hors de chez soi*; celui qui est hors de chez soi, a l'intention et se hâte en quelque sorte de rentrer. C'est une analogie éloignée.

⁴ Nom donné abusivement à saint Patrice.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Bayle ¹ ;	Baillage;	Balie (Barreau).
Balg;	Sac de cuir;	Balg, Buik.
Baranta;	Garant;	Garand, Warand.
Bare;	Barque;	Bark.
*Bathas ² ;	Sommet, chef;	Baas.
Beasach;	Occupé;	Bezig.
Beer;	Engendrer;	Baren.
Beist;	Bête :	Beest.
*Bendichte;	Béni;	Gebenedijld.
Beoir;	Bière;	Bier.
Biceir;	Coupe, Gobelet;	Beker.
Bim ³ ;	Je suis;	Ik ben.
Biol;	Violon;	Viool.
Bior ⁴ ;	Eau;	Water.
Biorbhogha (de <i>bior</i> , } eau, et <i>bogha</i> , arc); }	Arc en ciel;	Regenboog (Water- boog).
Biorchanna (de <i>bior</i> , } et <i>chann</i> , réservoir); }	Urne;	Waterkan.

¹ Nom de plusieurs localités en Irlande, un centre, un château etc., comme *Belle* (bailleul), *Schellebelle* en Flandre, etc.

² *Th* se prononce comme *h*; donc prononcez *bahas* et rapidement *baas*.

³ Le *m* dans *bim*, semblable au *mi* en sanscrit et au *μ* dans *εμ* et dans la première personne du singulier d'autres temps des verbes grecs, s'échange avec *n* dans le flamand *ben* et l'allemand *bin*, ainsi que dans le participe passé passif anglais *been*. Les verbes adjectifs se réduisent au verbe substantif accompagné du participe; ainsi on a *j'aime* pour je suis aimant. L'anglais dit : *I am loving*. Or, la première personne de l'indicatif présent de la plupart des verbes irlandais se termine en *im* ou en *m* pour *im*. C'est absolument comme si on avait *bim* (je suis) accompagné du participe présent.

⁴ Le *b* dans *bior* se change étymologiquement en *v* ou *w*; et le *t* de *water* disparaît comme le *d* dans *vaar* et dans *moer* pour *vader* et *moeder*. Dans *bior* on a deux consonnes, *b* équivalent du *w* de *water*, puis *l'r* final des deux mots comparés. Donc deux consonnes qui suffisent pour l'analogie, comme on en a deux dans le grec *ἕδωρ*, dans le danois *vand* et dans le russe *voda*, tous mots qui signifient *water* ou eau.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Biordhach ;	Aqueux ;	Waterachtig.
Biorphota ;	Urne ;	Waterpot.
**Biorrach ;	Marais ;	{ Watermaarsch, Maarsch.
Biorros ;	Rose d'eau ;	Waterroos.
Bladaire ;	Flatteur ;	Vleijer.
**Blagaire ;	Blaguer ;	Blaashaken.
Blanc ;	Blanc ;	Blank (klein stuk geld)
*Blar ;	Ampoule, pustule ;	{ Blaar (teeken op den kop van een dier ¹ .)
Blath ;	Fleur ;	Blad, Bloem.
Bloch ;	Gros animal,	{ Blok (goede blok, bon- ne bête).
Blocan, diminutif de } Bloch ² ;		Bloksken.
Boc ;	Bouc ;	Bok.
*Bogaighim ;	Courber ;	Buigen.
Bogha ;	Arc ;	Boog.
**Boghdoir ³ ;	Archer ;	Boogschutter.
*Boghaighthe ;	Flexible ;	Boogachtig.
Bolg ⁴ ;	Sac, Ventre.	Balg.
Bonnseach ;	Coup ;	Bons (schok).
Borbar ;	Barbare ;	Barbaar.
Bord ;	Planche ;	Bord.
Borg ;	Village ;	Burg.
Botol ;	Bouteille ;	Bottel.
Brainfhiona ;	Eau de vie ;	Brandewijn.
*Brandar ;	Fumoir ;	Brander.

¹ Tache sur une certaine vache qu'en flamand on nomme *Blaar*. (Voir DE BOO, *Idioticon*).

² Tous les diminutifs irlandais ont leurs similaires en flamand et les terminaisons sont presque toujours analogiques, comme ici : *can* en irlandais et *ken* en flamand. L'analogie est frappante.

³ La terminaison *doir* répond au français *er* et au flamand *ter*. Elle est très commune.

⁴ Signifie aussi carquois, prince, guerrier, homme courroucé, mot dont on trouve la racine dans le flamand *verbolgen*, courroucé. De là *Bolg* ou *Firbolg*, Belge.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Brathar;	Frère;	Broeder.
*Brathaireamlachd;	Fraternité;	Broederlijkheid.
Brathairin;	Diminutif de frère;	Broederken.
Breadh;	Joli;	Prat.
Brideag;	Fiancée;	Bruid.
Brideogach;	Fiancé;	Bruidegoom.
*Brise, Briseadh;	Fraction;	Briezel.
Brod;	Fierté;	Prat (Trotsch).
Brog;	Soulier;	Broos (Brodequin).
Brogan (dimin.);	{ Petit soulier, Bro- dequin; }	Broosken ¹ .
Broman;	Paysan;	{ Vroomman ² ou <i>vroom- me-man</i> , homme ro- buste; de <i>vroom</i> , robuste, et <i>man</i> , homme; ou de <i>vro- me</i> , récolte (d'après DE BOO, <i>Idioticon</i>), et de <i>man</i> .
**Bru;	Ventre;	{ Broeden (Couvrir, ana- logie éloignée et faible).
Brug, Brugh;	Bourg, Palais;	Burg.
Brug;	Ancien lieu de sé- pulture royale; — bourg royal, aujour- d'hui <i>Bruree</i> , cité de Limerick; et <i>Brug</i> , aujourd'hui la ville de <i>Bruff</i> , qui rappelle Bruges; Brugge (en Flandre).	

¹ Le mot brodequin, d'après MM. Littré et Diez, vient du flamand *broseken*, autrefois *brosekin* (Broosken), analogue à l'irlandais *brog*, *brogan*, soulier.

² *Vroomman* ne s'écrit pas en un seul mot; mais se comprend de tous ceux qui parlent le flamand, comme un de ces mots composés, dont la langue flamande abonde, qu'on forme à volonté et qui ne sont pas toujours en usage, quoique parfaitement intelligibles.

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

Bruille;	{ Miette de pain,	} Prul.
	bagatelle;	
Brum;	Genet;	Brom, Brem.
**Brun;	Tison, Brandon;	Brandstok.
Brughaidhe;	Bourgeois;	Burger.
Buairim;	Troubler;	{ Warren,
		{ Verwarren.
*Bun;	Fond;	Bom.
**Bus;	Bouche;	{ Boezen (boire avidement) ¹ .

C

Caba;	Bonnet;	Kap.
Cabal, Cabla;	Cable;	Kabel.
Caban;	Cabane;	{ Kavane (DE BOO, <i>Idioticon</i>), Kabaune (Halma).
Cac, excrément d'animalen irlandais, gén. <i>caca</i> ;	} Caca;	Caca, Kwaad ² .
*Cacach;	Sale;	{ Kakachtig, kwaadachtig, mots intelligibles mais non usités.
*Cagnaim ³ ;	Mâcher;	Knagen.

¹ Dans *Boezen* l'ingurgitation est prise pour la *bouche*, qui ingurgite, par une métonymie, qui constitue une analogie extensive. *Oe* en flamand se prononce comme *ou* en français, et *u* a le même son en irlandais. On prononce donc *bous* en irlandais et *boezen* ou *bousen* en flamand.

² *Kwaad* ou *kwaat* est analogue au grec *κῆδος* (Voir REITZIUS, *Belga græcissans*). L'irlandais a des analogies en grec, mais moins qu'en latin, quelques-unes aussi en hébreu.

³ Les sons *k*, *g*, *n* se trouvent ici dans le mot irlandais, comme dans le flamand; mais il y a métathèse entre les lettres *g* et *n*. On sait que les voyelles ne comptent guère en étymologie.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Cailin;	Fille;	} Kalijn (corruption de Catherine, voir DE Boo, <i>Idioticon</i>), femme bonasse.
*Cailicin ¹ , diminutif de Cailin;	} Petite femme;	
Cain;		Pot;
Caipin;	Coupe;	Kopken, Kopje.
Cairthe;	Chariot;	Karre.
Cais;	Fromage;	Kaas.
Caiseal ² ;	Château fort;	Kasteel.
Calc;	Chaux;	Kalk.
Campa;	Camp;	Kamp.
Campthuaim;	Retranchement;	Kamptuin.
*Campur;	Champion;	Kamper.
Canaib;	Chanvre;	Kemp.
Canal;	Canal;	Kanaal.
Cann, Canna;	Canette;	Kan.
Cap, Capa;	Chaperon;	Kap.
*Capaillin, diminutif de capall	} Petit cheval;	} Kavalje (vieille rosse), Kavailken.
*Capat;		
*Carcair, carcar;	Prison;	Kerker.
Cat;	Chat;	Kat.
Casan;	Chaussée;	Kassei.
*Cearcallach ³ ;	Circulaire;	Sirkelachtig.

¹ *C* se prononce toujours comme *k* en irlandais, et cette prononciation rend ici l'analogie plus forte avec *kalijuken*.

² Le *t* du flamand n'est pas dans l'irlandais, pas plus que dans le nom de ville *Cassel* (pour *kasteel*, analogue au latin *castrum*); et le *t* qui se trouve dans le mot analogue anglais *castle* (comme dans *Newcastle*), ne se prononce pas plus que dans le nom propre de lieu flamand. Cela fortifie comme dans d'autres mots similaires, l'analogie hiberno-flamande. L'analyse linguistique qui dépend de la connaissance des langues comparées, est ici d'une application évidente.

³ Notons ici, comme dans beaucoup de cas, l'analogie des terminaisons de *ach* et *achtig*. D'autres désinences sont tout aussi remarquables sous ce rapport.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Ceigh;	Quai;	Kaai.
Ceim;	Délicat;	Kiem.
Ceiniel, Cenel;	Enfants;	Kinderen.
Ceus;	Croix;	Kruis.
Cical, Cicul;	Cycle;	Sirkel.
Cifeur;	Chiffre;	Oijfer.
**Cioeht;	Enfants;	Kinderen.
Circal;	Cercle;	Sirkel.
*Clabaire;	Blagueur;	Klapper.
*Cladhair;	Vaurien;	Kladder Gacheur) ¹ .
Clag;	{ Battant de clo- che, Bruit; }	Klank.
*Clagan ² ;	Bruit;	Klank.
Kling;	Carillon;	{ Klinkspel ou Klokken- spel (mot composé, mais clair, et seu- lement usité dans le sens de <i>sonnerie</i>).
*Clod;	Motte;	Klod.
*Clodach;	Boueux;	Klodachtig.
Clog;	Sonnette;	Klok.
Clogan (diminutif);	Petite cloche;	Kloksken.
*Clogchas;	Befroy;	Klokhuis (Clocher) ³ .
Cloigin;	Petite cloche;	Kloksken of Klokje.
Clusenair (diminut.) ⁴ ;	Ermite;	Kluizenaar.
Clonu;	Colonne;	Kolom.

¹ Ce mot est pris dans un sens moins général que *cladhair*, mais pourtant analogue.

² Le grec *κίχζω* a un sens moins général, mais analogue. L'anglais *tingle* est analogue à l'irlandais, mais moins que le flamand, qui a aussi le mot *tintelen* (tinter).

³ *Klokhuis* est pris dans un sens plus général que *clogchas*, mais pourtant analogue.

⁴ Analogie frappante avec le flamand. Il est vrai que la racine est latine, savoir *clausus*; mais la terminaison est celtique et le mot *clusenair* ne se trouve pas en anglais. C'est donc une analogie hiberno-flamande très remarquable. Les Allemands ont *Klausner*.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Cnap;	Bouton;	Knop.
*Cnoc ¹ ;	Colline;	} Knok (een klein verheven plein; DE Boo, <i>Idioticon</i>).
Cofra;	Coffre;	
*Cofrin (diminutif);	Petit coffre;	Kofferken.
Cognaim;	Mâcher;	} Knagen (par méatèse).
*Coibhche;	Achat;	
Coicine;	Cuisine;	Keuken.
Colice;	Colique;	Koliek.
Coilis;	Chou;	Kool.
Coimin;	Commune;	} Gemeente (<i>g</i> et <i>c</i> s'échangent).
Coine (en grec <i>γυνή</i> , en anglais <i>Queen</i> , Reine, femme distinguée par excellence);	} Femme;	
Corneau, Cornin;		Lapin;
*Corninceir;	Terrier;	Konijukuil.
Coiste;	Jury, Question;	Kwestie.
**Commachad;	Monachisme;	Gemeen monnikschap.
Com-togairin ³ ;	Convocation;	Te gaar komen.

¹ Beaucoup de places élevées en Irlande s'appellent *Cnoc*. On a le village *Knocke* dans la Flandre occidentale, dans les dunes, qui sont des espèces de collines. *Cnoc*, dans le diocèse de Tuam, en Irlande, est devenu célèbre par son récent pèlerinage, à la suite d'une apparition mystérieuse.

² *Kween* en flamand, femme publique, ou vache stérile (analogie ironique et affreusement populacière quand on rapproche la signification du flamand *kween* de celle de l'irlandais *coine* et surtout de l'anglais *queen*).

³ L'analyse linguistique réclame souvent l'inversion des lettres, des syllabes et même des mots qui forment les termes composés, pour reconnaître l'analogie. Ainsi d'après le génie de la langue irlandaise, dans le mot composé *com-togairin*, l'élément principal *com* se place avant l'accessoire *togairin*. En flamand c'est le contraire.

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

Compas;	Boussole;	Kompas.
Comradh;	Assistance;	Kameraad.
Copar;	Cuivre;	Koper.
Coroin, crun;	Couronne;	Kroon.
Corp;	Corps;	Korps.
Corr;	Grue;	Kraan.
Cosdam;	Coût;	Kost.
Crac;	Craquement;	Krak.
Crampa;	Crampe;	Kramp.
Cranachan;	{ Grue (oiseau ou } machine;	Kraan.
Criosd;	le Christ;	Christus.
Criosdachd, Criosdaigheachd;	} Chrétienté;	Christenheid.
Criplach;	Impotent;	Krempel.
Crois, Cros;	Croix;	Kruis.
Scoisim, Croislighim;	} Croiser;	Kruissen, Kruisleggen
*Crom;	Courbé;	Krom.
Crosbogha;	Arballe;	Kruisboog.
Cruinn;	Rond, circulaire;	Kruin, Kroon.
*Cruiplaighte ¹ ;	Un peu boiteux;	Kreupelachtig.
Cual;	{ Charbon (ce qui } est à charge);	Kool, Kwaal (Bezwaar).
Cuicen ² ;	Cuisine;	Keuken.
**Cuiligh;	Cave;	Kelder.
Cuirtin;	Rideau;	Gordijn.
Cuisin;	Coussin;	Kussen.

Mais l'analogie n'en est pas moins frappante. C'est ce qui se rencontre souvent dans l'étude des analogies et des étymologies de toutes les langues.

¹ *Aighte* et *achtig* ont un air de famille qu'on ne peut méconnaître. Les deux mots présentent donc une analogie parfaite.

² L'anglais *kitchen* donne une analogie moins forte. Le *tch* et *ch* prononcés à l'anglaise n'existent ni en irlandais ni en flamand. Le *c* irlandais c'est le *k* flamand. Les deux idiomes, s'unissent étroitement par cette prononciation, comme par bien d'autres signes philologiques.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Cuilighim;	Acquitter;	Kwijten.
Culaidh;	Quille;	Kiel.
Cupla;	Couple;	Koppel.
Custum;	Contume;	Kostume.
Cuidhal ¹ , en gaëlique : <i>Cuidheal</i> (prononc. <i>Kueghal</i> . Voir <i>a Gaëlic. dict. de NEIL M'ALPINE</i>);	Rouet;	Wiel.

Chanoine DE HAERNE.

(A continuer.)

¹ Quelle est la transition de *cuidhal* à *wiel*? D'abord le gaëlique ou irlandais change le *dh* en une aspirée *gh* pour la prononciation. Puis le *c* ou *k* est la gutturale dure, à laquelle correspond la gutturale douce *g*, qui en étymologie se change souvent en *w* (comme Guillaume devient Willem). Donc *cuidhal* se change en *wiel* ou réciproquement. Il y a des étymologies beaucoup moins vraisemblables et que cependant on admet généralement, comme celle de *jour* provenant du latin : *dies*. C'est par l'analyse qu'on doit vérifier les étymologies, qui souvent paraissent arbitraires et trompeuses. C'est ce qui a fait dire par exagération qu'elles ressemblent aux cloches auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut.

VARIÉTÉS.

—•••—

PROCÈS DU DUC DE WELLINGTON CONTRE L'IMPRIMEUR DE BUSSCHER. — Aux intéressants détails donnés dans notre volume de 1883, p. 423 et suivantes, il convient d'ajouter que le dossier de ce procès repose aux archives du greffe du tribunal de première instance de Gand, et qu'on y trouve la plainte qui a provoqué les poursuites, signée de la main du duc de Wellington et conçue en ces termes :

« Monsieur le Procureur du Roi,

» Le journal imprimé à Gand sous le nom de *Journal de la Flandre orientale et occidentale* renferme, dans son numéro du 14 juin 1817, le passage suivant : (suit l'article publié p. 423 du volume de 1883.)

» Cet article porte atteinte à mon honneur ; il blesse le caractère dont je suis revêtu non moins que mes principes.

» C'est donc un devoir pour moi de porter plainte contre l'imprimeur de ce journal, G. De Busscher et fils, domiciliés à Gand, et tous autres qu'il appartiendra.

» Je joins à ma plainte le numéro du journal où se trouve inséré le passage qui viole à mon égard l'art. 327 de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, et qui constitue un des délits prévus par l'art. 367 et s. du Code pénal.

» Je déclare me porter partie civile ensuite de la plainte que je forme aujourd'hui, sauf à prendre, lorsqu'il sera jugé convenir, telle conclusion qu'il appartiendra.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» WELLINGTON,
» *Prince de Waterloo.*

» A Cambrai, ce 25 juillet 1817. »

Ajoutons aux détails déjà donnés (1883, p. 438) que l'arrêt si rigoureux qui condamna l'imprimeur De Busscher à un emprisonnement d'un mois, à 25 florins d'amende, à l'interdiction pendant cinq ans des droits mentionnés à l'art. 42 du Code pénal, reçut sa pleine exécution. L'imprimeur subit l'emprisonnement d'un mois, sans remise d'un jour!

UN DOCUMENT HISTORIQUE. — Voici un document de 1830 présentant quelque intérêt historique pour le procédé révolutionnaire qui y est relaté et la forme dans laquelle il est conçu. Nous copions textuellement :

« Je soussigné, agissant au nom du Gouvernement provisoire, actuellement établi à Bruxelles, et me réservant de faire sanctionner la mission que je m'attribue, déclare avoir reçu de M. ¹ Dubois ², commandant de la *ci-devant* ³ garde communale, les fournimens militaires dont suit le détail et dont je saurai justifier l'emploi :

¹ Il y avait d'abord M. Rousseau, le nom d'un receveur dont la caisse fut pillée.

² Constantin Du Bois, qui devint bourgmestre de Roulers en 1860.

³ Pourquoi *ci-devant*? Les gardes communales n'étaient pas supprimées. Le 26 octobre 1830 un arrêté du Gouvernement provisoire ordonne qu'elles « resteront en exercice jusqu'à l'organisation définitive de la garde civique. »

» 199 fusils avec pierres et bandoulières, 4 sabres, 2 tambours avec les accessoires, et 1 petit baril de poudre.

» Je dis *cent quatre-vingt-dix-neuf* fusils, etc., *quatre* sabres, *deux* tambours, etc., et *un* petit baril de poudre.

» Le tout en très bon état.

» Déclare en outre avoir effectué cette saisie à l'aide d'une force qui ne permettoit pas à M. Rousseau (*sic*) de se refuser à l'accomplissement de ma demande.

» Roulers, le 30 septembre 1830 ¹.

ADOLPHE BARTELS, ex banni ². »

UNE LETTRE DE BEYTS (AN XII). — Ancien conseiller pensionnaire de Bruges, puis membre du Conseil des cinq-cents, J. F. Beyts ³ était commissaire du Gouvernement près le tribunal d'appel de Bruxelles lorsqu'il écrivit à un ami de Gand, membre comme lui d'une association pour l'endiguement de polders, la lettre que nous reproduisons ci-dessous. Elle nous a paru présenter quelque intérêt à cause de ce que nous apprend le futur président de la Cour impériale de Bruxelles, sur la manière dont se négociaient en ce temps, dans les régions de l'administration supérieure à Paris, les

¹ Trois jours plus tard « *Le Gouvernement provisoire de la Belgique — Comité central* — Destitué par les présentes Monsieur Du Bois commandant de la garde communale de Roulers. Bruxelles, 3 octobre 1830. (Signé) *De Potter, C^{te} Félix de Mérode, Ch. Rogier, Sylrain Van de Weyer*. Par ordonnance, le secrétaire *J. Vander Linden*. »

² L'arrêté du 2 avril 1835 qui lui décerne la croix de fer, porte : « Bartels Adolphe, homme de lettres. Écrivain politique condamné au banissement sous le Gouvernement déchu. Il propagea à son retour le mouvement national dans les Flandres. »

³ Voir *Biographie Nationale*, t. II, p. 410, la notice de M. Félix Stappaerts sur Joseph François baron Beyts.

concessions de schorres à endiguer dans la Flandre hollandaise. — L'un des personnages désignés dans la lettre par des initiales est Regnaud de Saint-Jean d'Angely, alors président de section au Conseil d'État.

Voici la lettre textuellement, avec italiques là où l'auteur a souligné :

13 Brumaire XII.

Monsieur,

Je réponds de suite à votre lettre du 12, quoiqu'il ne soit pas possible que vous ayez ma réponse aujourd'hui.

D'abord je dois vous dire, mon cher ami, que ce que vous dit Mr Ottevaere ne m'inspire pas une bien grande confiance; surtout Mr R. S. J. d A. n'est pas assez déraisonnable (quant à la forme) de proposer une chose à Paris le 10, qui doit se résoudre à Gand, et d'en vouloir la réponse le 13.

Or puisque cela est impossible, délibérons au contraire *avec beaucoup de lenteur et de maturité*, et sachons faire avec prudence ce que commanderont les circonstances, *quand elles seront bien authentiquement reconnues*.

Tout ce que je suis en état de dire, c'est que la marche ordinaire à Paris, des faiseurs de dupes qui y entourent les Ministres, est de crier aux supplians : *Vite! vite! des sacrifices! des sacrifices! le moment est venu! il faut votre dernier mot! Dans une demie heure votre affaire est perdue ou sauvée; dépêchez-vous donc!*

Or tout cela est fort facile à dire. Mais tout cela ne signifie rien. Je ne m'alarme pas. Car ce n'est point ainsi que marche le gouvernement; ni lui ni les avisans n'y mettent point cette précipitation là; et quand même Mr F. Ottevaere viendrait dans deux mois me dire : la concession est refusée, parce *qu'au moment fixé par moi*, vous n'avez pas voulu délibérer des sacrifices assez grands : quand même, dis-je, il viendrait, ci-après, me reprocher cela, je n'en croirais pas un mot encore.

Ceci est dit entre nous, pour le bien de la société, car en étant membre, et même un des dirigeans, je lui dois mon avis avec franchise. Je ne veux rien dire contre Mr Ottevaere personnellement, au contraire, il peut lui-même *être pris en dupe* par quelqu'un qui entoure les grands. Sur quoi c'est à nous d'être prudents, tant pour nous que pour nos co-associés qui nous ont honoré de leur confiance.

Voici donc ce que j'ai fait. J'ai fait écrire confidentiellement par L. G. d'ici à son ami, pour savoir *bien authentiquement, bien directement*, son intention.

Ce qu'il faut ? pour qui il faut ? combien il faut ? ou même *s'il faut quelque chose ?*

Il est possible que pour M^{me} Tallien il faut quelque chose, puisqu'elle est à la fleur d'orange avec le Ministre des finances. Je ne puis pas encore avoir d'opinion là-dessus.

L. G. a demandé une réponse précise et prompte; je vous en transmettrai la substance ¹.

Mon avis social est donc

« De suspendre la délibération jusqu'à ces nouveaux
» renseignements. — De n'envoyer pas encore à Paris un
» plénipotentiaire, vu qu'on ne peut pas donner des instruc-
» tions encore : et que ce sont des fraix, tandis qu'ici, je
» puis avoir par écrit l'intention de R de S. J d A.

» Cependant de n'effaroucher en rien Mr F. Ottevaere, et
» de lui laisser même ignorer que nous avons suspendu la
» délibération sur cela, et surtout *le pourquoi*, — afin de
» ne pas énerver son courage et son activité.

¹ Dans une lettre du même, du 2 Brumaire an XIII, il est dit :

« Oserais-je vous recommander pour la 5^e ou 6^e fois : de faire résoudre à la prochaine assemblée sur l'expédition des titres en général de tous les actionnaires, chacun selon son droit. Legras pour R. de S. J. d A. et pour lui-même insistent et reviennent toujours là dessus. Je vous dirai en son temps sous quel nom ils désirent se déguiser. »

» De lui écrire en ces termes à peu près :

» L'absence et la dispersion momentanée de tous les
» membres délibérans des deux sociétés ayant rendu im-
» possible l'assemblée qui a été convoquée extraordinaire-
» ment, il a été impossible d'avoir un résultat. Négociez,
» Monsieur, quelque délai et je tâcherai de vous trans-
» mettre le résultat des délibérations le plus tôt qu'il me
» sera possible d'avoir un résultat des vœux des membres
» ayant droit de voter, soit réunis, soit dispersés, ce qui
» ne tardera que de quelques jours ¹. »

Je vous salue, mon ami, de bien bon cœur et avec une sincère amitié.

BEYTS.

LES FOUILLES DU PÈRE DE LA CROIX A SANXAY. — Dans la 4^e livraison de l'année dernière, nous avons communiqué à nos lecteurs une lettre du P. de la Croix. Nous reproduisons cette fois au sujet des fouilles qu'il dirige, un très intéressant article de M. Adolf de Ceuleneer, paru dans le *Journal des Beaux-Arts*, le 15 décembre 1883 :

« Si je commence l'examen des dernières explorations archéologiques par l'étude des découvertes de Sanxay, c'est afin de rendre tout d'abord hommage à l'activité scientifique d'un de nos compatriotes. Le P. Camille de la Croix habite la France depuis longtemps, mais il est belge de naissance : il est originaire de Mont-Saint-Aubert, des environs de Tournai.

» Le P. de la Croix n'en est pas à son coup d'essai. Il pratique des fouilles à ses propres frais depuis 1878; et, grâce à ses belles découvertes, nous connaissons bientôt le Poitou romain tout entier, et notamment l'ancien territoire de

¹ Comparez, dans le *Recueil de lois, arrêtés, réglemens concernant l'administration des eaux et polders...* de M. WOLTERS, l'arrêté du préfet du département de l'Escaut du 1 ventôse an XII (page 918).

cette antique ville de Poitiers qu'Ammien Marcellin citait déjà parmi les principales cités de l'Aquitaine ¹. Le P. de la Croix a constaté que, dans le Poitou, les barbares n'ont pas détruit de fond en comble les constructions romaines. Ils se sont contentés de les raser. On pourra donc retrouver les substructions des principaux édifices et se former ainsi une idée de la romanisation plus ou moins grande de cette partie de la Gaule.

» Le savant explorateur découvrit, en 1878, les anciens thermes de Poitiers ². Ils remontent au premier siècle de notre ère, mais furent agrandis au troisième. La construction en est fort soignée, et la distribution n'est pas sans quelque ressemblance avec celles des thermes de Caracalla. L'infatigable fouilleur a retrouvé la majeure partie des murs, ainsi que les trois hypocaustes du caldarium, du tepidarium et du frigidarium. L'ornementation du caldarium semble avoir été la plus riche. Les parois étaient décorées de peintures murales représentant des feuillages. Les niches de diverses salles étaient ornées de mosaïques formées de cubes en émail et en nacre, et de coquillages, tout comme celles de Pompéi. Le style des thermes était de l'ordre composite, mais on y a retrouvé des chapiteaux présentant déjà ce mélange et cette complication de feuillages qui caractérisèrent plus tard le chapiteau roman. Leur examen est des plus intéressants pour l'étude de la transformation des formes que subirent petit à petit les chapiteaux pendant la dernière période de l'époque impériale.

» Une découverte plus importante fut faite par le P. de

¹ AMM. MARC. XV, II.

² C. DE LA CROIX, *Découverte des thermes romains de Poitiers*, Tours, 1878. Le P. de la Croix a de plus exploré les arènes et l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, les substructions du baptistère de Saint-Jean et un temple de Mercure.

la Croix en 1879. Je veux parler de l'*Hypogée-martyrium*, construit au milieu d'une nécropole païenne située sur les hauteurs qui dominent la ville de Poitiers¹. C'est une chapelle souterraine, creusée dans le rocher au V^e ou au VI^e siècle, ayant servi de sépulture, comme les inscriptions en font foi, à soixante et douze martyrs. Le peuple appelle encore actuellement cet endroit : *chiron martyr*, *champ des martyrs*, et tout à côté existe un sentier connu sous le nom de *chemin des martyrs*. Un pareil monument est unique en Gaule. Le P. de la Croix y a retrouvé un autel, des sarcophages, un linteau orné du monogramme du Christ, quelques traces de peinture et douze inscriptions dont les unes sont peintes et les autres gravées. L'une de ces inscriptions en recouvre une seconde. Ces inscriptions sont des plus curieuses, et leur étude approfondie ne serait pas moins intéressante pour la connaissance de la basse latinité que pour les renseignements historiques qu'elles peuvent nous fournir. Je signalerai en passant *superva* pour *superba*, *nomini* pour *nomine*, *agustas* pour *augustus*, *decemberi* pour *decembris*, *martherum* pour *martyrum*, *nomirum* pour *numerum*. Sur un des sarcophages on a retrouvé les traces de la représentation symbolique des évangélistes, entre autres un aigle avec le nom de IOHANNIS. Un bas relief représente deux hommes attachés à la croix.

» Je ne saurais partager l'opinion du P. de la Croix, qui soutient que ces soixante-douze martyrs (MARTHERVM - NOMIRVM - LXXII, comme le dit une inscription), remontent au III^e siècle de notre ère. La solution pourra nous être fournie probablement tant par l'étude du texte des inscriptions que par leur examen paléographique. Citons comme éléments de cette solution les faits suivants : une descrip-

¹ P. C. DE LA CROIX. *L'hypogée-martyrium de Poitiers*. Poitiers, 1880.

tion annonce la fin du monde; et l'inscription la plus étendue qui se trouve sur le jambage de la porte nous apprend que l'hypogée fut construit par Mellebaudis. Celui-ci y fait une profession de foi très probablement dirigée contre les Ariens (*qui deus et homo est et deus in illo*). Je serais tenté d'admettre que ces martyrs ont été victimes de la persécution arienne. Mellebaudis, chrétien fervent et orthodoxe, aura voulu honorer les martyrs de sa foi, et reposer près de ceux qui avaient confessé le dogme catholique du Christ, auquel lui-même était attaché. Dans cette hypothèse, ces martyrs remonteraient au V^e siècle. Mellebaudis ne fit creuser son hypogée que plus tard; et celui-ci fut reconstruit au VI^e ou au VII^e siècle. Nous attendrons du reste le travail complet, annoncé par le P. de la Croix, pour nous prononcer en connaissance de cause sur l'ensemble des questions que soulève sa magnifique découverte.

» Enfin, au mois de février 1881, on apprit que le P. de la Croix exécutait à Sanxay de grandes fouilles qui produisaient les résultats les plus inattendus. Le nombre d'articles de journaux et de brochures publiés à l'occasion de cette découverte fut considérable ¹.

¹ Je ne citerai que les brochures que je suis parvenu à me procurer :

J. BERTHELÉ. *Le P. de la Croix à la Sorbonne*. Niort. Robichon, 1882.

— *Considérations sur les thèses émises dans la presse au sujet des monuments de Sanxay*. Poitiers, 1822.

— *De la véritable destination des monuments de Sanxay*. Niort, 1883.

F. DELAUNAY. *Guide des visiteurs. Antiquités de Sanxay*. Niort, 1882. Cf. C. R. Ac. des Inscript. 1882, p. 464.

MARIUS VACHON. *Les ruines de Sanxay découvertes en 1882*. Paris, Baschet, 1883.

P. CAMILLE DE LA CROIX. *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*. Cf. Rev. arch., 1883, p. 133.

Id. *Les fouilles de Sanxay*. Conférence faite au Cercle St-Simon. (Rev. cathol., août 1883.)

» Les fouilles de Sanxay, exécutées sur une superficie de sept, d'après d'autres de quatorze hectares, ont mis au jour les ruines gallo-romaines les plus considérables de notre époque, et J. Quicherat leur attribuait la plus haute importance. M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, n'hésitait pas à dire, avec quelque exagération, il est vrai, que Sanxay était devenu un petit Pompéi, situé au centre de la France. Le P. de la Croix parla de ses découvertes aux réunions des Sociétés savantes d'avril 1882 et du 29 mars 1882, et l'Académie des inscriptions accueillit très favorablement les diverses communications qui lui furent faites sur les trouvailles de Sanxay.

» Essayons de résumer les principaux résultats obtenus par le P. de la Croix. L'endroit exploré est situé à trente kilomètres à l'ouest de Poitiers dans la vallée de la Boissière sur les rives de la Vonne, non loin de Sanxay, commune du canton de Lusignan. On n'a trouvé à Sanxay ni statues antiques (on ne peut citer en fait de sculpture que six fragments d'une statue de bronze), ni grandes inscriptions. Deux pierres couvertes de lettres ne nous fournissent aucun renseignement précis. L'une porte POLL (*Apollo?*), et l'autre ECR (*consecravit-censuravit*, M. Bertrand C. R. Ac. Inscr. 1882, p. 268)... VI... V (*votum?*). Les petites antiquités y sont fort peu représentées. Parmi les monnaies, on en a trouvé de romaines jusqu'à Constantin; et, ce qui est plus important, de gauloises (des derniers chefs Pictons?): ceci indique que Sanxay était déjà occupé au temps de l'indépendance gauloise. Le P. de la Croix a déblayé de grandes substructions d'un temple, de thermes et d'un théâtre.

» Le temple affecte une forme excessivement curieuse. La *cella*, de 8,85 de diamètre, est octogonale à l'extérieur et décagonale à l'intérieur; elle était probablement couverte d'une coupole octogonale. On y avait accès par deux portes géminées et à l'octogone aboutissait un *pronaos* en forme

de croix grecque, soutenu par 64 colonnes de 0,80 de diamètre. L'autel se trouvait en dehors du temple ou peut-être dans l'aile la plus longue du *pronaos* qui joignait la cella au portique. L'ensemble de cette construction bizarre était clôturé par un vaste péribolos, large galerie carrée de 76,92 de longueur, dont le côté occidental, servant de portique, était décoré de trois rangées de vingt-deux colonnes corinthiennes cannelées. Ce portique avait une largeur de sept mètres et on y arrivait par trois portes d'entrée. Toute cette construction occupait un terrain de 7695 mètres, et on pouvait y trouver place pour 8000 personnes. Une vaste cour de 8000 mètres de superficie précédait le temple. Un petit monument circulaire de 7,50 de diamètre en ornait la partie centrale. Un grand égout part de la cella et aboutit au portique de gauche. Il déversait ses eaux dans un bassin de ce que le P. de la Croix appelle les hôtelleries, constructions situées du côté septentrional du temple. Il servait probablement à drainer le sous-sol et à recueillir les eaux des combles du temple. Ce curieux édifice n'est pas sans quelque analogie avec le plan du temple de Chassenon (Charente), le Cassinomagus de la Table de Peutinger, découvert en 1844 par l'abbé Michon. Les petites villes de la Gaule n'ont du reste pas toujours suivi, pour leurs constructions religieuses, les traditions classiques. Plus d'un temple de la Gaule présente un plan tout aussi insolite que ceux de Sanxay et de Chassenon, comme on s'en aperçoit bien vite en examinant les divers plans publiés par M. de Caumont dans son *Abécédaire de l'archéologie gallo-romaine* (p. 210-243).

» En avant du temple se trouvaient les thermes, la partie relativement la mieux conservée des ruines de Sanxay. Il y avait deux thermes. Les premiers, occupant une surface de 6600 mètres carrés, étaient reliés aux hôtelleries par une large galerie couverte. Le P. de la Croix a calculé

que 500 personnes par jour pouvaient aisément y prendre des bains. Les eaux, nullement minérales, étaient amenées de deux sources, situées à quelques kilomètres plus haut. Les colonnes de thermes étaient aussi de style corinthien; et l'on y a retrouvé des monnaies gauloises et romaines, un petit Mercure de bronze, portant le caducée et tenant une bourse dans la main, et deux intailles en agate représentant l'une une Cérès et l'autre une Minerve tenant en main une Victoire. Les seconds thermes, bien plus simples, n'étaient qu'un balnéaire d'eau de rivière (la Vonne).

» Les hôtelleries ou du moins les constructions désignées sous ce nom, n'occupent pas moins de trois hectares. A première vue, elles présentent un ensemble de maisons, dont une seule est construite avec un certain luxe. Nous signalerons parmi le petit nombre d'objets qui y ont été découverts, un ex-voto représentant Vénus Pudique et portant le mot PICCELLI.

» Le théâtre, situé sur la rive droite de la Vonne, est adossé à un coteau de 12 m. 85 de hauteur. La façade était sans doute pleine comme celle du théâtre d'Orange. Ce théâtre occupe une superficie de 3285 m. et 8000 personnes pouvaient y trouver place. Comme dans les théâtres de Nasium (Naix) et de Valogne, la *cavea* était circulaire au lieu de former un demi cercle ou une ellipse. On y a découvert de nombreux fragments d'une inscription qui n'a pas encore été reconstituée.

» D'autres substructions moins importantes et dont il serait difficile de déterminer la destination, ont été découvertes à Sanxay. Dans les environs, le P. de la Croix a reconnu trois tuileries romaines et déblayé une construction qu'il fait remonter à l'époque gauloise à cause de la grossièreté de l'appareil sans mortier, composé de pierres brutes de diverses dimensions. Du reste, la construction de tous les monuments de Sanxay est assez grossière et peu soignée.

Le P. de la Croix suppose que la plupart de ces édifices remontent à l'époque des Antonins, probablement au règne d'Hadrien. Plusieurs ont été remaniés et modifiés dans la suite. Quant à l'époque de leur destruction — on rencontre partout des traces d'incendie, — le savant archéologue admet que Sanxay disparut pendant la révolte des Gaulois, unis aux Visigoths sous le nom de Bagaudes, de l'an 436 à 439. La grande difficulté pour les ruines de Sanxay consiste à déterminer la destination des monuments que le P. de la Croix y a découverts.

» Ce ne sont pas les restes d'une ville inconnue qui ont été mis au jour, car, en fait de maison, il ne s'y trouve que des hôtelleries pouvant tout au plus héberger deux cents personnes. De plus, il n'y a pas de traces de cimetière. Sanxay n'était pas davantage une villa : les ruines en sont trop étendues. On a cru pouvoir y reconnaître une station balnéaire et prendre le temple pour un château d'eau. Un château d'eau entouré de cours et de portiques : cela ne s'est jamais vu et ne se verra probablement jamais. Si Sanxay avait été une station balnéaire, comment expliquer la disproportion entre les bains qui ne semblent construits que pour un public journalier de 500 personnes et le temple ainsi que le théâtre qui pouvaient en recevoir 8000. On avait, il est vrai, les seconds thermes, balnéaire populaire si l'on veut ; mais cela n'empêche que la disproportion de 500 à 8000 est vraiment trop considérable. Du reste, il manquait à Sanxay une condition essentielle pour avoir jamais été une station balnéaire : les eaux des thermes sont des eaux ordinaires, nullement minérales et ne possédant aucune vertu curative. On invoque encore l'inscription POLL qui indiquerait que le temple a été consacré à Apollon, l'Esculape des Gaulois (Caes. B. G. VI. 17). Mais cette attribution est des plus hasardées ; même si elle était exacte, rien n'autorise à supposer que tout temple consacré à

Apollon dans les Gaules soit un indice d'un endroit où les malades venaient soigner leurs infirmités. Peut-on prendre Sanxay pour le centre d'une grande foire annuelle : c'est possible ; mais encore une fois ce n'est qu'une hypothèse. Reste le système proposé par le P. de la Croix pour lequel Sanxay est le lieu d'assemblée des Pictons ; c'est à Sanxay qu'ils auraient tenu leur *concilium*. Le culte préféré de l'une ou l'autre divinité qui y aura eu son temple, leur aura probablement fait choisir cet endroit pour leur lieu de réunion.

» Les Pictons se seraient donc réunis à Sanxay pour traiter des affaires politiques, judiciaires et religieuses, comme les Grecs se rendaient à Olympie pour célébrer les jeux. Olympie, comme on sait, n'était pas non plus une ville. Plusieurs peuples de l'antiquité avaient de ces assemblées annuelles — les *pardons* de Bretagne en sont un dernier souvenir, — et les Romains conservèrent, comme toujours du reste, ces anciennes institutions, mais en leur enlevant toute importance politique. Ils se servirent même de cette organisation antique pour attacher davantage les vaincus à la puissance romaine, en faisant du culte à rendre à l'autel de Rome et d'Auguste, le but principal de la réunion. Chaque province avait ainsi son centre religieux, son sacerdoce, ses fêtes annuelles ¹.

» La Gaule avait anciennement deux espèces d'assemblées annuelles ². Celles présidées par les Druides dans lesquelles étaient réglées les affaires judiciaires et religieuses (Caes. B. C. VI, 13; Strab. IV, 197), et les assemblées composées des *principes civitatum*. Ces dernières constituaient le *concilium Galliae*. Sous l'empire les délégués des trois pro-

¹ MARQUARDT. *De provinciarum romanarum conciliis et sacerdotibus*. Eph. Ep. I.

² ANATOLE DE BARTHELEMÉ. *Les assemblées nationales dans les Gaules*. Rev. des Quest. histor. V. 1868.

vinces des Gaules se réunissaient à Lyon autour de l'autel de Rome et d'Auguste. Cette réunion annuelle nous est assez bien connue par les diverses inscriptions qui nous en parlent. Mais il semble que chaque province devait encore avoir conservé son ancienne assemblée propre. Nous lisons, en effet, sur le célèbre marbre de Thorigny de 238 après J.-C., que Tiberius Sennius Solemnis de la Civitas Vido-cassium (Vieux en Armorique), refuse d'adopter une proposition qui est faite *quod patria ejus, cum inter ceteros legatum eum creasset, nihil de accusatione mandassent, immo contra laudationem*. Ce *mandassent* prouve que les *civitates* chargeaient leurs députés d'émettre certains vœux..., ce qui suppose l'existence d'une assemblée discutant ces sujets. Ceci nous engage à admettre que chaque province conserva ses anciennes assemblées, sans que celles-ci aient pu garder leur importance politique d'autrefois. L'aquitain C. Julius Vindex convoqua diverses assemblées, mais celles-ci étaient illégales.

» Rien ne s'oppose donc à ce qu'on admette que Sanxay ait été un *conciliabulum* (*ubi in concilium convenitur*. Marquardt, St. Verw. I, 10, 365); mais cette explication restera une hypothèse jusqu'au jour où l'on aura découvert des ruines analogues en Gaule ou dans d'autres provinces. Quoi qu'il en advienne, les découvertes de Sanxay n'en sont pas moins les plus importantes qui aient été faites en France en ce siècle. Le P. de la Croix a dépensé 50,000 fr. à ces fouilles, mais il a été bien récompensé de sa générosité pour la science, et il est à espérer que le gouvernement français mettra le courageux explorateur à même de continuer des fouilles qui ont déjà donné de si brillants résultats. Pour nous, nous pouvons être fiers des travaux de notre compatriote; il n'oublie du reste pas son pays d'origine, car notre drapeau flotte à côté de celui de la France sur le champ de ses découvertes. »

CHRONIQUE.

« TITRES ET NOMS. » — Tel est le sujet du discours prononcé par M. le Procureur Général Lameere, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Gand du 16 octobre dernier, et qui vient d'être publié. Nous mentionnons ici ce beau travail à raison des recherches historiques qu'il présente sur une matière que les auteurs modernes ont rarement traitée, et dont nos Tribunaux n'avaient guère eu à s'occuper jusqu'ici. Déjà précédemment, nous avons eu occasion d'applaudir aux préférences de M. Lameere, dans ses discours de rentrée, pour les sujets qui présentent un intérêt historique sur ceux de pur droit ou de procédure.

DESSINS DU LOUVRE. — M. Henry de Chennevière a publié à Paris (Bachelot éditeur), un choix des plus beaux dessins de la collection du Louvre, reproduits par le procédé Gillot, qui est, pour quelques-uns, d'une merveilleuse fidélité. Il les accompagne de notices sur les artistes et sur leurs principales œuvres. L'école flamande y est représentée par seize pièces de Rubens, parmi lesquelles son portrait, ceux de Marie de Médicis, de l'archiduc Albert, un paysage de Flandre, diverses compositions et études : par cinq dessins de Van Dyck, au nombre desquels les portraits du peintre Jean Snellinx et du graveur Robert Van Voerst ; par une admirable sanguine de Jordaens ; par un Teniers, et par trois dessins de Philippe de Champagne, parmi lesquels est le portrait de son neveu Jean-Baptiste de Champagne. Nous possédons ici à Gand de Jean-Baptiste de Champagne un tableau de grand mérite attribué d'ordinaire à son oncle : le chant grégorien enseigné à des enfants de chœur, de l'église Saint-Michel.

Il est à regretter que la publication de M. Henry de Chennevière

s'arrête là pour l'école flamande en présence de tous les trésors que contiennent, en dessins d'artistes flamands, les collections du Louvre. Dans le même volume consacré aux flamands, l'école hollandaise est principalement représentée par d'admirables reproductions de Rembrandt (10 dessins), et l'école allemande par des œuvres d'Holbein le Jeune et de Dürer.

LA CHASSE DE GIMEL ET LES ANCIENS MONUMENTS DE L'ÉMAILLERIE ;
PAR CHARLES DE LINAS. Paris, 1883, in-8°. — Cette notice, écrite sous forme de lettres adressées à M. Rupin, emprunte à sa forme une certaine liberté d'allures ; elle s'occupe subjectivement peut-on dire de la chasse de Gimel, en y rattachant l'histoire des ateliers d'émaillerie de Limoges, et la compare, pour en déterminer l'époque et la provenance, aux autres objets émaillés dispersés dans les collections, ou conservés dans les églises auxquelles ils conviennent mieux.

M. de Linas recherche l'origine de l'art de l'émail, il en suit la migration depuis l'Inde jusqu'en Europe. Dès le I^{er} siècle de notre ère on retrouve la présence d'émailleurs nomades, en France ; au II^e et surtout au III^e siècle, les objets émaillés sur métal deviennent plus nombreux, notamment en Angleterre, en Danemarck, en Allemagne ; l'auteur signale les émaux de chaque siècle qu'il a rencontrés, la gourde de bronze émaillée de l'*Antiker Cabinet* de Vienne, le coffret d'Utrecht, etc.

Cette digression est pour ainsi dire une introduction à l'histoire des fameux ateliers de Limoges qui forme l'objet principal du travail. Leur origine est fort obscure ; M. de Linas considère St Eloi comme le premier émailleur de Limoges, si pas le fondateur de ces ateliers. « Un aperçu de la vie artistique du bienheureux qui occupe après saint Martin le rang le plus haut dans la popularité universelle, jettera peut-être, dit M. de Linas, quelques lueurs au sein d'épaisses ténèbres ». L'auteur reprend l'histoire du célèbre orfèvre depuis son entrée comme apprenti chez Abbon, qui occupait à Limoges l'emploi de monétaire de la couronne ; il le suit dans ses voyages à la cour des rois Francs, il décrit les œuvres sorties de ses mains, les établissements où il fonda des ateliers d'orfèvrerie ; il discute aussi la question de savoir si les œuvres qu'il a produites étaient ornées d'émaux ou non ; pour lui l'affirmative ne peut faire l'objet d'un doute.

Après la mort de saint Éloi on se trouve devant une lacune de quatre cents ans ; on ne rencontre plus de traces de travaux de ce genre jusqu'au XII^e siècle, mais alors l'art de l'émaillerie se révèle par des œuvres splendides, telles que la châsse de Gimel, le rétable de Kloster-Neubourg, œuvre de Nicolas de Verdun, le reliquaire d'Ambarazar de frère Reginald, et nombre d'autres objets des plus précieux. C'est à cette époque que commence l'histoire artistique de Limoges.

Faut-il y voir le résultat de l'influence rhénane ? L'opinion de M. de Linas semble hésitante sur ce point : la châsse de Gimel, en tous cas, émane d'une école qui florissait à Limoges vers la fin du XII^e siècle : son principal auteur y a déployé le quadruple talent de l'orfèvre, du dessinateur, du peintre et du chimiste ; c'est par son impulsion, sans doute, que cette école, abandonnant les procédés antiques, perfectionna les méthodes usitées par les Allemands et les Byzantins, et brilla du plus vif éclat. Vers la première moitié du XIII^e siècle, les fabricants limousins devinrent les fournisseurs de l'Europe entière, mais leur art, ajoute M. de Linas, se transforme, le poncif triomphe., la verve créatrice s'annihile, en face du développement exagéré de la production, et en résumé l'ère de la décadence commence pour Limoges.

L'auteur s'arrête au XIV^e siècle ; l'émaillerie limousine, par des transformations successives, prépare l'avènement de la peinture vitrifiée.

Dans sa troisième lettre, M. de Linas reprend l'histoire des ateliers limousins sous une autre forme, peut-on dire, en donnant la description des produits de cet art conservés hors de France. Chacun des objets mentionnés est décrit avec soin. L'auteur a fait reproduire par la gravure les principales pièces auxquelles il s'arrête. La Russie, le Danemarck, l'Autriche lui ont fourni un précieux contingent.

Dans ses additions, il consacre quelques pages à l'exposition ouverte à Liège en 1881. Un index général facilite les recherches et permet au lecteur de se retrouver au milieu des richesses mentionnées dans l'ouvrage.

La compétence particulière de l'auteur pour tout ce qui tient aux objets d'art du moyen âge, donne à cette notice un grand intérêt ; je lui reprocherai seulement de s'être hasardé dans des hypothèses peut-être peu justifiées, qu'il fait relativement aux noms de deux artistes qu'il cite, Reginald et Alpaïs, pour déterminer leur nationalité : ces artistes, fussent-ils étrangers, cela n'enlèverait rien à la gloire de l'école limousine.

L. St.

RÉNOVATION DE L'HISTOIRE DES FRANKS, PAR VICTOR GANTIER ¹. — Ce livre doit nécessairement provoquer l'étonnement et la curiosité; il est le pendant d'un autre ouvrage du même auteur : *La conquête de la Belgique par Jules César*. C'est une thèse hardie que de prétendre battre en brèche les idées reçues depuis toujours sur toute une époque historique. En effet, que veut prouver M. Gantier? Que les invasions des Franks n'ont jamais eu lieu, attendu que les peuples auxquels on les attribue habitaient notre sol; que les Franks saliens étaient belges, vivant sur les côtes de la mer du Nord; qu'en 410 les Bataves, Morins, Ménapiens, Nerviens, Tongrois, secouèrent le joug des Romains et constituèrent le groupe des Franks saliens; que ce furent les chefs de ces peuples belges qui conquièrent la Gaule et jetèrent les premiers fondements de l'État français.

Nous avouons n'avoir pas fait une étude assez approfondie de cette question spéciale pour décider du coup si l'auteur est ou non dans le vrai. Mais à ses conclusions nous répondrons : pourquoi pas? Il y a eu de par le monde historique tant d'erreurs accréditées pendant des siècles, qui un jour sont tombées devant un examen minutieux des faits et des sources. Pourquoi l'invasion des Franks ne pourrait-elle pas être du nombre? Nous avons étudié cette époque comme l'ont fait tant d'autres sans nous y arrêter particulièrement, acceptant les données admises, mais nous devons convenir qu'il nous est venu plus d'une fois à l'esprit que le fait des invasions frankes n'était pas parfaitement clair; après cela nous ne nous y sommes pas attardés plus longtemps et n'avons pas approfondi la question; l'impression toutefois nous est restée, et ce n'est pas sans intérêt que nous avons lu le livre de M. Gantier. Nous serions enchantés de voir qu'il soit discuté sérieusement et sagement par ceux qui sont complètement au courant de ces faits, et que la lumière pût se faire sur une époque importante à beaucoup de points de vue, tant pour notre histoire nationale, que pour celle des pays qui nous touchent.

ÉMILE V...

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'UN COMITÉ D'ARTISTES ET D'ARCHÉOLOGUES. Imprimerie Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et C^{ie}, rue Royale, 26, Lille. — Voici les termes dans

¹ *Rénovation de l'histoire des Franks*, par VICTOR GANTIER. Bruxelles, Office de Publicité A. N. Lebègue et C^{ie}; daté Berlin, 1 juin 1883; in-8°, p. 252.

lesquels l'administration de la *Revue* annonce la continuation de cette publication :

« La *Revue de l'Art chrétien* vient d'accomplir un quart de siècle d'existence, sous la savante direction de M. le chanoine Corblet, aidé d'une phalange d'écrivains et d'artistes d'élite marchant sur les traces des de Caumont, des Montalembert, des Lassus, des PP. Cahier et Martin, des Didron, etc. Ils ont contribué dans une large mesure à l'expansion du sentiment chrétien dans l'art et à cet élan généreux, qui s'est manifesté de nos jours, et qui, en France, a produit la restauration de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame-de-Paris, du château de Pierrefonds, et d'une multitude d'antiques édifices civils et religieux ; en même temps ils ont travaillé puissamment à remettre en honneur la peinture sur verre, la dinanderie, l'orfèvrerie religieuse, et tous les arts du moyen âge ; ils ont même aidé à la réforme du chant liturgique, qui a fait un grand pas dans ces derniers temps.

Les pays voisins ont marché avec le même entrain que la France dans cette voie salutaire. Sur les bords du Rhin, la restauration la plus considérable peut-être dont aucun monument puisse jamais faire l'objet, vient de couronner les efforts des archéologues chrétiens. La cathédrale de Cologne, que le quatorzième et le quinzième siècle découragés semblaient avoir abandonnée à la ruine, a été achevée d'après le plan que le maître du XIII^e siècle avait tracé sur le vélin, et qu'une découverte providentielle vient de mettre au jour au moment opportun.

» La régénération de l'art chrétien a produit des fruits plus abondants encore en Angleterre, où le réveil fut opéré par l'immortel Welby Pugin. Celui-ci a jeté sur le sol de la Grande Bretagne une semence féconde, d'où sont éclos depuis sa mort une multitude d'édifices, remarquables par la beauté de la conception, sinon par l'unité de style, par exemple, le nouveau palais de justice de Londres, qui vient d'être inauguré.

» La Hollande et la Belgique se sont senties animées du même souffle. Dans ce dernier pays une école s'est fondée ; greffée sur la tradition chrétienne, elle se développe conformément aux principes les plus purs de l'art du moyen âge. Déjà cette jeune école a assez de vie pour porter ombrage aux puissants adeptes de l'électisme et de l'art abâtardi de notre époque, qui voudraient tout centraliser dans les mains du pouvoir, et enlever à l'art religieux la liberté sans laquelle il ne peut vivre.

» Le moment est donc propice, pour la *Revue de l'Art chrétien*, de tenter de nouveaux efforts, et de développer les moyens d'action dont elle dispose. Commençant une nouvelle période d'existence au moment où se manifeste pour l'art chrétien une force croissante de propagande, au moment où il reprend son caractère véritablement national, le temps semble venu pour elle, d'élargir le champ de ses travaux, et de s'assurer de nouveaux éléments de succès. Des archéologues anglais, allemands, belges, hollandais, italiens, ont bien voulu associer leurs efforts à ceux de M. le chanoine Corblet et de ses coopérateurs, dont la précieuse collaboration restera dans l'avenir le soutien le plus efficace de l'œuvre qu'ils ont créée.

» De notre côté, reprenant des mains de M. Laroche l'entreprise qu'il a longtemps conduite avec succès, nous nous efforcerons d'y apporter à notre tour tous les soins dont nous sommes capables. Nous donnerons désormais à la *Revue* le format des anciennes *Annales Archéologiques* de Didron, ce qui nous permettra de publier des planches plus importantes, plus utiles non seulement aux archéologues, mais encore aux artistes. Car, à la différence de la plupart des revues d'art, nous voulons que celle-ci ne se borne pas à l'étude spéculative de l'art du moyen âge, mais qu'elle soit un instrument utile entre les mains des artistes qui se sont donné pour mission de faire revivre de nos jours les merveilleuses industries des siècles où le beau se développait d'une manière si naturelle.

» La *Revue* présentera désormais, dans son aspect extérieur, un cachet artistique en rapport avec la nature des sujets qu'elle est appelée à traiter, et elle profitera largement des perfectionnements réalisés dans ces derniers temps sous le rapport des procédés de typographie et de gravure.

» La *Revue de l'Art chrétien* comprendra annuellement 4 fascicules de 150 pages, grand in-quarto, avec plusieurs planches, gravures, chromolithographies ou photoglypties, et de nombreuses vignettes intercalées dans le texte. »

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — CLASSE DES BEAUX-ARTS. —
Concours pour 1885. — Partie littéraire. — Première question :
« Faire l'histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le cours du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, architecture qui a donné naissance à tant d'édifices civils remarquables, tels que halles, hôtels de ville, beffrois, sièges de corporations, de justices, etc.

» Décrire le caractère et l'origine de l'architecture de cette période. »

Deuxième question : « On demande la biographie de Théodore-Victor Van Berckel, graveur des monnaies belges au siècle dernier, avec la liste et la description de ses principales œuvres, ainsi que l'appréciation de l'influence que cet éminent artiste a pu exercer sur les graveurs de son époque. »

Troisième question : « Quel est le rôle réservé à la peinture dans son association avec l'architecture et la sculpture comme éléments de la décoration des édifices ?

» Déterminer l'influence de cette association sur le développement général des arts plastiques. »

Quatrième question : « Faire l'histoire de la musique dans l'ancien comté de Flandre jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et particulièrement des institutions musicales religieuses et civiles (chapelles et musiques particulières, princières, maîtrises, confréries, etc.. etc.). »

La valeur des médailles d'or pour ces questions sera de *mille francs* pour la *première*, de *huit cents francs* pour la *troisième* et pour la *quatrième*, et de *six cents francs* pour la *deuxième*.

Les mémoires envoyés en réponse peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés francs de port, avant le 1^{er} juin 1885, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

SUJETS D'ART APPLIQUÉ. — *Architecture* : « On demande un projet de cimetière pour une ville de 100,000 âmes. »

Le projet comportera :

- 1^o Une entrée monumentale ;
- 2^o Une chapelle ;
- 3^o Des galeries, etc.

Le plan général sera dressé à l'échelle de 0^m0025 ; l'élévation générale, de 0^m005 ; les plans, coupes et élévations de l'entrée de la chapelle, de 0^m02 par mètre.

Le choix du style est laissé aux concurrents.

Musique : « On demande un quatuor pour instruments à cordes. »

Par mesure exceptionnelle, ce concours est limité exclusivement aux musiciens belges.

Un prix de *mille francs*, attribué à chacun des sujets précités, sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Les plans (sur châssis), ainsi que les compositions musicales, devront être remis au secrétariat de l'Académie, avant le 1^{er} octobre 1885.

EXPÉDITION
DES
VOLONTAIRES AVENTURIERS DES PAYS-BAS EN FRANCE
EN 1567.
LEUR ÉTENDARD

Dans les derniers mois de l'année 1567 le roi d'Espagne Philippe II, à la demande du roi Charles IX, qui se trouvait assiégé dans Paris par les Huguenots, avait envoyé à son secours un corps de troupes des Pays-Bas, dont le duc d'Albe avait confié le commandement à Jean de Ligne, comte d'Aremberg¹. A ces troupes s'était joint « bon nombre de gentilhommes d'Artois, de Hainaut et d'autres provinces, excellents soldats et très affectionnés à la religion et au service du roi². »

Ces volontaires, « n'ayant, dit B. de Mendocça, dans ses *Commentaires*, d'autre mobile que l'amour de la guerre³ », sont, nous paraît-il, les

¹ GACHARD. *Biographie nationale*.

² Lettre de la duchesse de Parme du 22 novembre 1567. *Correspondance*, t. I, p. 602.

³ *Commentaires de Bernardino de Mendocça*, édités par le colonel GUILLAUME, t. I, p. 78.

« volontaires aventuriers » *goetwillighen aventuriers* (*Edelmannen van den Nederlanden*), dont fait mention la gravure reproduite en tête de cet article.

Cette rare gravure de l'époque représente l'étendard qu'ils avaient adopté pour leur expédition. Sous l'étendard se trouve un texte flamand explicatif, avec les noms de ceux qui faisaient partie de cette prise d'armes et le nombre d'hommes que chacun emmenait avec lui.

Deuse / staeñ in den staendaert / vanden goetwillighē
auenturiers / Edelmannen / Vanden Nederlanden ghegaen
wt huer eyghen beliefte / tot secourse eñ bystant vanden
Conijneck van vranckerijcke / Ondere tregiment ende be-
leedt vanden Graue van AreMBERGHE.

De interpretatie ofte bedietsel.

« De godlicke almueghentheyt / heeft zulckerwijs de herten
vā twee Conijnghe tsamen gheuoucht eñ ghechocht omme
het Religie van huerlieder vaders te beschermene. De goudē
cnoop / beteeckent / God almachtich / de twee tsamen ghe-
vouchde herten / De alianche ende eendrachtighe liefde
vanden Conijnghe. De ghewapende hāden / huerlieder
macht / De ghecroonde zweerden / huerlieder cracht eñ
sterckheyt. Den Kilet / het Roomsche Religie. »

Tghetal vanden voornomde Edelmannen auenturiers tot
bystant vanden voornomde Conijneck van Vranckerijcke /
hiernaer ghenoomt zyn gheadsisteert miz omtrent. ij. c. xxviiij.
peerden.

Thooft.

Myn heere van Beauvoir xiiij.

Myn heere de Trelon xiiij.

Myn heere de Cappres xiiij.

Myn heere de Fresin zyn broed. xxiiij.

Myn heere Dyncky.

- Myn heere Douurijn.
Myn heere de Croisilles xij.
Myn heere Marcheuelles v.
Myn heere Destrees xvj.
Myn heere Beaurain xij.
Myn heere vā Balanctien xij.
Myn heere du Chasteau iiij.
Myn heere Riganzande iij.
De drie neuē vā sappin Vitelly xxxvj.
Een commandeur van malta j.
Myn heere de la Motte xvj.
De zuene van den Graue Haultehense, wylent dheere van
Gasbeke vj.
Myn heere van Haizin vj.
Myn heere van Montioe v.
Standaertdraegher /
Myn heere Destambruges xij.
Myn heere Daissignies iiij.
Blasnis de ferrarius.
Chapellain vanden auenturiers.
La chapelle ij.
De ionghe Libersar iiij.
Myn heere kertain, broedere vā myn heere van Tra-
merie iij.
Myn heere de la tour xij.
Myn heere de Prouille ij.
Monseigneur de Feuue.
Jan Baptista Ray ij.
Myn heere Carondelet ij.

(Devises) *Prouerbi XXIX.*

« Wanneer dongodlijcke cryghen de onerhant
Zal tvoleck zuchten / in alle landt. »

Iere .X.

« Tsamen zullen die wijse (hoe langhe ghetouft)
Ende die onwijse / worden gheprouft.

Voici le sens de ce texte :

Devise de l'étendard des volontaires aventuriers, gentilshommes des Pays-Bas, partis de leur propre volonté au secours du roi de France, sous la conduite du comte d'Aremberg.

Explication ou signification.

La toute Puissance divine a uni de cette manière les cœurs de deux rois pour la défense de la religion de leurs pères. Le nœud d'or signifie le Dieu tout puissant, les deux cœurs l'alliance et l'amitié respective des rois. Les mains armées indiquent leur puissance. Les épées couronnées leur force et résolution. Le calice indique la religion romaine.

Les dits gentilshommes aventuriers, nommés ci-après, partis au secours du roi de France susdit, sont assistés d'environ 228 chevaux.

Suivent les noms de ceux qui se sont engagés dans le corps de troupes.

Les chefs sont : le seigneur de Beauvoir avec 14 chevaux ; ce seigneur de Beauvoir était Philippe de Lannoy.

Baudouin de Blois, seigneur de Trelon.

Oudart de Bournonville, vicomte de Berlin, seigneur de Capres.

Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy.

Le seigneur de Fresin était Charles de Gavre, frère du seigneur d'Inchy et non du seigneur de Capres, comme semble l'indiquer la planche ; celui-ci était fils unique.

Monsieur de Douvrin.

Monsieur de Croisilles.

Monsieur de Marchenelles.

Jacques d'Ongnies, seigneur d'Estrées.

Monsieur de Beaurain était sans doute Jean de Croy, depuis comte de Rœulx.

Monsieur de Balanchin était peut-être Jean de Montluc, seigneur de Balagny.

Monsieur du Chasteau.

Monsieur Riganzande.

Les trois neveux de Chiapin Vitelli, marquis de Cestona, gentilhomme italien, « très grand et avisé capitaine ». — Brantome cite Rosso et Alessandro Vitelli, blessés au siège de Florence.

Un commandeur de Malte.

Monsieur de la Motte; faut-il reconnaître sous ce nom Valentin de Pardieu?

Les fils de Martin de Hornes, comte de Hautekercke, qui avait vendu la seigneurie de Gaesbeek au comte d'Egmont. Il avait eu plusieurs fils, entr'autres Georges et Guillaume.

Monsieur de Haizin.

Monsieur de Montjoie.

Le porte-étendard de la compagnie.

Georges de Ligne, seigneur d'Estambruge.

Le sieur d'Assignies.

Blaise de Ferrarius.

Le chapelain des aventuriers.

M. La Chapelle.

Le jeune de Libersart.

Ponthus de la Tramerie, seigneur de Hertaing, frère du seigneur de la Tramerie, qui fut capitaine de Douai.

Robert de Longueval, seigneur de la Tour.

Monsieur de Pronville.

Monseigneur de Feuve.

Jean-Baptiste Ray.

Monsieur de Carondelet, qui était sans doute Jean de Carondelet, capitaine de Charlemont.

Au bas il y a deux textes, tirés l'un du livre des Proverbes et l'autre des œuvres de Jérémie.

L'étendard avait un fond violet, les nuages étaient ombrés de bleu, les cordons et les couronnes étaient jaunes, les cœurs rouges et les gantelets gris.

Le roi Charles IX se trouvait en ce moment dans une position bien critique ; à peu près dépourvu de troupes¹, il était bloqué dans Paris par les Huguenots. Surpris entre Meaux et Paris, le 29 septembre 1567, par ces derniers, commandés par Coligny et le prince de Condé, il n'avait dû son salut qu'à l'avance qu'il avait sur eux, et à la ferme attitude des Suisses qui formaient son escorte ; serré de près, il s'était réfugié dans sa capitale.

Le prince de Condé, qui voulait affamer Paris, s'était emparé de diverses places à l'entour de la ville, et le 2 octobre Coligny avait occupé Saint Denis, où il attendait les reitres que d'Andelot était allé lever en Allemagne ; le prince de Condé, de son côté, négociait avec la reine d'Angleterre pour en obtenir des secours, et il avait envoyé dans le midi de la France messagers sur messagers pour demander des troupes qu'il voulait concentrer autour de Paris.

¹ Il n'avait, dit B. de Mendoga, d'autres forces réunies que 6,000 suisses. *Commentaires*, I, p. 69.

Dans cette extrémité Catherine de Médicis s'adressa au duc d'Albe pour qu'il lui envoyât des troupes. Un avis transmis au duc, faisait connaître la position du roi et réclamait de suite le secours des Espagnols ; dès le 4 octobre le duc écrivait à Philippe II qu'il était prêt à aider le roi de France, puisque la cause des Huguenots et des Gueux était commune ¹.

La reine envoya Michel de Castelnau à Bruxelles pour négocier avec le duc. Castelnau parle longuement dans ses mémoires de la négociation dont il avait été chargé et des difficultés qu'il rencontrât pour arriver à Bruxelles où se trouvait le duc ². Il avait été chargé par le roi et son conseil d'obtenir que le duc lui donnât trois ou quatre régiments de gens de pieds, Espagnols et Italiens, avec les mille chevaux-légers Espagnols et les mille Italiens qu'il avait amenés ; « ce qui estoit, dit-il, un secours tout prest à marcher sans bruit que j'amènerois en cinq ou six jours loger à Senlis, où l'on feroit preparer les vivres, les logis et tout ce qui leur seroit besoin, pour se trouver le lendemain aux portes de Saint-Denys du côté de la France. » En même temps le roi ferait sortir ses troupes de Paris pour attaquer les Huguenots.

« Le duc d'Albe me reçut, dit Castelnau, fort favorablement en apparence, avec la commission que j'avais eu : Et après avoir un peu pensé et vû les lettres de leurs Majestez et celles de l'am-

¹ KERVYN. *Les Huguenots et les Gueux*, II, p. 85.

² *Mémoires de Castelnau*, I, p. 205 et suiv.

bassadeur d'Espagne, il me fit un discours du ressentiment qu'il avoit de voir leurs Majestez en peine, assiégées à Paris par de si mauvais sujets Luthériens, desquels il falloit couper le pied par la racine afin de les exterminer. Et que suivant la volonté et intention du Roy son maïstre, de secourir et aider le Roy très chrestien son bon frère, il estoit prest de monter à cheval avec toutes ses forces pour aller rompre la teste aux Huguenots et remettre leurs Majestez en liberté, et plusieurs autres grandes braveries. Mais comme je n'avois point de commandement d'accepter ces grandes offres, je le suppliy de me répondre particulièrement à la requeste que je lui faisois de me donner le secours de deux mille chevaux légers seulement et de trois ou quatre régimens Espagnols que je luy remenerois bientost après avec beaucoup d'honneur et de profit et grande obligation du Roy et de la Reine sa Mère, de ses frères et de tous les Catholiques de France; et le pressay fort de me donner prompte réponse, comme j'en avois le commandement. Mais je n'en pûs tirer aucune réponse, sinon ambigue et qu'il me rendroit content. Et après avoir demeuré près de quatre heures avec luy, m'enquerant de diverses choses, il me fit tenir des chevaux prests à l'issue de son logis, avec grand nombre de seigneurs et capitaines Espagnols et Italiens pour m'accompagner, qui tous me conjurèrent en particulier que je priasse le duc d'Albe de leur donner congé pour aller faire service au Roy mon Maistre en cette occasion. Et tout le reste du jour jusques au

soir bien tard, infinis capitaines Espagnols et autres (et le lendemain jusques après disner que j'allay trouver le Duc) me firent semblables offres avec beaucoup d'instance et de prières de luy en parler et la pluspart me donnoient leurs noms par escrit. »

Le duc d'Albe, en réponse aux instances de l'envoyé de France, persistait toujours dans l'offre qu'il avait déjà faite d'aller lui-même en France avec toutes ses forces.

Il avait fait faire la même offre à la reine par don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris; il lui proposait de venir lui-même au secours du roi, avec tous ses Espagnols, 5,000 allemands et 5,000 chevaux, si S. M. était décidée à en finir avec les ennemis de la religion catholique en France¹. Mais il est à supposer que Catherine de Médicis ne voulait prendre aucun engagement et qu'elle ne se souciait pas de voir le duc d'Albe en France, comme le lui avait dit Alava : « Vous désirez peu que le duc d'Albe vous vienne » en aide². » Mendoga dit de son côté « que le roi de France, sa mère et leur conseil, pour des considérations particulières, ne voulurent pas accepter que le duc vint en personne » avec les quinze mille hommes de pied et les cinq mille chevaux qu'il lui offrait³; Strada est plus explicite : « quelques-uns disent, que le duc d'Albe s'offrit

¹ Lettre du duc du 24 octobre 1567. *Corresp. de Philippe II*, t. 1, p. 591.

² KERVYN, cité, p. 84.

³ *Commentaires*, id., I, p. 69.

de conduire lui-même ces troupes, mais que Charles entra en soupçon d'une offre si libre et si facile, s'imaginant que sous prétexte de le secourir, on voulut l'épier et reconnaître les forces de son royaume; que cela fut cause qu'on refusa civilement le duc, comme n'étant pas expédient pour les deux rois qu'il s'absentat de la Flandre et qu'en même tems le duc en envoya un autre en sa place¹. »

Il n'est pas à supposer que le duc d'Albe aurait quitté la Flandre sans avoir pris ses précautions en cas de trouble, Mendocça dit qu'il avait pris ses mesures et qu'il pouvait s'éloigner sans crainte; mais la reine craignait de voir le duc se rendre maître de la situation avec les forces qu'il amènerait; et celui-ci de son côté désirait peut-être aussi attendre la fin des négociations entamées avec le cardinal de Lorraine, qui avait fait offrir au roi Philippe II des places de sûreté pour s'assurer de son appui².

Durescu, agent de Catherine de Médicis, lui écrit de son côté, le 9 novembre, qu'il craint que le duc n'envoie pas au roi le secours qu'on s'était promis de lui, non par mauvaise volonté, mais à cause des inquiétudes que lui donnent les levées d'Allemagne³. Il est difficile, en tous cas, de se rendre compte du motif qui faisait agir le duc d'Albe en cette circonstance.

Le roi de France, impatient de recevoir les

¹ STRADA. Édition de 1712, t. I, p. 439.

² KERVYN, cité, p. 86-87.

³ GACHARD. *La Bibliothèque nationale*, I, p. 459.

secours qu'il avait demandés, envoyait courrier sur courrier à Castelnau pour le presser, et disait qu'il avait tout fait secrètement préparer à Senlis pour recevoir les Espagnols, afin d'aller de là à Saint-Denis. Le duc finit par lui offrir d'emmener la gendarmerie du Pays et les lansquenets qui étaient sous les ordres du comte de Lodron. Castelnau accepta la gendarmerie mais refusa les lansquenets; « le Roy, disait-il, ne les voulait nullement, ayant ses six mille Suisses qui estoient assez. »

Après cette dernière conférence le duc « m'envoya, dit Castelnau, aussitost que je fus dans mon logis le comte d'Arenberg, autrement le Seigneur de Barbançon (l'un des honnestes seigneurs et bons chefs de guerre qui fussent dedans les Pays-Bas) me dire que le duc d'Albe luy avait donné la charge de huit compagnies de la gendarmerie des Pays-Bas, qui seroient près de seize cens chevaux; et outre cela qu'il y avoit plus de deux ou trois cens Gentils-hommes du Pays et de ses amis, tous volontaires qui offroient de venir, pourvu que je priasse le Duc de leur donner congé. Lequel j'allay trouver aussitost pour l'en prier et communiquer avec le Comte d'Arenberg de nostre parlement. Ce qui fut accordé et resolu, mais non si-tost que je le désirois; car il se passa plus de quinze jours pour assembler toutes ses troupes, ausquelles il fallut bailler une montre avant que de nous acheminer à Cambray, où estoit nostre rendez-vous; et prenant congé du duc d'Albe, me fit encore mille protestations du désir qu'il avoit

luy-mesme de servir leurs Majestez et de voir le Roy paisible en son Royaume, à quoy je luy respondis que ce n'estoit pas un secours Espagnol si prompt et conforme à toutes ses belles paroles et aux offres que m'avoient faites tant d'Espagnols. Alors il me dit qu'il en estoit le plus marry, que c'estoit ma faute de ne l'avoir laissé aller; mais qu'il me baillerait cent arquebusiers à cheval de sa garde, sous l'un des meilleurs capitaines qui se put voir, nommé Montere, qu'il fit appeler pour se tenir prest à marcher quand nous partirions pour aller à Cambray où nous eusmes bien de la peine de faire venir toutes nos troupes et à les en faire partir, non qu'il se trovast faute de bonne volonté au comte, lequel faisoit ce qu'il pouvoit de sa part. »

La cavalerie d'ordonnance, d'après Ferry de Guyon, se composait des bandes du duc d'Arschot et du comte de Rœulx, de 50 hommes d'armes, de la bande du comte de Boussu de 40 hommes d'armes, et de celle de Monsieur de Montigny de 30 hommes. Ces quatre bandes formaient un effectif de 170 hommes d'armes qui comptés à 5 chevaux (archers et coutiller) formaient un effectif de 850 chevaux. En outre quatre compagnies de chevaux-légers bourguignons de 100 chevaux, commandées par Gérard de Rey, M. de Vercq, M. de Clereval et le baron Henri de Vienne de Chevreau, auxquels il faut ajouter les volontaires¹.

¹ *Commentaires de B. de Mendoza*. V. note de l'éditeur, le colonel Guillaume, p. 72.

Ceci se passait vers la fin d'octobre, car le 24 de ce mois le duc d'Albe écrivait au roi qu'il avait résolu d'envoyer en France 1,400 chevaux savoir : 400 Bourguignons et 1,000 des bandes d'ordonnances sous le commandement du comte d'Aremberg¹.

Le comte était à Cateau-Cambresis au commencement de novembre ; le 6 de ce mois le duc d'Albe faisait savoir au roi qu'il lui avait écrit, pendant qu'il y attendait les commissaires du roi de France pour les conduire et les pourvoir de vivres, de ne pas quitter cet endroit jusqu'à ce qu'il lui donne d'autres ordres ; car ce serait une mauvaise plaisanterie d'aller mettre le feu dans la maison du voisin, lorsque la sienne propre commence à brûler². Ce qui tendrait à prouver que le duc d'Albe n'était pas très sincère dans ses offres personnelles de service. s'il s'était rendu compte de la situation des Pays-Bas.

Les troupes Espagnoles sous les ordres du comte quittèrent Cambray le 15 novembre « après des prières publiques qui durèrent trois jours », dit Strada ; ces troupes se composaient d'environ 1,700 chevaux avec les Espagnols, et les volontaires dont nous occupons. Ferry de Guyon, dans ses *Mémoires*, en a donné le détail. Il avait pris lui-même part à cette expédition en qualité de maréchal de logis dans les chevaux-légers bourguignons³.

¹ GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 591.

² *Correspondance id.*, p. 597.

³ *Mémoires de Ferry de Guyon*, publiés par de Robaulx, p. 165.

La petite armée du comte d'Aremberg se dirigea sur Péronne ; après avoir dépassé cette ville, Castelnau, qui l'accompagnait, aurait désiré que l'on se dirigeât sur Senlis, mais le comte s'y refusa, malgré les instances de Castelnau, disant que d'après les instructions qu'il avait reçues il devait se rendre à Beauvais et de là à Paris pour secourir le Roi « sans combattre ni rien hasarder par les chemins, encore qu'il crust de remporter la victoire et ne prendre aucunement le chemin de Senlis. »

Les instructions données au comte d'Aremberg devaient être bien formelles pour qu'il crut ne pas pouvoir suivre le plan proposé par le roi de France. Le duc d'Albe, qui craignait beaucoup que Catherine de Médicis ne fit un accommodement avec les Huguenots, désirait-il envoyer le comte d'Aremberg auprès du roi de France pour empêcher un accommodement de cette nature ? La chose est possible ; toutefois dans une de ses lettres au Roi d'Espagne, le duc d'Albe fait un grand éloge de don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris ; il dit qu'il se conduit si bien dans sa charge, qu'il mérite que le Roi l'en remercie ¹.

Le roi de France, averti de cette décision, envoya des messagers à Castelnau pour faire changer le comte de résolution et le déterminer à se rendre à Senlis où il aurait rejoint le marquis de Villars, beau frère du connétable de

¹ GACHARD, *Correspondance* id., I, p. 616.

Montmorency¹, avec trois cent chevaux français ; ils auraient attaqué les Huguenots pendant que le roi faisait une sortie, de son côté, à la tête de ses troupes. Mais le comte d'Aremberg persista dans sa résolution de se rendre à Beauvais et de là à Pontoise pour passer la Seine à Poissy. Castelnau, qui a confondu les dates, ajoute que le prince de Condé envoya d'Andelot et le comte de Montgomery à Poissy pour couper le passage aux troupes espagnoles, et que le connétable de Montmorency profita de cette diversion pour attaquer les Huguenots à Saint Denis. Cet auteur a induit en erreur les historiens qui ont suivi son opinion sans vérifier l'exactitude de son récit : d'abord il est impossible que le comte d'Aremberg se soit trouvé à Poissy le jour de la bataille de Saint Denis, qui eut lieu le 10 novembre. Tous les auteurs sont d'accord pour dire qu'il ne quitta Cambray qu'après la bataille, le lendemain, au plus tôt ; le 15 novembre, d'après Castelnau, ou le 11, jour de la fête de Saint Martin, d'après Ferry de Guyon.

D'ailleurs d'Aubigné donne une toute autre explication de la diversion opérée par d'Andelot et le comte de Montgomery ; le prince de Condé les avait envoyés à Poissy pour garder le passage de Poissy « rendu nécessaire à son armée par la perte de leurs bateaux. » Le connétable de Mont-

¹ Strada dit que le comte joignit ses troupes avec celles du marquis de Villars, auprès d'Amiens, et puis il alla trouver l'armée du roi « qu'il servit en plusieurs occasions ». — STRADA, *id.*, p. 439.

morency après la rupture des négociations que le roi avait ouvertes avec les Huguenots pour gagner du temps, et en outre pour satisfaire les habitants de Paris qui demandaient que l'on traitât parce que les vivres commençaient à manquer dans la ville bloquée de toutes parts — les réformés de leur côté s'y étaient prêtés, ne se sentant pas en état de rien entreprendre de sérieux contre Paris — avait entrepris de détruire les bateaux que les réformés gardaient à Saint-Ouen pour passer la Seine; « ce qui s'exécuta, dit d'Aubigné, par le moyen de quelques grands vaisseaux couverts à preuve, là dedans plusieurs hommes de guerre avec leurs charpentiers, la nuict estant noire et pluvieuse, se laissèrent dériver si à propos qu'ayant défaict et surpris un corps de garde, combattu de veille et de pluie, ils emmenèrent facilement tous les bateaux pour les percer et caller à fond à une lieue de là. » Le duc d'Aumale en profita pour s'emparer de Busanval et d'autres « biquoques que la rivière séparait de leurs secours. » Ces succès « esmeurent les Parisiens à demander bataille ¹. »

Le connétable profita de l'affaissement des troupes du prince de Condé pour attaquer les Huguenots; « il fit sortir l'armée du roi de Paris par plusieurs portes, la veille de Saint-Martin, afin de choisir une place avantageuse pour combattre ou pour se loger ². »

¹ D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, 1616, 1^{re} partie, p. 212.

² *Mémoires de Castelneau*, I, p. 207.

Le prince de Condé impatient de combattre attaqua l'armée royale à Saint-Denis; après une lutte longue et acharnée celle-ci resta maîtresse du champ de bataille, mais elle avait bien des pertes à déplorer. entr'autres celle du connétable, qui fut emporté mourant du champ de bataille; il succomba trois jours après des blessures qu'il avait reçues.

Le lendemain les réformés voulurent recommencer la bataille: « d'Andelot ayant joint l'armée la nuit, dit d'Aubigné¹, et marri d'avoir perdu sa part des coups, fit dès le soleil levant quitter la place à la cavalerie de garde qui estoit vers La Chapelle², les mena battant jusques dans les faubourgs de Paris, » il fut arrêté par des fortifications élevées par le capitaine Guerri et « y voyant trop de difficultés fit sonner la retraite, et après avoir faict crier par plusieurs fois bataille s'en retourna au petit pas »; l'armée royale privée de son chef par la mort du connétable et redoutant des troubles dans Paris resta enfermée dans les murs de la ville³. Cette bataille eut pour résultat de déterminer le prince de Condé à lever le siège de Paris.

Castelnau semble dire que le comte d'Aremberg

¹ D'AUBIGNÉ, id., p. 217.

² Montfaucon dit que d'Andelot ne vint pas rejoindre le prince de Condé le jour de la bataille, faute de bateaux. — *Monum. de la Monarchie française*, IV, p. 152.

³ V. *Brief discours des choses les plus remarquables advenues tant de par le Roy que de par Monseigneur le Prince de Condé et ce depuis le 28 octobre 1567*, Anvers, 1568, t. I, p. 73.

rejoignît alors le roi à Paris, où il fut bien reçu. « ses troupes logèrent au bourg la Reine et au pont d'Antony. Il fit offre de son service au Roy et temoigna un extrême regret de ne s'estre trouvée à la bataille »; ceci d'après son récit devait se rapporter à la bataille de Saint-Denis. Nous avons vu que la chose était impossible et l'auteur du Brief discours dit que le duc d'Anjou quitta Paris sans attendre le comte.

Les Huguenots avertis des renforts envoyés aux catholiques, et désireux de rejoindre les reîtres, levés en Allemagne, que leur amenait le duc Casimir, fils de l'électeur Palatin, s'éloignèrent bientôt de Paris; ils quittèrent Saint Denis le 15 novembre, se dirigèrent vers Montereau-sur-Yonne où ils laissèrent Renti pour attarder les catholiques et garder le passage libre. Mais le prince de Condé désireux de rejoindre au plus tôt les reîtres, et ne pas affaiblir sa troupe, fit retirer les garnisons des petites villes, même de Montreuil, et se dirigea vers la Champagne, « l'avant garde menée par l'amiral, la bataille par le Prince, d'Andelot avec tous les arquebusiers à cheval sur les ailes et à l'ascart pour bransqueter les villes champêtres et en nourrir l'armée; Mouy faisoit la retraite avec une troupe choisie et gaillarde; ainsi bien garnis de chariots et de moulins portatifs ils prindrent le chemin de la Champagne ¹. » Ils passent par Sens, traversent la Seine à Bray et à Nogent, et après dépassé Epernay-sur-Marne

¹ D'AUBIGNÉ, *id.*, p. 220.

ils s'arrêtent sur la plaine de Châlons, où l'armée royale vint les rejoindre.

Le duc d'Anjou, que sa mère venait de nommer lieutenant général, se mit à la poursuite des réformés. Ayant reçu des secours de divers côtés, et assisté du duc de Nemours et du maréchal de Cossé, il sortit de Paris avec son armée, « délibéré de prendre le secours espagnol et italien en chemin, afin que les confédérés ne puissent recevoir avantage de son retardement s'il attendoit le duc de Nevers et le comte d'Aremberg au cœur de la France, qui d'ailleurs ne feroit qu'empirer au séjour d'une telle armée » ¹.

Le duc de Nevers, qui avait réuni dans le midi une armée de 14,000 hommes, passa par Lyon, il y prit de l'artillerie, il se dirigea de là sur Mâcon dont il s'empara, et ne rejoignit l'armée royale en Champagne qu'au commencement de janvier ².

Quant au comte d'Aremberg, il avait déjà rejoint depuis longtemps l'armée royale, d'après une lettre du cardinal de Granvelle ; celui-ci écrit à la date du 7 décembre « j'ay reçu lettres du secrétaire du S^r d'Aremberg écrites à Nemours, que le camp du roy y étoit et que les Huguenots près de Sens qui tirent vers Orliens où la citadelle tient pour eulx » ³; c'est près de Nemours en effet d'après Castelnau, que d'Aremberg vint se joindre à l'armée du duc d'Anjou, après avoir passé la Seine à Ferrières.

¹ *Brief discours id.*, p. 81.

² D'AUBIGNÉ, *id.*, p. 221.

³ *Corresp. de Granvelle*, I, p. 597.

Ferry de Guyon nous a laissé l'itinéraire du corps d'armée du comte où il avait un service : mais son récit, d'une sécheresse désespérante, est une simple nomenclature des étapes suivies depuis le départ de Cambrai jusqu'à sa rentrée dans les Pays-Bas. « Nous partîmes, dit-il, de Cambrai le jour de Saint-Martin du dit an, dont j'allay faire les quartiers à Péronne, de là à Bray, à Montreul, à Breteville, à Beauvais, à Ville-Neuf, à Pontoisier, à Poissy, à Chasteaufort, à Pontjumeau, à La Ferté, à la Chapelle la Reyne, le troisième de décembre. De là passâmes la rivière de Sonne ¹ à Ferrières, sept lieues, à Charon, cinq lieues, à Montreau, cinq lieues, à la Ville-Neuf, deux lieues, à Prossing ², sept lieues, à Domartin, onze lieues, à Châlon, cinq lieues, à Notre-Dame de l'Epine, sept lieues, à Sommervré, la veille de Noël, cinq lieues, à Veneau-Château, trois lieues, à la Chaussée, quatre lieues etc, et finalement nous passâmes la rivière de La Somme ³ et longeames à deux lieues près Saint-Quentin, de là à Til, six lieues, à Fontaine-Nostre-Dame, proche de Cambrai, huit lieues, à Ape, cinq lieues, à Teneyre, sept lieues, à Péronne, proche de Niville, six lieues. Auquel Peronne je receus une patente et commission du duc d'Alve de conduire la compagnie du capitaine Monteros en garnison à Grandmont, et de la je m'en allay à Bruxelles ⁴ ». Comme on le

¹ La Seine.

² Provins.

³ La Somme.

⁴ Mémoires cités.

voit, il ne dit rien de la rencontre avec les troupes d'Andelot à Poissy, ni de son séjour à Paris avec le comte d'Artemberg.

Le duc d'Anjou avait cotoyé, peut-on dire, l'armée des Huguenots, cherchant à les attirer à une bataille avant leur jonction avec les secours qu'ils attendaient d'Allemagne. Arrivé aux environs de Châlon il avait envoyé Téligni aux Huguenots pour leur faire des propositions de paix, et le cardinal de Châtillon avait été rejoindre le roi et la reine qui se trouvaient à Châlon ; mais ces négociations n'avaient pu aboutir ; voulant profiter de la position avantageuse du pays, qui était une campagne rase, n'offrant aucun lieu de retraite aux Huguenots, car ils se trouvaient en plein pays ennemi, le duc résolut d'en finir et de les attirer au combat ; « il s'en présenta, dit Castelnau, une belle occasion à Notre Dame de l'Espine, près de Châlon en Champagne, où notre armée les suivoit de fort près, mais l'on faillit à la prendre par la négligence (comme l'on disait) du mareschal de Cossé, qui ne fit pas monter à cheval pour les suivre¹. »

D'Aubigné, en parlant de cette affaire, confond les dates, son récit d'ailleurs se ressent du milieu dans lequel il vivait ; il est toutefois curieux : « le duc d'Anjou ayant employé le commencement de février à recueillir et avancer son armée, voulut amuser les ennemis pour les engager à un combat général avant la réception de leurs forces ; pour

¹ *Mémoires de Castelnau, id.*, p. 211.

cest effect le roi et son conseil accordèrent, signèrent et publièrent une trefve durant laquelle ayans receu le comte d'Aremberg avec 1500 lances triées d'entre les bandes du pays, il fut pris résolution d'enfoncer le principal corps de logis de l'armée. Pendant que Telnigni négociait et que le prince dépêchait le cardinal de Chatillon pour aller traiter, le comte de Brissac, colonel en Piémont, alla lever le quartier de Sarri où estoient les capitaines Brosset, Bois et Cleri, ce dernier fut pris, et 50 ou 60 morts demeurèrent sur la place. Ce morceau rompit le jeune de la trefve et empescha un plus grand exploit comme l'ont rapporté ceux qui mettoient le nez aux affaires¹. »

L'auteur du Brief discours donne un récit plus circonstancié de cet engagement. « Le comte de Brissac, dit-il. favorisé d'un bon nombre de gens à cheval fut resveiller les capitaines Boys, Blosset et Clari qui se pensoyent aiser au chasteau de Sarry, encore que la garnison de Chalons, de laquelle ceste place se trouva lors de trop près voisine, les deust tenir en cervel. tant qu'ils demureroyent en ces cartiers. Comme ces trois chefs se débatoyent à qui d'eux demeureroit le chasteau, cependant que les autres veilleroyent au village pour la seureté de tous, contre les sourvenans, Brissac y survient suivi de bon nombre de fantassins qui donnèrent si chaudement sur la première avenue, que le capitaine Boys, assisté du mareschal de ses logis y ayant la main

¹ D'AUBIGNÉ, p. 226.

percée et sentant l'autre avenue quittée par ses compagnons ne se fust plustost coulé au costé droit d'un bas escalier, que les catholiques furent maistres de tout, où ils laissèrent plus de cinquante protestants roides estendus sur la place, le capitaine Clery et quelques autres prisonniers ¹. »

Le comte d'Aremberg qui se trouvait dans l'armée royale, aurait d'après Brantôme, voulu poursuivre ce succès, « Il ne tint pas à luy qu'on ne combattist à Nostre-Dame de l'Espine, et mesmes il demandoit fort la poincte ². »

Les Huguenots alarmés par cette attaque prirent le parti d'abandonner Châlon; ils laissèrent cette ville à main droite et se dirigèrent vers la Lorraine pour rejoindre les allemands « dont ils estoient en grand doute », craignant qu'on ne les eut débauché ou détourné de leurs projets, ce qui en effet avait été tenté. — Ces événements se passaient vers la fin du mois de décembre.

Mouy fut laissé en arrière pour protéger le départ de l'armée. « qui fut néantmoyens si vivement poursuivi que si la résolution que ce gentilhomme s'estoit de longue main acquise par les survenues de telles et autres si furieuses charges ne luy eust asseuré le cœur, il ne se fust retiré au pas comme il fist à la parfin, y laissant toutefois quelques-uns des siens roides étendus sur la place, par la mort desquels il racheta la sureté du reste de ses troupes qui rejoignirent l'armée

¹ *Brief discours*, p. 85.

² BRANTÔME, *Vie des grands capitaines*, chap. LXI.

marchant toujours droit à Saint-Michel, autrement Simiez sous Verdun où ils passèrent la Meuse et entrèrent en Lorraine ¹. » Ce ne fut qu'en arrivant à Pont-à-Mousson sur la Moselle qu'ils eurent des nouvelles des Allemands, c'est là que se fit la jonction des deux troupes.

Les reîtres à leur entrée en France réclamèrent la somme qui leur avait été promise à leur arrivée, cette somme montait à 100,000 livres que le prince de Condé était dans l'impossibilité de leur fournir, il eut recours à tous les moyens mais ne pût remettre que 30,000 livres dont les reîtres se contentèrent. Le prince et l'amiral, dit d'Aubigné « confisquent leur vaisselle d'argent et leurs bagues, à leur exemple les seigneurs et gentilshommes firent de même, à l'envi de ceux-là les capitaines et soldats et de ces derniers les pages et laquais aemulateurs arrachèrent leurs pendants d'oreilles, si bien qu'un va-de-pied donna jusqu'à 20 escus ². »

Le duc d'Anjou après le départ des Huguenots avait pris ses quartiers à Vitry où la reine vint le trouver avec le maréchal de Montmorency « pour voir quel moyen il y avoit ou de faire la guerre ou traiter quelque accord ³. »

Pendant que l'armée royale se trouvait à Vitry, le duc d'Aumale fit savoir au duc d'Anjou qu'il ne voyait plus la possibilité d'empêcher les reîtres de faire leur jonction avec le prince de Condé.

¹ *Brief discours* id., p. 94 v°.

² D'AUBIGNÉ, id., p. 221.

³ CASTELNAU, p. 212.

Castelnau fut envoyé aussitôt au duc d'Aumale pour offrir de lui envoyer 3,000 chevaux et le comte d'Artemberg. Le duc fit répondre que si on lui avait envoyé ce secours avant que le duc Casimir n'eût rejoint les Huguenots « et eût fait la montre et reçu argent qu'ils avaient tiré et emprunté jusques ès bourses des laquais, avec trois mille chevaux et les troupes du comte d'Artemberg, l'on eust pu faire quelque chose ¹. » Mais que maintenant il n'y avait plus qu'un parti à prendre c'était de venir rejoindre le duc d'Anjou.

Le duc d'Aumale fait sans doute allusion au secours qu'il avait fait demander au duc d'Albe par la reine, et que celui-ci avait cru devoir refuser, disant que l'envoi de 2,000 arquebusiers Espagnols serait de peu de fruit pour le service du roi très chrétien et aurait des inconvénients pour les Pays-Bas. « Si cependant M. d'Aumale qui est soldat, ajoute-t-il, déclare que, en joignant les 2,000 arquebusiers aux 2,000 chevaux qu'il a, il peut empêcher le passage aux reîtres, et s'il veut engager son honneur à le faire, il les enverra malgré toutes les considérations qui le lui déconseillent ². » Dans cette lettre le duc répond sur un ton très vif au reproche que lui faisait la reine de n'avoir pas voulu envoyer les secours qu'elle lui avait fait demander au début de la guerre.

Le duc d'Aumale avait été envoyé en Lorraine aussitôt après la levée du siège de Paris pour

¹ CASTELNAU, *id.*, p. 214.

² Lettre du 10 décembre. GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, p. 608, et *La Bibliothèque nationale de Paris*, I, p. 401.

s'opposer à l'entrée des troupes du duc Jean Casimir et pour négocier avec les princes Allemands dans l'espoir de détourner celui-ci d'envoyer des secours aux Huguenots, mais sans succès.

Quand la cour eut appris ces graves nouvelles, l'armée royale se replia sur Troyes, et la reine ne tarda pas à revenir à Paris, avec le roi. Le duc d'Anjou envoya des troupes, notamment les Italiens qu'avait amenés le duc de Nevers, pour garder les passages des rivières sur la route que devait suivre le prince de Condé ; lui-même prit le parti de suivre de près l'armée des protestants pour les harceler, et profiter de toutes les occasions de les attaquer.

Le prince de Condé résolut de marcher sur Paris afin dit d'Aubigné, « que ceux qui manioient les affaires voyant la guerre de près prissent envie de la paix » ; c'était déclarer suffisamment qu'il n'était pas éloigné d'accepter un accommodement.

Le duc d'Anjou avait envoyé ses troupes en Bourgogne, c'était le seul chemin que les Huguenots pussent suivre, ils ne pouvaient prendre la route par laquelle ils étaient venus, car le pays était dépourvu de vivres ; « le dessein des protestants était en effet de détourner leurs Allemans de ce pays de Châlons, que l'insolence des deux armées avait presque rendu désert et les mener par la Bourgogne, la vallée d'Aglan, Hurepois et le Gastinois, pays gras et entiers pour n'avoir gousté la faveur de ceste guerre et surtout (ce que les deux tiers de ces troupes ne hayoient pas) chargez des plus exquis et singuliers vins de toute

la France¹. » Craignant qu'on ne leur disputât le passage des rivières, les protestants prirent le parti de les passer aussi haut que possible; ils remon- tèrent la Marne qu'ils traversèrent près de Lan- gres, puis cotoyant Arques, ils poussèrent jusqu'à Saint-Seyne, où la rivière prend sa source; le passage leur en fut vivement disputé par les Ita- liens du duc de Nevers. Ils se rendent ensuite à Auxerre, qui était en leur possession, et passent Le Loing à Montargis. Le prince de Condé va de là à Orléans pour y rejoindre des forces qu'il y attendait et s'équiper d'artillerie, et va camper devant Chartres dont il fait le siège. Cette ville avait pour gouverneur Lignières, qui se défendit vigoureusement et fit échouer toutes les attaques des Huguenots.

La reine Catherine de Médicis, qui désirait vive- ment la paix, fit faire des ouvertures d'accommode- ment au prince de Condé; celui-ci s'y prêta malgré la résistance de l'amiral de Coligny. L'échec qu'il avait subi devant Chartres avait jeté le découra- gement parmi ses troupes; il fit valoir « que plu- sieurs quittaient l'armée pour faire la guerre en leur pays ou pour s'amuser, il alléguait la misère d'une armée non payée, et qu'ils avaient à craindre la mutinerie des Allemands². »

Peu après (23 mars 1568) fut signé le traité, connu sous le nom de paix de Chartres, qui mit fin pour quelque temps à la guerre.

¹ *Brief discours*, p. 99 v°.

² D'AUBIGNÉ, *id.*, p. 223.

Après la conclusion de la paix, le comte d'Aremberg séjourna quelque temps à Paris où il fut très bien reçu. « Sa Majesté, dit Castelnau, monta à cheval pour voir ses troupes qui estoient en bataille près du dit Antony, lesquelles furent trouvées très belles et aussi bien montées et armées que gendarmerie qui eust longtemps esté aux Pays-Bas ¹. »

Le comte d'Aremberg resta à Paris, jusqu'au mois d'avril, il en fut alors rappelé par le duc d'Albe qui avait besoin de ses services. Brantôme, qui avait connu le comte pendant son séjour à Paris, en parle avec de grands éloges et dit qu'il était très bien accueilli par le roi et la reine ; « outre ses valeurs, dit il, il estoit très beau et très agréable seigneur, surtout de fort grande et très haute taille et de très belle apparence ». Après avoir raconté divers incidents de son séjour à Paris, il ajoute « et lui, cependant que ses troupes se rafraichissoient un peu par le pays (vivant très modestement, car le roy d'Espagne les payoit bien) il se tint quelque temps à la cour et quasi tout le caresme, se tenant à l'hostel de Villeroy, près du Louvre, depuis à M. d'Anjou et à la Reyne de Navarre ². Le roy le desfrayoit du tout pendant son séjour, et estoit servy de sa cuisine et officiers. Il venoit

¹ *Mémoires de Castelnau*, p. 209.

² Castelnau dit aussi qu'il fut logé au logis de Villeroy « pour estre plus près du Louvre, afin d'assister au conseil, estant au reste fort honorablement défrayé de toutes choses. »

ordinairement chez le roy et chez la reyne, aussi privément comme s'il eust esté de la cour mesmes. Aussy Leurs Majestés et Altesse luy faisoient très bonne chère; et luy leur rendoit un très grand honneur et humilité autant que nos seigneurs de France. Il paroissoit bien qu'il avoit esté très bien nourry et avoit bien retenu ce qu'il avoit veu en la cour de l'empereur son maistre ¹. »

Le roi de France se montra fort reconnaissant pour les services qui lui avaient été rendus; au départ des troupes il témoigna à ceux qui les commandaient et au comte d'Aremberg en particulier, sa satisfaction et sa bienveillance ². Il envoya aussi à Cambray des présents destinés aux officiers; Ferry de Guyon reçut pour sa part une vaisselle d'argent gravée et dorée et en outre une coupe d'argent gravée et dorée « et une autre d'autre manière d'argent gravé et doré. Les dits vaisseaux pesoient tous ensemble septante deux onces, estimez plus de cent escus d'or ³. »

Le comte d'Aremberg ne survécut pas longtemps à son rappel aux Pays-Bas; envoyé par le duc d'Albe en Frise, il fut tué peu après à la bataille de Heyligerlée; sa mort fut une grande perte pour la cause du roi d'Espagne.

Cet épisode ne permet pas d'apprécier les

¹ BRANTÔME, *Vie des grands capitaines*. Édit. de Buchon, ch. LXI.

² GACHARD, *Biographie nationale*, I, p. 377.

³ *Mémoires de Ferry de Guyon*, édités par M. de Robaulx, p. 156.

mérites du comte d'Aremberg, qui peut passer pour un des meilleurs capitaines des Pays-Bas à cette époque. Les historiens se sont peu occupés de cette expédition; elle eut d'ailleurs peu d'importance, les résultats ne répondirent pas à ce que l'on s'en promettait; quelques courtes indications, souvent erronées, sont les seules traces que l'on en trouve.

L. ST.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres.

§ 102. *Chroniqueurs, savants, historiens, etc.*

Sommaire : E. de Dynter. — E. de Monstrelet. — L. Brun. — H. de Tolins. — C. Soillot. — J. Lemaire. — N. Ladam. — J. de Vandenesse. — G. Roy. — M. Coignet. — H. Van de Putte ou Puteanus. — J. Grivel. — A. Van Meerbeeck. — R. Verstegen. — P. Sallenghe. — A. Foppens. — C. de Bonours. — B. Désirant.

DE DYNTER (Edmond). — Nous avons rencontré dans un compte de la recette générale de Brabant un curieux article relatif à ce chroniqueur et dont voici la traduction : « Payé à Edmond de Dynter la somme de 50 florins philippus dits ridders, valant 90 livres, monnaie de ce compte [de 40 gros, la livre], en récompense du grand labeur qu'il a eu à traduire en prose latine, par ordre de Monseigneur [le duc de Bourgogne], un grand livre rimé en haut-allemand, traitant de diverses matières, et à le translater ensuite du latin en français; ce qu'il a fait par amour et par reconnaissance pour Mondit seigneur, ainsi qu'il appert clairement par les lettres patentes de Monseigneur, faites et données le 26 février 1439 [n. st.]. » Dans l'article que M. Van Even a consacré à E. de Dynter dans la *Biographie nationale* (t. VI, col. 440), il suppose que sa *Chronique des ducs de Brabant* qu'a publiée le chanoine de Ram, et qui s'arrête à l'année 1442, a été continuée par l'auteur au-delà de cette date; la note suivante prouve tout au moins qu'il n'a remis son manuscrit entre les mains de Philippe le Bon, que dans le courant de l'année 1447.

1. « Meester Emonde Van Dynter, etc., de somme van 1 guldenen penningen philippus geheeten ridders, in recompensacien van dat hy te Mynsheeren zunderlinge bevele een groet boeck van alrehande groten materien in hoger duytscher talen rymende gedicht met groten arbeyt van sinen sinnen heeft getranslateert in 't latyn by manieren van prosen. Welck boeck myn voirschreven heere heeft gedaen translateren van 't latyne in walscher talen, dairom de voirschreven secretaris denselven mynen genedichs heere zunderlinge liefde dienstelic ende danckelic gedaen heeft, als 't cleerlyk blyct byn Myns voirschreven heere openen brieven dairop gemaict ende gegeven den xxvj^{ten} dach van februaryo xiiij^e xxxviij; valent in munten deser rekening : xc liv. ¹. »

2. « A maistre Emond de Dinter, secrétaire de Monseigneur, la somme de ij^e florins de Rin, du pris de xxxviij gros, chacun florin, qui deue lui estoit et que ledict receveur général lui a païé comptant pour don à lui par Monditseigneur, de grâce espécial, en considération des bons et agréables services qu'il lui a fais, et mesmement pour récompensacion de la peine et labour qu'il a prins pour faire ung livre de certaines croniques du pays et duchié de Brabant, lequel livre il a donné et mis par-devers Monditseigneur comm'il poeut apparoir par mandement de Monditseigneur, donné le iiij^e jour de septembre l'au mil iiij^e xlvij ². »

MONSTRELET (Enguérand de). — La note qui suit fait connaître une particularité intéressante pour la biographie de ce chroniqueur; elle a échappé au comte de Laborde.

« A Enguéran de Monstrelet la somme de 1 escus, du pris de xlvij gros, la pièce, que Monseigneur [Philippe le Bon] lui a donné, de grâce espécial, pour une fois, pour soy deffraïer quant il est venu derrenièrement devers lui en la ville de Bruges et lui apporter cer-

¹ Registre n^o 2411, 2^o, fol. lxxviiij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

² *Compte de la recette générale des finances du 1^{er} avril 1447* (n. st.) au 7 octobre suivant; fol. vij^{xx} xv r^o; coté anciennement F. 141, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

taines nouvelles croniques, comme il poeut apparoir par mandemen de Monditseigneur dorné le xiiij^e jour de may l'an mil iiij^e xlvij^e ¹. »

BRUN (Louis). — Par lettres patentes du 28 août 1479 des archiducs Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, il fut payé une somme de 32 livres de Flandre « à maistre » Loys Brun, poëte et orateur régentant en l'université de » Louvain, en considération d'aucuns services qu'il a faiz » et meismes pour ses peine et labeurs qu'il a faictes à faire » certain dit et traictié de la journée et victoire par Mon- » seigneur obtenue à l'encontre des François, ses ennemis, » lequel il a présenté à icellui seigneur ². »

DE TOLINS (Hugues). — Il a déjà été question de ce nom au § 79 (1^{re} série), en parlant de George Chastellain. Hugues de Tolins était prêtre; il est qualifié de *Chroniqueur de Monseigneur* (Philippe le Bon) dans des documents de l'an 1460. Nous avons rapporté que ce prince lui avait confié certaine mission scientifique en Bourgogne³, et qu'il lui fit une gratification pour acheter un cheval en considération des services qu'il lui avait rendus. Le duc lui accorda, par lettres patentes du 3 octobre de cette même année, une pension annuelle à rappel de 40 livres, de 40 gros de Flandre, la livre, qui fut assignée sur la recette générale de Brabant, et payée jusqu'au jour du décès de

¹ *Compte de la recette générale des finances du 1 1444*, fol. ixxx iiij v^o, coté F. 344, aux Archives du Nord, à Lille.

² *Compte de la recette générale des finances de 1479*, fol. iiij^e iij v^o, *ibidem*.

³ Le duc lui fit encore don de 50 francs à ce propos, « pour lui » aidier à supporter ses nécessités pour le temps passé, et soy entre- » tenir en vaquant et besongnant en certain martirologe et abrégé » de commencement des batailles qu'il a entrepris de faire pour » icelui seigneur. » (DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. I^{er}, p. 473.)

ce prince arrivé le 15 juin 1467; Charles le Téméraire la supprima ¹.

1. « A maistre Hughe de Tolins, prestre, auquel Monseigneur, pour et en récompensacion du martirologe [*sic*] et autres abrégiez touchant fait de guerre qu'il a encommenchié faire et mettre par escript pour Monseigneur, a ordonné, par ses lettres données le iije d'octobre anno [xiiij^e] lx, prendre de lui la pension de xl livres par an durant jusques à ce qu'il lui aura fait pourveoir d'aucun bénéfice de la valeur d'icelle pension ². »

2. « Meesteren Hugen van Tolins, priestere, meester in arten, denwelken myn genedigen heere die hertoge in vergheldingen van eenre marterologe, van sekeren abregien van saken van orlogen, hoe, wanneer ende by wat luden die begonsten, die hy maict voere mynen genedigen heere, van sunderlingen graciën gegeven ende geordineert heeft van hem te hebbene eene pensie van xl liv., te xl grooten vl. 't pondt, 't sjaers, innegaende opten yersten dach octobri xiiij^e lx jair, ende durende tot tydt dat myn voirschreven genedigen heere hem versien sal hebben oft doen versien van beneficiën die voirschreven somme in renten t'sjaers wert wesende, te betalene die voirschreven pensie by handen syns rentmeesters generaels van Brabant ³. »

SOILLOT (Charles). — Nous avons relevé deux nouvelles particularités pour la biographie de cet auteur, dont la signature est reproduite sur la planche qui accompagne le § 77, et au sujet duquel divers détails sont consignés au § 87 (1^{re} série). On le qualifie de doyen de l'église de

¹ « dairom hier voir zyne pensie zynt den iersten dach van » octobri xiiij^e lxxv jair totten xv^{en} dage van junio dair naistvolgende » xiiij^e lxxv jair, dat wylen myn genedichs heere affivich wairt, » ende zyne voirschreven pensie by mynen genedichs heere nu zynde » gerogeert wairt, beyde incluyt; dairom binnen dat zyn ij^e lxxij » dage.... » (Registre n^o 2422, 3^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

² Registre n^o 17, fol. 175 v^o, *ibidem*.

³ Registre n^o 2420, 2^o, fol. lxx v^o, *ibidem*.

Saint-Pierre, à Middelbourg¹, en Zélande, et de notaire impérial, dans un acte du 28 mars 1473 (n. st.), et dans un autre document, du 20 septembre 1491, il est désigné comme étant secrétaire de l'ordre de la Toison d'or². Ce dernier nous apprend aussi qu'il habitait alors une maison contiguë au jardin des arbalétriers, rue Terarken, à Bruxelles³. Le chanoine Hellin qui a composé un livre sur les membres qui ont fait partie du conseil privé⁴, dit que Soillot mourut en 1493, et qu'il fut secrétaire des conseils d'état et privé, doyen de Saint-Pierre à Middelbourg et de Notre-Dame à Geervliet, écolâtre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, chanoine de Saint-Donatien, à Bruges, et de Saint-Pierre, à Anderlecht, greffier de la Toison d'or, et ajoute qu'il a été « ambassadeur à la cour de Rome ». Nous arriverons bien un jour à fixer les dates de toutes ces nominations.

LEMAIRE (Jean). — Une des notes les plus intéressantes qui se rapportent à cet écrivain est sans contredit le passage publié par M. Gachard dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire* (1^e série, t. 1^r, p. 211), et qu'il a extrait d'un volume de *Mémoires* reposant à la Bibliothèque nationale, à Paris. Lemaire y raconte la mort de Jean Molinet, son « précepteur et parent », arrivée le 24 août 1507, et les circonstances dans lesquelles il fut

¹ « Ego Karolus Soillot, ecclesie Sancti Petri Middelburgensis, Trajectensis diocesis, decanus, publicus auctoritate imperiali notarius.... » (*Cartulaire du duché de Brabant*, n^o 6 provisoire, aux Archives du royaume.)

² « Op 't verzoek gedaen by meesteren Kaerlen Soillot, secretaris van den ordenen van den gulden Vliese, van te moigen maken eenen muer by zynen huise gelegen by des scutters hof in deser stadt van Bruessel.... » (Registre n^o 292, f^o lviiij v^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.)

³ Voy. aussi les registres n^{os} 44831, fol. xiiij v^o, et 44832, fol. xxiiij r^o, *ibidem*; — HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 311.

⁴ Il fait partie des Archives du royaume.

nommé historiographe de Philippe le Beau. Ce monarque lui avait fait don, en 1503, de 12 livres de Flandre à l'occasion de son mariage. Dans l'extrait que nous venons de rappeler, Lemaire dit que Marguerite d'Autriche lui avait conféré une prébende de chanoine de la Salle-le-Comte, à Valenciennes; il permuta ce bénéfice, en 1508, pour une prébende à l'église de Saint-Jean dans la même ville¹.

Cette princesse gratifia d'une somme de 30 livres de Flandre, Claude Vaitel, son secrétaire, par lettres patentes du 26 août 1524, pour le récompenser d'avoir fait « grosser » et relier » le livre de *la Couronne Margaritique* de Jean Lemaire, au sujet duquel nous avons publié un long commentaire dans nos *Annotations* à la traduction française de l'ouvrage de MM. Crowe et Cavalcaselle (*The early Flemish painters*).

1. « A Jehan le Mayre, la somme de vj lb. xvij solz vj deniers sur et entantmoins de la somme de xiiij lb. xv solz pour semblable somme que le roy lui avoit ordonné au jour de ses noepces en avancement de son mariaige, laquelle somme a esté comptée par les escroes de la despense ordinaire de l'ostel d'icelluy roy durant le temps que ledit feu Jehan Naturel estoit maistre de sa chambre aux deniers, comme par extrait autentique de ladicte chambre des comptes à Lille en dacte du xxiiij^e d'octobre l'an xv^e iij puet apparoir². »

2. « A maistre Claude Vaitel, secrétaire ordinaire de Madame, la somme de xxx livres dudict pris, de xl gros, de laquelle somme

¹ « Du droit à cause d'une lettre de collacion de la prébende et » chanoine de Nostre-Dame de la Salle-le-Conte, à Valenciennes, » vacant par résignacion et permutacion faite par Johannes Lemaire, » au prouffit de Nicolas Perly, à la chappelle ou chappellenie fondée » à l'autel Nostre-Dame ou cloistre de Saint-Jehan audit Valen- » ciennes. » (Registre n^o 20402, fol. iiij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

² *Compte de la recette générale des finances de 1506*, fol. iiij^e l v^o; aux Archives départementales du Nord, à Lille.

Madicte dame, par ses lettres patentes du xxvj^e d'aoust xv^e xxiiij, luy a fait don de grâce espécial, pour une fois, en faveur et récompense de la paine et despense qu'il a faicte à mettre au net, faire grosser et relier ung livre intitulé : *la Cronique margarétique*, qu'il a baillé à icelle dame, et ce outre et par-dessus ses gaiges ordinaires, et tous autres dons et bienffaiz qu'il a eu ci-devant d'elle ¹. »

LADAM (Nicaise). — (*Voy.* § 17 et § 56, 1^{re} série.) — Dans les trois quittances que nous publions ², et qu'il a signées invariablement *N. Ladam* ³, ce chroniqueur ajoute à son nom des appellations différentes : *Songeur*, qui est un pseudonyme, — *Béthune*, du nom de sa ville natale, — et *Grenade*, titre de ses fonctions de héraut d'armes. C'est sous cette dernière qu'il est généralement connu. Les deux premiers documents ont rapport à des missions qui lui furent confiées en 1521 et 1522; l'autre mentionne une gratification que Charles-Quint lui a faite, en 1527, pour l'aider à vivre et pour acheter de quoi écrire les chroniques qu'il rédigeait ⁴. Le manuscrit n^o 1131 de la Bibliothèque Harléienne, au Musée britannique, est intitulé : *Cronique abresjet par Nicaise Ladam, dit Songeur, chevautcheur ordinaire de l'escuirie de l'archiduc d'Autriche et serviteur à messire Ferry de Croy*. Dans le compte des dépenses privées de Marguerite d'Autriche de cette même année,

¹ Registre n^o 1800, fol. vj^{xx} xvij, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

² Elles proviennent de la collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

³ *Voy.* sa signature sur la planche qui accompagne le § 77 (1^{re} série).

⁴ Pour ses travaux, tant manuscrits qu'imprimés, voyez : *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. VIII, 2^e partie; — *Archives du Nord de la France*, 1^{re} série, t. III, pp. 461-490, et 3^e série, t. V, p. 422 (avec portrait); — *Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1842, p. 85; 1843, p. 123, et 1844, p. 178. Il est question de son portrait et de celui de sa femme dans la *Revue de l'art chrétien*, 6^e année, p. 465.

on lit : « A Nicaise Ladam, dit Grenade, roy d'armes de » l'empereur, la somme de x livres, de xl gros, dont » Madame luy a faict don, pour une fois, en faveur et » considération d'aucuns bons et agréables services qu'il » lui a faiz et espère il fera cy-après, dont elle ne veult » plus ample déclaration estre faicte ¹. » Les exécuteurs testamentaires de la princesse lui firent payer 6 livres « en faveur et récompense des frais et despens et de la » peine par luy soustenue et suppourtée à avoir accom- » pagner le corps de madicte feue dame dez la ville de » Gand jusques à Bruges où il est inhumé, et illec avoir » fait les proclamations de son trespas comm' il appar- » tenoit faire ². »

1. « Je Nicaise Ladan dit Songeur, héraut d'armes de l'empereur, confesse avoir recen de Jehan Micault, conseiller et receveur général des finances, la somme de vj livres, de xl gros, que il m'a baillié et délivré comptant en prest et paiement pour présentement de la ville de Gand aller vers monseigneur des Loges, naguerrès gouverneur de Tournay, lui porter la somme de iij^c escuz d'or an soleil en récompence des pertes que lui et ceulx de sa compagnie au partir dudict Tournay peuvent avoir supporté par aucuns pillars, etc. Tesmoing mon seing manuel cy-mis le vj^{me} de janvier xv^c xxj. »

2. « Je Nicaise Ladan, hérault d'armes de l'empereur, dit Béthune, confesse avoir receu de Jehan Micault, la somme de xxx livres, de xl gros, que il ma baillié et délivré comptant en prest et paiement pour présentement et de la ville de Bruxelles aller par-devers monseigneur de Lorraine avec lettres closes et patentes de Sa Majesté, par lesquelles est ordonné audict seigneur de Lorraine faire retourner ses gens que sont au service des François, et qu'il ne souffre d'ores en avant que nul de ses subjectz y voysent, etc., soubz paine de perdicion des privilèges qu'il a de l'empire, etc., et ce pour

¹ Registre n^o 1803, fol. cvij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

² Registre n^o 1832, fol. ix^{xx} vij, *ibidem*.

actendre et rapporter responce, etc. Tesmoing mon seing manuel cy-mis le premier jour de may l'an mil v^e xxij. »

3. « Je Nicaise Ladan, roy d'armes de l'empereur, intitulé : *Grenade*, confesse avoir receu la somme de x livres de Flandres, pour don que l'empereur m'en a fait de grâce espéciale, pour une fois, pour m'aidier à vivre, mesmement pour achater du papier et de l'encre pour escripre les croniques que j'ay composées du temps présent, lesquelles j'ai baillié à Madame pour les garder. Tesmoing mon seing manuel cy-mis le xxv^e jour de may l'an mil cinq cens vingt-sept. »

DE VANDENESSE (Jean), — appartenait à une famille bourguignonne; il est l'auteur du journal de *Voyage de Charles-Quint de 1544 à 1551*, qu'a publié M. Gachard. Le document qui suit est cité dans l'introduction dont le savant éditeur l'a accompagnée, mais nous l'avons jugé assez intéressant pour être imprimé textuellement.

« Nostre secrétaire Antoine Perrenin nous vous ordonnons despêcher noz lectres patentes en finances au prouffit de nostre bien amé valet servant Jehan de Vandenesse, escuier, narracion faicte que pour considéracion des bons, loyaulx et continuelz services que feu l'évesque de Currie ¹, maistre Guillaume de Vandenesse, nostre grand aulmosnier, son frère, nous a fait deis nostre josne eaige jusques à présent qu'il est mort en nostre service, ouquel aussi ledict escuier s'est employé, et pour luy donner meilleur moyen de nous suyvir et s'entretenir et autres considéracions raisonnables à ce nous mouvans, avons à icelluy Jean de Vandenesse donné, octroyé et accordé, ouctroyons et accordons par ces présentes, prendre et avoir de nous de pension par chascun an tant qu'il nous plaira la somme de c livres de xl groz, monnoye de Flandres, la livre, à en estre payé par les mains de nostre argentier présent et advenir et des deniers de son entremise de trois en trois mois, par égale portion, à commencer du premier jour de ce présent mois de juillet, et ce oultre et par-dessus les

¹ *Coria*, dans l'Estramadure.

gaiges qu'il prent de nous par noz escroz à cause de sondict estat de varlet servant, etc. Fait en Ausbourg, le xij^e dudict mois de juillet l'an xv^c et trente.

» CHARLES ¹. »

Roy (Gilbert), — se qualifie de « conseiller et historiographe » de François, duc d'Alençon, le frère de Henri III, roi de France. Dans la collection intitulée : *Patentes des rebelles* ², qui renferme les patentes délivrées par l'archiduc Matthias, les états généraux et le susdit prince, il y a quatre pièces des années 1582 et 1583 relatives à Gilbert Roy, au sujet de sommes qui lui étaient dues et dont il poursuivait le payement. Elles apprennent les faits suivants : il avait eu ses biens confisqués, et il avait été privé de son office de bailli général de la maison de Châlon en Franche-Comté ; mais on ne voit pas comment il était arrivé dans les Pays-Bas, à moins qu'il n'y fût venu pour obtenir des états généraux quelque compensation pour les pertes qu'il avait faites. Le duc d'Alençon lui avait attribué 1,200 livres de gages annuels ; et une année de ces gages échue à la fin de février 1583 lui était due, plus une somme de 600 francs « en récompense de ses voyages en France. » Il avait même été « emprisonné l'espace de neuf semaines à Breda, les » fers aux piedz, et esté spolié de son argent, chevaux » et hardes. »

COIGNET (Michel). — (*Voy.* § 36, 1^{re} série.) — Dans la très curieuse *Histoire de l'archiduc Albert*, publiée par un anonyme en 1693, on lit (p. 359) : « Les mathématiques et » surtout la géométrie faisoient les douceurs de son esprit. » Son architecte Venceslas Couberghen et le célèbre mathématicien Michel Coignet avoient coutume d'admirer les

¹ Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

² *Ibidem.*

» connoissances de ce prince très entendu. » La requête suivante que lui adressa ce savant confirme cette opinion; le pétitionnaire obtint, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 22 octobre 1596, une somme de 600 livres pour éditer ses ouvrages.

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très humblement Michael Coignetus, mathematicus, qu'il a esté plus de xxiiij ans instructeur et précepteur à plusieurs divers seigneurs et princes en la science de la mathématique, dont il a prins l'occasion de composer quelques livres, que luy et plusieurs doctes personnes trouvent estre très nécessaires et singulièrement requis pour redresser l'estude de ceste science en ce pays de par-deça, laquelle pour les troubles passées at esté quasy amortie et annéantie; et le premier sera : *Novæ hypoteposes orbium cœlestium, quas vulgo theoreticus planetarum vocant, unicum debitæ tabulis resolutis, congruentibus cum Copernicis sive Prutenicis tabulis*, etc. Le second sera une œuvre de la géométrie pratique, ensemble une réfutation des absurdes problèmes géométriques que Josephus Schaligher a faict publier à Leyden, en Hollande, etc. Et le troisième sur la réformation et augmentation de son livre de l'art de naviguer par les instrumens et pratiques de la mathématique; tous œuvres fort requis et désirez de tous hommes lettrez et versez en ceste susdicte science. Mais comme il est impossible au remonstrant de venir à chef-d'œuvre de tout ce que dessus, sans l'assistance et subside de quelque grand prince ou seigneur s'entendant et incliné à ladicte science, comme est Vostre Altèze Sérénissime, prie donc très humblement qu'il plaise à icelle de vouloir donner support et ayde au suppliant, pour fournir aux despens qui se pourront faire, tant pour faire tailler les figures nécessaires aux œuvres susdictes et les faire imprimer, qu'aussy le subside que ledict suppliant aura à faire pour soustenir et luy et sa famille ce pendant qu'il sera besoignant et travaillant pour redresser tous les œuvres susdicts à leur perfection. Pour à quoy parvenir Vostre Altèze Sérénissime pourra de sa libéralité faire présent audict suppliant d'un passeport de cent drapz d'Angleterre de couleur, ou de la valeur d'icelluy passeport, selon que Vostre Altèze Sérénissime trouvera le plus convenable et agréable, etc. ¹. »

¹ Collection des Papiers d'État, liasses, aux Archives du royaume.

VAN DE PUTTE ou PUTEANUS (H.). — Voici une lettre d'Anne de Danemark, femme de Jacques I^{er}, roi d'Angleterre¹, écrite entièrement de sa main à l'infante Isabelle, le 29 mars 1616, pour se plaindre d'une publication de Puteanus. La princesse y répondit, le 16 mai, par une lettre également autographe, que nous n'avons pas retrouvée.

« Madame, ma très chère et très honorée sœur et cousine, il vous a tousjours pleu de faire profession d'une amitié non vulgaire en mon endroit, c'est maintenant qu'il se présente une occasion pour la tesmoigner par effect. J'ay entendu à mon singulier regret qu'un certain Puteanus, professeur en vostre université de Lovain, s'est émancipé de publier un très-meschant et très-malicieus escrit, ou (pour mieulx dire) un libelle diffamatoire contre le roy mon très honoré seigneur et mari, je désire qu'une audace si détestable et de si mauvais exemple, une injure et indignité si palpable et qui me touche de si près ne soit point impunie, ains que justice en soit faicte sur l'auteur, ainsi que de raison. Ce faisant vous donnerés subject à mondict seigneur de continuer sincèrement sa correspondance accoustumée avec Vostre Altèze, vous assureerés vous-mesmes contre l'impudence et malice de semblables détracteurs et mesdisans, et obligerés par-dessus toute créance celle qui prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, et sera tousjours

» Madame, ma très-chère et très-honorée sœur et cousine, de V. A.,

» Très affectionnée sœur et cousine,

» ANNA R.

» Ce 29^e de mars 1616. De Westminster. »

JEAN GRIVEL, — seigneur de Parigny, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du conseil privé, obtint une gratification de 1,500 livres de Flandre, par ordonnance des archiducs Albert et Isabelle, datée de Bruxelles, le 16 janvier 1621, « pour certain livre qu'il at composé »,

¹ Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

et qu'il leur avait dédié¹. Cet ouvrage qui a pour titre : *Decisiones celeberrimi Sequanorum Senatus Dolani*, avait été imprimé à Anvers en 1618. D'autres éditions ont paru en 1632 et 1731. Foppens, Paquot, etc., ont consacré une notice à ce jurisconsulte. On peut les compléter en consultant aux Archives du royaume le *Mémoire du Conseil privé* du chanoine Hellin.

MEERBEECK (Adrien VAN). — (*Voy.* § 87, 1^{re} série.) — Cet écrivain donna quittance, le 30 novembre 1621, de la somme de 150 livres, de 40 gros, de Flandre, la livre, que l'infante Isabelle lui avait accordée « en subvention des fraiz qu'il » at supporté pour certain livre par luy composé². »

VERSTEGEN ou VERSTEGANUS (Richard). — Cet ardent adversaire de toutes les doctrines hétérodoxes, ayant « composé divers livres à la confusion des huguenots, » calvinistes et aultres sectaires rebelles à Notre Sainte- » Mère l'église », demanda un secours pour subvenir aux frais d'impression. L'infante Isabelle lui accorda 300 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 27 juin 1622³. Il obtint à différentes reprises de cette princesse, et entre autres, par lettres du 22 septembre 1627, des sommes aussi élevées, « pour refuter par escript les » calomnies et libelles diffamatoires des ennemis et re- » belles de Sa Majesté (Philippe IV) ». Elle lui accorda encore, par lettres du 2 mai 1629, une autre somme de 300 livres, afin de pouvoir livrer à l'impression les traductions espagnole, française, anglaise et flamande d'un

¹ Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

² Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

³ Toutes ces lettres patentes font partie de la collection des Papiers d'État, liasses, *ibidem*.

« discours », dans lequel il établit « combien il est nécessaire que les cloistres et les ecclésiastiques debvront contribuer pour leur deffence propre », afin de se mettre en garde contre l'effet de la publication d'un petit livre qui avait paru en Hollande peu de temps auparavant, « pour montrer que les estats pourroient avecq facilité et en peu de temps mestre en leur subjection les provinces restantes des Païs-Bas, et puis après entretenir cent mille hommes avec les confiscations des biens ecclésiastiques et autres pour faire la guerre à Sa Majesté ».

SALLENICHE (Pierre). — L'extrait qui suit d'une requête adressée, en juin, par Pierre Sallenghe, pour obtenir une nomination de héraut d'armes du roi Philippe IV, au titre de Lille, Douai, Orchies et Tournais, pourra peut-être intéresser les collectionneurs de manuscrits héraldiques; elle doit dater du mois de juin 1625 :

« Au roy en son conseil privé remonstre en deue humilité et révérence Pierre Sallenghe, natif de vostre ville de Lille, que ses prédécesseurs ont de tout temps vescu et demeuré en la religion catholique,.... ayant le père du remonstrant passé honorablement la vie parmy ses concitoyens, s'exerçant à blasonner et cognoistre des armes et quartiers des maisons et familles les plus nobles, cognues et relevées, tant au district de Lille, Douay, Orchies, Tournesy, que partie de Haynau, et comme le remonstrant dois sa jeunesse a tasché à son possible de suyvre les traces de susdicts ancestres et de son père, notamment en l'exercice susdict, que depuis vingt-cincq aus ença il a usé et pratiqué avecq une curieuse recherche desdicts blasons et armes, dont les recueils qu'il en a faict et qui sont chez luy peuvent donner foy et servir de tesmoignaige au cas de besoing, etc. ¹. »

FOPPENS (Arnould). — Voici une note qui complète les

¹ Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

renseignements publiés sur cette célèbre famille d'imprimeurs, à la p. 431 du savant ouvrage de M. A. Willems, intitulé : *les Elzevier*. C'est une requête adressée aux archiducs Albert et Isabelle par « Arnouldt Foppens, natiff de » Lewerden, en Frize, à présent demuerant à Malines ». Il demande qu'il lui soit accordé quelques centaines de florins pour payer ses dettes. L'infante le gratifie au nom du roi Philippe IV de 150 livres de Flandre par lettres patentes du 7 mai 1627 ¹.

DE BONOURS (Christophe). — (*Voy.* § 87, 1^{re} série.) — Dans une requête à l'infante Isabelle on lit, qu'ayant été par elle adjoint au comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne, aux gages de 600 francs, monnaie de ce dernier pays, il n'a pu jusqu'ici se rendre à son poste; il demande une gratification pour faire son voyage. Par lettres patentes du 18 janvier 1629, il obtint 500 livres de Flandre ².

DÉSIRANT (Bernard). — (*Voy.* § 56, 1^{re} série.) — Nous avons dit qu'il avait été nommé historiographe du roi Charles II. Voici un extrait de ses patentes :

« CHARLES, etc., scavoir faisons que par le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre bon amé père Bernard Désirant, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Augustin, et de ses sens, idoneité, etc., avons iceluy établi par ces présentes à l'estat et tiltres de nostre historiographe en luy domant plein pouvoir, autorité et mandement espécial d'y faire bien deuement toutes et singulières les choses que bon et léal historiographe susdit peult et doit faire, avec faculté d'enseigner non-seulement au collège des trois langues en nostre université de Louvain, comme ont fait d'aultres pourvez

¹ Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

² *Ibidem*.

de semblable estat, mais aussy en tous collèges où il sera trouvé convenir, à la pension de v^e livres par an, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xj^e d'avril 1689. »

Bernard Désirant fut banni, le 17 août 1701, par décret du marquis de Bedmar, et rappelé par lui le 31 janvier de l'année suivante. Il nous a paru curieux de mettre en regard les textes de ces deux documents :

1. « Son Excellence estant deüement informé des discours scandaleux et préjudiciables au service du roy, nostre sire, et de Sa Majesté très-chrestienne, que le père Bernard Désirant, docteur en théologie et professeur de la leçon des histoires a tenu depuis environ deux mois, en ses leçons publiques sur l'histoire, en l'université de Louvain, Son Excellence ordonne pour et au nom de Sa Majesté audit père Desirant de sortir à l'insinuation du présent ordre, des estats de l'obéissance de Sa Majesté, et luy interdit d'y rentrer, à peine de plus grande démonstration. Si ordonne Son Excellence au conseiller procureur général du conseil de Brabant de passer incessamment à Louvain pour insinuer à la personne dudit père Désirant le présent ordre, et de le mener ensuite jusques à la ville de Saint-Tron, pays de Liège; et y estant arrivé, luy délivrera copie par luy authentiquée du présent ordre. De plus Son Excellence déclare ledit père Desirant décheu de toutes les leçons dont il est pourveu et en possession dans l'université de Louvain. Fait à Bruxelles, le 17 d'aout 1701.

» El Marques de BEDMAR ¹. »

2. « Sa Majesté ayant ordonné à Son Excellence par sa dépesche royale du 1^r de ce mois de faire revenir le Père Désirant, de l'ordre de Saint-Augustin, docteur en théologie et professeur régent de l'estroite faculté, historiographe et professeur de la leçon historique dans l'université de Louvain, et de le faire restituer dans toutes les fonctions de docteur et professeur régent, et des leçons

¹ Registre intitulé : *Acta univrsitatis ab anno 1696 usque ad 1704*, dans les archives de l'université de Louvain, aux Archives du royaume.

de la théologie et histoire. Son Excellence ordonne par cette au nom de Sa Majesté, au recteur et autres de ladite université de Louvain de se conformer audit ordre de Sa Majesté, et d'admettre ensuite ledit Père Bernard Desirant dans toutes ses susdites fonctions sans luy faire ou donner aucun enbaras ni obstacle, si ordonne Son Excellence que le présent acte soit enregistré dans les registres de ladite université et faculté estroite. Fait à Bruxelles, le 31 janvier 1702 ¹. »

§ 103. *Horlogerie.*

Sommaire : Horloges qui existaient au XIV^e siècle à Bruges, Bruxelles, Gand, Golzinne, Ypres, Termonde, Maestricht, Nieppe, Courtrai et Béthune. — Horloges des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Philippe le Bon. — P. Roxte. — H. de Zwollis et P. Lombart font des horloges pour ce dernier prince. — P. Kierlieu, — G. de Haynau, — G. le Flameng, — M. Moens, — et J. Maille, tous horlogers du XV^e siècle. — Horloges faites par eux pour le conseil de Flandre, le château de Mons et l'hôtel du duc à Bruges. — Horloge donnée par Charles-Quint. — N. Van Troostenberghe, — et T. Fievet, horlogers du XVI^e siècle. — Horloge du palais de Grauelle, à Besançon. — Horloge de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, en 1630. — F. Richard, — et M.-J. Ransonet, horlogers belges établis en Lorraine au XVIII^e siècle. — Horloge à mécanisme de T. Pastre, à Nîmes.

Horloges qui existaient en Belgique au XIV^e siècle. — Nous avons groupé dans les pages suivantes quelques mentions qui pourront aider à faire l'histoire de l'horlogerie dans cette époque reculée. Depuis que l'on s'est mis de toutes parts à fouiller patiemment les archives, les citations se sont singulièrement multipliées ², et M. Dubois aurait aujourd'hui de nombreuses additions à faire à son *Histoire de l'horlogerie*.

¹ Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume, et registre cité plus haut.

² Une notice des plus intéressantes est celle que M. CAMFORI a publiée en 1877 sous le titre de : *Gli orologiai degli Estensi*.

Les comptes de la ville de Bruges parlent déjà de l'horloge de la maison des échevins en 1345 ¹. Dès l'an 1364, il existait au palais des ducs de Brabant, à Bruxelles, une horloge à poids qui sonnait les heures ². On y plaça de nouveaux poids en 1377 ³ et d'autres cordes en 1379 ⁴; en 1385 on y ajouta une petite figure en métal, pour frapper les heures ⁵; c'était alors maître Gérard, horloger, qui devait en prendre soin et y faire les réparations nécessaires; il recevait annuellement cinq aunes d'étoffes à titre de gages ⁶. L'historien Gramaye avance que le beffroi communal de Bruxelles, qui était bâti contre l'église de Saint-Nicolas, était surmonté d'une horloge dès l'année 1362 ⁷. Il y en avait une également sur le beffroi de Gand, en 1371 ⁸. L'année suivante, Catherine de Savoie, comtesse de Namur, achète une horloge pour son château de Golzennes, à Louis Defiens, à Huy, au prix de 7 doubles moutons, et à la condition toutefois de la placer et de la régler, et d'enseigner « le manière comment elle soneroit

¹ GILLIODTS. *Inventaire des chartes de la ville de Bruges*, t. III, p. 489.

² « Magistro horlogii, apud Bruxellam, xxiiij in junio [1364]. » jussu domine, etc. — De lvij libris plumbi liberatis ad horologium. — De ij libris plumbi liberatis magistro horologii. » (Registre n° 2351, passim, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

³ « De mandato domine ducisse, Petro den Potghietere, de nova » nola ponenda in orlogio. » (Registre n° 17144, *ibidem*.)

⁴ « Fratri Heinrico de Dieste, carmelite, pro cordis emendis tot » urclocken. » (*Ibidem*.)

⁵ « Gegeven eenen man die een manneken gemaect heeft op » d'orloy te slaen. » (Registre n° 2370, *ibidem*.)

⁶ « Gecoct v ellen stryps den meester van der huerlocken. » — « Tot meester Geerts behoef die d'orloy vermaect : v ellen stryps. » (Registres n° 2368 à 2374, *ibidem*.)

⁷ *Antiquitates belgicæ*, Bruxella, p. 2.

⁸ VAN LOKEREN, *Notice sur le Beffroi communal de Gand* (dans le *Messenger des sciences historiques* de 1839, p. 243).

» les droictes heures de nuyt et de jour, sens falloir ¹ »
 Ce détail est curieux, car il prouve que la connaissance du mécanisme était encore peu répandue à cette époque. Le 8 juin 1373, l'horloge qui sonnait les heures à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Maestricht, fut renversé par un vent impétueux ². On a la preuve de l'existence d'une horloge sur le beffroi d'Ypres en 1377 ³. Cette même année fut construit le beffroi de Termonde sur le modèle de celui d'Oudenbourg ⁴, et l'on y plaça une horloge qu'avait faite Jean Van Dilt ⁵. Le 1^{er} jour de janvier 1380 (n. st.), Pierre Daimleville, « faiseur d'oreloge », à Lille, fit accord avec des serviteurs de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, etc., chargés de ses pleins pouvoirs, de livrer, moyennant la somme de 40 francs d'or, une horloge du poids de 300 livres de fer, toute ornée, pour le château

¹ « A maistre Lowyt Defiens, demorant à Huy, pour une cloke
 » mise à Goulesines, qui sonne les heures jour et nuyt, achetée à li
 » par madamme la contesse et ses gens, parmi qu'il l'aidât pendre
 » et ordineir, et qu'il ensingnât le manière comment elle soneroit
 » lez droites heures de nuyt et de jour, sens falloir, et ensi qu'il
 » appert par une lettre close de madicte dame donnoit le vij^e jour de
 » juing l'an [xiiij^e] lxxij : vij doubles mouton qui valent xij livres
 » xij solz. » (Registre n^o 3221, f^o xc r^o, de la chambre des comptes, *ibidem*.)

² GOETHALS, *Lectures*. t. IV, p. 24.

³ VANDEN PEEREBOOM, *Ypriana*, t. 1^{er}, p. 51.

⁴ « omme de redene dat ten vervolghe van den deken van
 » der halle ende nerensten verzoucke van allen ghezwoornen ende den
 » goeden lieden van der poort, ende speciaellec ten bevelene uter
 » nerensten verzouke van den goeden lieden van ons liefs gheducht
 » heeren rade van Vlaendren Zegheren Van Langmeersch, Thomas
 » Crempen ende Heinric Lippyns 't beelfroit, de huerclocke ende
 » de clocke van der draperie ter hallen te comene, etc. » (Registre
 n^o 37973 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

⁵ « Item, bestaedt an meester Jamme Van Dilt, mids famen ende
 » goeder kennessen die hi dede als een goet meester ende wereman
 » wesende van engienen te makene als van den engiene van den
 » huerclocken, etc. » (*Ibidem*.)

de Nieppe, en Flandre, « ou clochier où l'autre oreloge est » à présent », dit le contrat, ce qu'il importe de noter. Entre autres conditions imposées par Dainleville, il devait avoir « ses despens en l'ostel de madicte dame, tant » comme il mectra de tamps à l'asseoir, et une cote des » dras des officiers, toutefois que Madame fera sa livrée, » toutes les fois qu'il venra visiter ledit oreloge et qu'il » y faudra aucune chose. ¹ » C'est le lieu de rappeler la célèbre horloge de Courtrai que Philippe le Hardi fit enlever, en 1382, lorsque Charles VI, roi de France, eut donné l'ordre d'incendier cette ville, pour la punir de sa rébellion contre son souverain. Laissons à ce propos la parole à Froissart ²; c'est le récit d'un contemporain qui a vu ce chef-d'œuvre incomparable selon lui. « Avant que » que le feu y fut bouté, — dit-il, — le duc de Bourgogne » fit ôter des halles un oroloige qui sonnoit les heures, l'un » des plus beaux que on sçut de là ni deça la mer; et cet » oroloige mettre tout par membres et par pièces sur chars, » et la cloche aussi; lequel oroloige fut amené et acharié » en la ville de Dijon, en Bourgogne, et là fut remis et » assis ³, et y sonnent les heures vingt-quatre entre jour et » nuit. » Cette horloge se voit encore, avec les deux figures qui frappent la cloche, sur une tourelle de l'église de Notre-

¹ DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, tome 1^{er}, p. lx, note. Le document a été réimprimé dans DUBOIS, *Horlogerie*, p. 23.

² Chap. CCIII.

³ Voici ce qu'on lit à propos du remontage de cette horloge au fol. exix v^o du *Compte de la recette générale des finances* du 1^{er} juin 1383 au 31 mai 1384 (Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon): « Aux bourgeois et habitans de la ville de Dijon pour don » à eulx fait par Monseigneur pour une foiz, de grâce especial, pour » aidier à supporter les fraiz, mises et despens qu'il ont faiz, font et » feront à ordener et à mectre sus en ladicte ville un oreloge que » naguères Monditseigneur a fait admener en ycelle : e frans. » Le mandement ducal est daté du 29 octobre 1383.

Dame. Nous terminerons par une dernière citation. Le 12 juin 1388 les échevins de Béthune, en Artois, obtinrent de Guillaume I^{er}, comte de Namur, seigneur de cette ville, un octroi pour reconstruire leur beffroi sur un nouvel emplacement, et y faire poser une horloge ¹.

Horloges des ducs de Bourgogne. — Nous avons trouvé fort peu de renseignements sur les horloges qui étaient à l'usage personnel des ducs de Bourgogne. Les inventaires de leur riche mobilier n'en renseignent qu'une seule; elle est décrite en ces termes dans celui qui fut dressé au mois de juillet 1420 des bijoux appartenant à Philippe le Bon : « Ung petite reloge quarré, doré par-dehors et son zodiaque » blanc esmaillié, à ung timbre dessus pour sonner les » heures ². » Par mandement de Philippe le Hardi, daté de Saint-Germain-en-Laie. le 1^{er} février 1394 (n. st.), il est enjoint au trésorier général de ses finances de payer 22 francs à Pierre Roxte, horloger du palais, à Paris ³, du chef de réparation « d'ung holoige [*sic*] que Gillequin de la Mote » avoit donnée à Monseigneur », plus 8 francs pour y avoir fait peindre les armes du prince, et la façon d'un étui « pour estuer ledit auloge ⁴. »

Philippe le Bon était fort amateur de toute espèce d'engins mécaniques; il suffit de citer pour preuves tous ceux qu'il avait faits établir au château de Hesdin dans

¹ Original, dans la trésorerie des chartes des comtes de Flandre, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

² DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. II, p. 260.

³ L'horloge du palais à Paris avait été confiée à Henri de Vico, que les uns disent flamand et d'autres allemand, et que le roi Charles V aurait fait venir en 1370.

⁴ *Compte du trésorier général des finances du 1^{er} août 1394 au 1^{er} février suivant*, fol. 83 v^o; n^o B. 1501, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon.

les années 1431 à 1433, et dont les documents contemporains nous ont conservé une précieuse description ¹. En voici d'autres. Dans les comptes des dépenses de ce prince il est fréquemment question de Henri de Zwollis, que l'on qualifie tantôt de médecin ou de professeur de médecine, et tantôt d'astronome ou de maître en médecine et astrologie. Il est toujours désigné sous le nom de Zwollis, Zuwoliz, de Zwolls, de Zwols, de Zuvoles, etc., sauf une fois qu'il est appelé « Henri Arnault de Zubolis ». Cet esculape était un habile horloger qui habitait Dijon. En 1427 le duc lui fit payer 1,000 livres pour le récompenser d'une horloge de son invention « contenant le mouvement des » planètes, des signes et des étoiles », qu'il lui avait fournie. De Zwollis reçut 20 francs, en 1431, « pour ses peine » et labeur d'avoir étudié ou fait de sa science par l'ordre » de Monseigneur de Traves, mareschal de Bourgogne, » pour certaines besongnes touchans Monseigneur ² ». Celui-ci l'attacha à son service, par lettres patentes du 23 février 1432 (n. st.), aux gages annuels de 100 francs, avec le titre de « docteur en médecine, conseiller et phi- » sicien de monseigneur le duc ³ ». Cette même année on lui paya une somme de 95 francs royaux pour indemnité d'un « voyage lointain » que Philippe le Bon lui avait enjoint de faire « hastivement pour besongner sur certaines » matières touchant grandement le bien et honneur dudit

¹ Voy. DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. I^{er}, pp. 257 (n^o 887), 259 (n^o 902) et 268 et suiv.; — *Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord*, t. IV, p. 123.

² *Compte de la recette générale de Bourgogne de l'année 1431*, fol. iiij^{xx}ij r^o, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon.

³ *Compte semblable de l'année 1432*, fol. lxiiij, *ibidem*. Ces gages étaient payés sur la recette générale de Bourgogne.

» Monseigneur ¹ ». Il reçut 20 saluts d'or, du prix de 48 gros la pièce, par mandement du 3 avril 1435 (n. st.), « pour » certains quadraus et autres menues choses de sa science » de astronomie qu'il a faictes et délivrées à Monseigneur, » ainsi que commandé et ordonné lui avoit ² ». En 1446, il était occupé, pour le duc de Bourgogne, « à l'ouvrage » d'ung orloge contenant le vray cours des sept planètes »; il reçut, cette année, un à-compte de 300 saluts d'or sur ce travail ³. Enfin dans un autre compte bien postérieur, on lit que le duc « lui a ordonné prendre et avoir de lui, » pour une fois, par lettres données le xxiiij^e de novembre » mil iiij^eliiiij, la somme de mille francs, monnoie royal, » pour cause de certain notable et subtil ouvrage que » icelui seigneur lui a fait faire du mouvement des sept » planettes et de la viij^e et ix^e spère, tant pour la peine de » l'ouvrage comme pour les matières y nécessaires ⁴ ».

Pierre Lombard, dont il sera question plus loin, était horloger attitré de Philippe le Bon, et plusieurs fois il est parlé de ses travaux dans les comptes de ce prince. Par mandement du 28 août 1434, le duc lui fit payer une somme de 94 livres de Flandre « pour certains orloges et autres » ouvrages de son mestier » qu'il lui avait fait exécuter « depuis naguères ⁵ ». Le 21 mars 1436 (n. st.), autre mandement du même prince qui déclare devoir audit Lombart 270 livres, dont 60 « pour ung marc d'or par lui prins et

¹ *Compte de la recette générale des finances de 1432*, fol. lv r^o, aux Archives départementales du Nord, à Lille. Ce texte a échappé au comte DE LABORDE et n'est pas mentionné dans le t. IV de l'*Inventaire sommaire*.

² *Compte de la recette générale de Bourgogne de 1435*, fol. vj^{xx} j, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon.

³ *Inventaire sommaire*, cité, t. IV, p. 175.

⁴ DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. 1^{er}, p. 430.

⁵ *Compte de la recette générale des finances de 1434*, fol. viij^{xx} ij r^o, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

» achetté pour ung orloge », et 210 livres à compte de ce qui pourra lui être deu « tant à cause de la façon dudit » orloge comme autres orloges d'argent et besongnes qu'il » a faictes de sondit mestier ¹ ». Il avait encore reçu peu de temps auparavant un autre à-compte de 360 livres sur les mêmes travaux, somme qui est ainsi libellée : « Sur » plusieurs orloges, cadrans et autres choses de son mestier » et science qu'il a faits pour Monseigneur et par son » ordonnance et commandement pour en faire ses plaisirs » et voulenté, et dont il ne veult autre déclaration estre » faite ² ». Serait-ce cette horloge d'or que le peintre Pierre Coustain fut chargé, en 1481, de « faire remettre » à point »? celle-ci est dite « garnye de perles et de » pierries ³ ».

Horloge pour le conseil de Flandre. — Il ressort d'une attestation des membres du conseil, datée de Gand, le 31 décembre 1413 et délivrée pour la justification du compte du receveur des exploits, qu'il avait été payé 6 livres 14 sous parisis, monnaie de Flandre, à Pierre Kierlieu, « pour une orloge à lui achetée par ledit rece- » veur le xx^e jour d'octobre, laquelle orloge estoit moyenne » par manière de mouvement, sans cloche, qui est mise en » ladicté chambre ⁴ ».

LOMBART (Pierre). — Nous avons déjà eu l'occasion de citer ce nom et quelques notes qui le concernent au § 2 de

¹ *Compte semblable de 1436*, fol. iij^e ij r^o, *ibidem*. Cette note ni la précédente ne se trouvent dans DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. I^{er}.

² DE LABORDE. *loc. cit.*, p. 351.

³ *Ibidem*, p. 512.

⁴ Registre n^o 21793 de la chambre des comptes, et acquits de ce compte qui est celui des exploits du conseil de Flandre, aux Archives du royaume.

nos *Annotations* à l'édition française de l'ouvrage de MM. Crowe et Cavalcaselle (*the Early flamish painters*). Il était, comme le disent les documents, « varlet de chambre » et orlogeur de Monseigneur de Bourgogne », et habitait Mons ¹. Ce prince lui avait assigné une première pension de 50 livres de Flandre sur la recette des droits de mortemain en Hainaut, et par lettres patentes du 20 août 1436 il lui en accorda une seconde de 200 livres, à la condition de ne pouvoir rien réclamer pour les matériaux qu'il aurait à livrer « fer, oeuvre ne aultre chose ». Cette dernière fut imputée sur la recette générale de Hainaut, par lettres patentes du mois de mai 1439, et réduite de moitié en 1448. On la lui paya régulièrement jusqu'en 1447. L'année suivante, Philippe le Bon, qui avait révoqué toutes les pensions qu'il avait octroyées avec clause « de rappel », consentit, sur les réclamations du titulaire, qui l'avait « longuement » servi » à lui continuer une pension annuelle de 100 liv. ; Lombart vivait encore en 1460 ².

1. « A Pieret Lombart, varlet de chambre et orlogeur de monseigneur le duc, auquel icellui seigneur par ses lettres patentes et pour les causes contenues en icelles, données en sa ville de Lille, le xx^{me} jour d'aoust l'an mil iiij^e xxxvj, a ordonné prendre et avoir de luy de pencion, par chascun an, des deniers de la recepte générale de toutes ses finances, la somme de ij^e livres, de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, etc., à païer de trois mois en trois mois, etc., en oultre l livres qu'il prent chascun an de Monditseigneur aussi de pencion, sur le recepte des mortes-mains de Haynau, parmy ce que de tous ouvraiges qu'il fera pour Monditseigneur il ne prendra ne n'aura riens pour fer, oeuvre ne autre chose, etc. ³. »

¹ DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, t. I^{er}, p. 258.

² Registre n^o 3196, fol. lxij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

³ *Comptes de la recette générale des finances de 1473*, fol. lxxvij v^o, de la chambre des comtes (supplément), *ibidem*.

2. « A Pierre le Lombart, varlet de chambre et orlogeur de Monseigneur, la somme ij^e livres, de xl gros, qui deue lui estoit à cause de certain don à lui fait par icelui seigneur jusques à son très noble plaisir, pour considéracion des bons et agréables services qu'il lui a fait par chi-devant, et fait journèlement, au fait des ouvraiges d'orloges et autre part, et afin qu'il ait mieux de quoy vivre et continuer en iceux, ou lieu de ij^e l livres d'icelle monnoie qu'il souloit prendre, qui par certain apointement fait avec lui ont esté restraints et remises à la somme de ij^e livres, et moyennant ce est tenu d'ouvrer pour icelui seigneur, toutesfois qu'il lui ordonnera, et pour ouvraige qu'il lui fera faire ne prendra ne auera de lui pour son sallaire, labour et estoffes de fer ou de ceuvre pour ce autre paiement ¹. »

3. « A Pierre le Lombart, varlet de chambre et orlogeur de Monseigneur, la somme de c xxxvij livres x solz, de xl gros, que Monditseigneur, sur ce qu'il lui a exposé que jà soit ce que par certaines des aultres lettres, données en may l'an mil iiij^e xxxix, et pour les causes en ycelles contenues il lui ait ottroyé prenre et avoir par chascun an, jusques à son rappel, sur la recepte générale de Haynau, de la somme de ij^e livres, et en ait eu paiement pour chascun an depuis lors jusqu'à naghères, que soubz ombre de certaines ses ordonnances derrenièrement faictes, par lesquelles il a révoqué toutes lettres [de] pentions faictes à rappel ou à volenté, sondit receveur général dudit Haynau a fait refus de lui payer ladicté pencion, qui est son très grant grief et dommage, et plus seroit, se sur ce ne lui estoit de nouvel pourveu; icelui Monditseigneur eue considération à ce que dit est, et que ledit Pierre le a longement servi de sondit mestier et ouvrage, audix Pierre en abolissant et mettant au néant leditte première pencion, a ottroyé de nouvel c livres ². »

DE HAYNNAU (Godefroid). — LE FLAMENG (Gautier). — Ces deux horlogers sont cités dans la note qui suit. Au mois

¹ Registre coté anciennement H. 220, fol. xlj r^o, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

² Registre n^o 3195, fol. xlv v^o, de la chambre des comptes aux Archives du royaume.

de septembre 1449 ils furent occupés pendant treize jours à descendre toutes les pièces de l'horloge de la tour du château de Mons, à les visiter, les remettre en état et les remplacer, puis à remonter ladite horloge, dont l'entretien était à la charge commune du duc de Bourgogne et de la ville, d'après une ancienne convention.

« Godeffroy de Haynau, et Woetre le Flameng, orlogeurs, pour avoir, ou mois de septembre oudit an [1449], avoir toutte defiaicte et mise sus l'orloge du castiel. et portée par membres embas de la thour, et tous les torignons, œilles, verghes et eughiens de fier refait, reforgiés, requerquiés, ralongies et remis à point, pour tant qu'il estoient uséz, pouris et meffais, et les kaynes qui tirent les marteaux tant des heures commes des appeaux, avoir refaictes et reforgiés toutes noeffves, ou lieu des aultres qui estoient toutes pouries et rompues ; et icelle dicte orloge reportée en hault en ladite tour, rassize et remise en estat deu comme il appertient ; èsquelz euvrez faisant il s'employèrent par le terme de XIII jours enthirs, à xx s. par jour le deuse ; sont xiiij livres. C'est pour le monttant en le part de nostre très redoubté seigneur contre ladite ville de Mons, qui de statut anchien paye le moictiés, et contre icelui seigneur pour le retenue de ladite orloge et de ladite tour : vj livres v solz ¹. »

MOENS (Michel), — était un horloger de Bruxelles. En 1450, il livra une horloge pour l'hôtel de Philippe le Bon, à Bruges, et travailla aussi à l'horloge et aux orgues de l'hôtel du duc à Bruxelles.

« Je Michiel Moens, orlogeur, demourant à Brouxelles, confesse avoir receu de maistre Gautier de la Mandre, conseiller et garde de l'espargne de Monseigneur, la somme de xxv escuz d'or de xlviij gros, monnoye de Flandres. sur ce qu'il me puet et pourra estre deu par Monditseigneur, tant à cause d'ung orloge que j'ay fait et délivré pour Monditseigneur, et de sou commandement pour mettre en son

¹ Acquits des comptes des ouvrages faits au château de Mons, dans la collection dite des acquits de Lille, aux Archives du royaume.

hostel à Bruges, comme pour autres ouvraiges de mon mestier que j'ay fait aussi du commandement de Monditseigneur à son orloge aux orgues estant en son hostel de Brouxelles, etc. A Bruges, le xij^e jour de janvier l'an mil cccc cinquante (1451, n. st.)¹. »

MAILLE (Jacques), — avait le titre d'horloger et serrurier du château de Mons; c'était lui qui était donc chargé de l'entretien de l'horloge de la tour, et d'en réparer les parties défectueuses. Son nom figure dans les documents à l'occasion de réparations de diverse nature qui y furent faites dans les années 1479 à 1483².

Horloge donnée par Charles-Quint. — Dans des lettres patentes de Charles-Quint, datées de Bruxelles du 25 avril 1555, il est donné ordre à François de Vallières, aide du garde-joyaux de ce prince, — ces lettres lui servent de décharge — d'extraire du riche mobilier confié à ses soins « ung oreloge avec trois quadrans ou monstres sommans les » heures, en forme de tour d'église, venant de maistre » Denys, selon l'inventoire, mais vient du maistre de » Munichen, duquel oreloge avons fait don au seigneur » de Noircarmes, gentilhomme de nostre chambre³ ».

VAN TROESTENBERCH ou VAN TROOSTENBERGHE (Nicolas). — (*Voy.* § 26 et 86, 1^{re} série). — Cette dernière orthographe nous paraît la plus correcte pour le temps. Nous avons mentionné la pension journalière de 4 sous ou 72 florins par an, que lui accorda Philippe II en 1569; Charles-Quint, qu'il accompagnait dans ses voyages, lui avait déjà attribué une pension pareille de 3 sous, de 2 gros, par lettres patentes du 25 avril 1542, avec effet rétroactif à partir du

¹ Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

² Collection dite des acquits de Lille, *ibidem*.

³ Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibid.*

14 mars, « attendu — est-il dit dans les considérants, —
 » son ancien eaige et qu'il ne luy seroit dores en avant
 » possible porter le traveil qu'il convient à nous suyvre,
 » le veillant aulcunement rémunérer¹ ». Cette pension
 était payable sur les domaines de Bruxelles²; elle fut
 transférée sur les domaines de Vilvorde par lettres patentes
 du 20 novembre 1569³. Ayant été instruit qu'on ne la
 payait pas régulièrement, le roi Philippe II fit écrire au
 duc de Parme la lettre que nous publions ci-après, qui est
 datée de Madrid, le 24 mars 1592. Cet horloger habitait
 en 1550 une maison dans la petite rue des Bouchers, à
 Bruxelles⁴. Il était fils de Jean⁵ et d'Elisabeth Van Zuene,
 et eut pour femme Marie Danoot⁶. Sa fille Marie épousa
 Jean Huys, chantre (*sanger*) du roi d'Espagne⁷. On ren-
 contre le nom de Nicolas dans le compte de 1463-1464 du
 prieur de Sept-Fontaines, près de Bruxelles, à propos d'une
 réparation faite à l'horloge de ce monastère⁸.

¹ Collection des acquits de la recette générale de Brabant, aux Archives du royaume.

² Registre n° 4233 (1543-1544), fol. 157 r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

³ Registre n° 4797, 1° fol. 89 r°, *ibidem*.

⁴ *Registre aux contrats de la chambre des tonlieux de Bruxelles, ibidem*.

⁵ Un Jean Van Troostenbergh est cité comme vivant à Bruges dans un acte de 1534 (DELEPIERRE, *Précis analytique des documents de la Flandre occidentale*, t. II, p. 45.) Le père de Nicolas était déjà mort en 1520.

⁶ *Registre aux actes des tenanciers de la cour de Koekelberg de 1451 à 1525*, fol. 163 v°, *ibidem*.

⁷ *Registre aux actes scabinaux de Dielbeek de 1579 à 1632, ibidem*.

⁸ « *Item, meester Claes Troostenberghe, horlogiemaker, heeft*
 » ghevrocht xiiij daghen altoos syn derder aen ons oorloisse die ghe-
 » heelyc versien ende dat ghebroken was hermaecht ende geleevert
 » een nieu uren rat, ende noch alle die rotas die tot den wyser
 » dienen oic nieu geleevert ende hier voer al tsamen ghehadt den
 » xix may de somme van xxxiiij rynsgulden x s. p. »

« Le roy, très chiers et féaulx, prenant considération au grand eâge, povreté et charge d'enfans, en quoy sommes informez que se retreuve Nicolas de Troostenberg, jadiz nostre horlogeur, ayant servy feu de très haulte mémoire l'empereur mon seigneur et frère, nous vous ordonnons de le faire dresser par ceulx de Vilvorde des arriéraiges de la pension de iiij pattards par jour que luy avons assigné sur ladicte ville, et si avant que l'on n'y puist satisfaire par moyen de la susdicte ville, nous vous enchargeons d'aviser au payement desdicts arriérages par aultre voye propre au soulagement dudict suppliant, et que ladicte pension luy soit dores en avant continuée ¹. »

FIEFVET (Thiéri). — Il résulte d'actes passés par devant les échevins de Mons, les 3 février 1593 et 12 mars 1594, que Thiéri Fiefvet, maître horloger de cette ville, déposa en garantie de deux rentes viagères qu'il devait « une » orloge en laquelle se représente la Passion de Nostre-
» Seigneur ² ».

Horloges au palais de Granvelle, à Besançon. — Au mois de novembre 1607, on dressa des inventaires de toutes les richesses que renfermaient le palais, à l'occasion de la succession de François Perrenot de Granvelle, marquis de Cantecroix, qui venait de mourir ³. Nous y avons trouvé renseigné les horloges suivantes, dont l'estimation avait été faite par Claude Dacquin, orfèvre, et Prosper Dunodz, horloger, qui tous deux habitaient Besançon. L'une d'elles avait été imitée d'après la célèbre horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, qui n'avait été terminée qu'en 1574, et qui était « pour son temps, — dit M. Dubois ⁴, — un véritable chef-d'œuvre ⁵ ».

¹ *Lettres de Philippe II aux gouverneurs généraux* t. III, fol. 167 v^o, aux Archives du royaume.

² Archives de l'État à Mons. Communication de M. L. Devillers.

³ Les Archives du royaume en possèdent une copie du temps.

⁴ *Horlogerie* (collection du prince Soltykoff), p. 48.

⁵ Cet auteur en donne une assez longue description; on en trouve

« Horologe de cuyvre doré, façon et à l'imitation de celluy de la ville de Strasbourg où est représentée à la sonnerie d'icelluy l'*Adoration des trois roys*, divers vieillardz qui sonnent les quartz d'heures, la mort, le coq et la musicque, et ung almanach perpétuel avec les douze signes, avec plusieurs aultres représentations; y défailant quelques pièces, taxé vj^e frans.

» Deux horologes de fert fort puissant, estant à contrepoidz, avec deux grandes montres et une moingdre, ensemble quatre figures argentées représentantans deux boucs. »

Horloge de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. — En 1630 les marguillers sollicitèrent de l'infante Isabelle un subside pour les assister à couvrir les dépenses que leur avait occasionnées la restauration de l'horloge de l'église, et qu'ils avaient dû faire « pour faire cesser les mur- » muracions de la commune. » Ils obtinrent une somme de 150 livres de Flandre, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 16 mars 1630.

« A son Altèze Sérénissime remonstrent très humblement les maistres et surintendens de la fabricque de l'église de Sainte-Gudule en vostre ville de Bruxelles, que pour faire cesser les murmuracions de la commune ils ont este forcez de mettre en estat l'horologe de ladicte Église jà usé du tout et mis en pièces. Or comme les frais et despens surmontent de beaucoup et excèdent leur calcule, et qu'il est clair et notoire du tout ladicte Église et notamment le chœur du Saint-Sacrement-de-Miracle estre en arrière de plusieurs mille florins, qu'aussy la commodité dudict horologe ne touche pas tant à ladicte Église qu'aux inhabitants de vostre ville, se retirent vers

d'autres plus détaillées dans les ouvrages suivans : *Description nouvelle de la cathédrale de Strasbourg*, traduite de l'allemand par BÖHM; 1743, pp. 59-64; et *Beschreibung des Strassburger Münsters*, par SCHULER, pp. 89 et suiv. La première est accompagnée d'une mauvaise gravure qu'il est intéressant de comparer avec une jolie planche sur acier, jointe à une petite *Notice sur la cathédrale de Strasbourg*, dont la seconde édition a été publiée en 1850.

Vostre Altèze, suppliant très humblement icelle estre servye d'y apporter aulcun subside et assistance conforme à la disette de ladiete église, etc. ¹. »

RICHARD (François). — Afin qu'il ne soit pas oublié dans la *Biographie nationale*, rappelons que nous avons mentionné différents ouvrages publiés en Lorraine où il est question de ce célèbre horloger belge, dans notre article intitulé : *Voyage artistique en France et en Suisse, en 1865* ². Richard naquit à Charleroi en 1678 et mourut à Lunéville en 1743.

RANSONET (Michel-Joseph), — est un autre horloger belge que j'ai cité dans ce même article (pp. 204 et 244), qui était né à Soumagne, près de Herve, et se maria, en 1748, à Nancy, où il était allé s'établir. Son portrait y existe au musée lorrain.

PASTRE (Thimothée). — Nous reproduisons ici une curieuse annonce imprimée dont il n'existe peut-être aujourd'hui que notre exemplaire, au haut duquel se voit l'écu de France couronné; cet imprimé nous paraît dater du règne de Louis XV, et dans les mots *au bourdois dans le marchet*, y ajoutés à la plume, nous croyons pouvoir lire, *au broodhuis sur le marché* (à Bruxelles). L'auteur de l'horloge qui s'y trouve décrite était un fabricant de bas de soie, de Nîmes. Montucla, dans son *Histoire des mathématiques* ³ cite une horloge fort curieuse qui se voyait à Versailles, en 1706, construite par Antoine Morand, de Pont-de-Vaux, en Bresse, quoiqu'il ne fût point horloger.

¹ Collection des Papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

² *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 7^e année, p. 215.

³ T. III, p. 792; Paris, 1802.

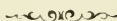
« Par permission du roy, vous estes avertis qu'il est arrivé en cette ville une grande machine en pendule, la plus admirable et surprenante qui ayt jamais paru au monde, et digne de l'admiration des beaux esprits : elle est unique au monde de son espèce, nouvellement inventée par le sieur Timothée Pastre, marchand fabricant en bas de soye de la ville de Nismes.

» Premièrement on voit un ange qui fait un tour ; tout d'un temps on voit paroistre l'Annonciation qui se saluent, et le coq bat des aïles et alonge le col, ouvre le bec et chante comme le naturel. Ensuite les apostres passent, et l'entrée de Jésus en Jérusalem de l'autre côté, avec une harmonie d'un tympanon et quatre anges qui sont aux quatre coins des corniches qui sonnent de la trompette, et un rossignol vient faire son ramage au bord de sa cage, et le Père éternel donne sa bénédiction toutes les heures. On voit un soleil brillant qui remue les yeux, et la lune qui croît et décline comme au ciel, et un ange marque avec le doigt le quantième jour du mois, ensuite les mois avec les signes du Zodiaque, et une main ne fait qu'un tour en 24 ans ; et on voit dans une niche des figures différentes tous les jours de la semaine, et deux quadrans à deux aiguilles, l'une marque les heures et l'autre les minutes, et chaque article fait son effet. — Et on fait voir la preuve de tout ce qu'on n'a jamais vu ni fait, tout estant en répétition et sans abus. Ceci n'est qu'un abrégé ; on vend l'entière explication. Cet ouvrage est en façon de pavillon, et a vingt pieds de hauteur et est porté par quatre lions. On le fait voir à toute heure et à tout moment. C'est (la suite est écrite à la main) *au bourdois dans le marchet ; on né prant qué quatre sous par person.* »

(A continuer).

ALEX. PINCHART.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV¹.



X².

Le 14 septembre 1658, Robertot se trouve à Mar-dyck pour régler les derniers détails relatifs à l'hôpital ; là il apprend le nouveau succès du Maréchal de Turenne, ce qui devait avoir pour conséquence deux jours plus tard, la reddition de Menin.

La campagne, si glorieusement commencée par la bataille des Dunes, la prise de Dunkerque, celles de Bergues-Saint-Winox, de Furnes, de Dixmude et d'Audenarde, allait être couronnée par de derniers triomphes.

La défaite du Prince de Ligne³ le 19 septembre, devait amener la chute d'Ypres le 25 ; peu de

¹ Suite. Voir *Messenger des sciences historiques*, 1^{re} livraison, 1884, p. 35.

² Pour éviter une répétition inutile dans l'indication des sources, nous dirons que toutes les lettres inédites, citées dans les chapitres X, XI et XII, sont, sauf indication contraire, empruntées aux *Archives des Affaires Étrangères*. Vol. 45 à 49. *Pays-Bas*, non foliotés.

³ Claude Lamoral, prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, né en 1618, mort à Madrid le 21 décembre 1679, mestre de camp général de la cavalerie espagnole, Grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or en 1646, et plus tard vice-roi de Sicile et gouverneur de Milan.

jours avant, Gravelines était tombé au pouvoir du Maréchal de la Ferté.

Robertot, resté en arrière, s'empresse d'annoncer ces nouvelles au Cardinal, et, le 14 septembre, il lui envoie deux courriers.

Robertot à Mazarin.

Mardick, 14 sept., midi, 1658.

M^r de Turenne a attaqué les ennemis qui étaient campés à la vue de ses lignes vers Newport, à la pointe du jour. Il les a battus et défaits. Les cavaliers, qui étoient au combat, rapportent qu'on a pris 4000 prisonniers. Le Roy est victorieux.

Les Anglois avoient passé la nuit au camp de M^r de Turenne. La garnison de Dunquerque, au moins la cavalerie, a fait une sortie dans le quartier des Anglois, elle a brûlé la tente du général Anglois.

V. E. apprendra les détails.

Voilà, Monseigneur, les premières nouvelles, dont j'ai eu à vous faire part.

ROBERTOT.

M^r le Comte d'Esblin est blessé à mort. On ne parle pas d'autre. Je ferai partir, dans un quart d'heure, un autre messenger ¹.

Presque immédiatement, Robertot reçoit l'ordre de rejoindre Turenne, par lequel ses services sont de nouveau réclamés. Talon, dans un rapport du 22 septembre, annonce que « Robertot et Lange vont partir tout présentement pour l'armée, avec la moitié de leurs hardes ».

¹ La dépêche, confiée à ce second messenger, ne nous a pas été conservée.

Cinq jours après, le 27, ils arrivent à Ypres qui s'était rendu l'avant-veille.

Le rôle considérable que cette place était appelée à jouer dans le système de défense des Pays-Bas, a été fort bien apprécié par Vereecke, dans son *Histoire militaire d'Ypres*¹, et nous ne pouvons mieux en donner une idée qu'en lui empruntant les lignes suivantes, dans lesquelles il expose comment ce rôle a naturellement varié d'après la marche des évènements politiques : « Tantôt prise par la France, elle entra dans le système défensif de cette puissance contre l'Espagne, souveraine de la Belgique, ou bien, rendue à l'Espagne et à l'Autriche, elle servit à son tour de barrière contre la France. Il n'y a peut-être pas en Belgique de forteresse qui ait subi plus de transformations que la place d'Ypres : tantôt agrandie, puis amoindrie, bouleversée ou restaurée, elle se trouve maintenant rayée du rang de place forte². »

D'autre part, M. Vanden Peereboom, dont les remarquables travaux sur Ypres ne sont pas encore publiés pour l'époque qui nous occupe, résume ainsi l'histoire militaire et politique de cette ville forte, depuis la fin du dix-septième siècle :

¹ VEREECKE. *Histoire militaire de la ville d'Ypres, jadis place forte de la Flandre occidentale*. Gand, 1858, in-8° et atlas (p. 122).

² Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale de Paris possède une trentaine de plans d'Ypres, parmi lesquels nous devons signaler onze plans manuscrits levés au dix-septième et au dix-huitième siècles, par des ingénieurs militaires et qui sont d'une grande importance pour l'étude du système de défense de cette place.

« Ypres fut cédée à Louis XIV par le traité de Nimègue, ainsi que tout le Westquartier dont elle fut le chef-ville jusqu'en 1716, date du traité de Rastadt qui rétrocéda *le pays conquis* à l'Autriche. Occupée, en vertu de ce traité, par une garnison hollandaise, notre ville fut une importante forteresse, mais une commune déchue; elle avait même perdu, à l'époque de l'occupation française, ses droits représentatifs et ne put les récupérer. Après la rétrocession du Westquartier à l'Autriche, Ypres ne fut plus que le troisième membre des États de Flandre, et de *pays d'aide* devint *pays d'imposition*.

» En 1782, la place est démantelée comme les autres forteresses de la barrière et de 1792 à 1794 successivement occupée par les armées autrichiennes et françaises. Ypres est, après un dernier siège, annexée à la France et devient un modeste chef-lieu de sous-préfecture. Alors les monuments tombent en ruines, la population est décimée par la conscription et la misère : l'herbe croît dans les rues et l'écho fait silence.

» Quand la *Sainte-Alliance* releva l'ancienne barrière contre la France, Ypres redevint place forte; puis le gouvernement belge, dès 1854, fit démolir les nouvelles fortifications construites à grands frais de 1815 à 1830¹. »

Le siège d'Ypres ne fut que de courte durée. La direction en fut confiée à Vauban, alors âgé seulement de vingt-six ans, et qui vit, cette année,

¹ Ypres, dans la *Belgique illustrée* de VAN BENMEL, 1879, in-4°.

ses premières expériences couronnées de succès aux sièges de Gravelines et d'Audenaerde.

L'investissement d'Ypres paraît avoir commencé du 11 au 15, et, le 20, le feu des batteries fut ouvert jusqu'au 25, où la ville se trouva hors d'état de résister, et se décida à ouvrir ses portes à l'armée française. Bien que la date du 11 soit donnée par M. Vanden Peereboom (et seulement dans un passage sans importance ¹), il paraît préférable d'adopter, avec le marquis de Quincy, celle du 15, car l'investissement d'Ypres est la conséquence naturelle de la victoire du 14.

Voici en quels termes ce dernier historien, dans son *Histoire militaire du règne de Louis XIV*, raconte les épisodes de ce siège : « La saison permettant encore de tenir la campagne, M. de Turenne fit le projet de prendre Ypres avant que de la finir. Cette ville est située entre la mer et la Lys et environnée de marais, ce qui en rend les approches très difficiles. Il la fit investir le 15 septembre 1658, et, ayant fait faire un grand amas de fascines dont il avait grand besoin pour ses travaux, il y employa trois jours, aussi bien qu'aux lignes de circonvallation. L'ouverture de la tranchée se fit la nuit du 19 au 20. Les trois jours suivants, elle fut poussée jusqu'auprès du chemin couvert qui fut attaqué le 24 et emporté avec peu de perte. Les ennemis avaient fait le jour d'auparavant une vigoureuse sortie, mais on les avait vivement repoussés, quoique avec une perte

¹ *Essai de numismatique yproise*, 1877, p. 56.

considérable. Le 24, on s'empara de la demi-lune et les assiégés, voyant qu'on était prêt de combler le fossé et de donner l'assaut, demandèrent à capituler. »

Les deux lettres suivantes de Turenne au Cardinal viennent compléter le récit de Quincy et nous font connaître en même temps quelques détails curieux sur la nouvelle de la mort de Cromwell, arrivée le 3 septembre.

18 septembre 1658.

Depuis que je me suis donné l'honneur d'écrire à V. E., par le chevalier de Clerville, je suis demeuré autour d'Ipre, et ay fait travailler à me fermer avec le peu d'outils que l'on peut porter à la campagne. Jusqu'icy, il n'y est entré personne et, dès que les outils m'arriveront, ou par Saint-Venant ou par Furnes, je feray ouvrir les tranchées. Je verray aussi quelles munitions M. Talon me fera venir de Gravelines et Calais. J'ai tiré six milliers de poudre de Dixmude.

Je reçus hier une lettre de Dunquerque par laquelle on me disoit que Mr le Protecteur étoit mort. J'en dis le premier la nouvelle à Mr Morgan et comme son fils aîné avoit été déclaré Protecteur. Il a parlé à ses colonels et il n'y aura pour cela nul bruit parmi eux et je croi qu'ils se tiendront au plus gros des choses d'Angleterre, souhaittant fort que les choses demeurent entre les mains du Protecteur. J'ai envoyé un homme de créance à M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui n'est pas encore de retour.

.
Je crois avoir mandé à V. E. que le prince de Ligne est dans Ipre. Il y a près de trois cent chevaux, et je ne pense pas qu'il y ait plus de trois cent hommes de vieille infanterie, mais beaucoup de bourgeois et de la milice.

J'espère que M. Talon me fera venir du canon. Je n'ay que les 4 pièces de 24, avec des munitions pour la campagne. Il y a grande difficulté d'en faire venir par Saint-Venant ¹.

21 septembre.

Je viens de recevoir votre lettre de Dunkerque, et quoique je ne doute pas que vous ne fassiez toute sorte de diligence, je ne laisse pas de vous le demander.

La tranchée fut ouverte avant-hier et on est sur la contrescarpe. Faites-moi tenir diligemment des troupes et des munitions. Il faut des compositions pour les grenades; le canon n'est pas nécessaire: il ne faut pas d'outils présentement.

TURENNE.

Vereecke, qui n'a donné aucun des détails que nous fournit Quincy sur les épisodes du siège, devient alors très complet et nous montre l'avoué de la ville, le greffier, les chefs de la garnison et quelques membres du clergé se rendant en parlementaires au quartier du Maréchal de Turenne, qui signa le 25 les actes de la reddition.

La capitulation militaire ne nous est pas connue, nous savons seulement que la garnison fut autorisée à se retirer à Gand, avec armes et bagages, comme nous allons le voir.

¹ On voit par d'autres lettres que l'armée française était alors assez mal pourvue d'artillerie, et dans une dépêche du 9 juillet 1658, Mazarin charge Lange de demander à Lockhart s'il ne serait pas possible d'avoir, indépendamment des canons aux armes du Roi trouvés à Dunkerque, quelques autres pièces, car, ajoute t-il, nous en avons grande nécessité. Celui-ci prêta des canons de 24, que le Cardinal chargea Robertot de lui faire rendre (17 octobre 1658).

La capitulation civile, qui contenait les droits accordés aux habitants et réglait le mode d'administration du pays, paraît calquée sur celle qui leur avait été accordée en 1648, par le prince de Condé. Elle comprend vingt-cinq articles.

Nous croyons inutile de reproduire en entier ce document qui a déjà été imprimé, et dont nous aurons l'occasion de citer divers articles dans le cours de notre travail¹.

La capitulation garantissait la sûreté des bourgeois et des habitants, et les mettait à l'abri des attaques et vexations des gens de guerre, eux et leurs propriétés; elle autorisait en outre ceux qui voudraient quitter la ville à emporter leur mobilier et leurs effets et à vendre leurs biens: l'existence de l'administration échevinale et celle des justices locales étaient maintenues. La ville demeurait en la possession du Roi, l'exercice de la religion catholique pouvait seul y être pratiqué et le gouverneur devait être catholique. Les biens ecclésiastiques et les fondations charitables étaient sauvegardés et maintenus dans leurs droits et privilèges. Les saintes reliques devaient rester dans la ville, ainsi que les vases sacrés. Les paroisses et couvents conservaient leurs cloches, chandeliers et ustensiles. Les ordres mendiants et

¹ Vereecke l'a publiée d'après une copie conservée aux Archives d'Ypres. *Op. cit.* Appendice, n° VI. Elle existe aussi aux Affaires Étrangères. Une lettre de M. le bourgmestre d'Ypres, du 9 août 1882, nous annonce qu'il ne se trouve, aux Archives communales, aucun autre document relatif à l'occupation française, du 25 septembre 1658 au 3 mars 1660.

les jésuites devaient demeurer dans la ville, soumis à leurs supérieurs de Flandre et sans pouvoir être envoyés en France. Les bourgeois étaient tenus de prêter serment immédiatement, mais, pendant un délai de deux ans, il leur était loisible de quitter le pays, avec tous leurs biens. D'autres dispositions concernaient l'établissement des comptes, le règlement des dettes de la municipalité. Enfin, les bourgeois et habitants étant devenus, par les calamités d'une si longue guerre, impuissants à nourrir les soldats, les *ustensiles*¹ se prendront à la charge du plat pays, « signamment des chastellenies d'Ypres, de Bailleul, de Flandre ou d'ailleurs et les bois, houilles et chandelles pour les corps de garde paieront des impositions, comme sous le Roy catholicque. »

Cette capitulation paraît avoir été exactement observée, à la réserve toutefois de l'article relatif aux cloches et autres objets de métal, qui, suivant l'usage en vigueur et auquel faisait récemment allusion l'un des éminents rédacteurs de ce recueil², furent réclamés par les officiers de l'artillerie. « Turenne, dit M. Vanden Peereboom, en accep-

¹ L'*ustensile* était ce que l'habitant était tenu de fournir au soldat logé chez lui : une ordonnance de Louis XIV du 21 avril 1666 le règle ainsi : Les habitans chez lesquels les officiers et soldats des troupes de S. M. seront logés leur fourniront, pour tout ustensile, un lit garni de linceuls, suivant leur commodité, un pot, une écuelle et place à leur feu et chandelle. Il était interdit de convertir l'ustensile en argent, sauf dans des circonstances exceptionnelles (DE BRIQUET, *Code Militaire*).

² Comte DE LIMBOURG-STIRUM. *Rachat des cloches de Gand en 1678*. (*Messenger des Sciences historiques*, 1883, p. 39.)

tant cet article, réserva leurs droits et, à la suite de la prisée qui fut faite, le poids des cloches de la ville (c'est-à-dire du beffroi et des églises urbaines) fut évalué à soixante mille quarante livres et celui des cloches *réfugiées* à soixante neuf mille trois cents livres ¹.

Cette question des cloches souleva de nombreuses réclamations, ainsi que cela avait eu lieu peu de jours avant à Gravelines, où les commissaires de l'artillerie avaient enlevé celles des églises.

Une lettre non signée, adressée à Mazarin, le 19 septembre, de Gravelines, et qui paraît être du maréchal de la Meilleraye porte :

Quand les commissaires de l'artillerie ont enlevé les cloches, je n'étois pas arrivé encore: si j'eusse été ici, je les aurois empesché. Messieurs de la ville viennent de me porter ce détail, pour l'envoyer à V. E. Elle verra, s'il lui plaist, les violances dont les commissaires ont usé...

A Ypres, leur conduite, bien qu'approuvée par Turenne, fut également blamée par Mazarin, qui s'en exprime en ces termes avec Lange.

9 octobre 1658.

..... Vous avez bien fait de parler avec rigueur aux officiers d'artillerie et vous pouvez même dire à M. de Turenne que M. le Maréchal de la Mailleraye n'approuve en aucune façon la manière dont ils usent, touchant les cloches des églises des places conquises.

.

¹ *Ypriana*, t. 1, p. 67.

C'est encore à l'auteur de l'*Histoire militaire d'Ypres* que nous emprunterons les détails suivants sur l'occupation de cette place par l'armée française :

« Le 26 septembre 1658, la garnison espagnole, consistant en 4865 hommes de toutes armes, évacua la place à six heures du matin, tambours battants, trompettes sonnantes, drapeaux déployés, avec armes et bagages, emmenant deux pièces de canon et deux mortiers. Elle sortit par la porte de Thourout, pour se rendre à Bruges. Le même jour, les Français firent leur entrée en ville par la même porte, au nombre de plus de quatre mille hommes, et le Marquis d'Humières fut nommé gouverneur militaire de la place conquise. Il prit son quartier au palais épiscopal, occupé alors par le neuvième évêque d'Ypres, François Jean de Robles, comte d'Annapes. »

Une lettre de Turenne à Mazarin, écrite le lendemain de la sortie de la garnison, complète les renseignements de Vereecke et nous fait connaître l'état de la place d'Ypres, au moment de l'entrée des Français :

Du Camp d'Ipre, le 27 septembre 1658.

J'envoie à V. E. ce capitaine de mon régiment d'infanterie, pour lui dire que la garnison d'Ipre est sortie aujourd'hui¹. Il y avait huit cents hommes d'infanterie, dont cinq cent estoient de ces nouvelles levées et le reste des vieux

¹ D'après cette lettre, la sortie de la garnison n'aurait eu lieu que le 27, mais nous croyons que le maréchal a dû écrire sa lettre le 26 et la dater seulement du 27, moment où elle a été expédiée.

régiments et environ cinq cent chevaux. Le prince de Ligne est sorti en carrosse, incommodé d'un coup de pied de cheval, en cette dernière rencontre. J'ay parlé quelque temps avec luy. Le prince de Barbançon y estoit aussi, qui est un homme qui ne se mesle pas de la guerre, et qui estoit seulement envoyé pour contenir les peuples, à cause qu'il est de qualité dans le pays. Ils doivent aller aujourd'hui à Courtrai et j'ay donné un passeport au prince de Ligne pour s'en aller à Tournay, où est M. le Prince, Dou Juau et le marquis de Caracène.

J'ay fait aujourd'hui le tour d'Ipres, qui est au mesme estat, à ce que l'on m'a dit, que quand le Roy la tenoit. Il y a de plus quelques travaux que les ennemis y ont faits, mais la base ville est toute ruinée.

Je trouve la place presque aussi grande qu'Arras. Pour la situation, V. E. la sçait bien et, comme on ne s'éloigne pas de la place, je n'y laisse que fort peu de gens. On y aura tellement l'œil qu'elle ne courra pas de danger¹.

Mais, pendant que Turenne va poursuivre le cours de ses conquêtes, nous entrerons à Ypres, avec Robertot, à la suite du marquis d'Humières, que nous ferons d'abord rapidement connaître au lecteur.

¹ Le dernier paragraphe de cette lettre, écrit de la main de Turenne, mérite d'être reproduit, à cause de la manière dont elle dépeint l'impression produite sur les soldats, par la nouvelle de la mort de Cromwell et par la nomination de son fils et complète ce que nous avons trouvé dans une lettre du 18 septembre :

... « Je me suis donné l'honneur d'escrire à V. E. comme il n'y a aucun changement aux Anglois, pour le service, et, quand ils ont sceu que le fils du Protecteur est esleu en sa place, ils en ont eu une grande joie. Je ne leur ai seulement pas veu d'embarras sur la mort du Protecteur. »

Gouverneur de Compiègne depuis 1648, Louis de Crevant, marquis d'Humières, qui devait recevoir plus tard le bâton de Maréchal et le titre de duc d'Humières, était à peine âgé de trente ans et il devait déjà à ses brillants services dans les guerres de Flandre, le grade de lieutenant-général. M. Roger de Magnienville a tracé, récemment, de celui que Madame de Sévigné appelait *le plus aimable et le plus aimé des courtisans*, un portrait, dont nous détacherons l'appréciation suivante sur le nouveau gouverneur d'Ypres : « La valeur incontestable et les talents militaires du Maréchal d'Humières, ont largement suffi à lui assigner un rôle considérable dans l'histoire du règne de Louis XIV. Le grand nombre et l'heureuse issue des sièges auxquels il prit une part active, le prestige qui s'attache à la valeur militaire, les dignités dont il fut décoré, tout s'est réuni pour faire tomber sur son nom quelques rayons de cette gloire qui en impose aux masses et qui éblouit ¹. »

Dès le 16 septembre, Humières prévoyait le prochain succès que devait remporter l'armée royale à Ypres et, avant même la prise de cette place, il adressait au Cardinal la lettre auto-

¹ *Le Maréchal d'Humieres et le gouvernement de Compiègne*. (1648-1694) par M. R. DE MAGNIENVILLE. Paris, Plon, 1881, in-8°. Publication de la *Société historique de Compiègne*. Écrivant avant l'époque où les Archives des Affaires Étrangères ont été ouvertes, M. de Magnienville n'a pu mettre à profit les nombreuses lettres du Maréchal qu'elles renferment et qui auraient complété fort heureusement les dépêches que lui a fourni le Dépôt de la Guerre.

graphie suivante pour obtenir d'en être nommé gouverneur :

Du Camp devant Ypre, le 16 de septembre.

Monseigneur,

L'apparence qu'il i a que cete afère icy se va tout-à-fait embarquer, par le peu de gens qui se trouvent dans la place, et les bontés que Vostre Eminence m'a fait l'honneur de me tesmoigner, la dernière fois que je receus ses commendemens, m'obligent à la suplier très humblement de m'en vouloir acorder le gouvernement.

Je m'assure aussi, Monseigneur, que Vostre Eminence est bien persuadée que, si ele me fait cete grace, je la ressentiray avec la recognoissance que je dois et le plus grand atachement du monde à toutes les choses qui la regardent.

.
HUMIÈRES.

C'est le 27 septembre, avons nous dit plus haut, que Robertot, toujours accompagné de Lange, arriva à Ypres et se présenta au Maréchal qui comença par le charger du service hospitalier.

Robertot et Lange, écrit Turenne au Cardinal, sont arrivés à ce matin et ont visité les hôpitaux pour y mettre les blessés.

Il y en assez pour le peu de jours de tranchée.

Mazarin continuait du reste à manifester de toute sa sollicitude pour les soldats qui avaient été ainsi frappés. Il l'écrivait à Turenne, le 30 septembre :

Je vous prie d'ordonner à M. de Robertot de faire avoir grand soin des blessés et des malades et d'establir pour cela

de bons hôpitaux, sans espargner aucune despense, car, pour toutes sortes de raisons, on doit prendre le plus grand soin de ces pauvres gens; et, dans la peine qu'il y a d'avoir particulièrement de l'infanterie, il ne faut obmettre aucune diligence pour sauver le moindre soldat.

En même temps, il répondait favorablement au Père Canaye qui lui demandait de l'autoriser à aller leur porter des consolations.

24 septembre 1658.

Mon Révérend Père, j'approuve fort la résolution que vous avez prise de vous en aller à Ypres, pour y exercer votre charité à l'esgard des blessés qu'il pourra avoir en ce siège, comme vous avez fait dans les autres.

Cela était plus facile à proclamer qu'à exécuter, car tout, ou à peu près, manquait, même l'argent. et Turenne, en arrivant à Ypres, était obligé d'emprunter 2,000 écus, au sieur de la Haye, colonel de Mazarin-Français¹, pour les remettre à un gentilhomme du Cardinal, dont le nom n'est pas indiqué, mais qui doit être la Tour, « fort bon garçon et qui travaille avec soin. »

Malgré cela, Mazarin engage Robertot à ne pas regarder à la dépense; dans une lettre qu'il adresse à Lange et qui doit lui être communiquée, il renouvelle ses recommandations à cet égard :

Mazarin à Lange.

Paris, 4 octobre 1658.

Mr de Robertot auroit bien fait de donner 50 pistoles au

¹ Jacques Blanquet de la Haye, commanda ce corps, depuis sa formation jusqu'en 1670, où il fut nommé lieutenant-général pour le Roi en Amérique, poste qu'il conserva jusqu'en 1675.

chirurgien de M^r de Turenne et vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, tous deux, que de ne permettre pas qu'il manque quoi que ce soit aux pauvres malades.

.... Si M^r de Robertot, et vous, étiez pressés d'argent, je prendrois le soing de faire payer ponctuellement les lettres de change que vous tireriez icy, jusqu'à la concurrence de 5 à 6,000 livres.

Après avoir installé Humières comme gouverneur, Turenne continua le cours de ses exploits, s'emparant d'abord du château et de la petite ville de Commines, qui, malgré l'occupation de Menin, de Wervicq et d'Ypres, étaient restés au pouvoir des Espagnols. Peu de temps après, Ninove et Grammont tombèrent également en son pouvoir et la possession de toutes ces places assura la domination française sur les deux rives de la Lys, de l'Escant et de l'Yperlée.

L'intendant Talon suivit Turenne, et Robertot resté à Ypres avec Humières, y prit la direction de l'administration militaire et assura, par ses sages mesures, l'organisation et même la défense de cette place, jusqu'au moment où la Paix des Pyrénées la fit retomber entre les mains de l'Espagne.

M. de Chevigny, capitaine au régiment des Gardes Françaises, fut investi des fonctions de Lieutenant de Roi et appelé en cette qualité à remplacer le Maréchal d'Humières, pendant ses absences.

Voici les renseignements biographiques, que nous donne sur cet officier Le Pippre de Neuf-

ville, dans son *Abrégé chronologique de la maison du Roy*¹.

« N... de Chevigny, capitaine au régiment de la Reine, traita d'une Aide-Majorité du régiment en 1653, obtint une lieutenance en 1656, pour dix mille livres, laquelle il vendit dans le même temps 36,000 livres, et continua de servir dans sa charge d'Aide-Major., il fut pourvu de cette compagnie (la quinziesme) et reçu en 1658; il la vendit en 1664, pour se retirer chez les Pères de l'Oratoire: il a été le premier qui se soit présenté pour vendre sa compagnie depuis la paix, et qui ait eu la fixation à 20,000 écus². »

Nous verrons plus loin que les dépenses faites par M. de Chevigny pendant son séjour à Ypres, pour la réception des officiers de passage, furent attaquées par Talon et que Robertot prit énergiquement sa défense auprès du Cardinal, au risque de compromettre sa situation personnelle.

Il y avait, en outre, un major, chargé de la police de la place. Deux candidats avaient été proposés pour ce poste, ainsi que l'écrit Turenne au Cardinal :

Au camp de Turcoin, le 5 octobre 1658.

Pour la charge de major dans Ypre, quand Mr d'Humières reçut la lettre de V. E. par laquelle elle lui mandoit que le Roi agréoit qu'il commandât les armes dans la place, il avoit pensé à la Ribertiére, qui est celui dont je

¹ Liège, 1735, t. III, p. 220.

² On sait que le titre de capitaine aux Gardes Françaises donnait le rang de colonel.

parlois à Bergues, et que M. d'Estrades estimoit fort, l'ayant vu servir dans Dunkerque. Vassy est un bon soldat, mais il n'a pas assez de sens, pour une place comme celle-là où il faut que les choses aillent avec grand ordre.

TURENNE.

C'est la Ribertièrre qui fut choisi.

La garnison française se composa d'abord de deux compagnies des Gardes Françaises, de deux compagnies des Gardes Suisses, sous le commandement de Piper, appelé par Robertot Pitter, dans une lettre du 15 novembre 1658. Elle fut plus tard complétée par l'adjonction d'autres troupes énumérées dans une lettre du 6 novembre 1658.

L'un des premiers soins de Robertot fut de rechercher les munitions qui pouvaient avoir été conservées par les habitants d'Ypres et détournées des magasins, contrairement à l'article 19 de la capitulation ¹. Mazarin l'en approuve le 9 octobre en ces termes :

J'ai receu toutes vos lettres, et veu les soins que vous prenez pour descouvrir où peuvent avoir été recelées, des munitions qui estoient dans Ypres, ce qui n'a pas été consommé durant le siège. Je vous prie de continuer à y faire une exacte perquisition parce que cela est important et je crois que l'ordonnance que les magistrats ont fait publier pour la restitution des munitions produira un bon effet.....

Huit jours après, nouvelle lettre du Cardinal, au même sujet.

¹ 19. « Que tous les canons, munitions de guerre et de bouche estans dans les magasins et rampards y demeureront en faisant inventaire d'icelles, pour s'en servir dans la place, en cas de besoing. » — Nous verrons que cet article fut loin d'être observé.

Mazarin à Robertot.

Paris, 17 octobre 1658.

J'ai receu vos lettres du trentième du passé et du quatrième du courant, et, en response, je vous dirai qu'il ne se peut rien adjouter à la satisfaction que j'ay du soing que vous prenez, pour avancer en toute chose le service du Roy.

Je vous conjure de continuer à prendre garde jusqu'aux moindres petites choses. afin que rien ne s'escare et qu'on puisse recouvrer ce qui peut avoir esté diverty par les Espagnols, avec des ventes simulées, qu'ils auront faites aux habitants de la ville et par d'autres moyens, en quoy vous voyez bien qu'il faut user de la derniere rigueur, imprimant bien dans les esprits de tous les habitants qu'il n'y aura pas de quartier pour ceux qui réceleront la poudre, boulets, grenades et autres choses que vous me mandez avoir esté égarées, car elles sont également au Roy. Si elles appartenoyent au Roi d'Espagne ou si elles sont aux marchants de St-Omer, comme dans le deuxième cas, Sa Majesté en seroi le maitre par confiscation.

Je ne suis pas surpris de ce que vous me mandez des assistances que vous recevez du sieur de Chevigny, car, outre le zèle particulier qu'il a pour le service du Roy, je sçay qu'il ne souhaite rien avec plus de passion que de faire des choses par lesquelles il me puisse faire connaitre qu'il ne se peut rien adjouter à la passion qu'il a de me plaire.

J'approuve fort que l'on achète le plomb dont vous me parlez, à un sol la livre et à 18 deniers; bien entendu que M^r de Turenne l'approuve ainsy.

J'attends avec impatience l'inventaire que vous me promettez; lequel je ne doute pas qu'il ne soit bien exact, et je serai bien ayse que vous fassiez distinction de ce qui se sera

trouvé dans la place et de ce qui y aura esté mis tant de canon que de munitions de guerre par M^r de Turenne.

.
Je serai bien ayse qu'on rende les pièces de 24 à M^r l'Am-
bassadeur d'Angleterre, afin que, par cette ponctualité,
nous l'obligions à nous assister, en d'autres rencontres,
avec la même facilité qu'il a fait jusqu'à présent.

.
Il sera bon de bien ajuster le chemin que l'on tiendra
pour envoyer recevoir les lettres en seureté et si vous me
confirmez que celui de Lisle est le meilleur, je m'en serviray
à l'advenir¹.

Comme il était d'une grande importance de confier aux soins d'un homme intelligent et dévoué la garde du matériel d'artillerie réuni à Ypres et des munitions que Robertot s'efforçait d'y faire rentrer, le Cardinal lui annonce qu'il a demandé au grand maître de l'artillerie de lui envoyer un garde magasin nommé La Marche, que l'on avait mis à Mardick.

« Il sera bon que vous escriviez au Sieur Fly, à Calais de l'envoyer au plustost au lieu où vous estes et vous l'instruirez de tout ce qu'il aura à faire, non seulement pour la conservation de ce qui est déjà dans les magasins, mais pour poursuivre la restitution de ce qui a esté égaré par les habitans lorsque la ville a capitulé..... »

(Sens, 29 octobre 1658.)

On voit par la même lettre qu'Ypres était

¹ Il avait été question aussi d'établir un courrier pour Dunkerque et Mazarin écrivant à Schomberg, le 17 septembre, lui demandait de se concerter à cet effet avec Lockhart.

devenu le grand magasin d'approvisionnement¹, dans lequel puisait Turenne. Le Cardinal désirait qu'il fut promptement remonté, donnait des ordres pour qu'on y envoyât de Gravelines ce qui était nécessaire pour combler les vides, se faisait en même temps tenir au courant de ce qui s'y trouvait, et se plaignait de n'avoir pas reçu un état des munitions et outils trouvés à Ypres et dont il demandait un duplicata.

Deux jours après, le 31 octobre, nouvelles recommandations au sujet des munitions et des mesures à prendre pour en empêcher la sortie :

.
N'oubliez pas de m'envoyer l'inventaire ainsy que vous me mandez que vous le ferez après que le convoi seroit arrivé.

Si vous aviez escript un mot à Mr de Turenne, pour lui donner part des seize milliers de plomb que l'on pourroit achepter, il n'eut pas permis de le faire porter en France, car, asseurement, nous en manquerons et l'occasion estoit

¹ Cette intention de faire d'Ypres un centre de ravitaillement pour l'armée de Turenne existait dans l'esprit de Mazarin, même avant la prise de cette place, ainsi qu'il l'écrit dans une lettre du 23 septembre à Talon :

« Je vous prie de prendre garde, que si on n'a pas eu nécessité au siège d'Ypres de consommer des munitions de guerre, outils et autres choses qu'on y a envoyées, de conserver soigneusement ce qui restera.

» Si nous avons le bonheur de prendre Ypres, il faut à l'instant donner ordre d'y faire un grand amas de fourrage, affin d'y pouvoir laisser un corps considérable de cavalerie. Je vous prie d'écrire incessamment à Blondot, affin qu'il en fasse amasser à Dixmude, Furnes, Berghes, bien que je ne doute pas que M. de Schomberg n'ait donné des ordres pour cela. »

bien propre pour en faire provision. Il faut bien prendre garde qu'on fasse sortir les boulets, grenades et autres choses qu'on soustient appartenir aux marchants de St-Omer, car tout ce qui se trouve dans une place appartient au Roy, sans contredit.

(*Mazarin à Robertot, Sens, 31 octobre 1658.*)

Robertot s'étoit excusé, dans une lettre du 25, sur ce qu'il attendait l'arrivée du convoi de Gravelines, et qu'il n'avoit pas encore eu le loisir de faire compter les boulets ni peser la mèche.

En même temps, il comprenoit qu'il ne falloit pas se montrer trop rigoureux au sujet des détournemens de munitions, afin de ne pas occasionner de difficultés avec les habitants, qui, nous en aurons plus d'une fois la preuve, n'acceptoient pas volontiers la domination française et sembloient prévoir qu'elle seroit l'origine de la perte de la plupart des privilèges auxquels les villes de Flandre attachoient tant de prix et qui constituoient leur richesse.

.
Je n'ay pas jugé à propos de faire aucune suite pour les munitions qu'on a diverties, pour ne donner aucun sujet de fascherie aux bourgeois, avec lesquels tout le monde vit avec grande bonne volonté. Ils sont 5,000 habitants, portant les armes et armés. Pour presvenir mesme tous les dessins des ennemis sur cette place, j'obligeai, il y a trois semaines, tous les officiers à faire faire bivac la nuit par l'infanterie et à mettre des cavaliers hors la place, pour battre l'estrade, et un corps de garde d'un escadron, dans la place de la ville, qui envoie des cavaliers incessamment

par les rues et cela sur un bruit qui vint icy que Monsieur de Turenne avoit passé l'Escaut et marchoit à Bruxelles. Mr de Chevigny et tous les officiers, tant de cavalerie que d'infanterie, approuvèrent l'ordre que j'en donnai et, dès le soir, l'on commanda le bivac et les gardes de cavalerie qu'on continue tousjours. Comme il vient grand nombre de paysans aux marchés du samedi, Mr de Chevigny fera monter à cheval une garde de cavalerie, le jour. Il a mis ordre aux portes pour empêcher et observer s'il n'entre pas de soldats travestis.

Voilà, Monseigneur, les précautions que nous prenons pour nous conserver, car la garnison est foible. Mr de Chevigny et tous les officiers sont fort exacts à faire bien vivre les soldats avec les bourgeois. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plainte d'un seul bourgeois.....

(25 octobre 1658.)

Ces différentes mesures reçurent immédiatement l'approbation suivante du Cardinal :

Il est fort à propos de bien traiter les habitants et particulièrement s'ils vivent en sorte qu'ils nous obligent à cela; mais il faut en mesmes tems faire bonne garde. Je m'assure que le sieur de Chevigny l'a fait et les autres officiers ne manqueront pas de s'y appliquer avec le dernier soing.....

(Sens, 31 octobre 1658.)

On attendait de Dunkerque, un convoi au devant duquel, le lieutenant de Roi, Mr de Chevigny avait envoyé quatre-vingt mousquetaires.

Ce convoi comprenait quatre belandres chargées de malades et vingt autres portant des munitions. Robertot en avait profité pour renvoyer à Morgan deux cent soixante-quinze soldats

anglais malades; huit des chevaux du cardinal avaient été choisis pour remorquer les belandres, qui devaient en avoir grand besoin, les eaux étant fort basses. Depuis plusieurs jours l'escorte était partie et on était sans nouvelles, aussi comprendra-t-on l'émotion dans laquelle se trouvait la petite garnison d'Ypres et les mesures que prenaient ses chefs.

Robertot à Mazarin.

Ypres 29 oct. 1658.

Monseigneur.

J'escrivis hier à V. E. par la voie de Dunquerque; je lui donnois advis de l'inquietude où nous sommes touchant le convoi, dont nous n'avons aucune nouvelle depuis qu'il est parti jedy dernier de Dunquerque. Le bruit est qu'il est arrêté à Furnes sur ce que les garnisons de Nieuport et d'Ostende se sont assemblées. J'ai escript à V. E., par le sieur Cadilan, comme nous avons envoyé au devant de ce convoi 80 mousquetaires. L'intention de Monsieur de Turenne estoit que Mr le Conte de Schomberg se chargeat de la conduite. Mr de Schomberg escrivit hier à Mr de Chevigny que celui qu'il avoit chargé du convoi estoit parti de Dunquerque, sans luy en donner advis. Hier au soir, quelques marchants, qui y ont interest, dirent sur la place que Mr de Schomberg l'avait joint et qu'il marchoit. Nous envoiames hier de grand matin un messenger à Mr Delbos à Dixmude pour le prier de tenir son monde prest et donner avis à Furnes que nous enverrions encore quelques troupes, si besoin en estoit.

Un paisan de Menin nous apporta avant hier, à la porte, un paquet de Monsieur de Turenne pour Mr de Schomberg et je le lui envolois de grand matin par message exprès. Je crois que Mr de Turenne lui donnoit advis comme l'armée

devoit passer l'Escaut, comme elle a fait la nuit du dimanche au lundy.

Domp Juan d'Autriche est arrivé depuis deux jours à Courtray, avec 800 chevaux. Un tambour, qui arriva avant hier de Tournai, nous dit y avoir vu Mr le Prince et qu'il y avoit environ 6000 hommes campés hors des portes.

Nous avons pris résolution de faire tenir à l'advenir le marché dans les contre-escarpes, à cause de trop grande abondance de paysans. Samedy dernier, il est entré dans la ville 1500 hommes et le samedy précédent 3000. L'éloignement de l'armée nous oblige à prendre toutes sortes de précautions pour nous garantir de toutes sortes de surprises. Nous fésons fortement travailler à planter des palissades; nos bastions sont fermés le soir; nous avons 18 pièces de canon en batterie, sur de bonnes plates-formes que j'ai fait faire, la plupart chargées de cartouches, pointées aux lieux dangereux. Nous n'avons pas ici un seul canonnier, mais j'ai proposé aux canonniers de la ville de nous servir, et, pour leur office, je leur ai offert de bons appointements : ils n'ont pas voulu. Je fais rechercher dans l'infanterie quelques soldats propres à être canonniers. J'ay envoyé à Vostre Eminence le plan de cette ville, par la voie de Dunquerque, le jour d'hier; il est fort bien fait.

Mr de Chevigny a 6 paisans, à 30 s. de portion, par jour, qui doivent l'avertir de la marche des ennemis, qui sont à Courtrai et à Armentière.

J'ay escript à V. E. que l'infanterie fésoit bivac la nuit et que la cavalerie montoit à cheval. Je suplie très humblement V. E., si elle me fait l'honneur de m'escire, de faire un compliment à tous les officiers des Gardes Francaises et Suisses, des régiments Italien et Anglois et de Nanteuil¹ et

¹ Susane donne l'historique du régiment de cavalerie de Nanteuil, commandé alors par Louis de Boham, comte de Nanteuil et

de Gonteri¹ cavalerie, pour les obliger à continuer. La plupart des officiers deviennent paresseux et ne s'y trouvent pas. V. E. les forcera de faire bivac avec leurs soldats, cela est de la dernière conséquence pour la conservation de la place. Le Sieur Camparan dira à V. E. le nombre d'hommes et de munitions que nous avons icy et les travaux que nous faisons faire dont je prends aussy le soin.

Mr Lange se porte mieux. Pour la Tour, il a une grosse fièvre avec sa blessure; il est à craindre qu'il ne meure.

L'abbé de St-Jean de cette ville, régulier, mourut hier cette abbaie, vaut 15 mille lb. de rente, en temps de paix².

J'ai envoyé les lettres que Vostre Eminence escrivoit à M^r de Schomberg et M^r Bosquet, ils les ont reçues.

Je seray toute ma vie, invariablement, Monseigneur, de Vostre Eminence le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

DE ROBERTOT.

L'alarme n'avait pas été de longue durée, dans la même journée, Robertot envoyait un second courrier et, en même temps qu'il annonçait la prochaine arrivée du convoi, il faisait connaître le passage de l'Escaut par Turenne.

qu'il indique comme étant resté jusqu'à la paix en garnison à Bergues. (*Chronologie des Corps de troupes à cheval*, n° 25.)

¹ Gontery-Cavalerie, régiment étranger, levé le 28 décembre 1652, par Paul de Gontery, licencié le 20 juillet 1660. (SUSANE, *Chronologie*, n° 271).

² D. Placide Mariaval, abbé de S. Jean d'Ypres de l'ordre de Saint Benoît, décédé à l'âge de 58 ans. Louis XIV, lui désigna comme successeur Claude Germain, doyen de l'église de Troyes, qu'il appela à jouir des revenus que possédait, en France, cette abbaye, autrefois établie à Théroouanne et qui avait été transférée à Ypres, après la destruction de cette ville. (*Gallia Christiana*, V, col. 331.)

Robertot à Mazarin.

Ypres, 29 octobre 1658.

Monseigneur

Depuis ma lettre escripte que j'ai donnée au Sr de Campan, qui porte des lettres de Monsieur de Turennes à Vostre Eminence, Mr de Chevigny a reçu des nouvelles du convoi. Il est à la Fintelle¹; il a passé le plus grand danger.

Monsieur de Turennes a passé l'escant avec toute l'armée, la nuit du dimanche au lundy, il marche apparamment vers les ennemis qui sont campés à Tournay, ou à Condé, ou à Saint-Guillin, a-ce-que nous pouvons juger, car, le dessein de Mr de Turennes est caché.

Monseigneur, de Vostre Eminence, le tres humble, tres obéissant et tres fidele serviteur

ROBERTOT.

En marge :

Mr de Chevigny fait partir une forte escorte pour aller encor au devant du convoi.

Le même jour, Mazarin recevait la lettre suivante de Chevigny, commandant la place, en l'absence du marquis d'Humières, qui avait continué à faire la campagne avec Turenne et ne rentra à Ypres que le 21 novembre. On verra, dans cette pièce, l'approbation que donne cet homme de guerre aux mesures de défense dues à l'initiative de Robertot.

Chevigny à Mazarin.

Ypres, 29 octobre 1658.

Je suis bien heureux que V. E. soit contente de moy. Après l'obligation que je lui ay, je ne dois point avoir

¹ La Finteele, commune de Pollinchove entre Ypres et Furnes.

a yms 1229
oct 1678

Monsieur

Mr de Chouigny peut partir sans perdre de
pour aller vers au devant du Convoi.

depuis ma lettre écrite que luy
donnee au Sr de Campanay qui
porte des lettres de Monsieur de
Turenne & v^{re} Eminence, Mr de
Chouigny a receu des nouvelles
du Convoi, Il est a la finotte, il
a passe le plus grand danger
Monsieur de Turenne a passé le cant
avec toute l'armee, le nuit de
dimanche au lundy, il marche
apparamment vers les Ennois qui
sont Campes a Tournay, on a
Conde, on s^t Guillis a que nous
pouvons juger, par le dessein de
Mr de Turenne est cache
Monsieur de v^{re} Eminence
Je me fumble tres obéissant et tres
fidelle serviteur Robertot

d'autre ambition que de la satisfaire. Nous avons fait, Monsieur de Robertot et moy, des recherches fortes exactes des munitions qu'on nous disoit estre diverties et nous n'avons rien trouvé. Tout a été dissipé pendant le siège; ils ont emporté ce qu'ilz ont pu et n'ont pas laissé dans le magasin un seul mousquet. Mr. de Robertot a marqué a V. E. l'état du canon et des munitions: il a fait faire des batteries et planter des palissades, qui commencent à nous servir, et s'emploie fort utilement pour le service du Roy.

La lettre suivante, qui donne de nouveaux renseignements sur l'arrivée du convoi. entre aussi dans certains détails sur la fabrication de la poudre et les moyens d'acheter des munitions.

Robertot à Mazarin.

A Ypres 30 octobre 1658.

Monseigneur,

Le convoy arriva hier au soir au bac qui est à une grande demie lieue de ceste ville, et où nous avons fait faire une bonne redoutte, où l'on met garnison. Il n'a que six ballandes chargées pour les vivres et six qui ont été menées à Dixmude, item 4 ballandes chargées de vin, que le couvoi fit rester à Furnes sur le bruit que les ennemis attendoient nos gens sur le Canal. On a envoyé une escorte quérir les 16 ballandes.

J'ay parlé au sieur Blondel s'il ne vouloit pas s'engager à fournir de la poudre, à cause des difficultés qu'il a à faire venir les salpestres, à moins que le Roy ne se charge des douannes de Dunquerque et des risques jusques à Ypres. Il m'a proposé de faire fabriquer les poudres, en lui fournissant les salpêtres, moiennant une somme d'argent dont nous conviendrous. Je crois que V. E. ne feroit pas mal de

faire achepter des salpêtres en Hollande et de les faire venir en ceste ville. Les 4 moulins à poudre permettront de faire 500 lb. par jour. Il m'a dit qu'il me feroit voir le traité qu'il a avec les espagnols, pour la fourniture des poudres, qu'ils lui paioient 50 lb.; du 100, de nostre monnaie, il m'a fait 55 lb. du cent, monnaie courante. A Paris, je voi qu'il la donnera à 50 lb., mais la livre n'a que 14 onces. Je lui ay dit que je lui prendrois ce qu'il a de poudre et qu'il continuât tousjour à y faire travailler.

V. E. se soubviendra, s'il lui plaist, de faire achepter du plomb d'Angleterre et d'envoyer toutes les choses dont nous avons besoin, que lui dira le Sr Camparan, qui est pleinement informé de l'estat des munitions que nous avons icy.

Nous n'avons plus que 160 blessés ou malades, j'en ferai sortir un cent de l'hospital, devant le 15 novembre. Ainsy V. E. peut m'ordonner ce que j'auray à faire; je n'ai point d'autre pensée que de lui plaire et d'exécuter aveuglement tous ses commandements.

ROBERTOT.

V^{te} DE GROUCHY et C^{te} DE MARSY.

(A continuer.)

ANALOGIES HIBERNO-FLAMANDES

OU

AFFINITÉS ENTRE LA LANGUE IRLANDAISE ET LA FLAMANDE ¹.

D

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Daigear;	Dague;	Dagger, Degen.
*Dal;	Partie, Vallée;	Deel, Daal.
Damhair;	Vif, Zélé;	Dapper.
De;	Deux;	Twee.
Deabadh;	Débats de procès;	Debatten.
Deachta;	{ Instruction, Pré- ceptes;	{ Dicht, Dichten (dicter, composer), analogie par <i>Synedoché</i> (la partie pour le tout).
*Deadh;	Fin;	{ Daad, die het einde behelst. (Analogie extensive et faible.)
Deagan;	Doyen,	Deken.
*Deagh;	Bon, Bien;	Deeg, Dege, van Deeg.
Dealaighim (Dheil);	Séparer, Séparation;	Deelen, Verdeelen.
Dealaigneach;	Séparable;	{ Deelachtig (partici- pant) et deelbaar (séparable).
*Deanadh	{ Faiseur;	Doender.
Deanadoir		
Deanatoir		
Deanaim;	Faire;	Doen.

¹ Suite. Voir *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, 1884, 1^{re} livr., p. 93.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Deanaim;	Je fais;	Ik doe, doen.
Deanta;	Fait, Achevé;	Gedaan.
**Deantach:	Pratique;	Doenlijk, Dadelijk.
Deantanas;	Agissement;	Gedoenten.
Dear ¹ ;	Fille, Grand;	Dochter.
Dearbhatair ² ;	Frère;	Broeder.
Dearbhsuir;	Sœur;	Zuster.
Dearnaim ³ ;	Je traite, traiter:	} Doornemen, ik neem } door.
Deile;	Sapin;	
Deilf;	Dauphin:	Dolfijn.
*Deoch:	Trait de boisson;	Teng.
Dhea, Dia, Die;	Jour;	Dag.
Deabhal;	Diable;	Duivel.
Deabladh ⁴ , Diabladh;	Double;	Dubbel.

¹ *Dear* n'a que deux consonnes de *dochter*, le *d* et l'*r*. Cela suffit en général pour l'étymologie. Kaltschmidt admet même, en vertu de l'analyse linguistique, l'analogie de *dochter* avec le russe *Dorh*, fille, et avec le bohémien *Dcera*, même signification.

² *Dearbhatair*, frère, et *dearbhsuir*, sœur, indiquent dans la première syllabe *dear* une filiation, comme *Geschwister* en allemand pour frère et sœur; et comme *gebroederlingen* et *gezusterlingen*, en flamand, pour cousins germains de deux frères ou de de deux sœurs. Les dérivatifs de *broeder*, *zuster* et *Schwester*, en flamand et en allemand, donnent aux mots composés germaniques une signification de parenté, comme le mot *dear* dans les composés irlandais.

³ Le mot *dear*, qui entre dans la composition *Dearnaim*, je traite, traiter, *ik neem door*, *doornemen*, *doorgenomen*, est pris adjectivement pour *grand*, et indique un augmentatif dans le mot composé irlandais, comme *door*, qui ne diffère guère de *dear* que dans la prononciation (*oo* pour *ea*) a un sens augmentatif dans les mots analogues flamands.

⁴ Les mots *dhea*, *diabhal*, *diabladh*, paraissent dériver du latin; mais selon les principaux étimologistes, ils ont leur racine dans le sanscrit. Il en est ainsi de bien d'autres termes, qui s'approchent plus du latin que de toute autre langue connue. Ici se présente donc la question de savoir si ces termes ont passé par le creuset linguistique du latin ou s'ils sont émanés directement de la grande source orientale.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Dig;	Fosse;	Dijk.
**Direagh;	Tout droit;	Regt, Regtuit.
Doga;	Dock, Bassin;	Dok.
Doir-seach:	Ouvert;	Doorzigtig.
Dom;	Maison, Dome;	Dom (Domkerk).
Don;	Alors;	Dan.
Dona;	Pauvre créature;	Dom (Mensch).
Dor;	Porte;	Deur.
Dorr;	Rude, Sec;	Dor, Droog.
Dorrach:	{ Désagréable, Vexant;	Dorachtig, Onaange- naam.
Dos;	Bois;	Bosch.
Dreach:	Contenance;	Dracht.
Dreapain;	Grimper;	Trappen ¹ .
*Dream;	Presse;	Drom.
Drol ² ;	Rustre, Drôle;	Drollig (Grotesk).
Droma;	Tambour;	Drom.
Drong;	Foule Presse, Parti;	Drang, Partij.
Drnabag;	Petite goutte;	Droppel.
**Drugaire;	Ouvrier, Esclave;	{ Drager (als een werk- man. een slaaf).
Druil;	Tourner autour;	(Roud) draaijen.
*Duan;	Chant;	Deun, Deuntje.
Dubain;	Tremper;	Doppen.
Duil;	Partie d'ouvrage;	Deel (van een werk).
Duis;	Imbécile;	Duts.
Dun ³ ;	Dune, clôture;	Duin.
Dunau (diminutif);	Petite dune;	Duintje, Duinken.
*Dunphort;	Château fort;	Duinoord ⁴ .

¹ Analogie approximative.

² Mot gaélique plutôt qu'irlandais; homme gauche, selon Littré; en irlandais gros bâton, d'où par métaphore lourdaud.

³ Palissade, lieu entouré de collines ou de dunes. C'est un appellatif de plusieurs places en Irlande (comme *cnoc*, coline), qui répond à *dun*, *ton*, *duin* sur le continent, et à *ton*, *town* en Angleterre. De là Dunkerke, Virton, Wenduine (Flandre occid.), Milton (Kent), etc.

⁴ Mot composé de *duin*, clôture, et de *oord*, place, très intelligible, mais non usité.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Dus;	Afin de; afin que ¹ ;	Dus.
*Dus;	Poussière;	Dons (fine farine) ² .
E		
*Eang, eng;	Trace, Vestige:	Engte (nauw spoor).
Ecmacht (<i>ec</i> , négati ^{on});	Impuissant;	Onmagtig.
Eclain;	Ile;	Eiland.
Eile (zool.);	Elan;	Eland.
*Eile;	Un autre;	{ Elders (racine <i>el</i> , en grec ελλεις).
Ein;	Un;	Een.
Eiscim;	Demander;	Eischen.
Eittigh;	Vilain;	Etterig (Purulent).
*Er (sans aspiration);	Noble, Héros;	Heer.
Es;	Bœuf;	Os.
Eun;	Poule;	Hen, Hoen.
Eun-uisge;	{ Poule d'eau (<i>uisge</i> signifie eau);	{ <i>Hoen</i> in 't water, Wa- terhoen ³ .

F

Fabheun ⁴ ;	Faucon;	Valk.
Fail;	Faute;	{ Falen (commettre une faute).
Fall;	Mauvais, Sale;	Vuil.

¹ Cette particule établit, en joignant deux phrases, une analogie restreinte; par exemple, on dira : « Je vous donne mille francs *afin de* vous enrichir »; ou bien on dira : « Je vous donne mille francs; de cette manière (*dus*) je vous enrichis ». Les deux phrases expriment une même pensée. Il y a donc une analogie, non stricte, mais réelle.

² C'est l'espèce pour le genre ou la partie pour le tout. Donc analogie par synecdoche ou par métonymie.

³ Une particularité de la langue irlandaise, c'est que les substantifs attributs se mettent généralement après le substantif principal. Ainsi on dit *hoen-water* pour *water-hoen*.

⁴ Le mot français se rapproche plus de l'irlandais que le flamand; mais l'*l* de *valk* qui est omis en irlandais et en français, se trouve dans le latin *falco* et dans la racine *fals* (faux).

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

Fallsa;	Faux;	Valsch.
*Falsnacht;	Fausseté;	Valschheid.
Fanach;	Errant;	{ Waan (opinion <i>erro-</i> { <i>née</i>), waanachtig.
*Fangaim;	Enfermer:	{ Vangen (faire un pri- { sommier qui est <i>en-</i> { <i>fermé</i>).
*Faoch;	Froid:	{ Vocht (humidité, qui { produit le froid) ¹ .
Faodalaight;	Enfant trouvé;	Vondeling.
*Faoleach;	Engrais;	Vuilheid.
Faoill;	Tromperie:	Faal, Falen.
Faoin;	Vain (idée vaine);	Waan.
Faoloch;	Oiseau de proie;	(Grijp) vogel.
Far;	Pour;	Voor.
*Faralach;	Semblable;	Vergelijkend.
Fardail;	{ La plus grande par- { tie d'un objet;	Voordeel (Avantage) ² .
Fardorus;	Lintean;	{ <i>Voor de deur</i> (pour la { porte) ³ .
Fargaim;	Détruire:	Vergaan ⁴ .
Fas;	Ferme;	Vast.
Fasach;	Désert:	Woest.
*Fastughadh;	Action de saisir;	Vasthouden.
Feallaim;	Errer;	Falen.
Fear;	Homme;	Heer.
Feart;	Vertu, Valeur.	Waarde.
Feis;	Fête;	Feest.
**Fel;	Lutte;	{ Vellen (Abattre, com- { me dans une lutte), { Fel (véhément com- { me dans la lutte).

¹ C'est la cause pour l'effet, analogie par métonymie.

² La plus grande partie d'un objet crée un avantage. Il y a ici analogie par métaphore.

³ Le linteau soutient la maçonnerie au-dessus d'une *porte*, et fait ainsi *partie* de la *porte*. Analogie par synecdoche.

⁴ Ce qui périclît subit une destruction. Donc *vergaan* donne l'effet pour la cause, par métonymie.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
**Fest;	Courage;	{ Vast (ferme, inébran- branlable) ¹ .
Fiadh;	Nourriture;	Voeding, Voedsel.
*Fiafraighe;	Question;	Afvraag, Vraag.
**Fiafraighthe;	Interrogé;	Gevraagd, afgevraagd
*Fichim;	Combattre:	Vechten.
Fidelin (dimin.);	Petit violon;	Vioolken.
Fige;	Figue;	Fijge.
Fin, Fion;	Vin;	Wijn.
Fiodh;	Bois;	Woud.
Fiongeur ² ;	Vinaigre;	Wijn-geur, Wijn-zuur.
Fionghort;	Vigne;	Wijn-oord, Wijngaard
*Fior, Fire;	Vrai;	Waar.
Fioradheachd ³ ;	Véracité;	Waarachtigheid.
Fios;	Science, Savant;	Wijs, Wijsheid.
Fir;	Joli;	Fraai (<i>fair</i> en anglais).
Firbolg;	Belge;	{ Belg (of man met pijl- kas voorzien, ook edel man).
Fireachd;	Vérité;	Waarheid ³ .
Fleisdeoir;	Boucher;	Vleeschhouwer ⁴ .
Fodar;	Fourage;	Voeder.
Foilg;	Quelque temps;	Wijl.
Foir;	{ Devant (en compo- sition);	Voor.
Foirm;	Forme;	Vorm;

¹ Ferme au physique comme au moral. Donc par le courage comparé à la force du corps par métaphore, figure analogique.

² *Wijn-geur, wijnzuur*, sont des mots composés non usités, mais intelligibles (pour *zijn*) et dont le premier, *wijn-geur*, ressemble à l'irlandais. Le second signifie acide de vin ou vinaigre; le premier, odeur de vin. C'est une analogie faible.

³ *Waar* est dans la racine *fior* et *heid* dans la terminaison *chd*. Le latin *verus* et le polonais *vierny* sont cités comme analogues à *waar* par les linguistes.

⁴ Le *v* et le *w*, n'existant pas en irlandais, se remplacent par *f* dans le mot flamand *vleeschhouwer* et dans ceux commençant par *w*.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Folg;	Actif, Prompt;	Volger ¹ .
Forc;	Fourche;	Vork.
Foreach;	Fourchu;	Vorkstok (<i>vorkachtig</i> , ce mot, qui n'est pas reçu, mais que tout flamand comprendrait, serait parfaitement analogue).
Forhart;	Front;	
Fort;	Forteresse;	Fort.
Fortuin;	Fortune;	Fortuin.
Fual;	Urine, Eau;	Vuil water, Blaaswater.
Fuirneis;	Fournaise;	
*Fulangaim;	Endurer, patienter de <i>fulang</i> , passion, sentiment;	Verlangen.

G

Gab;	Bouche;	Gapen (ouvrir la bouche) ² .
*Gaggach;	Bégaiement;	
Gaggan;	Gloussissement;	Kakelen, Gagelen ³ .
Gairtail (de <i>girt</i> , ceinture);	Jarrettière;	
Gamal;	Chameau;	Kemel.
Gaor;	Boue, Marais;	
Garrdh, Garradh;	Jardin;	Gaard (Lusthof).
Gead;	Oie;	Gans.
Gearait;	Guerrier;	Werend, Weerman.
Geasa;	Conjecturer;	Gissen.
*Gig;	Chatouillement;	Jichen.

¹ *Volger*, c'est-à-dire celui qui suit et qui par conséquent se montre actif.

² Mouvement de la bouche pour la bouche même, par métonymie.

³ Cri d'oie ou de poule, attribué à l'homme par métaphore.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Glost;	Levure;	Gist.
Girt;	Ceinture;	Gord.
Girtaim;	Ceindre;	Gorden.
Gliduighm, Glidich;	Mouvoir;	Glijden.
Gliugal;	Glousser;	Klokken.
Gloir;	Gloire;	Gloor.
Gnumail, Gnumh;	Grogner;	Gruunen.
Gola;	Gloutonnerie;	Gulzigheid.
Gosda;	Esprit;	Geest.
Grabaim, Grab;	Arrêter, Retenir;	{ Grijpen (Wederhou-
		{ den).
Grabhaim;	Graver;	{ Graven (d'après Kil-
		{ lian).
Gradh;	Grade;	Graad.
Gradh;	Amour;	} Grejjen (Plaire).
Graduighim;	Aimer,	
**Grainighim;	Granuler;	Korrelen.
Grainnin, Gran ¹ ;	Grain;	Graan.
Granc;	Apré;	{ Rank (DE Boo, <i>Idio-</i>
		{ ticon).
Grib;	Empêchement ² ;	Grijpen (Saisir).
Gribh;	{ adj. Rapide;	Grijper (adj. rap.).
Gribh, Gribhean;		Griffon;
Gruaim;	Mauvaise humeur;	Gramschap, Grim.
Gual;	Charbon;	Kool.

¹ Le mot *gran*, en latin *granum*, est pris par certains auteurs comme la racine celtique introduite dans le latin par les Sabins, qui en partie étaient Celtes. Le verbe *grainighim*, granuler, que le latin n'a pas, est cité à l'appui de cette opinion. Le latin est postérieur au gaélique d'après plusieurs auteurs (Voir : *Aryan. origin.*, etc., du chanoine BOURKE. London, 1867).

² *Grib*, empêcher, et *grijpen*, saisir, sont analogues dans ce sens que celui qui est saisi rencontre un empêchement. C'est l'effet pour la cause par métonymie. Le mot *grijpen*, saisir, exprime aussi la rapidité qu'indique le mot *grib* pris comme adjectif. Remarquons que *grib* se retrouve dans *gribh* (griffon), qui *saisit* sa proie, grâce à son vol *rapide*, que rend aussi le mot *grib* comme adjectif.

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

Guin;	Blessant à mort;	Dat <i>wondt</i> tot de dood.
Gulba;	Bouche, Gueule;	{ Gulpen (gulzig drinken).

I

*Ic;	Aussi;	Ook;
Iach;	Soupir;	Hik (Hoquet).
Iarum;	Fer;	IJzer ¹ .
Indornis;	Porte de derrière;	(In). <i>binnendeur</i> .
Inbhear (prononcez : <i>invar</i>);	{ Embouchure d'une rivière;	{ Invaren (ingang eener rivier).
Ingir;	Ancre;	Anker.
Inlead;	Préparant;	Inleidend.
Intradh;	Entrée;	Intrede.
Intram;	Entrer;	Intreden.
Ioc;	Joug;	Juk.
Iodalt ² ;	Italie;	Italie.
Iomladaim;	Détourner;	Omleiden.
*Iomme;	De cette manière;	Hierom.
*Iomoltoir;	A l'autel;	Om den altaar.
*Iomraichne;	Se méprendre;	Om (mis) rekenen.
*Iomraidhim;	Divulguer;	{ Om (rondom) redeneren.
Iomrollaim;	Errer, rouler de tout côté;	{ Omrollen.
*Iomthrong;	Renversement;	Omdringen.
*Iomtuinne;	Pour nous;	Om ons.
Iosaim;	Manger;	Eten.
Iosda;	Maison;	Huis.
Is;	C'est;	't Is, het is.
*Isi;	Elle;	Zij.

¹ Le *I* de *Iarum* tient lieu de l'*ij* du mot *ijzer*, la lettre *r* caractérisant les deux mots, comme dans l'anglais *iron*.

² *Iodalt*, pour *Italie*, fait voir à quel point les termes sont souvent défigurés en passant par le creuset irlandais. Il ne faut donc pas rejeter les analogies par cela seul qu'elles sont bizarres; il faut les soumettre à l'analyse et à la critique générale admise en philologie.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*It ¹ ;	C'est eux;	Zij zijn 't, zij zijn het.
Ithim;	Manger;	Eten.
Ithte;	Mangé;	Geëten.
**Iubhar;	If;	Ijf.
Induighe;	Juif;	Jood.
Iustis;	Justicier;	Justitie of regtpleger.

L

Lab;	Lèvre;	Lip.
*Labair;	Parler;	Lellen.
Ladhair;	Lèpre;	Leproosheid.
Laibhin;	Levain;	Hevel ² .
Laidiomn;	Latin;	Latijn.
Lana;	Sentier;	Laan.
Lang ³ ;	Long;	Lang.
*Lang;	Lance;	Lans.
Lann;	Pays;	Land.
*Laoid;	Hymne, Chant;	Lied (heilig).
Larum;	Alarme;	Alarm.
Leabhaim;	Lire;	Lezen.
Leagaid, Legaid;	Légat, Ambassa- deur;	Legaat.
Leagaid, Legaide;	Legs;	Legaat (Erf, Gift).
Leaghaim;	Lécher;	Lekken.
Leagthoir;	Lecteur;	Lezer.
**Leasaighim;	Rectifier;	Leesten.
Leasg;	Parresseux;	Lui.
Leathar;	Cuir;	Leder.
Legiun;	Légion;	Legioen.

¹ Le *t* est analogue avec *s* en étymologie. Ainsi *eten* fait *essen* en allemand. On a aussi *ithim*, manger, en irlandais.

² *bh* se prononce comme *v* dans *laibhin*, mot qui a les consonnes *v* et *l*, comme *hevel*, mais dans un ordre inverse par métathèse. La lettre *n* manque au flamand, ce qui rend l'analogie incomplète.

³ Ce mot, comme bien d'autres, se trouve, quant à la racine, dans presque toutes les langues indo-européennes et contribue à ranger l'irlandais parmi celles qui dérivent de la langue aryenne.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Leis;	Lumière;	Licht.
Leo, Leoghan, Leo- mhan;	Lion;	Leeuw.
*Lere;	Religion;	{ Leer (bij voorkeur Leer Gods).
Leug;	Parresseux;	Lui.
Leus;	Lustre, Splendeur;	Luister.
**Lede;	Peu;	Luttel (angl. <i>little</i>).
Lig;	Laisser, Souffrir;	Laten, Lijden.
Lige;	Lit;	Liggen (être couché).
Lighe;	Action de lécher;	Lekking.
Lighim;	Lécher;	Lekken.
Lile;	Lis;	Lelie.
Lin;	Lin;	Lijn.
Lingria;	Angleterre;	England.
*Liobhram;	Adoucir;	Linderen.
Littir;	Lettre (caractère);	Letter.
*Luidaidhe;	Lorgneur;	Loerder.
*Liun;	Paresseux;	Lui.
Loch;	Lac;	Lak;
Lodailim;	Charger;	Laden.
London ¹ ou <i>Lunn-</i> <i>dun</i> , ville fortifiée;	Londres;	Londen (<i>leen en duin</i>).
Luach;	Valeur, Prix;	Loon.
Lub;	Amour, Inclination;	Liefde.
Luchd;	Charge;	Lading;
Luidhim;	Vivre;	Lever.
*Luige;	Dénégation;	Loochening, Leugen.
Luth;	Jointure, Artère;	Lid (Slagader).
*Luthgaire;	Joie;	Leute, Lusten.

M

Maireil;	Maquereau;	Makereel.
Maighdean;	Vierge;	Maagd.

¹ Selon quelques-uns, de *long*, vaisseau; selon d'autres, de *lon*, prairie (en gaélique), et *dun*, enclos palissadé. *Londerzeele* en Brabant paraît confirmer cette dernière étymologie, vu que *zeele* ou *saal* (sanskrit, *sala*) signifie enclos.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Maighdean, Mhara ¹ ;	Sirène;	Meermin.
Mam;	Mama, Mamelie;	Mam.
Maodal;	Ventre, Estomac;	Maag.
Maor, Marascal;	{ Officier, Bailli, Maire: }	{ Meier, Maarschalk.
*Mar. Mar'so, Mu'r;	{ De sorte que, Comme, Sinon: }	{ Maar ² .
Marcach;	Marquis;	Markgraaf.
**Margath;	Marché;	Markt.
Marros;	Romarin;	Rosmarijn.
Martra;	Martyrs;	Martelaren.
Mata;	Natte;	Mat.
Matal;	Manteau;	Mantel.
Mathair;	Mère;	Moeder.
Me;	Moi;	Mij.
Meadhon;	Milieu;	Midden.
Meamain;	Baiser. Lécher;	Mammen.
*Meang;	Manque;	Mangelen.
Meile;	{ Petit moulin à la main; }	{ Molentje, Handmolen.
*Meinic;	Souvent;	Menigmaal ³ .
Melg;	Lait;	Melk.
Men;	Bouche;	Mond.
*Men-mara;	{ Port ou embou- chure de mer: }	{ Meer-mond ⁴ .

¹ Littéralement vierge marine, de *maighdean* et *margha* ou *mara*, marin. Le flamand *meermin*, qui signifie amour de la mer, se rattache à la même idée.

² L'adverbe *maar* (mais) a un sens restrictif, tandis que l'irlandais *mar*, suggère une idée de comparaison; mais les deux adverbes sont reconnus comme analogues au mot latin *magis* (davantage, de plus), qui est un augmentatif et rapproche, par sa signification, le flamand et l'irlandais; c'est une analogie médiata. *Mu'r* (sinou) est parfaitement analogue.

³ *Menigmaal* est composé de *menig* (beaucoup) et de *maal* (fois). *Maal* est retranché dans l'irlandais par abréviation. L'analogie n'en est pas moins remarquable.

⁴ *Meer-mond* est un mot composé, non usité, mais que tout flamand

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Mialach;	Fumier;	Mest.
Miamhal;	Miauler;	Meeuwen.
**Mianach;	Mine, Filon;	Mijnader.
*Midenam;	Méfait;	Misdaad.
Milenn;	Moulin;	Molen.
Miliniu;	Million;	Millioen.
*Milteun;	Prodigue;	Mild.
*Min, Mine ¹ ;	Petit, Moins;	Min (Moins).
*Minanach;	Bout d'homme;	Manneken ² .
*Minead;	Petitesse;	Miuderheid.
Minic;	Fréquent;	Menig.
Minichthe;	Explication;	Meening.
Miontas;	Monnaie;	Munt.
Misteire;	Mystère;	Misterie.
*Moll;	Poussière, Sable;	Mul.
*Moradh;	Augmentation;	Meerheid.
Mort;	Meurtre;	Moord.
Mortaim;	Tuer;	Moorden.
Mortoir;	Meurtrier;	Moorder.
*Mota;	Amas de terre;	Mot.
Muille;	Mulet;	Muil.
Muilleann;	Moulin;	Molen.
*Muir;	Mer;	Meer, Zee.
Mung, Muing;	Crinière;	Maan.
*Mur;	Mur;	Muur.
*Mu'r (voir <i>Mar.</i> plus haut: }	Sinon:	Maar (Zoo niet) ³ .
Mustard;	Moutarde;	Mostaard.

comprend, grâce au génie de la langue flamande si riche en mots composés. Il y a une métathèse de mots en irlandais.

¹ *Min* en flamand, analogue au latin *minus* (moins), donne l'idée de *petit* ou de *min* en irlandais, surtout comme *mine* signifie moins.

² Diminutif analogue à l'irlandais, dont la racine est évidemment la même qu'en flamand, et dont la terminaison *ch* est homorganique du *k*, c'est-à-dire, appartenant au même organe vocal. Le français *mannequin*, l'anglais *manikin*, proviennent incontestablement du flamand *manneken*.

³ Le mot anglais *but* (mais) a pour racine, d'après S. Johnson et

N

Nada (en espagnol <i>Noda</i>);	} Rien;	Niet.
Naduir, Nattur;	Nature;	Natuur.
*Nadurach, Naturtha;	Naturel:	{ Natuurlijk, Natuur- achtig.
Nathair;	Serpent;	Adder.
*Naire;	{ Honte, Disgrâce, Frayeur;	} Naar (Effrayable).
Neacht. Necht:	Nettoyé, Propre;	Net.
Nead;	Nid;	Nest.
**Neamfastadh;	Qui n'attache pas,	Niet vastmakend.
**Neamthoileach;	Récalcitrant:	Niet-gewillig.
Ni, Ni't, Niod, Nior, Nir, Nis;	} Non pas;	Niet, niet met al.
Nigh;	Net, Nièce;	Net, Nicht.
*Niomain;	Piller, Prendre;	Nemen.
Nior;	Non, Jamais;	Niet, Nooit.
Nocha, Nochad;	Nonante:	Negentig.
Noch ';	Nuit, Nu;	Nacht, Naakt.
Nochd-mearan:	Cauchemar;	Nacht-merrie.
Nochduigheachd;	Nudité;	Naaktheid.
Nocht;	Petite note;	Nootje.
Nodadh, Notad;	Note, Marque;	Noot (Teeken).
Nua;	Moderne;	Nieuw (Modern).
Nuimhir;	Nombre;	Nummer.

d'autres, le mot saxon *butan*, en flamand *buiten* (dehors). Cette analogie ne paraît pas plus forte que celle du *maar* flamand et de l'irlandais *mú'r* ou même *mar*.

¹ Il est à remarquer que dans *nochd*, nuit, et les mots où intervient le *ch*, cet aspiré se prononce comme en flamand, tandis que dans les mots anglais de la même espèce, comme dans *night*, la double lettre aspirée *gh* disparaît dans la prononciation et sert seulement à donner un son plus fort à la voyelle précédente. Cette analogie revient très fréquemment entre l'irlandais et le flamand.

O

Ob;	Houblon;	Hop.
*Ocha ¹ ;	Petit œil;	Oogje, Oogken.
Ochd;	Huit;	Acht ² .
Ochtdeug;	Dix-huit;	Achttien.
Ochtmhad;	Quatre-vingts;	Achtig.
Ocian;	Océan;	Oceaan.
Oen;	Un;	Een.
*Oendatad;	Unité;	Eenheid.
Oeth, Aoth :	Serment:	Eed.
Og;	Œuf;	Ei ³ .
Oibrighite;	Opéré;	} Opgerigt (érigé) Ver- rigt ⁴ .
Oighre;	Héritage;	
Oinninn;	Oignon:	Ajuin.
Oir;	Heure;	Ure.
Oirdnim;	Ordonner;	Ordenen ⁵ .
*Oireachda;	Décret;	Oordeel (Uitspraak).
*Oirleach;	Carnage;	Oorlog, Slachting ⁶ .
Oirp;	Europe:	Europa.
Oisire, Oisidir;	Huitre:	Oester.

¹ *Eye*, œil, en anglais a la même racine qu'*ocha*; mais on ne dira pas qu'il approche du flamand comme le diminutif *oogje*, quant à l'analogie.

² Même observation que pour *Nochd*.

³ Parmi les nombreuses analogies hiberno-anglaises on a le mot anglais *egg* qui approche plus de l'irlandais que le flamand *ei*.

⁴ Le mot irlandais est plus général que le flamand *opgerigt*, érigé; mais celui qui érige opère. *Verrigt*, opéré, plus éloigné du mot, approche davantage du sens.

⁵ L'anglais *to order*, de même origine qu'*oirdnim*, en diffère plus que le flamand *ordenen*.

⁶ L'analogie verbale est parfaite et, quant au sens des mots, on doit admettre que le carnage (*oirleach*) accompagne généralement la guerre (*oorlog*). On peut donc prendre le premier sens pour le second par hyperbole. C'est une analogie réelle exprimée par une figure de rhétorique.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Ola;	Huile;	Olie.
**Oldas, Oldat;	Mais, Toutefois;	Dan, Doch, Edoch.
Oll;	Tout;	Al.
Olla, Ollach;	Laineux.	Wollig, Wollachtig.
**Onoir;	Honneur;	Eer.
Oracail;	Oracle;	Orakel.
Ord;	Ordre;	Order.
Ortograiph;	Orthographe;	Ortograaf.
*Oscul;	Aisselle;	Oksel ¹ .
Osda;	Hôte;	Gast ² .

P

Le *P* n'existe pas dans les plus anciens manuscrits irlandais, où l'on ne trouve que seize lettres, comme on peut le voir dans le dictionnaire irlandais-anglais, par Edouard Oreilly; le *P* est remplacé dans ces manuscrits par le *B*. C'est l'inverse de ce qu'on rencontre en Allemagne, où, dans certaines provinces, on prononce en général *P* pour *B*.

Les lettres *B* et *P* sont au nombre des vingt-six caractères dont se compose l'alphabet gothique d'Ulphilas (traductions bibliques), et doivent par conséquent être attribuées à l'ancienne langue de la race teutonne, à laquelle appartenaient les Bas-Allemands, les Néerlandais et les Flamands. L'alphabet irlandais n'a aujourd'hui que dix-sept lettres; l'emprunt du *P* fait au tenton ou flamand n'aurait donc rien d'étonnant. Cet emprunt a été fait aux Belges d'après Oreilly (*Iris-english-diction*). C'est une forte preuve en faveur de nos analogies hiberno-flamandes.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Paillim;	Pavillon, Tente;	Paviljoen.
Pailis, Palas;	Palais;	Paleis.
Paire;	Parc;	Park.
Paitris;	Perdrix;	Patrijs.

¹ *Oscul* et *oksel* se ressemblent à s'y méprendre, sauf la métathèse des deux premières consonnes.

² Les deux consonnes d'*osda* se trouvent dans *gast*, dont le *g* est aspiré comme dans le *hospes* latin et le *host* anglais.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Pancog;	Beignet;	Pankoek.
Panna;	Terrine;	Pan.
Pannal;	Ban, Bande;	Ban.
Papa;	Papa, Père;	Papa.
Pananach;	Catholique;	Paapsch.
Pann:	Plume à écrire;	Pen.
*Peall;	{ Convercle, Pean, } { Écorce: }	{ Pel.
Peanseal;	Pinceau;	Penseel.
Pearla;	Perle;	Parel.
Pearsa;	Personne;	Persoon.
Peileir;	Pilier;	Pilaar.
Peiliocan;	Pélican;	Pelikaan.
Pein, Pian;	Peine;	Pijn.
Peire;	Poire;	Peer.
Peist;	Peste;	Pest.
Pib, Piob;	Pipe;	Pijp.
Pice;	Pique;	Pijk.
Picil;	Saumure;	Pekel.
Pinginn;	Denier;	Penning.
Pinnt;	Pinte;	Pint.
Pioban;	Petite pipe;	Pijpken.
Piobar;	Poivre;	Peper.
Piocadh;	Piqûre;	Pikking.
*Piollaim;	Éplucher;	Pellen.
Piostal;	Pistolet;	Pistool.
Plaigh;	Peste;	Plaag.
Planç;	Planche,	Plank.
Planda, Planta;	Plante;	Plant.
Plandaighim;	Planter;	Planter.
Plasda;	Plâtre;	Plaaster.
Plata;	Plat;	Plaat.
Pleisiur ¹ ;	Plaisir;	Plezier.

¹ Le bas-breton a emprunté beaucoup de mots au français, comme nous l'avons fait voir dans une publication flamande (*De keltische tongvalen*, etc.). Ces mots ont dû passer par là en Irlande, soit directement, soit par l'intermédiaire des Belges. L'irlandais *pleisiur*,

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

*Pluc;	{ Tas, Masse, Bonne } quantité;	Pluk, Hoop.
*Pluceach;	Massif;	Plukachtig.
Poc;	Bouc;	Bok.
*Poc;	Coup;	Pof.
*Pocin;	Petit bouc;	Bokskén.
Poita, Pota, Potadh;	Pot;	Pot.
*Poitiu;	Petit pot;	Potteken.
Poll;	Puits;	Poel, Put.
Pone;	Point;	Punt.
Pout;	Livre (de poids);	Pond.
Port;	Porte;	Poort.
Posta;	Poteau;	Post.
*Patoir;	Qui amasse;	Potter ¹ .
Prealaid;	Prélat;	Prelaat.
Pric;	Prêche;	Preek.
Prioir;	Prieur;	Prior.
Priontoir;	Imprimeur;	Printer.
Pris;	Prix;	Prijs.
Pritchadoir;	Prêcheur;	Prediker.
Pucoid;	Pustule;	Pok.
Pudar;	Pondre;	Poeder.
Puite;	Puits, Vaisseau;	Put.
*Puiteachan;	Petit puits;	Putteken.
*Pus (mot par lequel on appelle le chat), Pusag, (diminutif gaëlique);	{ Minette;	Poes, Poesje ² .

le flamand *plezier* et l'anglais *pleasure*, viennent du mot français *plaisir*, radical *plaire*, en latin *placere*, dont la racine indo-européenne est incertaine. Cette observation s'applique à un bon nombre de mots irlandais, qui ont leurs similaires en bas-breton, en flamand, en anglais et en français.

¹ *Potter* est celui qui amasse de l'argent. C'est ici l'espèce pour le genre, qui fait l'analogie par le trope de la synecdoche.

² Le diminutif gaëlique *pusag* se rend par *poesje* en flamand. Comme les diminutifs flamands s'appliquent en règle générale aux noms et même aux adverbes; il est probable qu'ils sont la souche

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

Puscagach;	} Comme un petit chat;	Gelijk een poesje, of poesjachtig.
Putog, Putag (gaël.);		Pudding;

R

Racad, Racaire;	Rateau;	Rakel.
*Radh, Radha;	{ Jugement, Ordon- nance (en anglais <i>Award</i>);	} Raad (Conseiller).
*Radaim;		
Radan;	Rat;	Rat.
Raib;	Rapt, Rapine;	Roof.
*Raibe;	Navet;	Raap.
Raidhim;	Dire, Relater;	{ Redeneren (Raison- ner) ¹ .
Rang;	Rang;	Rang.
Rann;	Morceau;	Rand (Tranche);
**Rannsach;	Chercher, Ranger;	Rangschikken.
*Reachtaire;	Juge;	Rechter.
Reachtghe;	Justice;	Recht.
*Reagad;	{ Exécuter à la po- tence;	} Rechten.
Readan;		
Reangach;	Ride, Potence;	{ Rimpelig, Rimpelach- tig ² .

des diminutifs irlandais, vu surtout l'analogie frappante des terminaisons. Ainsi dans *pusag*, le *g* final est guttural, comme le *j* flamand dans *poesje*, et qui a le son de l'*y* dans le mot anglais *year* (pron. *pousye*). On peut en dire autant des diminutifs irlandais en *an* ou *in*, qui s'expriment en flamand par *ken*. Ce qui rend ici l'analogie plus frappante, c'est l'expression (adverbiale) *puseagach*, qu'on peut traduire par *poesjachtig* en flamand.

¹ Celui qui raisonne *dit* intérieurement ou extérieurement; c'est le trope de la *synecdoche*.

² Les adjectifs flamands en *ig* et en *achtig* se rapprochent beaucoup plus de l'irlandais que ceux d'autres langues. Ainsi l'anglais pour *rimpelig* a *wrinkle*, en anglo-saxon, *wrinkle*.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Reangad;	{ Pendre par strangulation;	} Verhangen, Hangen.
*Rechtge:	Loi. Juges:	Recht. Rechters:
Reic. Reicim:	Trafic. Compter;	Rekenen (Handel).
Reidh:	Corde;	Reep.
Reidhim;	Apprêter:	Reeden, Bereiden.
*Reuboir;	Pirate:	Roover.
Riaghail, Riaghal:	Règle;	Regel.
*Richead, Righe:	{ Royaume, Souveraineté;	} Rijk.
*Righim;	Tendre, Étendre:	Reiken.
Rioghdhal:	Convocation royale;	Rijksdag, Rijkdom.
Riogphort ¹ ;	Palais princier:	{ Rijksoord of Rijkspoort.
*Riogh Rath;	Cour royale;	Rijksraad.
Rithbhir;	Rivière;	Rivier.
Roboir;	Voleur;	Roover.
Roc;	Roc;	Rots.
*Rocach;	Rocheux;	Rotsachtig.
Roichenn:	Il atteint;	Hij reikt (Reiken).
Rolaim;	Rouler;	Rollen.
Rollaigheoir;	Rouleur;	Roller.
Rop, Ropadh;	Corde;	Reep.
*Ropan:	{ Petite corde, Cordon;	} Reepken.
*Ros;	Rose:	{ Roos ² (Bloem of Ziekte).
*Rot;	Rouge;	Rood.
*Roth;	Roue;	Rad;
Ruadh:	Rouge;	Rood.

¹ *Ort*, en flamand *oord* (lieu), ou *phort*, porte fortifiée ou château, lieu distingué.

² *Roos* en flamand, et *ros* en irlandais a, outre le sens général, celui d'érysipèle. Par métonymie, trope pris de la couleur rouge pour l'objet coloré. Les dictionnaires anglais ne donnent pas cette signification pathologique ou figurée. L'analogie hiberno-flamande en est d'autant plus remarquable.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Ruathur;	Lutte, Faction;	Rot.
Rubin;	Rubis;	Robijn.
**Ruboir;	Frotteur;	Schrobber ¹ .
*Rugh;	Repentir;	Rouw.
Ruga;	Couverture en poil;	Ruig (<i>rug</i> en anglais).
Ruigim;	Atteindre:	Raken.
Ruithim;	Courir;	{ Rijden, Ruiters (<i>Car-</i> <i>lier</i> ou <i>Coureur</i>).
Rum;	Place;	Ruimte.
*Ruinaighim;	Faire place;	Ruimen.

Chanoine DE HAERNE.

(*A continuer.*)

¹ L'anglais *rubber*, qui signifie *frottoir*, est plus analogue que le flamand à l'irlandais.

VARIÉTÉS.

A PROPOS D'UNE LETTRE DE VAN HULTHEM. — Il y a deux ans paraissait dans cette revue une lettre inédite de Van Hulthem, du 18 octobre 1806, laquelle était consacrée spécialement à l'institution d'un cours de botanique et à l'organisation d'une bibliothèque à Gand. Les archives de la ville possèdent de lui un autographe, simple billet écrit à la hâte, qu'on lit avec intérêt parce qu'il donne une idée de l'activité de l'auteur comme membre du tribunal.

Paris, le 9 Juillet 1806.

Ch. Van Hulthem, membre du tribunal, à M. Della Faille, maire de la ville de Gand, officier de la Légion d'Honneur.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 5, vous voyez que la ville de Gand n'est plus oubliée, on lui a accordé récemment un entrepôt de sel, on nous promet un entrepôt pour les tabacs et l'entrepôt entier et réel à la paix, l'établissement d'une école médicale près les hospices est accordé par l'arrêté de S. M. du 2 de ce mois. On fera aussi droit, à ce que j'espère, à d'autres réclamations.

S. M. l'impératrice m'a fait l'honneur de me dire dimanche qu'elle va donner des ordres de vous envoyer les plantes de la Malmaison que j'ai demandées pour notre jardin. J'ai entre les mains les médailles qui doivent servir de prix aux élèves de l'Académie, je les

remettrai à Voisin, courier (*sic*) de la malle qui doit arriver aujourd'hui et qui vous les portera.

Agrérez, je vous prie, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

CH. VAN HULTHEM.

Je vous prie de ne faire aucune nouvelle nomination ou promotion dans l'école médicale avant que je n'aie eu l'honneur de vous parler, ce qui sera bientôt, à ce que j'espère.

Cette lettre, de même que celle qui a été publiée antérieurement, montre bien que Van Hulthem ne se contentait pas d'être à une époque difficile « le dieu tutélaire »¹ des anciennes bibliothèques de la ville, qu'il préserva en grande partie de la destruction en les réunissant dans le local actuel. Il s'intéressait encore à tout ce qui à un titre quelconque pouvait être utile à ses concitoyens. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on trouve à Gand son portrait à l'hôtel de ville comme à la bibliothèque de l'Université, à l'Académie de dessin comme à la Société d'horticulture et de botanique. Depuis quelques années son buste figure également à l'entrée de toutes nos expositions triennales de peinture : c'est un juste hommage rendu au fondateur de ces solennités artistiques.

L'administration communale, qui a en ce moment l'occasion de baptiser tant de rues nouvelles, ferait peut-être bien d'en réserver une grande pour Van Hulthem.

V. VANDER HAEGHEN.

UNE LETTRE AU SUJET DE LA GUERRE EN FLANDRE EN 1794. — M. Borgnet, dans son *Histoire des Belyes à la*

¹ Voir VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre*, I, Préface.

fin du XVIII^e siècle, dit en parlant des opérations des armées en Flandre pendant le mois de mai 1794 : « La » Flandre était sérieusement menacée, et Cobourg fut » obligé d'affaiblir son centre pour renforcer Clerfayt, » qui fut néanmoins défait près de Courtrai. Sept jours » après, échoua une tentative pour couper l'aile gauche de » l'armée du Nord, et le duc d'York fut complètement » battu à Tourcoing. » La lettre suivante est écrite à l'époque de ces évènements; il nous a semblé qu'elle méritait d'être reproduite :

Deynze, 22 ¹, 9 heures du soir.

Mon cher Frère ²,

.....Il n'y a rien de nouveau dans nos environs. Le quartier général est encore à Thielt et l'armée s'étend un peu plus vers Bruges, jusqu'à Coolscamp et Lichtervelde, etc. Il paraît, d'après les officiers d'ici, que nous n'attaquerons pas avant 4 ou 5 jours; si les Carm. ³ restent tranquilles nous ferons autant.

J'ai vu ce midi une lettre d'un officier autrichien datée de Thielt, ce 22, qu'à l'affaire de Wervicq, Dimanche passé, nos troupes avaient perdu 260 hommes, mais que nous avions pris aux Carm. 250 prisonniers, tué ou blessé 300 hommes et pris 5 pièces de canon.

Les alliés ne se comportent que très mal sur les frontières. Une personne honnête de Pithem m'a dit aujourd'hui qu'ils avaient pillé le greffe de Pithem et déchiré tous les registres et papiers. Le fils de A. Martens, brasseur, arrivé ce soir du côté d'Avelghem et Bossut, croiant aller à Espières, a failli d'être pris par les hussards rouges françois, et sans un paysan qui l'en avertissoit et qui les lui fit voir de très près, il étoit pris. Il a vu la fin de six batimens chargés de fourrages, etc. que les françois ont brulés ce matin dans l'Escaut, à Bossut près d'Helchin ⁴.

¹ 22 mai 1794 (3 Prairial an II).

² Alb. Beyens, avocat près le conseil de Flandre à Gand.

³ Les Carmagnols, ou les Francais.

⁴ Comparez THIERS. *Hist. de la Revolution française*. Convention nationale, chap. V.

Il paroît que les françois se tournent vers l'Escaut pour en barrer le passage et couper les vivres à l'armée alliée, mais l'on saura les en punir.

Les bagages sont encore ici, hormis une trentaine de chariots qui sont partis ce matin.

Il est arrivé à Deynze une centaine de François pris le Dimanche à Wervick. Ils sont tous très bien habillés et montés. Cela m'a étonné que les soldats soient si bien mis dans un pays où tout le monde crève de faim ; ils ont l'air très gais et disent que si Clerfayt s'était amusé une seule heure de plus à Wervick et environs, lui et toute son armée étaient pris. (Quelles vantises !)

Je suis, etc.

C. B¹.

ÉDIT DES ÉCHEVINS D'AUDENARDE DU 7 JUILLET 1636, ÉTABLISSANT UN IMPÔT DE 6 SOLS PAR LIVRE SUR LE TABAC.

— Men ghebiet van heere ende wet s'weghe dat nyemant gheen en touback en huusse ten zy alvooren ghedaen hebbende de kennisse aen Gheert Neyt, pachter, van ses stuuvers op elck pont, ofte aen zyue ghecommitteerde, op de boete van xx lb. p. ende verbeurte van den touback, ende van ghelyck men ghebiet dat alle coopers ende vercoopers van touback, binnen acht daeghen naer de publicatie van desen, sullen overbringen aen den voorn. pachter ofte commis de quantiteyt van touback die zy onder hemlieden hebben, ende dat zy ghehouden zullen zyn opt versouck van den pachter hemlieden te purgieren by eede, naer haerlieder beste kennisse, wat quantiteyt touback zy vercocht zullen hebben. — Actum int collegie den 7^e july 1636: was onderteekent. Onder stont : ick onderscreven, roeper deser stede, verclaere dit edict gheroepen te hebben op alle wycken ghecostumeert, my t'oorconde de VII^e july 1636 was onderteekent : by my Arent A. Meyere.

(*Archives d'Audenarde.*)

¹ Constantin Beyens, qui fut plus tard sous-préfet à Audenarde.

TOMBEAU DE PAUL DE WITTE (ALBUS), SCULPTEUR BELGE A ROME. — Dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, près de la porte latérale du côté droit de l'église, une modeste tombe rappelle le souvenir d'un de nos compatriotes, Paul de Witte, mort à Rome en 1538, à l'âge de 30 ans: cette épitaphe a échappé aux recherches de M. V. Gaillard. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc surmontée du buste du défunt.

D. O. M.

PAULO ALBO. PAUL. F.

BELGÆ

SCULPTORI CLARISS.

VETERES ILLOS SI FATA

SINERENT

ÆQUATURO.

INGENII ACUMINE ANIMI

CANDORE MORUM COMITATE

ORNATO MAGNA Q. OMNIUM

EXPECTATIONE ANTE XXX

ÆTATIS ANNUM EREPTO.

AMICI TRES

AMICO OPTIMO AC B. M.

NON SINE LACHRYMIS POS.

ANNO A CHRISTI NATO

M.DXXXVIII

Ce Paul de Witte n'est pas cité parmi les nombreux artistes de ce nom mentionnés dans la *Biographie Nationale*.

CHRONIQUE.

L'ANCIENNE ÉGLISE DE TONGERLOO ¹. — Le chanoine Van Spilbeeck, membre de la nouvelle communauté de Tongerlo, a consacré l'an dernier une monographie fort intéressante à l'église de l'ancienne et célèbre abbaye, supprimée lors de la révolution française du siècle dernier, et démolie ensuite pièce à pièce. Lors de la vente, toutes les œuvres d'art et objets mobiliers, même ceux qui pouvaient être considérés comme faisant partie de l'immeuble, furent réservés. Une partie fut envoyée à Anvers, une autre, par suite d'un accord ultérieur, resta entre les mains des acquéreurs de l'abbaye. Néanmoins un certain nombre de tableaux disparut sans qu'on ait jamais pu retrouver leurs traces, d'autres furent déposés à l'Académie d'Anvers.

La notice de M. Van Spilbeeck nous apprend que l'église de Tongerlo était réellement remarquable et renfermait une grande quantité d'objets d'art. Il y avait des tableaux de Léonard Vinci, de Van der Heyden, de Van den Bossche, de Gossart, de Rubens, et des sculptures de beaucoup de valeur. Il a fallu que l'auteur se livrât à de nombreuses recherches pour parvenir à composer cet ouvrage : nous le félicitons pour le résultat obtenu.

ÉMILE V...

A L'EXPOSITION DES ARTS INDUSTRIELS qui a été ouverte cette année à Paris au Palais de l'Industrie des Champs Elysées, ont figuré divers objets qui offrent un certain intérêt pour l'histoire de l'art en Belgique, notamment pour le pays de Liège.

¹ *De voormalige abdijkerk van Tongerlo en hare kunstschaten*, door FR. WALTER VAN SPILBEECK, norbertijner kanunnik regulier van Tongerlo. Antwerpen, drukkerij van het tijdschrift : *De Vlaamsche School*, 1883, in-8°, 159 pp.

Il y avait d'abord la tombe d'un évêque de Liège de la maison de Bavière; cette pierre tombale est parfaitement conservée; on y voyait la statue du prélat de grandeur naturelle sous une riche arcature en style de la Renaissance; l'inscription manquait, mais aux armoiries on pouvait très bien reconnaître la famille du défunt. Cette tombe provenait de notre pays.

Ensuite deux fragments de la colonnade en marbre noir, provenant de l'église Saint-Lambert (†) à Liège, pareils à ceux qui ont figuré à l'Exposition de Bruxelles de 1880, sous le n° 440.

CAVERNE PRÉHISTORIQUE. — Les travaux d'extraction exécutés à la carrière située en face de la scierie de marbre de M. le comte Camille de Louvencourt, près du fameux remblai dit de la *fontaine l'Ermite*, sur la ligne du chemin de fer de Dour à Cambrai, au milieu du pittoresque bois d'Angre et à proximité du rocher si connu sous le nom de *Caillou-qui-Bique*, viennent de mettre au jour une de ces cavernes des temps préhistoriques, aussi vieille que le monde. L'entrée de cette grotte forme un orifice très étroit, mais il suffit de certains travaux pour pouvoir pénétrer à l'aise dans ce merveilleux souterrain.

En entrant dans ce réduit, on est frappé de l'aspect des stalactites qui lui servent de décoration. A la superficie du sol s'étend une terre noirâtre recouvrant des blocs anguleux de calcaire provenant de la roche encaissante, et empâtés pêle-mêle dans une argile jaunâtre. Un véritable plancher de stalagmites supporte ces deux couches et forme une aire horizontale sur une partie de la surface, tandis que dans le fond ces stalagmites forment des monticules ayant l'aspect de véritables tombeaux de pierre.

Ce plancher recouvre des alluvions fluviales régulièrement stratifiées, recouvrant peut-être des ossements d'animaux de races éteintes. Enfin, sur le fond de la grotte, un amas d'argiles rouges, produits éjaculés du sol par les eaux qui ont creusé l'extrémité du souterrain, lequel mesure 40 mètres de long sur 8 de large. On est en instance auprès de M. le comte Camille de Louvencourt pour être autorisé à pratiquer des fouilles dans cette grotte qui recèle sans aucun doute des objets de la période quaternaire. La carrière où l'on a fait cette découverte était exploitée à l'époque belgo-romaine; M. Bernier possède dans ses collections une série d'objets en fer, marteaux, compas, etc., plus deux monnaies aux types des empereurs Philippe et Gordien-le-Pieux, trouvées en ce lieu vers 1866.

UNE DÉCOUVERTE PALÉONTOLOGIQUE très importante vient d'être faite dans une carrière située à Dieupart, près d'Aywaille, et appartenant à MM. Sérésia et Lahy. Une mâchoire de mastodonte, très bien conservée, a été trouvée dans une excavation qui s'ouvre au flanc de la montagne. Les ouvriers y ont également découvert un os de deux à trois mètres de long, mais qui s'est malheureusement brisé en arrivant au jour. On en a encore retiré tout dernièrement une magnifique dent de l'animal antdiluvien, dont tous les ossements se retrouveront sans aucun doute au fond de la caserne, où l'on n'a pas encore pénétré. Tous ces objets seront envoyés au Musée archéologique de Liège.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Le musée archéologique de Liège a fait l'acquisition d'une pierre sigillaire ou cachet d'oculiste de l'époque romaine. Cet important objet avait été trouvé, il y a quelques mois à Houtain-l'Evêque, près de Landen.

— On a trouvé au lieu dit Cruquay, territoire de la commune d'On, un tombeau de l'époque mérovingienne. Le cercueil, dirigé du nord au sud, était formé de pierres cimentées, et couvert de dalles. Enfoui sous quelques pouces de terre, ce tombeau, de 2^m10 de longueur sur 50 cent. de hauteur et 60 cent. de largeur, renfermait deux squelettes, dont un très petit. C'était probablement une mère et son enfant.

— On a découvert récemment le fameux aqueduc construit à Samos, par le grand architecte de l'antiquité, Eupalinus de Mégare, et cité par Hérodote.

Cette œuvre grandiose, véritable monument de l'art antique, a dû être entreprise dix siècles environ avant l'ère chrétienne. C'est un tunnel de 1 mètre 75 centimètres de hauteur, sur 1 mètre 80 de largeur, pratiqué à travers la montagne appelée aujourd'hui Kastri, haute de 240 mètres au-dessus du niveau de la mer, au sommet de laquelle était bâtie la citadelle samienne. La longueur totale du tunnel est d'environ 1,500 mètres. Au fond, tantôt au milieu et tantôt sur le côté, est creusé un canal de 7 mètres de profondeur sur 80 centimètres de largeur, où sont posées les conduites, formées de tuyaux de terre cuite longs de 65 à 67 centimètres, ayant 80 à 85 centimètres de circonférence et de 3 à 4 centimètres d'épais-

seur. Sur chaque deuxième tuyau, il y a un trou pratiqué, soit pour que l'eau coule plus facilement, soit pour aider au curage.

Le canal du fond, qui est le véritable aqueduc, est voûté avec des ouvertures de distance en distance. La totalité de ces ouvertures est de 28. Elles étaient évidemment destinés au passage des hommes commis au curage de l'aqueduc et à la réparation des conduites. A une distance de 400 mètres environ, le tunnel fait une courbe, c'est probablement le point où les travailleurs des deux côtés de la montagne se sont rencontrés, les anciens ne possédant pas les moyens de calculer au juste la direction à donner à pareils travaux.

Le tunnel commence à un endroit où l'on voit aujourd'hui un cours d'eau qui a dû être autrefois une rivière, traverse les flancs de la montagne et aboutit dans l'emplacement où était située l'ancienne ville de Samos et le port.

Cette œuvre colossale, eu égard aux moyens fort limités dont les anciens Grecs disposaient, a dû être entreprise pour empêcher qu'en cas de siège l'eau manquât à la ville, en mettant l'ennemi dans l'impossibilité de la couper.

Comme nous l'avons dit plus haut, le grand historien de l'antiquité, Hérodote, parle de ce travail comme d'une œuvre grandiose. Il dit qu'à travers une montagne, haute de cent cinquante brasses, les Samiens avaient pratiqué un passage à double orifice. Le double orifice signifie ici à coup sûr les deux ouvertures que l'on voit à l'entrée comme à la sortie du tunnel, et qui sont le tunnel proprement dit et l'aqueduc plus bas.

Le grand architecte mégaréen ne s'est pas contenté de creuser simplement le tunnel et l'aqueduc dans le roc; mais il a eu soin de les garantir contre les éboulements, dans les endroits où la pierre ne paraissait pas douée de la solidité voulue en élevant une muraille de pierres de taille juxtaposées de chaque côté et se terminant en voûte angulaire dans le haut. C'est à cette sage précaution que l'on doit l'existence de ce monument de l'art antique, lequel, sans cela, aurait été encombré d'un bout à l'autre par la terre et les pierres qui se détachent par l'action des eaux d'infiltration.

Plusieurs archéologues européens avaient entrepris vainement de mettre à jour ce passage souterrain d'Eupalinus; mais ils avaient été rebutés par les difficultés immenses que les travaux de déblaiement présentaient, surtout à l'ouverture, du côté de l'ancienne ville, où l'aqueduc, sortant du tunnel, continue sous une forte construction

en pierres de taille, pour aboutir à quelques centaines de mètres loin des flancs de Kastri dans la plaine, jusque sous la petite église de Saint-Jean, bâtie sur l'emplacement de la source actuelle recevant les eaux de l'ancien aqueduc.

Les voyageurs peuvent admirer aujourd'hui le génie des grands hommes de l'antiquité, en visitant cette voie souterraine, si savamment et si patiemment pratiquée, qui a survécu à l'action dévastatrice de 30 siècles.

— Au cours de fouilles récemment faites dans les rues nouvelles de Nîmes, on a découvert une mosaïque d'une grande valeur artistique. Les connaisseurs assurent que ni le Louvre, ni aucun musée d'Italie ne possèdent en ce genre un œuvre aussi remarquable. On peut la juger bien qu'elle ne soit pas complètement déblayée. Elle a la forme carrée de deux mètres sur deux, représentant un peuple vaincu venant faire sa soumission à un empereur romain, dans son palais, assis sur son trône sur lequel s'accoude une femme presque nue, légèrement voilée. Cette page d'histoire, richement encadrée de motifs décoratifs, est d'un goût très élevé et d'une richesse de coloris indiquant l'œuvre d'un artiste du plus grand mérite. Des agents la gardent jour et nuit, jusqu'au moment où elle sera posée dans un grand encadrement en fer et placée en lieu sûr.

— On lit dans le *Times* du 22 avril : « En revenant de sa tournée annuelle sur le Nil, M. Maspéro vient de découvrir à Akhmim, grande ville de la haute Egypte, située à mi-chemin entre Syout et Thèbes, une nécropole d'une immense étendue et restée intacte. Autant qu'on a pu la vérifier jusqu'à présent, la nécropole date de la période des Ptolémées : mais, en continuant les travaux d'exploration, on trouvera probablement qu'elle contient des parties plus anciennes. Il semble que les richesses de ce nouveau champ des morts soient inépuisables : on y a trouvé cent vingt momies, et dans le court intervalle de trois heures, M. Maspéro a constaté l'existence de plus de cent catacombes semblables, toutes absolument intactes. D'après un calcul approximatif, la nécropole d'Akhmim ne doit pas contenir moins de cinq à six cents morts embaumés. Sur ce nombre, peut-être ne s'en trouverait-il pas plus de vingt pour cent ayant une valeur historique ou archéologique : mais, en tout cas, la moisson de papyrus, de bijoux et d'autres trésors funéraires ne peut manquer d'être d'une abondance sans précédents.

« Akhmim est l'ancien Khemmis des Égyptiens, le Panopolis des Grecs. Ce qui en reste, comme architecture antique, est insignifiant.

A l'Académie des inscriptions, M. Ernest Renan a communiqué une lettre qu'il vient de recevoir de E. Maspéro. Le directeur général des fouilles en Égypte, après avoir remercié M. Renan de la souscription ouverte pour subvenir à certains frais des explorations dans vallée du Nil, ajoute :

» Avec ces ressources, je ferai déblayer Louqsor et Médinet-Habou. Je reporterai sur l'exploration de Saqqarah tout ce que le gouvernement égyptien me donnera d'argent. En faisant, l'année dernière, nettoyer le temple d'Abydos, j'ai mis au jour un escalier et un couloir qui n'avaient jamais jusqu'alors été parfaitement dégagés. M. Sayce y a copié, cette année, une trentaine au moins de *graffiti* phéniciens inédits et dont vous avez dû recevoir communication. Je regrette de n'avoir eu cette idée que l'an dernier ; sans cela ces textes auraient pu vous arriver à temps pour figurer dans le recueil des inscriptions sémitiques de l'Académie. Dans ce couloir, il y a aussi beaucoup de *graffiti* carions et chypriotes, sans compter les grecs.

» Ma campagne s'est fort bien terminée à Saqqarah par la découverte d'une tombe intacte de la sixième dynastie. Nous y avons trouvé cinq barques funéraires avec tout leur équipage, un grand cercueil en bois couvert d'inscriptions, des colliers, des vases, un grand sarcophage en calcaire, encore fermé, que je fais ouvrir demain. C'est la première tombe intacte et aussi ancienne trouvée par un Européen. J'ai pu constater que la disposition des objets est la même que dans les tombes thébaines. Les textes du cercueil en bois prouvent que le rituel funéraire était déjà en usage dès la sixième dynastie. Je crois qu'en certaines parties il remonte aux temps antéhistoriques et qu'il existait avant Menès... »

LE DON PATRIOTIQUE DES DAMES D'YPRES

EN 1790.



L'avènement de Léopold succédant à Joseph II avait fait entrer la révolution brabançonne dans une phase nouvelle et peu favorable. L'empereur désirait la paix, et les trois puissances protectrices, la Hollande, l'Angleterre et la Prusse s'étaient engagées aux conférences de Reichenbach, à concourir au rétablissement de l'ordre, moyennant l'oubli du passé et la jouissance pour nos provinces de leurs anciennes institutions.

Ce n'était pas précisément ce que voulaient les États et le Congrès, qui avaient toujours espéré une intervention armée de la part des puissances. Ils virent qu'ils s'étaient laissés tromper par la diplomatie, et que s'ils voulaient continuer la résistance ils ne pouvaient plus compter que sur leurs propres forces. Malheureusement la victoire de Turnhout et les succès qui l'avaient suivie étaient déjà loin : l'armée n'enregistrait plus que des défaites. Les États prêchèrent une espèce de croisade. Cet appel à la nation ne resta pas sans écho, et l'on vit bien que l'enthousiasme ne s'était pas refroidi. Le patriotisme des femmes fut

admirable : dans beaucoup de villes elles vendirent leurs bijoux pour procurer aux volontaires des armes et des munitions. A Gand, à Mons, à Bruxelles chacun s'empressait d'aller porter sa souscription au bureau patriotique; à Bruges les meilleures familles convertirent leur argenterie en lingots; cette offrande envoyée à Bruxelles remplissait deux tonneaux. De tous côtés accoururent des volontaires, de tous côtés aussi arrivèrent des dons de toute espèce. C'étaient parfois de véritables cortèges de chariots ornés comme des chars de triomphe, portant et les donateurs, et les donatrices, et les dons. Un jour c'était un char représentant l'union brabançonne; au milieu s'élevait un rocher surmonté d'une colonne avec l'écusson de Brabant; aux quatre coins étaient des statues représentant la Religion, la Justice, la Prudence, la Constance; derrière le char était attaché un canon de six (*zesponder*) offert par des dames. Un autre jour, toute une députation de jeunes femmes et de jeunes filles amenait encore des canons; une de ces dernières, s'adressant aux États, leur dit : « Hauts et puissants seigneurs, nos pères servent la patrie, ils sont prêts à verser leur sang, nous ne pouvons que leur apporter un appui bien faible...; mais si les périls de la guerre ne sont pas faits pour nous, si nous ne pouvons apporter qu'un secours peu efficace, nous jurons toutes de ne choisir nos fiancés que parmi ceux qui auront servi courageusement le pays ». Une autre fois, des centaines de filles du peuple qui s'étaient cotisées pour acheter un canon, vinrent l'offrir,

habillées de blanc, divisées en pelotons et marchant en rang comme des soldats; devant elles on portait le drapeau national et un cartel avec ces mots : « Qui pourrait vaincre les Pays-Bas si » Dieu est avec nous? »¹.

Les dames d'Ypres se distinguèrent tout particulièrement dans cette circonstance : elles voulurent, elles aussi, former un comité patriotique, dont la vice-présidente fut Madame de Haerne, femme de M. Pierre Martin Sébastien de Haerne. Il nous a été impossible de découvrir le nom de la présidente; nous avons supposé, non sans raison, que cet honneur avait été dévolu à Madame Malou-Riga, femme du célèbre patriote, mais les archives de la famille Malou sont muettes à cet égard. Une souscription fut ouverte et produisit une somme considérable. Le comité des dames décida de la consacrer à offrir aux volontaires un drapeau, deux pièces de canon tout montés, attelés chacunde quatre chevaux, et de leur remettre le reste de la somme en argent. Madame de Haerne, se chargea d'exécuter de sa main le médaillon du drapeau qui devait représenter d'un côté la Vierge de *Tuines*, palladium d'Ypres, de l'autre le lion de Flandre.

Le tout se trouva prêt dans les premiers jours du mois d'août 1790. L'un des deux canons avait reçu le nom de *Protecteur*, et était orné de l'image de N.-D. de *Tuines*, l'autre avait reçu celui de *Victoire*, et était orné de l'image de N.-D. du

¹ Cfr. *Ami des Belges*.

Rosaire ; les pièces portaient chacune pour inscription ces mots : *Don des dames d'Ypres*.

Il fut décidé que la remise de ces objets se ferait le 10 août, avec la plus grande solennité.

Un cortège fut organisé dans l'ordre suivant :

1° Un détachement de dragons volontaires à cheval, ouvrant la marche.

2° Les deux canons attelés chacun de quatre chevaux.

3° Un corps de musique militaire.

4° Les chasseurs de la gilde de S^{te}-Barbe.

5° Deux compagnies de volontaires à pied.

6° Un peloton d'enfants de 10 à 14 ans, portant l'uniforme des volontaires, habit bleu, culottes rouges, gilet blanc, chapeau tricorne, cocarde nationale (noir, jaune et rouge) guêtres noires remontant jusqu'aux genoux, mousqueton, sabre, baïonnette, cartouchière et buffleteries. (Pierre-Antoine-André de Haerne, âgé de 10 ans, fils de la vice-présidente du comité, faisait partie de ce peloton, avec le grade de sergent ; plus tard, il fut promu lieutenant.)

7° Jeunes filles vêtues de blanc, portant les appareils pour le service des canons.

8° Un jeune homme représentant un ange et portant un étendard au chiffre de la S^{te} Vierge avec la légende : *Scutum auxilii tui*. DEUT. 33.

9° La pucelle de Flandre portant l'écusson de la Flandre occidentale, avec la légende : *In te Domine Speravi, non confundar*. Ps. 30.

10° Une jeune fille représentant la Liberté, dont elle portait les attributs symboliques. Une autre

jeune fille la précédait portant un écriteau : *Ecce ego predico vobis libertatem*. JEREM. 17. Elle était entourée d'un détachement d'enfants en uniforme de volontaires avec fifres et tambours.

Une jeune fille représentant la Foi et portant la croix et les saintes écritures. A sa droite marchait une jeune fille portant un écriteau : *Portæ inferi non prævalebunt*. MARC. 16; à sa gauche, une autre jeune fille avec cet écriteau : *Ab auditione malâ non timebo*. Ps. 111.

12° Deux jeunes filles portant le chronogramme suivant : *FILLÆ YPRENSES CONGREGAVERUNT MUNERA, UT VERÆ RELIGIONIS PRÆTIOSÆQUE PATRIÆ LIBERTATI PRODESSENT*.

13° Une jeune fille vêtue aux couleurs nationales (noir, rouge et jaune) portant le drapeau offert par les dames de la ville. Elle était entourée d'enfants en costume de volontaires.

14° Deux enfants portant le don en numéraire.

15° Une jeune fille portant l'adresse par laquelle les dites dames offraient leurs dons patriotiques à l'armée nationale.

16° Deux jeunes filles portant un écriteau :

Niet op de kracht van buskruid of metael
Steunt Vlaender in 't benouwen ;
Maer op den Heer die geeft den zegenprael
Aen die op hem betrouwen.

17° Un peloton d'enfants en costume de volontaires.

18° La compagnie des volontaires formée par les gildes de St-Sébastien et de St-Michel, fermait la marche.

Le cortège se rendit d'abord à l'église cathédrale de St-Martin, où l'évêque d'Ypres bénit le drapeau. Puis à l'église des capucins où fut célébrée une messe solennelle au son de la musique militaire.

Après la messe, le cortège se dirigea vers la grand'place où il fut reçu par les gouverneurs militaires de la Flandre occidentale à la tête du corps des volontaires et des trois confréries militaires de St^e-Barbe, St-Sébastien et St-Michel, rangés en bataille devant la grand'garde. La jeune fille dont il est fait mention dans le cortège sous le N^o 15. lut l'adresse, et le gouverneur militaire accepta au nom de Messeigneurs les États la remise des dons patriotiques, au son de la musique et aux applaudissements enthousiastes de milliers de spectateurs.

Cette cérémonie terminée les volontaires prirent possession du drapeau et des canons. Mais leur succès ne furent pas en rapport avec le dévouement dont le pays tout entier avait fait preuve; quatre mois après, les Pays-Bas étaient pacifiés, et ce qui restait de l'armée patriotique était licencié. Le drapeau donné par les dames d'Ypres ne devant plus servir, on eut l'heureuse idée de le rendre à celle qui l'avait exécuté. Le médaillon est aujourd'hui en possession de M. Louis de Haerne, commissaire d'arrondissement à Thielt et frère de Mgr de Haerne membre de la Chambre des Représentants; il a eu la gracieuseté de nous permettre d'en faire une reproduction photographique.

Il est à remarquer que ni dans le cortège, ni

dans la cérémonie, on ne voit figurer aucun représentant de la magistrature communale d'Ypres ou de la Westflandre. Le comité patriotique à la tête duquel se trouvaient Malou-Riga et Vanhove, était formé en dehors de toute attache administrative, le comité des dames à son imitation. se passa de la magistrature. C'est peut-être à cause de l'attitude non officielle de ce comité et du caractère analogue de la manifestation qui accompagna la remise des dons, que nous devons l'absence complète de détails sur cet incident historique. Si nous n'avions pas obtenu communication de la copie d'une simple note laissée par M. Pierre Martin Sébastien de Haerne, mari de la vice-présidente du comité des dames, et qui fut commissaire impérial, *clerk signant* pour le *vooght* ou bourgmestre, et en même temps archiviste d'Ypres, nous n'aurions pas été à même de rédiger la présente notice.

Disons maintenant quelques mots du médaillon.

Ainsi que nous l'avons dit, il représentait d'un côté la Vierge d'Ypres, Notre-Dame de *Tuines* et de l'autre le Lion de Flandre. Le côté que nous reproduisons, et sur lequel est brodée l'image de la Vierge d'Ypres est une pièce de soie blanche d'environ 0^m60 de large sur 0^m70 de haut.

La tête de la Vierge, ses mains, et l'enfant, sont peints à l'huile : c'est une remarquable copie, croyons-nous, d'une œuvre italienne, les fascines qui entourent la Vierge sont peintes aussi, les draperies sont brodées en blanc, et la robe en bleu. Ce médaillon a heureusement peu souffert ; il a été

au feu, mais le feu l'a respecté, et grâce à cette circonstance, il est aujourd'hui encore dans toute son intégrité.

Pour qui n'est pas familiarisé avec l'histoire d'Ypres, ce mot de Notre-Dame de *Tuines* est fort peu compréhensible, donnons-en donc l'explication. Le mot flamand *Tuin*, signifie palissade; il sert souvent à désigner un jardin clos; on l'applique aussi aux ouvrages de défense, aux gabions; et si l'on peint la Vierge d'Ypres au milieu de cet appareil militaire, c'est en reconnaissance d'un événement mémorable.

Cette représentation de la Vierge au milieu d'une enceinte palissadée n'est pas un fait isolé; c'est ainsi que l'on voit également la pucelle de Gand accompagnée du lion.

C'était en 1383. Après la bataille de Roosebeke où était tombé Philippe van Artevelde, et où les milices de Flandre, parmi lesquelles étaient celles d'Ypres, avaient été vaincues par l'armée du roi de France, les bonnes gens de la ville d'Ypres, où les *leliaerts* avaient repris le dessus, refusèrent de continuer à faire cause commune avec les Gantois. Ceux-ci, qui étaient aidés par l'Angleterre, prirent la résolution de marcher sur Ypres afin de faire rentrer leurs anciens alliés dans la confédération flamande: le 9 juin 1383, ils parurent devant les murs de la ville, appuyés par un corps d'armée anglais, à la tête duquel était l'évêque de Norwich. Les assiégeants avaient espéré s'emparer de la place sans coup férir; mais grande fut leur déception; au commence-

ment du mois d'août ils campaient encore devant Ypres, aussi peu avancés que le premier jour. Ils avaient compté sans la vaillance des Yprois et sans la confiance de ceux-ci dans la Vierge qu'ils avaient toujours considérée, comme la protectrice de leur ville. Les assiégés, dit-on, avaient placé une image de Marie dans un gabion, devant les palissades plantées sur les remparts. Or, il se fit que les Gantois après avoir épuisé tous les moyens, toutes les ressources de l'art de la guerre, et livré « très grands et redoutés assaulx » dit Froissart, furent forcés de lever le siège. Ils plièrent bagage le 8 août 1383 ; le siège avait donc duré neuf semaines. Quand les Yprois virent partir leurs ennemis, ils ne manquèrent pas d'attribuer leur délivrance à la protection miraculeuse de la Vierge. Celle-ci à partir de ce moment fut vénérée comme patronne spéciale de la ville d'Ypres sous le vocable de Notre-Dame de *Tuine* ou Notre-Dame du Rempart. Après la levée du siège, une image de la Vierge entourée d'un *tuin* fut placée dans l'église des frères Mineurs ; une gilde fut fondée, qui existe encore aujourd'hui, après avoir traversé bien des vicissitudes. L'anniversaire du siège et de la délivrance de la cité est encore chaque année l'occasion d'une fête à laquelle un Yprois manquerait rarement de s'associer¹.

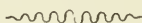
ÉMILE VARENBERGH.

¹ Voir pour N. D. de *Tuine*, ALPH. VAN DEN PEERBOOM. *Ypriana*, 7 vol. Bruges, De Zuttere, 1879-1883.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HABITAT DES ADUATUQUES ET DES MÉNAPIENS



I.

Le débat que nous avons ouvert sur la position géographique des Aduatuques et des Ménapiens au temps de J. César¹, à défaut d'autres mérites, a eu du moins celui d'appeler l'attention du monde savant, sur une solution nouvelle, simple, logique, en tout conforme à la lettre et à l'esprit des Commentaires et d'une texture assez solide pour résister aux efforts de la critique.

C'eût été par trop naïf d'espérer que cette solution serait acceptée d'emblée, même par ceux dont elle dérangeait les ingénieuses combinaisons; on ne démolit pas ainsi des systèmes patiemment et laborieusement échafaudés sans susciter de droite ou de gauche quelques protestations qui, quoique

¹ Voir nos ouvrages *La Ménapie et les contrées limitrophes à l'époque de Jules César*, Anvers, 1879, et *Les Aduatuques, les Ménapiens et leurs voisins*, Gand, 1882 (*Messenger des sciences historiques*, 1882, p. 373 et suiv.)

peu graves au fond, sont néanmoins de nature à jeter le doute dans les esprits et dont il importe par conséquent de faire voir l'inanité.

Nous parlerons en premier lieu des Aduatuques à qui, on s'en souvient, nous avons assigné pour demeure la région située entre la Meuse et le Rhin, au nord de l'Éifel.

Un des critiques qui nous ont le plus vivement pris à partie — d'une façon fort courtoise, — empressons-nous de le reconnaître, — est M. Caumartin, dont l'article, *Les Aduatuques, Haumont et Aduatuca*, a paru dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1883, p. 225 et suiv.

Il est assez curieux de suivre l'auteur dans l'exposé de sa thèse. Pour lui, il n'y a absolument rien de mystérieux dans l'existence des Aduatuques : leur origine est connue, leur position indiquée avec une précision parfaite. Il s'étonne même que des historiens de talent aient été dénués de perspicacité au point de considérer leur emplacement comme un des problèmes les plus ardues de la géographie ancienne, et comme, après cet exorde pompeux, le lecteur s'attend naturellement à voir surgir une de ces démonstrations lumineuses qui mettent hors de conteste le point controversé, on est tout surpris de ne trouver, en lieu et place de la preuve entrevue, qu'un extrait de *La Belgique ancienne*, de feu le professeur Moke, dont voici le résumé :

« Les Cimbres, après avoir parcouru diverses contrées de l'Europe, entrèrent en Gaule *pour s'y établir*, mais arrivés en face de la coalition des

Belges, ils n'osèrent pas engager la lutte et demandèrent à négocier. Un asile leur fut accordé en Belgique et ils y laissèrent leurs bagages à la garde d'un détachement de 6000 hommes qui prirent le nom d'*Aduatiks*. Cette arrière-garde ou ce corps perdu, comme on veut l'appeler, reçut donc un territoire vaste et fertile, situé au nord de la Meuse et confinant de l'ouest à celui des Nerviens; il comprenait en effet la partie la plus riche du Limbourg moderne, le plateau de la Hesbaie avec les contrées environnantes et s'étendait à l'est jusque dans le pays de Tongres. Quant aux Teutons, ils restèrent dans le midi de la Gaule et ne participèrent pas à cette expédition ou bien s'ils opérèrent contre les Belges ce fut sur un autre point. »

De ce récit fantaisiste, M. Caunartin tire la conclusion que le territoire concédé comme nouvelle patrie aux Aduatuques, le fut du plein gré des peuplades belges. « Il est positif, dit-il, que » les Cimbres, venant de la Gaule celtique, avaient » déjà laissé leur butin et leurs *impedimenta* sous » la garde des 6000 combattants que les Belges » avaient reçus en amis; maintenant M. de Vla- » minck nous dit qu'il est probable que ce furent » les Teutons seuls qui passèrent le Rhin et instal- » lèrent une arrière-garde chez les Éburons. S'il » en était ainsi, je tirerais une conclusion bien » inattendue et cependant qui s'impose d'elle- » même : je dirais nous sommes obligés de voir » dans Aduatuca l'emplacement des Teutons de » cette arrière-garde et dans *Oppidum Aduatuco-*

» *rum* le lieu définitif où les deux arrière-garde,
» abandonnées à elles-mêmes, se sont réunies et
» constituées en corps de nation. Il était de l'in-
» térêt des Teutons de placer leurs *impedimenta*
» à proximité du Rhin, il était au contraire fort
» important pour les Cimbres d'éloigner le plus
» possible leur butin de ce fleuve. Aussi Aduatuca
» était-il un simple *castellum*, tandis que *Oppidum*
» *Aduatucorum* était une place de guerre formi-
» dable » (p. 229).

Malheureusement, toutes ces belles déductions reposent sur des données fausses ou hypothétiques.

Afin de mettre un peu d'ordre dans le débat, commençons par raconter les faits, non pas à la façon dont Moke dans son imagination ardente les a groupés, mais dans l'ordre où l'érudition moderne est parvenue à les reconstituer.

En l'an 114 avant J.-C., à la suite d'un tremblement de terre, les Cimbres qui habitaient le Danemark et les Teutons que l'on croit être originaires de la Prusse, dans le voisinage de la Baltique, quittèrent leur pays et se dirigèrent vers le sud, entraînant à leur suite plusieurs tribus voisines. Bientôt la horde se sépara, les Teutons prirent une direction inconnue; les Cimbres, les Ambrons et d'autres clans s'acheminèrent le long de l'Elbe vers la Bohême; ils atteignirent ainsi la Suisse, dont les habitants se joignirent à eux, descendirent la vallée du Rhône et, après avoir taillé en pièces les légions romaines envoyées à leur rencontre, se précipitèrent vers les Pyrénées. L'Espagne fut cruellement ravagée par eux. Étant

ensuite rentrés en Gaule, ils franchirent la Garonne, la Dordogne, la Loire, et se présentèrent vers l'an 103 dans le pays des Vélocasses, aux environs de Rouen, où ils furent rejoints par les Teutons qui les avaient quittés au début de la migration ¹. L'essaim entier essaya alors de pénétrer en Belgique, mais, repoussé par nos héroïques ancêtres, il fut obligé de se replier sur la Gaule celtique, où il se partagea de nouveau en deux tronçons, et fut enfin exterminé par Marius, savoir : les Teutons en 102, près d'Aix en Provence, et les Cimbres en 101, sur le Pô.

Il est évident que pour arriver dans le pays des Vélocasses, les Teutons ont dû traverser le Rhin, et il est rationnel d'admettre que c'est à cette occasion qu'ils se sont accaparés du territoire sur lequel fut établie l'arrière-garde chargée de la conservation des bagages de l'armée, car après leur jonction avec les Cimbres, on ne voit pas trop quand cette prise de possession eût pu avoir lieu, la horde réunie ayant été immédiatement rejetée au-delà de la Seine, sans même avoir pu prendre pied en Belgique; « les Belges, dit César, » sont les seuls qui, de la mémoire de nos pères, » lorsque toute la Gaule était ravagée, empê- » chèrent les Cimbres et Teutons d'entrer dans » leurs terres, et le souvenir de ce fait d'armes » leur inspire une haute idée de leur valeur et les » anime d'un esprit très guerrier. » (*De bello gallico*, II, 4).

¹ « Reversi in Galliam in Vellocassis se Teutonibus conjunxerunt. » TITE-LIVE, *Epitome*, LXVII.

Si nos ancêtres se glorifiaient si haut du fait d'avoir empêché les Barbares de pénétrer chez eux, on a quelque peine à comprendre comment ils auraient concédé de leur propre mouvement, au beau milieu de leur pays, un territoire à l'arrière-garde de ces hôtes incommodes.

Cependant, M. Caumartin est allé beaucoup plus loin : dans son article : *Encore un mot sur la situation des Aduatuques*, il a relevé deux étapes dans l'odyssée de ce peuple, la première temporaire et devant forcément se trouver entre la Meuse et le Rhin; cet établissement primitif c'était, d'après lui, le camp proprement dit, Aduatuca, qu'il plaçait à Hontem, commune de Gronsfeld, au sud-est de Maestricht; la seconde, fixe et définitive, après que, victorieux des Éburons, ils eurent conquis une nouvelle patrie dans la Hesbaie ¹.

Aujourd'hui, il est vrai, converti à d'autres idées, il rejette cette première étape, supprime le passage du Rhin et prétend que les Cimbres seuls sont en cause, à l'exclusion des Teutons. Fort bien; mais alors que devient le soi-disant établissement primitif des Aduatuques, le fameux castellum Aduatuca de Hontem? Les Cimbres ne peuvent l'avoir construit, attendu qu'ils attaquèrent les Belges vers le sud-ouest, du côté de Rouen, et que bien loin d'avoir réussi à traverser la Belgique dans toute sa largeur, en passant sur le corps des Bellovaques, des Ambiens, des Atrébates, des Nerviens, ils furent au contraire culbutés et refoulés

¹ *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, p. 233.

par ces peuples qui leur barrèrent l'entrée du pays : *Solos esse, qui, patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint* (CÉSAR, II, 4).

Il ne peut avoir été fondé non plus par les Aduatuques, puisque, d'après notre estimable adversaire, ceux-ci ne s'étendaient pas à la droite de la Meuse.

Ainsi, voilà M. Caumartin obligé, par les exigences de son propre système, de renoncer à Hontem et à la rive droite.

Mais il y a bien d'autres objections à faire contre l'emplacement des Aduatuques dans la Hesbaie. Est-il admissible que nos pères, après avoir chassé l'armée des Germains, eussent été assez malavisés que d'offrir la partie centrale de leur pays à l'arrière-garde de leurs redoutables ennemis, alors que la prudence la plus vulgaire le leur commandait de la reléguer dans quelque canton isolé, à l'extrémité du territoire? En effet, installés au cœur de la Belgique, comme on le suppose, les Aduatuques devenaient un danger imminent si les Cimbres et Teutons, revenant sur leurs pas et enflés par leurs succès en Gaule et en Italie, recommençaient les hostilités.

Que l'on envisage la question comme on voudra, une seule solution reste acceptable et c'est celle que nous avons proposée, à savoir que les Teutons, après avoir passé le Rhin pour opérer leur jonction avec les Cimbres dans le pays des Vélocasses, se sont emparés, pour y établir le dépôt de leurs bagages et impédiments, d'un territoire à proxi-



Phototypic.

Edm. Sacré.

Gand.

MÉDAILLON DU DRAPEAU DES PATRIOTES

Ypres 1790.

mité du Rhin, *intra flumen Rhenum*, au nord des Ardennes et de l'Eifel, c'est-à-dire d'une contrée appartenant à l'une des peuplades les plus faibles, offrant au point de vue de la défense toutes les facilités désirables et propre à servir de point d'appui pour le rapatriement éventuel de la horde. Dans ce coin perdu, cachés derrière leurs bois et les massifs de leurs montagnes, les Aduatuques ne pouvaient porter ombrage aux puissantes tribus de l'intérieur et il est présomable que leur colonie s'y serait développée en paix, si après la destruction de la horde, les nations voisines n'avaient entrepris de les en expulser. On connaît la suite des événements.

Ce qui a égaré la plupart des historiens, c'est le nom donné par César au château-fort illustré par la victoire des Éburons. Ils se sont ingénies à y voir une forteresse créée par les Aduatuques, uniquement à cause de la ressemblance du nom d'*Aduatuca* avec celui de ce peuple; or, c'est là une conjecture des plus frivoles. Nous avons démontré, preuves en mains, que ce ne furent ni les Aduatuques ni les Éburons qui érigèrent *Aduatuca*, mais que ce camp fortifié doit son origine à Sabinus et à Cotta, lorsqu'ils vinrent, en l'an 54 avant J.-C., hiverner dans le royaume d'Ambiorix. Cette démonstration n'ayant été ni contredite ni combattue, nous sommes en droit de la considérer comme admise et dès lors l'hypothèse d'une *Aduatuca* fondée par les Cimbres ou Teutons s'évanouit complètement.

II.

A propos de la situation du champ de bataille de la Sambre ¹, M. Caumartin dit qu'il ne conçoit pas comment nous avons pu nous étonner du peu de chemin que les Romains auraient parcouru en trois étapes si le combat avait eu lieu à Hautmont. Bien d'autres que nous s'en sont étonnés. « Employer, s'écrie M. Wanters, comme on le » suppose, trois jours pour aller en ligne directe » des environs de Cambrai jusqu'à Bavai, c'est-à- » dire faire dix-huit ou vingt milles romains en » trois jours, un peu plus de deux lieues par » jour, c'est montrer plus que de la lenteur ou de » l'indécision ². »

Mais les obstacles accumulés par les Nerviens, nous les oublions donc? En aucune façon, et pour le prouver, nous transcrivons ici, pour l'édification de notre contradicteur, quelques passages du livre de M. Gantier, *La conquête de la Belgique par Jules César*.

« Pendant leurs trois jours de marche ordinaire » sur le territoire nervien, les légionnaires ont dû » fournir une route de 90 kilomètres ou environ. » Il n'y a pas moyen d'en douter... Végèce nous

¹ M. J. DECLÈVE, dans sa notice : *Examen de deux ouvrages de M. de Flaminck relatifs aux anciens peuples de la Belgique*, Mons, 1883, ne se prononce pas sur la situation du champ de bataille de la Sambre; il se contente de citer les différentes opinions émises. D'un autre côté, il entre dans des détails intéressants au sujet des mœurs et des usages des Nerviens.

² *Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique*, p. 114.

» dit que les recrues romaines étaient exercées
 » de manière à pouvoir faire en sept heures à
 » peu près de notre temps, au pas militaire (*mili-*
 » *tari gradu*), 20,000 pas romains ou 30 kilo-
 » mètres. C'était la distance que les armées
 » romaines parcouraient en un jour quand elles
 » se portaient au-devant de l'ennemi en des cir-
 » constances ordinaires, comme celle qui nous
 » occupe ; 30 kilomètres c'était « une marche »,
 » comme vingt-cinq lieues font un degré, comme
 » 20,000 pas étaient « un voyage » d'un jour,
 » comme mille mètres égalent un kilomètre.
 » C'était en quelque sorte une unité itinéraire.
 » Quand, par conséquent, César nous dit qu'il a
 » fait trois marches sur le territoire nervien, c'est
 » exactement comme s'il avait dit qu'il y avait
 » fait près de 90 kilomètres. Si ces trois étapes
 » avaient eu quelques kilomètres de plus ou de
 » moins, il l'eût indiqué, car il a voulu donner la
 » longueur du chemin qu'il avait parcouru avant
 » de trouver l'ennemi. Les Romains qui ont lu
 » son rapport l'ont parfaitement compris. On dira
 » qu'il y avait aussi de fortes haies à l'intérieur
 » du pays nervien et qu'elles ont ralenti la marche
 » de César. En effet, il le constate lui-même.
 » Faut-il en conclure qu'il n'a pas parcouru ses
 » 30 kilomètres par jour? Non! Les haies ne l'ont
 » empêché que d'effectuer sa route dans le temps
 » réglementaire. Au lieu de fournir ses marches
 » en sept heures, il aura dû y employer neuf,
 » dix et peut-être douze heures. » (p. 114-115).
 La route que nous faisons suivre à César, par

Cambrai, Bavai, Binche, etc., est la grande voie de communication entre la Germanie et l'Angleterre: elle est une des plus antiques du pays et a dû exister bien avant l'invasion des Romains. Établie sur la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut, elle n'offre aucun obstacle naturel et le pays qu'elle traverse ne saurait sous aucun rapport être comparé à l'Ardenne, à la Thiérache ou à la Fagne. C'est d'ailleurs la route que César prit toujours, notamment lorsqu'il alla s'embarquer au port Iccius, lorsqu'il courut au secours de Quintus Cicéron, etc.

Notre honorable adversaire, qui sans doute n'aura pas réfléchi à toutes ces particularités, demande pourquoi il faut attribuer le retard de César uniquement à une question de distance. « Savons-nous, dit-il, si les vieilles peuplades » belges n'ont pas d'abord hésité à réclamer le » secours des Aduatuques, de ces derniers venus? » s'il n'y a pas eu à ce sujet des pourparlers entre » elles? D'un autre côté, cette demande n'a-t-elle » pas donné lieu chez les Aduatuques même à des » discussions plus ou moins longues? N'ont-ils pas » dû la transmettre aux Éburons, etc.? » (p. 234).

Ce que nous n'ignorons pas, cher Monsieur, c'est que les Aduatuques avaient promis à la ligue nationale un contingent de 29,000 hommes; qu'ils se sont trouvés au combat sur l'Aisne et que l'année suivante, à l'appel de Boduognat, ils ont mobilisé leurs troupes et sont accourus à marches forcées au secours des Nerviens. Lorsque César parut dans le voisinage de la Sambre, leur départ

était déjà signalé (*Expectari etiam ab his Aduatucorum copias, atque esse in itinere*, II, 16), et quand, après plus d'une nuit et d'un jour d'intervalle, le sort de la guerre se déclara en faveur des Romains, ils n'étaient pas encore en vue (*Aduatuci, de quibus supra scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nervii venirent, hac pugna nunciata, ex itinere domum reverterunt*, II, 29). Et l'on viendra soutenir que ce détail caractéristique ne fournit pas un trait de lumière!

Si l'oppidum des Aduatuques avait été à Namur, c'est-à-dire à 30 kilomètres à peine de Charleroi, ils auraient pu en une seule nuit se transporter sur le champ de bataille, et leur arrivée au commencement de l'action eût sans doute changé entièrement la face des choses. Les auteurs qui ont placé le théâtre du combat du côté de Hautmont ont eu en vue, à ce qu'il semble, de l'éloigner le plus possible du territoire qu'ils supposaient avoir été occupé par les Aduatuques, afin de rester ainsi dans les conditions de temps et de distance; mais en rétablissant l'équilibre d'un côté, ils l'ont rompu de l'autre, puisqu'ils ont raccourci arbitrairement la longueur de la route que le proconsul eut à parcourir en trois jours de temps sur le territoire des Nerviens. Dans notre système, rien de semblable n'a lieu; toutes les données sont respectées : César a besoin de trois jours pour atteindre les environs de Thuin ou de Charleroi, et les Aduatuques, partis des bords de la Vesdre, ne peuvent, quelque diligence qu'ils fassent, arriver à destination qu'après plusieurs jours de marche.

M. Caumartin ne se trompe pas, c'est avec une satisfaction très vive que nous lui avons vu reconnaître son erreur en ce qui concerne l'époque de la soumission des Éburons, car cet aveu nous dispense d'entrer dans de plus longues considérations pour prouver que les Aduatuques ne confiaient pas aux Nerviens. Après cela, que les Éburons aient ou n'aient pas voué une haine mortelle aux Romains, cela n'a dans tous les cas pas empêché César de laisser derrière lui ce peuple faible et vil, comme il l'appelle, *civitatem ignobilem atque humilem Eburonum*, pour aller guerroyer entre la Meuse et le Rhin.

Signalons ici un quiproquo assez plaisant. Dans le chap. V de notre travail, nous nous étions attaché à démontrer que l'*Aduatuca* des Éburons n'a eu rien de commun avec l'*Atuaca* des Tongrois ou ville actuelle de Tongres. A ce propos, M. Caumartin nous reproche « de nous être donné beaucoup de » peine pour enfoncer une porte ouverte. » Il ne s'est donc pas aperçu que notre démonstration ne s'adressait pas à lui, mais à ceux qui identifient les deux localités? Si nous n'avions eu en face de nous d'autres contradicteurs que M. Caumartin, nous nous serions bien gardé d'accumuler tant de preuves, n'ignorant pas que lui aussi plaçait Aduatuca entre la Meuse et la Roer ¹. Qu'avions-nous besoin de le persuader, sa conviction était faite depuis longtemps, et c'est bien incidemment que son nom a été mêlé à la controverse.

¹ Voir son ouvrage : *Entre Liège et Maestricht. Promenades dans les environs de Visé*. Liège, 1862.

Il paraît cependant que nous avons négligé une objection fort grave, ne prévoyant pas tout le parti que l'on en pourrait tirer pour chasser les Aduatuques de l'entre-Meuse-et-Rhin et démolir ainsi notre système d'un seul coup.

Voyons cette objection si grave : « Comme de » Tongres à la frontière des Aduatuques, dit » M. Caumartin, il n'y avait pas même une dis- » tance de trois lieues, j'avais fait observer que » le départ précipité d'Ambiorix, allant récla- » mer le secours des Aduatuques pour assiéger. » avec les Nerviens, le camp de Cicéron, était » d'une flagrante inutilité, une véritable superfé- » tation. puisqu'il lui aurait suffi, pendant qu'il » était aux prises avec les troupes de Sabinus et » Cotta, de détacher un soldat pour obtenir sur » l'heure leur concours, et j'ajoutais : on ne fera » croire à personne qu'une bataille acharnée qui » pendant neuf heures se livre aux portes d'un » peuple allié, n'aurait eu chez lui aucun retentis- » sement. D'ailleurs, c'est pendant la nuit qu'Am- » biorix avait massé ses troupes dans les bois qui » entouraient et surplombaient la grande vallée, » théâtre de cette boucherie, et, en attendant la » sortie des Romains de leur cantonnement, n'au- » rait-il pas eu devers lui toute cette longue nuit » pour prévenir les Aduatuques? » (p. 236).

Notre adversaire s' imagine que son argumentation est très sérieuse et repose sur le gros bon sens; seulement il ne remarque pas que ses objections se retournent contre lui et rendent sa thèse insoutenable. Comment, il prétend que le castel-

lum Aduatuca se trouvait à Hontem, à deux ou trois kilomètres de la Meuse, et que les Aduatuques occupaient la Hesbaie et le pays de Tongres : le combat se serait donc livré sur leurs frontières mêmes. Pourquoi alors Ambiorix n'a-t-il pas dépêché un soldat sur l'autre rive pour appeler ses voisins aux armes ?

S'il faut absolument rejeter les Aduatuques « si loin que les apprêts de la lutte et la lutte » elle-même n'aient pu avoir aucun retentissement chez eux », on doit renoncer à établir leur habitat dans la Hesbaie, ou bien réduire le territoire de ce grand peuple à une lisière tellement étroite qu'elle en devient invraisemblable.

En réalité, il y a d'Aix-la-Chapelle à Embourg, où à l'exemple de plusieurs auteurs belges et allemands nous inclinons à placer l'oppidum des Aduatuques, une distance en ligne directe de 40 kilomètres, ce qui est plus que suffisant pour amortir les bruits de la lutte, eu égard surtout à la nature accidentée du pays. Ce détail importe peu du reste ; ce que nous tenons à faire ressortir c'est que les Éburons seuls avaient fomenté la révolte ; que c'est à leurs risques et périls seuls qu'ils ont tenté un coup de main sur le camp d'Aduatuca ; qu'ils ont tout préparé dans le plus profond mystère, ne confiant à personne le secret de leurs délibérations, n'appelant à leur aide aucun peuple ami. Est-il même vraisemblable que les Aduatuques eussent consenti à s'associer à leur dangereuse entreprise, eux qui savaient par expérience ce qu'il en coûtait de s'attaquer aux Ro-

main? Pour les décider à se soulever à leur tour, il n'a fallu rien moins que la présence d'Ambiorix au milieu d'eux. les paroles enflammées qu'il leur adressa. la vue de son armée victorieuse et des dépouilles arrachées à l'ennemi. S'ils ont reçu durant la nuit quelque avis secret des événements qui se déroulaient chez leurs voisins, ils ont voulu en attendre l'issue avant de prendre une détermination. Ambiorix les trouva peut-être réunis, en proie à une anxiété facile à comprendre, mais il est indéniable qu'ils n'avaient pas fait un pas pour aller se joindre à lui.

Dans notre premier ouvrage (*La Ménapie*, p. 45), nous avons dit : « Il serait possible que vers l'occident cette nation n'atteignît pas jusqu'à la Meuse et que de ce côté, ses frontières coïncidassent à peu près avec celles de l'ancien diocèse de Cologne. Dans tous les cas, elles ne devaient pas être fort éloignées de ce fleuve, puisque Ambiorix, après avoir annoncé sa victoire aux Aduatuques, pût se trouver le jour suivant chez les Nerviens. » Dans notre nouvelle carte de la Gaule belge, nous avons été amené à reculer cette frontière un peu vers l'est, à cause du choix que nous avons cru devoir faire d'Aix-la-Chapelle comme emplacement d'Aduatuca. Il se peut qu'au point de vue purement stratégique, Hontem offre des avantages; nous ne le contestons pas, ne connaissant pas cet endroit, mais, au contraire d'Ernst, nous le trouvons trop rapproché de la Meuse et trop éloigné du Rhin.

Quant à la situation topographique d'Aix-la-

Chapelle « assis au fond d'une cuve », nous ferons remarquer que tous les camps romains ne se trouvaient pas sur des hauteurs, et pour ne parler que d'Aduatuca seul, cette forteresse était réellement située dans une espèce d'entonnoir : d'un côté des plateaux boisés l'abritaient, à tel point que les Sicambres purent s'en approcher sans être aperçus des sentinelles de garde sur les remparts ; de l'autre, elle était cachée par des collines qui empêchèrent ces mêmes Sicambres de voir les cohortes revenant du fourrage ¹.

Avant de terminer ce que nous avons à dire des Aduatuques, il nous sera permis de répondre à M. Wanters qui, dans la revue *l'Athenæum belge* (1883, p. 77), a examiné notre travail et y fait l'objection suivante : « La question est de savoir » si ce peuple occupait une contrée entre les » Éburons et les Nerviens ou si les Éburons se » trouvaient entre ceux-ci et les Aduatuques. Or, » voici comment César nous raconte la marche » exécutée par Ambiorix après sa victoire sur la » garnison d'Aduatuca : Ambiorix part de suite » avec sa cavalerie, se rend chez ses voisins les » Aduatuques, il ne s'arrête ni jour ni nuit, et » ordonne à son infanterie de le suivre. Après » avoir soulevé les Aduatuques, il arrive le lende- » main chez les Nerviens (César, V, 38). — Si les » Aduatuques n'habitaient pas sur le chemin con- » duisant vers la Nervie, Ambiorix avait-il besoin » de traîner après lui son infanterie? Il pouvait

¹ CÉSAR, VI, 37, 39.

» l'envoyer directement à la frontière nervienne.
» en lui ordonnant d'attendre son arrivée. Il était
» inutile de faire entreprendre à cette infanterie
» une marche forcée pour aller au-delà de la
» Meuse vers Aix-la-Chapelle et de là se porter à
» l'ouest de la Dyle. »

Nous prendrons la liberté de faire observer au savant archiviste qu'il nous a fort mal compris. Jamais il ne nous serait venu à l'esprit d'envoyer Ambiorix avec son infanterie à la droite de la Meuse et de là à l'ouest de la Dyle. Il n'avait pas besoin de se transporter à la droite de la Meuse, il y était : c'est là que s'étendait son royaume particulier, *dimidia pars Eburonum*, et c'est d'Aix-la-Chapelle (Aduatuca), pris comme point de départ, qu'il se porta, à travers le pays de Herve, sur Embourg, où il trouva les Aduatuques, pour remonter ensuite la vallée de la Meuse dans la direction, non pas du camp de Cicéron, comme on l'a avancé, mais du camp des Nerviens, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. On le voit, le trajet est direct et de plus les Aduatuques sont sur le parcours. Les exigences du récit sont donc remplies et partant l'objection tombe d'elle-même.

En somme, jusqu'ici on n'a apporté aucun argument sérieux de nature à infirmer ou seulement à affaiblir nos conclusions relativement à l'habitat des Aduatuques à l'époque de J. César. Toutes les considérations que nous avons émises pour maintenir ce peuple dans la contrée située entre la Meuse et le Rhin : stationnement conforme aux indications des Commentaires, position avan-

tageuse pour la garde des bagages de l'armée cimbro-teutonne, impossibilité de pénétrer plus avant dans le pays à cause de la faiblesse numérique du détachement, éloignement convenable du champ de bataille de la Sambre, soumission des Ubiens immédiatement après celle des Aduatuques, contiguïté du royaume d'Ambiorix et de la cité des Aduatuques, expédition de Trébonius mise en opposition avec celle de César et de Labiénus, enfin voisinage direct des Éburons et des Condruses, toutes ces considérations développées dans notre précédent travail sont restées intégralement debout.

III.

Nous avons eu la satisfaction de voir le monde savant en général faire bon accueil à notre thèse tendant à démontrer : 1^o que les Ménapiens de César n'habitaient pas la Flandre, comme on l'a prétendu, mais doivent être cherchés dans la Zélande, la Hollande méridionale et une partie des provinces d'Utrecht et de Gueldre¹ ; 2^o qu'un de leurs clans, nommément celui des Bataves, fut soumis par le célèbre proconsul en l'an 53 avant

¹ Moke, tout en assignant la Flandre aux Ménapiens, les domicile néanmoins dans la Zélande et la Sud-Hollande. Comme nous, il conteste que les Tenchtères et les Usipètes aient pu entrer en Ménapie ailleurs que par le pays des Caninfates, c'est-à-dire entre Utrecht et la mer. « L'opinion commune, dit-il, place ces tribus rhénanes (ménapiennes) dans la Gueldre méridionale ; mais c'est une erreur évidente, car elles auraient été là fort loin de la mer. » (*La Belgique ancienne*, 2^e édit., p. 180).

l'ère vulgaire; enfin 3^o que le reste de la nation, asservi à son tour, après être demeuré durant un temps plus ou moins long dans les îles de la Zélande, fut transféré au midi de l'Escaut, où il donna naissance au *pagus Mempiscus* du haut moyen âge.

Cette partie de notre travail n'a donné lieu qu'à deux observations, émanant toutes les deux de M. Wauters et se rapportant à l'invasion de la Ménapie, d'abord par les Tenchtères et les Usipètes, l'an 55 avant J.-C., ensuite par les Romains en l'an 53.

C'est de ces observations que nous allons nous occuper.

« Lorsque, dit M. Wauters, en l'année 53, César » voulut punir les Ménapiens de leur résistance » et de leur entente avec Ambiorix, il entra dans » leur pays; il n'y pénétra qu'après avoir jeté à » la hâte des ponts (*celeriter effectis pontibus*. César, » *De bello gall.*, l. VI, c. 6). Or, si à l'exemple de » M. de Vlaminck, on place les Ménapiens dans les » îles de la Zélande et les terres non moins basses » de la Hollande méridionale, on se demande » comment César aura pu s'y prendre pour con- » struire promptement des ponts dans un pays où » le sol est aussi marécageux. Une pareille opéra- » tion semble impossible, et c'est pourquoi je » persiste à soutenir que l'invasion du général » romain a dû avoir pour théâtre le pays à l'ouest » de l'Escaut, en aval d'Anvers ¹. »

¹ *L'Athenæum belge*, 1883, p. 77.

Que le lecteur veuille bien le remarquer, ce n'est pas nous qui avons imaginé la zone marécageuse dont le pays des Ménapiens était entouré¹; c'est César qui en parle dans ces termes : *Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti* (VI, 5).

A moins de nier l'évidence, il faut donc bien admettre qu'il existait là des bas-fonds d'une certaine étendue, mais qui cependant n'étaient ni assez vastes ni assez profonds pour fermer l'accès du pays à une troupe armée marchant sans ses équipages², puisque les Romains réussirent à les traverser sans trop de difficultés.

La contrée située entre la Meuse et le Waal répond, suivant nous, parfaitement aux indications du récit. En effet, sa nature marécageuse n'est pas contestable et, d'autre part, nous savons que les troupes romaines l'ont parcourue dans toute sa longueur lorsque, après la prise du camp des Tenchtères et des Usipètes, elles se lancèrent à la poursuite des fuyards jusqu'au confluent des deux fleuves, *ad confluentem Mosae et Rheni* (VI, 15). Elle n'était donc pas impénétrable.

¹ M. Ch. Vercamer, dans sa patriotique *Histoire du peuple belge*, tout en adoptant nos idées au sujet de la division politique de la Gaule belge, a introduit dans les cartes qu'il publie, p. 7 et p. 22, des changements importants au point de vue de la géographie physique du pays. Nous avons de la peine à reconnaître le littoral flamand dans ces côtes si bizarrement découpées et nous croyons que sous ce rapport Schayes, que l'auteur semble avoir pris pour guide, ne peut être suivi qu'avec une grande circonspection.

² On ne doit pas oublier qu'avant de pénétrer en Ménapie, César avait envoyé ses bagages au camp de Labiénus (VI, 5).

Pour ce qui concerne la confection des ponts, on peut affirmer que si les Romains ne sauraient être mis en parallèle pour les travaux hydrauliques avec les ingénieurs du Waterstaat néerlandais, ils étaient pourtant d'une certaine habileté dans l'art de jeter des ponts, et que la construction de trois ponts volants sur le Waal n'est pas une opération tellement extraordinaire qu'on doive la considérer comme au-dessus de leurs forces. Quoi qu'il en soit, on peut se demander si les ponts dont il s'agit étaient des ponts fixes, si ce n'étaient pas plutôt des ponts établis sur des supports flottants, en d'autres termes, des ponts de bateaux ou de radeaux. Les expressions *celeriter effectis pontibus* n'excluent nullement cette dernière hypothèse, qui couperait court à toute discussion ultérieure.

A la fin de son article, parlant de l'invasion des Ténchètes et Usipètes, notre docte adversaire revient avec une nouvelle insistance sur la question des marécages. « Comment, dit-il, expliquer cette invasion d'un pays marécageux par une immense troupe de cavalerie? Une entreprise pareille n'aurait-elle pas rencontré de grandes difficultés dans la constitution du sol, entrecoupé d'énormes cours d'eau, de fossés, de digues ou levées de terre? C'est pour cette raison et aussi à cause du silence que César garde en cette occasion sur les Bataves, les Caninéfates et les autres peuples de la Hollande ancienne, que l'on a de préférence placé plus en amont la partie de la Ménapie où pénétrèrent les Ténchètes et les Usipètes. On l'a cherchée

» avec raison, je crois, du côté de Nimègue et de
» Gueldre ¹. »

Écartons d'abord, pour n'y plus revenir, une objection à laquelle on semble attacher une certaine importance. Dans le récit qu'il fait de l'invasion des Ténctères et des Usipètes, César ne nomme ni les Bataves ni les Caninéfates, d'où l'on conclut que ces peuplades ne demeureraient pas sur le chemin parcouru par les Barbares et par conséquent que ceux-ci doivent être entrés en Ménépie sur un autre point, notamment du côté d'Emmerich ou de Wesel. Ce raisonnement est illogique ; c'est à peu près comme si l'on soutenait qu'une armée navale débarquée sur nos côtes et qui aurait fait irruption en Belgique n'a pas traversé la Flandre, parce que le bulletin relatant le fait ne fait pas mention de cette province.

Si l'écrivain romain ne parle pas des Bataves et des Caninéfates ², c'est par la raison bien simple qu'il les comprend sous la dénomination générique de Ménapiens, dont ils constituaient des subdivisions ou *pagi* ; son silence s'explique de lui-même. En revanche, ce qui aurait lieu de nous surprendre, si ces clans avaient formé des nationalités distinctes, comme on le prétend, c'est le silence qu'il garde à leur sujet quand il fait le relevé des contingents militaires belges ou qu'il énumère les peuples qu'il a vaincus.

¹ *Loco citato.*

² César fait souvent allusion aux *pagi* ou cantons des *civitates*, mais les nomme rarement. Il cite une fois les Bataves, à propos d'une description géographique (IV, 10), mais ne parle jamais des Caninéfates.

Suivant toutes les probabilités, la frontière septentrionale de la Ménapie n'était pas moins entourée de bas-fonds que la frontière méridionale, mais, encore une fois, il n'en résulte pas qu'elle fût inaccessible. En effet, lorsque les Romains eurent conquis le pays, ils fondèrent le long du Rhin plusieurs châteaux-forts destinés à protéger cette marche contre les insultes des Germains. On ne comptait pas moins d'une dizaine d'établissements militaires depuis Arnhem jusqu'à l'embouchure du fleuve près de Katwyk; or, si le pays avait été à l'abri d'un coup de main à cause des marais avoisinants, ce luxe de forteresses eût été très inutile.

Nous ne contestons pas qu'une entreprise ayant pour but l'envahissement de l'ancienne île des Bataves et des Caninéfates rencontrerait de nos jours de sérieuses difficultés dans la constitution du sol, mais la situation n'était pas tout à fait la même à l'époque romaine. Personne n'ignore que des inondations terribles ont bouleversé le pays; que des espaces immenses ont été engloutis. Les historiens racontent entre autres qu'à l'endroit où s'étend le Zuiderzee existaient quelques petits lacs intérieurs qui se sont élargis peu à peu, ont conflué et ont fini par former un vaste golfe. Un de ces lacs, le *Flero lacus*, était traversé par le bras du Rhin appelé *Flevis*, qui en sortait près de Stavoren et tombait dans la mer entre les îles actuelles de Vlieland et de Ter Schellinck.

Toute une lisière du littoral, sur laquelle s'élevaient des constructions dont on aperçoit encore

les vestiges lorsque la marée est très basse, a été submergée par le déplacement des dunes.

Une autre cause de perturbation provient de l'ensablement ou du changement de direction des cours d'eau. L'embouchure du Rhin fut obstruée en 839 à la suite d'une violente tempête, de sorte qu'il fallut plus tard creuser un nouveau lit au fleuve. Le cours de la Meuse est aujourd'hui tout différent de ce qu'il était jadis.

Enfin l'exploitation des tourbières a contribué pour une large part à amener le résultat que nous venons de constater. Des milliers d'hectares de terre qui se trouvaient au-dessus de la marée basse ont été convertis en polders et en mares d'eau stagnante par l'extraction séculaire et continue de la tourbe.

Ces causes diverses ont à tel point influé sur l'aspect physique du pays, que des savants, comparant le niveau actuel au niveau ancien, ont cru à un affaissement général du sol.

Sans s'arrêter à cette hypothèse, on peut cependant admettre que la rive droite du Rhin entre Utrecht et Leyde était à l'époque de César relativement plus praticable qu'elle ne le serait de nos jours, si un vaste système d'endiguement et d'assèchement n'était venu modifier la situation. Dans tous les cas, les Tenchtères et les Usipètes, qui appartenaient à cette race d'hommes dont César a dit : *non hos palus, in bello latrociniisque natos, non silvae morantur*, ne se seraient certes pas arrêtés devant les obstacles que pouvait leur offrir une contrée entrecoupée de marécages.

Il est enfin un dernier argument auquel nos adversaires ne paraissent pas avoir songé et contre lequel leurs objections restent sans force. César atteste en termes formels que l'invasion se fit en hiver, *hieme*, c'est-à-dire dans une saison où la terre est généralement durcie par la gelée et où par conséquent les marécages n'apportent plus d'entraves à la marche ¹.

Quant à l'endroit précis où le passage eut lieu, la ville d'Utrecht nous semble réaliser si bien les conditions d'emplacement que nous n'hésitons pas à la proposer. Située à neuf lieues seulement de la mer, elle est reliée à la Germanie par des routes anciennes, dont l'une se dirige sur Amersfoort, où après s'être bifurquée, elle envoie des embranchements vers Zwolle et Deventer, et l'autre sur Arnhem. Son nom, qui figure déjà dans l'itinéraire d'Antonin sous la forme de *Trajectum*, indique un passage d'eau évidemment antérieur aux Romains et qui resta en usage durant tout le moyen âge.

Une fois maîtres de cette localité, les Barbares pouvaient à leur gré se répandre sur la partie de la Ménapie comprise entre le Rhin, le Waal et la mer, se nourrir des provisions qu'ils y trouvaient et attendre la fin de l'hiver pour reprendre leurs courses vagabondes.

La contrée entre la Meuse et le Waal leur offrait-elle les mêmes avantages? Aurait-elle fourni à

¹ « Ea, quæ secuta est, hieme, qui fuit annus Cn. Pompeio, M. Crasso Coss. Usipetes Germani et item Tenchteri magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt. » CÉSAR. IV, 1.

l'innombrable horde une subsistance assurée jusqu'au retour du printemps? Il est permis d'en douter, et d'ailleurs, dans cette hypothèse, comment expliquer que César, d'ordinaire si exact, eût pu écrire que les Germains franchirent le Rhin près de son embouchure dans la mer, *Rhenum transierunt non longe a mari quo Rhenus influit... quas regiones Menapii incolebant et ad utramque ripam fluminis agros, aedificia rivosque habebant?*

Ce passage qui indique d'une manière si claire l'endroit où la traversée s'effectua et d'où il résulte à la dernière évidence que les Ménapiens étaient établis à l'embouchure du Rhin, ou, comme le dit Strabon, *utrimque ad ostia Rheni*, est absolument décisif. Aucun sophisme, aucune subtilité de dialectique ne parviendra à en tirer une conclusion autre que celle que nous en avons déduite.

En vain objecterait-on « qu'on ne peut pas » entendre les expressions de César dans leur « sens strict. » Pour tenir un pareil langage, il faudrait au moins apporter une preuve quelconque ou, à défaut de preuve, alléguer une raison plus ou moins plausible. A-t-on par hasard découvert dans les Commentaires du célèbre proconsul ou dans les ouvrages des autres auteurs de l'antiquité une phrase, un mot qui soit en contradiction avec les lignes que nous venons de transcrire ou qui en modifie la signification? Loin de là, tous les textes connus concourent au contraire à les corroborer de la manière la plus explicite. Dès lors, pourquoi vouloir sans rime ni raison mettre l'écrivain romain en opposition avec lui-même?

En résumé, plus on examine la question, plus on reste convaincu qu'il est temps d'abandonner les interprétations arbitraires, formulées à une époque où la critique historique n'était pas née, pour en revenir au texte formel de César et de Strabon.

Sans doute, il en coûte à notre amour-propre national d'avouer que les événements dont la Ménapie fut le théâtre se passèrent hors des limites de la Belgique actuelle, mais outre que les Morins ou anciens habitants de la Flandre n'ont pas joué un rôle moins glorieux que leurs intrépides voisins du nord, il est indiscutable que, postérieurement à l'époque de César, la Flandre fut repeuplée par les Ménapiens, de sorte qu'on peut affirmer que le sang de cette race héroïque coule encore dans les veines de nos populations flamandes.

ALPH. DE VLAMINCK.

CARTULAIRE DU BÉGUINAGE DE SAINTE-ÉLISABETH A GAND

RECUEILLI PAR

le Baron JEAN BÉTHUNE, docteur en droit¹.

Pour qui veut connaître l'ancienne institution des béguinages en Flandre, la publication que nous devons à M. Béthune, est une source précieuse : elle donne soit textuellement, soit par analyse, les documents les plus intéressants appartenant à l'histoire du béguinage le plus important et l'un des plus anciens de la Belgique.

Au treizième siècle on voit, sur les sollicitations de la comtesse Jeanne, les échevins de plusieurs communes accorder à de pauvres femmes de vie religieuse, qui se désignent déjà par le nom de béguines, la jouissance de biens communaux, bas et marécageux, qui servaient sans doute de pâture commune, en un temps où par le développement de la population, l'ancien mode de jouissance ne présentait plus qu'un maigre produit et un intérêt presque nul pour chacun des communiers : *volumus esse notum*, écrit la comtesse, *quod terram*

¹ Bruges, De Zuttere, impr. 1883. 334 pp. in-4°.

jacentem ad paludem, quam nostri scabini et communitas ville Gandensis pro amore dederunt beguinis inhabitandam, sub eadem mensura latitudinis qua circumfossa est, ipsis beguinis omnino reliquerunt. Si jamais les béguines cessent d'y demeurer, elles ne pourront céder le bien à d'autres, mais il fera retour à la commune (n^{is} 4 et 5). La même année (1242) l'abbé de Saint-Bavon consent à l'érection d'une chapelle dans le béguinage, les béguines sont autorisées à avoir un cimetière particulier dans leur enclos, et la comtesse Jeanne approuve l'acte (n^{is} 6 et 7). En 1245 la comtesse Marguerite acquitte des legs faits par sa sœur Jeanne. En 1248 elle recommande spécialement les béguines au bailli de Gand; en 1247 et 1270 elle leur délivre des lettres de protection (n^{is} 12, 15). En 1256 et 1257 la grande maîtresse béguine fait des acquisitions au profit de la communauté pour l'agrandissement de l'enclos, preuve que l'institution nouvelle était déjà prospère (n^{is} 16, 17).

M. Béthune donne l'ancienne règle du Grand Béguinage en une traduction du XIV^e siècle (n. 23). On y apprend à connaître la vie des béguines dans ses moindres détails; il n'est pas de document plus précieux pour l'histoire de l'institution.

En 1284 le comte Guy, et non point l'évêque, concède aux béguines le droit d'élire « leur souveraine maîtresse » conformément à la coutume par elles suivie déjà du temps de la comtesse Marguerite. Elle rendra annuellement compte devant son délégué. La même année, il accorde

un octroi d'amortissement de quelques biens, preuve de l'ancienneté des défenses, pour les institutions de main-morte, d'acquérir sans autorisation du souverain ¹.

Sous la date du 18 février 1297, l'auteur donne une pièce importante pour l'histoire du droit flamand : c'est l'adjudication, par les échevins du métier d'Assenede, de douze arpents de terre sur saisie, par suite d'hypothèque. La demande n'est pas immédiatement accueillie, mais l'on ordonne au préalable la mise en cause de tiers à l'égard desquels le bien a été également engagé. Les échevins invoquent plusieurs fois la coutume des quatre métiers : *de costume van den vier ambachten*. La délivrance des douze arpents, à prendre dans un immeuble plus étendu, et l'abornement ont lieu à l'intervention d'un arpenteur juré. Le document présente aussi quelque intérêt pour la langue. Des noms propres y présentent jusqu'à trois formes différentes pour le nominatif, le génitif, le datif : *Voor ons quam in wette Jan Tolvin, cleric, Jane Tolvins sone was... dat Willem hadde vercocht Janne Tolvine sfoerseids Jan Tolvins vader...* Nous y voyons le mot *nederland* désigner un terrain bas et marécageux : *daer loepen dilven in omdat nederland is* : c'est-à-dire la pièce est coupée de fossés parce que le terrain est bas.

Sous le n° 80 nous rencontrons une sentence

¹ Comp. *Placcarts de Flandre*, I, p. 47. TELDERS. *Bydrage tot eene geschiedenis van het bezit in de doode hand* (Utrecht, 1869). ORTS. *Incapacité civile des congrégations religieuses*, 1867 (n^{is} 4 et 5).

arbitrale qui présente également un intérêt juridique. L'objet du litige est une digue à Vroendyk. L'arbitre fixe jour pour l'audition des parties, consulte ensuite, dit-il, des gens de loi, et enfin donne gain de cause à la grande maîtresse béguine en cette forme : qu'il est commandé aux adversaires de renoncer à tous droits qu'ils prétendaient ou prétendraient avoir jamais à la digue, comme aussi d'en faire la tradition et donation à ladite grande maîtresse ; et la sentence constate une tradition faite sur les lieux, en présence de témoins.

A la date du 20 juin 1311, nous rencontrons un acte de protestation du comte Robert contre les empiètements de l'évêque de Tournai à l'égard du béguinage : *cum persone sint seculares non ecclesiastice, omnimodum habeat jurisdictionem temporalem, et ad ipsum comitem, de antiqua et approbata consuetudine, pertineat magistram in ipso beghinagio instituere, destituere, ponere et ordinare quotiens casus se offert...* Les tuteurs du béguinage, parmi lesquels est le prieur des frères prêcheurs de Gand, ainsi que la grande maîtresse, adhèrent à cet acte de protestation, le 23 juin 1311 (n^{is} 88 et 89).

Par un acte du 12 juin 1319, le même comte Robert confie la défense et la direction du béguinage à Henri Braem, chanoine de Tournai, le chargeant de protéger les béguines, d'ouïr les comptes du béguinage, d'y reformer les abus : *et que in dicto loco emendatione indigent, curetis in melius reformare.*

Le 30 décembre 1320, le pape Jean XXII charge

l'évêque de Tournai de protéger les béguines contre le soupçon d'hérésie dont on les accusait. Miræus (I, p. 215. éd. *Foppens*) donne un acte de la même teneur adressé à l'évêque de Cambrai. En mars 1327, l'évêque de Tournai charge des délégués de procéder à la réforme des béguinages de son diocèse. Un mémoire du plus haut intérêt est adressé à ceux-ci en mai 1328. Il traite en termes excellents *de motivis fundandi beghinagia*, — *de curia Sancte-Elisabeth et qualitate loci*, — *de opere manuum quod exercent*, — *de modo operandi et oratione*, — *de asperitate vite earum* (on y lit que les filles des meilleures familles leur étaient confiées pour recevoir chez elles leur éducation) — *de ornatu earum in moribus*, — *de suffragiis pro mortuis*, — *de colore vestium et forma*, — *de regimine et correctione*, — *de notione loci*.

Il y est dit que le roi saint Louis visita dévotement en personne le béguinage de Gand, et qu'à l'instar de celui-ci il en fonda un à Paris et en d'autres villes : *et ad similitudinem dicti loci unum beghinagium Parisiis et diversa alia in diversis locis instituit et dotavit*. Nous y apprenons aussi que non seulement Gand comptait les deux béguinages de Sainte-Elisabeth, ou Grand-Béguinage, et de Notre-Dame-ter-Hooye, mais aussi plusieurs maisons éparses en ville où vivaient des filles de la même condition ¹. Les délégués de l'évêque com-

¹ Au sujet du béguinage de Saint-Aubert, dit Poortakker, voir DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, p. 641, et *Journal de Gand*, n° du 9 nov. 1863.

prennent dans leur enquête et visitent successivement les béguinages de Bruges, d'Aardenbourg, de Damme et de Gand, et ils attestent : *mulieres quæ vulgariter beguine nuncupantur, non esse infectas seu yrretitas riciis seu criminibus in litteris domini Clementis pape quinti contentis. sed eas fuisse et esse rite laudabilis et conversationis honeste.* En conséquence ils ordonnent qu'elles soient préservées en leurs personnes et en leurs biens, de toute injure, violence ou oppression.

Ce document, en nous révélant l'existence d'un béguinage à Ardenbourg, contredit la date de 1499, que M. Warnkœnig (*Histoire de Flandre*, I, p. 352) assigne à sa fondation.

Le 28 mai 1335, le pape Benoit charge l'abbé d'Eenaeme de revendiquer au profit du béguinage de Sainte-Elisabeth tous biens qui auraient été illégalement aliénés ou distraits. On ne voit pas quelles suites ce mandat a eues

Le 30 novembre 1336, le comte Louis de Crécy délivre une lettre de protection au profit des béguines : « ...que vous fachies avoir as beghines de Sainte Lizebette à Gand, tout ce qui dehu leur est, et à ce faire contraignies egrement tous leurs debtours... »

En 1354, Louis de Male donne de nouveaux statuts au béguinage, sans révoquer les coutumes en vigueur, qui continueront d'être observées. Ce document transcrit plusieurs parties considérables du mémoire justificatif qui avait été rédigé pour les béguines en 1328; il en développe d'autres. Il y est prescrit à la directrice ou grande maî-

tresse, de rendre ses comptes annuellement au délégué du prince, assisté du prieur des frères prêcheurs et des maîtresses des divers couvents : après quoi elle se retirera, et les maîtresses seront interrogées sur la gestion de la directrice et auront à se prononcer, à la majorité des voix, sur son maintien ou son remplacement.

Nous passons grand nombre d'actes qui sont relatifs aux acquisitions de biens, aux fondations, à la gestion du patrimoine du béguinage, au fossé d'enceinte, propriété du béguinage¹, au Waeldam et au droit d'y pêcher, etc.

Au XVI^e siècle, nous avons une confirmation par Charles-Quint des statuts anciens du béguinage et des dispositions ajoutées par Louis de Male (1531). En 1538, une pétition au magistrat de Gand nous apprend toutes les petites vexations qu'on faisait subir aux béguines, et une ordonnance de police, émanée des échevins, comme des peines contre les perturbateurs ; puis, l'année suivante, des condamnations sont prononcées par application de ce règlement (n^{is} 298, 299, 301).

Le 5 décembre 1560, l'évêque de Gand demande au béguinage de contribuer à la fondation d'un Séminaire.

A son tour Philippe III confirme les statuts du béguinage le 27 novembre 1623.

L'année suivante, 31 octobre 1624, il est interdit par ordonnance du souverain, aux personnes exclues du béguinage, de continuer d'en porter

¹ Comp. *Messenger des sciences historiques*, 1883, p. 242.

l'habit. L'ordonnance est notifiée, en 1625, à une béguine Cardon, à Hulst, qui avait eu de longs démêlés avec la grande maîtresse, et en 1627 à une béguine Stekeldoorne de Gand, que le Conseil de Flandre décrète de prise de corps pour avoir refusé de déposer le costume (n^{is} 343 et 350).

Le 30 juin 1646, les béguines obtiennent de l'évêque de Gand dispense d'assister à l'avenir à la procession du Saint Sacrement. Elles avaient exposé dans leur requête, qu'habituellement elles accompagnaient la procession annuelle du Saint Sacrement, mais qu'elles y entendaient, de la bouche de personnes grossières et sans pudeur, des paroles qui ne conviennent pas à des oreilles chastes. ce avec grand scandale dans toute la communauté et moqueries de la part des hérétiques, qu'il y a une si grande confusion parmi les métiers qui marchent dans cette procession, qu'elle s'en trouve d'ordinaire retardée, et que d'ordinaire on en impute la cause aux béguines, auxquelles les officiers de la ville et jusqu'aux employés des diverses églises adressent les paroles les plus blessantes : que dans les autres villes du pays on ne voit pas de femmes suivre les processions en costume religieux ; qu'aussi les béguines de Bruxelles et d'Anvers et des autres villes n'y vont pas ; que dispensées de marcher dans la procession à l'avenir, elles en prieront avec plus de dévotion le jour du Saint Sacrement et avec moins de distraction.

Le 1 mars 1670. les tuteurs et la grande dame du béguinage attestent les services que les domi-

nicains ont de tout temps rendus à cette institution. D'après ce document, les béguines de Sainte-Elisabeth étaient au nombre de près de huit cents ¹.

Le 21 octobre 1671, les tuteurs du béguinage, le prieur des dominicains, Joseph Vanderlinden et Paul Van Biervliet, confesseurs des béguines, arrêtent un règlement sur les fêtes données pour l'entrée et la profession des béguines, aux fins d'en limiter la dépense.

Le 23 avril 1742 elles obtiennent une réduction de l'impôt sur la bière, dont le rachat annuel est fixé à 700 florins, au lieu de 850. Leur requête expose qu'elles atteignaient lors de la fixation de cette somme le chiffre de près de 900, et que par suite des malheurs des temps et de la décadence de l'industrie dentellière, elles étaient tombées à n'être plus que 546; que grand nombre n'avaient pas les ressources nécessaires pour prendre de la bière, et étaient réduites à ne boire que du thé.

Enfin, nous rencontrons encore parmi les documents importants, une ordonnance de police du magistrat de Gand du 28 juin 1763, destinée à assurer la tranquillité du béguinage, et un édit de l'empereur, du 9 mars 1782, notifié par le conseiller fiscal Diericx à la grande maîtresse, aux directrices des couvents et autres béguines, en présence des tuteurs et des pères dominicains,

¹ En 1631 elles n'étaient que 400 d'après J. G. A. RYCKEL, *Vita Sanctæ Beggæ*, p. 315; en 1822, elles étaient 604 d'après un état nominatif reposant aux Archives de la ville; en 1856, 679 d'après le *Rapport sur le recensement général de 1856*.

confesseurs des béguines. Il y est réglé que les béguines pourront sortir seules, même de la ville, à moins de raisons péremptoires; qu'elles pourront se consacrer au soin des malades, sans pouvoir être rappelées par la directrice, qu'elles n'aient à payer individuellement aucune subvention aux dominicains, etc ¹.

M. Béthune arrête son recueil avec la fin de l'ancien régime. Qui voudra étudier le sort des béguines et de leurs biens sous la République française, pendant notre réunion à la France, et depuis, trouvera une série complète de documents à la suite du rapport présenté au conseil communal de Gand par le conseil échevinal le 10 février 1862 (inséré dans le *Mémorial administratif* de la ville de Gand).

Nous en avons dit assez pour montrer la haute valeur de la publication due aux soins intelligents de M. Béthune, et qui était bien digne d'enrichir la série des utiles publications de la *Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*.
D.

¹ *Placcarts de Flandre*, livre VI, p. 6.

ANALOGIES HIBERNO-FLAMANDES

ou

AFFINITÉS ENTRE LA LANGUE IRLANDAISE ET LA FLAMANDE ¹.



S

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Sabhadh;	Scie;	Zaag.
Sabhadoir;	Scieur;	Zager.
Sabhaím;	Scier;	Zagen.
Sac;	Sac;	Zak ² .
Sacrament;	Sacrement;	Sakrement.
Sacs;	Anglais, Saxons;	} Saks (naam der Engelsen in Ierland).
Sadhall;	Selle;	
*Saghal;	Tendre, Doux;	Zacht.
Saghalaim;	Je vis (de voir);	Ik zag ³ .
Sai:	} Saie (tunique), Saganum (d'où, selon plusieurs, le nom de <i>Tectosages</i> , tribu Volce ou Belge);	} Saai.

¹ Suite. Voir *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, 1884, 2^e livr., p. 299.

² Ce mot existe dans toutes les langues indo-européennes, sauf le sanscrit, où l'on en trouve cependant une analogie dans le mot *Sthag* (couvrir, retenir), cité entre autre par KALTSCHMIDT (*sprachvergleichendes Wörterbuch*) comme analogue à l'allemand *Sack*.

³ *Zag*, le passé de *zien* (voir), donne une analogie plus sensible que le présent *ik zie*.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Saich;	Rassasiés;	Zat.
Saicin;	Petit sac;	Zaksken.
Saidhe;	Siége;	Zaat.
Saidheadh;	Session;	Zitdag, Zitting.
*Sail;	{ Seuil, Plante du pied. Eau Sa- line;	{ Sulle. Zool, Zilt.
Saillim;	Saler;	Zouten.
Saim, Sabh;	Plaisir, Douceur;	Zeem, Zacht, Zalf.
*Saine;	Beau;	Schoon.
*Sair, Sar;	Très, Beaucoup;	Zeer.
**Saite;	Essaim d'abeilles:	Zwarm.
*Saithead;	Satiété;	Zatheid.
**Salam;	Sel;	Zout.
Sam;	Été;	Zomer.
*Samadh;	{ Congrégation re- ligieuse;	{ Samenbechting (gods- dienstige vereeni- ging).
Saothar (prononcez : <i>saoar</i>);	{ Fatigue, Peine;	{ Zorg, Zeer.
Scabbal;	Scapulaire;	Schapelier.
Scannail;	Scandale;	Schandaal.
Scainnalach;	Scandaleux;	Schandalig.
Scarloid;	Écarlate;	Scharlaken.
Scat;	Patin;	Schaats.
Scath;	Ombre, Domniage;	Schaduwe, Schade.
Sciath;	Bouclier;	Schild.
Scib;	Vaisseau;	Schip.
Scibeoir;	Bâtelier;	Schipper.
Scim;	Écume;	Schuim.
Sciop;	Pelle;	Schup ¹ .
Sciuraim;	Écurer;	Schuren.
Sciurin;	Action d'écurer;	Schuring.
Scoil, Scol;	École;	School.
**Scoraim;	Scarifier;	Kerven.

¹ Le mot anglais *shovel*, est analogue à *sciop*; mais moins que le flamand *schup*.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Scothach;	Fécond en branches;	Scheutig.
Scread;	Cri;	Schreenw.
*Screadaim;	Crier;	Schreeuwen.
*Scrin:	Ecrin:	Schrijn (anciennement } <i>Scrin</i>).
*Scriob, Scriobadoir;	Rateau;	Schrapper.
Scriobhaim;	Écrire:	Schrijven.
*Scrobaim;	Gratter:	Schrappen.
*Scud;	Barquette;	Schuit.
Sdaid, Sdat:	État:	Staat.
*Sdiuraim;	Diriger;	Sturen.
Sdol;	Chaise;	Stoel.
Seala;	Sceau;	Zegel.
Sealaim;	Sceller;	Zegelen.
*Searg;	Sec;	Zoor (Droog).
*Seicil;	Peigne au lin;	Zeissen.
*Seicle;	Séran;	Hekel.
Seinistir;	Fenêtre:	Venster.
Sgaffoll ¹ ;	Échafaud. Théâtre:	Schavot.
Sgeim (voir Scim);		
Sgemim;	Écumer;	Schniuen.
Sgaf;	Esquif;	Schip.
Sgailin;	Vieux couvre-chef;	Schuil.
Sgeun;	Effrayé;	Schuw.
Sgioboir, Sgiobair;	Bâtelier;	Schipper.
*Sgiorta, Sgiort;	Jupe;	Schort.
Sgith;	Fatigué, malade;	Ziek (vermoeid).
Sglabh;	Esclave;	Slaaf.
Sgot, Sgotlong ² ;	Barquette, Barque:	Schnit. Schouw.
Grabaim (voir Scio- bhaim et Scrobaim);		
**Sgramhaim,	Gratter;	Schrafelen.
Sgreab;	Cronte;	Schrab, Schrabben.

¹ *Sg* au commencement du mot irlandais, répond à *sch* en flamand, deux sons gutturaux.

² Dans *sgotlong* on a *sgot*, analogue de *schuit*, barquette; *long* en irlandais *navire*. On dirait une embarcation tenant le milieu entre la barquette et le navire, donc une barque.

Sgread et Sgreadaim
(v. Scream et Scream-
daim);

Sgum;	Écume;	Schuim.
Sguraim;	Écurer;	Schuren.
Sciabunn;	Savon;	Zeep.
Sians;	Sens spirituel;	Zin.
Sibh, Si;	Elle;	Zij.
Siche ¹ ;	Chose quelconque;	Zaak.
*Singeal, Singlead;	Écang;	Zwingel.
Sioda;	Soie;	Zijde.
Siodchromh;	Vers à soie;	Zijdeworm.
Siol;	Semence;	Zaad, Zaadkorrel.
Siolaim;	Semer;	Zaaijen.
*Siollaim;	Frapper;	Slaan.
Sior;	Dur, Constant;	Zeker.
Siorcall;	Cercle;	Cirkel.
Siosar;	Ciseau;	Schaar.
Siosur;	Paire de ciseaux;	Scharen.
Siusdin;	Sarrasin;	Sarazijn.
*Sirt;	Petite quantité;	Zier, Ziertje.
Sitearn ² ;	Hennir (frémir);	Sidderen (henniken).
**Sitearnach;	Ris;	Sidderachtige lach.
Siubhal (pron. : <i>siu-</i> <i>val</i>);	Mouvement;	Schuiven.
Siur;	Sœur;	Zuster.
*Slag;	Action d'avalier;	Slok.
Slaighim;	Tuer;	Slagten.
Slapaire;	Salope;	Sloof, Slordig.
**Sliachd;	Avalant;	Slokkend.
*Slim;	Tortu;	{ Slim, Scheef (mauvais, ce qui est de travers)

¹ *Siche* en irlandais et *zaak* en flamand, répondent au mot latin *causa* et au français *chose*, en transposant les consonnes par métathèse, figure qui intervient fréquemment dans les étymologies.

² Le mot *sitearn* signifie hennir comme le cheval. Mais le hennissement est une espèce de frémissement. *Sidderen* en donne une idée par une analogie métaphorique.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Slogaim;	Avaler;	Slokken.
Slnighte;	Avalé;	Geslokt.
*Smachd;	Baiser, Chiquenode;	Smak.
*Smaet;	{ Amende pour dé- lit;	Snaad (Boete die snaad verwekt).
*Smear;	Graisse;	Smeer.
*Smearaim;	Graisser;	Smeeren.
Smearta;	Enduit de graisse;	Smeerig. Besmeerd.
*Smistim;	Frapper;	Smijten.
*Smodan;	Brouillard;	Smoor.
Smudan;	Fumée;	Smook.
Smug;	Salive;	Spnig.
Smugaim;	Cracher;	Spuigen, Spouwen.
*Smulcin;	Petit museau;	Smoelken.
Smuid;	Vapeur, Fumée;	Smook.
Smuit;	Nez, Musean;	Snuit.
	Petite servante	
	{ belge au teint halé (<i>Swarthy</i> , v. Dictionnaire anglais-français de SMITH et HA- MILTON)	{ Smeerige kleine meid.
Smurog;		
	{ Enfant qui se vautre dans la fange;	{ Smeerig kind.
Smurtoigin;		
*Snaidhaim;	Couper;	Snijden.
Sneachd;	Neige;	Sneenw.
*Sneachdach;	Neigeux;	Sneeuwachtig.
**Snagoir;	Rampant;	Snaak (die kruipt).
Sod;	Bouilli;	Sode, Gezoden.
**Sodaraim,	{ Trotter;	<i>Zeer draven.</i>
Sodraim;		
**Soibvgeul, Sois- geul (de <i>Soi</i> , bon, et <i>Sgeol</i> , nouvelle)	{ Évangile;	{ Evangelie.
**Soileirim;	Expliquer;	Goed <i>leeren</i> .
*Soingle;	Teillage;	Zwingelen.

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

Sol, Somh;	Soleil;	Zon ¹ .
*Spaid;	Paresseux, Lourd;	Spaad (Attardé).
*Spaistim,	} Se promener;	Spanseren.
Spaistrighim :		
Speac, Sepeic;	Barre, Rais;	Speek.
Spealg;	Écharde;	Spil, Splinter.
*Spealtain :	Fendre;	Spalten.
*Speicleir;	Glace, Miroir;	Spiegel.
Speir, Speireach;	Épervier:	Sperwer.
Spid;	Envie, Malice;	Spijt.
*Spid;	Mouvement;	Spood.
*Spiod;	Affront;	Spot, Spijt.
*Spiodaim;	Affronter, reprocher	Spotten.
Spor;	Éperon;	Spoor.
*Sporaim;	Éperonner:	Spooren.
Sprac;	Étincelle;	Spark.
Spreighim;	Éclater, disperser:	Spreiden.
Sprot;	Sardine fumée;	Sprot.
Spud;	} Insanité (sottise)	} Spot.
*Sput:	} Seringue, pompe }	} Spuit.
Sputain;	Seringuer;	Sputten.
Sraid;	Rue;	Straat.
*Sraidin (diminutif);	Ruelle;	Straatje.
Srang;	Cordon;	Streng.
Sream;	Cours d'eau;	Stroom.
*Screamadh;	Coulant;	Stroomend.
Sreang;	Cordon;	Streng.
Sreangaim;	Tendre la corde;	Strengen.
Sreath;	Rue;	Straat.
Sron;	Nez (ronflant);	Snorren.
**Sruthan;	Petit ruisseau;	} Stroomtje, en anglais } <i>Streamlet</i> ² (dimin.)

¹ Le mot *soleil* se traduit par deux, comme on voit en irlandais ; l'un le même qu'en latin, *sol*; le second *somh*, analogue au flamand.

² *Steamlet* et *rivelet* appartiennent aux diminutifs si rares en anglais, mais très nombreux en irlandais et surtout en flamand.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Sta;	Arrête-toi;	Sta.
*Stac;	Poteau;	Staak.
Stad;	État;	Staat.
Stadain;	Rester;	Staan.
Staoig;	Pièce, Tranche;	Stuk.
*Sticin (dimin.);	Petit bâton;	Stokskén.
Stobain;	Pousser, Percer;	Stok, Steken.
*Stochain;	Tirer avec force;	Steken.
Stoirm;	Tempête;	Storm.
*Stoirmeach ¹ ;	Tempétueux;	Stormachtig.
Strac;	Raie, Barre;	Streep, Strijken.
Strioch;	Ligne, Trait;	Streek.
*Strith;	Lutte;	Strijd.
Strodh;	Plage;	Strand.
Stroidhim;	Dissiper;	Strooijen.
Struth;	Antruche;	Struisvogel.
Subhan, Sugh;	Jus;	Zap.
*Stuth;	Substance;	Stof.
Suchain;	Sucer;	Zuigen.
Suice;	Suie;	Zoet.
Suidhe ² ;	S'asseoir;	Zitten.
Suig;	Cochon;	Zwijn, Zeug.
**Sun;	S'évanouir;	Zwijmen.
Suithche;	Suie;	Zoet.
Sur;	Sœur;	Zuster.

T

Taibhairne;	Taverne;	Taverne.
Taile;	Distribuer;	Deelen.
Tathal;	Planche, Tablette;	Tafel.
Taithle;	Table;	Tafel.
Talaint;	Talent;	Talent.

¹ *Stoirm* a son analogie dans l'anglais *storm* comme en flamand; mais le flamand seul donne l'analogie parfaite de *stormachtig* avec *stormeach*.

² Le latin *sedere* est analogue, ainsi que les mots correspondants dans la plupart des langues indo-européennes, ce qui dénote une origine commune dans une langue primitive.

IRLANDAIS

FRANÇAIS

FLAMAND

*Tallaim;	Dérober;	Stelen.
Tamb;	Tranquille;	Tam.
Tana;	Mince;	Dun.
*Tanaid;	Tennité;	Dunheid.
*Tanaighim;	Amincir;	Dunnen.
Taod;	Raide;	Taai.
Tapeis;	Tapit;	Tapijt.
Tasg;	Tâche;	Taak.
Tathaim;	Annexer, Joindre;	{ Lakken (DE Boo,
Teach;	Maison;	{ <i>Idioticon</i>).
Teagasg;	{ Enseigner, mon-	Dak (Tectum).
Teanga, Ting;	{ trer la doctrine; }	Toogen.
*Ticin (pron. <i>Tikim</i>);	Langue;	Tong.
**Tingh;	Venir;	Toekomen.
*Tinghad;	Gros, Epais;	Dik.
*Tinghaim;	Grosseur;	Dikheid.
Tioran;	Epaissir;	Dikken.
Tir;	Tyran;	Tijran.
Toigh;	Terre;	Aarde, Erde ¹ .
Toirt;	Agréable;	Tooi (Sieraad).
*Toirtin;	Tarte;	Taart.
Tolanta ² ;	Petit tarte, Tartine;	Taartje.
*Toll;	Hollande;	Holland.
Tonna;	Droit fiscal;	Tol.
Top;	Tonne;	Ton.
Torr, Tur;	Toupie;	Top.
	Tour;	Tooren.

¹ Dans *aarde* ou *erde* on trouve les mêmes consonnes homorganiques que dans *tir*, en latin *terra*. L'hébreu *arets*, même signification, est aussi analogue à l'irlandais et au latin par transposition de consonnes ou métathèse. Beaucoup de racines hébraïques se trouvent dans l'irlandais (voir le *Diction.* d'OREILLY et autres). L'hébreu cependant n'appartient pas à la souche indo-européenne ou aryane. C'est ce qui prouve qu'il y a eu une langue indépendante de celle-ci qu'on doit regarder comme la mère de toutes les autres.

² *Tolanta* fait voir comment on évite l'initiale *h*, qui n'existe pas en irlandais.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
Trachta;	Traité;	Tractaat.
Traighim;	Drainer. Dessécher;	Droogen.
Troaghaim;	Épuiser;	Droogen.
Trid;	A travers;	Door.
*Trileonta;	Son tremblant;	Trillen ¹ (tremblotter)
Troin;	Trône;	Troon.
Trompa;	Trompette;	Trompet.
**Truagh;	{ Misérable, qui fait } { pitié; }	Rouwen, Berouwen.
*Tu;	Tu;	Du.
Tubog;	Cuve;	Tobbe.
**Tuigim;	Comprendre;	Tuigen ² (témoigner).
Tuirth;	Durée;	Duur.
**Tuisdin;	Témoin;	Tuig, Getuig.
**Tuisle;	Glisser, Trébucher;	Hutselen.
Tumba;	Tombe;	Tombe.
Tunna;	Tonne;	Ton.
Tur;	{ Tournée, Tour, } { Parcours; }	Toer.

U

Uaidim;	Manger;	Eten.
Uair;	Heure;	Uur (tijd).
Ubhall;	Pomme;	Appel.
Ubhall-ghort;	Verger;	Appel-oord.
Ui ³ ;	{ Nom de plusieurs } { localités et de ré- } { sidences nobiliaires } { en Irlande. }	
Uidh;	Garde, Soins;	Hoede.
Uile;	Tout;	Al.

¹ On pourrait voir dans ce mot comme dans quelques autres, une onomatopée, ainsi qu'une analogie proprement dite.

² Qui témoigne, prétend comprendre. Analogie faible par extension, mais corroborée par le mot *tuisdin*, témoin.

³ *Ui* rappelle *Hui* en Belgique, car l'*h* initial ne compte pas, puisqu'il n'existe pas en irlandais.

IRLANDAIS	FRANÇAIS	FLAMAND
*Uilechumbachd;	Toute-puissance;	Almagtigheid.
Uilechumbachdach;	Tout-puissant;	Almagtig ¹ .
Uille;	Huile;	Olie.
Uilleann;	Coude;	Elleboog.
*Uinne;	Autour;	Om.
Uimhir;	Nombre;	Nummer.
*Uit. Uitche;	Mamelle;	Uider.
*Um;	Autour;	Om.
**Urla;	Tresse de cheveu;	Hairlok.
Urnaide;	Sérieux;	Ernst.
Urscartadh;	Action d'écurer;	Schuring.
Urshlugadh;	Action d'avalor;	Verslokking.
**Urthaidhe;	{ Action d'asser- menter; }	{ Beëdiging.
Ut;	Hors, Dehors;	Uit.
*Utraid:	{ Chemin pour le bétail; }	{ Uittreding.
**Utrais;	Molestation;	Verdreging, Verdriet.

¹ Le mot *almagtig* a son analogue dans *almighty* anglais; mais le flamand *almagt* n'en a pas en anglais, ce qui rend l'analogie hiberno-flamande de ce mot d'autant plus remarquable. En décomposant *Uilechumach* on a : 1° *Uile*, tout; 2° *chum* ou *cum*, forme; 3° *mhachd* ou *machd*, vague, qui donne l'idée de la force et qui a le son du flamand : *magt*.

ÉPILOGUE.

Notre catalogue d'analogies hiberno-flamandes contient plus de 875 mots: il en est parmi eux un bon nombre cités seulement parce qu'on les trouve dans plusieurs dictionnaires anglo-celtiques, mais qui ont peu de rapports avec la langue flamande; pour ce motif, nous ne les considérons que comme indirectement analogues à cette langue, c'est-à-dire liés par l'intermédiaire de l'anglais. De plus, il y a une cinquantaine d'analogies que nous regardons comme douteuses et que nous avons marquées d'un double astérisque (**). Mais il y a plus de 150 mots qu'on doit considérer comme spécialement analogues au flamand et que, pour cette raison, nous désignons par un astérisque (*). De plus, il y en a environ 600 qui sont tout à la fois analogues à l'anglais, à l'allemand et au flamand, mais dans lesquels le flamand doit prévaloir sur l'allemand pour les raisons alléguées dans nos considérations préliminaires et dans certaines notes.

Les analogies exclusivement flamandes sont assez nombreuses pour nous donner la preuve des rapports qui ont existé entre les deux peuples d'Irlande et de Flandre.

D'après des philologues distingués, on peut procéder par un calcul de probabilité ¹, pour connaître les rapports des peuples d'après les étymologies de leurs langues. D'après cette autorité, il suffirait d'une cinquantaine de mots clairement analogues pour admettre des rapports entre les nations qui en font usage. En effet, lorsqu'on y réfléchit bien, on reconnaît que des analogies nombreuses et réelles ne peuvent être attribuées au hasard, et surtout que les combinaisons des lettres qui les caractérisent, ne peuvent être les mêmes, dans un certain nombre de mots de deux langues sans qu'une pensée commune y ait présidé. Et plus ces mots sont nombreux, plus

¹ « Quand on voit, dit L. F. JEHAN dans son *Dictionnaire de linguistique*, p. 841, publié par Migne, un Letton nommer *plinte* un fusil, *pulwers* la poudre, *speegelis* un miroir, *glashe* un verre, *ettikis* le vinaigre, *bilde* une image, *lihne* la colle, etc., on peut dire avec assurance que la nation Lettonne a reçu sa civilisation des Allemands, et c'est ce que confirme l'histoire. » Il y a là évidemment une probabilité qui augmente avec le nombre de mots analogues. C'est le cas dont il s'agit dans nos analogies.

Nous pouvons en dire autant de quelques dialectes de la Grande-Bretagne qui renferment un grand nombre de mots flamands. Ainsi dans le bas-écossais (*broad-scotch*) nous trouvons, entre autres, les mots suivants : *arselins*, *aarselings* (en flamand); *byke*, *buik*, *biebuik*; *eild*, *elde*; *fell*, *reel*; *fuffle*, *foefelen*; *ilk*, *elk*; *kinkhost*, *kinkhoest*; *land-lowper*, *landlooper*; *lang-tongued*, *lange tong*; *langsam*, *langzaam*; *splindernew*, *splinternieuw*; *witherschins*, *wedersin*; *wuntle*, *wentelen*, et une foule d'autres mots tout aussi spécialement analogues (c'est-à-dire sans passer par l'anglais) au flamand (voir mon ouvrage : *De tongrallen van Grootbretanjen*, Gent, 1856). Il en est de même de la plupart des dialectes de l'Angleterre antérieurs à la formation de la langue anglaise proprement dite; il s'ensuit que le flamand s'est communiqué à la Grande-Bretagne dans les temps anciens, ce qui fait supposer une communication semblable avec l'Irlande.

l'origine commune paraît naturellement probable et peut atteindre même un tel degré de probabilité, qu'il constitue une certitude morale. Nous croyons nous approcher de cette certitude, en prenant dans notre vocabulaire alphabétique une centaine d'analogies, d'où nous pourrions conclure que les rapports réels qui se révèlent entre les deux langues, doivent avoir existé également entre les peuples d'origine irlandaise et flamande.

Mais, se demandera-t-on, les mots flamands incorporés dans la langue irlandaise n'ont-ils pas passé d'abord par un autre dialecte celtique que l'irlandais, par celui du pays de Galles, par exemple?

En effet, la position de ce pays ferait croire, à première vue, que telle peut avoir été la communication du flamand avec l'irlandais, c'est-à-dire qu'elle aurait été indirecte: mais la connaissance de l'idiome gallois doit faire écarter cette hypothèse. Si cela était, il faudrait supposer la transfusion d'autres éléments du dialecte gallois dans l'irlandais: car il serait absurde de supposer que l'élément flamand aurait été le seul qui eut subi cette transmission. Or, ce mélange hiberno-gallois n'a pas eu lieu à un degré sensible, et, pour s'en convaincre, il suffit de comparer, au point de vue lexicographique, l'un dialecte à l'autre; quoique issus d'une même source où ils ont puisé des éléments communs, ils ont un caractère spécial qui les distingue parfaitement l'un de l'autre. Ainsi certaines lettres du gallois, telles que le double *ll* initial, le *w*, l'*h* initial ne se rencontrent

pas dans l'irlandais, et le gallois n'a pas le *sg* initial de l'irlandais, dont la grammaire, d'ailleurs, diffère énormément de celle du pays de Galles.

Une autre preuve des rapports directs du flamand avec l'irlandais, c'est que la lettre *p*, qui ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits irlandais, a été introduite dans cette langue non par des Gallois, qui cependant l'ont toujours possédée, mais par les Belges établis dans la Grande-Bretagne¹, qui devaient par conséquent exercer en Irlande une influence plus grande que les Gallois. Or, si les Belges ont eu assez d'ascendant sur les Irlandais pour leur communiquer une lettre de leur alphabet, comment n'auraient-ils pas eu celui de leur faire adopter certains autres éléments de leur langue?

Il est vrai que, d'après O'reilly, il s'agit de Belges-Bretons ou de Celto-Belges et non de Teuto-Belges; mais l'influence des premiers n'empêchait certes pas celles des seconds, les uns se rattachant d'ailleurs aux autres par la communauté de race, comme cela s'est vu sur le continent, principalement en Belgique. L'essentiel est de constater que l'emprunt dont il s'agit n'avait pas été fait au pays de Galles, mais à la Grande-Bretagne, où le rôle exercé par l'illustre Caran-seus, comme l'appelle l'historien romain Aurelius Victor, prouve que les Teuto-Belges de la race ménapienne se sont signalés dans la Grande-

¹ Voir O'REILLY'S *Irish-English Dictionary* : Remarks on the letter *P*.

Bretagne, à côté des Celto-Belges, et se sont distingués en Irlande, d'après le témoignage du géographe Ptolémée, qui compte les Ménapiens parmi les tribus de la Verte Erin.

Il est à remarquer que les Teuto-Belges, auxquels appartiennent les Flamands, parlaient un dialecte congénère de celui du mœso-gothique. Or, l'alphabet de ce dernier dialecte, tel qu'on le trouve dans la précieuse traduction biblique d'Ulphilas, contient 26 caractères, parmi lesquels se trouve la lettre *p*.

Il est donc très probable que cette lettre a été introduite dans la langue irlandaise par les Teuto-Belges, dont la langue était, pour le fond, semblable à la flamande; ou si ce sont les Celto-Belges qui ont fait cette communication linguistique aux Irlandais, on peut supposer, avec un haut degré de vraisemblance, qu'ils l'avaient eux-mêmes reçue des Teuto-Belges, leurs alliés insulaires ou continentaux.

Au surplus, il est avéré, d'après l'histoire et surtout d'après les traditions, que les Belges ont exercé une grande influence dans la Grande-Bretagne et en Irlande. Mais quant à la principauté de Galles, l'histoire n'y mentionne leur présence qu'à partir du XII^e siècle dans les colonies flamandes transportées par Henri I^{er}, roi d'Angleterre, pour occuper le Pembrockshire et les environs de Swansea: et, certes, les relations dont il s'agit à propos de nos analogies hiberno-flamandes, sont beaucoup antérieures à cette époque.

On voit donc que les probabilités, fondées sur l'histoire et les traditions, s'accordent avec celles que nous puisons dans la linguistique, pour établir les relations qui ont existé entre les Irlandais et les Flamands. Et si les preuves historiques sont vagues, elles se corroborent par celles qui résultent des analogies hiberno-flamandes, qui, sans nous donner une solution mathématique du problème que nous discutons, nous fournissent un degré de probabilité qui approche de la certitude morale, telle qu'on l'admet, sans hésiter, dans le commerce de la vie. C'est ainsi, comme nous l'avons dit plus haut, que la linguistique vient au secours de l'histoire, l'éclaire et la fortifie. Toutefois, quant au point de vue historique, dont il s'agit dans ce travail, nous ne faisons que poser des jalons dans la voie ouverte à des hommes plus versés que nous dans cette science, qui s'enrichit tous les jours de nouvelles découvertes.

Nous nous attachons surtout à la linguistique, c'est-à-dire aux probabilités résultant du rapprochement des langues irlandaise et flamande, et pour en faire ressortir l'importance, nous finirons cette étude philologique en groupant les principales analogies hiberno-flamandes, qui présentent par elles-mêmes un intérêt particulier, celui qui fait aujourd'hui l'objet des études des linguistes de l'ancien et du nouveau monde, et qui se rattache exclusivement à la connaissance approfondie des langues.

Voici donc la liste d'une centaine d'analogies hiberno-flamandes, qu'on trouvera dans le cata-

logue ci-dessus parmi celles que nous regardons comme appartenant exclusivement à cette catégorie, à laquelle nous aurions pu en ajouter bien d'autres, puisées à la même source, savoir à celle des langues irlandaise et flamande mises en parallèle. On pourra juger de l'exactitude de ces analogies par la traduction française et les explications, qui se rapportent à chacune d'elles dans le catalogue alphabétique ci-dessus, dont nous détachons les cent suivantes :

Achtaim, *achten*¹; ablaith, *aftijveig*; air, *er* (en composition); ama, *haam*; aonachd, *eenheid*; arg, *arg*.

Bathas, *baas*; bim, *ik ben*; blar, *blaar*; boghaighthe, *boogachtig*; bun, *bom*.

Caignaim, *knagen*; calicin, *kalijnken*; carcair, *kerker*; clod, *klod*; cloghas, *klokhuis*; crom, *krom*; cruiplaighte², *kreupelachtig*.

Dal, *deel*; deag, *deeg, vandege*; dream, *drom*; duan, *deun*
Eang, *engte*; er, *heer*.

Fiud, *voeding*.

Gaggan, *gagelen, kakelen*; gig, *gichen*.

Ic, *ook*; is, *'t is*; isi, *zij*.

Laoid, *lied*; lere, *leer*.

¹ Le *ch* irlandais se prononce comme en flamand, et se confond parfois avec l'aspirée *h*, comme dans *aonachd* (*eenheid*).

² En plaçant l'*e* devant l'*h* dans *cruiplaighte* on aurait *cruiplaigteh*, qui se prononce comme *creupelachtig*. Il y a ici une transposition ou métathèse, figure très commune, lorsqu'on passe d'une langue à une autre. Il faut en tenir largement compte dans les étymologies comme nous l'avons vu dans le catalogue. Il en est ainsi, p. ex., de *caignam*, *knagen*, deux mots qui ont les mêmes consonnes transposées quant aux *g* et *n*. Les voyelles, comme il a été dit déjà, ne font pas un élément essentiel en étymologie.

Maighdean, *maagd*; men-mara, *meer-mond*; min, *min* (adv.); minanach, *manneken*; moll, *mul*; mort, *moord*; mur, *muur*.

Ochu, *oogje, oogske*; ochd, *acht*; oirleach, *oorlog*; oscul, *oksel*.

Peall, *pel*; piollaim, *pellén*; pluc, *pluk*; pluceach, *pluk-achtig*; poitain, *potken*: poll, *poel, put*; potoir, *potter*; pus, *poes*.

Radhim, *redeneeren*; reachtaire, *rechter*; reuboir, *roover*; ríthead, *rijk*; rioghrath, *rijksraad*; rochach, *rotsachtig*; ropan, *reepken*; ros, *roos*; roth, *rad*; ruimaighim, *ruimen*.

Sail, *sulle, zool, zilt*; sain, *zomer*; sair, *zeer (zeer veel)*; saithéad, *zatheid*; scothach, *scheutig*; scriob, *schrappert*: scud, *schuit*; sdiuraim, *sturen*; searg, *zoor (droog)*; singeal, *zwingél*; sirt, *zier*; smear, *smeer*; smodan, *smoor*; smulcin, *smoelken*; snaidhaim, *snijden*; soingle, *zwingelen*; spaid, *spaad*; spaistim, *spanseren*; spid, *spijt*; spíod, *spot*; spórain, *spooren*; sput, *sput*; sta, *sta*; stoirmeach, *storm-achtig*; stríoch, *streek*.

Taile, *deelen*; tanaid, *dunheid*; tanaighim, *dunnen*; taod, *taai*; ticin, *toekomen*; tinghim, *dikken*; toll, *tol*; tubog, *tobbe*; tuislin, *tuig, getuig*.

Uilechumbachd, *almachtigheid*; uime, *om*; uit, *uider*.

Dans les analogies lexicographiques qui font l'objet de notre glossaire, nous n'avons fait qu'effleurer le côté grammatical des expressions qui donnerait lieu à des comparaisons, de nature à allonger notablement, d'après le système de Bopp (*vergleichende Grammatik*), notre tableau analogique. Ces rapprochements ne présentent, il est vrai, très souvent qu'un intérêt secondaire, mais nous croyons toutefois qu'ils méritent l'attention de ceux qui s'adonnent aux études linguistiques

et philologiques. C'est un travail dont nous nous occupons, mais comme il exige, on le comprend, des recherches assez étendues, puisqu'il embrasse l'examen d'ouvrages littéraires des deux langues comparées, il ne pourra être livré de sitôt à la publicité.

Chanoine DE HAERNE.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV¹.



X (*Suite*).

Au commencement de novembre, les Espagnols tentèrent un coup de main sur Dixmude. Un déserteur étant venu en donner avis à Ypres, Robertot et Chevigny s'empressèrent de le signaler au commandant de cette place, Delbos, et, grâce aux sages mesures qu'ils déployèrent, la garnison française put éviter d'être surprise. Robertot écrivit à ce sujet au Cardinal trois lettres, dont deux seulement nous sont connues. Les détails qu'elles renferment rendent tout commentaire superflu. Les dernières lignes de la première nous montrent, en outre, le redoublement de précautions que cette tentative fit prendre à la garnison française d'Ypres.

Robertot à Mazarin.

Ypres, 5 novembre 1658.

V. E. trouvera bon que je luy donne advis qu'un soldat de la garnison de Condé, travesti en paisan, se vint hier rendre à la porte fermante. Il estoit parti le mesme jour d'auprès Bruges; il nous donna advis que les ennemis, au

¹ Suite. Voir *Messenger des sciences historiques*, 2^e livraison, 1884, p. 200.

nombre de 3000 hommes, devoient attaquer la nuit passée Dixmude, favorisés de 30 à 40 soldats, travestis en paisans, qu'ils ont fait entrer dans la place, le jourd'hier, ayant chacun à la main un batton auquel il y avait un cran pour se recognoistre. Le rendez-vous estoit chez un voiturier, qui loge proche du rempart, lequel trafique à Bruges. Les 30 soldats, à la première allarme, doivent sortir des espées et pistolets et marcher partie sur le rempart où il y a une muraille et où doit estre la bonne attaque. car les ennemis doibvent faire deux attaques et pistoler tous ceux qui passeront; les autres doibvent aller attaquer les gardes des prisonniers et les armer. L'avis receu, M^r de Chevigny a fait partir, en mesme tems, 4 cavaliers, entre lesquels il y a un caporal du régiment de Nanteuil, avec ordre de se jeter tous séparément dans Dixmude. Nous avons ensuite despesché 5 messagers à pied, par différents chemins, auxquels j'ai promis 3 et 5 pistoles, à chacun, s'ils entroient dans la place avant minuit. J'ai marqué à deux de ces messagers de passer à la nage le canal de la Koedoyne ¹, afin de se couvrir de ce canal et de celui de Nieuport, et ces messagers savent fort bien nager. Nous marquons toutes ces circonstances à M^r Delbos.

M^r de Chevigny a, en mesme tems, despesché un messenger à Monsieur de Turenne. J'ai interrogé le soldat qui s'est venu rendre, il m'a dit qu'il a été pendant deux mois dans Condé, où il pouvoit y avoir 2000 hommes; que les ennemis voiant que M^r de Turenne les attaquoit, il y a quinze jours qu'ils ont pris dessin d'insulter une de nos conquestes en Flandres, qu'il y a 4 jours qu'il est parti de Condé, lui 40^{me}, qu'ils avoient couché près de Tournay et, de là, marché vers la citadelle de Courtray, où il avoit [trouvé] plusieurs soldats, tous gens commandés de tous

¹ Sans doute le canal de Boesinghe.

les corps. qu'on les avoit fait marcher par petits partis d'infanterie droit à Bruges, qu'il avoit couché une nuit dans le faubourg, proche du canal, qu'on leur avoit proposé de se déguiser en paisans, et de se jeter dans Dixmude, qu'on leur avoit promis à chacun dix patagons, et une hallebarde. qu'il y avoit entre autres quelques alferèz, qui avoient marché et couché dans une hostellerie à une lieue de Bruges, que le jourd'hier ils marchèrent vers nous, avec un rochet de toille, un sac vuide sur le bras, et un batton à la main, où il y avoit un cran pour se reconnoistre, pour se rencontrer chez le voiturier; qu'ils avoient fait trois bandes, qu'ils étoient quinze de la sienne. que les deux tiers des soldats travestis estoient Vallons et les autres Alemans, qu'à deux lieues de Dixmude il avoit quitté la bande pour venir se rendre et donner l'avis au gouverneur d'Ypres. Il m'a dit qu'on ne leur a donné depuis 2 mois que le pain et qu'on ne les laissoit point sortir. J'ai dit à ce soldat que, si son avis se trouvoit véritable, j'écrirois à V. E. pour lui faire donner 50 pistoles de récompense. Il est natif d'auprès Brusselles. Les mesures que M^r de Chevigny et moi avons pris, lui ont fait changer le dessein qu'il pouvoit avoir pris pour Ypres; V. E. ne doit pas doubter que cet avis ne nous serve pour nous garantir. J'avois hier 50 travailleurs. j'en aurai aujourd'hui 100. j'ai encore fait 4 batteries nouvelles, qui flanquent toutes les advenues et endroits du fossé par où l'on pouvoit entreprendre. Toute la cavalerie a monté à cheval la nuit passée, elle continuera jusqu'au rétablissement de la garnison. Dans 3 jours, cette place sera hors d'estat d'estre insultée, tous les lieux ouverts du rempart seront palissadés et fraisés, si on met des palissades aux contrescarpes. Les paysans n'en peuvent fournir à mes travailleurs; adroitement j'ai obligé Messieurs du Magistrat à paier mes travailleurs, j'ai fait raccommoder toutes les grilles des portes qui n'alloient pas.

J'ai fait accommoder partie de nos poudres, qui estoient gastées. L'homme que j'ai escript à V. E., devra fournir 125 lb. de poudre. moyennent 100 lb. de bon salpêtre et 15 lb. d'argent. Nous avons icy 4 moulins et un 5^{me} qu'on peut encore faire travailler; aussy l'on peut faire par jour 7 à 800 lb. de poudre, en aiant du salpêtre; mais il faut bien prendre garde, quant à la réception, qu'il soit raffiné. J'ai fait compter nos boulets et peser nos mesches pour envoyer au vrai l'inventaire de toutes les munitions qui sont icy.

V. E. se souviendra, s'il lui plaît, du mémoire que M^r Colbert m'a mandé avoir fait partir d'Amiens.

Je serai toute ma vie etc.,

ROBERTOT.

P. S. M^r de Turenne est campé à Estanaple ¹, entre Tournay et Audenarde, au delà de l'Escaut. M^r de Beauchesne, avec ses dragons, a défait 700 chevaux à M^r de Gramont.

Robertot à Mazarin.

A Ypres, ce 6 novembre 1658.

Monseigneur,

J'ai escript deux lettres à V. E. le jourd'hier, 5^e du courant, que je lui ay envoyé par les voies de Dunquerque et de Lisle. j'envoie celle-ci à V. E. par un nouveau messager qui m'a fait voir des passe-ports de Domp Joan d'Autriche et de M^r le Prince. pour la sûreté des lettres de la garnison d'Ypres à Arras.

Dans ma 1^{re} lettre, je donnois advis à V. E. de l'entreprise des ennemis sur Dixmude, qu'ils devoient exécuter la nuit du 4 au 5, à ce que nous avons appris d'un soldat travesti en paisan qui s'étoit venu rendre lundy dernier à la porte fermante, et la diligence que M^r de Chevigny et moi avons faite pour en donner advis à M^r Delbos.

¹ Escanaffles, sur la rive droite de l'Escaut, arrond^t de Tournay.

Par ma seconde lettre, je donnois advis à V. E. de la diligence de nos messagers qui ont sauvé cette place.

Le lundy au matin, M^r de Bellefonds donna advis à M^r de Chevigny de la marche de Marsin ¹ avec un grand corps de cavalerie. qui estoit parti le jour précédent de Courtrai. Ledit S^r de Chevigny despecha, en mesme tems, un messager à M^r Delbos; ce messager n'est arrivé que le mardy à 8 heures du matin à Dixmude. Sur le soir du lundy, un soldat travesti en paisan se vint rendre à Ypres. M^r de Chevigny despecha aussitot 4 cavaliers et un brigadier à M^r Delbos. pour lui donner advis que les ennemis le devoient attaquer la nuit. Ces cavaliers partirent à 6 heures du soir et arrivèrent à Dixmude à 8.

Aiant quitté nos travailleurs, car je prends soin de nos fortifications. je fus voir M^r de Chevigny; aiant examiné le soldat travesti, je jugeai l'affaire d'une si grande conséquence que nous despeschames encore six messagers à pied par différents chemins, avec des billets qui marquoient toutes les circonstances de l'attaque des ennemis. et comme il estoit entré, le mesme jour, 30 à 40 soldats travestis en paisans, un sac vuide sous le bras, un baston à la main. avec un cran, autrement une coche, pour se recognoistre

¹ Jean Gaspard Ferdinand, comte de Marchin, plus connu sous le nom de Marsin, d'une famille liégeoise, mort à Spa en 1673. Il avait fait ses premières armes sous Condé, et commandé en France un corps de troupes liégeoises. Nommé maréchal de camp en 1645, Marchin eut des commandements importants en Flandre et en Catalogne; mais, après avoir été arrêté par ordre du duc de Mercœur, il abandonna le parti royal et alla rejoindre Condé, emmenant avec lui trois mille hommes placés sous ses ordres. Après sa désertion, Marchin reçut de Philippe IV le titre de capitaine général et fit avec l'armée espagnole les campagnes de 1657 et 1658. N'ayant pas été compris dans l'amnistie accordée à Condé par le traité des Pyrénées, ce général prit de nouveau, mais avec peu de succès, part aux campagnes de 1667 et 1672.

et marcher à la file, chez le voiturier de Dixmude à Bruges, qui loge proche le rempart. Il leur devoit fournir des pistolets et des bayonnettes, pour tuer tout ce qui passeroit sur le rempart, le long d'une muraille où le fossé n'a que deux pieds d'eau, par où les ennemis devoient faire la principale attaque. Un de nos messagers à pied fut assez heureux pour arriver à Dixmude à onze heures du soir.

Véritablement. Monseigneur, mon billet toucha au vif toute la garnison. On sonna en même temps l'allarme générale. on tira deux coups de canon. M^r Delbos fit mettre tous nos prisonniers dans deux camps, il fit assembler et garder tous les magistrats de la ville, il fit mettre des chandelles à toutes les fenestres, il fit porter toutes les torches des habitants sur le rempart; chacun prend ses postes.

Au premier coup de l'alarme, un bourgeois fut assez hardi d'aborder la sentinelle, qui estoit devant le logis du gouverneur, avec une bayonnette à la main. De bonne fortune, un officier, passant, lui tira un coup de pistolet, dont il le blessa dans les reins, il n'est pas encore mort. L'on prétend tirer la vérité de cet homme

Le dernier messenger, qui nous arriva hier de Dixmude, annonce qu'on fait une grande recherche dans la ville, qu'il y a déjà 4 ou 5 prisonniers. que les portes de la ville sont fermées, qu'on fouille toutes les maisons pour trouver les 40 soldats travestis. A 2 heures après minuit, M^r Delbos fit tirer encore 2 coups de canon et, à 4 heures, encore 2 autres. Ces 6 coups de canon, aparament, ont empêché les ennemis d'attaquer. M^r Delbos nous escript que la cavalerie et l'infanterie de Nieupoort est venue à la portée de mousquet de la place. Un parti de 45 hommes que M^r de Chevigny avoit envoyé le lundy, pour apprendre des nouvelles de la marche de M^r de Marsin, lui manda qu'auprès de Toutplan, ils ont vu une grande piste de cavalerie, de

7 à 800 chevaux. Les aiant suivis, ils leur ont veu prendre la route de Courtray. ils venaient du costé de Dixmude. Deux cavaliers. qui ont beu de l'eau-de-vie. chez le bourgmaistre de Rousselare ¹, luy ont dit qu'ils avoient marché à une lieue près de Dixmude pour la surprendre, qu'ils avoient été contremandés, que 30 a 40 tambours marchoient à la teste de cette cavalerie et ensuite M. Gaulens; qu'ils n'avoient pas appris que Marsin marchoit avec cette cavalerie, qu'ils attendoient 4 à 500 hommes d'infanterie qui marchoient derrière la mesme route de Courtray, pour tascher de faire quelques prisonniers.

Voilà. Monseigneur, comme les choses se sont passées. M^r de Chevigny et moi avons escript à M^r Delbos de ne pas ouvrir ses portes de 8 jours, plustot que de manquer un seul de ces soldats travestis, qui sont dans sa place, dont il faut faire un exemple. J'ai creu que V. E. ne trouveroit pas mauvois que j'usasse de cette répétition dans une affaire de ceste importance, n'estant pas certain si V. E. eut receu mes premières lettres.

J'ai promis 50 pistoles au soldat travesti, qui nous a donné de si salutaires avis et trois pistoles aux cavaliers et messagers pour la bonne diligence qu'ils ont faite. Je suis quitte pour 15 pistoles. Pour les 50 pistoles, V. E. donnera ordre pour me les faire tenir.

Je suis obligé de dire à V. E. que M^r de Vaugler, lieutenant colonel de Nanteuil, a beaucoup contribué à la diligence qu'ont faite ses cavaliers, et particulièrement le cavalier à pied qui arriva le premier. Il me promist, en partant, ou de mourir ou d'arriver à Dixmude avant minuit. M^r de Vaugler a servi avec zèle et grande assiduité.

Un lieutenant de Fourilles ² a esté trouver M^r le Prince

¹ Roulers.

² Fourilles, cavalerie, régiment levé en 1655, par Jean Jacques Chaumejean, marquis de Fourilles.

dans Courtrai ; il lui a fait proposer de lui faire enlever la grande garde. Aiant mené un brigadier avec luy, estant de retour au camp, le brigadier l'a vendu. M^r de Turenne l'a fait pendre, un garde a dit tirer à 4 chevaux.

Monseigneur, de Vostre Eminence, le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

ROBERTOT.

M^r de Turenne a marché avec une grande partie de l'armée vers Grandmont et Menin. Le reste de l'armée est toujours campée à San Sauflangne.

Estat des troupes qui sont à Ypres :

Deux compagnies des Gardes Françaises ;

Quatre Suisses de la Garde ;

Le régiment de Douglas ¹ ;

Le régiment italien de S. E.

Le Cardinal n'est pas toujours généreux ; aussi, une fois la joie de l'échec des Espagnols devant Dixmude étant passée, il regrette les cinq cents livres promises par Robertot au soldat qui était venu avertir les Français, et il lui fait comprendre dans la lettre suivante qu'il trouve sa prodigalité exagérée ².

¹ Douglas, infanterie, régiment levé le 6 mars 1633, par John Hefburn, connu en France sous le nom de colonel Hebron. Il arriva alors à Boulogne, fort de 2,000 hommes, tous bons soldats et la plupart gentilshommes. Depuis 1655, il avait pour colonel Georges Douglas de Dumbarton, marquis de Douglas. En 1678, ce corps partit pour l'Angleterre et il figure encore dans l'armée britannique sous le nom de Royal-Ecossais (SUSANE, *Anc. Inf.*, n^o 583).

² Du reste, nous l'avons trop souvent répété, Mazarin croyait que tout s'achetait, même la gloire et toujours à bon marché. On nous pardonnera d'en citer encore un exemple qui, bien que remontant à 1650, montre comment il voulait se procurer des trophées à deux et quatre louis. C'est à Puysegur que nous en empruntons le détail :

Mazarin à Robertot.

Dijon, 19 nov. 1658.

J'ay receu vostre lettre du 6 de ce mois, où j'ay esté bien aise de voir le détail de l'entreprise que les ennemis avoient faite sur Dixmuid et qu'elle ayt esté si heureusement decouverte. Il estoit juste de rescompenser le soldat travesty, qui vous en avoit donné l'advys, mais il me semble que vous l'avez fait un peu trop largement, en lui promettant 50 pistoles, qu'il ne faudra pas néanmoins laisser d'acquitter. Je vous recommande toujours d'assister de vos soins le sieur de Chevigny et de prendre un soin particulier des blessez et des malades.

Cette tentative sur la place de Dixmude est rapportée sommairement dans la *Gazette de France*, du 15 novembre 1658 (p. 1139), mais le récit que donne ce journal est beaucoup moins complet que celui que nous fournissent les lettres de Robertot.

Le coup de main si hardiment tenté sur Dixmude, celui qui avait été préparé quelque temps

« Tandis que le Cardinal était à Saumepuis (Sommepuits), il me commanda de faire chercher tous les drapeaux et les cornettes, et qu'il donneroit à ceux qui lui en apporteroient, deux pistoles de chaque drapeau et quatre pistoles de chaque cornette*. Je lui en cherchai le plus que je pus, mais la plus grande partie ne les voulurent pas bailler, disans : *Je suis seigneur d'une paroisse, je suis bien aise d'y mettre ce drapeau que j'ai gagné.* A la fin, je lui en amassai douze ou quinze, desquels il y en avoit cinq ou six qui étoient des hérissons relevés en broderie d'or, qui contoient plus de cinquante écus et il n'en vouloit donner que quatre pistoles. Néanmoins, il en eut deux des officiers d'Esclainvilliers et un du régiment d'Anjou, qui les lui baillèrent et n'en voulurent point d'argent » (t. II, p. 427).

* Il faut remarquer qu'à cette époque, chaque régiment avait un drapeau par compagnie.

auparavant sur Bourbourg, font redoubler de précautions. Robertot s'exerce de plus en plus au métier d'ingénieur, et le Cardinal ne cesse de lui recommander de contribuer à mettre la place d'Ypres en état de défense.

Tel est l'objet principal de la lettre suivante, écrite de Dijon par le Cardinal, alors en route pour les Pyrénées.

Mazarin à Robertot.

Dijon, 15 nov. 1658.

J'ai vu par vos lettres comme cet advis, que vous aviez eu de l'entreprise des ennemis sur Dixmude, en avoit heureusement empesché l'effet. Cela vous doit obliger de continuer à estre bien à l'œil pour la seûreté d'Ypres et je m'en repose aussy sur la diligence du sieur de Chevigny. Il faut profiter du beau temps pour achever les réparations de la place, à quoy je vous prie de vous aplicquer aussy bien qu'à ce qui regarde les contributions et d'envoier au sieur Talon l'exemplaire qu'il vous demandera de l'escript que vous avez sur nostre alliance avec l'Angleterre.

J'ai receu toutes vos lettres, dont la dernière est du 7 du courant. Je suis très satisfait de vos soins, qui paroissent en tout ce qui regarde le service du Roy. J'ai été très aise de l'arrivée du convoi qu'on appréhendoit qu'il courrust quelque hasard. En attendant vostre response sur mes dernières lettres, et particulièrement sur la demeure du Régiment Italien à Ypres, ce que je souhaite fort, comme je vous l'ai desjà mandé et à Lange. je vous prie de dire à Messieurs les officiers des Gardes Françaises et Suisses et à ceux des deux régiments d'infanterie de Gontery, et de Nanteuil-cavalerie, que j'ai grande joye d'apprendre la

ponctualité et le zèle, avec lequel ils servent, que j'en ay informé Sa Majesté, qui en est très satisfaite, et que je ne perdrai aucune occasion de les servir.

La correspondance continue toujours aussi suivie, aussi nourrie de détails. Tantôt c'est un espion qui a été arrêté dans une des places des environs, tantôt ce sont des nouvelles de l'ennemi que l'on reçoit par des lettres saisies et qui font connaître l'effroi qui règne en Brabant et les difficultés que l'on éprouve à y vivre.

Un accident assez grave arrivé par l'imprudencce d'un soldat, qui, dans un corps de garde, avait jeté le feu de sa pipe près du coffre de poudre, nous montre l'imprévoyance qui a toujours existé parmi les hommes habitués au péril et qui cause encore de nos jours la majorité de ces accidents, dont nos forts sont chaque année le triste théâtre.

Robertot à Mazarin.

Ypres, 15 novembre 1658.

Monseigneur,

V. E. trouvera bon que je l'informe d'un accident qui nous est arrivé ceste nuit. M^r Pitter¹, capitaine aux Gardes Suisses, partit hier la nuit pour France. L'on prit des munitions dans le coffre qui sert de magasin au corps de garde de la place. Celuy qui prit la poudre en laissa tomber auprès du coffre A 3 heures après minuit, un soldat, qui prenoit du tabac, jetta son feu auprès du dit coffre, qui l'a fait sauter. Il y a eu 8 soldats blessés, mais, grâce à Dieu,

¹ Nous avons parlé plus haut de cet officier.

pas un n'est blessé à mort. Il y avoit dans le coffre 100 grenades et environ 20 lb. de poudre.

M^r le chevalier de Landsfort a fait arrêter à Bergues un espion travesti, qui l'avoit suivi depuis Gravelines. On le croit capitaine dans la garnison de St-Omer, il est irlandais, il venoit pour desbaucher leurs soldats.

Entre les 8 soldats blessés ceste nuit, il y en a 3 blessés grièvement.

J'ai presté 10 pistoles à M^r de Landsfort, il n'avoit point d'argent.

L'armée est toujours à Seneffe.

M^r de Turenne a marché, avec quelques troupes, à Grandmont. Il doit faire la St-Martin. Domp Juan d'Autriche est à Brusselles. Un de nos partis a pris une lettre qu'une maîtresse d'escole de filles de Brusselles escrivoit à une religieuse de Bruges. Elle porte qu'elle avoit congédié toutes ses pensionnaires, à cause de la cherté des vivres, que toute la ville estoit alarmée et dans une grande confusion à cause du voisinage des François.

Mes travaux avancent fort, nous sommes hors d'insulte. Le fossé estoit ce matin tout glassé. Je ne quitte point nos travailleurs. V. E. sera surprise quand on lui dira que je suis devenu ingénieur. Les officiers qui passent icy n'ont pas encore désapprouvé aucun de mes ouvrages. Je fais faire des fortifications nouvelles contre les surprises, le tout à bon marché pour espargner la bourse de M^{rs} d'Ypres.

Je serai, etc.

ROBERTOT.

La lettre suivante renferme les sujets les plus variés : Nouvelles de l'armée; — Détails sur les approvisionnements; — Demande de poudre et de grenades; — Réparation des fortifications: —

Artillerie placée sur les remparts (Il faut remarquer que les canonniers de la ville ayant refusé de s'acquitter de leur office, Robertot improvise des artilleurs, fait mettre en batterie et pointe lui-même les pièces): — Réception du Marquis d'Humières: — Contributions; — Placard expliquant le traité avec les Anglais et la conduite des Espagnols (Ce placard, dont il a déjà été question, devait être répandu dans la ville et dans les campagnes et Robertot propose de le faire réimprimer à Ypres); — Envoi de plans; — Projets prêtés à Don Juan d'Autriche et au Prince de Condé; — Utilité de faire entrer un bourgeois dans l'échevinage, afin d'être averti de ce qui se passe dans les délibérations; — Serment de fidélité déjà prêté par les bourgeois, et qui devra l'être prochainement par le clergé.— Telles sont les matières traitées dans cette lettre, sans compter d'autres détails sur le régiment italien, le vaisseau, etc., que nous réservons pour les utiliser dans des paragraphes spéciaux.

Robertot à Mazarin.

Ypres, 22 novembre 1658.

Monseigneur,

J'ai recen les deux lettres qu'il a pleu à V. E. m'escire, les 29 et 31 octobre dernier et le 5 du courant, par la voie du frère de Mr Delbos, et aussy le 2 par le sieur Camparan, qui est arrivé en ceste ville depuis 3 jours. Nous l'avons, Mr de Chevigny et moi, forcé de rester, sur l'advis que nous avons eu que l'armée avait décampé pour marcher à Herbelet¹ sur la Lis. à une demi-lieue de Courtray.

¹ Haerlebeke, arrondissement de Courtrai.

Hier, Monsieur de Turenne fit marcher les bagages du costé d'Ypres. l'on dit qu'il viendra camper à Bailleul. Mr de la Bourlie, que j'ai prié de rendre ceste lettre à V. E., luy en dira des nouvelles plus certaines.

J'ai escript trois lettres à V. E., les 14, 15, 19 octobre, que V. E. n'a pas receu. Je lui donnois advis du nombre des munitions que l'on a tiré des magasins d'Ypres pour porter à Oudenarde. Je travaille incessamment à faire l'inventaire de toutes les munitions qui sont icy; la semaine prochaine ne se passera point que je ne l'envoie à V. E. J'ai fait peser la mesche: il y en a 30 milliers; j'ai fait compter les boulets, il y en a 3.000, de 33 lb., et environ 6.000, de pierre, de tous les calibres. Si, pour mettre cette ville en sûreté et hors d'insulte, je n'avois pas été obligé de faire travailler aux fortifications, j'aurois envoyé, il y a longtems, l'inventaire des munitions et canons à V. E.

V. E. n'a pas receu une lettre du 23 que je lui ay aussy escripte, dans laquelle estoit un plan de la ville d'Ypres. Je lui marquois les mesures que je prenois contre les entreprises des ennemis, qui avoient pris dessin de nous attaquer, et qu'ils ont enfin changé contre Dixmude, qu'ils ont manqué par la diligence extraordinaire dont Mr de Chevigny et moi avons usé pour en donner advis à Mr Delbos, lequel auroit été infailliblement attaqué, sans les coups de canon qu'il fit tirer.

Quand nous sommes entrés dans Ypres, il y avoit plusieurs endroits on l'on pouvoit passer le fossé, à pied et à cheval, et ensuite monter à cheval le rempart. Plus de 100 cavaliers y sont entrés par les bresches, le jour de la capitulation. Nous avons veu diminuer l'eau du fossé de 4 pieds, ce qui facilitoit l'attaque qu'auroient pu faire les ennemis. Il n'y avoit pas une seule plateforme ni un seul canon en batterie. On avoit volé tous les ustensiles des canons; les grilles des portes ne pouvoient tomber. La

garnison étoit faible et beaucoup fatiguée par les convois. Trois à quatre mille paisans et autant et plus de femmes entroient dans la ville le jour du marché. Quelques soldats déguisés, qui entrèrent dans la ville un jour de marché, dont j'eus avis, me firent prendre des mesures, [parce] que les ennemis, voyant Mr de Turenne dérotté, fesoient le dessin de nous attaquer. J'en conférai avec M. de Chevigny et nous prîmes la résolution du bivac que l'on a continué. La cavalerie a aussi, depuis ce tems là, monté à cheval toutes les nuits. Je fis faire en toute diligence des coupures dans les endroits du fossé où l'on pouvoit passer, je fis sonder, en ma présence, tous les fossés de la ville; je fis mettre des palissades en quelques endroits, en d'autres des chevaux de frise; je fis faire des caponnières, des plates formes, j'y mis les 18 pièces de canon que nous avons trouvées en batterie, lesquelles je fis charger en ma présence; je les poyntai moy-mesme aux endroits les plus dangereux, et tout cela avec une diligence extraordinaire. Je fis les ordonnances nécessaires pour découvrir les personnes étrangères que les bourgeois logeoient chez eux, l'on doubla aux portes les hommes qui interrogeoient et espioient ceux qui entrent dans la ville. Les jours de marché, toute la cavalerie monte à cheval, et toute l'infanterie, sans exception, prend les armes. Toutes ces précautions ont obligé Mr de Bassecourt, qui commande à Armentières, de dire à un tambour du Régiment Italien de V. E., que nous devrions prendre un peu plus de repos et qu'ils n'avoient pas l'intention de nous attaquer cette campagne, et après l'affaire de Dixmude manquée.

Mr le Marquis d'Humières arriva hier du camp, pour prendre possession de son gouvernement. Je le fis saluer des 18 pièces, qui sont sur les remparts, dont pas une ne manqua, quoique chargées depuis 6 semaines; il est vray que j'en ai pris un soin tout particulier. J'avois fait

boucher contre la pluie toutes les lumières avec de la cire et du plomb; j'étois sans canonniers, car, pas un de ceux de la ville n'a voulu servir; j'ai instruit et paré des soldats à qui j'ai donné à chacun une pièce pour s'y rendre en cas d'alarme. Je vous rends compte, Monseigneur, de ce que je fais afin que V. E. cognoisse que, là où il y va de l'honneur de ses commandements et du service du Roy, que V. E. me recommande tousjours si fortement, je ne perds pas la moindre occasion de faire mon devoir. Il y a quelques autres petits détails dont je ne parle pas à V. E.; j'ai fait fortifier de fraises et de palissades le corps de la place dans tous les endroits qui sont sans murailles, j'ai montré à nos travailleurs, quoique vieux ouvriers, à mieux faire que par le passé, et aucun n'a encore désapprouvé mes ouvrages et le tout sans qu'il en coûte rien au Roy.

Mr l'Ambassadeur d'Angleterre a marché avec quelques troupes dans le Furnembois, pour y établir la constitution.

J'envoie à V. E. une patente du roi d'Espagne pour nous empescher la contribution, au-delà du canal de Bruges, qui marque quelque chose du traité fait avec les Anglais. Mr Colbert m'a mandé qu'il avoit envoyé à Mr Fly, à Calais, 60 imprimés contenant les raisons qui ont obligé le Roy de faire ce traité, je ne les ai pas encore reçus, je les ferai valoir. J'ecris à Mr Colbert de m'en envoyer un dans une lettre par le courier des Flandres, je le ferai réimprimer dans cette ville; je lui marque que le sieur Ricart, maistre de la petite poste, à Paris, est la voie la plus sûre et la plus prompte pour envoyer et recevoir des lettres, c'est la voie du courier de ville.

J'envoie à V. E. un second plan de la ville d'Ypres, un de Nieupart et un de Valenciennes, j'en fais faire un d'Aire. Si V. E. l'a agréable, j'en feray faire de toutes les places dont je rencontreray les plans.

Je travaille à réparer la faute que j'ai faite de ne pas prendre le plomb dont je parlais à V. E., je parlai à Mr de Chevigny de me le faire mettre entre les mains, mais il jugea plus à propos d'exécuter l'ordre de Mr de Turenne. Des curés ont eu la meilleure partie de ce plomb, je suis après à découvrir la maison où ils l'ont caché ¹.

Je travaille toujours à découvrir ce que sont devenues le grand nombre de munitions qui étoient dans Ypres. J'apprends que Mr le Prince de Ligne, en sortant d'Ypres pour aller à Menin, fit charger, pour commencer, 50 barils de poudre et quelques grenades; j'ai trouvé environ 100 boulets dans deux maisons, quelques uns dans nos travaux, que j'ai fait porter dans nos magasins.

Mr de Chevigny envoya hier 80 mousquetaires au devant du convoi de farine, qui vient de Dunquerque; il y a 20 ou 25 ballandes chargées. Je fis partir en mesme tems 20 anglois malades et 15 soldats fébricitants dans une ballande.

Il plaira à V. E. d'écrire à Mr Fly et au sieur Ponret de faire partir incessamment le convoi de poudre et autres munitions pour Ypres. car je n'ai plus dans les magasins que 5 milliers de poudre et 1800 grenades, ayant envoyé 35 milliers de poudre et 6000 grenades à Audenarde.

Je suis fort surpris que le sieur de Ste-Catherine n'a pas encore envoyé à V. E. l'inventaire des munitions que l'on a pris dans Gravelines, pour le siège d'Ypres. Je lui en écrirai encore et au sieur Pouret, afin qu'il envoie cet inventaire, car le Sr Camparan m'a dit que V. E. ne l'avoit pas reçu; il plaira à V. E. ordonner au Sr Fly et au Sr de Ste-Catherine de m'envoyer 50 milliers de poudre et 2000 grenades le plus tot qu'ils pourront.

¹ Voir précédemment ce que nous avons dit au sujet des articles de la capitulation relatifs aux métaux.

J'ai escript à V. E., par ma lettre du 5 du courant, qu'en faisant achepter du bon salpestre en Hollande, et en me l'envoyant icy, j'en ferois de la poudre; on paie 15 lb. pour la façon, outre les 100 lb. de salpestre.

Le bruit est ici que Domp Joan d'Autriche est retourné en Espagne, que M^r le Prince doit être généralissime des troupes, qu'il envoie M^r le duc d'Angiens en ôtage en Espagne, qu'un prince d'Espagne doit venir en Flandre à la place de Domp Joan d'Autriche et que le Prince de Ligne est mandé pour aller en Espagne.

Le mestre de poste de cette ville reçoit des nouvelles de tous les quartiers de Flandres; je lui ai proposé de m'en faire part et que je lui procurerois une place dans l'eschevinat. Il plaira à V. E. d'escrire à M^r d'Humières de mettre dans l'eschevinat un bourgeois, que je lui nommerai. Il y a 2 places vacantes par la mort de deux eschevins, qu'il faut remplir. Il promet de servir fidèlement et d'avertir de ce qui se passera dans le secret de la chambre eschevinale.

M^r de Chevigny a fait prester, depuis 8 jours, le serment de fidélité à toute la bourgeoisie, j'en ai dressé l'acte que j'enverrai à M. Le Tellier, quand les ecclésiastiques auront prêté un pareil serment aux mains de M^r le Marquis d'Humières.

Je suis infiniment obligé à V. E. des bontés qu'elle a pour moy. Je la supplie très humblement de ne me pas oublier.

Je serai, etc.

ROBERTOT.

Le serment, auquel il est fait allusion dans les derniers paragraphes de cette lettre, était prêté en conséquence de l'article 16 de la capitulation disant : « Que les bourgeois, habitans, réfugiés ou enfermés en ladite ville (y compris les absens

et réfugiez ailleurs) auront temps de délibérer pour, avecq toute liberté. demeurer sous la juridiction du Roy, en prestant dès à présent serment de fidélité, sauf à eux durant le terme de deux ans, de se retirer où bon leur semblera, etc. »

Le Magistrat échevinal d'Ypres ¹, nous l'avons déjà vu, était loin d'être sympathique aux Français, et l'on conçoit sans peine les efforts que tentait Robertot, pour y faire entrer quelques personnes de confiance, qui seraient à même, sinon d'en modifier les opinions, du moins de tenir ce dernier au courant du résultat de ses délibérations restées secrètes.

Le renouvellement annuel du corps municipal n'avait pas eu lieu au mois de juin 1658, ainsi que le voulait l'usage; en présence des événements militaires, le Roi d'Espagne avait continué ses pouvoirs. Les nominations de 1659, auxquelles Robertot faisait allusion, ne s'effectuèrent pas, l'armistice ayant été proclamé le 11 mai 1659 et l'occupation française n'étant plus considérée que

¹ Un manuscrit de 1668, publié par Aug. Preux dans le t. VII du *Bulletin du Comité flamand de France*, nous donne les détails suivants sur la composition du corps municipal d'Ypres :

« Le Magistrat de cette ville est composé d'un avoué et treize eschevins, quy, de l'avis de six conseillers pensionnaires à la semouce de l'avoué, rendent justice au civil et au criminel. Ils ont trois officiers pour diriger et exécuter leurs ordonnances et sentences. un grand bailly, un porte-bailly et un escoutette. Du passé, les avoué et eschevins se faisoient et renouvelloient tous les ans, par le Magistrat sortant, mais, depuis trois siècles, les princes du pays l'ont fait par leurs commissaires au nombre de quatre, et depuis que le Roy a soumis ladite ville à sa domination, l'intendant de la Flandre a fait seul le Magistrat, par commission expresse de Sa Majesté... »

comme temporaire. Ce fut, par suite, seulement le 18 juin 1660, que les échevins, entrés en fonctions en 1657, cédèrent la place aux nouveaux magistrats, qui furent installés par les commissaires de Philippe IV.

Signalons, à cet égard, un fait assez curieux que nous fait connaître M. Vanden Peereboom, aux travaux duquel nous empruntons les principaux détails qui précèdent : Le Magistrat d'Ypres avait pu, avant l'investissement, se procurer à Bruges des jetons aux armes du Roi d'Espagne et à la date de 1658, qui servirent pour les distributions, même pendant que la ville était au pouvoir de la France¹.

Dans une lettre du 10 décembre 1658, écrite de Lyon à Robertot, pour lui annoncer qu'il lui fait envoyer une commission pour la fourniture du pain des troupes, le Cardinal revient encore sur la valeur des munitions et, malgré l'aridité de certains détails, nous croyons devoir reproduire le passage suivant et la réponse qu'y fit Robertot :

Je vois, par vostre compte, que la poudre, qu'on feroit faire à Ypres, reviendrait à plus de 13 sols la livre; car le bon salpêtre vaut 52 l. le cent et vous me marquez qu'il faudroit, outre cela, donner 15 l. d'argent. Cependant, nous la pouvons avoir en France, de sorte que ce seroit un assez mauvais ménage. Mais, il faut que l'on vous trompe, parce que je sçay qu'elle ne revient aux Espagnols qu'à huit sous la livre, qui est 40 livres le cent. Il sera bon que vous vous éclaircissiez davantage là-dessus.

¹ *Essai de Numismatique Yproise*, p. 56-57. Les jetons distribués en 1659 furent également aux armes de Philippe IV.

Robertot à Mazarin.

(Ypres. 25 décembre 1658.)

.

Je croy avoir mandé à V. E. qu'on m'offroit 125 livres de poudre pour 100 livres de salpêtre et 25 livres d'argent. Le salpêtre à 52 liv. le 100, comme m'escript Vostre Eminence, la poudre ne reviendroit qu'à onze sols la livre, quelque chose moins. Je crois qu'on pourra diminuer un sol par livre. Le Sr Blondel m'a fait de grands serments qu'il la vendoit aux espagnols 52 liv. le 100, de notre monnoie, dont les espèces sont plus hautes qu'en Flandres... L'avantage qu'il y a de faire achepter du salpêtre est que les 5 moulins de cette ville peuvent faire 800 l. de poudre par jour. La poudre peut se gaster en l'aportant, il y a tousjours quelque tonneau qui se deslie et l'on ne trouve jamais ce que l'on envoie. Au salpêtre en pierre, il n'y a aucune perte. De plus, on peut faire fabriquer la poudre à son profit, les ouvriers estant de cette ville. Car, à l'esgard du sieur Blondel, à qui appartiennent les moulins, il demeure proche Hesdin, dans le comté d'Artois, et ne veut faire marché que sous noms empruntés et prétend faire travailler par un facteur qu'il establira en sa place.

XI.

Depuis longtemps, Robertot attendait pour ses travaux la récompense que le Cardinal faisait, dans de nombreuses lettres, miroiter à ses yeux, tout en l'encourageant à désigner les positions qui seraient le plus à sa convenance et répondraient le mieux à ses aptitudes; aussi ne devons-nous pas nous étonner de le voir rappeler ces

promesses à Mazarin, dans le passage suivant de sa correspondance :

V. E. me rend confus quand elle m'escript quel emploi je veux en Flandre. Je la supplie très humblement de croire que je n'ai point d'autre passion ny d'autres pensées que de luy plaire et que je serai tousjours très satisfait de l'employ qu'il lui plaira me donner. Je n'ambitionne rien. J'avois eu quelque visée pour l'intendance et recepte des contributions d'Oudenarde, sur ce que c'est la conquête la plus avancée et que les espagnols attaqueront le plutost, afin de faire cognoistre à V. E. mon zèle pour le service du Roy, qu'elle me recommande si fortement par toutes ses lettres ; et, si je suis propre à quelque chose, je crois qu'il y a de la gloire et de la réputation à acquérir en ceste place. Car, pour l'intérêt du mien, je proteste à V. E. que je n'en ay aucun.

Je serai, toute ma vie, invariablement, Monseigneur, de V. E. le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur,

DE ROBERTOT.

A Ypres, le 25 octobre 1658.

Les promesses ne coûtent guère au ministre, mais il trouve toujours le moyen d'en ajourner l'exécution : il a besoin d'en conférer avec Turenne, il lui faut ménager Le Tellier ; aussi répond-il le 31 octobre :

Aussitost que j'aurai reçu une response de M^r de Turenne, je prendrai résolution de ce qu'il a à donner en Flandre et je ne vous oublierai pas, estant satisfait du zèle et de l'affection avec laquelle vous servez. »

Au commencement de décembre, cependant, Mazarin se décide enfin à accorder à Robertot la

fameuse récompense de ses services; il lui donne la *fourniture du pain des garnisons dans les places conquises*. La faveur, à première vue, paraît singulière pour un magistrat, mais la place était lucrative, elle nécessitait un homme de confiance; et, faut-il le dire, on se répétait tout bas à l'oreille que le Cardinal était largement intéressé dans ces sortes d'affaires! Ce n'était pas, comme nous le verrons bientôt, ce que Robertot avait espéré. Cependant il accepta, sans enthousiasme, mais du moins avec dévouement. Les difficultés qu'il eut à partir de ce jour avec Talon nous montrent l'envie que lui portait celui-ci qui y avait sans doute songé de son côté, sinon pour lui, du moins pour un de ses proches.

Voici en quels termes Mazarin faisait part à Robertot de sa nomination, lui posant en même temps les principes qui devaient régir l'organisation de ce nouveau service ¹ :

Mazarin à Robertot.

Lyon, 10 décembre 1658.

.....Je vous dirai seulement que l'on vous envoie la commission de prendre soing de la fourniture du pain des garnisons des places conquises et des troupes qui y doivent demeurer en quartier, pendant cet hyver; dont je m'asseure que vous vous acquitterez avec autant de zèle et de fidelité que vous avez fait de toutes les autres

¹ Huit jours auparavant, le 2. Mazarin en avait prévenu Talon. « Je fais état que le Sr de Robertot prenne soin de ce qui regarde la distribution du pain aux troupes qui resteront dans les places. »

choses où vous avez esté employé jusqu'à présent. Il faudra que vous agissiez en cela de concert avec le S^r Talon, qui pourra vous assister utilement en diverses choses. Comme sa qualité d'intendant luy donne une inspiration principale de toutes celles de cette nature, je vous prie de déférer à ce qu'il vous dira et d'apporter toute facilité de vostre costé, comme je luy ai escript de faire du sien, pour vivre ensemble dans une véritable union; car, dans la suite, je trouverai quelqu'expédient pour vous faire servir avec quelque satisfaction. Je vous envoie, avec vostre commission, un advis *di costa*¹, pour le service que vous avez rendu par le passé, dont je suis très satisfait, et on réglera vos appointements pour l'advenir à commencer du premier jour de l'année prochaine, dont vous serez payé avec ponctualité...

Robertot ne peut que remercier le Cardinal et il accepte le poste qui lui est confié, tout en faisant remarquer qu'il n'a aucun goût pour les finances, par cette raison que l'on a toujours de la peine à y rester honnête homme et qu'il préférerait un *emploi d'honneur*, dont il propose la création dans la même lettre.

Robertot à Mazarin.

Ypres, 25 décembre 1658.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à V. E. m'écrire le 10 du courant. J'accepte avec joie l'emploi que V. E. a la bonté de m'envoyer, parce qu'elle le veut et me le commande, mais en cela, Monseigneur, je n'ai d'autre considération

¹ *Aiuto di costa*, gratification en argent, ajoutée à la somme fixée pour un traitement ou un marché; on voit ce terme, qui était probablement familier au Cardinal, employé dans les lettres de ses principaux collaborateurs.

que de plaire et d'obéir aveuglement à tous les ordres qui viennent de la part de V. E. *J'ai eu toute ma vie aversion pour les finances, par la cognoissance que j'ai que difficilement se peut-on empêcher de voler.* Jusqu'à présent, je me suis conservé net, je me propose et j'espère, avec l'aide de Dieu, de faire encore mieux à l'advenir, afin d'obliger V. E. de se souvenir de moy dans les emplois d'honneur.

Je prendrai le soin de la fourniture du pain dans les places conquises. je dresserai des états de la quantité de bled qu'il y a dans chaque place et de ce qui s'en consomme par jour, que j'enverrai à M^r Colbert, qui me mande de tenir correspondance avec M. Nacquart, ce que je feray.

Je remercie très humblement V. E. de la bonté qu'elle a de me vouloir donner quelque chose pour ce que j'ay servi; j'ai esté oublié les années passées.

J'avais fait instance envers V. E. pour la cognoissance des procès des villes conquises. Plusieurs particuliers se sont présentés à M^r de Turenne pour avoir des juges; il leur a promis d'en parler à V. E. à son arrivée à la Cour. V. E. me permettra de lui dire qu'il y a quelque nécessité d'establir un juge pour toutes les villes soumises, d'autant qu'il y a plusieurs matières, comme les fondations des églises, le possessoire des bénéfices, les plaintes en matière paraphernale et de saisine, les différens entre étrangers, les primes des nobles, des ecclésiastiques et des privilégiés dont les gens du Conseil de Gand cognoissaient en première instance, privativement aux juges des villes et de la campagne de toute la Flandre qui n'en ont jamais cogneu. Présentement les particuliers ne savent devant qui plaider, mesme sur les appellations des premiers juges, qui ressortissoient au Conseil de Gand. Si V. E. prend la résolution d'establir quelqu'un, je la suplye très humblement de se souvenir de moi pour cet employ, qui ne m'empeschera pas le soin que V. E. m'ordonne de prendre de la fourniture du

pain dans toutes les places conquises, dont je promets lui rendre si fidèle compte, qu'elle auroit subject de se louer du choix qu'elle aura fait de ma personne.

Tout ce que dit Robertot. dans la dernière partie de cette lettre, nous semble fort juste et il faut reconnaître que, s'il a su se plier aux circonstances, se faire intendant, ingénieur et même infirmier, il se retrouve là sur le terrain qu'il affectionne, qui lui est familier et son projet de création d'un juge spécial nous semblait mériter d'être sinon adopté, du moins examiné avec soin ¹.

Mazarin paraît, à première vue, avoir accepté le projet qui lui était présenté, ainsi que le montre la lettre suivante :

Mazarin à Robertot.

Lyon, x janvier 1659.

Je n'ay rien à respondre à vos deux lettres des quatre et sixiesme jour du passé, si ce n'est qu'estant bien aise de faire quelque chose pour vostre advancement, je vous procurerai volontiers l'employ que vous désirez, si le sieur Talon n'en reçoit de préjudice. C'est pourquoy vous lui en pourrez parler, afin de l'obliger luy-mesme à m'escrire qu'il ne s'y oppose point.

Il fallait, comme on le voit, pour l'exécution du plan de Robertot et la réussite de son projet, l'approbation de Talon. Or, la création d'un nouvel office aurait amoindri les fonctions multiples de

¹ Sur le juge unique, voir un travail intéressant de M. le président COMBIER, dans les publications de la *Société des Etudes historiques*, 1883.

l'intendant de police, justice, finances, etc., dont le caractère était loin d'être facile¹, et nous verrons de plus que, malgré les efforts du Cardinal, la bonne harmonie, déjà troublée depuis plus de six mois par des froissements dans l'organisation du service hospitalier, était loin d'être rétablie, bien au contraire. Les torts dans cette circonstance, paraissaient évidemment être, du reste, du côté de Talon, auquel Mazarin écrivait, peu de jours avant, la lettre suivante que nous considérons comme un des témoignages les plus importants de l'estime dans laquelle le Cardinal tenait alors Robertot :

Mazarin à Talon.

Lyon, 15 décembre 1658.

Vous me mandez que l'on a consommé le foing et la paille que l'on a fait amasser à Ypres, sans me dire les raisons que l'on peut avoir eues pour cela. Car, j'ai de la peine à croire que M^r de Robertot, que j'ai recogneu comme fort zélé et fort fidèle, en ce qui regarde le service du Roy, ait voulu laisser consommer inutilement ce qui estoit si nécessaire pour la subsistance de la cavalerie. Je vous dirai, sur ce sujet, que vous me feriez bien plaisir de bien vivre avec le sieur de Robertot, lequel ne songe en aucune façon à préjudicier de vostre charge. Mais, estant affectionné et capable de bien acquitter de ce qu'on luy ordonnera, il me semble que vous devriez, pour le bien du service et pour l'amour de moy, lui tendre la main, afin qu'il puisse mieux exécuter ce qui luy sera commis.

¹ Voir lettres des 13 et 15 juin 1658.

Aucune suite ne nous paraît avoir été toutefois donnée à la proposition de Robertot. Faut-il en rechercher les motifs dans l'opposition de Talon, dans les lenteurs apportées à cette organisation, qui n'aurait pas été faite au moment de l'armistice conclu en mars 1659, ou simplement dans la stricte application de l'article 11 de la capitulation civile qui portait : « Que ne seront créés des magistrats ny commis autres officiers de justice en icelle ville et chastellenie, que naturels du pays et ayans la qualité requise par les anciennes coustumes et privilèges de la mesme ville et chastellenie et ne pourront estre venduz aucuns offices de justice, sauf au regard de ce que ladicte ville a pratiqué en ce regard par cy-devant »? C'est ce que nous sommes forcés de laisser à d'autres le soin d'élucider.

(A continuer.)

V^{te} DE GROUCHY et C^{te} DE MARSY.

VARIÉTÉS.



CORRESPONDANCE DE J. J. RAEPSAET.

Audenarde, le 13 germinal an II.

*Au citoyen Faipoult, préfet du département de l'Escaut,
Jean Joseph Raepsaet, Prés^t électoral à Audenarde.*

L'Académie des Sciences de la Zélande, vient de me faire l'honneur de me transmettre, passés trois jours, le diplôme de nomination de membre effectif de l'Académie.

Je ne crois pas que cette affiliation ait besoin de la sanction du Gouvernement, parce qu'elle ne suppose pas, du moins de ma connaissance, des distinctions de naissance. S'il en est autrement, je vous prie, citoyen préfet, de me faire connaître la forme des démarches que je dois faire pour obtenir l'aggrégation du Gouvernement. Car je n'aimerais pas de renoncer à cette nomination, puisqu'à parler sincèrement, cela flatte un peu mon amour propre, attendu que je ne l'ai pas demandée, mais que l'Académie m'a fait l'honneur de m'offrir cette place, d'après l'examen d'une de mes dissertations historiques, qu'elle a eu l'occasion de voir.

Je vous salue avec un profond respect,

J. RAEPSAET.

Voici la réponse du préfet :

Le 21 germinal an II.

*Au citoyen Jean Joseph Raepsaet, président de canton,
à Audenarde,*

La qualité de citoyen français ne se perd. citoyen, par l'affiliation à une corporation étrangère que dans le cas où cette affiliation supposerait des distinctions de naissance. Il n'en est pas ainsi des Sociétés savantes étrangères, leurs suffrages garantissent, pour ceux qui en sont l'objet, des distinctions de mérite et le gouvernement sera toujours flatté de les voir reconnaître dans des citoyens français.

Je vous félicite sincèrement, citoyen, sur le témoignage d'intérêt que vous venez de recevoir de l'Académie des Sciences de Zélande, vous devez votre aggrégation à cette Société à des productions littéraires estimables, vous êtes connu dans votre pays non seulement sous ce rapport, mais encore sous celui des services que vous y rendez, et personne n'en sent plus le prix que l'administration du département.

Salut et considération,

F'AIPOULT.

MARTIN DE BAST. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT, SÉANCE DU 23 NIVOSE AN VIII¹. — Le commissaire du 4^e bureau présente un projet d'arrêté portant que Martin De Bast, ex-ministre du culte à Gand, est relevé de la déportation et restera sous la surveillance de l'Adm^{on} du canton de Gand, attendu qu'il est porté sur une liste d'émigrés. Cet arrêté est adopté comme suit :

L'Adm^{on} centrale du Dép^t de l'Escaut : vu la pétition du cⁿ Joseph François De Bast, domicilié en cette commune,

¹ Reg. 320. *Fonds des documents français*. Archives provinciales à Gand.

par laquelle il réclame en faveur de son frère Martin De Bast, ministre du culte en la même commune, présentement caché, les dispositions de l'arrêté des consuls de la République du 8 frimaire et déclare que l'intention de son frère Martin De Bast est de fixer son domicile dans la commune de Gand ;

Vu la déclaration de l'adm^{on} municipale du canton de Gand de laquelle il résulte que le cⁿ Martin De Bast a fait en temps utile la déclaration et le serment prescrits aux ministres du culte par les lois du 7 vend. an II et 19 fruct. an V et qu'il ne les a pas rétractés ;

Vu l'arrêté des consuls de la République du 8 frimaire ;

Vu la lettre du ministre de la police générale du 19 du même mois ;

Vu la 1^{re} liste supplémentaire des prévenus d'émigration de ce dép^t, sur laquelle ledit De Bast est porté :

Considérant que d'après la déclaration ci-dessus rapportée de la municipalité de Gand, ledit Martin De Bast fait partie des prêtres compris dans la 1^{re} classe de l'arrêté des consuls du 8 frimaire ;

Considérant que ledit De Bast est porté sur une liste de prévenus d'émigration sans avoir justifié de sa résidence dans les formes voulues ;

Sur le rapport de son 4^e bureau et le commissaire du gouv^t entendu, l'adm^{on} arrête :

Art. 1. — Le citoyen Martin De Bast, frappé de déportation par arrêté du directoire exécutif, est relevé de la déportation.

Art. 2. — Le cⁿ De Bast est tenu de fixer son domicile dans la commune de Gand sous la surveillance de l'adm^{on} municipale du canton de Gand.

Art. 3. — Expédition du présent arrêté sera adressé à l'adm^{on} municipale du canton de Gand et au citoyen Joseph François De Bast, pour être remise audit Martin De Bast pour son information.

ÉPHÉMÉRIDES GANTOISES. — ÉVÊCHÉ. — Arrêté préf.
du 22 flor. an 10 (1802).

Le préfet du dépt de l'Escaut,

Vu la loi du 18 germinal d^r relative à l'organisation des cultes ;

Vu la proximité de l'arrivée de l'Évêque de Gand dans cette ville et la nécessité de le pourvoir d'un logement convenable à son caractère ;

Vu l'impossibilité de faire assez à temps les dispositions nécessaires à l'ancien séminaire de cette ville, parce que d'une part le local exige beaucoup de réparations et que de l'autre, il faut attendre pour en faire usage l'autorisation *du ministre de la guerre* ;

Vu enfin la décision du ministre de l'intérieur en date du 24 germinal, portant que les dépenses locatives et de premier établissement pour le logement des évêques seront supportées par la commune où le siège est établi, et que dans le cas où l'insuffisance de ses ressources seront reconnues, ces dépenses seront à la charge du territoire diocésain ;

Arrête ce qui suit :

Art. 1. — Le maire de la commune de Gand est chargé de louer pour six mois ou pour un an la maison sise rue Sandberg ¹, app^t au cit^{en} Beyts, aux conditions qui lui paraîtront les plus avantageuses et soumettra l'acte de cette location à l'approbation du préfet.

Art. 2. — Cette maison servira de logement à l'évêque jusqu'à ce que le séminaire soit préparé.

Art. 3. — Le maire de Gand est en même temps autorisé à louer des meubles pour servir à l'usage de l'évêque pendant qu'il occupera la maison. L'état de ces meubles sera dressé, et l'accord pour leur location soumis à l'approbation du préfet.

¹ Au bas du Sablon, du côté de la rue Royale.

Art. 4. — Les dépenses qui seront la suite des mesures précédentes seront, sur les mandats du maire, payées par la caisse de la ville.

Art. 5. — Il sera proposé aux conseils généraux des dépts de l'Escaut et de la Lys de faire des fonds pour les autres dépenses de premier établisst qu'il y aura lieu de faire au séminaire pour y fixer définitivement le logement de l'évêque.

Fait à Gand le 22 floréal an 10.

(Signé :) FAIPOULT.

(Archiv. prov. — Doc. franç. Reg. n° 351, p. 184, v°.)

(Même registre n° 351, p. 189, v°, arrêté n° 591.)

Arrête :

1° La partie du bâtiment de la ci-devant abbaye de St-Pierre, dont la vue est sur la rivière qui se trouve au fond de la cour de ladite abbaye à droite de l'arcade du dit fond qui conduit vers la rivière, laquelle partie tient d'ailleurs vers le midi au bâtiment nommé *Verloren Kost*, est mise à la disposition de l'adm^{on} militaire pour être employé au même service auquel est actuellement affecté le cidt séminaire.

2° Avant la remise dudit bâtiment à l'adm. militaire l'état dans lequel il se trouve sera constaté, etc.

GAND. — RAPPORT DE POLICE. — 2^e DIV. A° 1837. Mai et juin.

Le premier mai, une quarantaine de fileurs de coton se sont réunis au cabaret le *Perroquet*, rue des Cousins, afin de signer une requête adressée à la Chambre des représentants, tendante à faire rejeter la demande d'un brevet d'invention faite par un anglais habitant de cette ville, pour le perfectionnement d'un moulin à filer le coton ; ce nombre formait une commission pour plus de 400 fileurs et tisserands de cette ville.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE. — Le roi ayant soumis à l'avis d'un conseiller d'État la requête de l'abbé par laquelle il priait S. M. de ne plus agréer la demande de nouvelles pensions à charge du temporel de son abbaye, celui-ci émet à cet égard l'opinion suivante :

« Considérant que l'abbaye fut fondée par un roi de France, l'un de ses prédécesseurs; qu'Innocent IV, en 1247, dont la bulle fut confirmée par plusieurs autres papes, déclara l'abbaye exempte du paiement de pensions quelconques, sans l'autorisation du saint Siège; que le privilège fut confirmé par des rois de France; que Louis, comte de Flandre et de Nevers, promit solennellement le 23 avril 1332 de maintenir les privilèges, franchises et exemptions octroyés à l'abbaye par les papes, les rois et les comtes et de la protéger envers et contre tous; que Philippe de Bourgogne en 1419, Charles de Bourgogne en 1467, Charles-Quint en 1515, Philippe II en 1549, et naguère le roi régnant en 1666, à l'occasion de leurs joyeuses entrées, avaient fait les mêmes promesses;

» Considérant que par suite de cette franchise aucune pension avait été imposée à l'abbaye depuis 8 à 9 siècles, sans l'assentiment du pape, qui avait autorisé naguère le paiement d'une pension aux chanoines, faisant partie du conseil de l'Évêque: pension qui n'avait été accordée que temporairement jusqu'au décès de Viglius, et dont l'abbaye avait demandé la décharge devant le grand conseil, attendu que les réclamations de Philippe II et d'Albert et d'Isabelle n'avaient pu aboutir; qu'on ne peut tirer aucun argument du contraire de ce que Gaspar Vincq, abbé intrus, accorda des pensions de son propre mouvement, attendu qu'il refusa de les payer, dès qu'il fut informé de l'état de la question, ainsi que les abbés Engrand et Hovelynck; qu'en conséquence il estime que les demandes de nouvelles pensions à charge de l'abbaye doivent être refusées avec

d'autant plus de raison qu'à la suite des guerres qui ont désolé le pays, beaucoup des biens de l'abbaye ont été dévastés; que par la surcharge des impôts beaucoup de leurs terres en France et dans les États unis sont abandonnées et restent en friche; que ces biens sont saisis en toute occasion par représailles ou sous tout autre prétexte; que d'ailleurs l'abbaye a versé dans les caisses de l'Etat une somme de 170 mille florins; dont elle doit servir les intérêts, pour obtenir l'éloignement de l'abbé Vincq; qu'en 1667 elle a fourni une somme de 16,000 florins pour l'entretien d'une compagnie d'infanterie; que l'abbaye enfin aura à faire des dépenses considérables pour la reconstruction de ses fermes et bâtimens ruinés et brûlés lors des dernières guerres; que toutes ces dépenses ont réduit l'abbaye à l'extrémité et ne lui permettent plus de payer aucune nouvelle charge. »

(24 juillet 1681.)

(*Arch. de l'État à Gand, fonds de l'abbaye St-Pierre. Copie.*)

ÉMILE V...

CHRONIQUE.

LES DISQUES CRUCIFÈRES, LE FLABELLUM ET L'UMBRELLA, PAR CHARLES DE LINAS. Paris et Lille, in-4°¹. — M. de Linas, que ses études et ses connaissances autorisent à parcourir tous les champs de l'archéologie, a abordé dans ce nouveau travail l'examen de divers objets anciens qui avaient attiré l'attention des archéologues, mais dont la destination était restée indéterminée; ce sont les disques crucifères que l'on retrouve dans plusieurs collections ou dans les trésors d'anciennes églises.

« Ces objets dont le diamètre varie entre 0^m22 et 0^m41 inscrivent toujours une croix; une soie ou queue aigüe servent à les ficher sur un support quelconque; on ne les rencontre guères qu'appareillés. Ils s'échelonnent du XII^e siècle aux limites du XV^e. »

M. de Linas donne la description des disques qu'il a rencontrés, il discute les hypothèses émises au sujet de leur usage; les uns y ont vu des croix de procession et de consécration, d'autres des objets destinés à parer les autels; une dernière opinion reste à examiner, dit-il, celle qui range le disque crucifère parmi les variétés du *flabellum* liturgique, c'est à cette opinion que se range notre auteur. Pour appuyer son hypothèse, il donne l'histoire du *flabellum*, ses vicissitudes laïques et liturgiques, les divers noms qu'il a portés. Cette démonstration est étayée de preuves puisées dans une étude longue et approfondie d'un sujet encore neuf. Cette étude a amené M. de Linas à s'occuper d'un objet de toilette encore usité de nos jours, car le *flabellum* ou esmoucheur, en vieux français, était destiné à écarter les mouches du prêtre pendant la célébration du Saint sacrifice de la Messe; il portait aussi d'autres noms, entr'autres

¹ Publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1883.

celui de *ventilarium*, nous voilà bien près de l'éventail. La valeur de chacun de ces termes est discutée avec grand soin.

Cet objet d'une utilité relative dans les pays du Nord, bien qu'il y fut employé, car on le retrouve en Danemark, était de première nécessité dans les pays chauds ; aussi ne faut-il pas être surpris de voir son usage très répandu dans les régions plus favorisées du soleil : St-Grégoire de Nazianze fait de vifs reproches aux riches voluptueux de son temps qui employaient leur domesticité à écarter les insectes de la table au moyen du *flabellum*.

On ignore à quelle époque cet objet est entré dans les usages liturgiques ; la plus ancienne mention que l'on en ait prouvé qu'il était usité dans la primitive église. D'après les *Constitutiones apostolicae*, il y en avait deux à l'autel.

Guillaume Durand, évêque de Mende, au XIII^e siècle, nous apprend qu'on s'en servait pendant l'été, à partir de la récitation de la secrète jusqu'à la fin du canon.

Il y avait des *flabella* de diverses formes, cependant la forme du disque était généralement usitée, c'est ainsi qu'on les retrouve dans la plupart des gravures reproduites dans le travail de M. de Linas. La matière dont ils étaient faits variait également, on en faisait même en plumes de paon ; ceux-ci, d'après M. Martigny, avaient leur symbolisme particulier. Ceux que l'auteur a pu rencontrer sont en cuivre, ornés de pierres et richement travaillés.

Abandonnés depuis longtemps dans les rites de l'église, on avait oublié l'usage auquel les *flabella* étaient destinés, et on peut dire que M. de Linas a fait une vraie révélation en déterminant leur emploi.

En parlant du *flabellum*, M. de Linas a été amené à donner un chapitre très intéressant sur l'*umbrella*, que l'on retrouve de nos jours soit dans les dais d'église, soit dans l'ombrelle que l'on porte dans certaines églises au dessus de la tête du prêtre pendant qu'il porte le Saint-Sacrément.

L'*umbrella* figure sur les anciens monuments non seulement comme objet utile, il y devient aussi un emblème religieux et un insigne du pouvoir souverain.

Une pareille étude, faite à ce point de vue, permettait à l'auteur de fournir des indications très variées et très curieuses sur les *umbrella* depuis le parasol qui est représenté sur les ruines du temple de Nemrod jusqu'aux dais de procession de nos jours.

M. de Linas croit avec raison que les meilleures descriptions ne valent jamais la reproduction des objets qu'il décrit, aussi faut-il lui savoir gré des nombreuses planches qu'il a jointes à son travail ; il y donne la gravure des disques crucifères qu'il a rencontrés, entr'autres celle du fameux *flabellum* du trésor de Monza, dont il discute la date et l'origine.

On ne peut donner qu'un aperçu général de ce travail, où les textes et les citations prennent nécessairement tant de place : c'est une étude complète sur la matière, l'archéologue et le curieux y puiseront de précieux renseignements.

L. ST.

RECHERCHES D'OBJETS D'ART. — Il y a huit ans environ, dit le journal *Les Débats* et *La Gazette*¹, les administrateurs des hospices d'Anvers s'avisèrent de faire une perquisition dans leurs divers établissements à l'effet de dresser la liste des objets d'art qui pourraient s'y trouver. Ils les visitèrent du haut en bas ; leurs recherches n'ont pas été infructueuses, comme on pourra en juger, car ils ont trouvé dans leurs greniers des toiles roulées, couvertes de poussière, noircies par le temps, dont la couleur n'était en quelque sorte plus visible et qui appartiennent aux plus grands maîtres du seizième et du dix-septième siècle, sans parler de merveilleux gothiques qui feront l'envie de tous les musées de l'Europe. Le nettoyage de ces tableaux ayant été ordonné sous la surveillance de la commission royale des monuments et sous la direction de l'administration des hospices, il est sorti de ce travail des œuvres d'une beauté incomparable, des gothiques de tout premier ordre, et surtout des portraits de De Vos, de Rubens, de Pourbus, qui défient toute comparaison. Un musée spécial va être créé dans la chapelle de l'ancienne Maison des orphelines, longue rue de l'Hôpital. Une centaine de tableaux y seront exposés, en attendant que la ville ait un musée convenable où elle puisse disposer d'une salle spéciale pour cette collection. Pour donner une idée de son importance, il nous suffira de dire qu'un musée étranger a offert 300,000 francs d'un portrait, en déclarant qu'il ne regarderait pas à une centaine de mille francs de plus pour l'acquérir. L'administration des hospices a refusé, et elle a eu raison, car cette collection revient tout entière à la ville d'Anvers. Celle-ci,

¹ Voir aussi *Journal des Beaux-Arts* du 31 octobre 1883.

en effet, comble tous les ans le déficit des hospices qui ne s'élève pas à moins de 4 à 500,000 francs. En supposant qu'elle paye le musée des hospices 3 millions, ce serait 150,000 francs par an à déduire de la dépense que la ville s'impose, et en quelques années l'avance de fonds serait remboursée. Le musée de la ville s'enricherait ainsi de tableaux superbes, de Rubens, de Van Dyck, d'Holbein, de Coxie, d'un admirable triptyque de Marten Peppyn, de plusieurs Otto Venius, de Jean Matsys, de Jordaëns, de Jacques Van Opstael, de Van Erp, d'un portrait de De Vos, peint par lui-même, d'une beauté extraordinaire, d'un Frans Hals, de plusieurs Francken, surnommé le petit Rubens, de Van Noorde, d'un triptyque admirable de Van Orley représentant *la Résurrection des Morts*, d'un Mostaerdt d'un Cornélius Schutt, etc. Tous les amateurs de l'Europe se donneront rendez-vous à Anvers pour admirer ces merveilles. On a retrouvé en tout, dans les divers établissements des hospices, 143 peintures plus ou moins conservées : une centaine seulement feront partie du musée; les autres n'ont pas été nettoyées. Il y en avait un certain nombre, en outre, qui étaient trop détériorées pour qu'on s'en occupât.

FABRICATION ET TRAFIC DE FAUSSES ANTIQUITÉS. — Le *Times* du vendredi 28 décembre 1883, contient un long article plein de révélations extrêmement curieuses et piquantes sur la fabrication et le trafic des fausses antiquités en Palestine, qui se pratiquent depuis quelques années dans des proportions incroyables.

L'auteur de cet article est M. Clermont-Ganneau, qui démasquait naguère avec tant de succès la fraude colossale du prétendu manuscrit original de la Bible de M. Shapira, et, quelques années auparavant, celle non moins grandiose des poteries moabites de Berlin.

M. Clermont-Ganneau commence par rappeler combien sont peu nombreuses les inscriptions antiques et authentiques de Palestine, qui nous font remonter au vieux passé israélite. On en peut compter jusqu'à sept, et sur ce chiffre six ont été découvertes par lui. C'est pour remédier à cette pénurie, vraiment extraordinaire, si on la compare à l'abondance des antiquités égyptiennes, assyriennes, pour ne pas parler des grecques et des romaines, que les faussaires syriens, en gens pratiques, se sont mis à fabriquer cet article, d'autant plus demandé sur la place qu'il est plus rare.

M. Clermont-Ganneau a souvent rencontré sur son chemin ces

impudents mystificateurs au cours de ses explorations en Palestine, et il leur fait une chasse impitoyable. C'est, comme l'appelle le *Times*, un détective littéraire d'un flair sans rival. En présence de ces tentatives réitérées qui menacent de créer tant d'obstacles aux études d'épigraphie et d'archéologie orientale, c'est le cas de répéter, avec M. Renan, que l'on peut compter au nombre des plus signalés services, celui de faire justice de ces impostures, auxquelles d'illustres savants étrangers ont eu le tort de se laisser prendre.

Le *Times* annonce que l'article plein d'*humour* de M. Clermont-Ganneau sera suivi d'un second encore plus important.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — CLASSE DES LETTRES. — CONCOURS POUR 1886. — *Première question* : « Faire l'histoire du cartésianisme en Belgique. »

Deuxième question : « Apprécier l'influence de Walter Scott sur le roman historique. »

Troisième question : « Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le XV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e. »

Quatrième question : « Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains. »

Cinquième question : « Faire un exposé comparatif, au point de vue économique, du système des anciens corps de métiers et des systèmes d'associations coopératives de production formulés dans les temps modernes. »

Sixième question : « Apprécier d'une façon critique et scientifique l'influence exercée par la littérature française sur les poètes néerlandais des XIII^e et XIV^e siècles. »

La valeur des médailles d'or sera de *huit cents francs* pour chacune des cinq premières questions; et *six cents francs* pour la sixième.

Les mémoires devront être adressés, avant le 1^{er} février 1886, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

PRIX PERPÉTUELS.

Prix de Stassart pour une notice sur un belge célèbre. (Cinquième période : 1875-1880).

Prix de mille francs à l'auteur de la meilleure notice, écrite en français, en flamand ou en latin, consacrée à la vie et aux travaux de David Teniers (né en 1610, mort vers 1690).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^{er} février 1886.

Grand prix de Stassart pour une question d'histoire nationale. (Quatrième période : 1787-1882).

Prix de trois mille francs à l'auteur du meilleur travail, rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

« Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation *actuelle* des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de *lieux-dits*, etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande, et *vice versa*. Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue: enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées. »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^{er} février 1886.

Prix de Saint-Genois pour une question d'histoire ou de littérature en langue flamande. (Première période : 1868-1877).

Prix de sept cents francs à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken. »

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1^{er} février 1886.

Prix Teirlinck pour une question de littérature flamande. (Première période : 1877-1881).

La Classe des lettres proroge jusqu'au 1^{er} février 1886 le délai pour la remise des manuscrits en réponse pour la question suivante :

« Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde. »

Un prix de mille francs sera décerné à l'auteur du mémoire couronné.

Prix Castiau. (Deuxième période : 1884-1886).

La Classe rappelle que la deuxième période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1886.

Ce prix, d'une valeur de *mille* francs, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

« Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres. »

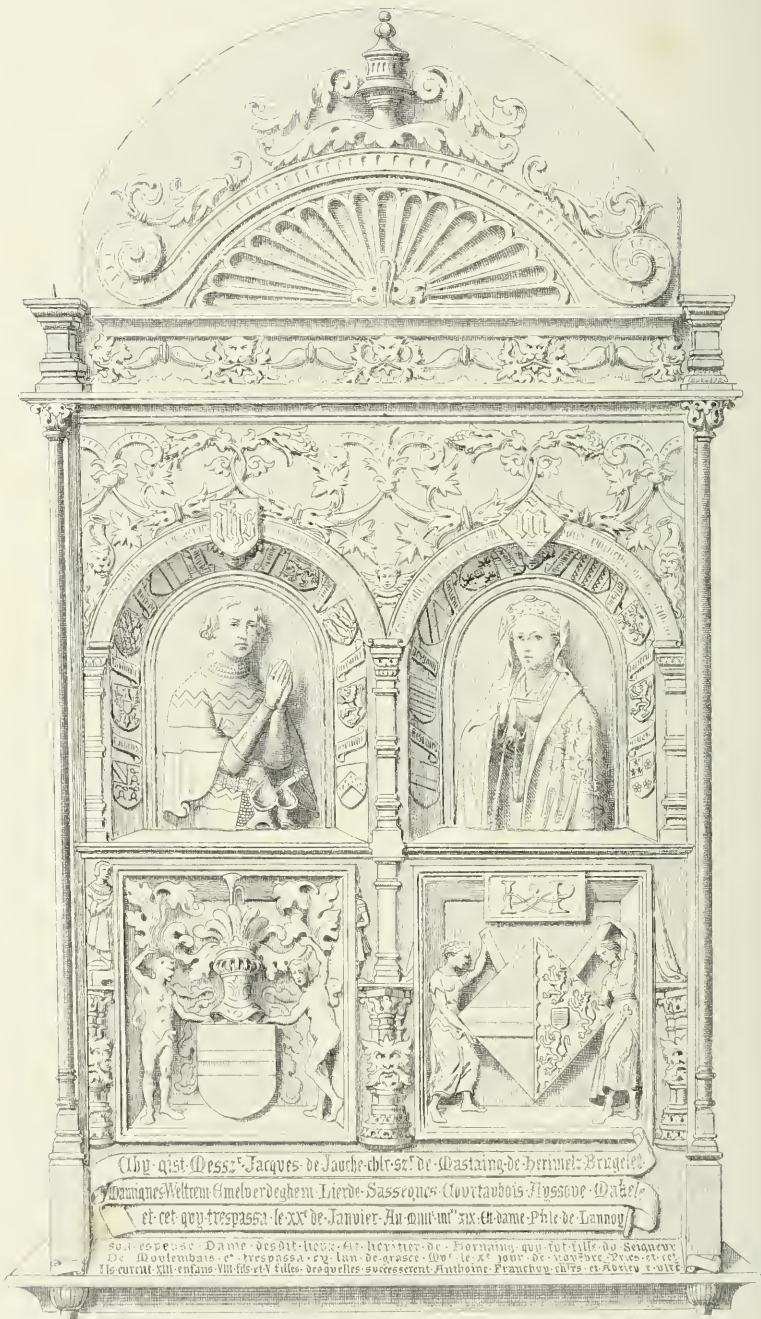
Prix Joseph De Keyn. (Troisième concours, première période, 1883-1884).

Enseignement primaire. — La première période du troisième concours annuel sera close le 31 décembre 1884 :

« Cette période, consacrée à l'enseignement du premier degré, comprend les ouvrages d'instruction ou d'éducation primaire.

» Peuvent prendre part au concours : les œuvres inédites aussi bien que les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1^{er} janvier 1883 au 31 décembre 1884

» Un premier prix de *deux mille* francs et deux seconds prix de *mille* francs chacun, pourront être décernés. »



Cuy qist Mess^r Jacques de Jauche chlr^s de Wastaing de hermel Brugel^e
 Wammes Weltem Smelverdegem Lierde Sasseques Courtambois Hyssove Watele
 et cet qoy trespasa le xx^e de Janvier Au mil^e mil^e six et dame Phile de Lannoy

soit espouse Dame desdit lieux At heritier de Fiorains qui fut fille de Seigneu
 De Moulmbais c^e trespasa cy lan de grace M^o le x^e jour de maydre P^{re}te et cet
 He eurent xiii enfans Viii fils et V filles deo quelles succederent Anthoin Franchuy chlr^s et Adrien e^{ve}q^{ue}

Tombeau de Jacques de Jauche et de sa femme à Brugelette — 1499.

SOUVENIRS

DE LA FAMILLE

DE JAUCHE-MASTAING

CONSERVÉS A BRUGELETTE



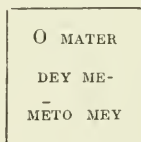
§ I. — *Monument de Quentine de Jauche-Mastaing.*

Au hameau de Wisbecq, à dix minutes environ de l'église de Brugelette, sourit à la verdure des champs un antique monastère, qui donne asile aujourd'hui à près de quatre cents orphelines placées sous l'habile et maternelle direction des Sœurs de l'Enfant-Jésus. Avant elles, les pères Jésuites, expulsés de France en 1834, eurent là un brillant collège dont le souvenir est loin d'être perdu. Un jour peut-être trouverons-nous le loisir d'écrire une courte notice historique sur cette ancienne maison, fondée, nous allons le voir, au XV^e siècle par une noble demoiselle, et léguée par elle à des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François, chargées sous le nom de *Sœurs-Grises*, de donner leurs soins aux malades et un abri aux voyageurs.

A peine entré dans la maison, on aperçoit à gauche quelques degrés qui mènent à la chapelle,

plus longue aujourd'hui qu'autrefois. La porte ouverte, on remarque à droite, dans le mur épais du sanctuaire, un enfoncement imparfaitement dissimulé derrière les deux vantaux d'un simple châssis en bois. Le fond de cette baie, large de 1^m50, haute de 1^m15, est fermé par une superbe pierre de taille couverte d'une inscription en caractères gothiques et ornée à ses quatre angles de blasons assez bien conservés. C'est le revers de la pierre dont la face plus ornée donne dans le cloître qui longe la chapelle.

Cette face, qu'on peut tenir pour l'avvers, porte au milieu un petit cartouche de quelques centimètres seulement. Avec un peu d'attention on finit par y lire :



A droite du cartouche, l'écusson des Jauche qui portaient de *gueules à la fasce d'or*. A gauche, un écusson mi-parti de Jauche et de Flandre-Drinckam qui était de *gueules au chevron d'hermines, au franc quartier de Flandre*. Sous chaque écusson serpente élégamment une banderole, portant celle à droite : ANTHOINE DE JAUCHE SZ DE MASTAING; celle à gauche : JOSINE DE FLANDRE DAE DE DRINCAM. AN. XV^e XXX.

Au haut de la pierre se déroule une troisième banderole sur laquelle on lit : JAUCHE ET JAISON.

Les deux écussons dont j'ai parlé sont rattachés, de part et d'autre, par des courroies bouclées, à une feuille de fantaisie ressemblant plus ou moins à une feuille d'acanthé, placée au point d'intersection des deux arcs d'ovale qui brisent les angles supérieurs de la pierre.

Au revers, c'est-à-dire à l'intérieur de la chapelle, on lit facilement l'inscription que voici :

MADemoiselle · QUÉTINE · DE JAUCHE · DIT · DE · MASTAING ·
 FILLE · DE · MESIRE · JAN · DE · JAUCHE · SZ^r · DE · MAS-
 TAING · ET · DE · MADAME | YSABIAU · DE · ROCHEFFORT · SON ·
 ESPEUSE · ERITIERE · DE · HERIMELZ BRUGELET · ET · CE ·
 FONDA · DE · SON PATRIMONE · QUATRE BONE MAISOS | ASA-
 VOIR · LE · COUVET · DES · FRERES · DATH · LE · COUVET ·
 DAVENES · ET · LE · COUVET · DES SEUR · DE CHIEVRES · ET ·
 LE · COUVET · DE · CHIENS¹ | ET DEMOURA · VIERGE · VIVAT ·
 AUSURPLUS · DE · LA · LABEUR · DESES MAYNS · SONDIT · Sz^r ·
 PERE · FUT · ENTERRE · AU · MÔT · SYNAY · ET · EUT | UNG ·
 FRERE · NOVICE · MESIRE · ANDRIEU · DE · JAUCHE · SEIGNEUR
 DE · MASTAING · GRANT · PERE · DE · MESIRE · ANTOINE ·
 DE · JAUCHE | SZ^r · DE · MASTAING · PRESENTEMET · VIVAT ·
 LEQUEL · PO^r · LA · VE^rTU · DICHEL | A · FAIT · METTRE · CEST ·
 EPITAPHE · PO^r · MEMORE · ET · EST · GRAT · AMA | TE^r · DES ·
 MAISONS · SUSDITES · CHE · FUT · CY · LAN · XV^e · ET · XXX ·
 PRIES | DIEU · POUR · SON · AME ·

Au haut, une tête d'ange, les ailes déployées.

Cette inscription fut communiquée, en 1650, à Philippe Brasseur qui la reproduisit en latin dans ses *Origines omnium Hannonie cœnobiorum*. « Elle se trouvait, dit-il, à l'entrée de la chapelle, » ce

¹ Céans.

qui prouve qu'après plus de quatre siècles — la fondation remonte à 1435 environ — la pierre est toujours à la même place.

Les quartiers sculptés aux quatre angles de l'inscription, sans indication de familles, ont leurs émaux peints, sauf le dernier qui n'a conservé que quelques vagues traces de couleur. Ces quartiers sont :

GOMIGNIES, TRAZEGNIES, ROCHEFORT, LINSMEAU, comme il est facile de s'en convaincre en les rapprochant des quartiers identiques que nous allons retrouver à l'église de Brugelette.

§ II. — *Monument de Jacques de Jauche et de Philippotte de Lannoy.*

Il y a dans l'église de Brugelette quatre monuments au moins qui se rattachent à l'histoire de la famille de Jauche-Mastaing. Le premier en date se trouve enchâssé dans le mur de la nef, du côté de l'Epître, et en occupe à peu près toute la hauteur. Il est remarquable par deux espèces de niches peu profondes, d'où se détachent deux bustes d'une teinte blanc-rosée, le visage et les mains de carnation. A droite, au-dessous d'un écusson d'azur, chargé d'un saint nom de Jésus en caractères gothiques d'or, un seigneur revêtu d'une cotte à ses armes, les mains jointes, portant une bague d'or à l'index de la main droite. A gauche, au-dessous d'un losange d'azur portant un M gothique d'or, une dame coiffée d'une toque plate d'où descend un voile, et couverte d'un manteau où sont

tracées les armes de son mari et ses propres armes. Tout autour des deux niches fermées en plein cintre, sur le cavet ou moulure creuse qui en forme toute la profondeur, sont rangés les huit quartiers des personnages représentés.

A la droite du seigneur :

1° *De gueules à la fasce d'or surmontée d'une trangle virrée de même, avec l'inscription : GOMIGNIES.* Ce sont les armes de la famille de Jauchemastaing, avant l'extinction de la branche aînée.

2° *Bandé d'or et d'azur de six pièces, à l'ombre de lion brochante sur le tout, à la bordure engrêlée de gueules.* TRASEGNIE. (Trazegnies.)

3° *D'or à l'aigle de gueules, becquée, languée et membrée d'azur, chargée sur l'estomac d'un écusson d'or au lion de gueules.* ROCHEFORT.

4° *D'argent à trois étriers de gueules liés d'or posés en équerre, au franc-quartier de gueules à la bande d'argent.* LICHENNAUX. (Linsmeau.)

A gauche :

5° *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, brisé sur l'épaule d'une fleur de lis de même.* MAMNES (Masmynes.)

6° *D'or à trois tanches de sable posées en bande.* RAINSFLET.

7° *D'azur semé de billettes d'or au lion de même.* LEUREGHĒ (Leeuwerghem).

8° *De gueules au chevron d'hermines.* GISTELLE (Ghistelles).

A droite de la dame :

1° *D'argent à trois lionceaux de sinople, couronnés et armés d'or, lampassés de gueules, à la*

*bordure engrêlée de même; en abîme un écusson d'argent à trois jumelles d'azur, qui est Molembais*¹.

LANOY (Lannoy).

2° *D'argent à la bande de gueules.* MINGOVAL.

3° *D'argent à trois jumelles d'azur.* MOLEBAY (Molembais).

4° *De gueules au chef d'or.* LILLE.

A gauche :

5° *Fascé de vair et de gueules de six pièces.*

BERLAIMONT.

6° *D'argent à trois lionceaux de gueules, armés et couronnés d'or.* BARBÉCHON (Barbançon).

7° *De sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules.* WAGNOVILLE (Wagnonville).

8° *D'or à trois roses de gueules, boutonnées du champ et posées en équerre, au franc-quartier de HAINAUT qui est écartelé : au 1 et au 4 d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au 2 et au 3 d'or au lion de gueules.* HENAULT.

Sur le listel extérieur qui accompagne le cavet chargé des huit écussons, on lit, tant du côté du mari que du côté de la femme : VERS VOUS LEALLE, mots que les deux époux paraissent s'adresser mutuellement. Ils ont en effet le visage tourné l'un vers l'autre, sans être tout à fait de profil.

Sous la niche du seigneur, à quelques centimètres de distance, se trouve taillé dans la pierre

¹ LE BLOND, dans ses *Quartiers généalogiques*, éd. Ermens, blasonne de deux manières l'écu des Molembais. A la p. 4, il dit : *Fascé d'argent et d'azur de huit pièces*; à la p. 84 : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces*. Sur le monument que je décris, c'est très distinctement : *D'argent à trois jumelles d'azur*.

bleue un carré où l'on voit les armes pleines de Jauche, tenues par deux sauvages, qu'on a eu le tort de peindre couleur de chair, vu que le sculpteur a dûment taillé leur peau velue dans la pierre. Ces armes, ornées de leurs lambrequins d'or et de gueules, sont sommées d'un casque taré de front à cinq grilles, surmonté d'un bourrelet or et gueules, d'où sort, entre cinq ou six plumes d'or et de sable, un pavillon de trompette ou de buccin.

Dans le carré symétrique placé sous la niche de la dame on voit, dans un losange tenu par deux femmes habillées de blanc, les armes de sa famille telles que nous les avons blasonnées plus haut, mi-parties, selon l'usage, avec celles de son mari. Au-dessus du losange les deux lettres I et P, initiales des prénoms *Jacques* et *Philippotte*, rattachées l'une à l'autre par un lacs d'amour.

Les deux carrés tels que je viens de les décrire n'ont pas toujours fait partie du monument qui nous occupe. Ils ont été découpés dans la pierre bleue, autrefois historiée au trait, comme le font supposer quelques tronçons de têtes, de bustes, de jambes et d'arabesques que le ciseau n'a point entamés. Il ne serait pas même très difficile de déterminer d'une manière approximative à quelle époque s'est fait cet embellissement qui n'est, en réalité, qu'une détérioration regrettable. Il est à remarquer en effet que sur ce monument comme sur celui dont je parlerai tout à l'heure, partout où la chose a pu se faire sans trop endommager la pièce, la trangle vivrée, qui brisait les armes

des seigneurs de Mastaing tant que la branche aînée des Jauche a subsisté, a été soigneusement râclée, comme il est facile de s'en apercevoir quand on examine les écussons de près. Elle est nécessairement restée intacte sur la cotte d'armes du seigneur et sur le manteau de la dame. Or, elle n'a laissé aucune trace et partant n'a jamais existé sur les écussons enfermés dans les quadrilatères dont il s'agit. Ces écussons dès lors ont dû être ajoutés à une époque où la branche des Jauche-Mastaing portait les armes pleines de la famille de Jauche, parce qu'elle en était devenue la branche aînée. Cela n'a pu se faire au plus tôt qu'après la mort de Jean de Jauche, seigneur de Jauche, de Bioul, etc., qui, dit Butkens, « dernier hoir masle de la branche aînée de ceste Illustre famille, ci-devant si opulente et relevée », s'était vu contraint de vendre successivement toutes ses terres et « mourut pauvre et fort incommodé de moyens et fut enterré audict Bioul sans tombe ou autre mémoire condigne à sa naissance ». Butkens ne donne pas la date de la mort de ce pauvre Jean de Jauche, mais elle a dû être postérieure à l'année 1511, où il vendit tout son avoir.

Sur le soubassement du mausolée on lit en caractères gothiques l'inscription que voici :

CHY · GIST · MESSZ^r · JACQUES · DE · JAUCHE · CHLR · SZ^r ·
 DE · MASTAING · DE · HERIMELZ · BRUGELET | MAMIGNES ·
 WELTREM · EMELVERDEGHEM · LIERDE · SASSEGNE · COURTAU-
 BOIS · AYS SOVE · MAKELE | ET · CET · QUY · TRESPASSA · LE ·
 XX^e · DE · JANVIER · AN · MIIII^c · IIII^{xx} · XIX · ET · DAME ·
 PHLE · DE LANNoy | SON · ESPEUSE · DAME · DESDIT · LIEUX ·

ET · HERITIER · DE · HORNAING · QUY · FUT · FILLE · DU ·
SEIGNEUR | DE · MOULEMBAIS , ET · TRESPASSA · CY · LAN · DE ·
GRASCE · M^v · LE X^e · JOUR , DE · NOVEBRE · PRIES · ET ·
CET | ILZ · EURENT XIII · ENFANS · VIIJ FILZ ET V FILLES ·
DESQUELS · SUCESSERENT · ANTHOINE · FRANCHOY · CHLRS · ET ·
ADRIEU · E · ULRC ·

Sur une moulure plate, au-dessous du buste du seigneur, se lisent, très légèrement tracés sur la pierre les quatre noms suivants : GEORGE · HUGHES · ADRIEN · GABRIEL. Ces quatre noms auront été ajoutés postérieurement et ne concordent pas tout à fait avec ceux que nous retrouverons plus loin au § VII.

Enfin, pour ne rien omettre, hors du cadre formé par les colonnettes du monument on distingue encore les lettres : T · GNAT , qui semblent faire suite au mot ULRC de la grande inscription, et dont j'ignore la signification.

Les seize quartiers qui ornent ce beau mausolée confirment en partie et complètent les renseignements fournis par nos meilleurs généalogistes. On pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur les deux tableaux ci-joints que j'ai dressés d'après leurs indications.

Jean-Guillaume de Jauche, seigneur de Mastaing, descendant des <i>Gomignies</i> .	} Jean de Jauche, sr de Mastaing.	} André de Jauche, sr de Mastaing.	} Jacques de Jauche, chevalier, sr de Mastaing, etc., † le 20 janvier 1499.
Isabelle de <i>Trazeguiès</i> .			
Rasse de Walcourt dit de <i>Rochefort</i> .	} Isabelle de Rochefort, dame de Hérimelz et de Bruelette.	} Marguerite de Masmines	}
Agnès de Molenbaix, fille d'Arnould, seigneur de <i>Linsmeau</i> .			
Waléran, seigneur de <i>Masmines</i> et de Berleghem	} Robert de Masmines.	}	}
Marguerite Tencke dite Smaerschalcx, probablement dame de <i>Rainsflet</i> (Rhynsvliet).			
Robert de Masmines, seigneur de <i>Leeuwerveghem</i> .	} Isabelle de Masmines, dame de <i>Leeuwerveghem</i> et d'Elene.	}	}
Jeanne de <i>Ghistelle</i> .			

§ III. — *Monument d'Antoine de Jauche-Mastaing
et de Josine de Flandre.*

En face du premier monument on en voit un second, adossé au mur qui sert d'appui aux stalles. Il est fort semblable au premier et ne demande guère, à ce titre, une description détaillée. Tout au plus ferai-je remarquer qu'une main ignorante ou maladroite a dû s'occuper de déplacer ce monument. En effet, par engouement sans doute pour la symétrie, on a placé dans ce second monument, les armoiries du seigneur sous la niche de la dame et *vice-versa*, de manière que les blasons des deux seigneurs et des deux dames se font face d'un monument à l'autre. Il y a d'ailleurs un autre indice de maladresse. Sur un listel des socles qui soutiennent les deux bustes, il y a une double inscription : à droite : *sc̄te athoni ora pro me* ; à gauche : *ste iudoce ora pro me*. Or, les lettres de cette double inscription sont la tête en bas ; ce qui prouve que les socles sont renversés.

Sur le listel extérieur qui accompagne les cavets, on lit, à droite, autour des quartiers du seigneur : *In te Domine speravi* ; à gauche, autour des quartiers de la dame : *Non confundar (sic) me in eternum*. Sur un autre listel placé entre les niches et les carrés des armes on lit à droite : *O bone Jesu miserere nobis* ; à gauche : *Sancta Maria ora pro nobis*. Enfin, au-dessus des armoiries de la dame les deux initiales A et I (Antoine et Josine) enfermées dans un lacs d'amour.

Les quartiers, comme dans le monument précédent, sont placés dans le creux des cavets qui entourent les niches. Ils sont pour le mari :

GOMIGNIES, ROCHEFORT, MASMINES, LEUREGHEM
LANNOY, MOLÈMBAIS, BERLAIMONT, WAGNONVILLE

Tous ces quartiers ont été blasonnés plus haut. Je ferai remarquer seulement qu'ici le quartier de Lannoy porte les armes pleines, tandis que sur le premier monument elles sont brisées en abîme de l'écusson des Molembais. De plus le lion de Leeuwerghem est ici armé et lampassé de gueules et chargé sur l'épaule, comme celui des Masmines, d'une fleur de lis de gueules.

Les quartiers de la dame sont :

1° *De gueules au chevron d'hermines*, qui est GHISTELLE, *au franc-quartier d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* qui est FLANDRE.

2° *De gueules au chevron d'hermines*. GHISTELLE.

3° *D'or à la croix ancrée de gueules*. VERNIEULLE (Bernieulles).

4° *D'or à trois écussons de gueules*. ABEVILLE.

5° *D'azur à la fasce d'or*. MORBECQUE.

6° *D'or au chevron de gueules*. STELANDT.

7° *Bandé d'or et d'azur de six pièces*. HODECOUT. (Hondecoutre).

8° *D'or au lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules*. POUQUES.

L'inscription en caractères gothiques est comme suit :

DEVAT CESTE REPRESENTACION GISENT LES CORPS DE FEUZ
MESIR ANTHOINE DE JAUCHE CHLR SEIGNEUR | DE MASTAING.

HORNAING, HAISHOVE, MACKELÉN, DARKENNE, HERIMELZ ET BRUGELLET ETC. QY TRESPASSA | LE XXVI^e JOUR DE JULLET XV^e XXXIII ET DE MADAME JOSSINE DE FLANDRE SON ESPEUSE HERITIE^r DE DRINCA | DE GHIERE ET THALLOLHOUT ET DAME DESDI LIEUX LAQUELLE TRESPASSA LE X^e JOUR D'APRIL XV^e ET | XXXV ET SONT DE EULX YSUZ VII FILZ ET VII FILLES ASAVOIR JAN JACQUES ANTHOINE BAULDUIN FRACHOY | FRANCHOIS ET GABRIEL PHILIPPOT JACQUELINE JANÉ ANNE FRACHOISZ FRACHOISZ ET FRACHOISZ PRIES DIEU PO^r LE^r AME.

Tout au haut du monument on aperçoit, taillée dans la pierre, une Mère des douleurs, adossée à la croix et tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. Derrière sa tête et autour d'elle se déroule une banderole sur laquelle se lit l'inscription : *Pia, Mater pietatis sis pro nobis advocata*. Plus bas : *O Mater Dei, memento mei*. Enfin autour des deux ornements semi-circulaires que domine la *Mater dolorosa* est gravée, en deux parties, l'oraison de l'Église : à gauche du spectateur : *Actiones nostras, quesumus, Domine aspirando præveni et adjuvando proseguere*; à droite : *Ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat et per te cepta finiatur*.

Les quartiers d'Antoine de Jauche trouvent leur explication dans le tableau des huit quartiers de son père. Pour ceux de sa femme voici un nouveau tableau.

Jean de <i>Flandre</i> .			
—		Jean de Flandre.	
Isabelle de <i>Ghistelles</i> , dame de <i>Vissaert</i> .		{	Jean de Flandre, sr de Drinckam.
Jean de <i>Berniuelles</i> .		{	
—		{	
Idle d' <i>Abberille</i> .		{	Josine de Flandre, dame de Drinckam.
Jean de <i>Saint-Omer</i> .		{	
—		{	
Josine de <i>Steclandt</i> .		{	Isabelle de Saint-Omer, dame de Morbecque.
Jacques, seigneur de <i>Hondecoutere</i> .		{	
—		{	
Anastasia de <i>Poucques</i> .		{	

§ IV. — *Monument de Jean de Jauche, époux
d'Honorine de Melun.*

Le troisième monument, construit sur le modèle des deux premiers, mais d'une exécution beaucoup plus grossière, se trouve dans la nef de droite, adossé au mur extérieur, c'est-à-dire du côté de l'Évangile, dans la chapelle de l'Immaculée Conception. Sur les socles qui supportent les bustes se lit d'une part : *sancte Johannes ora pro me*; de l'autre : *Sancta Onora ora pro me*. La dame porte pour coiffure un bandeau à perles qui lui couvre les oreilles et dont se détache un voile qui lui tombe sur le dos.

L'écu du seigneur se trouve sous la niche, comme dans les monuments précédents. Il est orné de ses lambrequins et sommé du casque, avec bourrelet et cimier, mais il n'a point de tenants. Au-dessous une banderole avec ces mots :
COME JE DOY.

Les armes de la dame jointes à celles de son mari dans un losange mi-parti sont tenues par deux griffons surmontés d'une banderole avec ces mots :
TOUS IOURS FERME.

Au sommet du monument une Mère de douleurs analogue à celle du mausolée que nous avons décrit, mais notablement plus en relief.

Les quartiers de Jean de Jauche, placés autour de son buste, comme ceux de son père et de son aïeul, sont :

GOMEGNIES, LANNOY, MASMINES, BERLAYMONT
FLANDRE, MORBECQUE, VERNIEULLE, HONDRECOURT

Il est facile de voir que ces quartiers ne concordent pas avec les précédents. Il y a eu transposition; ils doivent être :

GOMEGNIES, MASMINES, LANNOY, BERLAYMONT
FLANDRE, VERNIEULLE, MORBECQUE, HONDECOUTRE

Remarquons en passant que le quartier de Lannoy porte en abime l'écusson de Molembais et que le quartier d'Hondecoute est ici *bandé d'or et d'argent de six pièces*.

Les quartiers de la dame sont :

1° *D'azur à sept besants d'or, placés 3. 3. et 1; au chef de même.* MELEUN (Melun).

2° *D'or à trois écussons de gueules.* ABVILE (Abbeville).

3° *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à huit besants d'or mis en orle.* SAYREBRU (Saarbruch).

4° *D'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.* BOUSSI (Roucy).

5° *Écartelé : au 1 et 4, d'or à trois trompes de gueules, embouchées et virolées d'argent, les embouchures à senestre; au 2, de sable au lion d'or; au 3, d'or au lion de sable, à la bande de gueules chargée de trois coquilles (?) d'or, brochante sur le lion.* GASBE (Gaesbeeck).

6° *D'or à trois lions de sinople.* LAUN. (Lannoy).

7° *A la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.* MÔTMOR. (Montmorency).

8° *De sable au chef d'argent.* VILLAIN.

Ces quartiers sont expliqués dans le tableau que voici :

Jean Ier de Melun, vicomte de Gand, seigneur d'Antoing.	Jean II de Melun.	Hugues de Melun, vicomte de Gand.	Honorine de Melun.
Jeanne d'Abberille, dame de Boubers, seconde femme.			
Robert de Saarbruch, damoiseau de Commercy.	Marie de Saarbruch.		
Jeanne, comtesse de Roucy et de Braine, dame de Montmirail.			
Philippe de Hornes, comte de Houtkerke, seigneur de Gaesbeek.	Arnould de Hornes, s ^r de Gaesbeek.		
Jeanne de Lamoy, dame de Brineu.			Jeanne de Hornes, dame d'Hebuterne.
Jean Ier de Montmorency, seigneur de Nivelles ¹ .	Marguerite de Montmorency.		
Gudule Villain, dame de Liedekerke.			

¹ Ce fut ce Jean de Montmorency qui, dit-on, traita de *Chien* par son père parce qu'il refusa de se rendre à son appel après avoir porté les armes contre la France, donna lieu au dicton populaire : *Il ressemble à ce chien de Jean de Nivelles qui s'enfuit quand on l'appelle.*

Sur la tablette du monument se trouve l'inscription :

DEVAT · CESTE · REPRESENTATION · GIST · LE · CORPS · DE ·
FEU · MESSIRE · JAN · DE · JAUCHE · CHLR · | SIGNE^r · DE ·
MASTAING · HORNAYNG · BRUGETTE · HERIMELZ · AISHOE ·
MASMINE · WELTRE | AINE · EMELVERDEGHE · SAÏTE MARIE
LIERDE · AYANT · ESTET · ALLIET · A · DAME · HONORINE · DE ·
MELUN ·

Honorine de Melun ne fut point enterrée auprès de son mari. Le P. Anselme dit qu'elle mourut en 1590, à l'âge de 82 ans et fut enterrée aux Sœurs grises de La Bassée, commune qui fait actuellement partie du département du Nord en France.

§ V. — *Monument de Gabriel de Jauche et de ses deux femmes.*

A côté du monument précédent, dont il n'est séparé que par une baie de fenêtre, se dresse le mausolée de Gabriel de Jauche, frère de Jean, mausolée d'un style tout différent de ceux qui précèdent. Il est dans un état de délabrement qu'on peut porter au compte de la révolution du siècle dernier.

Ce monument que nous allons décrire, n'a pas été érigé en une fois. Il se compose de deux parties distinctes : l'une forme un tout à elle seule et constitue à proprement parler le monument de Gabriel de Jauche et de sa première femme, Catherine de Lannoy ; l'autre, beaucoup plus étroite, y a été accolée plus tard pour garder le souvenir de Jeanne de Montmorency, seconde

femme du seigneur de Mastaing. Commençons par la première partie.

Elle consiste en une arcade en plein cintre en marbre blanc dont les extrémités s'appuient contre le pied de deux pilastres surmontés d'un entablement et d'un fronton. L'espace compris entre l'arcade et la tablette qui lui sert d'imposte est partagé en deux parties égales, par une large rainure dans laquelle s'enchâssaient autrefois des sculptures en marbre blanc ou en albâtre. On n'en conserve plus qu'un débris. C'est un tronc de femme tenant un losange mi-parti où l'on aperçoit encore, au second, la fasce des Jauche et au premier, en partie du moins, les lionceaux des Lannoy, brisés en abîme d'un écusson meublé de dix losanges posés 3, 3, 3 et 1.

Dans la partie qui est à droite du spectateur, on admirait autrefois, taillé dans le marbre ou l'albâtre, un seigneur représenté à genoux sur un prie-Dieu orné de l'écusson des Jauche. Ce seigneur était sans doute armé de toutes pièces, mais la tête nue, puisqu'on voit son casque placé à terre tout contre le prie-Dieu. Il ne reste de la statue que les membres inférieurs du corps agenouillé. Derrière le seigneur on voit un lévrier la patte posée sur la jambe de son maître. Le reste aura été brisé par le marteau des démolisseurs. Dans la partie de gauche se trouve une dame, également à genoux, les mains jointes, mais sans prie-Dieu. Elle est beaucoup mieux conservée ; l'épaule et le bras droits ont seuls été abattus.

Sur la frise, au-dessus de l'arcade, se rangent

douze écussons: seize autres sont placés de part et d'autre sur le fût des pilastres; enfin il s'en trouve un à gauche et un à droite, sur la base des mêmes pilastres. Ces trente écussons, si l'on y joint celui du seigneur et celui de la dame forment leurs trente-deux quartiers de noblesse; seize pour chacun. Ceux du seigneur sont :

GOMEGNIES,	ROCHEFORT,	MASMINES,	LEEUEWERGHEM.
LANNOY,	MOLEMBAIS,	BERLAIMONT,	ROBERSART.
FLANDRE,	GHISTELLES,	BERNIEULLE.	BOUBERS.
MORBECQUE,	STEELANT,	HONDECOUTRE,	POUCQUES.

Tous ces quartiers ont reçu leur explication plus haut. Je rappelle seulement que les Robertsart étaient seigneurs de Wagnonville et les Abbeville de Boubers. Les noms ont changé mais les choses restent les mêmes.

Les quartiers de la dame sont :

LANNOY,	MOLEMBAIS,	BERLAIMONT,	ROBERSART
ESNE,	HAMES,	NEUFVILLE,	FOSSEUX
BARBANÇON,	CANY,	SAARBRUCH,	ROUCY
BOUSSU,	BÉTHUNE,	LALAING,	CRÉQUY.

Les quatre premiers quartiers ont été blasonnés plus haut. Contentons-nous de décrire les douze autres :

5° *De sable à dix losanges appointés d'argent 3, 3, 3 et 1.* ESNE.

6° *Vairé et contreairé d'or et d'azur.* HAMES ou HAMEZ.

7° *De gueules fretté d'or.* NOEVEVILLE (Ocoche de Neufville).

8° *De gueules à trois jumelles d'argent.* FOSSEUR (Fosseux).

9° BARBANÇON comme sur les monuments précédents.

10° *D'or à dix losanges appointés de gueules, posés 3, 3, 3 et 1.* CANY.

11° SAARBRUCH blasonné plus haut.

12° ROUCY, item.

13° *De gueules à la bande d'or.* BOUSSU (Hennin-Liétard).

14° *D'argent à la fasce de gueules, le canton dextre chargé d'un écusson de gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes de même mises en orle.* BETHEUNE (Béthune).

15° *De gueules à dix losanges appointés d'argent, 3, 3, 3 et 1.* LALAING.

16° *D'or au créquier de gueules.* CERQY (Créquy).

Catherine de Lannoy était fille de Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, et de Françoise de Barbançon. Son père était fils de Baudouin de Lannoy, fils lui-même de Baudouin le Bègue et d'Adrienne de Berlaimont, dont nous avons déjà parlé. Ce Baudouin II de Lannoy avait épousé Michelle d'Esne, dame de Conroy, dont le père, Amé d'Esne, fils de Jean dit Mansart, seigneur d'Esne et de Marie de Hames, épousa Isabelle d'Ocoche dite de Neufville, fille de Robert et de Catherine ¹ de Fosseux.

(1) HELLIN, dans ses *Généalogies* manuscrites. t. IX, p. 312, dit *Jeanne*. De plus il appelle le père de Michelle d'Esne « Michel ou Jean », alors qu'au t. III, p. 176, il l'appelle, comme nous, Amé.

Françoise de Barbançon, mère de Catherine de Lannoy, au dire du P. Anselme, était fille de Jean de Barbançon, seigneur de Cany et de Gabrielle de Hennin-Liétard. Le baron Stein d'Altenstein la dit fille de Philippe de Barbançon, seigneur de Wierge et de Guillemette de Hennin-Liétard. Quoi qu'il en soit de cette divergence, il est certain, d'après nos quartiers, qu'elle eut pour aïeul paternel Christophe de Barbançon, fils de Jean de Barbançon, sénéchal héréditaire du Hainaut, comte de Werchin, etc., et de Jeanne de Cany, fille unique d'Aubert le Flamenc, seigneur de Cany et de Varennes. Christophe de Barbançon, seigneur de Cany du chef de sa mère, eut pour femme Jeanne de Saarbruch, fille de Robert de Saarbruch, sire de Commercy, et de Jeanne, comtesse de Roucy et de Braine, sœur par conséquent de Marie de Saarbruch, femme de Jean II de Melun dont j'ai parlé plus haut ¹.

L'aïeul maternel de Françoise de Barbançon était Pierre de Hennin-Liétard, seigneur de Boussu, fils de Jean et de Catherine de Béthune, lequel épousa Isabelle de Lalaing, fille de Guillaume, sire de Lalaing et de Jeanne de Créquy.

Sur la tablette en pierre qui se trouve sous l'arcade dont j'ai parlé, on lit l'inscription que voici en caractères romains :

¹ Cfr. STEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, VI, 66. — POPLIMONT. *La Belgique héraldique*, VI, 329 — ANSELME. *Histoire de la maison de France*, I, 441 : VI, 639.

CY GIST NOBLE HOME GABRIEL DE JAVCHE SIRE DE MASTAING
 CONTE DE LIERDE, BARRON D'EYNE ET DE POUQUES, SEIGNEUR
 DE BRUGELETTE DE HERIME Q TRESPASSA LE 20 FEBRIER 1579

CY GIST NOBLE DAME CATHERINE DE LANNOY PREMIERE
 FEME ESPEVSE DE MESSIRE GABRIEL DE IAVCHE SIRE
 DE MASTAING LAQUELLE TRESPASSA
 LAN 1555. PRYES DIEU PO^r
 LEURS AMES.

La seconde femme de Gabriel de Jauche fut Jeanne de Montmorency, cousine sous-germaine de Catherine de Lannoy. Lorsqu'elle mourut à son tour, sept ans après son mari, on accola au monument que je viens de décrire une arcade nouvelle arrondie en plein cintre, où la noble défunte est représentée, elle aussi, à genoux et les mains jointes. Au-dessous on lit sur une plaque de cuivre, en caractères romains grossièrement burinés :

CI GIST NOBLE DAME JEHENNE DE MONTMORENCI
 FILLE DE MESSIRE BAUDUIN DE MONTMORENCI S^r DE
 CROISILLES ET DE DAME YSABEAU DE STAVELE 2^e
 FEME DE MESSIRE GABRIEL DE JAUCHE S^r DE MASTAIN
 LAQUELLE TRESPASSA LE XIII^e DE
 IANVIER 1586. PRIEZ DIEU
 POUR SON AME.

Les quartiers de Jeanne de Montmorency ne se trouvent point sur le monument, quoiqu'il y ait sur le fût du pilastre, correspondant à celui qui porte les quartiers de Catherine de Lannoy, huit entailles carrées, évidemment destinées à recevoir des écussons. Je ne crois pas cependant que ces

écussons y aient jamais été mis. Car les noms des familles auxquels ils appartiennent ne sont point gravés dans le marbre noir comme c'est le cas pour ceux que j'ai décrits. Si un jour quelque héritier de la famille voulait restaurer ces précieux souvenirs d'un autre âge, les huit quartiers devraient être placés dans l'ordre que voici en partant du haut du pilastre :

MONTMORENCY, HALLUIN, LANNOY, ESNE.
STAVELE, HERZELLE, LIGNE, HALLUIN.

En effet, Baudouin de Montmorency, seigneur de Croisilles, était fils d'Antoine de Montmorency et de sa première femme Françoise de Lannoy, et petit-fils de Marc de Montmorency, époux de Marie de Halluin, et de Baudouin de Lannoy, époux de Michelle d'Esne.

Isabelle de Stavele, de son côté, était fille de Josse de Stavele et de Marguerite de Herzelles, et par sa mère de Guillaume de Ligne et d'Adrienne de Halluin.

§ VI. — *Monument de Jeanne de Witthem.*

A côté du monument de Jacques de Jauche-Mastaing, que j'ai décrit au § II, se trouve encastree dans le mur une pierre bleue de m. 0-70 de large sur m. 1-40 de haut. On y voit une dame à genoux sur un prie-Dieu devant un crucifix qui se détache sur un fonds tapissé d'une draperie à larges plis. Sur les pilastres qui encadrent ce bas-relief, et qui servent d'appui à un entablement

surmonté d'un fronton, sont placés les huit quartiers suivants :

MASTAING, LANNOY, FLANDRE, MORBECQUE.
BERSELLE, SPAULT, HALLUIN, COMINES.

On remarquera d'abord que dans cette disposition les quartiers de la mère prennent le pas sur ceux du père, sans doute pour rapprocher de la dame ses quartiers paternels. La même anomalie se remarque sur le tombeau de Gabriel de Jauche et de Catherine de Lannoy. Pour le reste les quartiers sont exacts. En effet, Jeanne de Witthem était fille de Georges, sire de Neerysche, Arquenne, Hautvenne, etc., et de Jeanne de Jauche-Mastaing, fille elle-même d'Antoine de Jauche dont j'ai analysé les quartiers au § III.

Georges de Witthem était fils de Philippe, sire de Boutersem, de Beerssele, de Braine-l'Alleud, etc., et de Jeanne¹ de Halewyn, fille elle-même de Jean II du nom, sire de Halewyn, Rollegem, etc., et de Jeanne de la Clyte, dame de Comines, vicomtesse de Nieuport, etc., dont le père s'appelait Jean et la mère Jeanne d'Estouteville.

Enfin Philippe de Witthem était fils d'Henri, sire de Beerssele, Braine-l'Alleud, Ruysbroeck, etc., et d'Isabelle de le Spout, dame d'Arquennes, de Petit-Rœulx, de Bousval, de Neerysche, etc., qui mourut en 1503.

¹ BUTKENS, dans ses *Trophées de Brabant* (I, p. 659), dit *Anne* mais LE ROY, dans son *Théâtre sacré du Brabant*, reproduit l'inscription tumulaire de cette dame et l'appelle Jeanne.

Voici comment les quartiers sont représentés. Les émaux ne sont pas indiqués sur la pierre ; je les ai suppléés d'ailleurs.

1^o MASTAING : *De gueules à la fasce d'or.*

2^o LANNOY : *D'argent à trois lionceaux de sinople, brisé en obîme d'un écusson fuscé de six pièces de vair et de* Cet écusson en abîme est probablement Berlainmont.

3^o FLANDRES : *D'or au lion de sable chargé sur l'épaule d'un écusson de gueules (?) au chevron d'hermines (?).* Ce qui est évidemment fautif, puisque nous avons vu que Josine de Flandres-Drinckam portait de Ghistelle au franc-quartier de Flandre.

4^o MORBECQUE : *D'azur à la fasce d'or.*

5^o BERSSELLE : *Écartelé au 1 et 4 de sable au lion d'or ; au 2 et 3 d'argent à la croix engrelée d'azur ; sur le tout d'argent au lion de sable*¹.

6^o SPAULT : *Écartelé : au 1 et 4 de au lion de . . . au 3 et 4 de . . . au lion de . . .*²

7^o HALLUIN : *D'argent à trois lionceaux de sable couronnés, armés et lampassés d'or.*

8^o COMINES : *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent à la bordure de . . .*

Tout au sommet du monument, au centre du fronton, se trouve un losange : *Parti : au premier : Écartelé : au 1 et 4 contre-écartelé d'or et de sable*

¹ LEBLON, dans ses *Recherches généalogiques* (Bibl. de Bourgogne, n^o 5685, p. 91), met trois lionceaux à la place d'un lion.

² Tous les héraldistes que j'ai pu consulter donnent pour armes à la famille DE LE SPOUT OU VAN DER SPOUT : *De sable à 2 fleurs de lis d'argent, au franc-quartier du champ bordé d'argent et chargé d'un lion d'or.*

qui est LENS ; au 2 et 3 bandé de six pièces d'argent et d'azur à la bordure de gueules qui est RECOURT ; au second : Écartelé : au 1 et 4 de sable au lion d'or ; au 2 et 3 d'argent à la croix engrêlée d'azur ; sur le tout d'argent au lion de sable qui est WITTHEM.

L'inscription est ainsi conçue :

CY GIST HAULTE ET NOBLE DAME MADAME JENNE DE
WITTEM EN SON TEMPS FEME ET EPEUZE A HAULT ET NOBLE SEIGNEUR
MESS^e PHLE DE RECOURT CHL^r SR^e ET
BARO DE LICQUES ET AUDENTU GOUVERNEUR DE LILE DOUAY ET ORCIES
ET COMIS AU GOUVERNEMET DES CHASTEaux ET BAILLIAGE DE
TOURNAY ET PAIS DE TOURNESIS.

Cette même inscription se retrouve mot pour mot, sur une pierre bleue de m. 1-46 de long sur m. 0-85 de large, engagée dans le pavé de la nef latérale du côté de l'épître.

§ VII. — *Pierre tombale des jeunes enfants de Jacques de Jauche.*

Dans la nef latérale, du côté de l'Évangile, sous une double rangée de chaises, s'use au gré des fidèles une belle pierre ornementée. Elle mesure m. 1-66 en longueur et m. 0-90 en largeur. Au centre est une espèce de rosace très ouvragée de 16 centimètres de rayon. A chacun des angles, dans un beau cartouche quadrilobé, un écusson ; ce qui fait les quatre quartiers.

GOMIGNIES, MASMINES, LANNOY, BERLAYMONT.

Sur la bordure rectangulaire qui rejoint les

quatre cartouches, on lit en beaux caractères gothiques :

CHI GISĒT BAUDOUĪ HUGĒ ⁊ GEORGE | AUSSI PHELIPPOTE ⁊ ADRIENNE
ENFFANS DE HAULZ ⁊ NOBLES MŌSEGNĒ JAQZ SG DE MASTAING | DE
AYSOUĒ DE MASMINES DE HER | IMELZ ⁊ DE BRUGELETTES CHLR ⁊
DE MADAĒ PHELIPPE DE LANNOY S ESPEUSE. LESQUELZ ENFFANS |
TRESPASSERĒT SOUBZ EAGE.

Cette dernière ligne est gravée au-dessus de la précédente, en dehors de la bordure. Il est regrettable que cette belle pierre soit sans cesse foulée par les fidèles au point que bien des détails héraldiques ont déjà disparu sous le frottement des pieds. En coûterait-il tant de la relever et de l'encastrer dans le mur?

§ VIII. — *Sépulture des Ongnies, comtes de Mastaing.*

Le rameau principal de la branche cadette des Jauche, devenue les Jauche-Mastaing, s'éteignit dans la personne de Marie-Josèphe de Jauche, comtesse de Mastaing et de Mersicourt, dame de la croix étoilée, femme de Chrétien, comte de Melun, mort sans laisser d'enfants, le 10 décembre 1711 à l'âge de 26 ans environ (État civil de Brugelette. Registre des décès, p. 57). Sa veuve se remaria et porta tous ses biens dans la famille d'Ongnies. « Le 25 d'octobre 1716, disent les actes de l'État civil de Brugelette (Registre des mariages, p. 80), se sont épousés devant nous, pasteur et témoins, après solennités requises,

Monseigneur Anthoine-Henri Dongny, comte de Morchove, et Dame Marie-Josèphe de Jausse de Mastaing, donairière de Melun. » De ce second mariage, rompu à son tour le 11 avril 1740 par la mort d'Antoine d'Ongnies, il naquit au moins trois enfants. dont un ne survécut que deux ans à son père. Nous trouvons en effet la note que voici dans l'État civil de Brugelette (Décès, p. 88) : « Le 25 de mai 1742, Monsieur le comte Joseph, âgé de 10 ans environ, fils de feu Son Excellence Antoine d'Ongnies, comte de Mastaing, etc., et de Son Excellence Madame Marie-Josèphe de Jauche, comtesse de Mastaing, décédé à Mons le 24 dudit mois fut inhumé dans l'église paroissiale de Brugelette au sépulcre de la maison de Jausse et Mastaing. »

Ce « sépulcre » je l'ai visité. Il ouvre au milieu du chœur, où l'on voit, sur une pierre carrée mobile, l'inscription :

SEPULTURE
DES DEUX
MAISONS DE JAUCHE
MASTAING
ET DE CELLE
D'OGNYES

A l'intérieur on n'aperçoit plus aucune trace de tombe. Seuls quelques ossements humains, entassés pêle-mêle dans un coin du caveau, proclament dans leur éloquence muette, combien toute gloire humaine est frivole. Ne serait-il pas à souhaiter que ce triste état de choses fût porté à la connaissance des nobles familles qui se sont partagé les

grands biens des Mastaing et des Ongnies? Elles se feraient un honneur, sans doute, de ne pas laisser d'aussi illustres dépouilles dans un abandon aussi complet. Leur sollicitude serait d'autant mieux appréciée qu'elle aurait pour objet les restes vénérés de deux nobles femmes, dont l'une fut la dernière de sa branche, et d'un jeune gentilhomme enseveli là dans l'innocence de ses dix ans.

Il est en effet presque certain que Marie-Josèphe de Jauche-Mastaing, son fils Joseph et sa belle-fille Marie-Philippine de Mérode, comtesse d'Ongnies, furent seuls inhumés dans le caveau dont je parle. Les raisons qu'on a de le croire ce sont d'abord les ossements mêmes qui sont en fort petite quantité. Ensuite les registres dont j'ai parlé ne font mention que de ces trois personnages : du comte Joseph à la date du 25 mai 1742, en des termes que j'ai reproduits; de sa mère en ces termes-ci : « Le 12 janvier 1768 Madame Marie-Josèphe, comtesse de Mastaing, douairière, âgée de 77 ans, décédée le 10 dudit mois, a été inhumée dans le chœur de cette église, étant dame de Brugelette. » Enfin, de la comtesse d'Ongnies en cette courte note : « Le 3 de décembre 1769, Madame Marie-Philippine d'Ongnies de Mastaing, comtesse de Mérode, âgée de 45 ans environ décédée à Bruxelles le 1^{er} jour dudit mois, a été inhumée en cette église. »

Cette comtesse d'Ongnies-Mastaing, née comtesse de Mérode, était femme de messire Jean-Othon d'Ongnies, frère germain du comte Joseph mort en 1742. Il vécut jusqu'au 18 juin 1791 et

ne fut jamais inhumé dans le caveau de sa famille. C'est que, peu d'années avant sa mort, l'infatigable sollicitude de Joseph II pour la santé de ses sujets avait défendu par un décret impérial d'enterrer désormais les corps des défunts dans les églises. Le dernier rejeton mâle des Ongnies reçut donc la sépulture dans le cimetière commun où l'on voit encore sa pierre formant avec le sol un angle de quelques degrés, tout juste ce qu'il faut pour la transformer, en hiver surtout, en une glissoire pour les enfants. Hâtons-nous d'en recueillir l'inscription avant que le vandalisme inconscient des petits espiègles de Brugelette en ait effacé les caractères :

EN ATTENDANT LA RÉSURRECTION GÉNÉRALE. CI GIST SON EXCELLENCE HENRY-OTHON PRINCE D'ONGNIES DE GRIMBERGHE, COMTE DE MASTAING ET DE COUPIGNIES, BARON D'HÉRIMETZ, SEIGNEUR DE BRUGELETTE, MEVERGNIES, BAULIGNIES, BRAUDYGNIES, CASTIAU, SOLRE-SUR-SAMBRE, MORCHOVEN, CONSEILLER INTIME ACTUEL DETAT, CHAMBELLAN, GÉNÉRAL DE BATAILLE AU SERVICE DE L. M. I. R. A. GRAND-VENEUR DU PAYS ET DUCHÉ DE BRABANT, GRAND ÉCUYER FAISANT LES FONCTIONS DE GRAND-MAITRE DE LA COUR DE L. A. R. MADAME L'ARCHIDUCHESSSE MARIE-CHRISTINE ET DE MONSEIGNEUR LE DUC DE SAXE-TESSCHEN, MORT LE 18 JUIN 1791.

En mourant Henri-Othon d'Ongnies ne laissa qu'une fille Marie-Josèphe-Félicité-Ghislaine, comtesse d'Ongnies de Grimberghe, qui épousa le 1^{er} juin 1778 Guillaume-Charles-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, marquis de Westerlo, etc., aïeul du comte Charles de Mérode, chef actuel de la famille.

La sœur d'Henri-Othon, Marie-Magdeleine-

Josèphe-Henriette, épousa en 1756 Louis-Octave comte d'Argenteau, qui fut le grand-oncle de Mgr Charles de Mercy-Argenteau, d'abord officier dans les troupes de Napoléon I, puis archevêque de Tyr et doyen du chapitre de la cathédrale de Liège.

§ IX. — *Autres souvenirs de la famille de Jauche-Mastaing conservés tant à l'église qu'à la maison communale de Brugelette.*

Dans le vestibule de l'église se trouve, à droite, un bénitier en pierre qui pourrait bien avoir servi dans le temps de fonds baptismaux. Il en a la forme et la grandeur. Sur le rebord extérieur on voit un losange mi-parti de Jauche-Mastaing et de (Le second triangle du losange a été scrupuleusement gratté ou peut-être haché au temps de la révolution.)

A la sacristie on conserve une belle lampe en argent qui ne sert qu'aux grandes fêtes. Elle porte l'inscription : « Cette lampe appartient à l'église paroissiale de Brugelette 1647. » Au-dessus un losange surmonté d'une couronne comtale. Ce losange est mi-parti de Jauche-Mastaing et de à la croix engrêlée de Ces mêmes armoiries se retrouvent sur le pied d'un riche ostensor en vermeil qui fait partie du trésor de l'église. Il est à peu près certain que l'ostensor, la lampe et le bénitier dont j'ai parlé, sont autant de cadeaux de Marie-Françoise d'Estourmel qui épousa en 1638 Jean-François de Jauche-Mastaing,

arrière-petit-fils du comte Gabriel, dont nous avons parlé au § V. Les Estourmel portent en effet : *De gueules à la croix engrêlée d'argent.*

A la maison communale, dans les registres de l'État-civil, nous avons trouvé les renseignements suivants, outre ceux que nous avons déjà donnés au paragraphe précédent.

BAPTÊMES. — 3 martii (1618) natus est Joannes-Franciscus de Jauche, filius nobilis admodum viri Domini Philippi de Jauche et Dominæ Mariæ de Mérode 8 martii baptisatus. Susceperunt Joannes de Jauche comes de Mastaing et . . . Bona de Lannoy, domina de Noircarmes per procurationem (p. 1).

PRIMO maii (1619) baptisata est Philippa-Margareta, filia nobilis Dⁿⁱ, Dⁿⁱ Philippi de Jauche de Mastaing et nobilis D^{næ} Mariæ de Mérode. Suscepit Philippus de Mérode (p. 2).

26 julii (1620) baptisatus est Philippus de Jauche, filius nobilis Dⁿⁱ Dⁿⁱ Philippi de Jauche et D^{næ} Mariæ de Mérode. Susceperunt nobilis D^{nus} Philippus Lamoral dictus Vilain et D^{na} de Parmenzy (p. 3).

11 augusti (1621) baptisata est Maria-Magdalena filia nobilis Dⁿⁱ Dⁿⁱ Philippi de Jauche et D^{næ} Mariæ de Mérode. Susceperunt Carolus Dandelot et Claudia de Mérode (p. 4).

Tertia maii (1631) baptisatus est nobilis infans Franciscus de Jausses, filius Philippi illustris comitis de Mastaing et Mariæ de Berlaimont, quem susceperunt, cum suppletæ sunt cæremonia, Guilielmus Vilain, Baro Sancti-Joannis nomine Fran-

cisci Vilain, fratris sui, præpositi Insulensis, etc., et Anna de Jausse uxor Dⁿⁱ Baronis de Wierfaez (p. 39).

Duodecima januarii (1641) baptisatus est Florentius-Philippus de Jausse. filius nobilis admodum Dⁿⁱ Joannis-Francisci de Jausse et nobilis admodum D^{nae} Mariæ-Franciscæ d'Estournel. Susceperunt nob. Dom. Franciscus de Recourt nomine Dⁿⁱ Philippi de Jausse canonici Tornacensis et Maria-Florentia d'Estournel (p. 72).

Vigesima septima julii (1642) baptisatus est Carolus-Josephus de Jausse. filius illustris ac nobilis admodum Dⁿⁱ Joannis-Francisci, comitis de Mastaing, et nobilis D^{nae} Mariæ-Franciscæ d'Estournel. Susceperunt nobilis D^{nus} Carolus de Jausse Dominus in Cruyshautem et nobilis Domi-cella Philippina-Margareta de Jausse (p. 78).

21 februarii (1644) baptisatus fuit Philippus-Eugenius de Jausse, filius illustris ac nobilis Dⁿⁱ Joannis-Francisci de Jausse, comitis de Mastaing, et nobilis D^{nae} Mariæ d'Estournel quem susceperunt nobilis ac illustris D^{nus} Philippus-Eugenius de Croy. marchio de Renti, et nobilis et illustris D^{na} Maria-Magdalena de Jausse (p. 86).

22 octobris (1645) baptisatus fuit nobilis filius Alexander de Jausse filius nobilis Dⁿⁱ Joannis de Jausse, comitis de Mastaing, et nobilis D^{nae} Mariæ-Franciscæ d'Estournel quem susceperunt nobiles personæ D^{nus} Philippus du Chatelaire (*sic*) vice comes de Bavais, et D^{na} Maria de Berlaimont, comitissa de Mastaing (p. 92).

Vigesima sexta januarii (1649) baptisata fuit

Eleonora-Emiliana de Jausse, filia illustris et nobilis Dⁿⁱ Joannis-Francisci, comitis de Mastaing, et D^{næ} Maria-Franciscæ d'Estourmel quam susceperunt nobilis vir Carolus Dandelot, D^{nus} de l'Esclatière et nobilis Eleonora de Mérode, vice-comitissa d'Alpe (p. 105).

MARIAGE. — Le 3 febvrier 1669 par un dimanche après dispense obtenue sur trois bans Mre Nicolas de Leuze, pasteur de Brugelette, a espouzé Mons. Philippes-Eugène de Thiennes dit de Warelles, de la paroisse de Lombize, et Mademoiselle Éléonore-Émeline de Jausse D. de Mastaing. Témoins : M. Jean-François de Jausse, comte de Mastaing, Mre Jean du Roy, pasteur de Lombize, M. Philippe de Thiennes, seigneur dudit Lombize (p. 5).

DÉCÈS. — 22 avril 1673 par un samedi mourut à la ville de Mons le très illustre S^r Jean-François de Jausse, comte de Mastaing, âgé d'environ 55 ans (p. 17).

Le 28 décembre par le jour des Innocents de l'an 1678 est allé de la vie à trépas Maximilien de Jauche, illustre compte (*sic*) de Mastaing, aagé de 39 ans. R. I. P. Amen. (p. 24).

Le 3 avril 1681 mourut Dame Marie-Françoise, illustre comtesse de Mastaing, agée de 33 ans environ, dont son côté fut ouvert et son enfant heureusement baptisé (p. 26).

Le 13 de mai 1700 est décédé à Brusselles M. Charles-Joseph de Jauche, illustre comte de

Mastaing lors gouverneur de Courtrai agé de 59 ans à peu près (p. 46).

Le 22 octobre 1709 est morte Madame la comtesse de Mastaing (p. 55).

Le château des Jauche à Brugelette a été détruit par un incendie en 1815. Il n'en reste que deux ailes parallèles assez insignifiantes, dont l'une sert aujourd'hui d'école libre aux Sœurs de Sainte-Marie.

H.-P. VANDERSPEETEN, S. J.

UNE CHAIRE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A LOUVAIN

EN 1562.

Le roi Philippe II, à la veille de quitter les Pays-Bas, signa, à Middelburg en Zélande, le 21 août 1559, des lettres patentes ratifiant le bref par lequel Paul IV venait d'octroyer l'érection d'une Université à Douai. Dans ce bref, donné à Rome, le 1 août de la même année, le Pape disait : « Notre but a été d'étendre et de faciliter de plus en plus l'étude des bonnes lettres et particulièrement celle de la religion, et nous nous sommes portés d'autant plus volontiers à créer cet établissement que nous y avons été sollicités par notre très cher fils en Jésus-Christ Philippe, roi d'Espagne, prince très catholique, qui possède, par droit héréditaire, la souveraineté des Pays-Bas¹. »

Le roi confia l'organisation de la nouvelle école à trois hommes d'une haute importance, le cardinal de Granvelle, alors évêque d'Arras, Viglius de Aytta, président du conseil privé, et Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or.

¹ *De l'Université de Douai, de son Académie, de sa Faculté des lettres.* Douai, 1855, in-8°, p. 34.

L'Université de Douai fut établie dans la forme de l'Université de Louvain, qui lui donna, on le sait, ses premiers professeurs. Dans le but de sauvegarder les intérêts de la grande école brabançonne, le roi avait établi une alliance entre les deux académies. L'article 25 des lettres d'érection du 19 janvier 1561, porte :

« Ordonnant, en outre, que entre cette notre Université de Douay et celle de Louvain sera tenue toute union et correspondance et que ceux étant promeus à Louvain seront tenus comme promeus audit Douay, et ceux de Douay comme s'ils fussent promeus audit Louvain et jouissant de tous privilèges, droits et franchises, l'un de l'autre ¹. »

L'ouverture de l'Université de Douai eut lieu d'une manière très solennelle le 5 octobre 1562.

Érigée au milieu des luttes de la réforme, la nouvelle école était destinée à servir de boulevard de la foi catholique aux frontières du royaume de France. Alors déjà Douai était une cité très agréable. On l'appelait la ville aux belles églises, aux riches abbayes, aux somptueux couvents. On y comptait deux collégiales, celle de Saint-Pierre et celle de Saint-Amé. Autour de la cité s'élevaient les abbayes de Marchiennes, de S'-Amand, d'Anchin, de Hennin, de Saint-Éloi, de Saint-Waast et de Flines, L'école eut un grand succès et devint l'heureuse émule de son aînée. En 1612 Jacques Louis disait :

Douay, droite séjour des beaux esprits Belgeois.
Où tout le monde accourt ainsi que dans Athènes.

¹ *De l'Université de Douai*, p. 26.

Dans le dispositif des lettres d'érection, du 19 janvier 1561, le roi affirma qu'il avait placé la nouvelle Université dans la ville de Douai, comme « lieu à ce propice et commode tant à cause de la situation, commodité du *langage wallon* qu'autrement ¹. » Guicciardini, en parlant de cet établissement, dans sa *Description des Pays-Bas*, à laquelle il travaillait alors, fait observer qu'elle « forme une très ample estude et Université comme à Louvain, approuvé du pape, avec plusieurs graces et privilèges dont on pourra redonder très grande commodité à ces régions (provinces), attendu que tandis que leurs enfans estudient, ils apprendront aussi la *langue françoise*, qui est tant nécessaire en ce pays ². »

A Louvain on vit de très mauvais œil l'érection de l'Université de Douai. On prétendait entre autres, que la nouvelle école allait attirer tous les élèves qui avaient le désir d'apprendre le français. L'administration communale, pleine de sollicitude pour l'Université, alors, comme aujourd'hui, la principale ressource de la ville, avisa aux moyens de conjurer le mal. A cette époque l'*Alma Mater* comptait non seulement des élèves belges, mais aussi des élèves hollandais, allemands et français. Dans le dessein de conserver à Louvain les jeunes gens qui recherchaient la connaissance de la langue dont se servait Amyot, le conseil communal décréta, en séance du 6 juillet 1562, la création, aux

¹ Ouvrage cité, p. 27.

² LODOVICO GUICCIARDINI, *Description de tout le Pais-Bas*. Anvers, 1567, in-folio, p. 333.

frais de la commune, d'une *école française*. Il résolut de l'établir au *Vicum*, siège de la faculté des arts, rue Neuve, et d'y attacher deux professeurs. Les émoluments du premier professeur pouvaient s'élever à 100 florins *Carolus*; ceux du second à 50 florins *Carolus* ¹. Il est possible, probable même, qu'on ne parvint pas à trouver les professeurs dont on avait besoin, à cause de la modicité des émoluments. Quoi qu'il en soit, le conseil communal modifia sa résolution en séance du 27 novembre 1562. Dans cette réunion il décréta la création :

1^o D'un sermon français.

2^o D'une chaire de littérature française.

Le traitement du professeur de littérature française fut fixé à 160 florins *Carolus* ². Le florin

¹ Item, datmen zoo vele doen zal, tot conservatie vander welvaert deser stadt, datter een Walsche Schole zal worden geerigeert, met twee meesters, en ter redelycken laste van der stadt gegaigieert, te voidere, om die nyeuwe erectie van der Universiteyt van Douay, ende onder andere genouch geconcipteert, sonder nochtans overdrage van te moegen geven den oppersten meestere C en den tweeden L *Carolus*guldens sjaers, en dat *Vicum*, inde Nyeuwe Stratē, daertoe genouch soude wesen bequaem plaetsse om lesen en die voirsc. schole te houden. » *Résolution du Conseil communal de Louvain*, séance dn 6 juillet 1562, f^o 276.

² « Ten selven dage (27 november 1562) es totter institutien vander Walsscher lessen byden rade geconcipteert te doene geaccordeert jairlycx hondert tsestich carolusgulden, te xx stuyvers tstuck, daertoe de Borgemeesteren en anderen gedeputeerde eenen bequamen persoon hadden gevonden die hem een jaer soude verbinden en de stadt metten iersten drye maenden soude moegen scheyden.

« Ten selven daghe es insgelyks geaccordeert eenen predicant te crygen die alle sondagen en heylige dagen zal prediken en hem nae zynen verdienste te loonen. » *Résolutions du Conseil communal*, du 27 nov. 1562, f^o 305 verso.

Carolus est une pièce en or, qui a une valeur intrinsèque d'environ 10 fr. de notre monnaie.

Guillaume Boxchoren était alors bourgmestre des patriciens¹. C'était un homme de savoir et de dévouement. Après avoir pris le grade de licencié dans les deux droits, il était entré au conseil communal où il n'avait pas tardé à donner des preuves d'habileté. En 1563 il devint conseiller au conseil souverain du Brabant.

Or, c'était à Guillaume Boxchoren que l'administration communale avait confié la mission de rechercher les deux hommes dont elle avait besoin pour réaliser son projet. Ses démarches furent couronnées de succès. Pour le sermon il trouva un bourguignon; pour la chaire de littérature française un parisien.

Nous sommes sans renseignements sur le prédicateur français. Tout ce que nous en connaissons c'est qu'il portait le nom de Guillaume Portessain et qu'il était originaire du duché du Bourgogne. D'après le contrat conclu avec la ville, il avait l'obligation de prêcher un sermon tous les dimanches et jours de grande fête. Il inaugura ses conférences, à l'église des Pères Dominicains, le 30 janvier 1562. Le conseil lui avait alloué comme honoraires 30 livres par an². Il avait

¹ Guillaume Boexhoren était fils de Laurent Boexhoren et de Marguerite van Rode. Il épousa Marguerite van der Linden et était échevin de Louvain lorsqu'il entra, en 1563, au Conseil de Brabant.

² « Betaelt domino GUILIELMO PORTESSAIN, Bourgoignon, voor den arbeyt by den selven gedaen van te prediken een sermoen, int franchois, te Predicaren, alle sondagen en andere groote heyligdagen,

accordé, en outre, aux Dominicains une somme annuelle de 6 florins *Carolus* par une pitance, ces religieux, prêtant au prédicateur le rochet et l'étole dont il avait besoin; ils annonçaient aussi le sermon par la cloche¹. Guillaume Portesain cessa ces conférences au mois de décembre 1563². Était-ce faute d'auditeurs? Nous l'ignorons complètement.

Chose digne de remarque le parisien auquel l'autorité communale confia la chaire de littérature française était un jeune savant qui occupa, plus tard, une haute position dans son pays. Il portait le nom de CLAUDE DU PUY et était né dans la capitale de la France en 1545. Doué d'une haute intelligence et d'un grand désir d'apprendre, il s'appliqua avec le plus brillant succès aux belles lettres sous le célèbre Adrien Turnèbe, professeur royal de littérature ancienne, et au droit sous

by den zelven begonst den lesten january lxij tot lesten july lxiiij = xxx lib. (*Compte de la ville de Louvain de 1563*, f^o 71, verso).

» Betaelt voor de intitulation van den nyenwen Predicant int Walsche xx st. » (*Compte de la ville de Louvain de 1563*, f^o 92, verso).

¹ « Opten xx^{eu} aprilis, anno xvliij, nae Paesschen, es by den rade der stadt Loven overdragen datmen, vuyt deser stadt gemeyne goeden, den Goidshuyse vanden Predikareu, alhier, jairlyex, tot cene pitanchie, zal geven die somme van zess Carolusguldens eñ dat voor heur moeytte van luyden, reckelincke eñ stoole, ende dat zoo lange als die Walsche Predicant aldaer, ten versuecke deser stadt, sedert omtrent.... lestleden, begonst hebbende te predicken, voirts alnoch zal predicken en nyets langer. » *Résolution du Conseil communal de Louvain*, du 20 avril 1563, f^o 319, verso.

² « Betaelt den Walschen Predicant, van int Walsche te predicken, ende dat van v maenden, achtervolgende zyn quittautien acn een gehecht, beloopende ter somme van lxvi lib. xij stuyvers iii denièrs. » *Compte de la ville de Louvain de 1564*, f^o 94.

l'illustre Jacques Cujas, le plus grand jurisconsulte français du XVI^e siècle.

Claude Du Puy, qui était parent et ami du président de Thou, n'avait que dix-sept ans lorsqu'il arriva à Louvain. Il y accepta, le 29 novembre 1562, les fonctions de professeur de littérature française aux conditions stipulées dans le contrat suivant, que nous eûmes la chance de retrouver dans les protocoles des échevins de Louvain :

« Item, maistre Claude de Puis, licentier es droitz, natif de Paris, demourant au present en ceste ville de Louvain, at accepté et accepte, par cestes, de honorable S^r maistre Guillaume Boxhoren, licentier es loix, Bourgmaistre, et Anthoene Berthyns et Pierre van Kelffs, recepveurs de la ville de Louvain, en nom de la dite ville, par vertu de l'acte et accord de la dite ville, du date du jour d'hier, de faire, en ladite ville, ung an continuel, tous les jours ferialz, une lesson en franchois, durant une heure, tant en grammaire que histories ou aultres livres commodieux, par ladite ville ou Bourgmaistre a luy prescripre, et ce en tel lieu, heure et place que ladite ville ou Bourgmaistre luy ordonnera, promectant soy bien leallement et diligetement acquicter en ladite lesson tellement que la ville en pourra avoir honneur et les auditeurs prouffict, et avant et apres sa lesson bailler audience aux lecteurs et qui en dependt, et les instruire et resouldre le mieulx qu'il pouldra; et ce pour et parmy la somme de iiiij^{xx} escus, chacune à deulx florins compté, par an, à payer par quartier d'années, lesquels luy seront payez de par ladite ville bien et leallement; et faict assavoir que par le dit maistre Claude a esté conditionné que aux festes de Pasques prochain il pouldra vacquer pour aller et retrouver de

Parys, pour ses affaires, commençant à Pasque florie, xvj, xvij ou xx jours le plus hault; et touchant les grandes vacances et aultres quelconques at ledits maistre Claude soy remis à l'ordonnance et discretion dudict Bourgmaistre de luy accorder telles vacances que ledict Bourgmaistre trouvera, en discretion, convenir et estre proffitable ou requis, tant pour ledict m^e Claude que pour les auditeurs, desquelles ledit maistre Claude se contentera, et sera ledit maistre Claude tenu en temps, en heure, tant que pouldra souffrir, advertir la ville et estudians la fin ou absolution du livre lequel il prelit et declarer d'aultres, que luy samblent les plus ydoenes et prouffictables, pour, par après, interpreter, affin d'en pouvoir faire provision, soit par achat ou par nouvelle impression, en ceste ville à faire, comme à la ville mieulx plaira. Toutes quelles conditions, accords et convenances le dit maistre Claude, d'une, et lesdits Bourgmaistres et recepveurs, d'aultre, en nom et qualité que dessus, ont respectivement, pour aultant que a eulx et chascuns d'eulx touche, promis bien et lealement entretenir et accomplir, obligeant et submectant leur personne et biens. Tesmoins sont Messire Jehan vander Lynden, chevalier, et maistre Jehan Roelofs, Echevins de ladite ville de Louvain. Faict et donné ce xxix de novembre a^o xv^olxij¹. »

Par son testament du 5 décembre 1551, Eustache Chapuys, conseiller du duc de Savoie, avait fondé, à Louvain, un collège en faveur d'étudiants pauvres, originaires de la Savoie. C'était à cet établissement, connu sous la dénomination de *Collège de Savoie*, que Claude Du Puy inaugura son cours, le 14 décembre 1562². L'administration commu-

¹ *Protocoles des Echevins de la ville de Louvain*, 1^e chambre, acte du 2^e novembre, libro 1562.

² « Betaelt CLAUDIO PUTEANO, franchois, professeur in der Walscher oft Franchoiser talen, van dagelycks eene ure te lesen, jairlycx,

nale y avait fait placer une nouvelle chaire ¹ et avait également fourni tous les livres nécessaires à l'enseignement ².

De notre temps, en 1848, un grand écrivain français, M. de Sainte Beuve, fut nommé professeur à l'Université de Liège. « Cette nomination, c'est le titulaire lui-même qui le déclare, n'avait pas été sans exciter un petit ou même un gros orage ³. » Claude Du Puy rencontra-t-il, en 1562, des difficultés analogues en Belgique? Ce qui est certain, c'est qu'il n'enseigna à Louvain que pendant sept mois. Il cessa son cours le 13 juillet 1563, ainsi qu'il résulte du compte de la ville.

Après son court séjour à Louvain, le jeune savant voyagea en Italie. De retour en France, Du Puy fut reçu conseiller au parlement. Il s'acquitta avec succès de diverses négociations et se signala en toute circonstance par une grande érudition. Il mourut à Paris en 1594 ⁴.

ter ordinantie van den Ruide, te clx Rhinsguldens, beloopende, van den tyde byden seeven, begonst te lesen, den xiiij decembri aⁿ lxiij, totten xiiij july lxiij, tsamen vij maenden, per quittantie, xciiij lib., vi st., viij deniers. » *Compte de la ville de Louvain de 1563*, f^o 71, verso.

¹ Betaelt GIELIS RENIERS voir eenen stoel gemaect inde Collegie van Savoyen daermen inne lesen soude, 13 dec., xj lib. » *Compte de la ville de Louvain de 1563*, f^o 91, verso.

² « Betaelt aen sekere Walsche boeken die men alhier lesen soude, inde nyen lessen int Walsche, op vij decemb., xiiij lib. xi stuyvers. » *Compte de la ville de Louvain de 1563*, f^o 91, verso.

³ En se rendant à Liège, M. de Sainte Beuve s'arrêta, pendant quelques heures, à Louvain. Nous eûmes le plaisir de le rencontrer dans cette ville et de lui montrer la Bibliothèque de l'Université, qu'il vit avec un très grand intérêt.

⁴ *Les vies des Jurisconsultes*, par TAISAND, Paris, 1737, p. 737.

Claude Du Puy laissa entre autres trois fils qui se distinguèrent par leur érudition. Le premier, Pierre Du Puy, fut conseiller au parlement et bibliothécaire du roi; il publia plusieurs ouvrages sur le droit français; le second, Jacques Du Puy, fut prieur de Saint-Sauveur et succéda à son frère comme bibliothécaire du roi; enfin le troisième, Christophe Du Puy, fut prieur général des Chartreux et commissaire du roi.

Après le départ de Claude Du Puy, l'enseignement de la littérature française fut abandonné à Louvain.

Dans le premier quart du XVII^e siècle, un Luxembourgeois, ancien élève de l'Université, Pierre Parisot, enseigna la langue française à la pédagogie du *Porc*. Il publia, en 1628, à l'usage de ses élèves une grammaire qui porta le titre suivant : *Linguae Gallicae institutiones ad usum juventutis Porcensis Lovanii*, à Petro Parisot, *ibidem litterarum professore concinnatae*. Lovanii, J. Coenesteyn, 1628, in-12°. Cet ouvrage fut réimprimé en 1650 et 1662.

Plus tard un autre Luxembourgeois, « l'historiographe » Jean-Nicolas de Parival, enseigna, à Louvain, la langue française, mais sans être attaché à l'Université. C'était entre les années 1662 et 1667. On sait que ce *privat docent* est auteur de l'ouvrage intitulé : *Louvain très ancienne et capitale ville du Brabant*. Louvain, chez George Lips, l'an 1667, in-12°.

Cependant l'utilité d'une chaire de langue française se faisait de plus en plus sentir. En 1687,

Antoine-François de Pratel, de Gand, élève du collège des Jésuites, à Douai, obtint du gouverneur des Pays-Bas, la *mercède d'une commission pour enseigner publiquement, dans l'Université de Louvain, la langue Bourguignone*, c'est-à-dire la langue française. Le nouveau professeur inaugura son cours, au collège des *Trois langues*, le 10 mai 1687, par un discours qu'il publia, la même année, sous le titre suivant : *Prolusio Academica de Burgundicæ lingue origine, præstantiâ et utilitate, in collegio Trilingui a Domino Antonio Francisco de Pratel, in celeberrima Lovaniensium Universitate Regio Burgundicæ lingue Professore, pronunciata die mensis maii decimo anni 1687*. Lovanii, Guil. Stryckwant, 1687, in-4^o, de 34 pages.

La nouvelle chaire était à la collation du gouvernement. C'était par ce motif que de Pratel prit le titre de *professeur royal*.

A l'usage de ses élèves, de Pratel publia, en 1689, une grammaire française sous le titre suivant : *Manuductio ad linguam Burgundicam, præcipuis tum sacræ, tum profanæ historie, monumentis illustrata; in favorem studiosæ juventutis celeberrimæ Lovaniensium Universitatis. Opera et studio Antonii Francisii de Pratel, in prædicta Universitate Regii Burgundicæ lingue Professoris*. Lovanii, Guil. Stryckwant, 1689, in-12, de 306 pages.

L'auteur avait dédié ce livre au Conseil communal de Louvain, qui lui vota, le 21 mars 1689, une gratification de cent florins ¹.

¹ « Item, is aen Anthonius Franciscus de Pratel, coninclycken Professeur van de Bourgoinsche taele, vergunt de somme van hou-

La grammaire de de Pratel, rédigée d'après celle du Père Chifflet, fut quatre fois réimprimée. L'édition la plus correcte est celle de Louvain 1734.

On vient de voir que de Pratel qualifie la langue française de *langue Bourguignonne*. C'était, Paquot l'assure, pour captiver les bonnes grâces de la Maison d'Autriche, qui avait succédé, dans les Pays-Bas, à la Maison de Bourgogne¹.

François de Pratel mourut à Louvain, rue des Chats, le 19 janvier 1734, âgé de 84 ans. Il avait épousé en premières noces Marie-Thérèse des Marêts, de Fleurus, et en secondes noces Marie Catherine du Buisset, dont il eut huit enfants.

Le gouvernement avait l'intention de profiter du décès du professeur pour supprimer son cours. Mais l'Université s'y opposa. Dans une lettre à l'archiduchesse Marie-Elisabeth, en date du 7 mai 1734, l'autorité académique faisait « observer que la langue française devenant de jour en jour plus nécessaire tant pour la noblesse que pour les ecclésiastiques et gens de robe, ce serait priver d'un grand avantage ceux qui, n'entendant que cette langue, viennent faire leurs études à Louvain, où la langue vulgaire est le flamand, et ce serait leur donner un nouveau sujet de se retirer ailleurs pour y apprendre la langue française au préjudice de l'Université et au mépris des justes raisons qui ont porté autrefois le gouvernement à établir

dert guldens over desselfs boek genoempt *Manuductio ad linguam Burgundicam*, euz. aen Myne Heeren opgedraegen. » *Résolutions du Conseil communal de Louvain* du 21 mars 1689, f° 201.

¹ PAQUOT. *Mémoires*, t. XVI, p. 130.

cette leçon, dont un grand nombre des seigneurs allemands ont profité pendant leurs études ¹. »

Ce cours fut maintenu. Le gouvernement le confia, le 5 juillet 1740, à un homme de valeur, le docteur Servais Augustin de Villers, de Huy, professeur de médecine, mort le 3 décembre 1759.

Le cours de langue française fut supprimé par le gouvernement en 1766.

ED. VAN EVEN.

Louvain, le 16 novembre 1884.

¹ M. ARTHUR VERHAEGEN. *Les cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain*, p. 110.

PIERRE-JOSEPH LE BLAN,

CARILLONNEUR DE LA VILLE DE GAND, AU XVIII^e SIÈCLE.

On conserve au dépôt des archives communales à Gand, catalogué sous le n^o 289, un rarissime *Livre de Clavecin*, dont les qualités m'ont frappé et m'ont fait chercher dans les dictionnaires biographiques de musiciens le nom de l'auteur : Pierre Le Blan ; n'y ayant trouvé aucun détail à son sujet, j'ai fait moi-même quelques recherches qui ont été assez heureuses pour me permettre de reconstituer la vie de cet artiste, complètement inconnue jusqu'aujourd'hui, et d'écrire la notice que voici.

Pierre-Joseph Le Blan, fils de Jean et de Catherine-Jenne Jonart, naquit à Soignies vers le milieu du mois de juillet 1711, et fut baptisé le 18, ayant pour parrain Pierre-Joseph Senau et pour marraine Jenne-Joseph Houghens.

Ce fut probablement dans sa ville natale qu'il apprit la musique, et il fit d'assez rapides progrès pour y être nommé carillonneur dès l'âge de dix-huit ans. Il conserva ce poste quatorze années, et pendant ce temps, tout en se perfectionnant dans son art, il apprit la facture des carillons, et l'hor-

logerie qu'il exerça à Enghien et à l'abbaye de Ghislenghien près d'Ath.

En 1743 il quitta Soignies pour Furnes, où il cumula les places de carillonneur et d'horloger de la ville. Un an plus tard, ayant appris la mort du carillonneur de Gand, Pierre Schepers, survenue en janvier 1745, il se rendit dans cette ville à la fin du même mois pour venir trouver le Magistrat et lui offrir ses services; mais arrivé ici, ayant entendu dire que la place se donnerait par concours — ce qui n'était qu'un faux bruit — il s'en retourna sans l'avoir vu, et écrivit de Furnes, le 5 février, une lettre au secrétaire Gobert, dans laquelle il lui racontait son voyage inutile et demandait la succession de Schepers ¹. Enfin, au mois de mai, il adressa sa requête officielle aux échevins de la keure ², et une apostille à cette pièce nous fait connaître qu'on lui conféra le 20 mai 1745, « *het beyaertschap deser stadt . . . op de baeten ende emolumenten daertoestaende by reglement vanden 6. 9^{bre} 1734 gefixceert ³ ende mitsdoende den gewoone ⁴. . . .* »; il prêta serment le

¹ Archives de la ville de Gand. *Ontv. Brieven*. 1745.

² Archives de la ville de Gand. Farde : *Belfort. Rekeningen, verificatoiren en rapporten* (werken 1542-1786).

³ Voici le passage du *Règlement de la ville de Gand* donné le 6. Novembre 1734 (Gand, D. Vander Ween), relatif au carillonneur :

CXXV

Nous fixons le gage du Carillonneur à cinquante livres de gros par an, après la mort de Pierre Scheppers, défendons de l'augmenter, soit pour changer les airs lorsque l'heure sonne, pour jouer extraordinairement ou autrement.

⁴ Cette maison était celle qui fait le coin du marché au Beurre et de la rue Haut-Port, sous l'hôtel Saint-Georges.

même jour et fut inscrit comme bourgeois de la ville le 18 juin ¹.

Ainsi qu'on l'a vu par l'extrait du règlement de 1734, le carillonneur de Gand recevait un traitement annuel de 50 livres de gros, ce qui fait à peu près 635 francs de notre monnaie; pour cela il devait jouer les dimanches et jours de fêtes, les lundis, mercredis et vendredis ², et les jours ouvrables qui lui étaient désignés (*alle sondaegen ende heylighdaegen mitsgaeders smaendaghs, swoendaghs, svrydaghs, alsoock alsulcke werckedaegen als hem belast sal worden*). C'était évidemment trop peu payé; aussi avait-il le logement gratuit et des indemnités à l'occasion des grandes réjouissances; ainsi en 1746 nous trouvons dans les comptes communaux ³ :

Betaelt aen pieter joseph Le Blan, beyaertspeelder deser stadt, de somme van thien ponden grooten over extraordinairelyck ghespeelt t'hebben op den beyaert ten tyde van de comste van den coninck van Vanckryck syn verblyf ende vertreck buyten dese stadt breeder synen placet ende ord^e vanden 6^{en} meye 1746 met acquit.

x £ gr.

En 1749 il fut appelé à Bruges avec Jean-François Delateur, organiste de l'église St-Pierre, pour examiner trois nouvelles cloches qui devaient compléter le carillon de cette ville; il s'y rendit

¹ Archives de la ville de Gand. *Poorter-boeck*, 1739-1782, f^o 9.

² Les mercredis et vendredis à partir de 1747.

³ F^o 293, verso.

le 17 décembre, accompagné de Delateur et du comte vander Vaerent :

Betaelt aen Pieter Le Blan, stadsbeyaertspeelder, ende Joannes frañs de Lateur, organist op de parochiale kercke van O: L: V: op S. Pieters in Ghent, de somme van twaelf ponden gr. ter causen van op den 16^e X^{bre} 1749 int collegie in eede ghestelt synde den 17^e benevens den heer burggrave Vander Vaerent vertroocken naer de stadt brugghe den 18^e gheexamineerd, gheaccordeert ende goetgekeurt dry nieuwe clocken ten accomplissement van den beyaert deser stadt volgens placet ende ord^e van den 29 dito met acquit. xii £ gr. ¹

Le 12 ou le 13 janvier 1751 l'horloger de la ville, Jean Van Roy, mourut, et Le Blan s'empessa de postuler sa place dans une requête datée du mois d'avril ²; il l'obtint, et prêta de nouveau serment, mais cette fois comme : « *onderhauder, winder ende gaedelayeder vande orologie, voorstage ende speelwerck van den thorren op het belfort.* » Il recevait pour ces fonctions 24 livres de gros, plus une indemnité de 3 livres 8 escalins pour l'huile servant à l'entretien des cloches (*over de leveringhe van olie tot onderhaut van de clocken op het belfort*), plus 10 livres pour l'entretien même des cloches (*over onderhoudt van de clocken op het belfort ende het opwinden van de heemers*): de sorte qu'il se faisait alors annuellement comme carillonneur et horloger de la ville, 87 livres 8 escalins, ou plutôt,

¹ Comptes communaux, 1750, fo 289.

² Archives de la ville de Gand. Farde : *Belfort*, etc.

en chiffres ronds, 90 à 100 livres de gros (car il recevait chaque année une certaine somme supplémentaire pour les changements d'airs, etc.), soit environ 1150 francs, ce qui était une jolie somme pour l'époque.

C'est un peu plus tard, au mois de février 1752, qu'il publia son *Livre de Clavecin*, sur lequel je ne m'arrêterai pas ici, pour ne point interrompre le cours de sa biographie.

En août 1752, le Magistrat de Dunkerque demanda à celui de Gand d'accorder à Le Blan « la permission de s'absenter pendant 10 jours pour travailler au rétablissement » de leur carillon¹. Le conseil y consentit, mais au lieu de dix jours ce fut dix semaines; car, arrivé à Dunkerque, Le Blan devint malade : il lui est survenu, écrit le magistrat, « une fluxion de la tête, qui luy est tombée sur l'œil gauche qui est rouge comme l'écarlate et dont il souffre beaucoup...². » Il paraît cependant que ces dix semaines ne suffirent pas à Le Blan pour achever son travail, car le 24 octobre 1753, on envoie de Dunkerque une lettre pour le redemander³; mais il fut retenu à Gand. Sur une nouvelle lettre du 16 janvier 1754⁴, il reçut la permission de s'absenter, à la condition d'être rentré la veille du dimanche des Rameaux. Il put en ces deux mois finir son ouvrage de ma-

¹ Archives de la ville de Gand. *Ontv. brieven*, 1752.

² Archives de la ville de Gand. *Ontv. brieven*, 1752.

³ Archives de la ville de Gand. *Ontv. brieven*, 1753.

⁴ Archives de la ville de Gand. *Ontv. brieven*, 1754.

nière à mériter tous les éloges du Magistrat de Dunkerque, qui l'annonce aux échevins de Gand le 4 avril 1754 : « *Il nous a contenté et a fort bien réussy en son entreprise, au dire d'experts à ce appelées....* ¹. » L'inscription suivante fut gravée sur le clavier du carillon : *Pierre, Jh Le Blanc carillonneur et maître orlogeur de la ville de Gand ma fait ens l'année 1753* ².

Malheureusement, il ne devait pas aussi bien réussir à Gand qu'à Dunkerque, comme nous allons le voir.

En mai 1755, il présenta aux échevins une : « *Explicatie van de wercken de welke absolutelyck moeten gedaen worden aen de horlogie van dese stadt* ³ » qui fut approuvée; mais quand il eut terminé, les deux horlogers gantois Bartholomé Verlinden et Francis Bayley, chargés d'examiner son travail, déclarèrent qu'à leur avis la grande horloge ne pouvait pas marcher avec le mécanisme qu'elle possédait, et présentèrent d'autres observations d'après lesquelles Le Blan modifia son ouvrage; mais il mécontenta encore plus les deux experts qui ne furent satisfaits qu'après qu'il eût tout recommencé.

En 1759, nouveau sujet de mécontentement : le public s'aperçut que le carillonneur se faisait souvent remplacer par son fils, et les murmures arrivèrent jusqu'aux oreilles des membres du

¹ Archives de la ville de Gand. *Ontv. brieven*, 1754.

² *Annales du comité flamand de France*, 1854-1855, p. 332.

³ Archives de la ville de Gand. *Farde* : *Belfort*, etc.

collège, comme le montre la curieuse pièce suivante, datée du 20 mai :

« in het collegie gerapporteerd synde de menighvuldige clachten onder het publicq over het slecht spel op den beyaert van het belfort deser stadt als daerop soo ter ordinaire daeghen als in andere occasien frequentelyck gespeelt wordende door den soone van pieter le blan klockspeelder deser stadt niettegenstaende aen hem menighmael geordonneert is sich in persooene te quyten van syn devoir met interdictie van op het voorsyde klockspeel te laeten speelen door synen soone, ter reserve van den dysendagh van ieder weke, t'gonne hem tot derselfs exercitie geaccordeerd was, ende alsoo sulcke occasie geeft van transgressie der voors^e ordonnantie op andere daghen, voort oock geconsidereert dat den voors^e pieter le blan boven syn pensioen als beyaertspeelder noch andere beneficien van dese stadt genoten heeft, als onder andere het pensioen dependerende aen het opwinden ende observantie van stads orlogie mitsgaeders de woonste, ende dat hy by dien wel behoorde in alles sich wel loffelyck ende in persoon te quyten,

werdt geresolveert den voors^e pieter le blan voor oogen te ontbieden ende hem aen te seggen dat hy in het toecommende syn devoir in alles wat concerneert het speelen van beyaert sich personelyck sal hebben te quyten met interdictie van door synen soone daerop te laeten spēel niet meer het dynsdaghs het gonne door desen geaccordeerd was, als op eenighe andere daeghen op pyne van privatie van syn functie van beyaertspeelder ende den voors^e le blan ingevolge van dien ter collegiaele vergaeding gecommen ende gecompareert synde is alle het gonne voorschreven, op dat hy hem daernaer soude connen reguleren aengesyt geworden, ende sal tot betere observantie ende om alle

pretexten van ignorantie te voorkomen, copie autentique van dese resolutie aen hem ter handt gestelt worden ¹. »

Il ne tint aucun compte de cette menace, si bien qu'une semaine après, le 4 juin, on prit la décision suivante :

« Ten voors^e daghe wiert geresolveert in 't collegie t' ontbiedenyh Pieter Le Blan, Beyaertspeelder ende gadeslueger van d'horologie deser stadt ende aen hem aen te seggen dat het collegie synen dienst niet meer noodig hadde, met ordonnantie van aen d'heeren commissarissen uyt den collegie gedeputeert, over te leven alle de sluytels van den torren mitsgaeders het huys ruym ende ydel te maecken binnen den tydt van veerthien daghen ². »

Mais, chose curieuse, on lui conserva la place de carillonneur, et pour le punir de la faute qu'il avait commise comme carillonneur, on lui enleva celle d'horloger qui fut donnée à B. Verlinden ! Pour le dédommager en outre de la perte pécuniaire qu'il subissait, un décret spécial de Charles de Lorraine, du 5 novembre 1761, porta son traitement de 50 à 80 livres de gros, ce qui faisait encore plus de 1000 francs : on n'était donc pas trop mal disposé à son égard, malgré le ton sévère de la résolution du 4 juin.

Le 17 avril 1763, il donna au théâtre de la confrérie de St-Sébastien, près de la Place d'Armes, un concert où il fit entendre une espèce de carillon

¹ Archives de la ville de Gand. Farde : *Belfort*, etc.

² Archives de la ville de Gand. Farde : *Belfort*, etc.

de verre de son invention, et qui fut annoncé en ces termes dans la *Gazette van Gendt* du 14 avril :

Sr Le Blan, Beyaerdspeelder dezer Stadt, langen tyd gewerkt hebbende aen een konstigen Beyaert van Glazen met groote en kleine klokskens en verscheyde Registers by een vergaderd die van malkanderen kunnen gescheyden worden, op welken Beyaerd men alle stukken van Musique kan spelen, heeft eindeling den zelven. tot volkomen genoegen van de voornaemste liefhebbers, volmaect. Zuldanig een werk, zynde noyt uytgevonden en gevolgentlyk nergens gezien, zal voor de eerste reyze te zien zyn en gehoort worden op Zondag aenstaende 17. April op den grooten Theater van de Confrerie van den H. Sebastiaen, alwaer den gemelden Le Blan zal houden een groot Concert van Stemmen en Instrumenten, geaccompagneerd met de gemelden konstigen Beyaerd, op den welken hy zal spelen verscheyde Concertos, en Solos. Men zal betaelen de gewoonlyken Prys gelyk in de Comedie.

Il eut été curieux de savoir l'effet que produisit sur le public ce *glockenspiel* de verre, mais la *Gazette van Gendt* n'en dit pas un mot; car, comme le fait remarquer M. Fr. De Potter¹, cette feuille remplie alors de nouvelles de tous les pays, même de Moscovie et de Barbarie, ne trouvait pas la moindre petite place pour les nouvelles locales: nous ignorons donc complètement ce que fut ce carillon « *met verscheyde Registers by een vergaderd die van malkanderen kunnen gescheyden worden...* »

¹ *Gent van den vroegsten tijd tot heden* (Gand, Annoot-Braeckman, 1883), p. 546.

Deux ans après, Le Blan mourut, à l'âge de cinquante-quatre ans ; il fut enterré dans l'église de Saint-Bavon le 25 mai 1765.

Il est, nous l'avons dit en commençant, complètement ignoré des biographes, et il y a lieu de nous en étonner, surtout quand nous connaissons son œuvre. Le *Livre de Clavecin dédié à Messieurs le Grand Bailly, Echevins et conseils de la ville de Gand*¹ est un volume in-4° oblong, composé de deux feuillets liminaires, non numérotés, contenant le titre écrit à la main au milieu d'un encadrement allégorique gravé par P. Wauters, les armes du baron Vander Noot, grand bailli de la ville, et du baron Della Faille, premier échevin du collège des parchons, la dédicace et un cul de lampe représentant sainte Cécile jouant de l'orgue, répété à chaque page blanche, — et de trente pages de musique, bien gravées. Il renferme six suites soigneusement travaillées, avec force progressions, imitations, agréments, etc., écrites, en un mot, dans le style des clavecinistes. La première, en *do* majeur, qui est la meilleure, se compose d'une *Intrada* très bien menée, d'un beau *Spicato* et d'une jolie pièce gaie *la Galante*, que terminent deux gavottes : cette suite, qui offre de sérieuses qualités, peut hardiment être comparée aux meilleures productions des contemporains belges de Le Blan. Dans la seconde, en *ré* mineur, je remarquerai un *Spicato*, pièce « militaire » d'une allure fière, très bien écrit,

¹ Par autorisation du 19 février 1752.

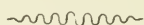
une entraînante gigue et deux charmants menuets. La troisième, en *sol* mineur, débute par un *Vivace* très réussi qui vaut beaucoup mieux que le traînant *Largo* qui le suit; la *Badine* est une pièce qui obtiendrait encore maintenant un grand succès. Le *Vivace* de la quatrième suite, en *sol* majeur, bien traité, est un bon morceau ainsi que la *Caeciliana* et les menuets. La cinquième, en *la* majeur, où la fatigue commence à se faire sentir, comprend un *Allegro*, un bon *Gratioso*, et deux *Arias*. Dans la sixième, en *fa* majeur, l'inspiration manque, et c'est à peine si le *Minuetto in Variatione* rachète un peu la pauvreté d'idées du *Capricio* et du *Vivace* d'entrée.

Cependant l'œuvre entière n'en demeure pas moins une œuvre de valeur qui doit procurer à son auteur une place très honorable dans la galerie des musiciens belges du XVIII^e siècle, ne fût-ce que pour la première suite, le *Spicato* de la seconde et le *Vivace* de la troisième, qui pourraient, sans trop perdre à la comparaison, être mis à côté des pièces de Mathias Vanden Gheyn, l'illustre contemporain de Le Blan.

PAUL BERGMANS.

HET TORREKEN.

NOTES SUR L'EMPLACEMENT DE CE BATIMENT A GAND
ET SUR QUELQUES LIEUX AVOISINANTS.



Le terrain où s'élève encore aujourd'hui le bâtiment dit « *het torreken* »¹, au marché du vendredi, était occupé dès 1360 par *la halle*, « *de halle* », ou *la maison des agneliers*, « *den lammerwerkershuus* », en 1414 et années suivantes par *la maison des pelletiers*, « *den graeuwerkershuus* », et déjà en 1455 par celle *des tanneurs*, « *den hudderettershuus*. »

Cet emplacement, à une époque antérieure, semble avoir fait corps avec le « *vriendachmaerct* », à en juger par la situation isolée qu'il occupait au milieu des terrains de la commune.

Vers 1369 il touchait au sud-est à un terrain que la ville venait de disposer, et sur lequel pen-

¹ Aussi « *de mereminne oft het torreken* », ainsi que nous l'avons dit dans une lettre parue dans la *Flandre libérale* du 18 mai 1883, conformément aux renseignements puisés dans le registre paroissial intitulé « *Hantbouck van den ontfangher van de kercke, etc., etc., van S^t Jacops An^{no} 1665-1783.* » (Archives de l'église Saint-Jacques à Gand).

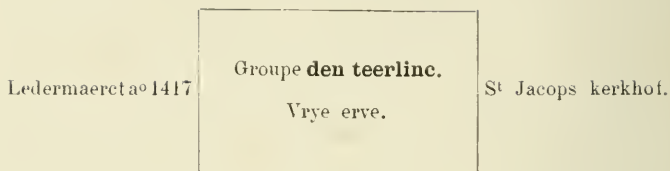
dant les siècles qui suivirent s'élevèrent d'autres fonds-bâtis. Ceux-ci, construits à des dates qu'il ne nous est pas possible de déterminer, se pressaient côte à côte, en tous sens, tels à peu près que les représente le croquis ci-contre.

En 1437 le groupe de maisons dont l'immeuble. objet de ce travail, faisait partie, se nommait déjà « *den lynwaet rync* », et le circuit de ce groupe s'appelait « *in den lynwaet rync* ». L'une et l'autre de ces dénominations s'expliquent par l'existence au centre du marché aux toiles qui occupait ce circuit, de l'anneau de fer auquel on attachait, comme à une sorte de pilori, les pièces de toile reconnues défectueuses par les rigoureux arbitres chargés de maintenir intact l'honneur de la corporation.

Non loin de là, faisant partie également du marché précité, « *super forum ven(er)is* », se voyait, dès avant 1385, un autre groupe de constructions dit « *den teerlinc* », qui comprenait en 1417 quatorze maisons situées à front du marché nommé « *de ledermaerct* », s'étendant jusqu'au cimetière St-Jacques, et en 1455 quinze maisons abritées sous un seul toit et possédant pour annexe une arrière-cour.

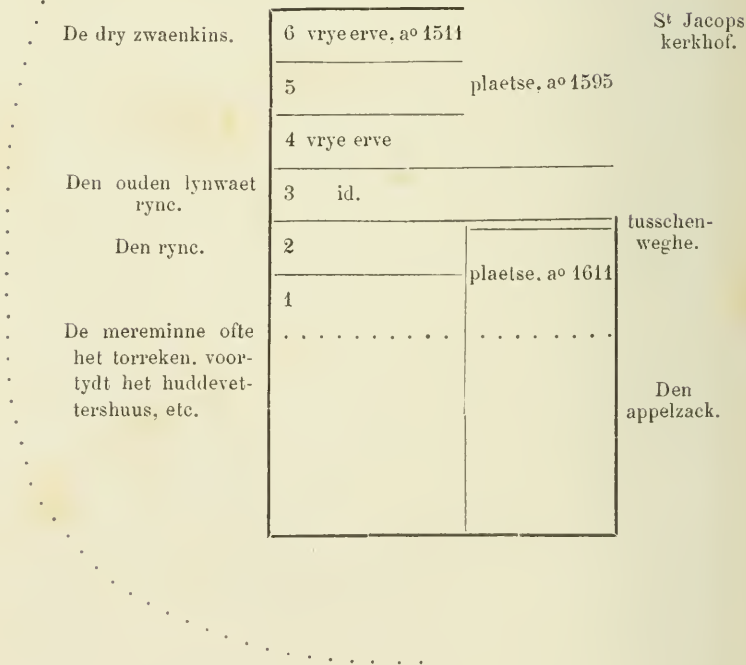
Vraisemblablement, ces divers immeubles et les terrains adjacents constituèrent au début un franc-bien appartenant à la commune, qui bailla les uns à cens et aliéna les autres comme francs-héritages, qualité que plusieurs de ceux-ci ne durent pas tarder à perdre, par suite d'engagements emphytéotiques ultérieurs.

Gulde strate.



Vriendachmaerct.

Groupe **den lynwaet rync.**



Ces faits résultent des documents ci-après :

*Emplacement n° I, « het torreken », ou ci-derant
maison des agneliers.*

12 septembre 1360. Acte passé devant échevins des consaux de Gand, sur relation et record de Gilbert de Grutere, fils de sire Banduin, et de Liévin Reynvisch, aleutiers, « ervachteghe lieden » de cette ville. — Jean ser Sanders, Pierre ser Simoens, et Jean uten Dale, propriétaires d'un franc-bien composé d'une maison et héritage situés près du marché du Vendredi. — sans indication de fonds avoisinants, — maison où les agneliers de Gand tiennent leur halle. « daer de lammerinnewerkers van Ghend hare halle in houden, » vendent cette maison, et donnent l'héritage en emphytéose, à Pierre den Coninc, l'une pour certaine somme d'argent, l'autre moyennant son grèvement d'une rente foncière annuelle et perpétuelle d'une livre de gros¹.

Le fait que la propriété dont vente, ne touchait à aucun fonds-bâti avoisinant, résulte indiscutablement des renseignements qui suivront ci-après concernant l'emplacement n° 2.

20 novembre 1386, Acte devant mêmes échevins. Nicolas Haec, Marie de Coninc, son épouse, Elisabeth van Zele, veuve de Pierre van der Crusen, et Jacques van Zele, son frère, tous propriétaires, — sans doute par succession du sus-nommé Pierre den Coninc, — du fonds-bâti ci-dessus mentionné, alors composé de deux maisons, vendent l'une d'elles, celle avec les galeries qu'avaient occupées les agneliers et la charge de la rente sus énoncée, « metter

¹ Archives communales de Gand. *Jaer register*, an° 1360, f° 4.

aleyien daer de lammerweerkers in plaghen te stane, ende met eenen pond groote tsiaers huter herren gaende daer tvorseide huus up staet diversen landheeren, » pour la somme de vingt livres de gros, aux doyen et jurés du métier des pelletiers. Les « landheeren » dont il s'agit, étaient : « her jan bacaert priester over ende in de naeme van den heleghe gheest van sente jacops in ghend, gillis ympins over thoir van jordane ser sanders, joncf. aechte daneels ser sanders weduwe, joncf. lysebette jans weduwe uten dale, ende joncf. margriete ser simoens pieters dochter, » assurément tous hoirs de Jourdain ser Sanders, Pierre ser Simoens, et Jean uten Dale, qui en 1360, avaient donné le dit héritage en emphytéose ¹.

Les pelletiers acquéreurs du fonds-bâti dont vente, étaient les nouveaux pelletiers, « *den nieuwen graeuwerkers* », ainsi qu'il résulte d'une sentence prononcée le 13 février 1386 (v. s.) par les échevins des consaux de Gand, dans un différend entre ces pelletiers, d'une part, et les anciens pelletiers, « *den ouden graeuwerkers* », d'autre part, sentence où se voit qu'alors les anciens pelletiers étaient entrés dans le métier des agneliers, et les deux métiers unifiés sous un doyen des agneliers, « *den welken houde graeuwerkers nu in tambacht van den lammerwerkers commen syn, ende beeden den ambachten een worden zyn onder eenen dekin van den lammerwerkers* » ².

Les dits pelletiers n'occupaient plus le fonds-bâti précité en 1452, année où déjà on les trouve éta-

¹ Archives communales précitées. *Jaer register*, an^o 1386-87, f^o 20 v^o.

² Archives communales précitées. *Jaer register*, an^o 1386-87, f^o 107.

blis dans une maison de la rue Basse, « huus staende in donderstraet, jeghens den graeuwerkershuus over, de kinderen van Pollaere ghelhuust an deen zyde, ende jan van Belau an dandere... »¹, « huus staende in de saeistraete naest den huuse toebehoorende Symoen Terlinc an deen syde, ende den grauwerkershuus an dander... »².

Quant aux agneliers, leur maison « *den lammerwerkershuus* », était en 1432 construite sur un autre point du marché du vendredi, savoir : au côté ouest de cette place, à gauche du « *Gulden arend* », antérieurement l'auberge « *den hodevare*⁵ », qui était situé à côté du « *Toogh huus* », dont il sera dit quelques mots plus loin⁴.

Il convient de rappeler que devant la dite maison des agneliers, fut érigée la construction où se trouvèrent le duc d'Orléans et beaucoup d'autres personnages, pour assister au fameux tournoi donné en l'année 1445 sur la place « *vriendachmaerct* », à l'occasion du chapitre et fête de l'ordre

¹ Archives communales précitées. *Register staeten*, an^o 1453-54, f^o 22, 7 sept. 1453.

² Idem. *Register staeten*, an^o 1451-52, f^o 41.

³ Idem. *Ibid.*, an^o 1432-33, f^o 45. « Den herebberghe gheheeten den hodevare staende an de vridachmaerct... » — A^o 1459-60, f^o 49, « huus staende an de vridachmaert, plaech te heetene den odevare ende nu es verandert metten arendt... »

⁴ Archives communales précitées. *Register staeten*, an^o 1432-33, f^o 2 v^o, et 6 v^o, 9 septembre et 20 octobre 1432. « Een huus staende an de vridachmaerct, naest den huuse toebehoorende den ambachte van den lammerwerkers... » — A^o 1459-60, f^o 2 v^o. « Een huus ghestaende ende gheleghen up vridachmaerct gheheten den gulden arend, den neeringhe van den lammerwerkers ghelhuust aen deen zyde, ende toochhuus an dander zyde... »

de la Toison d'or à Gand. construction qui occasionna aux agneliers un certain préjudice « onghebruuc ende quetse », dont ils furent indemnisés par ordonnance du magistrat de la ville ¹.

Le métier des « *houde graewerker*s » comprenait anciennement celui des couturiers de toiles, ainsi qu'il conste d'un acte du 4 mai 1415, par lequel Amelkine de Blic, fils de Jean et de Jeanne Penneman, est mis en apprentissage chez Sohier Delghen et son épouse, afin d'apprendre le style « van den hauden grauwerkers ende lynwaet naeyen » ².

Emplacement n° II. Au côté sud-est du n° I ou les deux maisons ci-derant nommées l'une « den rync », et l'autre « den appelzack ».

Registres aux censives de Gand, où nonobstant de fâcheuses lacunes on découvre :

1° Les mentions ci-après, établissant en premier lieu, qu'à partir d'une année non indiquée, entre 1360 et 1369, un terrain situé près du cimetière Saint-Jacques, était tenu en emphytéose moyennant une rente foncière et perpétuelle de 38 esc.

¹ Archives communales précitées. *Register stads rekenynghe*, a 1445-46, f° 278. « Item, ghegheven by bevelene van scepenen den dekin van der lammerwerkers ter zelve neeringhen behouf, over tongebruuc ende quetse dat zy ghehadt hebben van thuus toebehoorende der vorseide neeringhen staende an de vriendachmaeret, by dien men dervoren maecte een huus, daar ons gheducht heere ende prinche de hertoghe van Orlyens met vele andre heeren zaghen doen tfayt van wapenen, in verghelde, 2 lib. gr. »

² Mêmes archives. *Register staeten*, a° 1414-15, f° 42 v°, 4 mai 1415.

par. l'an, — évidemment ensuite d'un contrat de bail à cens conclu avec la ville; — et en second lieu, que ce terrain avoisinait, en 1370 « *den lammerswerkershuus* », en 1445 le même fonds alors nommé « *den graeuwerkershuus* », et en 1495, toujours le même fonds devenu « *den hudderetershuus* » :

Registre a° 1360-69, f° 3 v°		« <i>by sente Jacops kerkof</i> ¹ . »
		« <i>Symoen alaems.</i> »
id. a° 1370-71, f° 3.		« <i>bachten den lammerswerkershuus.</i> »
		« <i>Symoen alaems.</i> »
		« <i>Marie van eecke.</i> »
		« <i>Jan van der spiegele f. Pieter.</i> »
id. a° 1400 ou environ, f° 1		« <i>van eenen huuse bachten denlammerwerkershuus an de vrindachmaerct.</i> »
		« <i>Jan van der spiegehele.</i> »
id. a° 1418 et années suivantes, f° 1.		« <i>an de vrindachmaerct beghinnende an den graeuwerkershuus.</i> »
		« <i>Margriete gabels.</i> »
id. a° 1442	id. f° 1	« <i>an de vrindachmaerct beghinnende an de graenwerkershuus.</i> »
		« <i>Ghyselbrecht martin.</i> »
		« <i>Segher goethals f. Segher voor de drye vierde.</i> »
		« <i>Lucas baers.</i> »

¹ Ces mentions indiquent : 1° la situation du fonds, 2° les emphytéotes successifs, et 3° la rente, qui est de 33 esc. par.

Registre a° 1495 et années suivantes, f° 1.

« *an de vrindachmaerct beghinnende an de hudevettershuus in den lynwaetrync van zinen huus staende nevens den huddevettershuus oostwaert.* »

« Luc baers¹. »

2° Mêmes registres aux censives, jusques vers la fin du siècle dernier. Mentions subséquentes où se voit entre autres, que le bien-fonds dont il s'agit, était déjà divisé en deux maisons en l'année 1606 ; savoir : « *den ryne* » et « *den appelzack* ».

Et 3° les actes ci-après, qui tous confirment les renseignements précités :

1 février 1413 (v. s.), devant échevins des consaux de Gand. Assignation par Marie Mabels veuve de Jean van der Spieghele, d'une rente de 9 esc. de gros, au profit de....., sur sa maison « *an de vrindachmaerct,* » -- où elle habite à côté du « *graenwerkershuus,* » -- située sur le terrain appartenant à la ville et chargé au profit de celle-ci d'une rente foncière de 38 esc. par. l'an, « *staende op d'erwe toebehoorende der stede van Ghend met 38 sc. par. siaers outgaende landcheyns*². »

8 mars 1454 (v. s.), devant mêmes échevins. Vente par Jean van Saemslacht, le bâtard, à Sohier Goethals, fils de Sohier, des trois quarts d'une maison située sur le marché « *up de maerct in den lynwaetrync,* » aboutissant par der-

¹ Archives communales précitées. Les dits registres.

² Id., *Jaer register*, a° 1413-14, f. 43 v.

rière aux abords du cimetière saint-Jacques, le « *huddettershuus* » d'un côté, et la maison des hoirs de Michel Diericx et de son épouse de l'autre côté, la dite maison vendue grevée d'une rente foncière de 38 esc. par. l'an au profit de la ville, « met 38 sc. par. siaers erfelic uten gheelen huuse gaende der stede van Ghend ¹. »

3 août 1562, devant mêmes échevins. Vente par Jossine van Allennes veuve d'Eloy Hoorenbaut à François Hoorenbaut son fils, de la maison où elle habite, située dans le « *lymcaet Rync* » près le marché du vendredi, aboutissant par derrière sur la rue conduisant de la « *cammerstraete* » au cimetière saint-Jacques, tenant d'un côté à la ci-devant *maison des tanneurs*, et d'autre. à celles de Jeanne Hoorenbaut fille de la dite Jossine et veuve de Pierre Alaert, la dite maison vendue étant grevée d'une rente foncière de 3 den. 2 gros l'an au profit de la ville. Il y a expresse condition qu'à cette maison doit suivre et appartenir en son entier l'allée existante entre elle et la maison précitée de la dite veuve Alaert ².

Année 1582. Registre aux censives de Gand. Mentions, de la maison « *den Rynck*, » grevée au profit de la dite ville de la rente précitée comme propriété d'abord, de François Hoorenbout, puis, par son décès, de maître Jean, maître Luc, Jacques, Livine et Anne Hoorenbaut épouse de François Vanden Velde, ses enfants, et ensuite successivement, du dit maître Luc Hoorenbaut, Olivier Van der Haeghen fils de Christophe et autres ³.

29 novembre 1606, devant échevins des parchons de Gand. État de biens des enfants issus de dame Livine Heyman et de Jo^r Lievin van der Cruycken et maître Luc Hoorenbout, ses époux en 1^{res} et 2^{des} noces, où se voit que

¹ Archives communales précitées. *Jaer register*, n^o 1455-56, f^o 76.

² Id. Ibid., n^o 1562-63, f^o 60.

³ Id. Ibid., f^o 1 v^o.

la cinquième part d'un fonds-bâti alors divisé en deux maisons, dont l'une « *den Rynck* » située à front du marché du vendredi, et l'autre derrière celle-ci. « *den appelsack* » près le cimetière Saint-Jacques, appartenait aux dits enfants ¹.

19 juillet 1607, devant mêmes échevins. Vente par maître Luc Hoorenbaut, fils de François, à Olivier vander Haeghen, fils de Christophe, de deux maisons, l'une située dans le « *lynwaetrynck* » à l'enseigne « *den Rynck* », tenant d'un côté à la maison de Jacques Lammins et consorts, et d'autre côté à la ci-devant *maison des tanneurs*, l'autre maison, située derrière la première et aboutissant au cimetière Saint-Jacques, avoisinée d'un côté par la maison « *den appelsack* » appartenant à l'acheteur, et d'autre côté par celle de Jacques Lammins et consorts ².

6 juin 1611, devant échevins des consaux de Gand. Vente par Olivier van der Haeghen, fils de Christophe, à Israël Hasman, d'une maison et héritage situés sur le marché du vendredi dans le « *lynwaetrync* », nommés « *den Rync* », avoisinant d'un côté Chrétien van der Leyen, d'autre côté Corneille van Beaumont avec sa maison « *den hvettershuus* », et par derrière donnant avec sa façade postérieure contre la place « *de plaetse* » de la maison du vendeur, nommée « *den appelsack* ». Il est stipulé que cette façade restera mitoyenne entre les deux parties contractantes ³.

6 février 1632, devant échevins des parchons de Gand. Vente par Adam de Pottere, fils de Guillaume, à Antoine Milleville, d'une maison et héritage situés à front du marché du vendredi, nommés « *den Rynck* », avoisinant

¹ Archiv. communales précitées. *Register staeten*, a^o 1606-07, f^o 188.

² Id. *Registre acten, contracten*, Ghedecele, a^o 1607-08, f^o 17.

³ Id. Ibid., Keure, a^o 1611-12, f^o 9 v^o.

d'un côté la maison de Chrétien van der Leyen, et d'autre côté celle de Jacques van Vroyenhove ¹.

22 juin 1624, devant mêmes échevins. Constitution d'une rente par Jacques van Vroyenhove, fils de Daniel, au profit de N. . . . avec hypothèque sur sa maison, la ci-devant *maison des tanneurs*, tenant le coin de la « *cammerstrate* » et du « *lynwaet Rync* », avoisinant d'un côté sur le marché du vendredi la maison de Gilles Hasman, et d'autre côté sur la « *cammerstrate* », la maison des hoirs d'Olivier van der Haeghen ².

Emplacement n° III, à la droite du n° II, ou la maison ci-devant nommée « den ouden lynwaet rynck. »

26 octobre 1465, devant échevins des consaux de Gand. Vente par Josse Scakier et Geneviève Scaeps son épouse, à l'infirmerie du béguinage Notre-Dame « *ter Hoyen* », d'une somme de 13 esc. de gros, qu'ils assignent en sur-rente sur les deux parties, et la troisième partie de la totalité, d'une maison, franc-bien, « *vry huus ende erve* », située à front du marché du vendredi dans le « *lynwaet rync* », aboutissant par derrière au cimetière Saint-Jacques, avoisinant d'un côté la maison de Jacques Peaert, et d'autre côté celle de Gérard Baes ³.

26 août 1467, devant mêmes échevins. Vente par les mêmes à Liévin van den Gavere, des mêmes parties, grevées comme ci-dessus, ledit bien avoisiné d'un côté par la maison de Jacques Pedaert, et d'autre côté par celle de Luc Baert ⁴.

¹ Arch. communales précitées. *Reg. acten, contracten*, Ghedeele, n° 1631-32, f° 140.

² Id. *Ibid.*, Ghedeele, n° 1624-25, f° 11.

³ Id. *Jaer register*, n° 1465-66, f° 19 v°.

⁴ Id. *Ibid.*, n° 1467-68, f° 1.

3 novembre 1467, devant mêmes échevins. Vente par le même Liévin van den Gavere à Pierre van den Gavere son frère, des mêmes parties, grevées comme ci-dessus, le dit bien tenant d'un côté à la maison de Jacques Pedaert, et d'autre à celle de Luc Baers ¹.

21 juillet 1561, devant échevins des parchons de Gand. Vente par Jossine van Allennes, veuve d'Eloy Hoorenbaut, à Jeanne Hoorenbaut, sa fille, veuve de Pierre Alaert, d'une maison et héritage, franc-bien où elle habite, situés dans le « *lynwaet Rync* » à côté du marché du vendredi, aboutissant par derrière dans la rue conduisant de la « *cammerstraete* » vers l'église Saint-Jacques, avoisinés d'un côté par la maison de Jean van der Meere, et d'autre, par celle de François Hoorenbaut, frère de la dite Jeanne. Il est stipulé qu'à la maison dudit François doit suivre et appartenir toute l'entre-allée existant entre celle-ci et la maison vendue ².

17 juin 1608, devant mêmes échevins. Document relatif à la même maison, laquelle appartient partiellement à Chrétien Verleyen par achat de Jacques Lammins et Martine Blanckaert, la dite maison nommée « *den ouden lynwaet rynck* » ³.

Emplacement n° IV, à la droite du n° III.

29 avril 1561, devant échevins des parchons de Gand. Vente par Jean van der Meere, fils de Gérard, à Jean Duussaert, fils de Chrétien, de la moitié d'une maison et héritage, franc-bien, — dont l'autre moitié appartient à

¹ Archives communales précitées. *Jaer register*, n° 1467-68, f° 21 v°.

² Arch. commun. précitées. *Register vry huus vry erve*, n° 1553-69, f° 120 v°.

³ Arch. commun. précitées. *Registre acten, contracten*, Ghedeede, n° 1608-09, rôle f° 4.

l'acquéreur, — situés sur le marché du vendredi dans le « *lynwaet rync* », aboutissant par derrière à la chaussée près le cimetière Saint-Jacques, avoisinés d'un côté par la maison de Guillaume Gheerolfs, et d'autre côté par celle du vendeur ¹.

Année 1582. Registre aux censives de la ville de Gand. Mentions que la maison susdite, la troisième du coin, est grevée d'une rente foncière de trois esc. l'an, à cause d'une fosse d'aisance. « *Een huus in den lynwaetrync, tderde van den houcken, toucherende een hymelichey, daer ter erfven staet Jan van der Meere, ten landcheyns tot 3 sc. 2.* »

15 décembre 1612, devant échevins des parchons de Gand. Vente par Anne Baerdeloos, veuve maître Jean van der Vynct, comme mère et tutrice d'Anne van der Vynct, sa fille, à Jean Ondermaerek, fils de Gilles, de la maison où elle demeure dans le « *lynwaet Rynck* », sur le marché du vendredi, avoisinant d'un côté la maison de Jacques Lammins, ses enfants et consorts, d'autre côté celle de Liévin de Cleerck, et aboutissant par derrière avec certaine issue, — où les co-propriétaires (du *lynwaetryne*) ont seuls le libre passage, — sur le cimetière Saint-Jacques ².

Emplacement n° V, à la droite du n° IV.

Année 1582. Registre aux censives de la ville de Gand. Mentions que certaine maison située dans le « *lynwaet Rynck* », appartenant à Liévin van Belleghem, est grevée d'un cens foncier de dix gros l'an au profit de la dite ville,

¹ Arch. communales précitées. *Register vry huus vry erve*, a° 1553-69, f° 127.

² Arch. communales précitées. *Registre censives susdites*, a° 1582, f°s 1 et 126.

³ Arch. communales précitées. *Register acten, contracten*, Ghe-deele, a° 1612-13, f° 72.

qu'en 1596 elle appartenait à Jacques van der Meersch, fils de Jean, et en 1615 à Liévin de Cleercq ¹.

11 décembre 1595, devant échevins des parchons de Gand. Vente par Marc et Baudouin van Belleghem à Jacques van der Meersch, d'une maison et héritage situés dans le « *lynwaet Rynck* » sur le marché du vendredi, avoisinant d'un côté la maison et héritage de Nicolas Gillis, d'autre côté les hoirs de Jean Duusaert, et aboutissant par derrière sur une place, « *uutecomme op eene plaetse* ». La dite maison vendue, grevée d'un cens foncier de dix gros l'an au profit de la ville ².

Emplacement n° VI, à la droite du n° V.

Année 1582. Registre aux censives de la ville de Gand. Mention que par lettres du 3 septembre 1511 a été accordée l'érection d'un mur sur le coin du « *lynwaet rync* ». « *utzette van eenen carreel up den houck van den lynwaet rync* », moyennant un cens foncier de six gros l'an au profit de la ville ³.

Année 1582. Registre terrier des francs-biens de Gand. Mention que vers le milieu du XVI^e siècle, Martin van Eiste est devenu propriétaire par achat envers Charles Losschaert, d'une maison, franc-bien, située près le marché du vendredi, avec une issue sur le côté dans le « *lynwaet rync* », formant le coin du dit « *lynwaet rync* », « *ter zyden uutcommende in den lynwaet rync, thouchuus wezende van den zelven lynwaet rync* », avoisinant par son front d'un côté la maison de Gilles Ghiselin, et d'autre côté et par derrière celle de Jean Duusaert. Ladite maison vendue, grevée de six gros l'an au profit de la ville, pour

¹ Arch. commun. précitées. *Reg. censives susdites*, n° 1582, f° 2, v°.

² Id. *Register acten, contracten*, Ghedeele, n° 1595-96, f° 148 v°.

³ Id. *Registre censives susdites*, n° 1582.

l'établissement d'un mur, « ter causen van tuutstellen van eenen muur ¹. »

2 septembre 1592. devant échevins des parchons de Gand. Vente par Joachim Wauters à Nicolas Gillis. d'une maison et héritage, franc-bien, situés sur le marché du vendredi, tenant au « *lynwaet rync* », d'un côté, à la maison de la veuve de Gilles Ghyselins d'autre côté, et par derrière aboutissant contre la maison de Liévin van Belleghem, la dite maison vendue, grevée de la rente sus-mentionnée ².

12 janvier 1616, devant mêmes échevins. Vente par François Polly à Nicolas Gilles, fils de Gilles, d'une maison et héritage, franc-bien, situés sur le marché du vendredi, tenant le coin du « *lynwaet rync* », « *haudende den houck van den lynwaet rync* », à côté de celle de François Polly, laquelle maison vendue est grevée de la rente foncière sus-mentionnée, et s'appelle « *de drie zwaenkens* » ³.

Emplacements divers dont la situation n'est pas clairement indiquée.

23 octobre 1436, devant échevins des parchons de Gand. État de biens des enfants issus de Liévin de Hertoghe dit van Kets et de défunte Marie van der Eecken, son épouse, où se voit qu'aux dits enfants appartenaient :

1^o La moitié d'une maison où mourut leur mère, située près du marché du vendredi dans le « *lynwaet rync* », voisine de celle de la veuve van Meessene, la dite maison

¹ Arch. communales précitées. *Registre dit « Grooten boeck vry huus vry erve*, f^o 825.

² Arch. commun. précitées. *Register vry huus vry erve*, a^o 1569-1598, f^o 198.

³ Arch. commun. précitées. *Register vry huus vry erve*, a^o 1614-20, f^o 59, v^o.

habitée par leur père, et chargée au profit de divers de quinze gros de rente foncière l'an.

2^o La douzième partie d'une maison située comme ci-dessus, entre celles de la veuve van Meessene d'un côté, et de la veuve van der Muelen d'autre côté, grevée de trois esc. huit den. de gros de rente foncière l'an ¹.

3 octobre 1440, devant mêmes échevins. État de biens des enfants issus de Guillaume Baert et défunte Élisabeth van Mossevelde, son épouse, fille d'Arnould, où se voit qu'aux dits enfants et à leur père appartenait, par moitié, une maison moins la sixième partie, située dans le « *lynwaet rync* » près du marché du vendredi, maison dans laquelle ils demeuraient ².

28 mars 1456 (v. s.), devant mêmes échevins. État de biens des enfants de défunt Liévin de Hertoghe dit van Kets et de Barbe van Hecke, où se voit qu'aux dits enfants et à leur mère appartenait par moitié la douzième partie d'une maison située à l'extérieur dans le « *lynwaet rync* » au marché du vendredi, « *staende buten in den lynwaet rync an de vrindachmaeret* », maison dans laquelle demeurait Guillaume Baers ³.

31 janvier 1461 (v. s.), devant mêmes échevins. État de biens des enfants issus de Guillaume Baes et d'Élisabeth van Mossevelde et Jeanne Scaeps, ses épouses en 1^{res} et 2^{des} noces, où se voit qu'aux dits enfants appartenait une part dans une maison située dans le « *lynwaet rync* », sur le marché du vendredi, dans laquelle mourut leur père ⁴.

¹ Arch. commun. précitées. *Register staeten*, n^o 1456-57, f^o 13.

² Id. Ibid., n^o 1440-41, f^o 9 v^o.

³ Id. Ibid., n^o 1455-56, f^o 313.

⁴ Id. Ibid., n^o 1450-61, f^o 53.

*Emplacement du groupe de maisons ci-derant
nommé « den Teerline. »*

Registre. « Redditus capituli Eccl. beate Pharaïldis, Gandensis, a^o 1385 », et années suivantes. Mention d'un fonds situé sur le marché du vendredi, près le cimetière Saint-Jacques, grevé d'une rente foncière de 26 livres, 3 deniers parisis l'an au profit dudit chapitre, duquel fonds, Everdey Valke en 1385, et ensuite Gheerem Bloume et son épouse étaient les propriétaires successifs. « Super forum ven(er)is et juxta atrium sancti Jacobi ». — « Assignatum super fundum theutonice appellatum *den teerlyne* », — « Everdey Valke », — « Gheerem Bloume et uxor », — « 26 lib. 3 d. par. »¹.

12 septembre 1386, devant échevins des consaux de Gand. Vente par Gheerem ser Sanders, — apparemment alias Bloume, — à Guillaume Emeric dit de Pottere, de plusieurs rentes foncières, entre autres une de quatre deniers parisis l'an, assignée sur le terrain où sont situées les habitations dites « *den teerline* » au marché du vendredi, terrain qui était auparavant la propriété de François Scaeps².

13 août 1394, devant mêmes échevins. Gheerem Bloume, propriétaire du « *Teerlinghe* » au marché du vendredi, grevé d'une rente foncière de 26 livres 3 deniers parisis l'an, au profit du chapitre de Sainte-Pharaïlde à Gand, la dite rente provenant de la donation faite autrefois par Michel van den Manhaghe alias Inlaetsmet à l'église dudit chapitre pour la célébration de son anniversaire, reconnaît que cette rente appartient réellement à cette église, et que depuis longtemps il y est satisfait³.

¹ Archives communales précitées. *Registre susdit*, f^o 1 v^o.

² Id. *Jaer register*, a^o 1386-87, f^o 4.

³ Id. *Ibid.*, a^o 1393-94, f^o 77 v^o.

14 juin 1417, devant échevins des parchons de Gaud. État de biens des enfants de Gilbert Scaeps, défunt, et de Christine de Rekenaere, son épouse, remariée avec Henri Tsobbele, où se voit que ces enfants avaient une part, dans quatorze maisons nommées « *den theerline* », situées au marché du vendredi, à front du marché au cuir « *de ledermaeret* », et jusqu'au cimetière Saint-Jacques, « *omme streckende tote sente Jacops kerchove* » ¹.

8 juillet 1417, devant mêmes échevins. Consentement par ces échevins, en qualité de chefs-tuteurs des enfants Scaeps susdits, à la vente de la part leur appartenant, — laquelle est la moitié, — de quatorze habitations avec toutes leurs dépendances situées côte à côte au marché du vendredi, depuis la maison du coin au marché aux toiles, « *an de lynwaet maeret* », jusqu'à la maison du coin qu'on appelle « *de wulf* », et depuis ce point jusqu'au cimetière Saint-Jacques, avec les habitations y appartenant sises sur le cimetière, les dites demeures vendues nommées « *den Teerline* » ².

2 août 1440, devant mêmes échevins. Liquidation, etc., entre Pierre Doedins et Catherine Doedins, épouse d'Allard de Leenheere, enfants et héritiers d'Henri Doedins, où se voit qu'au dit Pierre est attribuée la part qui était succédée à sa dite sœur dans toutes les maisons nommées « *den Terline* », au marché du vendredi ³.

6 mars 1455, devant mêmes échevins. Vente par André Betsoens à Marguerite Doykins, veuve de François van de Velde, d'une certaine part, « *talf vierendeel twelke es een achste deel een tweeffste deel min in de heelt* », des maisons dites « *den Terlync* », situées près du cimetière Saint-Jacques et du marché du vendredi ⁴.

¹ Arch. communales précitées. *Register stacten*, a^o 1416-17, f^o 61.

² Id. Ibid., a^o 1416-17, f^o 58.

³ Id. Ibid., a^o 1439-40, f^o 111.

⁴ Id. Ibid., a^o 1455-56, f^o 175 v^o.

20 mars 1455, devant échevins des consaux de Gand. Jean van den Hulse, fils de Thiery, constitue une rente à vie, au profit de Sohier Goethals, fils de Sohier, épicier, et d'Elisabeth uten Berghe, son épouse, laquelle rente il assigne sur sa part de quinze maisons situées sous un toit et nommées « *den teerlinc* » au marché du vendredi, etc., etc. « van 15 huusen onder een dac beghinnende over den houc van den lynwaet ringhe an de vrindachmaerct streckende tot up sente Jacops kerchof, gheheeten den teerlinc, metter plaetse ende datter toebehoort¹. »

17 avril 1456, devant échevins des parchons de Gand. Etat de biens de Livine van der Haghe, fille de Gilles et de Marguerite van der Beke, où se voit que le quart de seize maisons nommées « *den teerlinc*, » situées au marché du vendredi près du « *lynwaetringhe*, » appartient à cet enfant mineur².

21 janvier 1461 (v. s.), devant mêmes échevins, où se voit qu'à Jean van den Hulse et ses enfants procréés avec Elisabeth van calays, sa défunte femme, appartenait une part dans quatorze maisons situées dans le « *Teerlinc*, » au marché du vendredi, depuis le « *lynwaet Rync* » et circulairement jusqu'au cimetière saint-Jacques, « ende also homme gaende toot an sente Jacops kerchof³. »

29 juin 1482, devant mêmes échevins où est dit : « vijfthien huusen ende steden staende up de vriendachmaerct an sente Jacops kerchof, uut ende ancommende tusschen den lynwaet Rync ende den guldin strate, deen an dander wesende, al onder een dac⁴. »

9 mars 1486 (v. s.), devant mêmes échevins où est dit : « de

¹ Arch. communales précitées. *Jaer register*, n° 1455-56, f° 66 v°.

² Id. *Register staeten*, n° 1455-56, f° 271.

³ Id. *Ibid.*, n° 1461-62, f° 45.

⁴ Id. *Ibid.*, n° 1481-82, f° 106 v°.

vyffthien huusen gheheeten den teerlync an de vriendachmaerct ¹. »

31 janvier 1486, devant échevins de la keure de Gand. Vente par Georges van de Velde, chapelier, à Henri de Meetz, sabotier, « *pattynmaker*, » en sa qualité de père et tuteur des enfants qu'il a procréés avec Elisabeth Coolins, son épouse en 1^{es} noces, de certaine part d'un carré de maisons « *eenen terlync van huusen*, » situé au marché du vendredi côte à côte sous un toit, dont les autres parts du dit « *Terelinghe* » et maisons appartiennent à Jacques Heyman, Jean van Leyns, Catherine van de Velde, fille de Pierre, Nicolas Neyt, et Philippe van Westhause ².

24 septembre 1495, devant mêmes échevins. Vente par Jacques Heyman à Jacques de Ruede, de sa part du carré de maisons « *den theerlinghe van huusinghen met ghelyken deele van alle haeren toebehoorten, ghestaen ende gheleghen van an den lynwaet Rync alzo streckende langhs der vryndachmaerct daer ment heet de vlasmaerct ter gulde strate waert, ende lancx der gulden strate alzo streckende up sente Jacobs kerchof tot achter an thuus van lieven tsneys*, » maisons dont les autres parts appartiennent à Jean van Leyns, Henri de Mets, Jean de Mets, Philippe Diericx et Lievin de Smet ³.

24 juin 1497, devant mêmes échevins. Jacques Heyman, Henri de Mets, Jean de Mets fils d'Henri, Jean van Leyns fils de Justaes bâtard, Lievin de Smet, Philippe Diericx et Jean van Ruede, tous ayants droits « *alle gherecht*, » dans les maisons sises et situées dans le theerlync « *streckende van an den lynwaet Rync an de vriendach maerct tot an ende up sente Jacops kerchof zom meer zom myn zom vele zom lettele*, » s'engagent à se rendre réciproquement bon

¹ Arch. commun. précitées. *Register staeten*, n^o 1486-87, rolle f^o 10.

² Id. *Jaer register*, n^o 1486-87, f^o 92.

³ Id. *Ibid.*, n^o 1495-96, f^o 10 v^o.

compte, témoignage et reliquat, dans le délai de quatorze jours, de toute maniance, perception, gouverne et recette, que chacun d'eux a eue depuis huit ou neuf années, du chef de location, etc., des maisons du même « *theerlynghe*, » et après décompte des rentes, frais de réparations, etc. etc., à se payer l'un l'autre, chacun d'après sa part de propriété dans le dit « *theerlync* ¹. »

9 avril 1505 av. p. Devant mêmes échevins. Adhéritement par Jean de Ruede, d'une part des maisons « *Theerlinghe* » et habitations, franc-bien, tel que le dit « *terlinc* » est situé, « *metten oostende an sente Jacobs kerchof, metten westende an de vrydachmaeret, metten noorteynde in de gulde strate, ende metten suutsyde an den lynwaet rync,* » la dite part antérieurement possédée par Jean van Leyns, fils de Justaes, bâtard, et ensuite par Gérard Scauvlieghe fils de Sohier ².

6 mars 1506 (v. s.), devant mêmes échevins. Adhéritement par Jean de Muldere et Jeanne Biestman son épouse, d'une maison et ses dépendances antérieurement possédées par Jean de Ruede, situées dans le « *theerlync* » de maisons, franc-bien, sises au marché du vendredi, étant la maison du coin du même « *Teerlinghe* » ayant sa sortie par devant dans le « *lynwaet Rync* » entre la maison de Philippe Diericx d'un côté, et une ruelle conduisant vers le cimetièrre Saint-Jacques d'autre côté, aboutissant par derrière jusqu'à la maison de Jean de Ruede et de feu Henri de Mets. Il est dit que les dits époux par suite de cet achat, ont droit à la place « *in de plaetse* » située derrière leur acquisition, comme les autres propriétaires de maisons du même « *theerlinghe* ³ ».

3 août 1507. Devant mêmes échevins. Vente par Philippe

¹ Arch. communales précitées. *Jaer register*, a^o 1496-97, f^o 131.

² Id. Ibid., a^o 1505-06, f^o 64.

³ Id. Ibid., a^o 1506-1507, f^o 69.

Diericx, fils de Lievin, à maître Jean Evelhooghe, docteur en médecine, d'une rente rédimible avec assignation sur ses deux maisons situées dans le « *theerlync* » au marché du vendredi « *te voorhoofde deen nevens dandre, achtre commende an sente Jacops kerchof, den lynwaet Rync daer neffens streckende an deen zyde, ende de ghulde strate strekende an dander, den gheelen theerlync vry huus ende erre zynde*¹. »

20 avril 1540 (v. s.), devant échevins des parchons de Gand. Vente par Lievin Biestman, prêtre paroissial de l'une portion de l'église saint-Jacques, et par Baudouin Sturte-waghene en qualité de tuteur de Cornélie et Livine Biestman, enfants de Louis, à Michel Adriaens, oncle des dits vendeurs à cause de sa femme, des deux tiers de la maison et héritage où il habite et dont l'autre tiers lui appartient, maison sise dans le coin « *in den houc,* » du « *lynwaetrync* » près du marché du vendredi, et grevée de 11 gros de rente foncière et perpétuelle l'an au profit de la ville².

Le lecteur auquel nous avons imposé la lecture assez aride des pièces nécessaires pour établir notre thèse, nous saura gré de noter quelques particularités peu connues que certains autres bâtiments et lieux du Marché du vendredi présentent. Occupons-nous d'abord du bâtiment appelé « *Tooghuus* » que divers documents signalent comme suit :

En 1438. « *Super forum ven(er)is. Thuus daer men huut pleecht te toeghene ter maerct,* » appartenant à « *Raesse de Oudenaerde*³. »

¹ Arch. communales précitées. *Jaer register*, a° 1506-07. f° 109, v°.

² Id. *Register staeten*, a° 1524-25, f° 36.

³ Arch. communales précitées. *Registre Redditus capituli Eccl. beate Pharaïldis*, cité ci-avant, f° 9 v°.

En 1445. « den toonhuuse¹. »

En 1583. « Eenen hauten ghevel naest den arent, ghe-naemt het hoochuus². »

En 1606. « den hoochuys up de vrydachmaerct... met zulk recht ende actie van 20 sc. gr. tsjaers die dese stede jaerlycs betaelt ten respecte dat mynen heere schepenen van der keure int zelve huys syn houdende huerliedere vergade-ringhe telcker Justicie up de vrydachmaerct³. »

Le dit *Tooghuus* était aussi nommé la maison du coin, « *het Toechhuus*, » « *Toechhuus*, » « *Toochhuus*, » et autres variantes, parce que, empiétant légèrement sur la place, elle formait le coin avancé d'une ruelle, « *steghe*, » qui était située à sa droite, ruelle dont l'autre coin était en 1428 occupé par un fonds-bâti, alors récemment incendié⁴.

¹ Arch. communales précitées. *Register staeten*, n° 1445-46, f° 79 v°.

² Arch. de l'État à Gand. *Register Rente bouck van het capittel van Sente Pharailde*, n° 1550, f° 53.

³ Arch. communales précitées. *Register acten, contracten*, Ghe-deele. n° 1599-1600, f° 125 v°, 8 meye 1606.

⁴ Arch. communales précitées. *Reg. stads rekenynghe*, n° 1417-18, f° 222 v°. — « Huutghegheven de cost... an de duere die de stede sculdich es te makene by den toechhuusse an de vriendachmaerct... », — n° 1432-33, f° 329. « Huutghegheven... an eenen muer ant hoeghuus... » *Register staeten*, 1428-29, n° f° 49 : « Eenen huus an de vrindachmaert twelcke es toechhuus daer race van Audenaerde den houden in woont. »

« Een huus achter den voorseyden huus, uute commende in de onderstrate... »

« Een behuurde stede an de vrindachmaerct... daer Lieven van Audenaerde in woent... »

« Een verberende hofstede an de vrindachmaerct, naest Lieven van Audenaerde voorseyd, ende es den anderen houc van der steghe..... »

Ce fonds-bâti incendié, « eene plecke van erve ghelegghen an de vrindachmaerct ende es een ydel hofstede streckende nallinc eenen straetkine nefens den huus dat wylen toebehoorde Lieven van Audenaerde », fut vendu le 6 décembre 1436, avec les curieuses stipulations que voici : « voort es besprec ende voerwaerde waert zo dat de voornoemde Jacop (Stommelin, acquéreur du fonds) of yeman van zynen weghe up de vorsejde hoofstede int rumene van den steenen ofte int bezoucken van der fondacien bevonde eenich goud, zelve, ofte ghemunte penninghen, dat daer of de voornoemde Jacop hebben ende behouden zal deen heeltscheede ende al de voornoemde vercoopers evenghelyc dander heelt, boven desen es in de voornoemde voerwaerde noch begrepen als van der beloften die den voornoemden Jacop voortyts ghedaen was van den huus dat hy nu besit, de vornoemde vercoopers toebehorende, van dat men hem vier huusekins daer achter afghebroken zoude hebben ende plaetse ghemaect theenen lochtinghe, voort eenen muer ghedaen metsen lanx der straten, ende doen maken een houchuus ende een waerderuebe, dat van deser zelve beloften de vornoemde vercoopers onghhouden zullen wesen ende bliven jeghen den vornoemde Jacoppe den termyn die hy van den vornoemden huus van der hueringhen ghedaen heeft gheduerende... » ¹.

La ruelle « *straetkin* », « *steghe* », dont il

¹ Archives commun. précitées. *Register staeten*, n^o 1436-37, f^o 27.

s'agit, existait évidemment à l'endroit actuellement occupé par le couloir latéral de la maison n° 19, qui forme encore un coin sur la place marché du vendredi. C'était sans doute la même que celle nommée « *Sersycstraetkin* », qui se trouvait dans la « *Onderstraete* », derrière le « *Pauwinnesteen* » au coin de la rue longue Monnaie¹, et, sur son parcours que derrière le « *Tooghhuus* » — « *bachten den Tooghhuus* » — fut tué Daniel van Zeveren, deuxième échevin des consaux de Gand, pendant la prise d'armes de

¹ Arch. communales précitées. *Registre Redditus* précité, f° 14. « In den hongherstrate, assignatum super III cameras, van « eenen steegheskin bachten der paeuhinnensteen... »

Register staeten, a° 1438-39, f° 122, 3 july 1439. « Item, daer naest een poortkyn met drye cleenen huusekins daer toebehoorende... toebehoorende Lysbette Stocmans, weduwe van Jan van den Sieghele. ende hare vyf minderjarige kinderen. » — « Item, een huus ende stede in de onderstrate thenden den pauwinne steene, met eenen lochtinghe achter daer toebehoorende... »

Register staeten, a° 1444-46, f° 58, 15 july 1445. — Verkoop door Lysbette Stocmans voornoemt, over haer ende haere kinderen, aen Jan Spielghe, zwartledertauwer, van « eene behuuse stede, met alle den ghelaghen ende met ssycstraetkine, ende den cleinen huusekine der in staende, den lochtinc hooc der in begrepen, met 6 lib. 5 sc. 9 den. par. diverssche heeren jaerliex der huut gaende, staende in de onderstrate tusschen den pauwinne steene an deen zyde ende den cleinen huusen toebehoorende de cuipers huus over dander zyde... »

Register schepenen van ghedeele, a° 1526-27, f° 44, « huus ghe-noempt den pauwinnesteen... » — « drie huusekins staende in de onderstrate voornoemt streckende an den muer van den voornoemden huuse den pauwinnesteen... », — « huus ende stede met alle zyden toebehoorten wesende een loone met eenen ghanghe uitcommende in de donderstrate, ghehuust an deen zyde Jan van den Hecke, ende an den ganc, de hoyrie van Lauwereins van der Straten... »

trois jours, qui eut lieu en cette ville au mois d'août de l'année 1430, alors que furent aussi tués Josse Haesbeyt, devant la maison des tanneurs, et Jean Boele, chef-doyen des métiers, avec son varlet, près de la maison « *den Hellem* » aussi « *Helm* », auberge qui était située à côté de la maison « *den Pollepele* » ¹, et sur la gauche du « *lammerwerkershuus* ».

La « *Sersyestraetken* » doit être distinguée d'une autre ruelle, dite « *Arkins* », qui était située aussi au côté ouest de la place Marché du vendredi, vers la *Wandelsteghe* ², peut-être au point actuellement occupé par la maison n° 51 et avec issue

¹ Arch. communales précitées. *Register schepenbouck*, n° 262^B sub a° 1431.

Arch. communales précitées. *Register staeten*, a° 1453-54, f° 65 v°, huus ghestaen ende gheleghen an de vridachmaerct tusschen de weduwe Wilem Shonts huus an deen zyde, ende de heerberghe gheheeten den hellem, daer de weduwe Jans van Peteghem in woont an dandre zyde, toebehoorende Beatrice van Heerenbodeghem, wettelike wive was van Lieven Denys, ende hare kinderen. — *Register staeten*, a° 1462-63, p. 115, huus ende stede staende an de vriendachmaerct gheheten den helm, Gillis Ghevaert ghehuust an deen zyde, ende den huuse gheheeten den pollepele, toebehoorende Francoys dinghelsche staende an dander zyde.

² Archives de l'église Saint-Jacques à Gand. *Bouck van den goede binnen ende buyten Ghend toebehoorende den cotidiaenen van S^t Jacobs kerke*, a° 1424-92, f° 62, a° 1418, huus an de vridachmaerct (naest den bouck van der wandelsteghe ghenamt twiltverken) uutcomende met eenen duerganc in de onderstrate.

Arch. communales précitées, a° 1519-20, f° 32 v°. Een groot huus ende stede toebehoorende Lambrecht van Conynedone, staende up de vridachmaerct, Jan de Moor, filius Lievens, aen deen zyde ghehuust, ende den bouck van den straetken arkins an dandere zyde. — Een cleenen huuse achter tvoorseide groot huus streckende in de wandelsteghe, ooc toebehoorende den voornoemden Lambrecht.

dans la rue Basse, là où existe encore à la maison n° 19 certaine impasse clôturée avec une porte cochère.

Il importe de ne pas confondre la maison « toechuus » dont il est question ci-avant, avec le bâtiment autrefois nommé « *den grooten houchuuse* »¹, ou « *grooten steen* », qui formait sans doute vers la « *suivelsteghe* » un coin sur la place, lequel « *grooten houchuuse* » s'appelait aussi « *de slypmakersteen* »².

Nous noterons encore que sur la dite place existaient aussi, au-delà du *Tooghuus*, près de la rue Longue monnaie, dès 1303, le bâtiment nommé « *lynmakersteen* » (aussi) « *lyndrayersteen* », sous lequel se vendaient alors les cordes³, et qui déjà en 1522 était transformé en deux maison, l'une dite « *de Sterre* », avec deux caves, et l'autre « *de Rooze* »⁴, et ensuite au-delà de la dite rue, en 1377, certain endroit nommé « *Rugghestuulshaerd* », qui probablement n'était autre

¹ Archives communales précitées. *Register staeten*, a° 1439-40, f° 21, opdrach door de hoys van Jan van Balau, filius Olivier, aen n. . . ., van de heeltscheede van een huus ende stede staende an de vriedachmaeret, tusschen den grooten houchuuse (aussi) den grooten steen toebehoorende den hoys van miere vrouwen van der Moure.

² Archives communales susdites. *Register staeten*, a° 1432-33, f° 105 v°, huus ghestaen ende gheleghen au de vrindachmaeret tusschen den steen gheheeten slypmakersteen an deen zyde, ende Jans van Balau huus an dander zyde.

³ Arch. de l'église Saint-Jacques à Gand. *Bouck van den goede der cotidiaenen van S^t Jacobs kerke*, a° 1424-92, f° 52. — Arch. communales de Gand. *Register staeten*, a° 1522-23, f° 67.

⁴ Arch. communales de Gand. *Register staeten*, a° 1571-72, f° 112.

que le lieu connu sous la dénomination « *wannekens aerde* ».... « An den haerd die men heet Rugghestuulshaerd up de erve daer de bruerie up staet die men heet te wannekins, jeghens de langhe munte, die nu besit Jan Wasselins. A^o 1377 ¹. »

Pour clore ces notes, ajoutons que l'allégation si vivement combattue du savant historien Diericx au sujet du bâtiment de la ci-devant maison des tanneurs, présente indéniablement un certain fonds de vérité ².

Ainsi il est constant, qu'à l'instar de la commune de Gand, qui de temps immémorial avait à la maison échevinale son « *Collatie zolder* », — local planchéié où se tenaient les assemblées de la collace communale, — le métier des tanneurs avait une salle de réunion, son « *zolder* », où non seulement se faisait l'élection périodique des doyen et jurés, mais aussi se tenaient les collaces et autres assemblées. On peut considérer comme établi que ce fut presque toujours sur le marché du vendredi, conséquemment dans la maison des tanneurs et même dans les auberges circonvoisines, qu'eurent lieu les réunions, prises d'armes et manifestations tumultueuses des corps de métiers, auxquelles Charles-Quint, par sa nouvelle ordonnance aux Gantois, s'efforça de couper court.

Au surplus, il est incontestable que la maison des tanneurs, grâce à son excellente situation et

¹ Archives de l'église Saint-Jacques et *Bouck* précités, f^o 66.

² Dégagé de son astérisque évidemment mal appliqué. T. 2, p. 139.

à la distribution de ses spacieux locaux, convenait parfaitement pour toutes espèces de réunions, même en temps de festivité. Ce qui le prouve à suffisance, c'est que le vieil édifice fut choisi par le magistrat gantois pour offrir un banquet à la date du 4 juillet 1518, à l'archiduchesse de Savoie, à don Ferdinand, frère du roi de Castille, et à beaucoup d'autres personnages, de passage en la dite ville, « in den huddevettershuus daer zy zaghen incommen mynen heere sente Lieven ». Il y a lieu de croire que cette fête fut, par sa somptuosité, digne des augustes visiteurs et de la fière et riche commune de Gand. Nous ne nous contenterons pas d'en appeler à cet égard aux traditions constantes de l'édilité gantoise, les comptes de ce banquet nous ont été conservés, ils se montent à 76 livres de gros ou environ¹, somme considérable pour l'époque.

Gand, le 5 septembre 1884.

F. VAN DEN BEMDEN.

¹ Arch. communales précitées. *Register stads rekeninghe*, n^o 1517-1518, f^o 102 v^o et 104. « Item, betaelt ter causen van den bancquette by der stede ghesconcken den 4^o in julio lestleden hoghen ende moghende prinsesse mer vrouwe der douaigiere hertoghinne van Savoyen ende domp Ferdinandus, broeder van ons g. h. den coninc van Castillien, ende veel meer ander moghende heeren ende vrouwen, up den huddevettershuus daer zy zaghen incommen myn heere sente Lieven, naer tverclaers van de ordonnance van scepenen. » 1^o 28 sc. gr., 2^o 75 lib. 10 sc. 5 d. gr.

UN ADMINISTRATEUR AU TEMPS DE LOUIS XIV¹.



XI (*Suite*).

Robertot ne fut pas le seul magistrat qui prit une part active aux opérations militaires des Français dans les Pays-Bas. Cinquante ans plus tard, un conseiller au Parlement de Flandre, Le Febvre d'Orval², entretenait une correspondance active avec le ministre de la guerre Voisin et donna le plan de la campagne qui aboutit, en 1712, à la prise de Denain. Plus favorisé que son prédécesseur, il reçut une récompense en rapport avec l'importance du service qu'il avait rendu, par sa double nomination de premier président au conseil de Hainaut, avec 3,000 livres de gages annuels, et de « commissaire à la demande de l'aide de

¹ Suite. Voir *Message des sciences historiques*, 3^e livraison, 1884, p. 327.

² Un savant magistrat douaisien, dont la science déplore la perte, M. Aug. Preux, a remis en lumière les services de ce personnage mentionnés du reste par Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, en publiant la *Correspondance de M. Le Febvre d'Orval avec M^{rs} de Chamillart et Voisin*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Boulogne. Douai Crispin, 1875, in-8^o.

Valenciennes, » et plus tard par celle de conseiller au Grand Conseil.

Appelé par ses nouvelles fonctions à parcourir tout le pays occupé par l'armée, tant pour y organiser le service que pour se procurer le blé et la farine qui lui étaient nécessaires, Robertot va être chargé de diverses missions et devenir de plus en plus un agent politique. Aussi, croyons-nous rendre plus facile la suite de ce récit, par la division en deux chapitres de l'étude des faits qui se passèrent pendant l'hiver de 1659, examinant dans celui-ci les voyages qu'il fut appelé à faire, et réservant pour le suivant l'histoire des incidents dont Ypres fut le théâtre jusqu'à l'armistice.

C'est à Gravelines que nous allons d'abord accompagner Robertot, et bien qu'y passant seulement quelques heures pour se rendre à Dunkerque, il emploie une partie du jour de l'an à écrire au Cardinal.

A peine arrivé dans cette dernière ville, il se trouve obligé de s'occuper simultanément du soin de surveiller le débarquement et l'envoi en Flandre des recrues destinées à combler les vides que la guerre avait faits dans les régiments français, de réunir les blés nécessaires à la confection du pain des troupes, objet principal de sa mission actuelle, de faire transporter les munitions et notamment la poudre que l'on prenait à Dieppe et qui était apportée sur des navires auxquels il était nécessaire de donner pour escorte des vaisseaux de guerre; de plus, il doit presser l'achèvement de la frégate armée par ordre du Cardinal dans le port

de Dunkerque. Ce sont autant de points que nous traiterons successivement, en extrayant les détails qui les concernent des dépêches de Robertot.

Nous ajouterons à ces divers objets l'enquête qu'il crût devoir prescrire sur les difficultés soulevées par la prestation du serment de fidélité à l'Angleterre réclamée des ecclésiastiques de Dunkerque, et nous terminerons en donnant, d'après sa correspondance, un certain nombre de renseignements sur la situation politique des Anglais dans cette ville et sur quelques faits concernant la Flandre et qui étaient de nature à intéresser le Ministre.

A la fin de décembre 1659, Turenne ayant reçu avis de l'arrivée dans ce port d'un navire venant de Brouage, chargé de recrues pour les régiments du Cardinal et de farines pour les approvisionnements, envoya Robertot pour présider au débarquement et lever, par sa présence, les difficultés que les autorités anglaises pourraient susciter à ce double propos. Le Maréchal l'annonce à Mazarin dans une lettre du 3 janvier 1659 :

J'ai eu nouvelles comme les quatre cens hommes de Brouage sont arrivés à Mardick. J'y ai envoyé Robertot, pour cette farine qui est venue en même temps.

Une dépêche de Talon au Cardinal, du 1^{er}, mentionnait de même l'arrivée du vaisseau de Brouage et le départ de Robertot; et il n'était pas jusqu'à Lange qui ne prit à son tour la plume :

« M^r Robertot parti per la fossa di Mardick per la farina. »

Mais, de toutes ces correspondances, la plus intéressante est celle que, de Gravelines, le 1^{er} janvier, Robertot adresse au Cardinal :

Robertot à Mazarin.

Gravelines, 1^{er} janvier 1659.

Monseigneur, M^r de Turenne ayant jugé à propos de m'envoyer à Dunkerque, pour recevoir les farines, qui sont arrivées de Brouage, je n'en ai trouvé que soixante tonnes dans le vaisseau qui a amené les 426 soldats. Je les ai fait apporter à Gravelines où il n'y a aucune provision. Il est à propos d'en garnir cette place, parce que les bourgeois n'en sont pas garnis.

.
L'on aura donné avis à V. E. des tempestes qu'ont souffert, pendant 30 jours, les 426 soldats [qui] sont arrivés à la fosse de Mardick, mais si incommodés de maladies, qu'il en est mort beaucoup après le débarquement. Il importe que M. de Terron¹ envoie et donne un ordre à celui qui aura la conduite des autres soldats que V. E. doit encore faire venir. M^r le Comte de Schomberg, ou celui qui commande en son absence, a besoin de les voir, car, autrement, l'inconvénient qui est arrivé la première fois, arrivera encore à l'advenir. Le malheur a voulu que le Comte de Schomberg ait été à Ypres, lorsque le dernier vaisseau de soldats est arrivé à la fosse et c'est ce qui a retardé le débarquement, par l'ordre du S^r de Terron. Il priera M^r le Comte de Schomberg, ou celui qui commande en son absence, d'envoyer une escorte pour les conduire à Bergues, afin d'empescher que les Anglois, en

¹ Colbert de Terron, dont nous avons déjà parlé, était intendant de Mazarin, dans le gouvernement de Brouage, où avaient été levées les recrues, qui arrivaient en si piteux état.

passant par Dunquerque, n'en puissent retenir, car ils en ont pris plusieurs. J'en parleray à M^r l'Ambassadeur ¹, qui est de retour d'Angleterre, de la part de V. E., pour nous les faire rendre. L'on m'a dit qu'il avoit apporté d'Angleterre les arrérages qu'on devoit à la garnison de Dunquerque ².

.

Le malheureux événement arrivé au convoi venant de Brouage nous est raconté avec plus de détails dans une lettre du Cardinal à Colbert :

De Roanne, le 18 janvier 1659.

On me mande qu'il n'y a que 170 des soldats venus de Brouage en état de servir et 126 malades à l'hospital, la plupart les pieds gelés et qui ne sçauroient servir de plus de deux mois, que le reste est mort misérablement par le peu de soin qu'on en a pris, qu'on ne leur a donné pendant un mois qu'ils ont esté sur mer que du biscuit et de l'eau, qu'on les a fait demeurer dix jours à la fosse de Mardick, les pouvant débarquer d'abord et mener à Bergue où on leur auroit donné subsistance, que M^r Lockart mesme le leur avoit offert, de son propre mouvement, par pitié. Que, les voulant mener tout d'une traite à Gravelines, il en étoit demeuré plus de 70 malades par les chemins, dont, le lendemain, il y en avoit 65 de morts, et qu'enfin ils étoient arrivés sans habits, sans souliers, sans mousquets, sans espées. Cependant, vous savez que ce que j'avois le plus recommandé, c'étoit qu'à leur embarquement on les mit en état de pouvoir supporter la rigueur du froid, et qu'on prist bien soin de les conserver. C'est un malheur dont

¹ Lord Lockhart.

² Un passage de la lettre du 10 janvier fait connaître que les deux tiers de la solde venaient d'être payés.

je suis d'autant plus fâché qu'il est à craindre que cela ne rende à l'advenir plus difficile de semblables levées.

MAZARIN.

Le même jour, il écrivait à Robertot et y consacrait aussi un passage ainsi conçu :

.
J'ai reçu votre lettre du 1^{er} de ce mois. Je suis bien fâché du malheur arrivé aux soldats de Brouage; il faudra en prendre plus de soin et donner meilleur ordre à l'advenir. Vous me ferez plaisir de demander de ma part à M^r l'Ambassadeur Lockart ceux qu'on sçaura être demeurez à Dunquerque et je m'asseure qu'il les fera rendre aussitôt.
.

Viennent ensuite dans la même lettre des recommandations qui montrent avec quelle minutie, de près comme de loin, le Cardinal s'occupait de tous les détails de l'administration :

Adressez-vous au S^r Talon pour la dépesche des voitures de grains et de farines; je donnerai ordre à votre subsistance aussitôt que je serai arrivé à Paris.

Dans une autre dépêche, du 10 janvier 1659, Robertot rend compte à Mazarin de ce qu'il a fait depuis son arrivée à Dunkerque. Après l'avoir entretenu de la frégate, dont nous parlerons plus loin, et des travaux qui y étaient exécutés, il aborde les différents objets de sa mission et termine par un exposé des incidents auxquels avait donné lieu la

prestation de serment à l'Angleterre de la part des ecclésiastiques de Dunkerque :

10 janvier 1659.

.
Je reste à Dunquerque pour attendre la poudre et la faire passer de toute diligence à Ypres, suivant l'ordre que m'en a donné Mr de Turenne. Son Altesse avoit despéché le Sr du Lion à Abbeville, où estoit demeurée ladite poudre. En passant à Calais, il demanda à Mr de Courtebonne ¹ la frégate de Mr le Conte de Charost ². Il la lui promist. Le Sr du Lion a fait charger en deux ballandes les 60 [milliers] de poudre, que V. E. avoit fait partir d'Amiens il y a longtemps. Elles sont à St-Valeri. Le Sr du Lion, étant de retour à Dunquerque, n'a pu avoir la frégate, ce qui l'a obligé de venir à Dunquerque. M. l'Ambassadeur, à la première prière que nous lui avons faite, nous a accordé une frégate pour le convoi de ces poudres. J'ai obligé le dit Sr du Lion de s'embarquer dans le bateau que Son Excellence a despéché exprès aux Dunes pour avoir une frégate, car il n'y en avoit pas pour lors à la coste de Dunquerque. Le bonheur a voulu, comme le bateau devoit sortir du port, que Son Excellence a eu advis de deux frégates qui arrivoient à la fosse de Mardick, qui apportoitent 500 hommes d'Angleterre pour Dunquerque. Son Excellence a fait présentement partir pour St-Valeri les deux frégates, dans lesquelles le Sr du Lion est allé s'embarquer; elles vont quérir cinq compagnies des troupes anglaises qui sont à

¹ Charles de Calonne, baron, puis marquis de Courtebonne, lieutenant au gouvernement de Calais, charge qui fut, pendant plus d'un siècle, héréditaire dans cette famille (LEFEBVRE, *Histoire de Calais*, t. II, p. 530 et 628).

² Louis de Béthune, comte, puis duc de Charost, mort en 1681, chevalier des ordres, duc et pair, était gouverneur de Calais, depuis 1636.

Amiens, pour remplacer deux régiments de la garnison de Dunquerque que Son Excellence a ordre de faire passer en Angleterre. J'ai dit au Sr du Lion de faire presser l'embarquement de ces cinq compagnies, afin qu'il n'y ait aucun retardement à la poudre qu'il fera venir par le mesme convoi.

.

Les détails qui suivent, empruntés à la lettre du 28 janvier, nous montrent que l'état de la mer rendit plus difficile qu'on ne l'avait supposé d'abord le transport de ces munitions et celui du convoi anglais.

28 janvier 1659.

.

Les cinq compagnies qu'on a tirées d'Amiens pour Dunquerque ont été embarquées dans deux gribannes à St-Valeri. Il y a quatre jours que l'une est arrivée en cette ville; l'on croit que l'autre a relasché aux costes d'Angleterre.

J'envoie à Mr de Turenne des lettres du Sr du Lion que le mauvois temps a fait relascher à Douvres. Je vois qu'il escript à Son Altesse qu'il fera toute la diligence possible pour aller quérir les poudres qui sont à St-Valeri. J'ai escript au Sr du Lion, à Douvres, de faire ses efforts pour obliger la frégate de partir pour aller à St-Valeri, suivant l'ordre que luy en donna Mr l'Ambassadeur, il y a huit jours. A mon égard, elles ne seront pas plustot arrivées à Dunquerque, que je les ferai passer avec toute la diligence possible, j'enverrai, par le mesme moien, 2000 grenades que m'a délivrées Mr d'Avignon et 444 mousquets que m'a envoyé Mr Fly appartenant à Mr Rosier. Pour les 40 pertuisanes et les 20 cuirasses, Mr Fly a jugé à propos d'obéir aux ordres de V. E. qui lui a escript de les mettre dans Gravelines et il ne me les a pu voulu [remettre]. Mr de Turenne m'en avoit escript.

Des 21 pontons que Mr l'Ambassadeur avoit prestés pour le siège de Gravelines, il ne s'en est trouvé que onze dans le magasin; je les ai donnés au commissaire des armes à Dunquerque et ait tiré un receu. V. E. a sceu comme on avoit restitué à Son Excellence les sept pièces de canon et l'affut qu'il avoit prestés pour le siège de Gravelines. Ceux qui ont servi pour le siège d'Ypres nous apartiennent, mais comme Son Excellence avoit presté une pièce de 24, avec un affut et quatre tonnes de poudre à Mr de Turenne, après la prise de Dunquerque, qu'il a fait mettre dans Audenarde, comme de moi, j'ai escript à Son Altesse de me faire donner une des deux pièces qu'on avoit portées à Gravelines, on l'a chargée dans une ballande à Ypres, et j'en tirai un receu. J'avois escript qu'on me fournit aussi un affut...

La pièce de canon chargée à Ypres arrive tout présentement.

Le 10 janvier, Robertot avait reçu sa commission, dont il n'avait pas, du reste, attendu l'expédition pour organiser le service qui lui était confié et sur lequel sa lettre du 28, que nous citons un peu plus loin, nous fournit de nombreux renseignements.

10 janvier 1659.

J'ai escript à V. E. comme quoy j'ai fait partir un convoi de 2,852 septiers d'avoine pour Ypres. Il y est arrivé sans fortune.

J'ai eu la commission qu'il a pleu à V. E. de me donner pour la fourniture du pain de munition dans les places conquises. Je ferai mon possible de m'acquitter des choses qu'Elle me commande, n'ayant autre passion que de lui plaire.

ROBERTOT.

La lettre suivante nous montre Robertot entré dans ses nouvelles fonctions et s'en occupant avec le soin qu'il apportait à tout ce dont il était chargé.

Robertot à Mazarin.

Dunquerque, 28 janvier 1659.

Monseigneur,

Comme il a plu à V. E. me donner l'employ des vivres, je feray tout le ménage possible pour le service de Sa Majesté. Une des choses qui, jusqu'à présent, a fait le plus de bonit, et qui porte grande conséquence, est la taxe des ballandes de Dunquerque à Ypres, pour le port et voiture des grains. Lorsque la France tenoit Ypres la première fois, on paioit 30 livres pour chasque ballande, jusqu'au dernier siège. Depuis, jusqu'au dernier convoi des 2852 septiers d'avoine, l'on a païé 36 livres.

Les magistrats de Dunquerque, voiant la nécessité qu'il y a de passer par leur ville, ont taxé, pour la voiture de chaque ballande de Dunquerque à Ypres, 8 livres par tonneau pesant 2000 et chasque ballande porte dix ou douze tonneaux et plus, de sorte que, pour chasque ballande, ils prétendent nous faire paier 80 et 96 livres. Le bailli de Dunquerque prétend encore pour son droit 48 sous et le major 7 sous 6 deniers pour chaque ballande.

Le bailli de Dunquerque et le Sr Janotte, commis de Mr Jacquier ès places de Gravelines, Bergues et Furnes, ont fait rachapt des 2,852 septiers d'avoine, ce qui fait monter les parties de la voiture d'icelle à 1,900 livres. Comme les ballandiers fesoient difficulté de marcher, je donnai 50 pistoles en espèces, à compte de la voiture qui seroit réglée par Mr Tallon, dont je ne voulus pas prendre congnoissance pour la taxe d'icelle, car, si j'avois tesmoigné qu'il y avoit des taxes, l'avoine n'auroit pas marché. J'en

donnai advis à Mr Lange, afin de faire régler la chose par Mr Tallon. Comme il estoit à Oudenarde, j'escrivis au Sr Lange de donner 80 autres pistoles aux balandiers, pour ne pas les retenir davantage à Ypres. L'excès de cette nouvelle taxe pour les voitures des ballandes, m'a forcé d'en parler à l'Ambassadeur. J'ay prié Son Excellence de me donner un règlement; il fit aussitôt quérir Messieurs du Magistrat qui envoièrent trois députés. Son Excellence m'a dit de faire ma proposition. Je répondis que le Roy m'ayant commis pour prendre le soin de la fourniture de ses places en Flandres et pour faire les achats des grains à son profit, ce dont j'estois comptable à Mr Le Tellier, j'avois intérêt de faire régler les voitures des ballandes, que j'offrois à l'ordinaire de payer 30 livres pour chaque ballande qui iroit à Ypres, et, en cas qu'elle fit plus de dix ou douze jours de service, que je paierois 40 sols par jour pour le retardement, si non que je paierois 36 livres forfait pour chasque voyage. Le baillii de Dunquerque, et le nommé Balthazar, pensionnaire, avec un des eschevins, demeurèrent d'accord que, pendant le siège d'Ypres et pour les premières voitures, nous n'avions païé que 36 livres, mais ils dirent qu'on leur fesoit payer les droits à Furnes, à la Fintelle, au Sas et à Ypres: qu'ayant taxé les voitures des ballandes à 8 livres par tonneau, ils y avoient compris tous ces droits. Je dis à Son Excellence que je me chargeois de porter quittes de tout droit les balandiers, et que si quelque gouverneur ou commandant fesoit paier quelque chose, j'en ferois la restitution. Son Excellence leur dit que j'avois raison et qu'ils avoient tort; qu'estant juges de ces natures d'affaires, ils ne devoient pas donner d'advis, que, quant à lui, l'intérêt du Roy lui estoit plus cher que le sien propre et qu'il leur ordonnoit de s'accomoder avec moy. Le bailli et notamment le n^e Balthazar, pensionnaire, opiniestrèrent tousjours fortement que la taxe de 80 livres par ballande étoit juste et,

pour apuier icelle, ils dirent que les ballandiers leur paient 15 et 20 sols par tonneau, pour l'entretien du canal de Furnes et des escluses, je répondis que c'estoit une imposition nouvelle, que le Roy en devoit estre exempt. Je dis encore à Son Excellence que ces messieurs opiniastroient mal à propos, vu que plusieurs ballandiers à qui j'en avois parlé sur le port, s'estoient contentés de mes offres, pourvu que je les voulusse exempter de l'imposition nouvelle de la ville. En tout cas, je supliai Son Excellence de trouver bon que je fisse venir les ballandiers d'Ypres et que je me passerois de ceux de Dunquerque. Son Excellence renvoia ces trois magistrats et leur dit de me faire justice, sinon qu'il me la feroit. V. E. voit la conséquence de l'affaire et l'intérêt que j'ai de faire régler la taxe des ballandes pour ne pas retarder mes voitures, car lorsque je dis à Son Excellence que la priois de trouver bon que je fisse venir les ballandes d'Ypres, les trois magistrats m'avoient menacé que pas un ballandier ne marcheroit que je ne leur donnasse auparavant à chacun 80 livres.

Mr l'Ambassadeur ira à Paris aussitôt que Madame sa femme, qui est accouchée d'un fils, sera relevée. Il plaira à V. E. vouloir régler avec lui la taxe des ballandes de Dunquerque à Ypres et l'obliger à en donner un escript, qu'il plaira à V. E. de me faire envoyer; car, j'ai advis qu'on voudroit taxer mes ballandes à 50 livres pour la voiture de Dunquerque à Ypres et c'est la raison pourquoi je ne parlerai plus de cette affaire.

Il plaira aussy à V. E. me faire donner par Son Excellence un acte d'exemption des droits d'entrée et de sortie de grains, afin qu'on ne mette point d'obstacle à mes voitures.

Mr de Turenne, qui partit le 24 du courant d'Ypres pour Paris, me donna advis qu'on pourroit faire passer quelques bateaux sous le nom de quelque marchand à

Armentières. C'est un marchand de Menin qui veut entreprendre la chose et pour cet effet, Son Altesse m'a escript qu'il ne seroit pas mal à propos de faire voiturer les bleds à Béthune; j'ai escript à Mr Nacquart ¹ de faire voiturer le plus de bleds qu'il pourra à Béthune, estant la place la plus avancée où l'on peut faire des magasins pour la campagne prochaine. Si l'on juge à propos de tenter la fortune de quelques bateaux, on le fera: j'irai à Menin et dirai ce qui se peut faire.

V. E. considérera, s'il lui plaist, que la fourniture des bleds, pour la campagne prochaine, pendant l'hyver et le printems, ne se peut faire que par mer; aussi il lui plaira demander à Mr le Comte de Charost la grande frégate qui est à Calais et destiner quelque fonds à l'entretien d'icelle, mais V. E. me permettra lui dire qu'il n'y a point de tems à perdre.

Mr Tallon a donné quelques ordres pour la fourniture du pain dans les places, mais, comme ses derniers ordres sont relatifs à d'autres précédents, et que je ne peux pas avoir par ordre la quantité du pain que je dois lui fournir chaque jour, les commis de Mr Nacquart m'avaient promis, de jour à autre, me les mettre en les mains. J'ai escrit à Mr de Turenne, en conformité des instructions de Mr Le Tellier, touchant la fourniture du pain, qui doit être faite aux effectifs seulement, suivant les travaux des commissaires qui sont icy, Son Altesse m'a respondu, en partant d'Ypres, que j'y trouverois un ordre fort exact que je suivrai.

J'ai escript à Mr Nacquart de m'envoyer un ample détail

¹ M. Nacquart fut établi comme subdélégué de l'Intendant à Dunkerque, en 1662, lors de la remise de la ville par les Anglais. Il était alors lieutenant-général de l'Amirauté de cette ville (FAULCONNIER, *Op. cit.*, II, p. 61). Est-ce le même que nous voyons désigné dans une lettre du 25 juin 1658 avec la qualité de « Munitionnaire dans l'armée de M. de la Ferté. »

de tous les profits qui se font dans la fourniture du pain, pour m'instruire et me régler dessus. Jusques à ce jourd'hui je n'en ai peu retirer de profits, n'ayant point encore de fonds entre les mains, pour faire les achapts des officiers et des boulangers. A l'esgard des officiers, il y en aura peu, à cause que le pain est cher: la seconde raison est que les commis de M. Jacquier sont tousjours en exercice. ils ont dit qu'ils se raccomoderoient à cause de l'ordre qu'il leur a envoyé de continuer à fournir. Jusqu'à présent, je n'ai pu tirer d'eux l'estat des bleds que Mr Jacquier a laissé dans les magasins de chasque ville; je leur ai escript à tous de me les envoyer. Ceste même raison m'empesche d'avoir peu tirer d'eux l'estat de ce qu'ils ont fourni jusqu'à présent; ils ont les ordres du Sr Tallon, qu'ils ne m'ont pas mis entre les mains.

Je n'ai pas fort pressé ces commis à cause qu'estant d'intelligence avec tous les boulangers, ils pouvoient faire cesser de cuire. Je laisse courir le tems, en attendant que V. E. m'ait mis un fonds entre les mains tant pour les achapts que pour les frais des voitures, charge et descharge des grains et pour les achapts des boulangers et des officiers.

J'ai escript aux commis de Mr Jacquier, dans toutes les places et aussi aux boulangers, pour sçavoir la quantité de sacs qu'ils ont. Ils m'ont dit, par adventure, qu'ils sont presque tous usés. Je serai obligé de les faire raccomoder et d'en faire de deux un.

Si V. E. désire que je fasse faire des caissons à Ypres pour la campagne prochaine, il lui plaira me le faire savoir.

J'ai fait fournir aux régiments anglais de Lansfort ¹ et de Thomeson, qui ont passé par icy pour aller à Abbeville, 360 rations à 18 deniers la ration, que j'ai pris chez les

¹ Landsfort, régiment irlandais d'infanterie (SUZANE, 1^{re} édition, n° 855).

boulangers, suivant le certificat de M. Levacher, commandant les dits régiments, j'ai tiré quittance du major. Les 360 rations ont servi pour les 26, 27 et 28 de janvier qui font trois jours. Ils étoient environ cent soldats y compris les sergents auxquels on a donné une ration double; ils ont icy laissé 36 soldats malades, à dessein de les embarquer; je leur ai fait fournir du pain.

.
Afin que V. E. soit informée à fonds touchant la nouvelle imposition que Messieurs du Magistrat ont mis sur nos ballandes, elle saura que nos marchands ne payoient que quatre livres par tonneau pour la voiture de Dunquerque à Ypres et qu'il n'y a qu'un mois que ces Messieurs l'ont doublée, dans la seule pensée de faire payer les grains qu'on doit faire voiturer par cette ville, pour l'armée et les garnisons.

L'on me veut vendre en cette ville 14 livres 10 sols la ration de seigle de Danzig, dont les 100 font 117 septiers, mesure de Paris. J'en écris à M^r Nacquart.

M^r Delaval, recepveur des douanes de Dunquerque, m'a proposé de faire les frais des voitures du dit bled jusqu'à Dunquerque, en fesant de ma part la despence de l'achapt des sacs, et, qu'après, nous partagerions, à moitié, le profit qui proviendrait de la vente à Ypres et à Lille (où il prétend la faire transporter en exemption des droits d'entrée et de sortie), et aussi à Dunquerque, parce que Son Excellence aura part au traité. Il plaira à V. E. me faire savoir ses intentions à ce subject.

Monseigneur,

de Votre Eminence,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

DE ROBERTOT.

Un des motifs qui retinrent encore Robertot à Dunkerque, pendant le mois de janvier, fut la

nécessité de presser l'armement de la frégate du Cardinal au sujet de laquelle il nous est nécessaire d'entrer dans d'assez grands détails. étant donnée l'importance que Mazarin paraissait y attacher.

Richelieu s'était fait nommer surintendant général de la Marine et avait pu placer, en cette qualité, sous son écusson, une ancre qui ne rappelait que de loin celle de l'espérance. Mazarin n'hérita pas de cette charge, qui fut donnée à la Reine-Mère, mais il avait, lui aussi, le génie de la marine et plusieurs vaisseaux, le *Jules*, l'*Éminent*, le *Mazarin*, portaient son nom. Ce dernier était un cadeau, que lui avait fait en 1647 la reine Christine de Suède, et la figurine dorée du Cardinal en décorait l'avant. Mais Mazarin n'était pas encore content et il acheta à Dunkerque, à la fin de l'été de 1658, une frégate qu'il destinait à faire la course, et au besoin à convoier des marchandises, frégate qui fut plus tard connue sous le nom de l'*Éminente*.

Nous en trouvons les premières traces dans une lettre de Mazarin à Lange, du 22 septembre 1658.

J'ai reçu votre lettre du 16 de ce mois, avec le mémoire de ce qu'il faut faire pour achever le navire que j'ai résolu d'achepter à Dunquerque. Et, comme il sera bon de le faire achever au plustot, il ne faut pas perdre un moment de tems à donner les arres que le maître charpentier vous a demandes pour y travailler, et, quoique vous soyez obligé de prendre cette somme sur le fond que je vous ai donné pour le payement du vaisseau, vous ne laisserez pas de le faire, car je prendrai soin de la faire remplacer, vous envoyant les 2,800 livres qu'on demande pour achever ce

vaisseau Je m'assure que vous n'oublierez rien pour diminuer cette dépense, en y apportant tout le mesnage qui sera possible.

Je voudrois bien qu'il vous pust réussir dans les deux cables de M. l'Ambassadeur, desquels je ne crois pas qu'il fasse grande difficulté, si vous lui en dites un mot adroitement. Et, en cas qu'il veuille avoir quelque chose en eschange, vous pourrez compenser la vailleur de ces cables avec une partie du foing que nous avons à Dunquerque.

Je voudrois que vous vissiez s'il y avoit quelque bon canon de bronze à Dunquerque, pour pouvoir commencer à en mettre quelqu'un dans ledit vaisseau.

(A continuer.)

V^{te} DE GROUCHY et C^{te} DE MARSY.

VARIÉTÉS.

— — —

RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR LES TABLEAUX ENLEVÉS A LA BELGIQUE EN 1794, ET RESTITUÉS EN 1815, par Ch. Piot, archiviste adjoint aux Archives du royaume. Bruxelles, typogr. Guyot, 1883. 516 pp. in-8°.

Travail consciencieux, dressé à l'aide de tous les documents de nos archives et de ceux qui ont pu se retrouver dans les archives de Paris, sur les tableaux enlevés à la Belgique par les commissaires français, sur la restitution de 1815, et sur les décisions par lesquelles le gouvernement des Pays-Bas a disposé des toiles restituées. A la lecture de ce rapport, si instructif et si complet, on reste confondu devant les immenses richesses en objets d'art que possédait notre pays à la fin du siècle passé, et les pertes considérables que nous avons subies. M. Piot a joint à son rapport, qui ne prend pas le quart du volume, une série d'annexes, la plupart inédites et du plus haut intérêt. Nous avons cru qu'une rapide indication de ce que ces annexes présentent de plus intéressant pour Gand, ne serait pas déplacée ici.

La première pièce est la plus développée et la plus importante pour nous : *Beschryvinge der 7 parochiaele kercken der stad Ghendt, haere raeriteyten van schilderyen, ende door wat meesters die gemaect syn; geschreven door den procureur de Sadeleire, 1734*. Ce document qui existe en

manuscrit aux archives de Gand, permet de corriger quelques fausses attributions qui se sont produites depuis : ainsi, au sujet du saint Grégoire enseignant le chant à des enfants de chœur, qui se voit à l'église de Saint-Michel et qui est communément attribué à Philippe de Champagne ¹, Sadeleire nous apprend qu'il est de : *Champagne, neve van Philippus De Champagne* ², *die veel te Parys heeft geschilderd* ³.

En 1777, le gouvernement de Marie-Thérèse a informé que les tableaux rares et précieux qui sont nécessaires pour servir de modèles aux élèves..... se transportent insensiblement hors du pays, et voulant pourvoir à ce que ceux qui excitent la curiosité des amateurs et qui servent à former le goût..... ne soient pas aliénés par les mains-mortes qui les possèdent, à moins d'une nécessité indispensable..... » charge le magistrat de Gand de dresser la liste de tous les tableaux appartenant à des mains-mortes, soit séculières, soit ecclésiastiques, de la ville de Gand (annexe II). Et cette liste, dressée en septembre 1777 par Spruyt, « premier professeur de l'Académie de peinture, » remplit les pp. 134 à 158 des annexes ⁴; elle est complétée par une liste spéciale à la juridiction de Saint-Pierre. La description des tableaux et l'indication des peintres y sont plus complètes que dans la « note par trop sommaire des tableaux et estampes déposées dans la cidevant école de l'abbaye de Baudeloo, » postérieure à ventôse an V (annexe XXVII).

¹ KERVYN, *Églises de Gand*, II, p. 72. Ad. Siret, etc.

² MENSAERT, dans son *Peintre amateur et curieux*, l'attribue également au neveu.

³ Déposé à l'église S^t-Michel par la ville en vertu d'une lettre du Maire du 18 oct. 1809 (*Catal. de l'an XI*, n^o 15).

⁴ Elle est également insérée au tome 3 du recueil manuscrit : *Verzameling van echte en andere stukken betrekkelyk de stad Gent*, conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque de Gand.

Sous la date du 21 pluviôse an VI (p. 232), nous trouvons un procès-verbal de saisie, pour les domaines nationaux, des objets d'art appartenant au petit béguinage de Gand, supprimé par la loi du 5 fructidor an V, et dont à ce moment la propriété était en contestation entre la direction des domaines et la commission administrative des hospices civils (*voir* : Rapport du Collège échevinal, au *Mémorial administratif de la ville de Gand*, XVIII, p. 71).

Une note des tableaux enlevés à la ville de Gand par les Français, dressée en 1814 par M. Goesin-Verhaeghe, membre du conseil municipal, forme l'annexe CIV, et a guidé, peu de temps après, les commissaires chargés d'enlever à Paris les objets d'art des Pays-Bas. L'un de ces commissaires Odevaere, qui signe « peintre de S. M. délégué à Paris », dresse ensuite la liste des tableaux récupérés et de ceux qu'il n'a pu recueillir. Parmi ceux qui sont perdus pour notre pays, les uns ont été éparpillés dans les musées départementaux de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, de Nancy, de Rennes, etc., n'ayant pas trouvé place au Louvre; pour d'autres, en assez grand nombre, il est dit « n'est point venu au musée de Paris » par les administrateurs mêmes, et les renseignements ultérieurs font également défaut.

Nous rencontrons ensuite toute une série de documents officiels, prescrivant diverses mesures pour l'emploi, le placement, la conservation des tableaux ramenés de France. C'est en 1817 que deux chanoines de Saint-Bavon vendirent à vil prix au brocanteur Van Nieuwenhuyze les panneaux du chef-d'œuvre des frères Van Eyck qui se voient aujourd'hui au musée de Berlin. M. Piot dit, peu exactement, p. 39 et p. 88, dans la note, que ces volets ont été vendus au gouvernement prussien par le conseil de fabrique¹. On trouve la trace de l'émotion que cet acte avait causée, dans

¹ *Comp. Belgique judiciaire*, XXII, p. 237 et XXVII, p. 1215.

une lettre du comte de Lens, maire de Gand, au gouverneur de la province, du 18 août 1817 p. 439. Le desservant de l'église de Saint-Pierre avait réclamé divers tableaux comme provenant originairement de son église. « Mr le desservant, dit le maire, réclame des tableaux qui n'ont jamais appartenu à l'église paroissiale de Saint-Pierre, mais qui nous viennent de l'abbaye de ce nom... deux établissements très distincts qui n'avaient rien de commun entre eux; de nouveaux motifs d'opposition s'élèvent avec force contre la restitution réclamée. La conduite honteuse du haut clergé et des marguilliers de notre cathédrale, le sacrilège qu'ils ont commis envers les chefs-d'œuvre des frères Van Eyck, semblent commander les mesures les plus énergiques pour prévenir de nouveaux attentats contre notre gloire nationale... Mon opinion est... qu'aucune restitution d'objets d'art aux églises et aux établissements publics quelconques, ne peut avoir lieu jusqu'au moment où quelques dispositions et mesures énergiques et sévères puissent nous donner une garantie suffisante pour leur conservation. » Il ajoutait en termes émus : « Il serait à désirer, que par un arrêté du Souverain ou par une loi d'État, les chefs-d'œuvre des arts, des trésors nationaux, fussent placés sous l'égide et la protection du gouvernement et sous la surveillance spéciale des autorités locales. La première de ces dispositions arracherait ces trésors nationaux à la cupide avarice et au vandalisme que naguère on a exercés contre eux. La seconde disposition, en les plaçant sous la surveillance de l'administration, les préserverait de toute dégradation, nouvel attentat commis souvent par l'ignorance lorsque des mains inhabiles sont chargées des réparations ou de leur nettoyage.

Néanmoins le 3 mars 1825, les dispositions de l'administration communale étant quelque peu changées, le collège, sous la présidence du maire Piers de Raveschoot,

accorde le transfert, du musée communal en l'église de Saint-Bavon, du tableau de Rubens représentant saint Bavon reçu par saint Amand pour être religieux dans son abbaye, sous cette condition cependant, que les arrêtés royaux des 6 octobre et 25 novembre 1815¹ continueraient d'y être applicables, que l'on en faciliterait l'étude aux artistes, et que la vue en serait toujours gratuite. Ce document mérite encore l'attention du collège actuel, afin qu'il tienne la main à ce que les stipulations en soient respectées.

Le volume est terminé par une table alphabétique des plus complètes et des mieux détaillées, facilitant toutes les recherches, soit qu'on prenne pour point de départ ou le sujet du tableau, ou le nom du peintre, ou l'établissement auquel l'œuvre a appartenu.

Nous n'avons parlé que de Gand; le lecteur serait encore mieux convaincu de l'importance du volume dû à M. Piot, si nous avions montré ce qu'il contient de documents précieux au sujet des tableaux de Bruxelles, d'Anvers, de Bruges, de Malines.

D...

LES ARCHIVES COMMUNALES DE GAND EN 1883 ET EN 1884².

— Un relevé général de tous les registres, portefeuilles et liasses des archives anciennes a été entrepris pendant le courant de l'année 1882, dans le but d'établir un classement répondant à une répartition rationnelle. En 1863 déjà, M. Gheldof, rapporteur de la Commission des archives, avait émis le vœu de voir s'introduire un ordre logique dans le classement, ou, pour parler plus exactement, dans le placement des divers documents. Ce travail avait

¹ TIELEMANS. *Répert. de l'administrateur*, v^o Domaine, t. VI, p. 263.

² Extrait des rapports de l'archiviste.

toujours été ajourné parce qu'il ne pourra être mené à bonne fin que lorsque des locaux spacieux et convenablement aménagés auront été assignés à nos précieuses collections. Néanmoins l'administration communale se proposant de faire de grands changements au plan intérieur de l'hôtel de ville, il importait de prendre des mesures immédiates afin d'éviter le désordre qui résulterait d'un déplacement des archives.

Comme suite à cet inventaire, un classement systématique a été commencé cette année en même temps qu'un numérotage général. Le but principal de ce second travail est de réunir en collections distinctes, tous les documents d'un même fonds.

Les archives anciennes comprendront trois grandes sections :

- I. Administration centrale (État et province).
- II. — Administration communale.
- III. Cultes.

On a mis en portefeuilles, pourvus d'un titre imprimé et d'un numéro d'ordre, les documents de la première section : placards, correspondance et autres pièces émanant de l'autorité souveraine; archives de la chambre des comptes, du notariat, de la trésorerie, des échevins de la keure comme premier membre de Flandre. Dans la seconde section, le même travail a été accompli pour différentes collections concernant les rapports de l'administration avec le pouvoir central, les actes et résolutions du magistrat, ainsi que les corporations. Cette dernière collection, qui est une des plus volumineuses du dépôt, comprend environ 800 registres et liasses.

Le classement des minutes des lettres écrites par ordre du magistrat, commencé antérieurement, a été complètement achevé. Cette série, qui s'étend de 1550 à 1794, comprend actuellement 135 liasses. — Une ancienne collection

de pièces diverses concernant les corporations, les travaux de la ville, etc., a été reclassée, numérotée et rangée dans 95 portefeuilles. — Environ 80 cahiers, extraits des documents non classés de la section des finances, ont été réunis en collection sous le titre de *Quohieren van den 1^o X^e of XX^e pennynck van alle onroerende goederen den vier leden gheconsenteert te lichtene, volghende den lettren van ordonnantie in daten van 19 december 1570*. Signalons ici la découverte faite par M. le capitaine Vanden Bemden du registre des actes et contrats de la keure de 1398-99, mentionné comme manquant dans les anciens inventaires et qui se trouvait relié à la suite d'un autre registre.

Des recherches spéciales ont été faites pour l'ouvrage sur la tapisserie de haute-lisse que publient à Paris MM. J. Guiffrey, E. Müntz et Alexandre Pinchart. — On a pu relever dans nos diverses collections un très grand nombre d'actes du plus haut intérêt pour l'histoire de cette industrie jadis florissante à Gand.

Les papiers anciens de toute nature et de toutes provenances, qui se trouvent dans les combles de l'hôtel de ville, étaient exposés à l'humidité par suite du mauvais état de la muraille contre laquelle ils étaient entassés pêle-mêle. Les employés des archives en ont formé des liasses qui ont été placées provisoirement contre une paroi sèche, où elles forment un tas d'environ 32 mètres cubes, non compris les registres et le contenu des coffres.

L'archiviste a pu acquérir en bloc toutes les archives des corporations gantoises qui faisaient partie de la collection Minard. Ces documents, énumérés au catalogue sous les nos 237-317, se composent de liasses et de registres des cordonniers en vieux (*oude schoenmakers*), des couvreurs (*ticheldekkers*), des poissonniers (*vischkoopers*), des tailleurs de pierre (*steenhouwers*), des peintres en bâtiments (*huisschilders*) et des francs bateliers (*vrye schippers*).

On a acquis également :

Un recueil de pièces manuscrites et imprimées comprenant des documents relatifs à l'administration et à la juridiction dans la Flandre; des édits et ordonnances; des pièces avec la signature de Henri de Nassau, de Franç. de Nassau, etc. — Comptes de l'hospice Saint-Jean et Saint-Paul : 4 cahiers (1543-1564). — Rôle de rentes dues à Jacques, homme de fief de Saint-Pierre, (1353) au hameau de Maelte aujourd'hui Malte-Brugge) — *Testament boek ofte generatye boek van Justus Billet* (1638). — Documents généalogiques recueillis par le même.

À l'occasion du déplacement de la boucherie, le concierge Mr F. Van Melle, dont les ancêtres faisaient partie de la corporation des bouchers, a remis à la ville les registres suivants : Cartulaire de la corporation des bouchers, commencé en 1634 et contenant la transcription d'actes du XIV^e au XVI^e siècle. — Registre contenant les noms des doyens et des jurés; des actes concernant les étaux de la boucherie; des résolutions, etc. (1495-1515). — Registre donné à la corporation des bouchers par Adrien Borluut, pour y faire mettre tous les ans les armoiries des chefs du métier, ainsi que les noms des jurés, des anciens, etc. (1718-1732).

La plus grande partie du subside ordinaire a été employée à la confection de portefeuilles et à la restauration d'anciens registres scabinaux. — L'inventaire des chartes et documents de l'abbaye du *Groenen Briele* est en préparation et paraîtra dans le courant de l'année.

VICT. V. D. H.

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN PRINCE AU XV^e SIÈCLE. — Voici la notice des livres délaissés par Jean, dernier comte de

Namur. Nous la trouvons dans l'inventaire des meubles du susdit prince, dressé en 1429 :

- « Un missel portatif.
- » Item ung romance de la Rose, sur parchemin.
- » Item ung livre contenant partie des *Cronicques de France*.
- » Item ung livre appelé *Institute*.
- » Item ung livre appelé *Régiment des Princes*.
- » Item ung livre *della ordone des Jugemens*.
- » Item ung livre : *Romance de la Rose*, en papier.
- » Item ung livre commençant : « *A ceulx de ceste région*. »

C'est tout... Huit manuscrits. Le comte Jean de Namur avait probablement trois fois plus de chevaux ? Ces livres ainsi que les autres meubles et effets du feu comte furent vendus au plus offrant, au bâton, dans la ville de Namur, en présence de Simon Francq, chanoine de N.-D. à Namur, notaire et tabellion apostolique et impérial, et des trois « revendeurs » et priseurs jurés de la ville. Voici les prix :

Le <i>Missel</i> fut vendu pour	12 écus.
Le <i>Roman de la Rose</i> (parchemin)	3 »
Les <i>Chroniques de France</i>	1 écu.
L' <i>Institute</i>	1 »
Le <i>Régiment des Princes</i>	2 écus
Les <i>Jugements</i>	1 écu.
Le <i>Roman de la Rose</i> (papier)	18 gros.
<i>A ceulx de ceste région</i>	1 écu.

Nous avons trouvé cet inventaire aux archives de la Chambre des comptes, à Lille.

Les écus dont il est question ici, étaient des *Clinckars*, forgés à Namur; ils comptaient pour 37 gros, monnaie de Flandres. — Le total de la vente des meubles du comte de Namur monta à 6,250 écus ou *clinckars* et 18 gros.

FR. D.

MICHELINE WOUTIERS, PEINTRESSE MONTOISE DU XVII^e SIÈCLE. Voici un nom nouveau à ajouter à la liste déjà si longue des maîtres flamands du XVII^e siècle.

En entrant au musée du Belvédère, à Vienne, dans la première des salles occupées par les peintures des écoles néerlandaises, le visiteur peut voir, sous les nos 6 et 7, deux bustes, de grandeur naturelle, représentant, l'un *saint Joseph*, l'autre *saint Joachim*. L'ancien catalogue de la collection impériale donnait ces peintures, qui ne sont pas signées, à François Wouters, l'élève de Rubens. Et l'on était tenté de lui donner raison en présence d'œuvres rappelant l'école du maître anversois par leur ampleur, leur exécution large, leur coloris abondant. Par contre, le doute naissait dans l'esprit du connaisseur, lorsqu'il se rappelait les autres ouvrages de François Wouters, signés, ceux-ci, de son nom ou de son monogramme, et que conservent les galeries de Gotha, de Cassel, de Lille, de Nancy, de Vienne. petits sujets mythologiques d'un faire léché, d'une exécution mince et polie.

Le deuxième volume du grand catalogue du musée de Vienne, par M. Ed. von Engerth, qui a paru tout récemment et dont nous aurons à reparler, vient de remettre les choses à leur place, en restituant à leur véritable auteur les deux peintures en question.

Cet auteur est une femme, dont le nom a été complètement oublié des biographes : Micheline Woutiers, née à Mons, vers la fin du XVI^e siècle ou le commencement du XVII^e, et qui peignait — un document dont nous allons parler, nous en donne la preuve — en 1642 et vraisemblablement à Anvers ou à Bruxelles.

Tels sont les seuls renseignements que l'on possède jusqu'à présent sur sa biographie, et les deux tableaux de Vienne sont, d'autre part, les seuls ouvrages de sa main que l'on connaisse. Ils ont fait partie de la riche collection

que l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, avait réunie au palais de Bruxelles et dont David Teniers fut le conservateur. Ils figurent sous le nom de *Mademoiselle Madeleine Woutiers, de Mons, Hainaut, Pays-Bas*, dans un catalogue manuscrit, rédigé à Vienne, en 1659, c'est-à-dire trois années seulement après que la collection de l'archiduc ait été transportée en Autriche. Mechel, rédigeant, en 1783, un nouveau catalogue de la collection, crut bien faire de substituer à un nom qui lui était absolument inconnu et dans lequel il crut voir une erreur, celui plus réputé de François Wouters; et depuis un siècle, personne n'ayant songé à recourir à l'ancien catalogue de 1659, le *saint Joseph* et le *saint Joachim* passent pour des ouvrages de ce peintre.

On pourrait mettre en doute l'exactitude du renseignement fourni par le manuscrit de 1659, si un second document ne venait nous fournir la preuve que, dans la première moitié du XVII^e siècle, il existait réellement, en Belgique, une peintresse du nom de Woutiers. Ce nouveau document est une gravure exécutée en 1643, par Paul Pontius, et représentant le général André Cantelmo, d'après un portrait peint par notre artiste. *Michaelina Woutiers pinxit. — Paull. Pontius fecit et exc. 1643*, dit l'inscription de la gravure, dont le cabinet des estampes, à Bruxelles, possède un bel exemplaire¹.

M. le colonel Henrard, membre de l'Académie de Belgique, a eu l'extrême obligeance de me communiquer, pour ce personnage, quelques renseignements biographiques assez peu connus, qui permettent de renfermer entre les années 1632 et 1643, et même encore en 1642 ou 1643, l'année dans laquelle la peintresse fit ce portrait.

¹ Nagler, qui signale la gravure (vol. XXII, p. 101), copie inexactement l'inscription; il écrit *Wouters*.

Don Andrea Cantelmo, des ducs de Popoli, arriva vraisemblablement aux Pays-Bas vers 1632. Pour la première fois, on rencontre son nom, comme *maitre de camp* d'un régiment italien dans l'armée de Santa-Crux, venue au secours de Maestricht, assiégé par le duc d'Orange. Quatre années plus tard, il figure dans l'armée du cardinal-infant Ferdinand et commande *un quartier* dans les différents sièges des places fortes.

A la mort de ce gouverneur, en 1641, il est nommé membre de la junte provisoire chargée du gouvernement des Pays-Bas, à Bruxelles, puis par lettres patentes du 17 janvier 1642, reçoit le brevet de *maitre* ou général de l'artillerie. Spécialement chargé du siège des villes fortes par don Francisco de Mello, il prend Lens le 19 avril de cette même année et force La Bassée à capituler le 11 mai; après quoi, faisant une diversion dans le Boulonnais, il s'empare de plusieurs places fortes.

En 1643, il reçoit le commandement de l'armée du Brabant, destinée à s'opposer aux entreprises des Hollandais. Il porte alors le titre de *maitre de camp général*. Tandis que le prince d'Orange va attaquer Hulst, il fait une diversion dans la Campine hollandaise, prend Eindhoven, marche sur Venloo, s'empare du château de Jante? puis revient camper sous Anvers. C'est là qu'au mois de septembre, le prince d'Orange Frédéric-Henri attire sa cavalerie dans une embuscade et fait prisonniers son lieutenant-général et une dizaine de ses capitaines.

Andréa Cantelmo quitta probablement les Pays-Bas au commencement de 1644, car son nom ne figure plus, à dater de ce moment, dans l'histoire des campagnes de cette époque. Il est donc resté aux Pays-Bas une douzaine d'années, de 1632 à 1644.

Ces notes biographiques, qui viennent corroborer certains détails de la peinture, nous permettent de supposer que le

portrait du général, par Micheline Woutiers, a dû être peint en 1642, année de sa nomination de général de l'artillerie, plus spécialement chargé du siège des villes fortes, ou en 1643, date de la gravure de Pontius.

Cantelmo est représenté debout, en armure, appuyé sur son bâton de commandement. Son opulente chevelure retombe en longues mèches sur le col et encadre majestueusement sa physionomie pleine d'énergie. Toute la figure a quelque chose de l'allure et de l'ampleur des gentilshommes cuirassés de Van Dyck. Au fond, on distingue un corps de troupe donnant l'assaut à une forteresse.

Comme les deux bustes peints de Vienne, ce portrait dénote une robustesse bien extraordinaire chez une femme.

Le sexe de l'artiste ne saurait néanmoins être mis en doute : « *Mademoiselle Madeleine Woutiers* », dit l'inventaire de 1659 ; « *Michaelina Woutiers* », dit la gravure de Pontius. Pour ce qui est du prénom, on n'hésitera pas entre les deux leçons. C'est évidemment Micheline qu'il faut choisir. Le graveur flamand devait être plus exactement renseigné, à Anvers, en 1644, que les rédacteurs autrichiens du catalogue, à Vienne, en 1659.

D'autres détails sur Micheline Woutiers, on n'en possède pas. J'ai vainement recherché son nom dans les *Liggeren* d'Anvers et de Bruxelles. Mais en voilà assez pour remettre la peintresse à sa place dans l'histoire de notre art national, nous fixer sur son genre de talent et mettre en éveil, sur ce nom nouveau, l'attention des curieux et des chercheurs.

A.-J. WAUTERS.

CHRONIQUE.

LE DROIT PUBLIC DE LA BELGIQUE, par A. GIRON, conseiller à la Cour d'appel, professeur à l'Université de Bruxelles. — Brux., 1884, 536 p. gr. in-8°.

Ce livre est consacré à l'histoire nationale autant qu'au droit. et mérite à ce titre d'être signalé ici. Chacune des cinq parties qui le composent et qui traitent de l'*État*, — de l'*Église*, — des *Garanties individuelles*, — des *Finances publiques*, — de la *Force publique*, contient les notions historiques les plus précises, toujours puisées aux meilleures sources et constatant de la part de l'auteur des lectures étendues et un merveilleux talent d'exposition, claire, méthodique, sobre, d'une exactitude mathématique. Nous ne saurions mieux comparer le livre de M. Giron qu'à l'*Ancien Droit Belgique* de M. Defacqz, dont il rappelle les solides qualités. Les citations y sont nombreuses, mais toujours choisies avec discernement et faisant corps avec le texte de l'auteur, qu'elles éclairent autant que des textes de loi. Au livre premier, après avoir traité des éléments constitutifs de l'État, l'auteur expose l'organisation politique des Pays-Bas autrichiens, l'annexion de la Belgique à la France, la réunion à la Hollande, la Révolution de 1830, puis l'organisation de l'État belge. Au livre II, de l'*Église*, il a donné un développement exceptionnel; nous y signalons comme particulièrement intéressant le chapitre sur les luttes du Jansénisme dans nos provinces et les querelles au sujet de la bulle *Unigenitus*. Nos historiens ont trop négligé cette partie de notre histoire au XVIII^e siècle; ils en avaient cependant les documents et les matériaux tout préparés dans la *Vie de Van Espen* et dans les *Mémoires sur la bulle Unigenitus*, de l'abbé de Bellegarde. Au livre III, des *Garanties indivi-*

duelles, l'auteur fait l'histoire de chacune de nos libertés en notre pays. Ainsi, traitant de la liberté de conscience et des cultes, il nous montre ce qu'elle était au Moyen-Age, ce qu'elle devient au XVI^e siècle; et il fait le même travail pour la liberté de la presse, celle d'enseignement, d'association, de réunion, etc. Les deux livres des *Finances publiques* et de la *Force publique* qui terminent l'ouvrage, sont les moins développés et les moins riches au point de vue historique. En résumé, l'œuvre de M. Giron est une des plus remarquables dont notre littérature se soit enrichie depuis longtemps et sera désormais le manuel indispensable et le guide de quiconque voudra connaître notre droit public pendant ces derniers siècles.

D...

CHRONIQUE FLAMANDE. — On annonce la publication d'une chronique flamande du plus haut intérêt pour la ville de Gand: c'est le manuscrit original qui a servi au père Bernard de Jonghe et au curé Roothaese pour la composition des *Ghendtsche geschiedenissen*. Si cette chronique est de la plus haute importance pour l'époque des troubles religieux en Flandre, elle ne l'est pas moins pour l'histoire de la révolte des Gantois sous le duc Philippe-le-Bon et l'empereur Charles V, dont le père dominicain et le curé de Belsele n'ont rien dit. Contenant un assez grand nombre de pièces officielles (restées inédites jusqu'à ce jour), on peut dire que la nouvelle chronique complète et rectifie toutes les autres, le *Memorieboek* de Gand et le *Journal des frères Van Campene* aussi bien que les *Ghendtsche geschiedenissen*.

L'auteur, un témoin oculaire, s'est fait connaître; c'est un bourgeois de Gand, nommé Jean van den Vijvere. Le manuscrit appartient à M. le vicomte Vilain XIII, sénateur pour l'arrondissement de Saint-Nicolas, qui a autorisé notre collaborateur, M. Fr. De Potter, à le publier. Le manuscrit ne sera cependant pas imprimé *in extenso*, étant trop volumineux; on imprimera seulement les pages les plus remarquables, donnant des détails tout à fait nouveaux et qui formeront un beau volume in-8^o d'environ 400 pages.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES ARTEVELDE ¹. — Cette publication

¹ *Histoire généalogique des Artevelde au XIV^e siècle avec cartulaire de trois mille pièces inédites tirées des archives du pays et de l'étranger*, par NAPOLÉON DE PAUW, procureur du roi à Bruges, etc. (*Rapport et Plan de cette publication.*) Bruxelles, 1884.

dont nous donnons tout au long le titre en note, est annoncée par le Rapport et Plan que l'auteur a présentée le 7 juillet 1884, à la réunion de la commission royale d'histoire dont il fait partie, M. De Pauw s'est occupé depuis longtemps de recherches sur l'époque du *sage homme*, il est par conséquent parfaitement en position d'entreprendre consciencieusement une nouvelle publication sur cette matière. Son *Rapport* nous promet une œuvre sérieuse et intéressante. Nous sommes persuadés qu'elle répondra bien à son programme, nous y comptons, nous l'attendons avec impatience de même que les *Ordonnances des échevins de Gand* qu'il va mettre au jour parmi les publications de la société des Bibliophiles flamands de notre ville. Les trois gros volumes des *Comptes de la ville de Gand, 1556 à 1549*, qu'il a publiés pendant les dix dernières années, nous en sont un sûr garant.

ÉMILE V...

NUMISMATIQUE MÉDICALE BELGE. — Le docteur Hippolyte Kluyskens de Gand, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Société de médecine de Gand, dont il est l'un des fondateurs, a réuni dans un opuscule offert à ses collègues, une série de cinquante médailles frappées en l'honneur de trente médecins belges depuis Vésale. La description de ces médailles est faite d'après la collection de l'auteur. Il y en a de fort rares, par exemple, les deux premières consacrées à Vésale et gravées par Merlin, chacun des trente médecins cités est l'objet d'une courte notice biographique, qui précède la description des médailles. Nous appelons l'attention sur cette publication.

ÉMILE V...

VAN MANDER. — Au commencement du XVII^e siècle, un peintre flamand, né à Meulebeeke et fixé à Haarlem, Carl Van Mander, quittant le pinceau pour la plume, se mit à rédiger la biographie des principaux maîtres flamands, hollandais et allemands, depuis les Van Eyck jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Le volume parut en l'an 1604 et depuis cette époque il est resté en général, la source la plus précieuse et le guide le plus sûr que l'on puisse consulter pour les anciennes écoles du Nord.

Seulement la consultation n'est pas toujours facile : le livre est d'un maniement pénible, son style n'est guère, même pour des Flamands, très compréhensible, et, pour qui n'en a pas l'habitude, les anciens caractères sont rebutants. M. Henri Hymans, conser-

vateur des estampes à la Bibliothèque royale, à qui l'histoire de l'art flamand doit déjà une excellente *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*, vient de parer à tant d'inconvénients en nous donnant une traduction attentive du vieil auteur, sous le titre de : *le Livre des peintres de Carl Van Mander*, traduction que sa savante érudition a enrichie de notes, de commentaires, de découvertes du plus haut intérêt.

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU MÉTAL. — On vient de découvrir en Amérique une substance nouvelle à laquelle on a donné le nom de bronze blanc. Ce nouveau métal serait d'une parfaite inaltérabilité, et, d'après les expériences déjà faites il pourrait résister indéfiniment à tous les changements de température. Une Société américaine s'est déjà formée pour l'exploitation de ce métal.

L'INCENDIE DU MUSÉE DE MADRID DIT L'ARMERIA. — Ce musée est situé en face du Palais Royal, à quelques pas de celui-ci ; il contenait une des plus belles collections d'armes et d'armures connues. C'était une collection lentement enrichie par la sollicitude de mainte génération d'empereurs, rois, princes, etc. On voyait au centre de la grande salle, les riches armures de Charles-Quint, Philippe II et celle plus modeste de Christophe Colomb. Ici et là des costumes d'Indiens, d'Africains, de Chinois, des guerriers vêtus d'étoffes d'or, d'argent et de soie. Aux murs, on voyait les panoplies des grands d'Espagne, des drapeaux turcs, maures persans. Dans des cadres vitrés, on voyait des épées célèbres, celle du prince de Condé, d'Isabelle la Catholique, de Fernand Cortez. Le casque du roi Boabdil de Grenade, le bouclier de François I^{er}. Les riches habits d'Ali-Pacha, l'amiral ture battu à Lépante, ainsi qu'une foule d'objets précieux d'art et de guerre, de magnifiques harnachements, des selles mauresques, des trophées rapportés d'Amérique, des Indes, d'Asie et d'Afrique frappaient partout les yeux. Tout cela a été la proie du feu ; c'est un désastre pour la science et pour les arts, pour le monde entier aussi bien que pour l'Espagne.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — Comme nous l'avons annoncé, l'institut archéologique liégeois a fait exécuter des fouilles intéressantes sur le territoire de la commune d'Attenhoven. On connaissait depuis longtemps l'existence en ce lieu des vestiges d'une de ces

villas romaines, qui ont été si nombreuses dans la Hesbaye. Les fouilles ont démontré une fois de plus combien ces demeures étaient importantes. Les bâtiments, construits d'après les règles de l'art ancien, s'étendaient sur une longueur d'une centaine de mètres, et les substructions qui n'ont pas été détruites par les travaux de la culture révèlent, dans certaines de leurs parties, une analogie frappante avec les grandes maisons de Pompéi. L'entrée ou l'*atrium* était composé de quatre grandes salles disposées autour d'une cour intérieure, rectangulaire, de 27 mètres de longueur, avec une galerie ouverte.

Le bain consistait en trois pièces : dans la première était disposé le foyer, dont l'aire, en briques romaines, était intacte; puis venaient le *sudarium*, ayant conservé dans toute sa solidité son pavement en mortier romain, et le bain proprement dit. Dans une autre partie de la villa, on a retrouvé la cave, dont la maçonnerie était exécutée et rejointoyée avec un art capable de rendre jaloux nos maçons modernes. On a retiré de la terre de nombreux débris de vases qui, par leur forme, attestent le goût artistique du peuple romain.

Les travaux exécutés par l'Institut archéologique liégeois sont d'un grand intérêt au point de vue de l'histoire de notre pays; ils finiront par nous faire connaître avec une exactitude scientifique quel était l'aspect de nos campagnes à cette époque reculée.

— Voici quelques renseignements sur la superbe mosaïque romaine découverte à Nîmes. Le sujet du cartouche central, cartouche carré de 1 mètre 60 environ de côté est le mariage d'Admète, sujet représenté d'une façon presque identique sur un bas-relief en stuc, déterré il y a vingt-cinq ans en Italie, qui faisait partie du tombeau romain reproduit dans le *Dictionnaire des antiquités* décoration d'un *grecques et romaines* de Saglio. Le sculpteur italien et le mosaïste nîmois se sont évidemment inspirés d'un même tableau.

Les légendes thessaliennes rapportent que Pélidas, roi d'Iolcos, avait fait le serment de ne marier sa fille Alceste qu'avec celui qui viendrait la chercher sur un char traîné par des bêtes féroces. Au nombre des prétendants se trouvait Admète, roi de Phères, qui désespérait de venir à bout d'une telle entreprise. Heureusement il avait pour berger Apollon, chassé de l'Olympe en expiation du

meurtre des Cyclopes et condamné à passer neuf ans de servitude sur la terre. Apollon, reconnaissant des bontés de son maître, dressa un lion et un sanglier, et les attela au char qui conduisit le roi de Phères chez Pélias.

La scène représentée par la mosaïque de Nîmes se passe dans le palais du roi d'Iolcos. A droite. Pélias, revêtu d'une cuirasse, est assis sur un trône élevé, le sceptre à la main. A côté de lui, sa fille Alceste se dresse en pleine lumière, à peu près nue, car son pallium a glissé le long du corps pour ne s'arrêter qu'aux genoux. Admète s'avance vêtu d'une simple chlamyde suivi de deux officiers couverts de cuirasses. Le char traîné par le lion et le sanglier occupe le premier plan à gauche.

La municipalité de Nîmes a pris les mesures nécessaires à la conservation de la mosaïque du mariage d'Admète.

Cette magnifique pièce, dans un état de conservation remarquable, sera cependant restaurée par un habile mosaïste, M. Mora, car, à dix-huit siècles de distance, un incendie et l'établissement irrévocable d'une fosse d'aisances, ont détérioré deux parties de cette œuvre d'art. Avant peu le musée de Nîmes, si riche en monuments de l'antiquité, aura définitivement mis à l'abri ce morceau, qui compte parmi les deux ou trois plus beaux spécimens de la mosaïque ancienne.

NÉCROLOGIE.

JÉHOTTE (Louis), sculpteur, est mort au mois de janvier à Bruxelles, à l'âge de 80 ans. Il fut pendant 30 ans professeur à l'Académie, des Beaux Arts à Bruxelles, et fit les statues de Charles de Lorraine, à Bruxelles, de Charlemagne à Liège. le monument du prince de Méan, etc.

HEREMANS (J. F. J.), philologue, littérateur, né à Anvers le 27 janvier 1825, mort à Gand le 13 mars 1884. Il était professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 8 mai 1871, de celle d'Amsterdam, etc., etc. On a de lui : *Nederlandsche spraakleer*, 1846 en 1871. 11^e édit., 1 vol. in-8°. — *Nederlandsche versificatie*, Antw., 1853, in-12°. — *Het Taalverbond*, 1853-1854. 4 vol. in-8°. — *Bloemlezing uit Nederlandsche dichters*. Gent, 1853 en 1859, 2^e éd. 1 vol. in-8°. — *Vier treurspelen van J. Van den Vondel, met aanmerkingen*. Gent, 1858 en 1870. 2^e édit., 1 vol. in-8°. — *Nederduitsche Dichterhalte*, Gent, 1858-1864. 2 deelen gr. in-8°. — *Over het wenschelijke van een eenparige spelling onzer taal in Noord- en Zuid-Nederland*, Gent, 1861, in-8°. — *Nederlandsche metrik*. Gent, 1862 en 1874. 2^e édit., 1 vol. in-12°. — *Het geslacht der zelfstandige naamwoorden oog en oor*. Brussel, 1864. in-8°. — *Spelling der Nederduitsche taal*. Verslag der commissie die gelast is geweest met de middelen voor te stellen om tot de eenparigheid te geraken. Gent, 1864. 1 vol. in-8°. — *Nederduitsch-Fransch Woordenboek et Dictionnaire Français-Néerlandais*. Gand, 1871. Deux vol. gr. in-8°. — *Van den Lande van Overzee en der Kerken Claghe*, twee strophische gedichten, van Jacob van Maerlant, uitgegeven door J. F. J. Heremans. Gent, 1870. 1 vol. in-12°. — *Willems*

herdacht. Gent, 1871, in-12. — *Nederlandsch Museum*, tijdschrift voor letteren, wetenschappen en kunst, fondé à Gand en 1874, in-8°. — *Over den invloed van Noord-Nederland op de letterkunde in de zuidelijke provincien, gedurende het tijdperk 1815-1830*. Antw., 1874, in-8°. — *Gedichten van Ledeganck met levenschets*, door J. Heremans, 1856. — *Zschokke (H.)*, vert. door J. Heremans, 1853. — *Levenschets van den dichter K. L. Ledeganck*. Antw., 1847, in-8°. — *De eenzame*, uit het zweedsch, van Bremer. Antw., 1850, in-8°. — *De eenzame*, uit het zweedsch, van J. C. Bergman. 1850, — *Levenschets van Johan Theodoor Van Ryswyck*. Antwerpen, 1850, in-8°. — *Beknopte nederduitsche spraakleer*, 3^e uitgave. Gent, 1854, in-12°. — *Werken van zuster Hadewyck*. Gent, 1875, gr. in-8° (uitgegeven door de maatschappij der vlaamsche bibliophilen).

Heremans avait été membre du Conseil provincial de la Flandre orientale, membre du Conseil communal de Gand, échevin de l'instruction publique; il était décoré des ordres de Léopold, du Lion Néerlandais et de la Couronne de Chêne.

M. Heremans avait réuni une collection très importante de livres concernant spécialement la linguistique et l'histoire littéraire des langues du Nord. Cette collection précieuse, comprenant 5200 volumes, a été généreusement donnée à la bibliothèque de la ville de Gand par M^{me} Heremans, la très digne veuve de l'éminent professeur.

HYMANS (Louis), publiciste, historien, homme politique, romancier, né à Rotterdam le 3 mai 1829, mort à Bruxelles le 22 mai 1884; étudia aux athénées d'Anvers et de Gand et à l'Université de Gand. Étant encore étudiant il fit représenter en 1847 à Gand, un drame en vers intitulé *Robert le Frison*. Comme journaliste, il travailla au *Messenger de Gand*, au *Politique*, à la *Gazette de Mons*, à l'*Observateur*, au *Nord*, à l'*Indépendance*, fut directeur de l'*Étoile belge*, de l'*Écho du Parlement*, du journal de l'*Office de publicité*, fut correspondant de la *Meuse* et de plusieurs journaux étrangers, et collabora à la *Libre recherche*, au *Messenger des Sciences*, à la *Revue britannique*. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire populaire de la Belgique* (1860), résumé de son cours au Musée royal; cet ouvrage fut traduit en flamand; *Mémoires et documents inédits sur Ant. Van Dyck, P. P. Rubens et autres artistes contemporains*, 1845, trad. des *Pictorial notices* de Carpenter; *Histoire du marquisat d'Anvers et*

du *S^t Empire*, signé du pseudonyme Huydens, 1849; le *Parti de la paix au Parlement d'Angleterre*, 1855; *l'Église et les libertés belges* 1857; le *Rhin monumental et pittoresque*, 1857-61, 2 vol.; *la Famille Buvard. Scènes de mœurs bruxelloises*. Brux., 1858, deux vol. in-18; *La courte échelle*. Bruxelles, 1859, 1 vol. in-12; *Manuel de l'Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, 1863, 3 vol., trad. de Waagen, en collaboration avec J. Petit; *Histoire populaire de Léopold I*, 1864; *Six nouvelles*, Bruxelles, 1882; *Manuel de l'histoire de Belgique*, 1867; *Histoire politique et parlementaire de la Belgique de 1814 à 1830*, premier volume seul paru, 1869; *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*, 4 vol.; *la Belgique contemporaine*, 1881; *Bruxelles à travers les âges*, 1882-1884, 2 vol.; *Souvenirs de voyage — En Italie*, 1884, in-8°. — Et dans la Collection nationale belge : *Souvenirs de voyage — Italie-Suisse*, et *Jeunesse et vacances*. — Dans la Bibliothèque Gilon : *Le Mont Cénis et le Saint-Gothard*, un vol. in-12.

Il avait fait partie de la Chambre des Représentants de 1859 à 1870, était officier de l'Ordre de Léopold et membre correspondant de l'Académie royale de Belgique depuis 1880.

PINCHART (Alexandre-Joseph), né à Wavre, le 23 juillet 1823, décédé à St-Josse-ten-Noode (Bruxelles) le 23 juillet 1884, chef de section aux Archives générales du royaume, d'abord attaché aux Archives de l'État à Mons dès 1846, vint à Bruxelles aux Archives l'année suivante, et fut nommé chef de la 2^e section en 1859.

Comme publiciste il s'occupa spécialement de recherches sur les arts et les artistes : il fut pendant de longues années le collaborateur assidu de notre recueil.

Ses principales publications sont *deux notices sur les antiquités romaines trouvées dans le Hainaut* (*Bull. Acad.* 1847); *Recherches sur l'histoire des Académies et écoles de dessin*; un mémoire couronné par la Société des arts et lettres du Hainaut en réponse à la question : *Narrer les événements qui, depuis Henri l'Aveugle jusqu'à Philippe le Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et du Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation*; *Histoire du Conseil souverain du Hainaut* (*Mém. cour.* par l'Acad. royale 1857); *Histoire de la gravure des médailles en Belgique, depuis le XVI^e siècle jusqu'à 1794*.

(Mém. cour. par l'Acad. royale 1868); *Histoire de la tapisserie de haute lisse* (Mémoire cour. par l'Acad. royale 1859); *Mémoires de Pasquier de la Barre*. Il achevait les derniers chapitres d'un travail publié en France sur les tapisseries en général, etc. En outre de nombreux articles dans le *Bulletin d'art et d'archéologie*, la *Revue de la Numismatique belge*, la *Revue trimestrielle*, l'*Art.* (de Paris), la *Bibliothèque de l'école des chartes* (Paris) etc., etc.

Il publia successivement dans le *Messenger des sciences historiques* : *l'Hôtel de ville de Mons*. — *De la peinture historique en Belgique*. — *Tendances actuelles de la peinture en Belgique*. — *Jean Zuallart, voyageur belge*. — *Gilles Zuallart*. — *Notice sur le collège St Michel à Bruxelles*. — *Coup d'œil sur l'état de la peinture historique en Belgique depuis André Lens jusqu'à M. Wappers* (1830). — *Les protestants à Dour en Hainaut*. — *Annales de l'abbaye de St Ghislain, manuscrit de la Bibliothèque de Mons*. — *Un document contemporain de la guerre de Grimberghe*. — *Essai sur les relations commerciales des Belges avec le nord de l'Italie et particulièrement avec les Vénitiens, depuis le XII^e jusqu'au XVI^e siècle*. — *Récit de la guerre de 1542 par Gérard le Prince contemporain*. — *Bibliographie de Désiré Nicolas Toillier*¹. — *La corporation des peintres de Bruxelles*. — En outre une série d'articles intitulés : *Archives des sciences, des lettres et des arts*, qui forment plusieurs volumes.

Comme archiviste il a classé aux Archives générales une partie considérable des papiers de la Chambre des comptes, des Chartes de la trésorerie des ducs de Brabant et des comtes de Flandre, des papiers de l'Audience, etc. Il est le créateur de la collection de phragistique annexée au Musée d'antiquités.

Il était chevalier de l'Ordre de Léopold, de l'Étoile polaire, de la Couronne de Chêne et de François-Joseph d'Autriche, membre de l'Académie royale de Belgique et de plusieurs Commissions officielles.

GALESLOOT (Louis-Guillaume), chef de section aux Archives générales du royaume, né à Molenbeek le 18 décembre 1821, mort à Schaerbeek-lez Bruxelles, le 23 juillet 1884. D'abord attaché à l'hôtel de ville de Bruxelles, puis au bureau de la Commission royale par la publication des anciennes lois; il fut nommé en 1859 chef de la

¹ V. Tables du *Messenger*, 1854.

3^e section des Archives du royaume qui comprend toutes les affaires de justice. Ses travaux comme archiviste sont nombreux et consciencieux. Galesloot fut aussi archéologue et publiciste, il collabora à plusieurs écrits périodiques : les Bulletins de l'Académie royale, de la Commission d'histoire, des Commissions royales d'art et d'archéologie, de l'Académie d'archéologie d'Anvers, de la Société d'émulation de Bruges, de la *Revue trimestrielle*, du *Messenger des sciences*, auquel il fournit les communications suivantes : *Vol de tableaux de la galerie de l'archiduc Albert au château de Tervueren en mars 1624.* — *Un procès entre David Teniers et la corporation des peintres, batteurs d'or et vitriers de Bruxelles.* — *Le procès d'une sorcière au village de Casterlé 1566-1571.* — *Une émeute à propos de soi-disant sorcières.* — *Vol de tableaux de la galerie de l'archiduc Albert au château de Tervueren. Réparation d'une erreur judiciaire 1624-1629.* — *L'ancienne heptarchie de Laeken Notre-Dame.* — *Cause célèbre; revendication du pays de Malines par la maison d'Ermond 1440-1564.* — *Les tombeaux d'Henri II et de Jean III ducs de Brabant à l'abbaye de Villers.* — *Le comte de Laval réintégré dans le château et la seigneurie de Gavre (1494).* — *Arrêt du grand conseil de Malines qui maintient aux bourgeois de Grammont le droit de créer des bourgeois forains.*

CHAUVIN (Auguste-Adolphe), peintre, né à Liège le 25 octobre 1810, est mort à la fin de mai. Depuis 1841 il était professeur d'après l'antique à l'Académie de Liège, puis directeur de 1858 à 1882. Ses principales toiles sont : *Judas, la Fuite en Égypte, le Débarquement de la Ste-Famille, l'Assomption*, etc., il a fait un grand nombre de portraits.

ARNTZ (Egide), né à Clèves en 1812, est décédé à Bruxelles le 23 août 1884. Il était professeur à l'Université de Bruxelles depuis près d'un demi siècle, un des fondateurs de la *Belgique judiciaire*, membre de l'Institut de droit international, auteur d'un grand nombre d'opuscules de droit et d'articles de Revues, et d'un *Cours de droit civil français*. (4 vol. in-8°, 2^e édit., 1879-1880.)

VAN DEN PEEREBOOM (Alphonse), ministre d'État, ancien ministre de l'Intérieur, historien, né à Ypres en 1812, est mort à Bruxelles le

10 octobre 1884. Il fonda la Société historique archéologique et littéraire d'Ypres et de la West Flandre et légua à sa ville natale, sa bibliothèque, ses médailles, ses curiosités et ses archives personnelles.

Il était membre d'un grand nombre de Sociétés scientifiques, collabora à plusieurs journaux et revues, à la *Patria Belgica*, à la *Belgique illustrée*, à la *Revue de Numismatique*, aux *Annales de la Société historique d'Ypres*. Tout ce qu'il écrivit avait trait à l'histoire d'Ypres; ses principaux travaux sont : la *Numismatique Yproise*; *Le conseil de Flandre à Ypres*; *Ypriana*, collection considérable en 7 volumes et un volume inachevé, qu'un journal¹ qualifia de *un beau et bon livre sur l'histoire nationale*.

En outre des notices biographiques sur P. Hynderick, Henri De Coedt, P. Boedt, H. Carton, sur Claude De Clercq, poëte Yprois, Jean Thomas, peintre, Guillaume du Tielt, graveur, etc., et un nombre considérable d'articles insérés spécialement dans les *Annales de la Société historique d'Ypres*. Aucune des œuvres de Vanden Peereboom n'a été mise dans le commerce². Il était membre de l'Académie royale de Belgique, grand cordon de l'ordre de Léopold, etc.

M. LEFRANÇOIS, magistrat à Bruges, auteur de traités sur les sociétés commerciales au point de vue de la personnification et sur le compte courant, est décédé en la même ville en novembre 1884, à un âge peu avancé.

SCHAEPKENS (Théodore), peintre, né à Maestricht en 1810, est mort à Bruxelles le 17 décembre 1883. Ses tableaux principaux sont le *Sac de Maestricht*, le *Chevalier de la Foi*.

VAN MOER, peintre, est mort subitement à Bruxelles en décembre 1884, à l'âge de 65 ans. Il excella surtout dans la peinture de vues de villes, genre qu'il traitait avec un talent supérieur. Il y a de ses tableaux au musée de l'État, au palais du roi, à l'hôtel de ville de Bruxelles, etc.

¹ Le *Bien public*.

² On trouve une notice complète sur ses travaux à la suite de l'ouvrage de P. P. Denys : *M. Alph. Vanden Peereboom, Ministre d'État, sa vie et ses œuvres*, Ypres, 1884.

HYE HOYS (Isid.), né à Gand le 2 juillet 1816, mort dans la même ville le 15 décembre 1884, docteur en droit, écrivain ; il avait acquis une vaste érudition, perfectionnée par de nombreux voyages scientifiques en France, en Italie et en Espagne ; une modestie trop grande et une défiance outrée de lui-même privèrent le public du résultat d'un grand nombre de ses recherches. Il fut nommé, il y a trente ans environ, professeur à l'Université de Gand et ne put se résoudre à donner son cours ; il publia entr'autres : *Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne. Souvenir du voyage dans la Péninsule Ibérique en 1844 et 1845* Bruxelles, 1882. Il collabora au *Messenger des sciences*, auquel il donna : *Notices sur les voyages faits en Belgique par des étrangers à différentes époques* : I. *Voyage du baron bohémien Low de Rosmithal* ; II. *Voyage de François II, duc de Lorraine dans les Pays-Bas autrichiens en 1731* ; III. *Voyage de sir Thomas Overbury dans les Pays-Bas Espagnols vers 1609*. — *Un mot sur René François Flure*. — *Aperçu de l'histoire des Béguines en Belgique par le docteur Halmann*. — *Le Grand Canon de Tudela en Espagne*. — *Preuve de noblesse de Baudouin van Utenhore gentilhomme de Gand en l'an 1303*. — *Motets de Cyprien de Rore*. — *Colonies agricoles des flamands dans la Thuringe*. — *Captivité de l'abbé de St-Bertin à Bruges et à Gand*. — *Éloge de Marguerite d'Autriche, ms de Munich*. — *Les Psaumes de la Pénitence notés par Orlando de Lasso*. — *Fintonien et Jean Daret, peintres belges établis en France*. — *Siger de Brabant, professeur à l'Université de Paris, etc.*¹.

VAN PAPELENDAM (J. C.), conservateur du musée Vanderhoop à Amsterdam, est mort en février à l'âge de 73 ans. C'était un des experts les plus autorisés de la Hollande.

RICHTER, peintre, est mort à Berlin au mois de mars à l'âge de 60 ans. Il occupa une haute situation dans l'art allemand.

DEVRIES (A. D.), docteur en droit et conservateur adjoint du cabinet d'estampes d'Amsterdam, est mort subitement ; il n'avait pas trente ans. Il avait déjà conquis une place considérable pour ses travaux iconographiques et ses recherches sur l'histoire de l'art

¹ Voir table du *Messenger*, 1854.

néerlandais. Il était avec M. de Roever, archiviste d'Amsterdam, fondateur de la revue *Oud Holland*, consacrée à l'histoire artistique et littéraire des Pays-Bas.

MIGNET (François-Auguste), historien, né à Aix le 8 mai 1796, mort à Paris le 24 mars 1884, conseiller d'État, directeur des Archives au ministère des affaires étrangères jusqu'en 1848. Il était le doyen de l'Académie française. Ses principales publications historiques sont : *État du gouvernement et de la législation de la France à l'avènement de St-Louis*; *Histoire de la Révolution française*, 2 vol.; *Antonio Perez et Philippe II*; *Vie de Franklin*; *Histoire de Marie Stuart*, 2 vol.; *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Juste*; *Rivalité de François I et de Charles-Quint*.

DENTU (Édouard), le fameux libraire et éditeur parisien, est mort le 13 avril; il était fils et petit-fils de libraires.

H. THOEL, né à Lubeck en 1807, professeur à Rostock et à Gœttingue, où il est mort le 15 mai 1884, a laissé des livres excellents sur le droit commercial et le droit de change : *Das Handelsrecht*, dont la sixième édition a paru en 1879; — *Praxis des Handelsrechts und Wechselsrecht*, 1874.

D'HAUSSONVILLE (Comte Joseph de Cléron), homme politique, député, sénateur, écrivain, membre de l'Académie française dont il fut directeur en 1869, né à Paris le 27 mai 1809, mort dans la même ville le 29 mai 1884. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*; *Lettre aux Conseils généraux*, 1859; *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*; *Lettre au Sénat*, 1860; *Lettre aux bâtonniers de l'ordre des avocats*, 1860; *M. de Carour et la crise; italienne l'Église romaine et le premier Empire*; *la France et la Prusse devant l'Europe*; *les Discours académiques*, etc.

TAUCHNITZ (Charles), le fameux libraire de Leipzig qui édita les classiques grecs et latins, le Coran, et des réimpressions des meilleurs écrivains modernes de l'Angleterre, etc., est mort au mois de mai. Sa maison avait été fondée en 1796.

MASSÉ (Victor), compositeur, né à Lorient le 7 mars 1822, est mort à Paris au mois de juin. Ses principaux opéras sont *Galathée* et *les Noces de Jeannette*.

MOIGNO DE VILLEBEAU (François-Napoléon-Marie), abbé, chanoine de Saint-Denis, né à Gueméné (Morbihan) le 15 avril 1804, mort à Saint-Denis le 13 juillet 1884; théologien, mathématicien, physicien, écrivain fécond et laborieux.

ABADIE (Paul), architecte, officier de la Légion-d'Honneur, est mort à Paris à l'âge de 72 ans.

NORBLIN (Sébastien-Louis), peintre, le plus ancien grand prix de Rome. Né à Varsovie le 24 février 1796, il est mort à Paris dans le courant d'août 1884. Ses principales œuvres sont : *Aubyone ensevelissant Polyonice*; *Mort d'Ugolin*; *St-Paul à Athènes*; *les Trois Parques*; *François I et Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis*.

DUMONT (Albert), archéologue, conseiller d'État, directeur de l'Enseignement supérieur, né à Scey-sur-Saône le 21 juillet 1842, mort à Paris le 12 août. Il a publié de nombreux mémoires sur des inscriptions grecques et autres questions d'archéologie.

BROCHER (Charles), jurisconsulte suisse, auteur d'un *Cours de droit international privé suivant les principes consacrés par le droit positif français*, et de grand nombre de publications sur la législation comparée, membre de l'Institut de droit international, est décédé à Genève en septembre 1884.

LACROIX (Paul), connu sous le pseudonyme de *bibliophile Jacob*, né à Paris le 27 février 1806 est mort le 16 octobre. Ses publications sur l'archéologie et l'histoire sont fort nombreuses : environ 200 volumes. Celles qui sont le plus connues du public sont ses beaux volumes édités avec gravures et chromo-lithographies chez Didot, sur les sciences, les lettres et les arts à différentes époques.

FAUSTIN HÉLIE, savant criminaliste, vice-président du conseil d'État de France, ancien président à la Cour de cassation, né à Nantes le 31 mars 1799, est mort à Passy le 23 octobre 1884. Ses travaux les

plus cités sont : *Traité de l'instruction criminelle*, 8 vol., où il accorda une grande place à l'histoire de la procédure pénale, et en collaboration avec M. Chauveau : *Théorie du code pénal*, 6 volumes.

MACKART (Hans), le fameux peintre de l'*Entrée de Charles Quint, à Anvers*, est mort à Vienne; il était né à Salzbourg en 1840. Il peignit beaucoup de portraits excellents et quelques tableaux d'histoire importants.

PORTEVIN (Prosper), lexicographe distingué, mort à l'âge de 80 ans au mois d'octobre 1884; auteur d'une *Grammaire d'exercices* et d'un *Dictionnaire universel de la langue française*, fort estimés; il écrivit quelque peu pour le théâtre.

DR KAPP (Frédéric), mort à Berlin au mois d'octobre 1884 à l'âge de 60 ans; homme politique remarquable, membre du Reichstag; ses opinions furent pour lui dans les premiers temps de sa carrière, la source de nombreux démêlés avec le gouvernement. Ses principaux ouvrages sont : *Historique de la question de l'esclavage aux États-Unis*, *Histoire de l'émigration allemande en Amérique*, *Frédéric le Grand et les États-Unis*, *Vie des généraux américains de Leuber et Kalb*, etc.

HORNUNG (J.), publiciste suisse, membre de l'Institut de droit international, professeur à l'Académie de Genève, est décédé en cette ville le 1^{er} novembre 1884.

PHILIPPOTEAUX (Henri), peintre d'histoire, né à Paris le 3 avril 1815, est mort en novembre. Ses principales œuvres qui se trouvent dans divers musées de France, sont : *La retraite de Moscou*, *la mort de Turenne*, *la Bataille de Rivoli*, *le dernier Banquet des Girondins*, etc. Il fut le principal auteur du panorama, exposé en 1872, du *bombardement de Paris par les Allemands*.

MARTIN (Henri), historien, né à Saint-Quentin le 20 février 1810, mort à Paris le 14 décembre 1883. Son *Histoire de France*, fut d'abord commencée en collaboration avec Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). Il travailla ensuite seul et fit paraître une 1^{re} édition en 15 volumes de 1833 à 1836, puis une seconde de 1837 à 1854 en

19 volumes, celle-ci plusieurs fois couronnée par l'Institut. Il publia encore entre autres : *Histoire de la ville de Soissons*, *Histoire de la Révolution française*, extraite de son *Histoire de France*, et un grand nombre d'écrits politiques, de romans et d'articles de Revues et de journaux.

BASTIEN-LE PAGE (Jules), peintre, né en 1848 à Damvillers, décédé à Paris au mois de décembre, une des plus brillantes personnalités de la peinture contemporaine, 2^e grand prix de Rome avec une *Adoration des Bergers* ; ses principaux tableaux sont : *Au printemps*, *la Chanson du printemps*, *la Communiant*, *mes Parents*, *les Foins*, *les Ramasseuses de pommes de terre*, *Jeanne d'Arc*, *l'Amour au village*, etc., et les portraits d'un grand nombre de célébrités contemporaines. Deux de ses œuvres figurèrent au salon triennal de Gand de 1880 (nos 27 en 28 du livret). Son tableau *Jeanne d'Arc* y fut vendu au prix de 25,000 fr.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1884.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

L'ancien couvent des carmes chaussés à Gand. Par le Bon Jean B. de V.	1
Un administrateur au temps de Louis XIV. Par le V ^{te} de Grouchy et le C ^{te} de Marsy (Suite)	35, 200, 327, 460
Notice sur Gilles Periander de Bruxelles, poète latin du XVI ^e siècle. Par H. Helbig	83
Analogies hiberno-flamandes ou affinités entre la langue irlandaise et la flamande. Par le chanoine De Haerne, membre de la Chambre des Représentants.	93, 229, 308
Expédition des volontaires aventuriers des Pays-Bas en France en 1567. Leur étendard. Par le C ^{te} de Limburg-Stirum . . .	137
Archives des Arts, des Sciences et des Lettres. Par A. Pinchart	167
Le don patriotique des dames d'Ypres, par Émile Varenbergh.	261
Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatuques et des Ménapiens, par Alph. de Vlaminck	270
Cartulaire du béguinage de Sainte-Élisabeth à Gand, par D...	298
Souvenirs de la famille de Jauche-Mastaing conservés à Brugelette, par H.-P. Vanderspeeten, S. J.	369
Une chaire de littérature française à Louvain en 1562, par Ed. Van Even	406
Pierre-Joseph Le Blan, carillonneur de la ville de Gand, au XVIII ^e siècle, par Paul Bergmans	419
Het Torreken. Notes sur l'emplacement de ce bâtiment à Gand, par F. Van den Bemden	430

VARIÉTÉS.

Procès du duc de Wellington contre l'imprimeur De Busscher.	115
Un document historique (Révolution belge de 1830)	116
Une lettre de Beyts (An XII)	117
Les fouilles du Père de la Croix à Saunxay	120
A propos d'une lettre de Van Hulthem. — V. Vander Haeghen.	250
Une lettre au sujet de la guerre en Flandre en 1794	251
Édit des échevins d'Audenarde du 7 juillet 1636, établissant un impôt de 6 sols par livre sur le tabac	253
Tombeau de Paul de Witte (Albus), sculpteur belge à Rome	254
Correspondance de J. J. Raepsaet. — Émile V...	355
Martin De Bast. — Extrait des procès-verbaux de l'Adminis- tration du départ. de l'Escaut, séance du 23 nivôse an VIII	356
Éphémérides gantoises. — Évêché. — Arrêté préf. du 22 flor. an 10 (1802). — Émile V...	358
Gand. — Rapport de police. — 2 ^e div. — A ^o 1837. Mai et juin. — Émile V...	359
Abbaye de Saint-Pierre. — Émile V...	360
Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794, et restitués en 1815, par Ch. Piot. — Par D.	477
Les archives communales de Gand en 1883 et en 1884. — Par Vict. V. d. H.	481
La bibliothèque d'un prince au XV ^e siècle. — Par Fr. D.	484
Micheline Woutiers, peintresse montoise du XVII ^e siècle. — Par A.-J. Wauters	486

CHRONIQUE.

Titres et noms	130
Dessins du Louvre	130
La chasse de Gimel et les anciens monuments de l'émaillerie ; par Charles de Linas. — L. St.	131
Rénovation de l'histoire des Franks, par Victor Gantier. — Émile V....	133
Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction d'un comité d'artistes et d'archéologues	133

Académie royale de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. —	
Concours pour 1885. — Partie littéraire	135
L'ancienne église de Tongerlo. — Émile V....	255
Exposition des Arts industriels à Paris	255
Caverne préhistorique.	256
Découvertes archéologiques	257, 259, 493, 494
Les Disques crucifères, le Flabellum et l'Umbrella, par Charles de Linas. — L. St.	362
Recherches d'objets d'art.	364
Fabrication et trafic de fausses antiquités	365
Académie royale de Belgique. — Classe des lettres. — Con- cours pour 1886	366
Prix perpétuels	367
Le droit public de la Belgique, par A. Giron. — Par D. . . .	490
Chronique flamande	491
Histoire généalogique des Artevelde. — Par Émile V.... . . .	491
Numismatique médicale belge. — Par Émile V....	492
Van Mander	492
Découverte d'un nouveau métal.	493
L'incendie du musée de Madrid dit l'Armeria	493

NÉCROLOGIE.

Louis Jéhotte	496
D ^r J. F. J. Heremans	496
Louis Hymans	497
Alexandre-Joseph Pinchart	498
Louis-Guillaume Galesloot	499
Auguste-Adolphe Chauvin	500
Egide Arntz	500
Alphonse Van den Peereboom	500
M. Lefrançois	501
Théodore Schaepkens	501
Van Moer	501
Isidore Hye Hoys	501
J. C. Van Papelendam.	502
Richter	502
A. D. Devries	502

François-Auguste Mignet	502
Édonard Dentu	503
Comte Joseph de Cléron d'Haussonville	503
Charles Tauchnitz	503
Victor Massé	503
François-Napoléon-Marie Moigno de Villebeau	503
Paul Abadie	503
Sébastien-Louis Norblin	503
Albert Dumont	504
Charles Brocher	504
Paul Lacroix	504
Faustin Hélie	504
Hans Mackart	504
Prosper Poitevin	504
Dr Frédéric Kapp	504
J. Hornung	505
Henri Philippoteaux	505
Henri Martin	505
Jules Bastien-Le Page	505

Planches.

1. Intérieur de l'oratoire des Carmes chaussés à Gand avant 1820	1
2. Étendard des volontaires aventuriers des Pays-Bas en France en 1567	137
3. Lettre de Robertot à Mazarin	226
4. Médaillon du drapeau des patriotes. — Ypres 1790 . . .	261
5. Tombeau de Jacques de Jauche à Brugelette, 1499 . . .	369

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00676 5041

